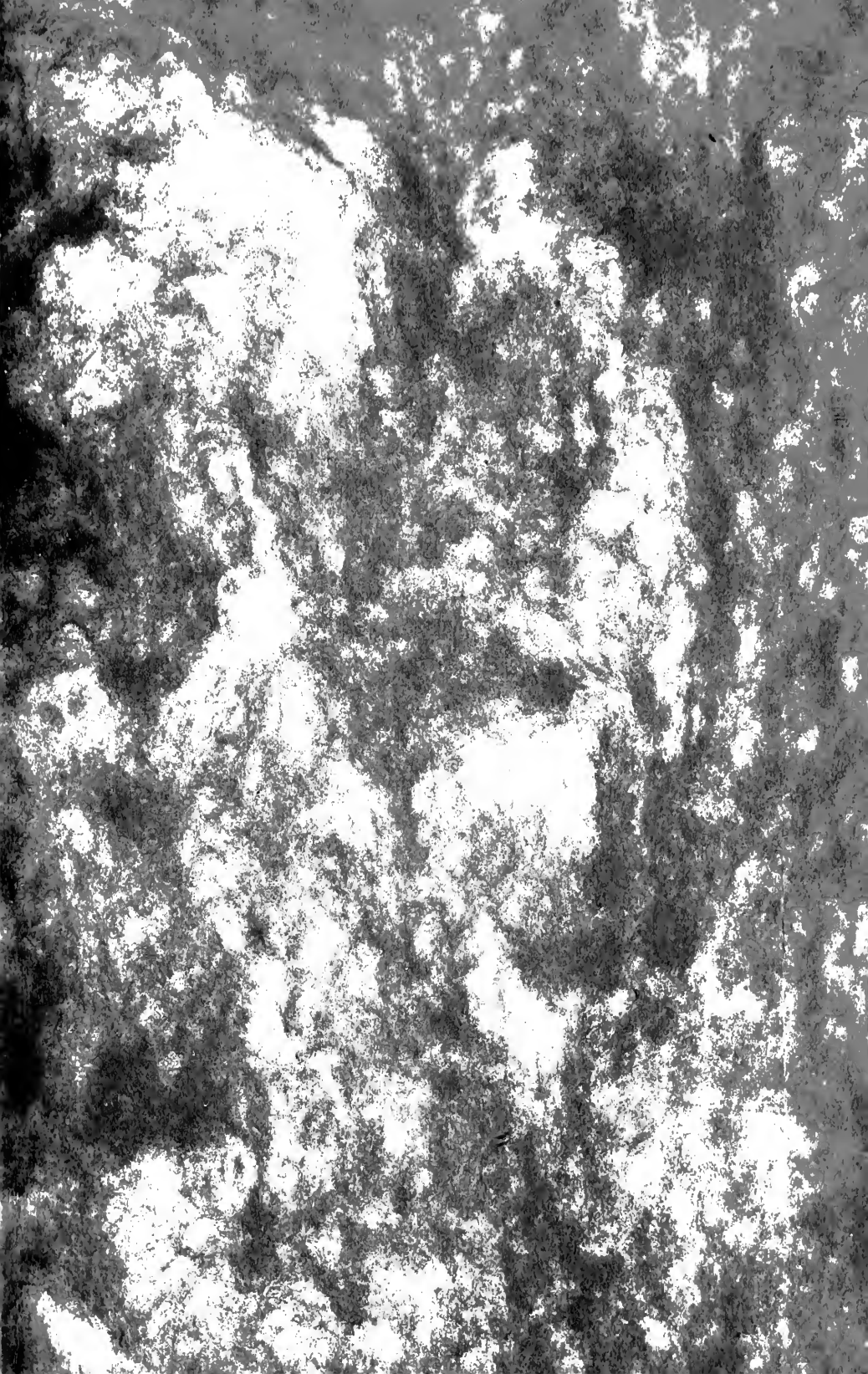


**ÉCOLE  
DES HAUTES ÉTUDES  
COMMERCIALES  
DE MONTRÉAL**

**BIBLIOTHÈQUE**

NO \_\_\_\_\_

COTE \_\_\_\_\_





1905





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





40

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

**SOMMAIRE** : Nouveaux membres. — Correspondance. — Une conférence à Londres sur la science sociale. — A travers les faits du mois, par M. G. D'AZAMBUJA. — Manifestations internationales, par M. H. LA BOURDONNIÈRE. — Les récentes élections en Suisse, par M. B. R. — Bulletin de l'École des Roches, par M. E. D. — Le nouvel ouvrage de M. L. POINSARD. — Les ouvriers de l'État. — Bulletin bibliographique.

#### FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (PRIX 2 fr.)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. DE PRÉVILLE.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par ALBERT DAUPRAT.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par LÉON POINSARD.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. DE PRÉVILLE.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par EDMOND DEMOLINS. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par LÉON POINSARD.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. ROBERT.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. BAILLACHE.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert DAUPRAT.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 17. — **UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ : Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. OLPHE-GALLIARD.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc LE GOUPIES, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19 et 20. — **Le paysan des Fjords de Norvège. 1<sup>re</sup> PARTIE, LA VIE PRIVÉE**, par Paul BUREAU. (Fasc. double.)

## ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

**But de la Société.** — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

**Appel au public.** — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils complètent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

**La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier.** — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de membres*.

La crise sociale actuelle est, en effet, la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

*Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.*

**Publications de la Société.** — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

**Enseignement.** — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V<sup>te</sup> Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

**Sections d'études.** — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

**Bibliothèque de la Science sociale.** — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

**Conditions d'admission.** — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1<sup>o</sup> Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2<sup>o</sup> Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3<sup>o</sup> Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

**Sections d'études sociales.** — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

### NOUVEAUX MEMBRES

Const. BANU, ancien inspecteur des écoles, professeur au lycée, Bucarest (Roumanie), présenté par M. Em. Grigorovitz.

E. BENOIT, industriel, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Julien BOUCHET, Lyon, présenté par M. G. d'AZAMBUJA.

Jaumé CAMER, avocat, Barcelone (Espagne), présenté par M. Trinitat Monegal.

Thomas CARON, avocat, Ottawa (Canada), présenté par M. Léon Gérin.

Dr D. DRAGHICESCU, professeur à l'Université, Bucarest (Roumanie), présenté par M. Em. Grigorovitz.

DUPAS-ILMOIR, industriel, Valenciennes (Nord), présenté par M. E. Demolins.

Georges FERRAND, industriel, Moscou (Russie), présenté par le même.

César de GIVENCHY, propriétaire agriculteur, Saint-Omer (Pas-de-Calais), présenté par le même.

Dr Em. GRIGOROVITZA, professeur, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

Stefan IOAN, inspecteur général, député, professeur au Lycée, Bucarest (Roumanie), présenté par M. Em. Grigorovitz.

P. LAGIER, directeur du Crédit lyonnais, Moscou (Russie), présenté par M. E. Demolins.

Stanislas A. LORTIE, Université Laval, Québec (Canada), présenté par M. Léon Gérin.

L. MATRAS, directeur de la Mutuelle, Valence (Drôme), présenté par M. E. Demolins.

Grigori PATRICIU, inspecteur des écoles primaires, Berlad (Roumanie), présenté par M. Em. Grigorovitz.

Adolphe SALAMON, industriel, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

Alexandre SOUTZO, Docteur à l'Université, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

Théodor SPERANTIA, ancien inspecteur des écoles, sénateur, directeur du lycée, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

Grégori TABCARU, professeur, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

D. THEODORU, ancien inspecteur général des écoles, professeur au lycée, Bucarest (Roumanie), présenté par le même.

A. TORNEZY, Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Edmond Demolins.

SECTION D'ÉTUDES SOCIALES D'OTTAWA (CANADA) :

Errol BOUCHETTE, aide-conservateur de la Bibliothèque du Parlement fédéral.

Thomas CARON, avocat.

Arthur COTÉ, du ministère de l'Intérieur.

Martial COTÉ, du ministère de la Justice.

J.-A. DOYON, receveur de l'accise.

### CORRESPONDANCE

Notre confrère et collaborateur, M. Léon Gérin, nous écrit du Canada qu'il vient de constituer à Ottawa une *Section d'études sociales*, qui comprend cinq membres, dont nous publions plus haut les noms.

Cette section se réunit tous les jeudis soir à 8 heures. La première réunion a eu lieu le 12 octobre dernier.

Voici le programme des réunions :

*Le premier et le troisième jeudi de chaque mois* : 1<sup>o</sup> Cours d'étude des sociétés, fait alternativement par M. P.-M. Côté et par M. J.-A. Doyon ; 2<sup>o</sup> Questions et remarques par les membres présents ; 3<sup>o</sup> Questions du jour, d'après les fascicules de la *Science sociale* et les relevés des journaux.

*Le deuxième et le quatrième jeudi de chaque mois* : 1<sup>o</sup> Cours de méthode, fait alternativement par M. Errol Bouchette et Thomas Caron ; 2<sup>o</sup> Remarques et questions des membres présents ; 3<sup>o</sup> Monographies locales et autres travaux des membres. (On lit une partie de *l'Habitant de Saint-Justin*, de M. Léon Gérin, après chaque cours.)

Un des membres fait un court procès-verbal de chaque séance sur un cahier spécial et en fait la lecture à l'ouverture de la séance suivante ; celui qui fait le cours préside la réunion. A chaque séance on décide le lieu de la réunion suivante.

Nous signalons à tous les membres de la Société et plus particulièrement à l'attention de nos *Correspondants*, l'organisation de cette section d'études d'Ottawa. Elle est très complète et très bien comprise, car elle permet d'initier les membres à la fois à la méthode et aux conclusions de la Science sociale, aux questions du jour et aux études locales. C'est un programme tout tracé et qui peut être immédiatement suivi partout.

Nous sommes d'ailleurs à la disposition de nos confrères qui nous en exprimeraient le désir, pour établir, sur cette base, un programme détaillé d'études. Ce programme comprendrait l'indication des sources à consulter pour permettre à chacun de faire une série de conférences, ou de prendre part aux discussions sur les divers points de ce programme.

Dès maintenant, nous signalons à nos confrères, disposés à prendre cette initiative, le fascicule (10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>) sur la Classification sociale. Ils trouveront en note des résumés détaillés et classés de la *Science sociale*, qui leur permettront d'établir facilement le plan d'un enseignement méthodique.

Pour propager ce mouvement d'études

parmi ses compatriotes, M. Léon Gérin va publier une étude sur la *vulgarisation de la Science sociale chez les Canadiens français*. En voici un extrait qui a été reproduit par le *Nationaliste* de Montréal, avec un portrait de l'auteur :

« Il s'est produit dans notre vie sociale, il y a quelque cinquante ou soixante ans, une crise qui dure encore, qui atteint même aujourd'hui le point aigu. Jusquelà, les conditions de notre existence sociale et politique avaient été très simples ; nous avions vécu, en grande partie, de la récolte des productions spontanées du sol et des eaux, de la course aux fourrures, de l'abattage et du flottage du bois des forêts vierges, d'une petite culture mixte et ménagère sur un sol encore riche de sa fertilité première. Et, d'autre part, nous ne nous étions guère mêlés, ni inquiétés, de la gestion des affaires publiques, que d'autres avaient administrées pour nous. Mais l'évolution industrielle et commerciale, fruit des progrès du machinisme, jointe à la poussée de la race anglo-saxonne dans le monde a changé tout cela, et les Canadiens-Français se sont trouvés engagés, presque du jour au lendemain, dans un mouvement de complication sociale et politique qui s'est grandement accéléré ces années dernières.

« Les productions spontanées disparaissent ou s'éloignent de nous (c'est le cas des fourrures) ; ou, du moins, leur exploitation se transforme, s'industrialise (c'est le cas du bois, du poisson) ; la culture se développe et tend, elle aussi, à prendre un caractère industriel et commercial : la grande exploitation minière et la grande fabrication s'installent sur nos bords ; les chemins de fer et autres moyens de communication étendent leurs réseaux de tous côtés.

« Et tandis que l'ordre économique est allé ainsi se compliquant, les Canadiens-Français ont été appelés à gérer les intérêts locaux, municipaux, provinciaux, de plus en plus importants, à prendre une part de plus en plus directe, de plus en plus active, à l'administration de la chose publique.

« Or, en même temps que tout cela se

produit, nous sommes mis en concurrence, sur notre propre territoire, avec des races étrangères, dont une, au moins, il faut le dire, est beaucoup mieux dressée que la nôtre à l'initiative privée, beaucoup mieux rompue que la nôtre à la pratique du gouvernement autonome et du nouveau régime économique et social. Autre circonstance qui ajoute à la difficulté de la situation : la différence de langue, de religion, et plus que tout le reste, peut-être, la différence de formation sociale, nous tiennent à l'écart des Canadiens-Anglais ; et comme ce sont eux qui tirent de beaucoup le meilleur parti des puissants moyens d'action mis à la portée de tous par le nouveau régime social, il s'ensuit que les bienfaits de ce régime profitent surtout à eux, et même, à certains égards, se retournent contre nous.

« Mais voici une dernière circonstance qui donne à cette crise une gravité toute particulière : la masse de nos compatriotes entre dans ce mouvement sans préparation et presque à son corps défendant. De nombreux esprits, et des plus influents, réagissent avec violence contre le nouvel ordre de choses, et voudraient nous tourner vers le passé, au lieu de nous adapter au présent et de nous préparer à l'avenir.

« Et pourtant, puisque les causes qui ont déterminé l'avènement de cet ordre nouveau ne semblent pas prêtes de disparaître, il semble bien que la seule solution raisonnable et satisfaisante soit l'adaptation rapide et complète des Canadiens-Français aux conditions du régime moderne, tout différent de l'ancien.

« Il est vrai que, pour bien se rendre compte de la nature et de la gravité de cette crise, et pour bien discerner les moyens à prendre pour y mettre fin, il faudrait faire une étude sérieuse et suivie de la Science sociale ; il est vrai, également, que de toutes les sciences, c'est bien la Science sociale qui est la plus cordialement négligée chez nous... » — Léon GÉRIN.

Notre confrère, M. le Dr Em. Grigorovitcha, vient de recruter à Bucarest huit

nouveaux membres et il nous fait part de son désir de constituer également une section d'études sociales dans cette ville.

« Notre pays, dit-il, est encore en état de formation et il s'est trop inspiré sur certains points de l'exemple de la France. C'est ainsi que la grande préoccupation des Roumains est de chercher de préférence les situations assurées par le budget de l'État. Un état voisin du nôtre et plus jeune que le nôtre, la Bulgarie, a été mieux inspiré et a su développer plus que nous le travail national. Aussi, je dois avouer que les Bulgares nous dépasseront bientôt à tous les points de vue, si nous ne faisons pas un effort vigoureux pour développer chez nous le travail et l'initiative privée. Les admirables études de la *Science sociale* pouvant nous apporter un puissant concours pour éclairer les esprits, je connais ici un certain nombre de mes compatriotes qui sont disposés à embrasser vos doctrines et qui m'aideront à former un groupe à Bucarest. Je me suis déjà mis en rapport avec un cercle d'amis et j'ai jeté les bases d'une association des adhérents de la Science sociale.

« Je viens d'organiser un dépôt de la Revue dans une librairie de Bucarest qui est le centre de notre mouvement intellectuel et au moyen de laquelle j'espère organiser la propagande dans notre pays.

« Tout cela est d'autant plus urgent que nos lycées sont encore, comme vos écoles d'il y a trente ans, des organismes pour former des fonctionnaires et cela en telles quantités, que le budget ne pourra bientôt plus y suffire. La petite réforme que l'on a essayé d'introduire, en imitant les programmes allemands, n'a été qu'un bouleversement de plus. Nous sommes en plein chaos.

« Ce qui nous manque surtout, c'est la *méthode sociale*. Elle peut nous sauver. Il faut que nous la prêchions et que nous lui préparions des apôtres... »

Berne, le 25 novembre. — «... Plus je pratique votre Classification sociale, plus elle m'intéresse. Elle démontre que bientôt on pourra faire ce que je rêve depuis longtemps, c'est-à-dire un tableau de l'hu-

manité, qui sera un monument de premier ordre. Votre fascicule sur la Classification est déjà cela en puissance. Il suffirait de le développer avec des cartes et des figures, pour avoir une encyclopédie humaine du plus haut intérêt... » — LÉON POINSARD.

Notre confrère, M. Jean Périer, attaché commercial à l'ambassade française de Londres, nous a exposé l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le goût du public pour les cartes postales illustrées, en vue de la vulgarisation des connaissances sociales. Pour cela, il faudrait les choisir avec intelligence et classer les cartes relatives à chaque pays dans l'ordre de la Nomenclature sociale. On obtiendrait ainsi des monographies sociales illustrées et dont il serait facile de faire ressortir l'enchaînement. Ces représentations ordonnées seraient un précieux auxiliaire en particulier pour l'enseignement.

M. Périer nous communique une intéressante lettre qu'il reçoit à ce sujet : « On m'a fait part de votre idée sur la vivification des cartes postales illustrées et sur l'imagerie de la Science sociale. J'en suis enthousiasmé. Nous avons le sentiment du besoin de l'image, mais répuignons vaguement à l'image chaotique. L'ordre de la nomenclature va organiser et faire vivre tout cela ; bien mieux que de le faire vivre, il va rendre sensible le développement logique des formes et des expressions sociales. Plus tard, comme pour les leçons de choses, on verra les leçons d'hommes et de sociétés s'éclairer de tableaux d'images murales : la vie des pasteurs, la vie des chasseurs, etc. Commencant par l'image fondamentale du lieu, elles iront, de développement en développement, jusqu'aux images et visions de l'art, produit social le plus complexe, où se retrouvent pourtant, sublimées, les données élémentaires du lieu et du travail. Cette imagerie sera pour la Science sociale ce que la morphologie est pour la science biologique. Je vais réunir une collection pour Nuremberg. Jusqu'à présent je passais sans insister au milieu du débordement d'images qui sollicitent le

touriste. J'avais bien emporté à Verneuil un album relatif aux maisons et rues de Nuremberg. M. Demolins s'y était beaucoup intéressé. Cela lui avait fourni la base d'hypothèses très intéressantes sur le passé de la contrée. A présent, dans une grande lumière, je vois ce qu'il y aurait de plus magnifique à faire se succéder une houblonnière, une hutte de houblonnier, un visage doux et attentif de Franconien, un magasin et une sécherie de grand marchand juif, un hôtel de « roi du houblon » avec son luxe étoffé et puissant, enfin le visage au regard aigu de l'un de ces dominateurs. Nous vous devrons ces joies splendides de l'esprit avide de tout comprendre, mais aussi de tout voir, de tout sentir, afin de *tout éprouver* des sentiments qui mènent les sociétés. » — LOUIS ARQUÉ.

La section d'études sociales, constituée dans le Maine-et-Loire par M. Louis Ballu, publie, ainsi que nous l'avons dit, un bulletin trimestriel authographié, qui est envoyé à tous ses membres. Le dernier numéro est consacré à *l'Éducation dans les familles* et à un système de fiches destiné à relever et à contrôler le développement de l'enfant.

« Meudon, le 19 octobre 1905. — Je suis très flatté que M. Roujol ait bien voulu confirmer mon étude du *Paysan basque du Labourd* à l'aide de ses propres observations publiées dans le dernier « Bulletin ». Je crois avec lui qu'une étude comparative des types voisins y ajouterait beaucoup d'intérêt et permettrait de mettre complètement au point ce qui, actuellement, est encore de nature à surprendre dans l'analyse du type labourdin. A ce point de vue, l'étude des collines de la Chalosse et du Béarn ne manquerait sûrement pas d'intérêt ; mais je ne crois pas que les analogies puissent aller bien loin, et la raison en est, à mon sens, que l'émigration, ce facteur principal du développement particulariste du Labourdin, ne fonctionne pas de la même manière pour le Gascon ou le Béarnais. L'étude qui présentera sur ce point le résultat le plus



précis est celle des provinces basques-espagnoles : deux d'entre elles, la Guipuzcoa et la Biscaye, offrent un type particulariste encore plus accusé que le Labourd; les deux autres, au contraire, la Navarre et l'Alava, ont évolué vers la formation communautaire; nous trouverons donc ici tous les éléments de la comparaison par analogie et par dissemblance. J'espère pouvoir mener à bien, l'année prochaine, cette étude que j'ai déjà assez avancée. Mais j'aurai besoin d'étudier de nouveau sur place ces types divers.

« Je suis également de l'avis de M. Roujol lorsqu'il préconise une étude spéciale de l'émigrant basque dans la République Argentine. Il ne faudrait pas oublier cependant ce fait, signalé par M. Tailhades dans sa note, que ces émigrants viennent plutôt de la Basse-Navarre que du Labourd, et ce fait, singulier au premier abord, s'éclaire en observant le courant, de plus en plus intense, qui entraîne l'émigrant labourdin vers la Californie agricole; l'étude du premier émigrant devrait donc avoir, comme complément indispensable, celle de ce dernier... » — G. OLPHE-GALLIARD.

## UNE CONFÉRENCE A LONDRES SUR LA SCIENCE SOCIALE

La *School of Sociology and social Economics* avait demandé à M. Edmond Demolins d'aller faire une conférence à Londres sur la Science sociale, à l'occasion de l'ouverture de sa session annuelle.

Cette conférence a eu lieu le lundi 13 novembre, dans la grande salle des réunions de *Deuison house*, devant un nombreux auditoire et des représentants de la presse anglaise.

M. Demolins a exposé *les derniers résultats de la Science sociale*.

Voici le plan qu'il a suivi :

I. *Une science n'est constituée que lorsqu'elle possède un instrument rigoureux d'analyse* : la Nomenclature, ses divisions.

II. *Comment on se sert de la Nomenclature pour analyser un groupement social* : Exemples.

III. *Les résultats de l'analyse* :

1<sup>o</sup> *La Classification sociale : problèmes sociaux qu'elle explique*;

2<sup>o</sup> *Comment l'analyse et la classification permettent de dégager des lois sociales*.

Pour permettre à l'auditoire de suivre plus facilement cet exposé, M. le professeur C.-S. Loch, secrétaire de l'*École de sociologie*, avait fait traduire en anglais et distribuer à tous les auditeurs le texte de la Nomenclature accompagné d'une explication et le tableau de la Classification.

Voici comment le *Times* a rendu compte de cette conférence, le mercredi 15 novembre, sous ce titre : *M. Demolins on social Science* :

M. Edmond Demolins, author of the well-known book "A quoi tient la Supériorité des Anglo-Saxons," and the chief representative of the French Social Science Society, gave on Monday afternoon the inaugural address of the present session of the School of Sociology and Social Economics. The proceedings took place at Denison house, Vauxhall-bridge-road, and were presided over by Dr. JAMES BONAR, who was supported on the platform by Sir E. Brabrook, Mrs. Hill (hon. secretary), and Mr. C. S. Loch.

M. DEMOLINS, who was cordially received, took for the subject of his address, "Les derniers résultats de la Science Sociale". Speaking in French, he said that for the study of social science we must first have a method, and to-day, after 75 years of continuous and collective work, we were in possession of a rigorous method which enabled us to analyse social phenomena as the chemist analysed natural phenomena. At the head of the nomenclature or classification of social facts which was the means of analysing social phenomena was "place". The first thing to know about a man in this connexion was where he lived. In order to live he must work. Therefore, work occupied the second place in the scheme of classification. But man did not work for the pleasure of working — at least, it was very rarely that he did so (laughter) — he worked in order to arrive at the possession of the fruits of

his labour. Consequently, the social phenomenon resulting most directly from work was property. Property comprised not only ownership of the soil, but movable goods, salary, and savings. When once one understood where the action of the man's life took place, what were the conditions of his work, and what the form of property which resulted from it, one could take account of the organization of the family, because man organized his family according to the conditions imposed by place, by work, and by property. Proceeding by steps, each of which he explained, the lecturer dealt with the other heads of the nomenclature — the mode of living, phases of life, system of employment, commerce, intellectual culture, religion, neighbourhood, societies for the public good, the commune or parish, unions of communes, the city, rural districts of the province, the province, the State, the expansion of the race, the relations of the race to foreign countries, the history and the position of the race. In employing the instrument of analysis it was necessary to take a society and divide it into its elements, and then to take the elements one after another and examine them. Take, for example, the phenomenon of place, and examine such a place as the steppes. They had to ask themselves whether the steppe had an action on work, the family, religion, the State; and at the same time whether these phenomena had an action on the steppe. The steppe imposed upon its populations a certain form of work, the nomadic pastoral art. This involved certain consequences in regard to family organization. Take the families of Abraham and Jacob. There was a reason why Abraham and Jacob, and the Mongols, Tartars, and Arabs of to-day, had organized their families under the patriarchal family *régime*. Their calling necessitated their mode of organizing their families. So common and simple a thing as grass, which at first sight might appear incapable of any influence upon public powers, really had an immense influence upon them, through the intermediary of the nomadic pastoral art. It prevented

the regular organization of public powers in the regions of which he spoke. Abraham and Jacob were not only heads of families, but ministers of religion, marabouts; they were more than this, they were heads of the State, magistrates. Thus it would be seen that grass, the pastoral art, had a power of its own. Turning to another table, M. Demolins explained the general divisions of the new classification, which grouped themselves under two heads — the first that of societies with a corporate formation (*sociétés à formation communautaire*), and the second that of societies with an individualist formation (*sociétés à formation particulariste*). This classification explained the superiority of the peoples of the West over the peoples of the East, and the superiority of certain peoples of the West over others. It was personal initiative which gave to the Western people their incontestable superiority over the Eastern. The country to which he belonged and that of his audience differed, the latter having certain superiorities which the rigorous character of the method of classification adopted made it imperative on him to admit. The racial qualities of the two peoples were, however, complementary, while the products of the two countries were not the same. These were two good reasons for satisfaction at the accomplishment of the *entente cordiale*, which would aid in maintaining the peace of the world which was necessary to the progress of humanity. (Cheers.)

SIR E. BRABROOK moved a vote of thanks to M. Demolins, which was seconded by Mr. LOCH, and heartily accorded.

*Times* Wed. Nov. 15.

Après la séance, on a offert à M. Edmond Demolins, dans un des principaux restaurants de Londres, un diner auquel assistaient environ soixante et dix personnes. Après le diner, on a posé diverses questions à M. Demolins sur certains points de Science sociale.

Cette réunion de Londres aura proablement comme résultat la traduction et la publication en anglais de plusieurs volumes de la *Bibliothèque de la Science*

*sociale*, grâce à l'initiative de M. le professeur C. S. Loch, auquel nous adressons nos remerciements.

## A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Socialistes à cheval sur leurs principes. — Les taxes imposées par l'État aux bienfaiteurs de l'État. — Les malfaiteurs mieux logés et mieux nourris que les soldats. — L'essor des jardins ouvriers. — L'industrie de la mendicité à Madrid. — Les mendiants à bicyclette en Hollande. — L'agitation en Hongrie. — L'exotisme et l'intellectualisme des révolutionnaires russes. — Les apaiseurs et les allumeurs de grèves aux États-Unis.

L'heure approche où les questions sociales vont s'embrouiller, selon l'usage, avec les questions politiques et où la préoccupation sincère des améliorations véritables va pâlir devant la lutte des partis. Dans ces conjonctures, l'attitude des socialistes est intéressante, car elle révèle une fois de plus l'existence des deux courants que nous avons souvent signalés : celui des malins qui comprennent l'utilité des transactions, et celui des exaltés qui se révoltent devant l'abandon des principes. S'alliera-t-on aux radicaux pour former des majorités victorieuses? S'isolera-t-on de tous ceux pour qui la propriété individuelle est encore un dogme sacré? Chaque solution a ses partisans, et il en résulte de vives polémiques.

M. Jaurès, le sonore porte-voix du parti, après avoir longtemps figuré parmi les conciliants qui savent s'entendre avec le pouvoir, a jugé nécessaire, en présence des élections qui arrivent, de faire de nouveau une profession de foi bien collectiviste, afin de ne pas être qualifié de « traître » par ceux qui l'acclamaient jadis. Dans un discours prononcé naguère à Limoges, l'orateur a préconisé l'union du parti. « Pour notre œuvre immense, a-t-il dit, ce n'est pas trop de l'union entre nous tous, socialistes de toutes les nuances, prolétaires de tous les pays ». Puis, énonçant le programme qui doit guider ses amis dans la lutte électorale, il a déclaré n'accepter les radicaux que si ces

derniers jettent résolument par-dessus bord la propriété individuelle.

« Ce que nous voulons, nous, socialistes, c'est que tout cet immense outillage de production industrielle et agricole soit transféré à la communauté nationale, possédée par elle, et cette communauté nationale ne l'exploitera pas autocratiquement, bureaucratiquement, elle l'exploitera au moyen des organisations ouvrières à la fois autonomes et fédérées... »

Et encore.

« Je demande aux radicaux : que voulez-vous? Voulez-vous maintenir le régime du salariat ou voulez-vous le supprimer? »

« Toute la question est là. Il n'y en a pas d'autre.

« Si les radicaux veulent maintenir le régime du salariat, s'ils croient que ce régime atténué, amélioré, équilibré est le régime nécessaire et définitif des sociétés humaines, ils ne sont plus des réformateurs, ils sont des conservateurs! »

Voilà donc une excommunication majeure, encore précisée par l'objurgation suivante :

« Quand sortiront-ils (les radicaux) de l'équivoque et de l'impuissance? Quand donc se prononceront-ils clairement? »

« S'ils réfléchissent et s'ils se décident, s'ils se risquent enfin à avoir une doctrine saisissable, ou ce sera la prolongation et la consolidation infinie du salariat, c'est-à-dire une politique de privilège, de réaction et de servitude, ou ce sera la destruction générale et totale du salariat; et comme il n'y a destruction générale ou totale du salariat que par l'avènement universel de la propriété sociale appelé tous les producteurs à l'égalité des droits, les radicaux-socialistes, s'ils veulent échapper définitivement à toute sollicitation rétrograde, iront jusqu'au socialisme, jusqu'au collectivisme. »

Mais, pendant que M. Jaurès tonnait ainsi contre les habiles — par habileté d'ailleurs — et réprouvait la complaisance exagérée de certains de ses amis, deux autres socialistes, MM. Mirman et Angagneur, acceptaient, l'un les fonctions de directeur de l'hygiène au ministère de

l'intérieur, l'autre le gouvernement de Madagascar. L'un et l'autre avaient esquissé, en certaines circonstances, des mouvements d'attaque contre le gouvernement. Le renouvellement de ce péril est conjuré, au moins en ce qui concerne ces deux individualités importantes. Ainsi les empereurs romains de la décadence, quand certains barbares devenaient trop menaçants, les payaient pour arrêter leur invasion ou même les incorporaient gracieusement à l'Empire.

∴

L'État est tellement amateur de « propriété sociale » que, lorsqu'on lui fait un cadeau, il fait payer au donateur une taxe sur sa générosité.

C'est du moins ce qui ressort de l'aventure arrivée naguère à la Société des Arts décoratifs, présidée par M. Georges Berger.

Un riche et généreux amateur, M. Peyre, avait nommé à sa mort la Société des Arts décoratifs sa légataire universelle à charge par elle de distribuer différents legs et d'en acquitter les droits; ce qui fut fait. La Société, pour cela, versa au fisc la somme de 12.000 francs. Après quoi, ladite Société remit à l'État la collection Peyre, estimée 11 millions, et cette collection alla enrichir le Musée des Arts décoratifs, organisé par M. Berger, mais appartenant à l'État. C'est donc à l'État que la Société avait remis la collection en question, dont elle s'était contentée d'être la dépositaire pendant quelques jours.

Or, cela n'empêcha pas ce même État de réclamer 275.000 francs à la Société, à propos d'une collection qui lui appartenait à lui.

M. Georges Berger s'est refusé énergiquement à payer, et en a appelé à l'opinion, qui n'a pas eu de peine à se ranger de son côté.

« Si le fisc s'entête, a dit à un journaliste l'honorable président de la Société des Arts décoratifs, cela finira par être fort amusant, car, étant bien décidé, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, à ne

pas payer, il ne resterait aux contributions, comme dernière ressource, qu'à saisir la collection Peyre pour se payer. Avouez que ce serait divertissant de voir *l'État se saisir lui-même.* »

Il faudrait, « pour la beauté du fait », comme dit Alceste, voir l'administration en arriver là.

On peut d'ailleurs rapprocher cet incident du cas d'un monsieur qui, à moitié écrasé par une automobile, s'était vu octroyer, par le tribunal de première instance, 10.000 francs de dommages-intérêts, sur lesquels l'Enregistrement se hâta de percevoir une taxe. La Cour d'appel ayant cassé le jugement et refusé au demandeur toute indemnité, celui-ci voulut au moins se faire rendre le montant de la taxe *perçue par l'État* sur une somme *qu'il n'avait pas reçue et ne pouvait pas recevoir.* Mais, à l'Enregistrement, on lui répondit que ce qui était encaissé était encaissé. Certes, il y a toujours des désagrément à se faire écraser par une automobile; mais peut-être, jusqu'ici, n'avait-on pas prévu celui-là.

∴

C'est que l'État a besoin d'argent pour nourrir et loger ceux dont il a la charge. Il est vrai que tous ses pensionnaires ne sont pas traités avec la même faveur.

On a fait, à ce sujet, d'intéressants parallèles entre le régime auquel sont soumis les soldats, défenseurs de la patrie, et les détenus, perturbateurs de l'ordre public.

Le docteur Lachand, député de la Corrèze, écrivait naguère, dans le *Courrier Européen* :

« La plupart des casernes, dans certains corps, remontent à Vauban. D'autres ont une origine beaucoup plus lointaine. Pour ces dernières il serait très intéressant de faire un succinet historique. Nous ne nous y attarderons pas, nous constaterons seulement que de nombreuses casernes occupées encore aujourd'hui par des troupes avaient, avant la Révolution, une destination tout autre; souvent de religieux ou de religieuses, châteaux seigneuriaux,

collèges composent la plupart de ces vieux monuments dont l'affectation primitive ne favorisait guère la transformation en caserne. De vieux locaux, autrefois prisons ou refuges, abandonnés parce qu'ils étaient insalubres pour les détenus, ont été réparés tant bien que mal de 1850 à 1855, et sont jugés encore assez salubres pour de la troupe que l'on y agglomère d'une façon dangereuse. »

Or, pendant ce temps, l'on construit chaque jour des prisons neuves, des prisons modèles, avec eau, gaz, électricité et cabinets à tous les étages. Les infirmeries y sont chauffées à 18 degrés nuit et jour et les malades y reçoivent des mets délicats. On est, par exemple, autorisé à leur donner « des beefsteaks, des côtelettes, des abatis de volaille, de la viande crue, des omelettes et des œufs sur le plat », en spécifiant que « les côtelettes de veau ou de mouton devront peser au moins 75 grammes après cuisson ! »

Sans doute il est louable de procurer aux prisonniers des logements et un régime sains. Mais encore ne faudrait-il pas inspirer aux malfaiteurs un trop vif désir de commettre des délits pour se faire admettre dans ces asiles, et serait-il convenable de traiter ceux qui exposent leur vie pour la France au moins aussi bien que ceux qui la compromettent par leurs désordres.

∴

A propos du bien-être dans l'existence, nous avons parlé plus d'une fois de l'influence salubre des jardins ouvriers, dont un bon nombre d'œuvres s'occupent maintenant sur plusieurs points de la France. Ces jardins agissent de deux manières : en procurant des ressources alimentaires aux ouvriers qui les cultivent, et en les détournant du cabaret, qui leur aurait occasionné des dépenses. Il y a donc double profit au seul point de vue matériel, sans compter le point de vue moral.

M. l'abbé Gruson, curé de Fourmies, a raconté dernièrement la façon dont il a développé cette œuvre dans sa paroisse.

En mars 1900, il trouva un terrain pro-

pice à louer, contenant 75 ares. Il le loua, le fit partager en 28 parcelles, en parla à un ouvrier qu'il connaissait, et le pria de recruter des camarades. Le curé harangua ces hommes, et les avertit qu'il les laissait absolument libres au point de vue des pratiques confessionnelles. Cette déclaration ayant dissipé leurs défiances, ils acceptèrent de cultiver les petits jardins mis à leur disposition. L'année suivante, de nouveaux terrains furent acquis et le nombre des jardins se trouva porté à 186. Le chiffre depuis lors n'a fait que croître. Aujourd'hui, Fourmies compte 450 jardins ouvriers, et les 450 familles qui en bénéficient représentent un total de 2.300 personnes. L'organisateur de l'œuvre a soin de donner aux horticulteurs improvisés des notions sommaires de jardinage, qui leur permettent de planter à bon escient et de varier leurs produits. Une observation intéressante à faire, c'est que la réduction à dix heures de la journée de travail permet aux ouvriers de mieux jouir de leurs jardins, surtout pendant l'été. Si la journée de travail diminue encore, l'œuvre des jardins ouvriers pourra prendre un nouvel essor.

∴

Le travail préserve de la mendicité, mais la mendicité devient parfois un travail, ou tout au moins une profession à laquelle on tient de toutes ses forces et de toutes les racines de son être. C'est ce que l'on a pu vérifier à Madrid, il y a quelque temps. La capitale espagnole étant infestée d'un nombre par trop considérable de ces conquérants du pavé, le gouverneur avait donné ordre d'exécuter des arrestations en masse. Quant aux enfants, on avait décidé de les faire entrer de force dans des ateliers pour les contraindre à apprendre un métier.

Or, ce sont précisément les enfants, élevés dans la profession de la mendicité, qui ont donné le plus de fil à retordre à la police madrilène. Celle-ci a eu toutes les peines du monde à ramasser les « golfos », ou petits vagabonds, les fillettes notamment, qui, en mordant les agents ou

les égratignant, ont montré une furie exceptionnelle.

A l'asile où on les a internées, ces petites mendiantes n'ont pas été moins acharnées après les sœurs qui les soignaient. Il a été surtout très difficile de les faire baigner, ce qui est très explicable, la malpropreté étant considérée chez les mendiants comme un gagne-pain et devenant par suite une habitude indéracinable.

Du reste, des opérations comme celle de la police espagnole ne peuvent aucunement extirper les causes profondes qui portent la mendicité à se perpétuer et à s'organiser comme une institution sociale. C'est, à vrai dire, une de ces opérations chirurgicales qui soulagent un instant le malade sans arrêter la maladie.

..

La mendicité participe d'ailleurs au progrès moderne, et se tient au courant des inventions qui peuvent contribuer à sa prospérité. C'est ainsi qu'on signale, non plus en Espagne, mais en Hollande, l'existence de *mendiants à bicyclette*. Ils ne mendient pas sur leur bicyclette, mais ils se servent de celle-ci pour se transporter rapidement d'une ville à l'autre, lorsque la générosité de la première leur semble épuisée. De la sorte, aucune parcelle de leur temps n'est perdue et le « travail » peut marcher sans interruption.

Nous ne savons si le fait est bien contrôlé. Il nous paraît, en tout cas, bien vraisemblable. La Hollande, avec ses plaines bien unies et ses routes sans accidents, se prête d'ailleurs le mieux du monde à ce genre de circulation, et il n'est pas étonnant que des mendiants avisés en profitent pour augmenter leurs recettes. Eux aussi ont un capital et le font valoir. La somme qu'ils consacrent à l'achat de leur machine est mieux placée que s'ils le consacraient à acheter le pain qu'ils mendient. Cet équipage leur permet en outre de faire sur les routes figure, non de bohèmes, mais de bons bourgeois et d'irréprochables citoyens.

..

Il y a de bons bourgeois et d'irréprochables citoyens dans le mouvement qui soulève à l'heure actuelle la Hongrie contre l'Autriche, et oblige le roi François-Joseph à gouverner contre le Parlement. L'exemple de la Norvège se séparant de la Suède a eu, paraît-il, un retentissement considérable parmi les Magyars, dont l'imagination, on le sait, est fort inflammable.

Beaucoup de Hongrois demeurent « loyalistes » dans le conflit, et disent bien haut que la personne du souverain n'est pas en cause; mais, derrière cette opposition modérée, se manifestent des tendances franchement révolutionnaires. Un certain Arpad Zigany, qui a occupé en Hongrie de hautes fonctions politiques, a publié une brochure où il conseille aux Hongrois de détrôner les Habsbourg pour appeler au trône un Hohenzollern. La Hongrie gagnerait-elle beaucoup à la domination prussienne, plus ou moins directement exercée? C'est ce qu'on peut mettre en doute, mais les passions ne raisonnent pas.

L'empereur-roi, pour le moment, semble décidé à la lutte. Il a ajourné le Parlement et maintenu le baron Fejervary comme président du conseil. Ces deux mesures ont été l'occasion de scènes tumultueuses, dont sont complices, en beaucoup d'endroits, les autorités municipales du pays. Mais, si l'opposition réunit contre le souverain une multitude de Hongrois, cette multitude ne peut guère être comparée à une armée régulière, à cause des clans rivaux qui se disputent la direction de cette masse, et qui, habitués depuis longtemps à se combattre, se détestent cordialement. C'est ce qui permettra peut-être à l'influence autrichienne de reprendre le dessus. Pour l'instant, le chaos persiste et la solution du problème est reculée.

..

En Russie également, la situation demeure fâcheuse. A la guerre contre le Japon ont succédé diverses tentatives de

« grève générale ». On a vu des barricades et des insurrections armées. Bref, le malaise dure, et inspire des inquiétudes.

Toutefois, bien que l'existence de certains centres ouvriers rende possible des séditions proprement populaires, nous continuons à observer que le mouvement révolutionnaire, en Russie, part toujours des hautes classes et des groupes d'« intellectuels » en relation d'idées avec les nations étrangères. Cet exotisme et cet « intellectualisme » de la révolution russe éclate dès qu'on feuillette les brochures mises en circulation par ses partisans. En général, ces brochures sont écrites par des gens qui vivent hors du peuple et l'ignorent; le style en est savant, et même pédant. Dans la brochure intitulée : *Le Droit de vote*, en 22 pages, il y a 72 mots étrangers, sans aucune explication. Le peuple russe n'entend rien à des mots comme ceux-ci : *mandat, votum, printsip, cléricalism, bourjoasnia, sotsial-démocratsia, réactsia, fetsia, différintsiatsia, indifférintism*, etc...

Beaucoup de ces écrivains cherchent à attirer l'attention de leur public sur les constitutions politiques des autres peuples. Ils croient, comme bien des gens le croient chez nous depuis plus d'un siècle, qu'il suffit d'introduire dans une nation tel ou tel rouage politique pour remédier aux maux dont ils souffrent. Aussi les brochures en question portent-elles des titres comme ceux-ci : *Le Suffrage universel en Occident, La Représentation nationale, Le Droit de vote, La Constitution de l'Empire allemand, La Constitution japonaise, L'Organisation politique de tous les États constitutionnels*, etc. En un mot, c'est l'arrivée un peu tardive, en Russie, de la grande fièvre constitutionnelle qui a travaillé l'Occident et le Midi de l'Europe pendant la première moitié du dix-neuvième siècle. Seulement, les temps ayant marché, cette ferveur libérale coïncide avec les « grèves » que le socialisme propage désormais dans tous les pays. C'est une complication.

..

le désir de les réprimer a fait naître dans ce pays une profession tout à fait curieuse, celle du *strike settling expert*, ou de l'*expert apaiseur des grèves*, et l'un de ces spécialistes, John C. Driscoll, a conquis une sorte de célébrité.

Driscoll prétend avoir fait cesser en cinq ans quatre cents grèves, pour 250.000 francs seulement, ce qui est pour rien. Les procédés sont variables. Tantôt l'argent est remis aux chefs des syndicats qui trouvent alors de bonnes raisons pour prêcher l'apaisement à leurs hommes. Tantôt des sommes sont employées à empêcher des « grèves sympathiques », ce qui rend impuissante la grève initiale. Driscoll avait encore une « équipe frappante » qui, se transportant là où l'on avait besoin d'elle, protégeait par la force, mieux que la police, la liberté du travail. Il lui arrivait même, disent les mauvaises langues, d'effrayer les patrons par la perspective de grèves imminentes, afin d'obtenir des subside préventifs qui n'eussent pas été nécessaires. Car le Yankee aime à prévoir et à se débarrasser des obstacles par les moyens les plus expéditifs.

Mais, s'il existe aux États-Unis des spécialistes qui apaisent les grèves, il en existe d'autres, paraît-il, qui, ont pour spécialité de les faire naître, et cela, sans que les principes socialistes soient le moins du monde en jeu. On fait naître une grève chez un concurrent pour mieux combattre sa concurrence. Il y a même des industriels qui fomentent — par l'entremise d'obligés intermédiaires — des grèves parmi leurs propres ouvriers. Tel est notamment, dit-on, le cas de certains entrepreneurs qui, n'ayant pu terminer des travaux promis dans les délais voulus, font suborner sous main leur personnel pour pouvoir alléguer une raison de force majeure. Tout cela n'est pas très moral, évidemment, mais ces déviations de l'esprit pratique et utilitaire montrent du moins l'intensité d'une lutte économique dont les résultats d'ensemble sont d'une merveilleuse fécondité.

Gabriel d'AZAMBUJA.

Ces grèves existent aux États-Unis, mais

## MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

Deux intéressantes démonstrations d'amitié internationale ont eu lieu dans le courant d'octobre. D'abord, les conseillers municipaux de Paris sont allés à Londres, où ils ont été reçus très cordialement, non seulement par les autorités édilitaires de la capitale anglaise, mais encore par la haute société, la cour et le roi. On sait que six de nos conseillers ont cru devoir, pour mieux faire éclater leurs sentiments démocratiques, refuser l'invitation d'Édouard VII, celui-ci étant un monarque, mais cette impolitesse puérile n'a généralement pas été prise au sérieux. Plus sérieux ont été les articles publiés par d'importants journaux de diverses opinions sur l'entente franco-anglaise que l'on souhaite de voir s'affermir pour le plus grand bien des deux pays. Notre ami M. Périer, dans ses beaux rapports sur le commerce entre l'Angleterre et la France, a montré l'intérêt qu'il y a pour les deux peuples à entretenir de bonnes relations, leurs produits étant en grande partie complémentaires. A ces raisons d'ordre commercial, qui militent en faveur de l'entente, viennent se joindre certaines raisons d'ordre politique, tirées des dangers analogues que peuvent faire courir, soit à l'Angleterre, soit à la France, les ambitions éventuelles de l'Allemagne. La question du Maroc, on le sait, a contribué fortement à nous rapprocher de nos voisins d'outre-Manche. L'Angleterre a reconnu de bonne grâce que la France, maîtresse de l'Algérie, a des intérêts particuliers au Maroc. La France reconnaît non moins aisément que l'Angleterre, maîtresse de la mer, est spécialement outillée pour exploiter certains points de la côte marocaine. C'est, on peut le dire, *de la politique d'observation*, de constatation. L'Allemagne, au contraire, puissance plus lointaine et moins maritime, à l'air, en s'occupant du Maroc, de « se mêler de ce qui ne la regarde pas ». Ni le *lieu* ni le *travail* ne lui créent des droits bien saillants à intervenir avec la sorte d'autorité tranchante qu'on a pu voir.

La perspective des avantages que retireront les nations anglaise et française de

leur entente pour la solution du problème marocain a donc été pour beaucoup dans la belle réception qui a été faite à Londres aux conseillers municipaux parisiens. Une perspective analogue semble avoir contribué à la chaude réception que M. Loubet a trouvée en Espagne. Bien des points, dans le caractère espagnol, sont des points de contact avec le caractère français. Le sentiment chevaleresque, la galanterie, l'amour du panache ont longtemps fleuri et fleurissent encore des deux côtés des Pyrénées, plus que dans les pays habités par d'autres races. Il en résulte, entre l'Espagnol et le Français, une sympathie instinctive qui n'existe pas entre le Français et l'Anglais. Mais, dans la circonstance, le raisonnement pousse l'Espagnol dans le même sens que l'instinct. Assez raisonnable pour *constater*, lui aussi, que la conquête du Maroc, rêvée jadis, dépasse aujourd'hui les forces de sa patrie, il accepte volontiers l'idée d'une combinaison qui, tout en favorisant la France et l'Angleterre, permettrait à l'Espagne d'arrondir les petits territoires qu'elle possède sur la côte marocaine, et donnerait un nouveau débouché à son émigration. On sait que les Espagnols émigrent en grand nombre dans notre province d'Oran, limitrophe du Maroc, où ils forment la majorité de la population blanche. La seule cause qui les empêche d'émigrer au Maroc même, encore plus rapproché de leur pays, c'est le défaut de sécurité. La sécurité, on l'obtiendrait, au besoin, par l'intervention armée de l'Angleterre et de la France, qui ouvrirait ainsi une carrière à la main-d'œuvre espagnole, en quête d'une source de travail que la péninsule ne lui offre pas toujours.

L'Espagne, par sa configuration et son climat, ressemble au Maroc. On sait que, pendant longtemps, sous la domination arabe, le détroit de Gibraltar n'exista pas socialement. Les deux pays étaient englobés côte à côte dans le monde oriental qui finissait alors aux Pyrénées. Les Espagnols ont caressé bien souvent l'hypothèse d'un phénomène semblable, mais inverse, par lequel le Maroc, devenu espagnol, aurait été soudé, grâce à l'Espagne, au monde



européen. Ce qui reste de ces ambitions passées, c'est la possibilité pour la race espagnole de s'acclimater au Maroc plus facilement que les autres races européennes, surtout lorsqu'il s'agira de pénétrer dans l'intérieur du pays.

Mais, au Sud et à l'Est de leurs futures possessions marocaines, comme au Nord de leur patrie d'Europe, les Espagnols sont destinés à rencontrer la France, qui les entoure ainsi de toutes parts. Or ils savent d'une part que cette France est bienveillante pour eux, de l'autre, qu'il serait inutile de chercher à lutter contre elle. Ils savent en outre que notre pays, grand exportateur de militaires et de fonctionnaires, n'est pas trop mal outillé pour établir à grands frais un ordre et une tranquillité dont peuvent profiter les pays pauvres, grands exportateurs d'ouvriers sans travail et de modestes colons qui vont au plus près. L'Espagne, en un mot, si les nations intéressées mettent d'une façon ou de l'autre la main sur le Maroc, est d'autant plus incitée à vivre en borne harmonie avec la France, que ce dernier pays sera toujours *son seul voisin*, soit en Europe, soit en Afrique, et que c'est un voisin riche, puissant, généreux, faisant de grands travaux dont les amis peuvent profiter à la ronde. C'est ce qu'ont pu se dire, soit clairement, soit confusément, les Espagnols qui ont naguère acclamé le président de la République française, et cette sympathie, bien qu'elle ne se traduise pas par une alliance militaire, n'est pas du tout à dédaigner.

H. LA BOURDONNIÈRE.

## LES RÉCENTES ÉLECTIONS EN SUISSE

On sait que les socialistes ont formé dans tous les pays où ils sont en nombre un parti politique. Les théoriciens ont toujours combattu cette servile imitation des partis bourgeois, mais leur opposition est restée stérile, car l'évolution était fatale, et cela pour deux raisons : d'abord, le socialisme étant une doctrine communautaire, elle a toujours tendu à l'absorption

de l'État, c'est-à-dire de la bureaucratie et du budget. Ensuite, certains politiciens bourgeois, voyant grossir les rangs du parti, ont pensé qu'il y avait là pour eux un moyen de parvenir, et ils n'ont pas tardé à prendre, grâce à leur instruction et à leur faconde, une grande influence sur le parti, auquel ils ont alors inculqué leurs idées de domination par la politique. Et c'est ainsi que, assez vite et très logiquement, le parti socialiste, en dépit de ses protestations, est devenu un simple groupe de la majorité dominante.

Ceci a amené une conséquence fâcheuse. Les politiciens des nuances modérées, voyant que la propagande prétendue sociale du parti avancé lui réussissait assez auprès des masses ouvrières, ont voulu lui disputer une partie au moins de sa popularité, et ils sont devenus socialistes à leur manière. De là cette floraison extraordinaire du socialisme d'État, qui nous jouera de bien mauvais tours si nous ne parvenons pas à l'enrayer. Les socialistes, furieux de voir ainsi la contre-*façon* s'emparer de leurs étiquettes, ont voulu surenchérir, et sont devenus plus révolutionnaires que jamais, allant jusqu'aux derniers excès de la furie jacobine, révolutionnaire, antimilitariste, etc. Cette attitude commence à porter ses fruits. Pendant que les esprits faibles s'exaltent et tournent aux doctrines les plus violentes, les gens paisibles et sensés de toutes conditions voient le danger et commencent à s'effrayer. Les socialistes suisses ont eu lieu de s'en apercevoir le dimanche 29 octobre, à l'occasion des élections au conseil national, autrement dit à la Chambre des députés fédérale. Dans ces dernières années, ils avaient fait des progrès assez marqués, et paraissaient en passe de devenir un des partis influents de l'assemblée. Ils n'ont pas été sans action sur les progrès du socialisme d'État en Suisse. Mais, dans les derniers mois, leur attitude a été si violente, si évidemment contraire aux intérêts vrais du pays, si visiblement dangereuse pour sa tranquillité et sa prospérité, qu'avec son gros bon sens de paysan posé et méfiant, le peuple suisse a pris l'alarme. Il vient d'infliger aux socialistes une défaite magis-

trale, dont ils ne sont pas près de se relever. Le parti socialiste a en effet perdu la plupart de ses sièges. Il redevient une infime fraction sans force et sans autorité.

On sait qu'en Allemagne le parti socialiste recule aussi devant les organisations purement professionnelles, à peu près indifférentes à la politique. En France, la discorde s'accroît de jour en jour entre les divers clans du socialisme militant. Si les hommes d'ordre et de progrès le voulaient bien, il ne leur serait pas si difficile de démolir ce décor drapé de rouge, où s'agitent des personnages qui font plus de bruit que de besogne, mais dont l'influence sur les affaires publiques est assez grande, grâce à la pusillanimité des politiciens, pour nous entraîner dans une voie très mauvaise, très rétrograde et très dispendieuse. Le flot des dépenses monte sans cesse, notre budget atteint et dépasse trois mille sept cents millions. Sous la poussée du socialisme d'État, il grossira encore, et le pays sera de plus en plus accablé par l'impôt. Un collaborateur de la *Science sociale*, M. Léon Poincard, a publié, il y a quelques années, un livre qu'il avait intitulé : *Vers la ruine*. Plus d'un alors a souri en lisant ce titre qui paraissait empreint d'exagération. Aujourd'hui, on ne songe déjà plus à en rire. Demain il sera bien près d'être la réalité même.

B. R.

## BULLETIN DE L'ÉCOLE DES ROCHES

Nous connaissons maintenant le résultat complet des examens pour les deux sessions de 1905 :

L'école a présenté huit candidats aux examens du baccalauréat.

*Ils ont tous été reçus* : quatre à la session de juillet et quatre à la session de novembre.

L'un d'eux a été reçu à deux examens.

Deux candidats ont obtenu des mentions.

Un autre élève, qui ne figurait pas dans la classe de première et qui n'était

pas présenté par l'École, a également été reçu.

Enfin, les professeurs de l'École ont préparé un candidat au premier certificat de la licence en mathématiques. Il a été reçu avec mention.

— Les capitaines de l'École se sont réunis le jeudi 16 novembre pour procéder à l'élection d'un *capitaine général*.

Pierre de Rousiers a été élu à l'unanimité.

Ce choix excellent a été approuvé par la Direction de l'École, qui est heureuse de voir élever à cette dignité un jeune homme si digne de porter le nom paternel.

— Notre ami et collaborateur, M. Jean Périer, est venu faire une conférence à la Section spéciale. Il a décrit les industries du Jura et a illustré son exposé par une intéressante série de vues photographiques. Il a montré, à ce propos, comment on peut utiliser, pour une étude sociale, les cartes postales illustrées, en les classant méthodiquement d'après la nomenclature.

Une autre conférence a été faite, le 27 octobre, à tous les élèves de l'École par M. de Givenchy, sur le Maroc. Cette conférence a été accompagnée de nombreuses projections.

— Nous avons annoncé que Jean Bessand et Jacques Pochet venaient de partir pour l'Amérique où ils doivent faire un stage de fin d'études à la sortie de la Section spéciale.

Voici les premières impressions de Jean Bessand à son arrivée au Canada :

Montréal, le 19 octobre 1905. — « ... Québec est une très jolie ville, dont toute une partie est ancienne et contraste avec les nouvelles bâtisses à l'américaine. Il existe des remparts anciens. — relativement bien entendu. — au centre desquels se trouve une forteresse dominant toute la vallée. Je suis monté le long de ces murs d'où l'on découvre la plus magnifique et grandiose vue que l'on puisse imaginer. On a à ses pieds la ville en espalier avec ses vieilles petites maisons ; plus loin, le majestueux Saint-Laurent un peu resserré à cet endroit et, de l'autre côté, sur une colline également à pic avec des roches et des bois,

une petite ville avec de jolies maisonnettes; au fond, plusieurs plans de montagnes. Ce pays vous donne une impression d'immensité extraordinaire.

« Québec est la ville la plus française du Canada et l'impression est étrange de se trouver, si loin de chez soi, dans une ville où l'on entend parler français dans les rues.

« Montréal, au contraire, me paraît être une ville tout à fait américaine. On rencontre dans les rues des familles impassibles et d'apparence peu aimable. Tout est fermé le dimanche et je me suis consciencieusement ennuyé ce jour-là.

« Le lendemain, je suis allé chez M. Léon Gérin qui est venu me prendre en voiture à Coaticook, je suis resté cinq jours chez lui sur sa ferme de Clairefontaine.

« M. Gérin m'a fortement conseillé de commencer par faire un stage dans une École et il m'a donné des lettres d'introduction auprès de plusieurs personnes. L'une d'elles doit me présenter à un professeur de l'Université anglaise, Mac Gill, de Montréal... »

Montréal, le 21 octobre 1905. — « J'ai une lettre d'introduction pour le doyen de la Faculté d'*applied sciences* de l'Université Mac Gill. Cette Faculté scientifique est très bien. Elle a été dotée par un riche Américain qui a offert de donner ce qu'on lui demanderait pour faire ce qu'il y a de mieux.

« Ce matin, je suis allé à Mac Gill pour visiter les bâtiments des collèges scientifiques, en attendant le retour du doyen, qui est absent en ce moment. J'ai demandé à un étudiant si je devais avoir une permission pour visiter; il me dit que non. Dans ma naïveté d'Européen, je n'osais pas entrer partout surtout quand je voyais des élèves en classe, ou occupés à quelque chose. Mais mes demandes pour savoir si on pouvait entrer parurent suffisamment stupéfier les étudiants à qui je m'adressais pour me décider à pénétrer hardiment partout. Et j'ai eu raison, car partout les étudiants, qui travaillaient manuellement, ou qui dessinaient, ou qui lisaient, ou qui suivaient un cours, me regardaient à peine et continuaient leur travail. Voilà qui est bien peu administratif, n'est-ce pas ?

« Quelle différence avec l'Université Laval, à Québec. Celle-ci est française.

« Quand j'ai voulu la visiter, on me dit de m'adresser à M. le *Principale*. Je fus alors conduit dans une antichambre, où un *boy* me demanda ce que je voulais. Je lui dis : « Je suis un Français, qui voudrait visiter l'Université. » J'attendis dans l'antichambre plus d'un quart d'heure, lorsque enfin apparut le *boy*, qui me dit : « M. le Principal répond qu'il n'est pas possible de visiter ». Et il me reconduisit à la porte. La comparaison n'est pas flatteuse pour notre race.

« Je suis revenu de Mac Gill tout à fait satisfait de ma visite. Le collège est parfaite-

ment aménagé; il y a des modèles de machines de toutes sortes et très modernes et j'ai pu me rendre compte que ce n'étaient pas des modèles de vitrine. Les élèves, en vêtement de travail, s'occupaient, sous la direction des professeurs, à faire fonctionner ces machines et le tableau noir était là, servant à expliquer la théorie.

« Les ateliers de travaux manuels également ne sont pas du « bluff ». J'ai vu les élèves en vêtements bleus, travaillant à des tours, à des raboteuses, d'après des plans qu'ils avaient près d'eux. Autant que je puis en juger par ce que j'ai vu, il y a partout un heureux mélange de théorie et de pratique.

« J'en suis tout à fait enchanté, car je pense que je vais pouvoir entrer à Mac Gill. On m'a aussi proposé de me faire entrer dans une usine pendant les vacances, pour faire un apprentissage de mécanicien tout à fait pratique... »

Ces premières lettres témoignent de l'aptitude de Jean Bessand à se débrouiller lui-même et de son vif désir de se mettre sérieusement au travail.

Actuellement, trois de nos anciens élèves de la Section spéciale font leur stage de fin d'études en Amérique : Pierre Pochet, à la Faculté d'agriculture de l'Université Cornell; Jacques Pochet, sur la ferme de M. Léon Gérin, et Paul Bessand, qui va entrer probablement, ainsi qu'on vient de le voir, dans la Faculté de science appliquée de l'Université Mac Gill.

Nous suivrons avec un vif intérêt ces premiers pionniers de l'Éducation nouvelle, qui sont allés faire l'apprentissage de la vie réelle dans le pays où l'entraînement au travail et à l'effort est aujourd'hui à son maximum. Nous sommes convaincus qu'ils ouvrent une voie où beaucoup d'anciens élèves de l'École des Roches s'engageront après eux.

E. D.

#### Le nouvel ouvrage de M. Léon Poinard.

Nous encartons dans ce fascicule un prospectus annonçant la mise en souscription d'un nouvel ouvrage de notre ami et collaborateur, M. Léon Poinard, Cette œuvre est vraiment nouvelle, par le développement considérable du texte et par la refonte complète du plan.

Le but de l'auteur est de montrer comment la situation politique et économique d'un pays est éclairée par la connaissance de sa formation sociale. L'ouvrage comprend une série de monographies donnant, par une comparaison méthodique, la situation actuelle de chaque pays et les prévisions que peut faire la Science sociale sur leur avenir.

Tous ceux qui s'intéressent à la Science sociale doivent avoir cet ouvrage dans leur bibliothèque, car ils auront à le consulter souvent. Nous les engageons donc à souscrire dès maintenant, pour profiter des avantages qui sont faits aux souscripteurs. Nos lecteurs connaissent assez la valeur des travaux de M. Léon Poinard pour que nous n'ayons pas besoin d'insister à ce sujet.

E. D.

## LES OUVRIERS DE L'ÉTAT

Nous avons montré plusieurs fois, par des exemples suggestifs, combien les administrations sont coûteuses, surtout lorsqu'elles dirigent des organismes analogues à des entreprises industrielles.

C'est ce que M. Paul Leroy-Beaulieu constate une fois de plus, dans *l'Économiste Français*, à propos des arsenaux de la marine.

« Encore, avec nos gros budgets, si le pays en avait pour son argent, si les administrations employaient judicieusement et efficacement tout l'argent qu'elles prennent aux contribuables. Mais il n'en est rien, c'est une véritable gabegie. Nous ne pouvons résister, non pas certes au plaisir, mais au besoin de citer, d'après le compte rendu analytique, ce passage d'une discussion au Sénat; il s'agit du budget de la marine :

« M. Cuvinot, rapporteur, maintient les

décisions de la commission. Il dit que les défauts du régime actuel sont incontestables et incontestés. Pour y remédier, il faut d'abord réduire progressivement le nombre des ouvriers. On les réduit sans doute, mais dans une proportion insuffisante, car les réductions obtenues sont en grande partie annulées par des admissions qu'on ne prend aucun soin de limiter.

« Ces admissions excessives entraînent une dépense inutile d'un million qui aurait été bien mieux employée à relever les salaires. La commission ne réclame pas des congédiements qui seraient inhumains. Elle désire seulement que, tout en réduisant les effectifs avec les ménagements convenables, on ne détruise pas d'une main ce que l'on fait de l'autre.

« On pourrait ainsi grandement améliorer l'état de choses actuel. Il faut que le Sénat le sache : on peut réduire sans inconvénient l'effectif d'un quart ou d'un tiers.

« Le rapporteur recommande une autre mesure, celle qui consisterait à rétablir le travail à la tâche que M. Pelletan a supprimé pour donner satisfaction à des doléances qui n'émanaient certes pas des bons ouvriers. Les ouvriers laborieux trouvaient leur avantage dans ce système de travail. L'État a perdu au système nouveau le supplément de production que lui procurait le stimulant de la prime attachée au travail à la tâche.

« Les bons ouvriers y ont perdu de leur côté le bénéfice de la prime. Seuls, les paresseux y ont gagné....

« Remarquez bien ceci : l'État a beaucoup trop d'ouvriers dans ses arsenaux; ces ouvriers font fort peu de chose, et l'on se préoccupe d'augmenter leurs salaires.

« Et dire qu'il y a une légion de jobards, journalistes, écrivains, normaliens ou anciens normaliens, conférenciers, professeurs, qui ne rêvent que d'augmenter les administrations d'État ou de villes, de transformer un nombre de plus en plus grand d'industries en services d'État ou services municipaux, alors que tous les rapporteurs parlementaires déclarent que les services publics, non seulement sont en proie au gaspillage, mais même au pillage pur et simple ! »

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Compte rendu du premier congrès général allemand de l'habitation à Francfort-s.-Mein** — 11-19 octobre 1904. — Göttingen-Vaudenhock et Ruprecht-s.-Mk.

Ce congrès de l'habitation a agité les diverses questions à l'ordre du jour lorsqu'il s'agit de logements ouvriers, notamment : l'influence de l'habitation sur la famille, sur l'alcoolisme, sur les maladies, etc... On n'a eu garde de se passer sous silence le rôle de l'État dans l'amélioration des logements, non plus que celui des diverses institutions (Banques, Assurances), qui se rapportent aux habitations ouvrières. D'une communication du prof. Dr Pohle il résulte que, malgré l'énorme accroissement des cités industrielles et l'augmentation des prix de loyer, les ouvriers allemands sont aujourd'hui logés d'une façon plus hygiénique et plus confortable qu'il y a trente ans. — C'est une preuve de l'augmentation du bien-être général, dû précisément au développement économique du pays.

**Le Marin anglais**, par André-E. Sayous. — Larose.

La situation de notre marine marchande et le surcroît de difficultés que lui a créées une série de grèves déplorables, méritent d'attirer l'attention de tous les bons Français. Soucieuse de toutes les questions qui touchent à notre vie économique et à notre prospérité nationale, la *Fédération des Industriels et des Commerçants Français* a

chargé son secrétaire général d'une enquête qui l'a successivement conduit en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Le volume à la fois très neuf, très vivant, très documenté, que M. André-E. Sayous vient de faire paraître sous ce titre expressif : *Le Marin anglais*, ne peut manquer d'avoir un grand succès.

Ce n'est pas seulement parce que l'Angleterre est la première puissance maritime du monde qu'il convenait de s'occuper d'elle tout d'abord. C'est aussi parce qu'elle a souffert il y a quinze ans des mêmes difficultés qui nous ont éprouvés nous-mêmes. Les matelots anglais ont eu, eux aussi, la prétention d'imposer leur volonté aux armateurs, et l'opinion publique s'était un instant rangée de leur côté. Mais ceux-ci n'ont pas eu trop de peine à arrêter les meneurs et à atténuer, par une sorte d'assurance contre les risques de grèves, les conséquences des mises à l'index.

**Évadée**, par une institutrice laïque. Un volume in-12. — P. Lethielleux.

Ce nouveau roman, tout vibrant encore de l'angoisse des persécutions dernières, touche aux questions actuelles les plus brûlantes et nous offre, en des pages vécutées, les révélations d'une institutrice laïque sur l'enseignement officiel et la vie à l'école de l'État. Tous ceux que passionnent les problèmes modernes, et en particulier l'antagonisme de l'Enseignement libre et de l'Enseignement de l'État, liront *Évadée* avec plaisir et profit.

---

**DUMAINE, photographe, 51, rue Vivienne (II<sup>e</sup>)**

## TRAVAUX POUR AMATEURS

APERÇU DES PRIX :

	9 × 12	6 1 2 × 9	4 1 2 × 6
Développements. {	La douzaine . . . 2 fr. 50	1 fr. 50	1 fr. »
{	Le cent . . . . . 15 fr. »	9 fr. »	6 fr. »

**AGRANDISSEMENTS, POSITIFS SUR VERRE, ÉPREUVES AU CHARBON, ETC.**

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

par la Gare Saint-Lazare

*Services rapides de jour et de nuit, tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année*

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes seulement)

### GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :		Billets d'aller et retour valables pendant un mois :	
1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	48 fr. 25	1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	82 fr. 75
2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	35 fr. »	2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	58 fr. 75
3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	23 fr. 25	3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	41 fr. 50

Départs de Paris-St-Lazare	10 h. 20 m.	9 h. soir.	Arrivées à Paris-St-Lazare	10 h. mat.	9 h. 40 soir
Arrivées } à	London-Bridge	7 h. » soir	Départs } de	London-Bridge	10 h. mat.
		7 h. 30 m.			
Londres }	Victoria.	7 h. » soir	Londres }	Victoria.	7 h. 30 m.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice versa comportent des voitures de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>me</sup> classe à couloir avec w.-c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w.-c. et toilette. La voiture de 1<sup>re</sup> classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

# CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Train de luxe

## “ PARIS-BARCELONE ”

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie du Midi, les Chemins de fer espagnols de Madrid-Saragosse-Alicante et la C<sup>ie</sup> Internationale des Wagons-Lits, met en marche, les *mardi* et *samedi* de chaque semaine, entre **Paris** et **Barcelone**, un train de luxe composé de wagons-lits (sleeping-cars).

Les suppléments perçus pour l'occupation d'une place dans les voitures (wagons-lits) du train de luxe “ Paris-Barcelone ” sont les suivants :

de Paris	} à Barcelone ou vice versa	{	46 francs.
de Dijon			36 »
de Lyon			31 »

✓  
LE PAYSAN  
DES  
FJORDS DE NORVÈGE

ÉTUDE DE SCIENCE SOCIALE

PAR

Paul BUREAU





A LA MÉMOIRE

DE

HENRI DE TOURVILLE

Hommage du premier missionnaire de la  
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

# SOMMAIRE

---

AVANT-PROPOS.

PREMIÈRE PARTIE. — **LE LIEU NORVÉGIEN.**

DEUXIÈME PARTIE. — **LA VIE PRIVÉE.**

I. — **Les régions des gaards isolés.**

- I. *Le Masfjord.*
- II. *Le Gaard d'Ynnesdal.*
- III. *Le Pays de Voss.*
- IV. *Le Ryfylke.*

II. — **Les régions des gaards agglomérés.**

- I. *Le Nordfjord.*
- II. *Le Hardangerfjord.*

III. — **Les régions plus particulièrement modifiées par les conditions modernes.**

- I. *Le Trondhjemfjord.*

TROISIÈME PARTIE. — **LA VIE COLLECTIVE.**

- I. *Les Associations volontaires de bien public.*
- II. *La Commune.*
- III. *L'École.*
- IV. *Le Culte.*
- V. *L'État; les services nationaux.*

QUATRIÈME PARTIE. — **LES RELATIONS SOCIALES DE LA NORVÈGE AVEC L'ÉTRANGER.**

CINQUIÈME PARTIE. — **APERÇU HISTORIQUE.**

CONCLUSION.

---

ILLUSTRATIONS <sup>1</sup>. — L'entrée du Sognefjord. P. 27. — Massif de montagnes. P. 31. — Un Fjorddal. P. 32. — Nærøfjord. P. 35. — Un Gaard. P. 41. — Le Sæter. P. 45. — La construction d'un chalet. P. 73. — Lofthus. P. 175. — Lac Sandnevang. P. 177. — Lofthus. P. 178. — Strandsfos. P. 179.

1. M. Charles Fournier, qui a fait pendant l'été 1904 une excursion en Norvège, a bien voulu mettre à ma disposition les gravures de plusieurs clichés photographiques obtenus au cours de son voyage : je le remercie très vivement de ce précieux concours. Les gravures ont été exécutées par M. Dumaine, photographe, à Paris.

## AVANT-PROPOS

---

La Société internationale de Science sociale, fondée en 1903, au lendemain de la mort d'Henri de Tourville, par les amis et principaux disciples de ce grand savant, décida, dès le printemps de l'année 1904, qu'une mission d'études sociales serait envoyée dans la région des fjords de la Norvège occidentale. Elle m'a fait l'honneur de me confier cette première mission : le but du présent ouvrage est de rendre compte des résultats obtenus au cours d'une enquête qui a duré quarante-cinq jours, et pendant laquelle j'ai visité successivement un certain nombre de familles paysannes vivant dans les différents fjords qui séparent Stavanger de Trondhjem.

Au début de ces pages, je suis heureux d'exprimer ma vive et très sincère reconnaissance à tous ceux qui m'ont aidé à m'acquitter moins imparfaitement de la tâche difficile que j'avais assumée : d'abord à tous les paysans, propriétaires ou petits usagers, qui ont répondu avec tant de bienveillance aux questions, parfois indiscretes et souvent fastidieuses, que je leur posais, m'ont logé sous leur toit et reçu à leur table ; ensuite à toutes les personnes qui m'ont assisté de leur entremise ou de leur appui, ou se sont prêtées bénévolement à mes *interviews*. J'adresse aussi mes remerciements à M. Greve, consul de France à Bergen, et à son fils, à M. Harald Schnelle, négociant, à M. K. Knudsen, avocat à Bergen, à M. Finn.-B. Henriksen,

rédacteur en chef du *Bergens Tidende*, au D<sup>r</sup> Brunchorst, directeur du musée de Bergen, à M. Lars Eskeland, de Vossevangen.

Je dois surtout témoigner une gratitude spéciale à M. Wollert Konow, ancien président du Storthing, à Sten ; à M. Mawinckle, ancien attaché à la légation de Suède-Norvège à Paris, et à M<sup>me</sup> Mawinckle, sa mère, à Sandene Gloppen (Nordfjord) ; à M. le pasteur Pryts, curé de Gloppen ; enfin à MM. les abbés Reinold, Wang, Riesterer et Ugen, prêtres du clergé catholique, qui, avec l'autorisation gracieuse de M<sup>sr</sup> Fallize, évêque de Kristiania, ont bien voulu m'accompagner sur les *gaards* et traduire dans la langue norvégienne, que j'ignore entièrement, les questions innombrables qu'un enquêteur incorrigible est forcé d'adresser. Grâce à eux, j'ai pu faire dans le Jæderen, le Stavangerfjord, le pays de Voss, le Masfjord, le Nordfjord et le Trondhjemfjord des enquêtes minutieuses qui, je l'espère, ne seront pas sans profit pour ceux qui s'adonnent à l'étude des sociétés humaines par la méthode d'observation.

## PREMIÈRE PARTIE

---

# LE LIEU NORVÉGIEN

---

Avant de commencer la relation des observations qui ont été faites en Norvège par l'auteur du présent ouvrage, il importe de rappeler en quelques lignes quel intérêt très spécial les membres de la Société internationale de Science sociale attachent à l'étude de ce pays, et sous quel aspect particulier ils envisagent, depuis trente ans, « la question des fjords norvégiens ».

Vers la fin de sa vie, Frédéric Le Play, reprenant ses études des sociétés humaines par la méthode d'observation et préparant une seconde édition des monographies des *Ouvriers européens*, fut conduit à une conclusion d'une souveraine importance : il affirma que les fjords de la Norvège occidentale avaient été un lieu privilégié où s'étaient accomplies, dans les institutions sociales de la race qui était venue s'y établir, spécialement dans ses institutions de famille, diverses transformations profondes dont les conséquences avaient été incalculables pour l'avenir de l'humanité. A maintes reprises, Le Play invita ses disciples à diriger de ce côté leurs recherches et leurs investigations, les assurant que, dans ce lieu, la race anglo-saxonne et sa robuste famille-souche avaient reçu les premiers et essentiels éléments de leur formation.

Malheureusement, cette découverte scientifique demeura presque ignorée des savants ; en 1876, on ne s'occupait guère

d'études sociales, ni de lois sociales; les économistes croyaient encore qu'il suffisait de rechercher les lois qui président à la production, à la distribution et à la consommation des richesses, et les historiens, peu habitués à appuyer leurs travaux sur la connaissance, pourtant indispensable, des rapports qui relient entre eux les phénomènes sociaux, ne tirèrent aucun parti du riche trésor d'idées nouvelles que le génial auteur des *Ouvriers européens* leur signalait. Au surplus, le nom de Frédéric Le Play était, depuis plusieurs années, associé à un ensemble de réformes sociales à tendances rétrogrades qui éveillaient à juste titre la suspicion et, cruelle ironie, ceux-là mêmes, qui, par tempérament, étaient le mieux disposés à adopter la méthode de cet ingénieur et à soumettre leurs pensées au contrôle rigoureux de l'expérience et de l'observation, étaient justement enclins à la défiance. Enfin, il faut ajouter que l'interprétation donnée par Le Play des phénomènes sociaux qui se seraient produits en Norvège, aux environs du premier siècle de l'ère chrétienne, était à ce point rudimentaire et simpliste qu'elle justifiait les méfiances, et on était autorisé à rejeter une explication qui attribuait au saumon un rôle social que ce poisson n'a jamais tenu<sup>1</sup>.

Pourtant, si erronée que fût l'interprétation du fait social signalé, il semble que l'affirmation, réduite à la réalité même du fait, était juste : c'est du moins ce que pensa, après vingt années de recherches nouvelles, poursuivies suivant la méthode d'observation, le plus qualifié des continuateurs de l'œuvre scientifique de Le Play. En effet, au début de l'année 1900, Henri de Tourville répétait en ces termes l'affirmation de son ancien maître :

« Il se révèle, dit-il, dans la marche historique du monde, certaines circonstances précises qui en changent décidément la direction, et qu'on appelle « les tournants de l'histoire. »

1. Sur cette interprétation, voir *infra* p. 24 et 35. M. Edmond Demolins a raconté, dans un article de la *Science sociale* (« Origine des trois races agricoles », *Science sociale*, t. 1<sup>er</sup>, p. 116), comment « un jour, au cours d'une conversation, Le Play dit à ses amis, avec l'expression d'un homme qui a fait une découverte : « Je viens de déterminer l'importance sociale du saumon pour les populations du nord de l'Europe. »

« Parfois, les causes qui agissent alors appartiennent à un ordre de choses qui n'est perceptible qu'à l'esprit. D'autres fois, et plus souvent, elles sont matériellement tangibles.

« Lorsque, longeant en barque le rivage norvégien au sud-ouest, on contourne longuement, au fond du fjord de Stavanger, les derniers contreforts des superbes monts Lang-Fjelde et qu'on en frôle les immenses parois presque verticales, on peut dire en propres termes, et au sens le plus littéral, qu'on voit là de ses yeux et touche de ses mains l'un des plus extraordinaires « tournants de l'histoire ». C'est en passant, par ce même rivage, d'un versant à l'autre de la grande chaîne occidentale des montagnes scandinaves, que les fils émigrants des Goths ont amené le plus profond changement qu'ait connu le monde dans l'ordre naturel de la société, la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste.

« Le versant occidental de la Scandinavie présente, à partir du point que je viens de dire jusqu'au plateau de Trondhjem, et du nord du plateau de Trondhjem jusqu'à l'extrême nord, une constitution physique absolument unique au monde. Il n'est pas surprenant qu'il se soit fait là quelque chose qui ne s'est fait nulle part ailleurs. Deux points sont acquis par tout ce qu'on sait du passé et par tout ce qu'on connaît dans l'étendue du monde : d'une part, l'émigration gothique n'a produit que là la formation particulariste; et, d'autre part, entre toutes les populations particularistes répandues aujourd'hui jusqu'aux antipodes, il ne s'en trouve pas une qui ne remonte, par ses origines, à la Scandinavie occidentale.

« C'est là un très grand fait, dont la connaissance est uniquement due à la Science sociale. Il a d'abord été soupçonné et signalé par Le Play. Plus tard j'ai pu l'étudier, et le fait s'est vérifié. Je l'exposerai ici sommairement<sup>1</sup>. »

Voilà une déclaration scientifique dont on ne contestera ni l'importance, ni la netteté; et il faut avouer que les preuves qu'on produisait pour l'appuyer n'étaient pas aussi démon-

1. Henri de Tourville, *Histoire de la Formation particulariste (Science sociale, année 1900, t. XXIX, p. 121)*.

tratives qu'on pouvait le souhaiter. Heureusement cette déclaration était de celles que la Science sociale devait pouvoir contrôler par l'usage attentif de sa propre méthode : en effet, la Norvège est, au premier chef, ce que cette science appelle un lieu intransformable, puisque l'eau et le granit en sont les deux seuls éléments : dès lors, on avait la certitude, en allant, sur ce lieu même, se livrer à une analyse méthodique des groupements de la vie sociale, de retrouver les institutions de famille, de travail, de propriété, qui avaient prévalu dans le plus lointain passé, et la nature si caractérisée du lieu devait, en tous cas, permettre de faire aisément le départ des éléments sociaux adventices.

Aussi lorsque la Société internationale de Science sociale, grâce au concours généreux de quelques-uns de ses membres, put envoyer à l'étranger une première mission d'études, le pays vers lequel devait se diriger cette mission se trouva désigné d'avance, et personne ne pensa que ce pays pût être autre que les fjords de Norvège.

Il s'agit maintenant de rendre compte de cette enquête, si longtemps souhaitée par Frédéric Le Play et par Henri de Tourville; mais, puisque la question qui est liée à ses résultats est d'un si haut intérêt, le lecteur voudra bien excuser les minutieux détails dans lesquels j'entrerai; je ne puis avoir ici le souci de composer une œuvre littéraire; il faut avant toute chose pousser aussi loin que possible l'analyse des phénomènes observés, afin, s'il est possible, de jeter quelque lumière sur l'obscur et passionnant problème des origines des races particularistes.

Quand on visite les fjords de la Norvège occidentale, avec la préoccupation d'y saisir et d'y comprendre l'agencement des éléments naturels qui ont conditionné, dans ce lieu, la formation et le développement des organismes sociaux, il semble qu'on éprouve une double et contradictoire impression : d'une part, on se prend à penser que ce lieu, situé à une telle lati-



tude, ne peut être que l'habitat d'une race inférieure et déchue. De tous côtés, on n'aperçoit que des collines et des montagnes granitiques dont la roche, *que ne recouvre aucune couche, si mince soit-elle, de terre végétale*, est taillée à pic sur le fjord, ou sur le *skjærgaard*. A peine de maigres bouleaux et de petits sapins peuvent-ils insérer leurs racines dans les fentes de ces murailles qui semblent être la citadelle avancée du pôle nord, comme si la nature avait voulu lancer un éternel défi à l'action conquérante de l'homme et l'obliger à confesser sa petitesse. Au milieu de ces sites grandioses, le mugissement des cascades, des torrents et des rivières, affolées en leurs bords énormes, semble être la seule résonance harmonique que puisse admettre la magnificence des choses.

Et pourtant, dans ce lieu qui paraît si déshérité, on découvre bientôt des combinaisons étrangement accueillantes d'éléments naturels et de forces : peu à peu on s'aperçoit que des prévenances de choix, je dirais presque des coquetteries, ont été multipliées, pour attirer l'homme jusque dans ces parages éloignés. Si ces terres ne doivent jamais être habitées, pourquoi cet afflux incessant d'eau chaude qui, venu de l'Equateur, immerge ce pays dans une atmosphère délicieusement tiède et fait reculer de 40 degrés la ligne des glaces? Pourquoi ce poisson, surabondant en ses variétés nombreuses et si apte à fournir, avec un minimum de labeur, une nourriture saine et succulente? Pourquoi ces eaux si délicieusement calmes du skjærgaard et des fjords? Pourquoi ces milliers de petits recoins abrités, avec leurs tertres aux formes bizarres, qui semblent disposés pour recevoir une maisonnette dont le bois voisin fournirait sur place les matériaux?

Tout cela n'est-il pas une invitation adressée à l'homme? et pourquoi celui-ci n'essaierait-il pas de venir s'établir en ces lieux où, malgré tout, il ne doit pas être impossible de trouver de-ci de-là la petite provision d'herbe nécessaire pour la nourriture de quelques animaux? Sous un climat humide et tempéré l'herbe pousse facilement, et, puisque la surface est immense, les troupeaux iraient paître au hasard pendant la belle saison; il

suffirait d'avoir amassé une petite quantité de foin pour la période hivernale !

Telle est la double impression contradictoire que les premiers contacts avec les fjords norvégiens développent dans l'esprit du voyageur préoccupé d'études sociales. Essayons d'en préciser mieux les éléments, en dressant l'inventaire actif et passif de ce lieu dont personne ne peut contester l'originalité très accentuée.

Comme il convient, parlons d'abord du *Gulf-Stream*, puisqu'il est incontestablement le premier des éléments naturels dont ce pays soit tributaire. On a maintes fois décrit la marche de ce courant : je ne rappellerai ici que l'essentiel.

Le *Gulf-Stream* se forme dans l'Atlantique, des deux côtés de la ligne équatoriale, sous l'action des vents alizés qui, soufflant constamment vers l'ouest, poussent vers la côte septentrionale du Brésil, vers la Guyane et dans la mer des Antilles, une énorme masse d'eau longtemps chauffée par le soleil tropical. Puis, pour se surchauffer encore, ce courant fait un long détour dans le golfe du Mexique, où il entre par le canal de Yucatan, et dont il sort par le canal de Bahama. Il contourne la presqu'île de la Floride et marche parallèlement à la côte de l'Amérique du Nord, — dont il est séparé par un courant d'eau froide, large de 50 à 100 kilomètres — jusqu'au point où, infléchi par la forte courbure du continent, par l'île et le banc de Terre-Neuve, il se rejette vers l'est dans la direction de l'Irlande, de l'Écosse et de la Norvège. On peut considérer le *Gulf-Stream* comme un fleuve puissant, ayant une largeur moyenne de 100 kilomètres, une profondeur de 500 mètres, une vitesse de 5 kilomètres à l'heure et une température de 30° centigrades.

L'afflux d'une pareille masse d'eau chaude, *qu'accompagne un courant d'air également chaud*, produit en Norvège des effets extraordinaires. Ainsi, tandis que les glaces flottantes détachées du pôle descendent sur la côte américaine jusqu'au 35° degré de latitude (latitude du sud algérien), jusqu'au cap Hatteras dans la Caroline du Nord, elles arrêtent au contraire,

dans l'Europe septentrionale, leur ligne de parcours au delà du cap Nord, un peu au delà du Spitzberg, vers le 75° degré de latitude, ce qui donne un recul énorme de 40 degrés! Les rivages de la Norvège sont ainsi préservés de la congélation : la navigation et la pêche y sont possibles en toutes saisons jusqu'au cap Nord. A ce point le plus septentrional de l'Europe, la température de la mer, en janvier, s'élève en moyenne à 3°,27, c'est-à-dire à 3° de plus qu'à Vevey sur le lac Léman, 2° de plus qu'à Venise !.

L'eau est si chaude qu'il arrive souvent que l'excédant de sa température sur celle de l'air dépasse en Norvège 25°, écart qui ne se rencontre que là et qui est d'autant plus remarquable que l'atmosphère en ces parages est aussi réchauffée par le courant d'air tiède que le Gulf-stream traîne à sa remorque.

Cet afflux énorme d'eau et d'air chauds produit des effets extraordinaires sur la végétation des plantes. Les nombreux touristes qui, chaque année, visitent Molde, la ville des roses, ont pu voir comment, par une latitude de 62°44', s'entassent les végétations luxuriantes des hêtres, des sycomores, des frênes, des bouleaux, des châtaigniers, des tilleuls et des cerisiers. Là-bas, les chèvrefeuilles grimpent jusqu'au faite des maisons. Sans doute Molde est « un coin de terre vraiment béni du Seigneur » et il n'y a qu'un Molde en Norvège, parce que nulle part ne se rencontrent un abri aussi favorable contre les vents du nord et une si belle exposition au midi, mais que de fois, dans mes excursions sociales, j'ai pu constater à l'état fragmentaire des manifestations du concours très actif que la chaleur du Gulf donne à la végétation des plantes. A Molde qui est un lieu de plaisance à la mode, le Gulf fait pousser les roses et les arbres de *fantaisie*; mais sur les gaards des paysans il fait pousser avec non moins d'efficacité l'herbe et les pommes de terre, et son action se fait sentir si loin vers le nord qu'il existe à Hammerfest un ruisseau qui ne gèle jamais.

Après le Gulf-Stream les deux éléments naturels qu'il convient

1. La mer de Baffin, qui est sous le même parallèle que le cap Nord, est soumise à un froid de 25°.

de signaler sont : le *Skjærgaard* (prononcez *chergôrde*<sup>1</sup>) et le fjord. Sans ces deux éléments, les effets bienfaisants du Gulf seraient perdus pour l'homme, et voici pourquoi : dans la Norvège occidentale, l'homme ne peut habiter que le bas des parois verticales de la roche granitique qui se dresse à pic sur le rivage ; l'absence complète de terre végétale sur les sommets ne permet la constitution d'aucun établissement cultural sur les hauteurs. Mais comment fixer sa demeure, près des flots déchainés, sur des rivages exposés aux assauts violents des grands vents du large qui, venus de l'Atlantique, soufflent en ces régions pendant la plus grande partie de l'année ? La rafale eût ravagé le peu de culture que permet l'état du sol et, du même coup, la pêche eût été rendue très dangereuse, souvent même impossible, dans la plupart des parages. Le skjærgaard et le fjord viennent donner une solution aussi élégante que radicale à cette double difficulté.

On appelle *skjærgaard* la ceinture d'îles, d'ilots, de « cailloux » et de rochers qui, en nombre prodigieux, protègent le continent contre la mer et établissent le long de la côte un chenal de circumnavigation ; dans ce chenal, le calme des eaux est si grand que la pêche et la navigation sont possibles en tout temps, même dans les plus petits canots. Ce chemin de ronde entoure, presque sans discontinuité, toute la Norvège, depuis Goteborg, au sud de la Suède, jusqu'au cap Nord, et les rares intervalles pendant lesquels on ne bénéficie plus de son intervention protectrice<sup>2</sup> permettent d'apprécier l'importance singulière du ser-

1. *aa* se prononce *ô* long ; *sk* se prononce *ch*, *y* se prononce *u*.

2. Les touristes qui vont en Norvège par la ligne Newcastle-Stavanger-Bergen peuvent témoigner de la joie qu'on éprouve à Stavanger à sentir que l'on jonit désormais de la protection du skjærgaard, pour les huit heures de traversée qui restent encore après qu'on a touché Stavanger. On peut aussi rappeler qu'à deux endroits spéciaux, sur les côtes de Norvège, cette protection fait défaut : aux environs du cap Stadt, au nord de Molde, et au sud de Stavanger. Or ces parages ont acquis une funèbre renommée par le nombre des naufrages dont ils ont été le théâtre, et certes le témoignage des estomacs des touristes — auquel je suis hélas ! obligé de joindre le mien — n'est que trop disposé à confirmer cette renommée. Aussi bien on construit en ce moment une voie ferrée pour relier Bergen et Kristiania. Ce chemin de fer, dont le coût est hors de proportion avec les services qu'il peut rendre, n'a été décidé que parce que le voyage par mer de Bergen à Kristiania est toujours pénible et parfois dangereux.

vice qu'il rend. Voici comment M. Rabot décrit cette particularité norvégienne : « Une fois sortis du fjord, le spectacle devient tout à fait étrange. Nous retrouvons l'énigmatique archipel côtier, le skjærgaard. Nulle part un bouquet d'arbres, à peine quelques bouts de gazon maladif entre des monticules de pierres. De tous côtés, des chaussées de cailloux bizarres, et dans toutes les directions des tas d'îles et des rondeurs de rochers pareilles à des têtes de vis colossales enfoncées au milieu de la mer. A la surface de l'Océan semble être tombée une pluie d'aérolithes dont les extrémités seules émergent au-dessus des flots.

« Partout et toujours le spectacle reste pareil : cependant, des heures et des heures on demeure absorbé dans sa contemplation, tant il est étrange et fantastique. Sur la côte, le paysage ne charme jamais, mais toujours il ébahit.

« Autour de Smölen, le nombre des îles s'élève à 2.600, et dans ce chiffre ne sont pas compris 355 « cailloux » qui dressent à fleur d'eau leurs têtes perfides. D'après le professeur Helland, le département de Romsdal compterait plus de 8.000 îles, et, en ligne droite, du nord au sud, le développement des côtes de cette circonscription ne dépasse guère 160 kilomètres<sup>1</sup>. »

Si précieuse que soit la protection des skjær, le chenal qu'elles abritent n'est pourtant pas la grand'route maritime le long de laquelle se sont établis les domaines norvégiens, les gaards ; ce chenal n'est que la voie de circumnavigation qui relie entre eux les différents districts du continent et le fjord est par excellence le lieu de l'habitat du paysan norvégien de l'ouest. J'essaierai de dire plus loin l'aspect physique que présentent les collines et les montagnes des fjords ; je veux seulement noter ici le calme délicieux de leurs eaux qui, miroir immobile, renvoient sur les parois sombres de la muraille rocheuse la belle lumière qui est le privilège des pays septentrionaux. Il faut une grande tempête et soufflant dans la direction même de l'axe du fjord pour que l'eau devienne un peu houleuse, mais cet accident est rare

1. Rabot, *Aux fjords de Norvège et aux forêts de Suède*, Paris, Hachette, 1898, p. 87. — On a compté le long de la côte de Norvège 150.000 îles et îlots avec une superficie de 22.000 kilomètres carrés.

et presque en tout temps, les *petits* canots à rames ou à voile circulent à l'aise, comme ils le feraient sur un lac bien abrité.

Cet abri est d'autant plus sûr que le fjord allie deux qualités dont la réunion est sinon contradictoire, du moins inattendue : *il est étroit et démesurément long*. Sa largeur, si l'on excepte le point où il rejoint le skjærgaard, n'est souvent que de 800 à 2.500 mètres, et quand on s'engage pour la première fois dans ce chenal étroit, on s'attend à trouver bientôt l'extrémité de cette entame de l'eau salée sur la montagne. Mais indéfiniment la route liquide se poursuit et s'allonge : *par le fjord la mer traverse presque de part en part le continent norvégien* et l'entaille en longues bandes aux circonvolutions tourmentées. Le Sognefjord ouvre à la mer une voie de 185 kilomètres, qui s'arrête à 7 kilomètres seulement, en droite ligne, du massif des Harunger, un des points culminants du versant occidental; le Hardangerfjord est long de 145 kilomètres, le Nordfjord de 80, le Sundalsfjord de 55, etc. Et ces défilés marins se ramifient à droite et à gauche en étroits goulets, semblables à un « étoilement de crevasses envahies par la mer <sup>1</sup> ».

Cette extrême longueur, unie à une largeur réduite, serait en d'autres régions la source d'un grave péril : en effet, le niveau des mers ouvertes n'est pas constant et deux fois par jour le flux et le reflux viennent exhausser ou abaisser les eaux. On peut imaginer l'effet de ce double mouvement diurne sur un canal d'une grande longueur : il en transformerait l'embouchure en un fleuve impétueux à double courant alternatif. En Norvège, rien de pareil n'est à craindre : le flux n'est guère en moyenne que de 1<sup>m</sup>,50, c'est-à-dire insensible à chaque moment, puisque le dénivèlement n'est au plus que de 25 centimètres par heure.

Voilà certes déjà une rencontre heureuse des éléments naturels et pourtant le fjord réserve à l'observateur attentif une surprise plus grande encore, celle de son extraordinaire profondeur. « Tous ces fjords qui échancrent la côte de Norvège, écrit M. Rabot, sont de véritables abîmes ouverts au milieu des mon-

1. Rabot, *op. cit.*, p. 174.

tagnes. Dans celui de Trondhjem la sonde descend à 540 mètres, dans le Romdalsfjord à 439 mètres, dans le Söndmøre à 721. Enfin le Sognefjord contient des fosses de 1.244 mètres, un chiffre absolument effrayant pour d'aussi étroits bras de mer <sup>1</sup>. »

Au point de vue social, cette grande profondeur est de souveraine importance; grâce à elle, le poisson approche jusqu'aux parois les plus reculées de la muraille fjordienne. « Le poisson, dit Henri de Tourville, vogue pour ainsi dire en pleine terre. Comme les hauts vaisseaux norvégiens, il accoste le bord, jusqu'à une longue distance dans l'intérieur du pays. Si le plateau sous-marin, voisin de la côte, lui était relié par un plan incliné, par une soudure décline, comme le fond élevé de la Manche est rattaché en pente douce à ses deux rivages, le poisson s'arrêterait sur la terrasse sous-marine, il n'approcherait pas des terres; il ne trouverait pas sur les bords une hauteur d'eau suffisante. Il faudrait que l'homme allât au-devant du poisson pour le capturer, se transportât au large sur le banc, se mit au péril de la mer. »

Le poisson vient donc au-devant de l'homme et en quelle quantité! Depuis douze cents ans, la richesse des pêcheries norvégiennes est réputée dans l'Europe occidentale. Cette surabondance du poisson a, sans nul doute, grandement concouru au peuplement de cette région; aussi convient-il d'en analyser, avec quelques détails, les causes, propres à ce lieu.

Il faut d'abord rappeler une circonstance spéciale de la structure géologique de la Norvège occidentale. Des sondages ont en effet démontré que la rocheuse Norvège repose sur le même plateau sous-marin, demi-circulaire, qui sert de support à l'Europe occidentale et qui apparaît dans l'angle du golfe de Gascogne, déborde de 40 à 100 kilomètres, environ, la côte ouest de la France, englobe la mer de la Manche, enveloppe les îles britanniques au large et s'étend sous la mer du Nord et sous toute la Baltique. Seulement, tandis que ce plateau sous-marin est surélevé sous la mer du Nord, où son niveau n'est guère que

1. *Op. cit.*, p. 79.

20 à 25 mètres au-dessous des eaux superficielles, au contraire la terrasse sous-marine norvégienne qui entoure la côte sur une largeur de 100 kilomètres s'enfonce au nord du cap Stadt, jusqu'à une profondeur de 300 ou 400 mètres. Au delà de ce plateau, le fond tombe subitement pour atteindre les grandes profondeurs de l'Atlantique septentrional, 2.000 à 4.000 mètres.

Ces particularités ont une importance considérable : d'une part, cette banquette norvégienne multiplie les effets thermiques du Gulf-Stream, elle barre la route aux courants glacés qui viennent du pôle et assure une plus large dispersion des eaux tièdes; d'autre part, les parois rocheuses du double talus occidental et oriental — n'oublions pas qu'aux embouchures des fjords et dans les fjords eux-mêmes la sonde descend souvent à 800 ou 1.000 mètres et plus — de ce banc surélevé conditionnent la nature des poissons. Faute de plages sablonneuses, on ne rencontre pas dans les eaux norvégiennes les poissons plats<sup>1</sup> (pleuronectes, carrelets, soles, turbots et barbues) qui trouvent dans les sables de la mer du Nord leur asile préféré; en revanche, les poissons ronds et surtout les gadoïdes (morue, colin ou morue charbonnière, églefin, etc.), y pullulent à l'infini, heureux de trouver dans les anfractuosités des parois granitiques leur habitat de prédilection.

Le plus important, au point de vue comestible, des poissons norvégiens, la morue, est en effet le produit spécifique du lieu même. « La morue n'est pas, dit M. Rabot, comme on l'a longtemps cru, un fin nageur parcourant les immensités océaniques. D'après les recherches de Sars, c'est au contraire une espèce relativement sédentaire, séjournant toute l'année *sur la pente occidentale du plateau sous-marin qui entoure la Norvège*. Le talus de cette plate-forme constitue un milieu très favorable pour ce poisson; les couches d'eau y atteignent une température relativement élevée (de + 5 à + 7°), et dans les pierres et le sable

1. Parmi les poissons plats, il n'y a en quantité notable dans les eaux norvégiennes que quelques types appartenant aux grands fonds comme l'énorme helbot, *hypoglossus vulgaris*, vulgairement appelé flétan, en norvégien *Kœite*.



coquillier qui constituent *la surface* des bancs, il trouve une nourriture abondante. Cette région, les morues la quittent seulement en hiver, de la fin de décembre au commencement de février, pour venir frayer dans les petits fonds situés *entre le rebord du plateau et les abîmes des fjords*. Probablement à cette époque les morues arrivent en masses considérables *sur toute l'étendue de la côte*, mais jusqu'ici ces migrations n'ont donné lieu à d'importantes pêcheries que dans les deux régions, entre le cap Stadt et Trondhjem, sur les bases du Romsdal, du Søndmøre et du Nordmøre, et aux Loffoten<sup>1</sup>. »

Les migrations de reproduction ont lieu de janvier à avril, époque où des masses considérables de morues se rapprochent de la côte pour frayer, c'est-à-dire déverser leurs œufs qui flottent à la surface. Ainsi, près des côtes, la morue trouve des eaux ayant une température de  $+ 5^{\circ}$  qui lui sont nécessaires pour la ponte. Comme tous les poissons ne frayent pas en même temps, cette migration a une longue durée et ce n'est qu'à partir du 15 mars que les morues commencent à s'acheminer de nouveau vers la mer.

C'est aussi pour profiter de ce « bouillon de culture » privilégié qu'un autre poisson, doué comme la morue d'une prolificité qui dépasse toute supputation, recherche, à certaines périodes de l'année, le voisinage des côtes norvégiennes : ce poisson, c'est le hareng.

D'après le professeur Sars, « le hareng, loin d'être, comme on l'a supposé, indigène des grandes profondeurs océaniques, vit dans les eaux superficielles du large. Là seulement il trouve en abondance le *plankton*, c'est-à-dire les animaux inférieurs et les végétaux microscopiques flottant à la surface de la mer (*aat* en norvégien) qui constitue sa nourriture. Suivant toute vraisemblance, l'habitat du hareng qui fréquente au printemps la côte ouest de la Norvège méridionale est le large océan compris entre l'Écosse, l'Islande et la Norvège. Les bancs constitués par ces poissons viennent en effet tous du nord-ouest : à 50

1. Rabot, *op. cit.*, p. 146.

milles de terre, des navigateurs en ont observé des troupes filant constamment dans cette direction. Au milieu de l'hiver, les harengs, éparpillés au large dans la mer de Norvège, se réunissent et avancent en masses énormes vers la côte pour y déposer leur frai. De là, les pêches du printemps (*vaarsildfiskeri*) dans la Norvège méridionale et du *storsild* (gros hareng) sur la côte du département de Tromsø dans le Nord<sup>1</sup> ».

« Soudainement, comme par un coup de baguette, la mer peut s'emplir de hareng, et se retrouver vide au bout d'un certain laps de temps. La navigation du printemps (février-avril) est consacrée au frai que le hareng dépose au fond de l'eau entre les milliers d'îles et dans les milliers de détroits de notre ceinture côtière. Comme pour la morue, cette invasion se produit tout le long de la côte, quoique, en certains endroits, elle ne se manifeste que sur une échelle assez réduite. Les essais se concentrent spécialement autour de certains centres fixes, notamment autour de Stavanger, de Haugesund et des îles qui les avoisinent<sup>2</sup> ».

Au surplus, les eaux norvégiennes ne se contentent pas de fournir à ces cohortes innombrables de morues et de harengs un lieu spécialement favorable à l'éclosion de leurs œufs : elles les attirent encore par la surabondance extraordinaire de la nourriture qu'elles leur offrent.

« Les migrations de la morue, dit le D<sup>r</sup> Hjort, ont lieu soit pour la reproduction, soit à la recherche de la proie... Au cours de ses razzias ayant pour but la recherche de la proie, la morue chasse, surtout dans les régions septentrionales, des bandes de poissons plus petits dont elle fait sa nourriture. A ce point de vue la place principale revient au *lodde* (capelan, *mallotus villosus*)<sup>3</sup>. »

Grâce à ce moyen supérieur de séduction, la Norvège n'est pas seulement un admirable laboratoire d'éclosion des œufs,

1. *Idem*, p. 152.

2. D<sup>r</sup> Johan Hjort, dans *la Norvège*, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900, Kristiania, Imprimerie centrale, 1900, p. 381.

3. D<sup>r</sup> Hjort, *op. cit.*, p. 369.

elle devient le lieu de rendez-vous de prédilection des poissons adultes des mers septentrionales.

« Après leur éclosion, les alevins restent sur la côte pendant un an environ, puis se dirigent peu à peu vers la pleine mer. Finalement les harengs déserteraient complètement l'archipel, si certaines circonstances ne les y retenaient et même n'y attiraient d'autres banes du large. Par les temps calmes, les courants poussent vers la Norvège une masse énorme de *plankton* dont ces poissons se nourrissent. L'arrivée de cette manne maintient alors dans ces parages les jeunes harengs qui allaient partir pour la haute mer et en même temps ramène du large ceux qui avaient déjà émigré. De là la pêche du hareng d'été <sup>1</sup>. »

Suivant l'expression du D<sup>r</sup> Hjort, le hareng vient ainsi sur la côte pour « s'y gorger de nourriture au détriment des petits crustacés qui se développent dans les eaux littorales au courant de l'automne ». Cette alimentation surabondante est l'effet combiné de la végétation sous-marine luxuriante, que favorise la haute température de l'eau, et du nombre des animalcules que charrie le Gulf-Stream <sup>2</sup>.

Cette nourriture primaire est utilisée de deux manières différentes : tantôt elle est consommée directement par les diverses

1. Rabot. *op. cit.*, p. 154.

2. « Au-dessous du niveau des basses eaux se montrent des espèces diverses de plantes sous-marines et d'abord les grandes laminaires brunes (*Lanis nova digitata*, *L. Cloustoni*, *L. saccharina*). Les deux premières ont l'aspect d'arbres ayant pour cimes de larges feuilles déchiquetées. Elles forment des forêts sous-marines le long de la côte extérieure. A leur ombre et sur leurs troncs mêmes vivent des formes plus petites, de brillantes floridees purpurines, appartenant surtout aux genres *delesseria* et *plilota*. Les laminaires se trouvent en quantité si grande, qu'elles en acquièrent de l'importance au point de vue économique. La tempête les déracine et les jette à la côte où on les recueille soit pour les utiliser comme engrais, soit pour en extraire l'iode que contiennent leurs cendres.

« D'autres algues servent beaucoup comme fourrages, entre autres l'*alaria esculenta*.

« La période de végétation des algues dure toute l'année; certaines d'entre elles, comme les laminaires, forment même leurs organes de reproduction en plein hiver. Il en est de même des organismes flottant en suspension dans les eaux de la mer, auxquels on a donné le nom de *plankton*; tout le long de l'année, on retrouve dans les eaux norvégiennes des masses énormes d'algues unicellulaires, qui sont le jouet des courants, surtout au printemps et à l'automne. Ces organismes ont une grande importance, en ce qu'ils constituent la nourriture primaire des mers. » (La NORVÈGE, *Les Plantes*, par H. H. Gran, p. 74).

espèces de poissons que l'homme pêche et utilise pour sa nourriture, et tel est le cas des diatomées, organismes microscopiques à carapace siliceuse, particulièrement recherchés par les harengs, tantôt elle sert d'aliment à de minuscules espèces animales inférieures, les petites crevettes (copépodes), les petits annélides et quelques mollusques, qui se trouvent en quantité énorme sur la banquette sous-marine et, sous le nom d'*aal*, forment à leur tour une nourriture de premier choix pour les poissons comestibles <sup>1</sup>.

Le Play avait déjà, il y a trente ans, signalé en ces termes ce merveilleux arrangement : « Les poissons, écrivait-il, ne se nourrissent pas seulement d'espèces plus petites : ils sont organisés pour s'assimiler les animalcules infiniment petits qui abondent dans toutes les eaux marines, et qui y sont en quelque sorte à l'état de dissolution. Ces animalcules marins se développent avec une abondance prodigieuse dans les eaux chaudes des tropiques. Le Gulf-Stream qui les charrie est une eau essentiellement alimentaire; elle apporte donc la fécondité aux bancs de Terre-Neuve et de la mer du Nord<sup>2</sup>. »

Depuis le moment où ces lignes ont été écrites, les progrès de l'océanographie ont donné plus de précision à nos connaissances : notamment il est démontré que la couche superficielle de toutes les mers est fort habitée, que les petites algues, les animaux inférieurs, les œufs et les larves s'y entassent à profusion. « Et sans cesse, de la surface aquatique sur le fond des

1. L'extraordinaire surabondance de cet *aal* est due au Gulf-Stream qui les apporte des tropiques et dont les eaux chaudes lui fournissent un bouillon de culture spécialement favorable; il les charrie à l'endroit où la végétation sous-marine assurera leur développement, en vue de leur consommation par les espèces de poissons si prodigieusement prolifiques des eaux septentrionales. Aussi cet *aal* n'est pas toujours consommé directement par les poissons qui alimentent l'homme : il nourrit aussi les espèces de poissons secondaires, qui doivent à leur tour être dévorés par les poissons comestibles; notamment il alimente le capelan (*mallotus villosus*), poisson de la famille des salmonidés qui s'emploie aussi comme appât. « Il est rare que le capelan se présente en masses au sud du 65° degré, mais il se rassemble en quantités énormes aux mois d'avril et de mai, le long des côtes du Finmarken, pour y frayer. C'est alors qu'arrivent à sa poursuite les essaims de morues accompagnés de cétaqués et d'oiseaux de mer, qui tous se livrent à une curée monstrueuse. »

2. Le Play, *Ouvriers européens*, t. III, p. XLIX.

mers, il pleut du cadavre. Cadavres de diatomées, algues siliceuses infinitésimales dont il faut plus d'un million pour faire le poids d'un gramme, mais très nombreuses et d'une fécondité telle qu'une seule d'entre elles donne, en quatre jours, directement ou indirectement, naissance à 70 millions d'individus<sup>1</sup>. »

Ainsi se trouve constatée et expliquée l'extraordinaire fécondité des mers norvégiennes, et cette fécondité est entretenue pendant tous les mois de l'année et dans toutes les eaux. Sans doute, pour la pêche à grand appareil, pour la pêche industriellement organisée, il y a des saisons, mais, outre que ces saisons se tiennent de si près qu'il n'y a, en réalité, aucune discontinuité entre la fin de l'une et le commencement de l'autre, à tel point que la pêche du hareng d'hiver est appelée pêche de printemps et que la pêche d'été est continuée par une pêche d'automne, il faut savoir qu'à peu près en toute saison, des morues, des maquereaux, des saumons ou des truites visitent les fjords : il y a des époques plus ou moins favorables à la pêche, mais il n'y en a guère où l'on ne soit assuré de quelque capture.

A maintes reprises, pendant mon voyage, j'ai vu les gars norvégiens, soit dans les fjords, soit dans les bassins de Stavanger, de Bergen ou de Trondhjem, jeter, au cours de leurs jeux en canot et sans aucun art, de misérables lignes qu'ils ne surveillaient que par intermittence ; pourtant, au bout de quelques instants, le gamin abandonnait ses avirons pour haler à bord un poisson qui avait mordu. Moi-même, en diverses occurrences, j'ai voulu éprouver ma chance en lançant une ligne de fond et l'abondance du poisson n'a jamais manqué de me procurer l'émouvant plaisir d'une récompense que ni mes efforts, ni mon habileté n'avaient certes méritée.

Au surplus, si la morue et le hareng méritent, à raison de leur prolificité, une place à part parmi les poissons norvégiens, ils sont loin d'être les seuls<sup>2</sup>, et, si l'on peut se borner à

1. *Le fond des mers*, par H. de Varigny (*le Temps*, 5 juillet 1905).

2. Les touristes qui ont visité le *Fisketorget*, le curieux marché au poisson vivant de Bergen, ont pu voir les beaux grondins que les petits pêcheurs côtiers viennent offrir aux acheteurs, dans des citerneaux remplis d'eau de mer. Ils ont admiré aussi

mentionner le maquereau qui visite les fjords du sud en été pour frayer, il importe de donner quelques explications spéciales sur le saumon et sur son congénère la truite saumonée.

Nous savons que les fjords sont à la fois extrêmement longs et étroits : or, au delà d'une certaine distance, les poissons sont moins portés à s'engager dans ces longs couloirs resserrés, d'autant plus que la salinité des eaux, dans lesquelles se déversent d'innombrables cascades et torrents, diminue et ne leur suffit plus. Le saumon intervient alors et, grâce à la souplesse de son organisme, vient remplir la place vide.

« Parvenus à l'âge adulte, dit Le Play, les saumons quittent la mer où s'est effectuée la majeure partie de leur développement. Ils remontent les rivières au printemps, à l'époque où le courant est grossi par la fonte des neiges. Ils sont alors disposés en deux lignes, qui, partant du saumon conducteur placé au centre du fleuve, forment entre elles un angle aigu et reçoivent obliquement l'action du courant. Ils cheminent avec un bruit particulier et une vitesse comparable à celle d'un chemin de fer. Ils se reposent la nuit et recommencent le voyage en reformant promptement leur ligne angulaire, les forts en tête, les faibles en queue, et ils continuent ainsi jusqu'à ce que chacun ait atteint le lieu où doit se faire la reproduction. Celle-ci ne peut s'opérer que dans l'eau douce, sous une succession d'influences rigoureusement déterminées. Le petit saumon se nourrit, en partie, comme les autres poissons du fleuve; mais il prospère surtout dans la saison chaude en chassant les insectes qui volent près de la surface de l'eau, et qu'il happe au moyen de sauts rapides et multipliés. Après deux ans, le saumon ne trouve plus, dans le fleuve où il est né, une nourriture suffisante. Il descend alors vers l'embouchure, s'habitue à vivre dans une eau de plus en plus salée, et il disparaît enfin dans les profondeurs de la mer. Il y grossit rapidement, en subissant une grande transformation. Agé de quatre ans, il est apte

l'énorme fletan, sorte d'immense barbe, longue de 1<sup>m</sup>,30 et plus, épaisse à proportion, et que les matelots découpent en quartiers et en tranches, comme on le fait en France pour les morceaux de bœuf.

à la reproduction, et il commence à remonter les fleuves (et il en franchit les chutes, grâce à sa faculté de bondir hors de l'eau). Quand la ponte est opérée, les gros saumons, qui ne peuvent se procurer dans le fleuve une nourriture suffisante, retournent à la mer <sup>1</sup>. »

Le Play, qui n'avait pas visité la Norvège, attribuait d'ailleurs au saumon une influence prépondérante sur la formation sociale des populations du nord de l'Europe <sup>2</sup>. Depuis vingt années, une étude plus attentive du phénomène social a conduit à abandonner cette hypothèse, et les conclusions de la présente étude ne sont pas certes de nature à faire regretter cet abandon, mais néanmoins les migrations qui viennent d'être décrites ne sont point dénuées d'importance, puisqu'elles ont pour résultat de mettre à la disposition des habitants des parties les plus reculées du fjord, fût-ce à 180 kilomètres du skjørgaard, une nourriture succulente substantielle et abondante.

Tel est, en son premier aspect, le *lieu* norvégien. Encore une fois, et j'y veux insister fortement, il semble que la nature ait voulu donner, en ce lieu bizarre et étrange, comme un témoignage des ressources infinies dont elle dispose pour résoudre, en se jouant, toutes les difficultés, et, quand on réfléchit à ce subtil mélange de Gulf-Stream et de banquette sous-marine, de skjørgaard et de fjord, de fosses profondes et de niveau constant, de morue, de hareng et de saumon, on éprouve je ne sais quelle impression d'écrasement admiratif en face de tant d'art joint à tant de force; à chaque instant on côtoie la merveille et elle est poussée si loin que parfois on se prendrait à dire qu'elle avoisine le « truquage », l'artificiel du roman des Mille

1. Le Play, *Ouvriers européens*, t. III, p. 97.

2. « Le saumon, écrivait le Play, est probablement la production spontanée qui a le plus contribué à multiplier et à rendre stables les populations du Nord. Considéré comme ressource alimentaire d'une population continentale, le saumon l'emporte sur tous les autres poissons. Chez une race sédentaire, le saumon est une production plus précieuse que les poissons de mer, parce qu'il remonte les cours d'eau et va se livrer lui même au pêcheur jusque dans les montagnes les plus abruptes » (*Ouvriers européens*, t. III, p. 96).

et une Nuits, si la majesté souveraine de ce paysage incomparablement beau ne venait interdire un semblable blasphème. Non certes, il n'y a pas de truc, mais simplement une harmonie supérieure des choses en vue d'un grand dessein à réaliser.

Mais j'ai dit que l'observateur social éprouve en Norvège une deuxième impression, nettement contradictoire et radicalement antinomique à la première. Au demeurant, le poisson, si abondant soit-il et quelque variées qu'en soient les espèces, ne peut être à lui seul un élément capable de subvenir à tous les besoins d'une population sédentaire; non seulement il ne fournit ni l'habitation, ni le vêtement <sup>1</sup>, mais encore il est très loin d'être un aliment complet, et pouvant à ce titre être la seule nourriture de l'homme. A cette infériorité manifeste, l'industrie moderne, avec ses transports perfectionnés et son régime de spécialisation des professions, n'est pas embarrassée de porter remède, et elle aime au contraire à faire vivre une population, même très nombreuse, de la vente d'un produit unique dont le prix servira à acheter tous les autres qui peuvent être nécessaires. Mais cet aménagement du travail est un procédé tout moderne et, bien que les Sagas attestent que, dès le IX<sup>e</sup> siècle, le poisson était transporté de Norvège en Angleterre dans « des navires rehaussés de peintures et portant des voiles de couleurs variées »; il est impossible de penser que ces exportations aient été dans les temps reculés assez importantes pour permettre l'acquisition de toutes les autres denrées indispensables. Bien plus, nous savons de manière certaine, qu'avant 1416, avant que le Hollandais Benckel eût inventé la salaison du hareng, « ce poisson s'employait uniquement frais ou séché et se consommait exclusivement dans le pays même <sup>2</sup> ».

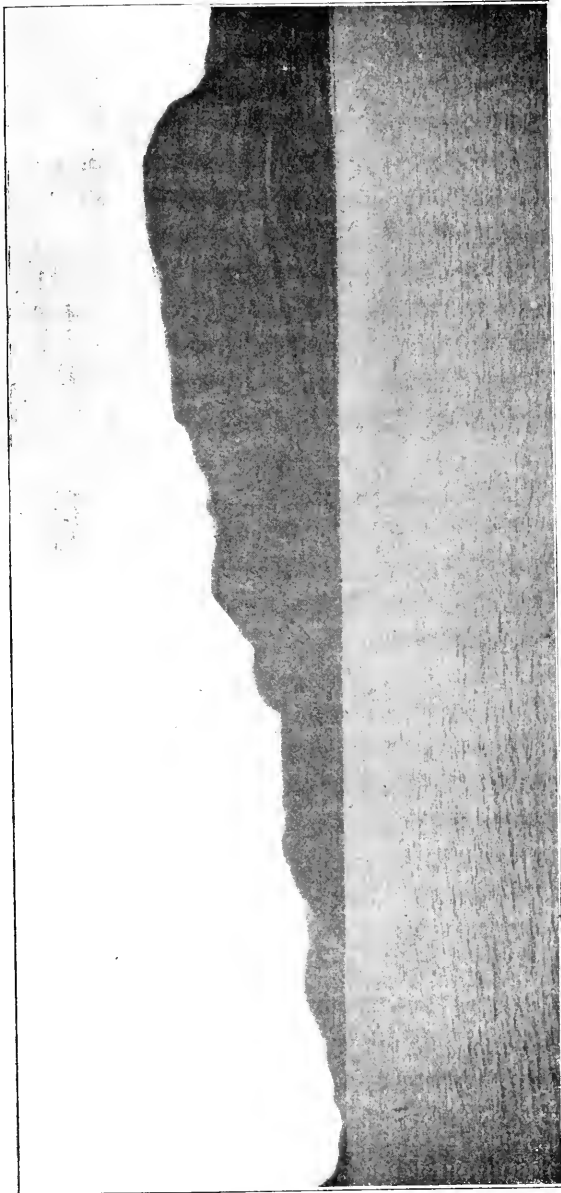
Sans doute encore, on peut signaler que l'abondance du bois fournissait du moins les matériaux nécessaires à la construction des barques et des habitations et donnait un combustible d'excellente qualité. Mais cette ressource supplémentaire, pour

1. Le phoque à fourrure fournit pourtant le vêtement aux Esquimaux; mais, dans ce cas, le fournisseur et le client sont chacun, dans leur genre, des types anormaux.

2. *La Norvège*, p. 378.



importante qu'elle soit, est encore très insuffisante, et il



L'ENTRÉE DE SÖGNEFJORD

faut de toute nécessité trouver, dans le lieu même, un autre

moyen de subvenir aux besoins de vêtement et de nourriture.

Or cet autre moyen ne peut être que d'une sorte, la culture, l'exploitation agricole de la terre, et c'est précisément celui-là que la nature du sol semble sinon interdire absolument, du moins n'autoriser qu'avec une parcimonie déconcertante, en un lieu que tant d'autres circonstances semblaient prédestiner à être le séjour d'agglomérations nombreuses d'hommes.

On a décrit maintes fois la côte et le fjord norvégiens; il est pourtant nécessaire d'en relever ici les traits essentiels, parce que la nature du sol conditionne toute la vie sociale.

« Comparée à la Suède, dit le Dr O. J. Broch, la Norvège, et principalement sa partie ouest, est un haut pays rocheux, sauvage, inculte et nu, à vallées étroites, à rivières torrentielles et à rochers qui, jetés pêle-mêle, prennent en certains endroits les formes hardies et pittoresques des Alpes...

« L'Ouest est la partie la plus rocheuse de la rocheuse Norvège. A l'exception de Jæderen avec ses environs immédiats et les petites bandes disséminées qui, depuis les embouchures des rivières, montent entre les parois des vallées dont elles forment le fond, *presque tout le relief présente des pentes escarpées ou plutôt de noirs précipices* qui s'élèvent souvent de la profondeur des golfes ou du fond étroit des vallées à des hauteurs vertigineuses environnées de couches de nuages superposées. Lorsque les flancs des montagnes sont moins abrupts et moins nus, on voit dans l'intérieur des golfes ou sur le penchant et au fond des vallées, une bande de terrain cultivé, interrompue par des rochers. Immédiatement au-dessus de cette bande, commence une zone forestière, souvent aussi interrompue par des éboulements de pierres, qui s'appuient contre le flanc des montagnes. Tout en haut, se dresse la cime nue, à brèches profondes, où s'engouffrent les tourbillons d'air froid des plateaux. Il arrive aux brebis et aux chèvres de se prendre dans les escarpements des montagnes de l'Ouest, de façon à n'en pouvoir plus sortir<sup>1</sup>. »

Il faut insister sur la nature de ces pentes escarpées, sur le

1. Broch, *Le Royaume de Norvège et le Peuple norvégien*, Kristiania, P. T. Malling, 1878, p. 4-6.

caractère inabordable de ces collines granitiques taillées à pic sur l'eau dormante. Au moment où le bateau quitte le skjær-gaard, on ne se rend pas toujours compte de cet escarpement, car d'ordinaire l'ouverture du fjord mesure une grande largeur et l'action des vagues et des glaciers a limé et arrondi les arêtes de la roche. Mais à mesure que le bateau pénètre dans le fjord, « ce golfe en abîme », on constate que les deux murailles se rapprochent en même temps que les parois rocheuses atteignent des hauteurs de plus en plus vertigineuses : « on croirait, en vérité, avoir devant soi une fissure traversant de part en part l'écorce terrestre ». Les parois à pic, dont l'œil s'exagère encore la hauteur et l'escarpement, semblent devoir conduire à des profondeurs inouïes : parfois la roche est si sombre et sa masse dénudée, sur laquelle ne poussent aucun arbrisseau ni aucune herbe, est si menaçante qu'on se demande avec quelque effroi si on ne va pas arriver à quelque trou du diable ; on se sent l'esprit envahi par des songes de démons et de géants, de cataclysmes et de scènes horribles, et on est tout heureux de reporter ses yeux vers la bonne figure du capitaine du bateau à vapeur ou du brave paysan qui rame vigoureusement dans le petit canot qui vous entraîne <sup>1</sup>.

1. Comme il faut insister sur cet élément essentiel du lieu social norvégien, je relève ici quelques citations :

« Vers l'ouest (de la Norvège) le sol est disloqué, craquelé dans tous les sens ; un hârissement fissuré de gouffres effrayants remplis par la mer ; partout, des murs formidables de rochers, dressés entre les abîmes des fjords, et partout, des vallées très courtes, si même il en existe : en un mot, un massif de montagnes abruptes ; inondé par l'Océan, jusqu'au pied des cimes culminantes. » (Rabot, *op. cit.*, p. 53.)

« Quand on arrive de l'est, dit un voyageur, la première découverte d'un paquebot est une stupéfaction. Depuis des lieues on n'a pas rencontré un toit ; on n'aperçoit au pied de la montagne aucun village, rien qui annonce un groupement d'hommes. Pourtant là, tout au fond, un navire sous vapeur a l'air d'un insecte tombé dans un puits. On approche : la coque grossit, la mâture s'élance ; c'est un vrai steamer, presque aussi important que ceux qui font la traversée entre Douvres et Calais. A certains jours de la semaine ou du mois, ce paquebot vient renouer un instant le fil interrompu de la vie. Il apporte les lettres, les provisions, les marchandises ; il vient prendre quelque voyageur. Tout le transit se fait à Gudvangen dans une baraque de cantonnier. A bord du steamer, l'étonnement redouble. On comprend mal qu'un navire ait pu se risquer jusque-là. Par où va-t-il sortir ? Par où est-il entré dans ce cirque de rochers, qui semble hermétiquement clos ? Quelques tours d'hélice, et la passe se découvre. Entre deux éperons de montagnes qui marchent

Sans doute, le fjord n'a pas toujours cet aspect austère, mais du moins la terre arable y est toujours mesurée avec la plus extrême parcimonie. Les statistiques témoignent que, dans la Norvège occidentale, les cultures n'occupent qu'un deux-centième de la superficie totale, et encore cette évaluation est-elle, pour beaucoup d'endroits, très au-dessus de la réalité. Grâce aux éboulements de rochers, quelques terre-pleins, étroits, bizarres, encombrés eux-mêmes de masses granitiques, se sont formés de-ci de-là, où se sont accumulées les poussières organiques ou inorganiques, mais ils sont si disséminés et si minuscules que du milieu de l'eau on les aperçoit à peine : souvent la vue même d'un chalet est le seul indice de la présence de l'homme dans un entassement de rochers.

A mesure que l'on avance dans le fjord, la hauteur des montagnes s'accroît et la pente devient plus escarpée encore : à peine, au fond du fjord ou d'un de ses bras, là où s'arrêtent les eaux de la mer, trouve-t-on une étroite vallée, qui est sur terre le prolongement du fjord. Mais ce *fjorddal*, vallée du fjord, n'est guère formé que par l'estuaire du cours d'eau torrentueux qui se précipite de la montagne; au delà de cet estuaire, dont la longueur ne mesure, au rebord circulaire de son éventail, que quelques centaines de mètres, et qu'encombrent d'ailleurs d'innombrables rochers, on ne trouve ni vallée, ni vallon; dans une gorge étroite un cours d'eau tombe en cascades; encaissé, précipité, accidenté de chutes, il bondit parfois en des sauts

l'un vers l'autre, sombres, comme pour s'aborder, s'ouvre une encoche claire. La lumière entre par là ainsi que par un soupirail; elle se répand en éventail sur l'eau. Un besoin impérieux prend au cœur de s'évader par cette brèche de lumière. Qu'y a-t-il au delà? Un autre lac, d'autres escarpements, d'autres nuages réfléchis dans l'eau pure, d'autres tournants mystérieux, qui soudain découvrent d'innombrables perspectives. » Hugues Le Roux, *Notes sur la Norvège*, p. 23.

Enfin, voici une histoire que raconte la légende norvégienne : Un jour, un paysan avait perdu ses brebis sur la montagne. Après de longues recherches infructueuses, il rentre dans sa *rogstue*, s'assied sous l'ouverture ménagée au milieu du toit pour livrer passage à la fumée du foyer et demande à sa femme de la bière. Au bout de quelques instants, quelle n'est pas sa surprise de voir l'image du troupeau égaré se refléter dans son écuelle de bois. Le brave homme lève la tête et aperçoit, par le trou du toit, ses moutons juchés sur les rochers à pic qui dominaient la cabane.

énormes, mais ses eaux n'arrosent aucune prairie : il coule là



MASSIF DU MONTAGNES ENTRE AURLANSEFJORD, A GAUCHE,  
ET NOERØFJORD, A DROITE (*Sogne*)

comme dans une fente. Pourtant, à certains niveaux, il arrive

parfois que son lit s'évase en un petit lac que suivent et que précèdent des rapides ; les Norvégiens, habitués à se contenter de minuscules lopins de terre arable, établiront d'ordinaire un *gaard*, près du rivage de ce lac, mais ce sont les seules habitations qui avoisinent le torrent. Et, à mesure que l'on s'élève, on ne rencontre même plus ces rares oasis ; puis on arrive au *field*, à ces larges ondulations de montagnes solitaires et désolées, désert de granit qui sépare de la Norvège des fjords



UN FJORDDAL : ODDE, A L'EXTRÉMITÉ DU HARDANGEREJORD

l'autre Norvège, celle des vallées fertiles du versant oriental. A cette hauteur, on ne rencontre plus que le bouleau nain, le saule, la bruyère et les lichens.

Tel est le fjord norvégien ; en le voyant, on ne peut s'empêcher de se demander : « Où donc est ici la place d'une maison, d'un foyer pour l'homme ? Le roc et l'eau tiennent tout. » Certes les beautés naturelles sont incomparables, et le touriste ne se lasse pas d'admirer ces belles eaux des fjords et des lacs ; mais l'observateur social est obligé de se dire que le site le plus capable de ravir les yeux ne vaut pas pour un paysan les épais-

ses couches d'humus de la Beauce ou du Dakota, et ici, aucune couche de terre végétale, si mince soit-elle, ne recouvre la roche limée jadis par les glaces de l'époque glaciaire. Des pins chétifs et de menus bouleaux réussissent à insérer leurs racines dans les fentes de ces roches; ils y poussent comme poussent chez nous les arbustes sur les murs délabrés de nos anciens donjons ou au sommet des tours de nos églises, et il est probable qu'ils n'y pousseraient guère mieux, si un phénomène spécial sur lequel il faut insister ne venait favoriser leur végétation : je veux parler de la grande abondance des pluies et de l'humidité continue.

On n'est pas surpris d'apprendre qu'il pleut beaucoup dans la Norvège occidentale. Comment en pourrait-il être autrement, puisque sans cesse les vents d'ouest poussent sur les côtes des nuages que leur longue course à travers le nord atlantique a saturés d'eau et que la haute muraille de granit arrête brusquement ces nuées, sans leur permettre de se décharger progressivement en avançant dans l'intérieur du continent. Aussi l'abondance et le nombre des « précipitations » sont tels que, suivant toute vraisemblance, la Norvège détient en cette matière le record de l'Europe occidentale. A Bergen, le pluviomètre marque 1<sup>m</sup>,835 par an et, en dépit de la renommée <sup>1</sup>, cette mesure indiquerait plutôt que ce joli port est favorisé du ciel, puisque, à l'embouchure du *Sognefjord*, le niveau du pluviomètre monte encore 63 millimètres plus haut!

1. D'innombrables plaisanteries circulent en Norvège sur le climat pluvieux de Bergen; en voici quelques-unes que l'on m'a rapportées : Un jour, un capitaine, ayant constaté qu'il ne pleuvait pas lorsqu'il était en vue de Bergen, en conclut qu'il s'était trompé de route et vira de bord. (On sait que nous faisons sur Marseille une plaisanterie du même genre, et d'un goût plus douteux.) — Dans les rues de Bergen, lorsque les chevaux voient un homme sans parapluie, ils se cabrent et prennent peur à la vue d'un être aussi anormal. — Dans les prés aux environs de Bergen, lorsqu'un paysan va chercher son cheval pour l'atteler, il doit toujours porter un parapluie, au moins sous son bras, autrement l'animal ne reconnaîtrait pas son maître et s'enfuirait au galop. — Plus sérieusement, notons que l'abondance des précipitations diminue rapidement à mesure que l'on s'enfonce dans le fjord; ainsi, dans le même Sognefjord, à 91 kilomètres des côtes, dans le bas du Fjærlandsfjord, elle n'est plus que de 1250 millimètres; dans le bas du Nærøfjord, à 112 kilomètres, elle n'est plus que de 750 millimètres; elle s'abaisse à 480 dans le bras du Systerfjord, à 128 kilomètres, pour tomber enfin à 400, à Sørdal, à 140 kilomètres.

Cette abondance des pluies, jointe à l'humidité même de l'air, est extrêmement importante; elle supplée, pour une grande part, à l'absence d'humus ou du moins au défaut d'épaisseur de la couche de terre arable, là où poussent l'herbe, les pommes de terre et les céréales; sans elle la chaleur du soleil de printemps et d'été serait perdue et même funeste pour la végétation, puisque les racines seraient vite desséchées<sup>1</sup>. Grâce à elle, au contraire, les plantes retirent pendant ces deux saisons tout le bénéfice du doux soleil norvégien, de ce beau soleil qui est le vrai roi de la Norvège et qu'il y aurait ingratitude à ne pas célébrer en terminant : n'est-ce pas lui, en effet, qui donne à ses fjords grandioses ces tonalités étranges qui ravissent les artistes et qui, non content de l'éclairer et de l'échauffer sans intermittence pendant les longs mois d'été, amasse encore pour elle dans les régions torrides de l'Équateur les provisions de chaleur que lui apportera le Gulf-Stream<sup>2</sup>?

Tels sont les éléments du *lieu* norvégien et tel est spécialement le fjord. Or ce fjord a été dans le passé et est encore dans le présent le centre d'une vie sociale intense. Quelle est cette vie sociale, quels en sont les forces organisatrices, les éléments, les caractères spécifiques?

Les Norvégiens racontent qu'il advint que Dieu oublia la Norvège, au moment où il distribuait sur la surface du sol la bonne terre à blé. Pour réparer cette erreur, il ramassa soigneusement les miettes de terre qui restaient au fond du sac. Il les jeta à la volée. Puis, pour consoler ceux qu'il avait déshérités sans le vouloir, il leur mit au cœur l'amour du sol.

Cette légende est intéressante, mais comme toutes les légendes elle constate, et n'explique pas; elle ne fournit aucune réponse au problème psychologique et social que se sont posé tous les voya-

1. Cette humidité ne risque pas de faire pourrir les plantes, parce que le sol est incliné et que l'écoulement des eaux est assuré.

2. A Bergen, les nuits claires durent du 22 avril au 22 août; à Trondhjem du 11 avril au 31 août, et dans cette ville il fait plein jour à minuit même du 23 mai au 20 juillet. En revanche, l'hiver, le soleil se lève à 10 heures à Trondhjem et se couche à 2 h. 1/2; à Bergen, il reste au-dessus de l'horizon pendant 5 h. 1/2 à 6 heures.



geurs qui ont visité la Norvège : « Quel est l'état d'âme des gens qui tentent de vivre entre ces menaces de rochers et ces précipices sans fond ? »



NÆRØFJORD, UN DES BRAS DU SØGNEFJORD

Efforçons-nous de répondre à cette question <sup>1</sup> et comme la

1. Comme il est toujours très attachant de suivre le développement des explications, des théories et des lois que les savants, chacun dans leur domaine propre, donnent des phénomènes qu'ils soumettent à leur analyse, il me paraît utile de résumer en quelques mots les grandes lignes de l'interprétation que Le Play donnait, il y a vingt-cinq ans, de la vie sociale norvégienne. Il parlait de cette donnée que les pasteurs immigrants en ces régions s'étaient transformés en pêcheurs et, grâce aux conditions du lieu, la pêche se faisait en *petites barques non pontées montées par trois ou quatre hommes seulement*. Cette possibilité de se servir de *petites barques* avait, aux yeux de Le Play, une importance souveraine : elle avait déterminé toute l'évolution de la famille et de la société. En effet, elle avait fractionné la famille patriarcale en simples ménages : autant de chefs de métier que de barques et autant de chefs de famille que de chefs de métier. Elle avait séparé l'atelier du foyer et aussi les hommes des femmes. Ainsi s'était constituée la célèbre *famille souche*, un des trois types de familles que Le Play reconnaissait — on sait que les deux autres étaient la famille patriarcale et la famille instable — et qu'il caractérisait par la transmission intégrale de l'héritage à l'un des enfants ; la propriété de l'habitation suivait naturellement le sort de la propriété de la barque et était impartageable comme elle. Grâce à cette pratique salutaire de la transmission intégrale, la stabilité de la famille était

Science sociale professe que l'état d'âme d'un peuple est le résultat de toute la série des phénomènes sociaux, essayons de connaître ces phénomènes en dressant plusieurs monographies de la vie familiale des paysans norvégiens. Plusieurs monographies seront nécessaires, parce que les fjords ne sont pas en tous points semblables les uns aux autres. Sur ce fond premier et commun du lieu que je viens de décrire, s'épanchent comme en une broderie finement nuancée des variétés d'un même type, et, de même qu'aucun fjord ne ressemble exactement aux autres, de même la vie sociale, dans chacun d'eux, se différencie par quelques nuances de la vie sociale des autres fjords.

Au cours de ma mission, j'ai pu déterminer deux variétés principales de type social dans le fjord norvégien proprement dit, sans compter le type du Jæderen et celui de la région de Trondhjem. Chacune de ces variétés se subdivise à son tour en plusieurs autres qu'il sera intéressant de déterminer.

assurée et l'esprit de tradition, maintenu par l'héritier associé, s'alliait naturellement à l'esprit de nouveauté que représentaient les autres enfants, obligés d'aller chercher au dehors un établissement personnel.

La forte constitution du foyer familial garantissait aussi la société contre le développement anormal des pouvoirs publics. Enfin la puissance d'expansion des peuples du Nord était expliquée, non moins que la forme même de cette expansion, si différente de celle des peuples communautaires; à ces émigrants individuels, rendus capables par l'éducation de « se tailler » un domaine au dehors, la barque ne fournissait-elle pas en effet un moyen de transport d'une incomparable puissance et d'une merveilleuse souplesse? Ainsi tout l'agencement de la vie sociale dérivait de la pêche en petite barque non pontée montée par trois ou quatre hommes.

Telle est la première explication proposée par Le Play. Les belles études d'Henri de Tourville ont déjà gravement modifié la représentation que la Science sociale se fait aujourd'hui des transformations opérées dans les fjords norvégiens : on verra que les conclusions de la présente étude ne sont pas de nature à faire regretter cette évolution doctrinale.



## DEUXIÈME PARTIE

---

# LA VIE PRIVÉE

---

## I

### LES RÉGIONS DES GAARDS ISOLÉS

#### 1. — LE MASFJORD.

Le Masfjord est un fjord de modeste étendue, situé au nord de Bergen, à une distance peu considérable, mais que l'on met néanmoins plus de sept heures à franchir, parce que le petit bateau à vapeur qui le dessert fait, au préalable, d'innombrables évolutions dans les îles et à l'embouchure des baies que dessine la côte.

Ce fjord est inconnu des touristes, Bœdeker ne le mentionne pas et même un grand nombre des habitants de Bergen en ignorent l'existence; tout au plus, ceux qui en connaissent le nom, l'associent-ils à des idées peu avantageuses de malpropreté, de vie misérable et de population arriérée. Pourtant, au dire de M. l'abbé Wang, qui veut bien être mon guide dans cette excursion, cette visite est indispensable à qui veut connaître l'état social de la Norvège ancienne, de celle qui a le plus conservé le mode d'existence d'autrefois.

Aussi, nous prenons le petit bateau à vapeur en partance pour le Masfjord et les environs; la dimension du bateau, son aménagement rudimentaire, surtout l'accoutrement des passagers suffisent à nous avertir que nous ne sommes plus ici à bord d'un ces navires, favoris des touristes, qui desservent

le Hardangerfjord et le Sognefjord : ici les passagers sont pauvres et demandent surtout un moyen de transport économique.

Partis à midi, nous arrivons à 7 h. 10 du soir à l'embouchure du Masfjord, après de très nombreuses stations dans les îles du Skjærgaard et nous débarquons, bien que nous soyons encore loin de l'endroit où nous devons nous rendre et que le tableau itinéraire de notre steamer mentionne cet endroit parmi ses stations obligatoires. Avant de s'engager dans le fjord, le steamer doit en effet visiter dans tous les sens les baies environnantes jusqu'à minuit et demi, et il ne nous déposerait à destination que vers deux heures du matin. Il est donc plus prudent de faire avec un canot à rames la dernière partie du chemin.

A Sandnes le débarcadère est déjà toute une leçon de choses : il est si incommode, si impraticable, les pierres ou les blocs de granit qui le composent forment un sol si mal nivelé qu'il faut de grands efforts pour y rouler un baril de poisson ou de farine ou y trainer une caisse. Tel qu'il est, avec ses 30 mètres carrés de superficie, il suffit cependant au service qu'il doit rendre ; il n'est en effet qu'un point d'attente pour les paysans qui, arrivés en canot, attendent le bateau à vapeur ou qui, arrivés en bateau à vapeur, se disposent à monter en canot. Sandnes n'est pas un village, mais uniquement une station de bateaux ; à côté du débarcadère, il y a juste un petit *landhandler* (épicier de campagne).

A 8 heures, un canot nous emmène : nous profitons de la barque d'un paysan qui s'en retourne avec sa fille. Il demeure à 1.500 mètres en deçà du gaard où nous allons ; il lui faudra donc allonger sa course de 3 kilomètres ; dans tous les pays, les paysans acceptent volontiers ces détours pour rendre service à un voisin : ici ce sont les bras qui rament et non les jambes qui arpentent la route.

Le père et la fille, celle-ci robuste, blonde, proprette et avenante, rament vigoureusement, et pendant sept quarts d'heure défilent sous nos yeux les hautes collines granitiques de Masfjord. Leur hauteur n'est pas très considérable et pourtant on est tenté de les appeler des montagnes, parce que leurs parois à

pie et l'étroitesse du fjord accroissent l'impression de hauteur qu'elles donnent. *Le flanc de ces collines est absolument nu*; parfois, sur les roches basses, de maigres pins garnissent un peu cette nudité, mais partout ailleurs la roche est si râpée et si limée qu'aucun arbre n'y peut végéter, et, au sommet, la colline s'arrondit en rotondités stériles et si lissées par les glaces de la période glaciaire qu'on les compare volontiers aux luisants crânes chauves des maîtres d'école de nos comédies.

Quelle solitude austère, quel silence et quel isolement! On n'entend aucun cri d'oiseau, et on en est presque heureux, car il semble que le piaillage d'un moineau ou le chant d'une poule romprait l'harmonie silencieuse de ce lieu majestueux.

De place en place, on aperçoit les maisonnettes des *bruger* et des *husmænd*. Il paraît que le nombre de ces habitations augmente : le paysan qui nous conduit nous signale au passage une ferme nouvelle; une partie d'un *gaard* a été vendue pour constituer une exploitation séparée. Plus loin on a détaché de l'*udmark* d'un autre *gaard* une portion que l'acquéreur croit pouvoir défricher suffisamment pour y nourrir un petit troupeau bigarré de vaches, de moutons et de chèvres.

Ainsi l'œuvre de défrichement se poursuit sur toute la Norvège des fjords : dans un département voisin de celui que nous visitons en ce moment, dans le département de Bergen Méridional, on a, depuis dix ans, défriché 11.000 maals, c'est-à-dire 1.100 hectares. C'est beaucoup, quand on mesure la difficulté de la tâche accomplie, et pourtant ce n'est rien en comparaison des immenses superficies rocheuses qui défient à tout jamais l'effort cultural de l'homme.

Vers 10 heures du soir — il fait beau jour encore quoique nous soyons au 13 août, — nous arrivons au *gaard* de Kristen Thorsen Bersvik.

Il est très difficile de décrire, à qui ne l'a pas vu, l'aspect d'une ferme norvégienne. Comment dépeindre celle-ci? Qu'on imagine une cavité laissée par une légère courbure de la colline granitique, dans laquelle se seraient éboulés et entassés pêle-mêle d'énormes masses de rochers. Au milieu de ce chaos,

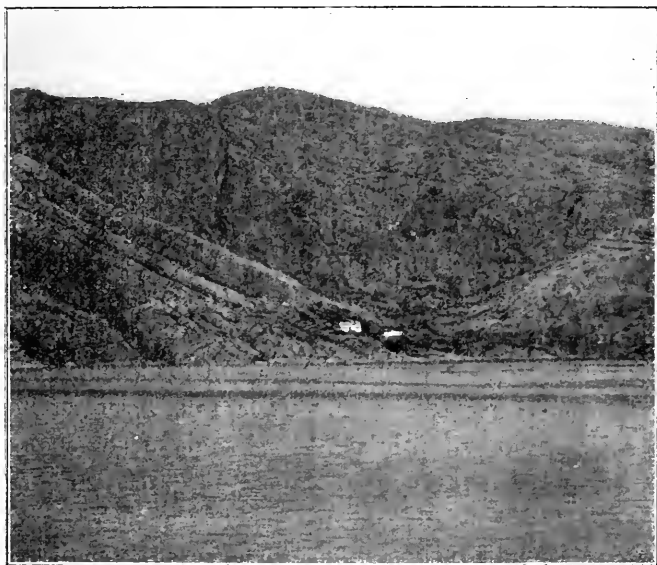
la nature et le travail de l'homme, en collaboration avec le temps, sont parvenus à former en quatre endroits rapprochés, mais doublement séparés et par des rochers et par une notable différence de niveau, quatre petits champs dont le plus grand mesure environ 75 ares, et dont les autres mesurent à peu près 50 ou 30 ares : une seule de ces pièces de terre arable, celle qui est au niveau le plus bas, présente une surface horizontale, les autres sont en pente relativement douce. Ces quatre petits champs forment le premier élément de la culture ; en y joignant beaucoup d'autres petits lopins de formes bizarres, plaqués sur les pentes les plus déconcertantes ou situés en d'innombrables recoins qu'enferment d'énormes « cailloux », on arrive à une superficie totale de terre cultivable de 6 hectares (60 *maals*). L'étendue est immense, et ce résultat de l'effort cultural paraît minime ; et cependant on ressent de la joie à le constater. En débarquant, on n'apercevait du ponton que des parois de rochers et la cabane du husmand dressée sur une petite plate-forme en promontoire : on éprouve je ne sais quelle fierté à se dire qu'en dépit des apparences premières une famille peut vivre de son travail au milieu de ce chaos.

A 150 mètres, à vol d'oiseau, du bord de l'eau, la colline granitique dresse définitivement ses parois abruptes, accessibles seulement aux chèvres ; de maigres sapins et quelques bouleaux se sont glissés dans les fentes verticales des rochers et tapissent ces parois ; au sommet, les surfaces polies de la roche sont plus dénudées encore : c'est le field, le désert granitique sur lequel ne poussent que des lichens et quelques herbes.

Ce field, cet *udmark*, fait partie du *gaard* de Bersvik, mais celui-ci en ignore la superficie ; aussi bien est-elle sans importance, car en Norvège on évalue les fermes par l'étendue de leurs terres cultivées, de l'*indmark*, ou mieux encore, par le nombre de vaches qu'elles peuvent nourrir<sup>1</sup>.

1. Il importe de préciser ici la terminologie dont nous nous servons : *Gaard* vient du vieux mot *Gjarde*, enclos, ordinairement par des pierres, et désigne un domaine agricole complet ; lorsqu'au cours des âges, celui-ci a été l'objet de partages ou de morcellements, chaque exploitation séparée est appelée *brug* ; celui qui exploite un *gaard* ou un *brug* porte le nom de *gaardbruger*. Chaque exploitation comprend

Surce gaard vivent actuellement dix personnes : le vieux grand-père, âgé de soixante-douze ans, son fils aîné et la femme de celui-ci, enfin les enfants de ce ménage au nombre de sept. De tout ce monde, le plus intéressant et le plus attachant est de beaucoup le vieux Bersvik. Avec sa bonne figure intelligente et miséricordieuse, son collier de barbe gris blanc qui entoure le visage,



UN GAARD A L'EMBOUCHURE DU SÖGNEFJORD.

ce vigoureux vieillard est bien représentatif du type norvégien par excellence, de cette vieille race solide et forte qui a fait la puissance sociale de la Norvège historique, comme elle fait encore celle de la Norvège actuelle : bref, pour tout dire d'un mot, c'est un *Bonde*. Qu'est-ce donc qu'un *Bonde*? Un *Bonde* (pluriel *bönder*) est un paysan de race et de tradition qui vit et travaille sur la terre où ont vécu et travaillé ses ancêtres. Il faut, pour être un *Bonde*, succéder à son père et à son grand-père :

deux parties, la partie qui a été l'objet d'un travail cultural, si rudimentaire soit-il, appelée *indmark*, et la partie abandonnée à sa seule production naturelle, l'*udmark*, composée des pentes abruptes et du field des sommets. L'*indmark* se divise lui-même en deux sections : la terre cultivée, *durket jord*, et le terrain où l'on s'est borné à épierre sommairement et où l'herbe croit sans travail spécial : *naturlig eng* ou *udbeite*.

celui qui achète un gaard peut bien être un paysan, un exploitant, un gaardbruger, ce n'est pas un Bonde. On comparerait volontiers le Bonde à notre vieille race de paysans français auxquels il ressemble par tant de côtés, s'il n'en différait par deux traits essentiels : le sentiment de la fierté personnelle et de l'indépendance, le sentiment très net et très fort que l'homme, en toutes circonstances, trouve toujours en soi-même les ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux d'une famille.

Solidement fixé sur le sol, chef d'une famille ordinairement nombreuse, le Bonde ne reconnaît aucun supérieur, aucun individu qui ait le droit de lui commander, à moins qu'il ne lui en ait lui-même délégué le pouvoir ; il ne s'appuie ni sur un homme, ni sur un clan, mais sur la terre. Sa démarche est pesante et sa prestance massive ; quand il va en ville, il y vient avec ses bons habits nationaux et s'il rencontre le roi dans les rues de Kristiania, il lui serre cordialement la main en lui disant : « bonjour<sup>1</sup> ». Il est une sorte de noble et fait partie d'une aristocratie démocratique dont tous les membres ressemblent à des rois. Chacun est fier de son indépendance et chacun sait qu'il peut en toute occurrence se suffire à soi-même et surmonter toutes les difficultés.

Le vieux Bersvik vit là depuis son enfance. Depuis 1750, au moins, la ferme est dans sa famille et la transmission s'en est toujours faite de père à fils aîné, sauf dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où, à une génération, une fille recueillit le gaard. Bersvik n'aurait garde de violer cette tradition : aussi a-t-il transmis à son fils aîné lequel, à son tour, transmettra à son fils aîné. Les parents de Bersvik eurent le malheur de perdre trois

1. Cette habitude de traiter le roi comme un membre de la famille est traditionnelle parmi les paysans norvégiens. Ainsi l'usage veut qu'on le tutoie et qu'on le reçoive sans façon. Dans une histoire norvégienne, un paysan s'écrie : « Vous dites que le roi va nous visiter dans notre maison ? Eh bien, qu'il vienne, il se contentera de ce qu'on lui offre. Ce n'est pas un gouverneur ! » — M. Hugues Le Roux rapporte que l'empereur d'Allemagne, voyageant dans le Telemarken, désira visiter un chalet de paysan. Dans la maison, il n'y avait qu'une vieille femme, presque incapable de se remuer. Guillaume II était entré seul dans la chambre. Il se nomma. La vieille répondit sans s'émouvoir : « Ah ! tu es l'empereur ?... Assieds-toi là... Je suis contente de voir un empereur avant de mourir. »



ou quatre enfants en bas âge ; aussi Thorsen n'a-t-il qu'une sœur mariée dans le même fjord à un paysan des environs. Lui-même eut sept enfants, six fils et une fille ; nous dirons plus loin quelle est leur condition ; bornons-nous en ce moment à considérer le fils aîné, celui-là même qui a succédé à son père dans l'exploitation du gaard. Le visage amaigri décèle la souffrance et contraste avec la bonne figure calme de son père ; il paraît en effet qu'une affection des voies respiratoires a longtemps mis sa vie en danger et diminué ses forces. Ce fut une crise pour la famille, car les enfants en bas âge ne pouvaient aider au travail et la ferme était négligée ; mais aujourd'hui cette mauvaise période est passée ; les enfants, les filles surtout, dont les âges s'échelonnent entre dix-sept et vingt-deux ans, aident leurs parents aux divers travaux du gaard, en attendant le jour où, à leur tour, elles iront ailleurs chercher un établissement et un mari, puisque le gaard doit revenir à leur frère aîné.

Observons méthodiquement la vie de cette famille et, puisque le travail conditionne tous les autres éléments, efforçons-nous de connaître la série des travaux successifs auxquels ce gaard sert d'atelier.

Au printemps, c'est-à-dire vers le 15 avril, on commence à porter sur la terre le fumier, avec une charrette étroite que traîne le petit cheval norvégien ; à ce moment, le soin du bétail passe aux femmes, et celles-ci, les années où la provision de foin a été insuffisante, s'en vont sur la montagne ramasser la bruyère. En deux semaines, les labours et les semis d'avoine et de pommes de terre sont achevés.

On peut alors réparer les murs de pierres sèches et aller chercher dans le bois les arbres qu'on n'a pas eu le temps de descendre pendant l'hiver.

Vers la fin du mois de juin, la coupe du foin (*hø*) commence, c'est la grande opération culturale de l'année, celle qui est le centre de toute l'exploitation agricole, puisque le nombre des animaux que chaque ferme peut entretenir est déterminé par la quantité de foin dont on peut faire provision pour l'hiver. La

fenaison dure jusqu'au 25 août, et cette longue durée atteste non la quantité de foin récolté, mais la difficulté de l'entreprise. La coupe est en effet fort laborieuse, puisque si l'on excepte les quatre champs dont j'ai parlé et quelques lopins semblablement situés, une grande partie du foin est récoltée sur des pentes très inclinées et raboteuses. J'ai vu moi-même, au milieu d'août, comment les enfants de la famille Bersvik coupaient avec leur père jusqu'aux plus petites touffes d'herbes, j'allais dire jusqu'aux brins qu'ils pouvaient recueillir : pour cette fauchaison, la faux, telle que nos paysans l'employaient avant l'invention de la faucheuse mécanique, n'est pas l'instrument qui sert le plus; en beaucoup d'endroits, on est obligé de lui substituer une petite faux rectiligne, emmanchée à un manche court, et que l'on manie facilement de la main droite, pendant que, de la main gauche, on enserre la touffe d'herbe que l'on doit couper.

Une fois coupée, l'herbe ne sécherait point, si on se contentait de la laisser sur le sol : le soleil n'est pas assez chaud et l'humidité est trop grande; aussi on tend sur des piquets quatre ou cinq cordes ou fils de fer parallèles sur lesquels on place, en autant d'étages, le foin à mesure qu'on le coupe. Ainsi, la pluie glisse sans entraîner la pourriture et l'herbe peut prendre pour se faner tout le temps qui lui est nécessaire.

Pour ces fauchaisons, on réquisitionne tous les membres de la famille et personne n'épargne sa peine : aussi bien c'est la seule saison de l'année où le paysan norvégien soit soumis à un travail un peu pénible.

A la fin d'août, il reste juste une semaine pour couper l'avoine, et le 1<sup>er</sup> septembre, on commence la seconde coupe de l'herbe, la coupe des regains (*haa*), foin de moindre qualité nutritive, mais provision indispensable néanmoins. Après cette seconde coupe, on arrache les pommes de terre et, au 15 octobre, l'hiver commence, longue période d'humidité et de ténèbres prolongées pendant laquelle les hommes s'emploient à soigner les animaux, à réparer le matériel, à couper et à transporter le bois d'œuvre et surtout le bois à brûler.



LE SETER, d'après le tableau de M. Borgen.

A Noël, il y a un repos de huit à dix jours <sup>1</sup>; vers le 3 janvier, on reprend le travail dans le bois, jusqu'à la fin de l'hiver, c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours d'avril.

Tel est le cycle annuel des travaux agricoles; on y remarquera la très petite importance des labours: en effet, le fils Bersvik ne cultive ni seigle, ni orge <sup>2</sup>.

Et si on ne laboure que très peu avec la charrue, on ne bine pas du tout avec la bêche, car les fermes norvégiennes n'ont jamais de jardin potager: les poireaux, les carottes, les oignons, les choux, les salsifis, à plus forte raison les haricots et les fèves sont inconnus en ces régions: la pomme de terre tient lieu de tous ces légumes: à peine, devant sa maison, Bersvik a-t-il quelques pruniers, des pommiers et des groseilliers, et cela même est presque une exception.

Puisque l'herbe n'est pas un produit directement utilisable par l'homme, l'exploitation du gaard aboutit en réalité à l'élevage du bétail, et en effet Bersvik possède 1 cheval, 60 chèvres <sup>3</sup>, 9 ou 10 vaches, 3 veaux, 30 à 40 moutons. La grosse affaire est d'avoir le plus d'animaux qu'on le peut et, les ayant, de les nourrir. Pendant l'hiver et le printemps, on les nourrit à l'étable, et j'ai déjà dit que les femmes s'en vont sur la montagne ramasser la bruyère, lorsque la provision de foin se trouve épuisée hâtivement. Vers le milieu de mai, on fait sortir les animaux et ils pâturent sur l'herbe des parties limitrophes, entre l'*indmark* et l'*udmark* où ils peuvent grapiller à peu près leur nourriture, sans nuire à la récolte prochaine du

1. Dans les fjords où les habitations ne sont pas trop éloignées les unes des autres, ces journées sont remplies par des réunions entre voisins; lorsque la distance qui sépare les gaards est trop grande, comme c'est le cas dans le Masfjord, de semblables réunions ne sont guère possibles, surtout à une époque où la brièveté des jours et la pluie rendent les communications plus difficiles: aussi se borne-t-on à suspendre le travail, à fumer plus de pipes, en buvant de la bière.

2. Je ne mentionne pas le froment, car on n'en cultive nulle part dans la région des fjords: l'été n'est pas assez chaud pour que le froment arrive à maturité.

3. Le nombre de chèvres est notablement supérieur à la moyenne: Bersvik avait été porté à l'accroître parce que la vente du fromage de chèvre, *mysost*, est avantageuse et que cela lui permettait d'utiliser le travail de ses fillettes: en effet, à dix ans, une fillette peut traire une chèvre. La quantité de moutons est aussi sensiblement supérieure à la moyenne, mais la ferme est relativement grande.

foin<sup>1</sup>. Vers le 25 juin, on mène les vaches et les moutons au *sæter*, sous la garde de l'une des filles et les troupeaux y restent jusqu'au milieu de septembre.

Le *sæter* n'est autre chose que le field de la montagne, avec ses immenses espaces stériles entrecoupés de lacs, aux eaux pures et de dimensions variables, qui s'égrènent comme des chapelets en toutes directions. Les lichens, les mousses, les bruyères, réussissent à végéter sur la roche, sous la double action de l'humidité et de la température tiède que le soleil d'été entretient constamment. Comme l'étendue est sans limites et qu'on lâche en toute liberté les animaux, ceux-ci trouvent une abondante nourriture, et le « *sæter* » est l'auxiliaire indispensable d'une ferme norvégienne : c'est là que les animaux « se refont » après les privations de l'hiver et, quand ils en descendent, le paysan contemple avec joie les formes rondes de ses vaches et de ses moutons<sup>2</sup>. Ces animaux sont, là-haut, sous la garde d'une des filles de Bersvik : chacune, à son tour, fait une saison au « *sæter* » et elle vit là-haut, seule de la famille, pendant onze à douze semaines, dans la petite cabane de bois que chaque ferme possède. Ces cabanes carrées ont à peu près 3 mètres de côté ; une cloison sépare l'intérieur en deux. La première partie est consacrée à la laiterie-beurrerie : elle renferme les vases en bois pour le lait, un petit fourneau et une écrémeuse centrifuge à main ; chaque jour la *sæterspige* fait elle-même le beurre et le fromage. Le matin et le soir elle appelle les vaches qui, au surplus, viennent spontanément pour la traite ; l'opération terminée, celles-ci s'en retournent dans la lande granitique.

Le « *sæter* » est toujours établi près d'un ruisseau et au même point se réunissent d'ordinaire trois ou quatre de ces cabanes.

1. A partir du 15 mars, les vaches vont un peu dans l'indmark ; de même elles y séjournent encore quatre semaines à l'automne, après le retour du *sæter*.

Pendant l'hiver, la nourriture du bétail se compose de *hø*, de *hau*, de paille et de bruyère ; on ne leur donne guère de feuilles ; pas de navets, ni de pommes de terre, à moins d'extrême nécessité.

2. Les chèvres ne vont pas au *sæter* : chaque matin, vers 7 ou 8 heures, après la première traite, on leur ouvre la porte de l'étable et elles escaladent en liberté les pentes abruptes ; le soir, vers 5 heures, elles reviennent d'elles-mêmes à l'étable pour la seconde traite.

Ainsi les filles qui gardent les animaux vivent ensemble et se tiennent compagnie. Une fois par semaine, le poney vient avec son bât apporter quelques menues provisions de poisson, de pommes de terre, de pain d'avoine pour la *pige*, de sel et d'arêtes de poisson pour les animaux, afin de suppléer à l'insuffisance en phosphore et en calcium de l'herbe de la montagne. A la descente, le poney ne s'en retourne pas à vide, il remporte le petit-lait, le beurre et le fromage. Aucune règle fixe ne détermine les jours de ces visites au sæter : la pige doit savoir « se débrouiller » seule ; en tout cas, ces visites n'ont jamais lieu plus d'une fois par semaine. Les filles, qui sont là-haut, habituées à la solitude de la ferme, ne souffrent pas de la solitude du sæter.

Telles sont les ressources que le lieu met à la disposition de la famille Bersvik, et ce sont les seules : point de chasse, ni de pêche : à peine à l'automne Bersvik tue-t-il quelques gelinottes. Quant au poisson, le fjord est toujours prêt à le fournir et on ne jette jamais une ligne en vain ; mais à raison du bas prix des morues ou harengs salés ou séchés, on a meilleur emploi de son temps à soigner les bestiaux et à ramasser du foin ou du bois. Les morues ou les petits cabillauds égarés qui poussent des pointes jusqu'ici sont trop peu nombreux pour que la pêche en soit rémunératrice : quelques gaards en aval sont pourtant mieux placés et pêchent un peu de petit hareng. Quant au saumon, depuis cinquante ans, il ne remonte plus guère dans les fjords et est arrêté dans les îles. Quelques propriétaires voisins ont essayé de tendre des filets, ils ont pris deux ou trois saumons et n'ont pas même récupéré leurs frais. Aussi la pêche n'est, comme la chasse, qu'une distraction intermittente ; de temps à autre, Bersvik va, dans son canot, lancer une ligne de fond, mais, en Norvège, cela ne compte pas. La grande abondance du poisson en certains parages rend les gens difficiles et, à l'exception du saumon et de la truite, les poissons ne se pêchent que sur les bancs et en quantités énormes.

Au surplus, puisque les travaux de Le Play et d'Henri de Tourville ont habitué leurs disciples à attacher une grande im-

portance à cette question de la pêche, le lecteur me permettra de raconter un incident qui est venu, par un heureux hasard, donner une grande précision aux renseignements que j'ai pu recueillir. Le lendemain même de notre arrivée, nous vîmes accoster au ponton du gaard une barque montée par deux hommes et deux femmes, tous proprement habillés : c'étaient des pêcheurs des îles qui venaient faire la tournée de leurs clients habituels et leur offrir leur marchandise : la barque était remplie de poisson séché, arrimé sous les bancs des rameurs, et un baril contenait de la petite morue dont on avait mouillé quelques échantillons pour en faire mieux apprécier la qualité. Ces matelots cherchaient soit à vendre leur poisson, soit à l'échanger contre des produits utiles à leur consommation, notamment des pommes de terre ou de la peau de bouleau dont on se sert beaucoup en Norvège pour couvrir les toits. Bersvik acheta pour 2 kr. un baril de petite morue salée dont je puis évaluer la contenance à 125 litres environ : à ce prix dérisoire, j'ai compris pourquoi le vieux Bersvik m'avait dit, le matin même, que les paysans de la contrée estimaient qu'on perdait son temps à pêcher du poisson.

Plusieurs fois par an, le même matelot revient ainsi, et comme je demande pourquoi il se fait accompagner de sa femme et de sa belle-sœur, on me répond qu'il profite du beau temps pour se donner à lui-même et aux siens une petite vacance, « sans compter, ajoute-t-il, avec un petit clignement d'yeux qui me rappelle ma Normandie, que ces deux femmes sont habiles à faire l'article ».

Cette constatation importante permet de rectifier une erreur grave commise par Frédéric Le Play et ses premiers disciples : ce n'est pas, comme ceux-ci le pensaient, la pêche en petites barques qui a amené le sectionnement de la famille patriarcale en ménages distincts, et, si Le Play avait visité les fjords de Norvège, il aurait vu que les conditions de la pêche qu'il décrivait étaient purement imaginaires : j'ai pu, au cours de mon enquête, saisir encore, dans un des fjords du Nord <sup>1</sup> quelques vestiges

1. Voir *infra*, p. 152.

de l'ancienne pêche directement organisée par les paysans propriétaires, mais cette pêche, très différente de celle qu'on supposait, aurait contribué plutôt à maintenir la famille patriarcale qu'à la dissocier. Il ne faut pas oublier que, dans tous les milieux où un produit, *insuffisant pour assurer à lui seul la subsistance*, se rencontre en très grande abondance, la vie sociale s'aménage, non pas en vue de la conquête de ce produit surabondant, mais en vue de la conquête des autres produits complémentaires indispensables, *qui sont rares*. De là, en Norvège, l'importance attachée à la possession du sol, l'importance du domaine qu'Henri de Tourville a si bien discernée et aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire de ce pays, nous savons que le manque de terres cultivables a toujours tourmenté les habitants de cette contrée. Est-ce à dire qu'il ne faille attacher aucune importance à la surabondance du poisson? Je crois, au contraire, que cette surabondance a seule permis le peuplement des fjords et seule permet encore l'entretien de la population norvégienne. Même aujourd'hui aucun gaard ne pourrait être habité, dans la région des fjords, si les familles qui y vivent ne trouvaient dans le poisson à vil prix un appoint très considérable pour leur alimentation. Or, il ne faut garder aucune illusion, en ce pays de rochers et de granit, *l'homme a fait la terre cultivable autant et plus que la nature* : il est donc certain que ces parages n'eussent pas pu recevoir l'homme, si le poisson ne lui avait garanti, à lui seul, la presque totalité de sa nourriture.

Même avec l'appoint du poisson, le produit d'un gaard est fort modeste, et Bersvik ne parviendrait pas à élever ses sept enfants s'il lui fallait acheter au dehors les divers effets d'habillement nécessaires aux membres de la famille; mais un gaard norvégien n'est pas seulement un atelier de travail agricole, c'est encore un atelier de fabrication domestique, dans lequel on fabrique et on produit les divers objets de vêtement, d'ameublement et d'outillage agricole nécessaires. Un gaard norvégien est, en toute réalité, ce qu'on appelle, en Science sociale, un domaine plein. Avec la laine des moutons,



ou file et on tisse ; aussi ne reste-t-il à acheter que quelques menues étoffes de coton : plusieurs pièces de drap sont même toujours en réserve, attendant leur emploi, et, de ce côté, il y a plutôt avance de la production sur la consommation. Parfois, lorsqu'on ne prévoit pas l'usage d'une pièce de drap, on la vend, mais cela arrive rarement. Il est inutile de dire que les produits de ce tissage domestique soutiendraient mal la comparaison avec ceux des grandes manufactures d'Angleterre ou de France ; mais ce drap, d'une souplesse insuffisante, est du moins d'excellente qualité ; comme il n'y entre pas de coton, il est très chaud et fournit un très bon service.

Cette fabrication du drap et des vêtements est l'œuvre des femmes ; les hommes réparent les meubles, ou en fabriquent de nouveaux, réparent les instruments de culture, râteaux, charrettes, etc. Tout Norvégien est toujours plus ou moins expérimenté dans le travail du bois. On emploie à ces divers travaux les longues soirées d'hiver qui commencent à 3 heures de l'après-midi !

Telle est la série des travaux sur le gaard de Bersvik : les membres de la famille y suffisent, si l'on excepte quelques journées d'un journalier que l'on prend au moment de la fauchaison ou un peu pendant l'hiver pour la coupe du bois. Il y a bien aussi un husmand qui doit nominalement six journées de travail, mais comme il est pauvre et que le vieux père Bersvik est très bon, on a pris l'habitude de ne pas exiger sa prestation : je n'en parle donc que pour mémoire.

De même que presque tout est fabriqué sur place, presque tout est consommé sur place, et la vente est très réduite.

Voici le tableau des ventes annuelles réalisées par le fils Bersvik :

Planches.....	100 kr. <sup>1</sup>
Beurre.....	200 —
Fromage.....	125 —
Deux vaches.....	140 à 150 —
Huit moutons.....	80 —
Total.....	655 kr.

1. Le krone vaut 1 fr. 38 ; il se divise en 100 öre.

En face de cette recette<sup>1</sup>, il y a lieu de chiffrer en dépenses 177 kr. pour impôts, une centaine de kroner pour achat de sel, d'avoine, d'orge, de sucre, de café, de pétrole, de poisson, de petites faux en acier, d'ustensiles de cuisine en fer, de poêles. etc.; 40 kr. pour frais de journées, etc.; 40 kr. pour maladies et dépenses diverses. L'excédent des recettes sur la dépense serait donc de 300 kr. environ.

Cet excédent, qui paraît au premier abord satisfaisant, est au contraire extrêmement réduit si l'on réfléchit que Bersvik père avait sept enfants et que le fils aîné n'a droit qu'à un septième de l'héritage paternel; or le gaard peut être estimé à 6.000 kr. au moins, et avec un boni annuel de 300 kr. on peut juste payer l'intérêt à 5 % de cette somme, mais on est loin de pouvoir l'amortir pendant le court laps de temps, vingt-huit à trente ans environ, pendant lequel chaque génération exploite à son tour.

La difficulté est grave et, quand on serre de près, au contact du fait, la réalité de la vie des familles paysannes, on comprend pourquoi Le Play a attaché naguère tant d'importance au mode de transmission du domaine ou de l'atelier. Il se peut que Le Play ait eu tort de faire de ce mode le critère du classement suivant lequel il convient de répartir les sociétés humaines, mais du moins est-il indéniable que la famille ouvrière est ici mise en demeure de résoudre un problème d'une souveraineté importance et que sa prospérité ou sa déchéance découlent de la solution que ce problème reçoit. Voici comment Thorsen Bersvik l'a résolu pour son compte. Sa méthode est, d'ailleurs, celle qu'emploiera son fils à son tour et qu'emploient tous les paysans norvégiens.

Lorsque son fils aîné fut près d'avoir 30 ans, il lui vendit sa ferme avec ses dépendances et sa garniture de bestiaux et de matériel pour un prix de 2.800 kr., ce qui, d'après divers rapprochements que je puis faire, équivaut à peu près à 35 ou 40 p. 100 de la valeur marchande effective<sup>2</sup>.

1. Autrefois on vendait un peu de bois à brûler; mais, depuis plusieurs années, ces ventes ont été suspendues.

2. Aussi bien cette valeur est-elle difficile à connaître, car le vieux Thorsen Bersvik

Sur ces 2.800 kr., 1.200 ont été payés avec la dot de la bru, qui possédait une petite terre qu'elle a vendue au moment de son mariage; le père est donc resté créancier de 1.600 kr. Depuis quelques années, les enfants, en âge de travailler et d'aider leurs parents, ont accru un peu le produit de la ferme, et le fils Bersvik a légèrement amorti la dette. Si, au moment de la mort du père, la part *égale* d'héritage du fils aîné dans la succession paternelle, c'est-à-dire un septième, ne suffit pas à compenser sa dette, celui-ci sera contraint d'emprunter sur hypothèque à la banque locale au taux de 5 p. 100. C'est là une pratique dangereuse; en y recourant, on risquerait souvent de s'acheminer d'un pas plus rapide vers la déroute finale : aussi, suivant les circonstances, les autres cohéritiers, constatant eux-mêmes que leur frère aîné est dans l'impossibilité de s'acquitter vis-à-vis d'eux, et que la prime, pourtant considérable, qu'il a reçue au moment de l'achat, est encore insuffisante, consentent à une réduction de leur créance ou mieux en donnent bénévolement quittance totale. Ils savent que l'honneur et la dignité de la famille sont engagés et qu'il faut à tout prix assurer la conservation du gaard des aïeux aux mains d'un des enfants, et ils savent aussi que si leur frère aîné est aux prises avec les difficultés matérielles, celles-ci seraient les mêmes pour tout autre frère : dès lors, il vaut mieux que le gaard reste aux mains du fils aîné.

Si pourtant, dans des circonstances extrêmes, il apparaissait que le fils aîné est, pour raisons personnelles, véritablement incapable de garder le domaine paternel, on ne ferait rien pour éviter la liquidation finale; au moment où le gaard deviendrait vacant, un autre des enfants, s'il s'en trouve un qui soit apte à l'exploiter et désireux de le faire, se porterait acquéreur et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on laisserait le domaine tomber aux mains d'un étranger.

est le premier à déclarer qu'il ne la connaît pas lui-même, n'ayant jamais songé à évaluer sa ferme; la pensée que son gaard, sur lequel sa famille est établie depuis près de deux siècles, pourrait être vendue à un étranger, lui paraît si bizarre, si étrange et si inadmissible, qu'il se refuse à y arrêter un instant son esprit.

Ainsi, transmission intégrale et entre vifs du gaard au fils aîné, moyennant un prix fixé approximativement à 35 ou 40 p. 100 de la valeur marchande, telle est la solution que les paysans norvégiens trouvent la plus efficace pour assurer la continuité du foyer du travail à travers l'instabilité des générations successives. Cette solution est bien connue de ceux qui se sont occupés d'études sociales : elle s'appelle le droit d'aînesse. Mais comme, sur ce droit d'aînesse (et la transmission intégrale), on a trop souvent répandu dans le public des assertions inexactes qui indiquaient chez les auteurs une méconnaissance totale des conditions de son fonctionnement, il importe de demander aux Norvégiens des renseignements détaillés sur le mécanisme de l'institution familiale qu'ils ont adoptée.

La transmission du gaard intéresse la situation de trois catégories de personnes : le fils aîné, le père et la mère, les autres enfants. Sur la situation du fils aîné, je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être dit et, au premier abord, sa condition paraît plutôt digne d'envie et en tous cas satisfaisante : nous verrons plus loin si ce jugement est fondé.

Que deviennent les parents? A cette question, l'exemple même du vieux Bersvik fournit une réponse.

Lorsque Thorsen vendit son gaard à son fils aîné, il fut convenu qu'un intérêt de 4 % serait servi sur la portion du prix qui restait impayée. Si Bersvik avait été riche, chose extrêmement rare parmi les paysans des fjords, eût été la seule charge imposée à l'acheteur. Mais bien que Bersvik eût quelque aisance, son gaard n'en constituait pas moins le principal élément de son patrimoine : en l'aliénant, il perdait tout moyen de subsistance. Aussi il stipula, dans le contrat même de vente, l'obligation pour son fils de lui fournir gratuitement une certaine quantité de pommes de terre et de farine d'orge et d'avoine, et d'entretenir, à son usage, une vache et quatre moutons. Ainsi sa nourriture et son vêtement sont assurés : seul le chauffage demeure à sa charge, car il n'a conservé aucun droit sur le bois. Restait la question de l'habitation : Bersvik l'a résolue en se réservant le droit de prendre sur les arbres du gaard la quantité de bois nécessaire

à la construction d'un chalet et en effet, au bout de quelques mois, il est venu habiter avec sa femme, dans la maisonnette qu'il s'est construite. Cette manière d'agir est usuelle parmi les Norvégiens, au moment où ils transmettent leur gaard à leur fils aîné; elle s'explique à la fois et par le désir de garantir leur propre indépendance et par le respect de l'indépendance d'autrui. Dans ces solitudes des fjords, l'homme est si habitué à vivre seul, à ne sentir aucun autre contact que celui de sa femme, de ses enfants, ou de ses domestiques, qu'il redoute un peu la situation nouvelle que lui ferait la vie au foyer de son fils marié et devenu chef de l'exploitation du gaard. Puisque le fils a la direction et la responsabilité, il est juste que son autonomie soit pleinement reconnue, et on ne veut pas davantage donner aux parents une situation dépendante; on évite tous les inconvénients d'une cohabitation féconde en froissements — chaque jour, en France, on constate combien cette cohabitation est difficile — en séparant la maison des parents de celle du fils.

Au surplus, on aurait tort de conclure de la séparation des habitations et de la précision donnée aux obligations alimentaires de l'acheteur que les rapports entre les parents et le jeune ménage sont souvent tendus ou même mauvais : ceux-ci sont au contraire excellents, et, bien que j'aie visité un grand nombre de fermes, je n'ai pas rencontré un seul exemple de brouille entre le fils ou la bru et les parents. Jamais en fait le contrat de *fœderaat* n'est suivi à la lettre; jamais par exemple le lait de la vache réservée n'est mis à part, comme il devrait l'être théoriquement, du lait des autres vaches et, comme nous le dit le père Bersvik, quand on exige à peu près la quantité de beurre et de fromage à laquelle on a droit, c'est bien plutôt afin d'avoir l'occasion d'en vendre un peu et de pouvoir avec l'argent acheter quelques petits cadeaux pour sa belle-fille ou ses petits-enfants.

Pratique et théorie, tout est donc ici, en bonne règle : l'une inspirée par le mutuel respect et l'affection, l'autre demeurant comme une ressource ultime au cas improbable de mésintel-

ligence et surtout au cas où le fils inhabile ou paralysé par la maladie serait obligé de vendre le *gaard* : dans cette hypothèse, le *føderaat* demeure une charge *réelle*, au sens précis que les juristes attachent à ce terme, sur la propriété, et l'acquéreur est également tenu de fournir au *gaardmand* les prestations stipulées<sup>1</sup>.

La situation des parents étant sauvegardée, que deviennent les autres enfants, frères et sœurs du fils aîné? En cette matière, aucune phrase ne vaut l'exposé simple des faits, et c'est ici le seul genre de réponse qui se puisse admettre. Voici la condition des six enfants de Bersvik, qui ont dû quitter le *gaard* pour aller chercher au dehors un établissement.

Le deuxième fils s'embarqua de bonne heure sur un navire marchand, en qualité de matelot, ce qui ne l'empêcha pas de suivre pendant trois hivers le cours de l'école des pilotes et d'obtenir son diplôme de pilote. A vingt-six ans, il vint demander à son père de lui prêter quelque argent, et, joignant à cette avance le produit de ses économies, il partit pour les États-Unis, où il continua son métier à bord d'un bateau de pêche. Peu après, il entra chez un entrepreneur de construction de maisons en bois : une crise sévit sur l'industrie du bâtiment pendant laquelle notre émigrant, profitant du bas prix des *farms*, résolut d'en acheter une dans l'Orégon. Ce fut une fâcheuse résolution, car il ne put s'accommoder à ce métier trop sédentaire; aussi il a vendu sa *farm* et s'est remis à construire des maisons en bois et des

1. On appelle *gaardmand* ou *folgemand* le parent à qui le *gaard* doit des prestations en nature. — En fait, dans la famille Bersvik, les choses ne se sont pas tout à fait passées ainsi qu'il est indiqué au texte : comme le fils aîné de Thorsen Bersvik était asthmatique et qu'il semblait, d'après les apparences, que le père survivrait à son fils, Thorsen Bersvik, voyant que les relations entre lui et son fils et sa bru étaient excellentes, s'est contenté d'une pure convention verbale, sans aucun écrit : au cas de mort du fils, on eût ainsi évité les frais de mutation d'un double transfert, sans parler des complications résultant de la présence des mineurs, et Thorsen eût transmis directement le *gaard* à son petit-fils aîné. Mais l'année qui précéda ma visite, le vieux Thorsen se sentit pris d'un catarrhe et il se crut arrivé au terme de sa vie : comme la santé de son fils n'avait au contraire cessé de s'améliorer, il s'est empressé de mettre définitivement en ordre le transfert de propriété, ce qui d'ailleurs est toujours facile, puisque l'on suit la coutume du pays.

granges; il est entrepreneur à Portland (Orégon). Il est marié et a quatre enfants<sup>1</sup>.

Le troisième fils n'est allé à aucune école spéciale; en revanche il a fait un long apprentissage du métier d'horloger. A vingt-huit ans, il émigra aux États-Unis où il travailla pendant quelque temps dans une fabrique d'horlogerie, un peu surpris de voir que la machine faisait là-bas toutes les opérations pour lesquelles il avait eu tant de mal à acquérir une habileté manuelle suffisante. Lorsque sa formation technique fut achevée, il s'établit horloger et orfèvre dans le Dakota du Sud où il est encore actuellement : ses affaires sont prospères, il a trois enfants et a eu le malheur de perdre récemment sa femme.

Le quatrième fils, après avoir passé quatre années à l'école des sous-officiers d'artillerie de Kristiania, rejoignit ses deux frères aux États-Unis. A vingt-trois ans, il débuta comme auxiliaire chez un ingénieur chargé de la construction d'un chemin de fer; il est maintenant ingénieur-constructeur, construit des ponts et des aqueducs en diverses villes de l'Ouest; pendant ces dernières années, il résidait l'été dans l'Alaska et passait l'hiver à Portland (Orégon). Il vient de se marier et a un enfant.

Le cinquième et le sixième fils sont restés en Norvège : après avoir passé l'un et l'autre deux hivers à l'école supérieure populaire de Voss, ils sont allés au séminaire (école normale) de Stordoën. Le premier est actuellement instituteur et chantre d'église (*Kirkesang*) dans un district du Masfjord; le premier de ces deux emplois lui rapporte 18 kr. par semaine et l'école dure 38 semaines par an; avec les appointements qu'il reçoit de la paroisse et les revenus du petit gaard attaché à sa fonction

1. Dans la suite de ces pages, j'indiquerai toujours avec soin, autant que je le pourrai, la situation familiale des personnes visées : puisque les sociétés humaines ne s'entretiennent et ne se développent que par la constitution de nouveaux foyers, il est toujours important de connaître la double capacité morale et économique de chacun à cet égard. Notamment, la situation économique d'un homme adulte n'est vraiment bonne et saine qu'autant qu'elle lui permet de subvenir non seulement à ses propres besoins, mais encore à ceux d'une famille. Souvent des études sociales sont viciées par l'oubli de cette vérité primordiale.

scolaire il jouit d'une aisance assez large et élève facilement les quatre enfants issus de son mariage avec la fille d'un gaardbruger. Le sixième et dernier fils est professeur à l'école départementale (*Amtsskole*) de Time; il n'est pas encore marié et est satisfait de sa situation.

Enfin la fille de Bersvik s'est mariée récemment au fils aîné du gaardbruger voisin qui nous a justement amenés en barque avec sa fille et dont nous avons remarqué la bonne tenue et la mise confortable; il est donc certain qu'elle aussi a réussi à se tirer d'affaire.

Ainsi, chacun de ces six enfants, grâce à la bonne formation reçue, au modeste subside pécuniaire que le père a pu temporairement lui fournir, et surtout à son énergie personnelle, a pu trouver, hors du gaard, un établissement si satisfaisant que chaque enfant, à l'exception du deuxième fils<sup>1</sup> que l'instabilité de son caractère a engagé, à plusieurs reprises, en de grosses dépenses, a pu dans un court délai rembourser à son père les avances pécuniaires qu'il en avait reçues. Aucun des trois fils qui ont émigré aux États-Unis ne songe à revenir à demeure au pays natal; ils apprécient beaucoup la vie large et confortable dont ils jouissent en Amérique et il est certain qu'ils refuseraient avec empressement l'offre qui leur serait faite de remplacer le fils aîné sur le gaard familial.

Non seulement la situation d'aucun enfant n'a été sacrifiée, mais, parmi les sept enfants, c'est probablement l'aîné dont la situation financière est la moins bonne et, en tous cas, il y en a plusieurs dont la vie est singulièrement plus large et plus facile que la sienne. Pour comprendre comment cela se peut faire, il suffit de se rappeler, ce que les Français oublient trop volontiers, que le patrimoine petit ou grand qu'un fils reçoit de ses parents, ou recueille comme dot de sa femme, n'est pas, tant s'en faut, le moyen unique, ni même le plus sûr qu'il ait de se tirer d'affaire. Il en est un autre plus efficace, plus durable et aussi plus favo-

1. A la mort de Thorsen Bersvik, la somme dont ce fils se trouvera encore débiteur sera imputée sur sa part héréditaire.



rable au maintien de la dignité humaine : je veux parler de l'aptitude personnelle à subvenir par le travail à ses propres besoins, à surmonter toutes les difficultés et à n'être troublé par aucune ; en un mot, comme le dit une formule anglaise que je croirais volontiers d'origine norvégienne, à reposer sur ses propres avirons. Or, s'il est vrai, comme nous le verrons, que la famille norvégienne est spécialement capable de développer cette aptitude chez ses enfants, il n'y a plus rien d'étonnant à ce que les frères et sœurs du fils aîné soient dans une condition pécuniaire meilleure que celui que la coutume et la volonté du père ont désigné pour être le continuateur de la tradition des ancêtres et le représentant de cette austérité de mœurs, de cette probité morale et de cette foi religieuse dont les parents lointains ont donné l'exemple et dont ils ont voulu que la leçon fût indéfiniment transmise aux générations successives.

Certes il est grand et noble, ce rôle que les pères les plus fidèles au vieil esprit norvégien donnent à leur fils aîné, et en ce sens on peut dire que sa condition est privilégiée, car le gain d'une grosse fortune ne saurait être un avantage équivalent. Mais, à ne considérer que l'intérêt financier, aucune hésitation n'est possible : quand on a de bons muscles, il vaut mieux être cadet et aller se tailler une *farm* dans les fertiles prairies du Dakota ou du Minnesota que d'être l'aîné, avec l'ingrate mission de cultiver 6 hectares d'une maigre terre.

Envisagé de ce point de vue norvégien — lequel, on l'avouera, est assez différent du point de vue aristocratique où se placent assez malencontreusement ceux qui défendent chez nous le droit d'aînesse — le droit d'aînesse ne suscite aucune critique, parce qu'il n'implique aucune injustice au détriment d'aucun enfant. Comme je l'ai dit, les autres enfants, habitués dans la famille à considérer que le gaard *doit*, à moins d'impossibilité absolue, rester entre les mains de leur frère aîné, n'éprouvent aucun sentiment d'animosité contre celui-ci et se montrent même disposés, lorsque les circonstances l'exigent, à lui faire remise de leur part dans la créance du prix de vente. Leur capacité propre,

le succès avec lequel ils ont su se procurer des ressources suffisantes, parfois même très larges, les disposent, plus encore que le respect qu'ils peuvent avoir pour la tradition et la volonté paternelle, à collaborer de leur mieux à un dessein dont la réalisation intéresse au plus haut point la prospérité de la société même <sup>1</sup>.

Un théoricien pourrait seulement se demander si le choix automatique, par le seul hasard de la date de naissance, du fils qui doit recevoir le gaard ne risque pas de compromettre à la fois l'intérêt de la famille et celui de la société, en mettant à la tête de l'exploitation agricole celui-là même des enfants qui est peut-être le moins apte à la bien conduire. A maintes reprises, j'ai posé cette question aux paysans norvégiens, plusieurs fois je me suis risqué à suggérer que le choix éclairé du père de famille pourrait être préférable et toujours il m'a été répondu que la dévolution à l'aîné paraissait préférable : le père évite ainsi le soupçon de partialité et, d'autre part, le fils aîné, sachant, dès son jeune âge, que la coutume le désigne pour perpétuer sur le gaard la souche paternelle, incline naturellement vers cette fonction ses goûts et ses desseins; en revanche, ses frères, qui savent au contraire qu'ils sont appelés à vivre au dehors, même à émigrer au loin, développent davantage leurs aptitudes en vue d'un établissement séparé.

Dans le règlement patrimonial qui vient d'être rapporté, on a examiné une espèce simple, qui est à la vérité la plus usuelle;

1. On voit ici combien est étrange l'illusion de ceux qui, chez nous, estiment que le droit d'aînesse contribue par lui-même à stimuler l'énergie et l'esprit d'entreprise des cadets, et l'empressement qu'on a mis à répéter à tous les échos cette assertion n'empêche pas qu'elle ne soit inexacte. Pour s'en convaincre, il eût d'ailleurs suffi d'observer les fils des rares familles nombreuses que compte notre pays; le plus souvent, ceux-ci ne se montrent ni plus désireux, ni plus capables de se conquérir une situation indépendante que les fils qui peuvent escompter un riche héritage. Il ne suffit pas que l'esprit d'initiative soit nécessaire pour qu'on le possède, et il serait beaucoup plus vrai de dire que les familles qui sont capables de développer cet esprit et cette initiative sont aussi les seules à pouvoir pratiquer sans inconvénient le droit d'aînesse. Dans un pays comme le nôtre, où la dégénérescence de la race conduit les enfants à s'appuyer principalement sur le patrimoine des parents pour aménager leur propre vie, le droit d'aînesse serait une iniquité et un non-sens, puisque fort heureusement la nature donne aux parents normaux une égale affection pour tous leurs enfants.

mais il se peut présenter des cas plus complexes, qu'il importe d'étudier, ne fût-ce que pour affiner notre connaissance de la nature du droit reconnu à l'aîné et de la conception *familiale* de la propriété foncière chez les paysans norvégiens.

Il est d'abord possible que le père de famille meure prématurément, avant l'époque où il aurait, par contrat entre vifs, transmis le gaard à son fils aîné; dans ce cas, le fils aîné a le droit, en vertu de l'*aasvdesret*, de réclamer le gaard au prix fixé par le père dans le testament, s'il en existe un, ou au prix fixé à dire d'expert, si le père est mort intestat. Dans l'un et l'autre cas, ce prix serait, pour les raisons essentielles qui ont été indiquées précédemment, très inférieur à la valeur marchande du bien, et en outre le fils qui se porte preneur *n'est pas obligé de payer comptant le prix*; il lui suffit de constituer une hypothèque au profit de ses cohéritiers<sup>1</sup>.

Ainsi s'affirme le droit de l'aîné sur le gaard familial; mais cette primauté est strictement limitée à ce gaard même. Si le père de famille possède des biens mobiliers, ceux-ci se partagent également entre *tous* les enfants. A la mort du père, chaque enfant doit déclarer ce qu'il a reçu de celui-ci, à un titre quelconque, en argent ou en valeur, et la somme est imputée sur sa part héréditaire.

Bien plus, il peut arriver que le père soit propriétaire de deux gaards, soit que, se trouvant lui-même l'aîné d'un gaardbruger, il ait épousé la fille unique d'un autre gaardbruger, ou encore ait acheté un autre gaard du voisinage, soit surtout que les progrès du défrichement aient permis de constituer le long du

1. Lorsqu'au décès du père, le fils aîné est trop jeune pour être placé à la tête de l'exploitation, la veuve continue, comme elle peut, la gestion, en se procurant l'aide de domestiques. Diverses mesures sont prises pour sauvegarder les droits des mineurs, mais comme le régime matrimonial ordinaire est celui de la communauté de tous les biens entre époux, la veuve est considérée comme propriétaire de la moitié du gaard et se trouve ainsi dans l'indivision avec ses enfants. En pratique, dès que le fils aîné a atteint l'âge où il peut prendre utilement la direction de la ferme, la mère s'empresse de lui transmettre le tout, à charge par lui de subvenir à l'entretien de la veuve et des autres enfants mineurs.

Dans le cas où la veuve remariée aurait des enfants du second conjoint, ceux-ci concourraient avec leurs frères et sœurs utérins sur la moitié de la propriété du gaard à elle reconnu au décès de son premier mari.

fjord, en un recoin de la ferme, un autre petit gaard dont les dimensions s'étendront ensuite à mesure que le travail de l'homme aura écarté les rochers et dressé quelques emplacements en forme de champ. Dans le premier de ces cas, le fils aîné ne pourra réclamer qu'un seul gaard, et, dans le second, il n'aura même pas le droit de s'opposer au sectionnement du gaard paternel en deux gaards distincts dont l'un sera dévolu à son frère cadet. On se tromperait beaucoup si l'on pensait qu'en Norvège il n'y a jamais partage en nature de la propriété foncière, et au cours de mes visites sur les gaards, j'ai, au contraire, rencontré de très nombreux exemples de semblable partage. Tout ce que la loi et les mœurs garantissent à l'aîné, c'est une exploitation agricole de dimension suffisante pour répondre aux capacités de travail et de consommation d'une famille; mais dès qu'il est possible de distraire du gaard une étendue suffisante pour constituer une seconde ferme séparée, sans nuire à l'exploitation normale de la première, le morcellement survient infailliblement et le fils aîné ne peut rien opposer à la volonté de son père <sup>1</sup>. Le droit d'aînesse est reconnu pour assurer la continuité du *travail* agricole dans les conditions normales : il n'a pas pour mission de procurer à un enfant une vie plus large ou moins laborieuse.

Le seul privilège de l'aîné en ces hypothèses consiste dans le droit, *aasvdesret*, à lui reconnu, de choisir le gaard qu'il préfère, et notamment, en cas de morcellement, de retenir le gaard principal en laissant à ses frères le gaard nouvellement constitué.

De ce droit d'aasæde, les Norvégiens rapprochent toujours le droit d'odel, *odelsret*, d'après lequel la parenté d'un vendeur peut, dans les trois ans qui suivent l'aliénation, racheter la terre vendue, lorsque celle-ci était, depuis vingt ans, au moins la pro-

1. La décision du père est d'ailleurs soumise ici à un contrôle : dans le cas de morcellement par partage ou par aliénation, une commission communale, présidée par un fonctionnaire du cadastre (*udskiftningsformand*), examine si la ferme principale reste assez grande pour permettre une exploitation rationnelle; dans le cas d'affirmative, elle procède au bornage et fixe la valeur cadastrale de chaque partie, en vue de la répartition de l'impôt foncier.

priété de la famille. Ce droit d'*odel* appartient en premier lieu au fils aîné, mais, à son défaut, il peut être exercé par les autres fils, même par les filles, même par des parents très éloignés; chaque membre de la famille vient à son rang, et dans un ordre déterminé avec précision par la loi. Ce droit d'*odel* atteste vigoureusement le caractère familial et traditionaliste de la propriété des *gaards* norvégiens.

Vu l'importance de ces deux droits d'*aasæde* et d'*odel*<sup>1</sup>, il m'a paru utile de donner ici la traduction de la loi norvégienne, fondamentale en la matière, du 26 juin 1821, qui réglemeute l'un et l'autre. Ce texte est si clair et entre dans de si minutieux détails qu'il suffira à lui seul, après les explications qui ont été fournies, pour élucider complètement le sujet.

**LOI DU 26 JUIN 1821, RELATIVE A L'ODELSRET  
ET A L'AASÆDESRET <sup>2</sup>**

ART. 1<sup>er</sup>. — La terre qui a appartenu pendant dix années consécutives ou plus longtemps en pleine propriété à un individu ou à ses descendants s'appelle terre d'*odel* (*Odelsjord*).

Aucune personne ne peut avoir le droit de l'acheter, malgré la volonté du propriétaire, et il importe peu que le prétendant droit ait été mineur ou majeur, absent ou présent, ou que la terre ait été vendue pendant sa minorité, par ses parents ou par d'autres; la terre demeurera, dans toutes ces hypothèses, et sans aucune restriction, le propriété de celui qui a sur elle droit d'*odel* (*odelsret*) ou de ses descendants.

ART. 2. — La personne, pendant la vie de laquelle ce droit d'*odel* est acquis s'appelle *Odels-Erhvæver* (acquéreur d'*odel*) et les personnes qui descendent d'elle en ligne directe, ou, à défaut de descendants, ceux qui auraient le droit d'hériter d'elle *ab intestat*, ont seuls ce droit héréditaire d'*odel*.

Personne ne sera considéré comme né avec ce droit d'*odel*, s'il n'est né et baptisé avant que la propriété soit sortie de la famille, par vente ou autrement.

L'enfant naturel a le droit d'*odel* sur la terre d'*odel* de sa mère.

Les enfants que le père reconnaît comme siens par rapport à ce droit d'*odel* sont placés sur la même ligne que les enfants légitimes, en ce qui concerne ce droit d'*odel*.

ART. 3. — Le droit d'*odel* s'étend *in infinitum* dans la ligne descendante, aussi longtemps qu'il existe un descendant de l'un ou l'autre sexe de l'acquéreur d'*odel*, sous la réserve cependant de l'observation des règles suivantes : a) s'il existe un héri-

1. On pourrait établir une comparaison intéressante entre l'*odelsret* norvégien et le retrait lignager de notre ancien droit.

2. Cette loi modifie un statut danois de Christian V de 1687. Cette traduction est due à la très obligeante collaboration de M. l'abbé Ugen que j'ai à remercier doublement, car il m'a donné aussi son gracieux concours pour la traduction d'une seconde loi dont le texte se trouve reproduit plus loin.

tier plus proche du sexe masculin ou féminin, le droit d'odel ne peut appartenir à un héritier d'un degré ultérieur : ainsi la fille du fils aîné primera le second fils et ceux qui descendent de lui; *b*) dans l'ordre des frères et sœurs, les garçons ont le pas sur les filles; *c*) entre frères ou sœurs, les plus âgés ont le pas sur les plus jeunes du même sexe.

ART. 4. — Le droit d'odel ne peut être acquis sur des mines métalliques, ni sur des fabriques ou manufactures, y compris les terres qui en sont les accessoires; mais, au contraire, d'autres établissements, comme des moulins à farine, des scieries ou des tuileries, ne mettent pas obstacle à ce que le droit d'odel existe sur les terres sur lesquelles ils se trouvent.

Une propriété que l'Etat a vendue sous la condition que le droit d'odel n'y soit pas établi sera également exclue pour l'avenir du droit d'odel, jusqu'au moment où l'acheteur aurait déclaré, sur papier timbré et devant les autorités régulières, qu'il entend désormais avoir droit d'odel sur la terre; dans ce cas, le droit d'odel commencerait au jour de la déclaration.

ART. 5. — Pendant le mariage, et tant que les époux vivent ensemble, un conjoint ne peut acquérir le droit d'odel sur la propriété de l'autre, ni sur la terre de son conjoint qui a été soumise au droit d'odel avant la célébration du mariage.

Mais s'ils ont acquis le droit d'odel ensemble, ou que l'un d'eux ait une terre sans odel au moment du mariage, ils acquièrent ensemble le droit d'odel pour eux-mêmes et pour leurs descendants communs, et il suffit pour cela que l'un d'eux et n'importe lequel vive le temps nécessaire pour l'acquisition du droit d'odel.

Si l'un des deux conjoints est mort pendant le délai nécessaire à l'acquisition du droit d'odel et que le survivant ait ensuite possédé la terre en commun avec un autre conjoint, le droit d'odel appartient seulement aux enfants nés de l'époux vivant au moment où la possession de la terre a commencé, alors même que le délai nécessaire à l'acquisition du droit d'odel n'a été achevé qu'après la célébration du second mariage.

ART. 6. — Dans le cas où un propriétaire acquiert de nouvelles terres, le droit d'odel existe à compter de l'enregistrement de ces acquisitions; si cet enregistrement n'était pas fait, lesdites acquisitions ne seraient soumises à odel qu'après l'écoulement du délai ordinaire.

ART. 7. — En cas d'échange sans soulte de deux terres soumises à odel, chacun des deux échangeistes jouit du droit d'odel sur la terre acquise. S'il y a soulte, les descendants de l'un ou l'autre échangeiste ont le droit de revendiquer, en vertu de l'odel, la terre transmise en échange.

ART. 8. — Le droit d'odel peut être acheté aussi bien d'un étranger que d'une personne née avec ce droit dans une ligne plus éloignée, mais toute personne investie du droit d'odel ne peut le transmettre que dans la mesure de son droit personnel. Pourtant le chef de famille peut transmettre son droit d'odel et celui de sa femme, avec laquelle il vit, s'ils possèdent ensemble.

ART. 9. — Si la terre d'odel a été aliénée et est restée en dehors de la famille, pendant cinq ans ou plus, sans que, pendant ce temps, aucun membre de la famille ait racheté, aux conditions indiquées à l'article 29, le droit d'odel est éteint.

De même les parents plus proches perdent leur droit d'odel, s'ils laissent un parent d'un degré plus éloigné posséder pendant ce même temps.

ART. 10. — *L'aasadesret* est le droit qui appartient au plus proche descendant du dernier possesseur de revendiquer la propriété sur la terre entière et non partagée que le propriétaire défunt a laissée à sa mort : l'aasadesret est aussi le droit, dans le cas où le défunt possédait plusieurs fermes, de prendre pour soi la ferme principale (*hoved-bøtlet*); mais l'héritier qui exerce ce droit doit donner à ses cohéritiers une indemnité égale à leur part héréditaire.

*L'aasadesret* existe aussi bien à l'égard des terres soumises à odel qu'à l'égard de celles que le défunt possédait sans odel.

ART. 11. — L'aasadesret appartient aux descendants du défunt dans l'ordre suivant : 1° au fils aîné, et s'il est mort : 2° au fils aîné de celui-ci qui sera le petit-fils du défunt, et ainsi de suite, tant qu'il y aura des descendants du sexe masculin du fils aîné, et s'il n'y en a pas : 3° au fils cadet ou autre du défunt, et s'il est mort aussi : 4° au fils aîné de celui-ci, et ainsi de suite ; s'il n'y a pas de petit-fils : 5° à la fille aînée du fils aîné ; si elle est morte : 6° au fils aîné de celle-ci et aux descendants de ce dernier ; ou s'il n'y en a pas : 7° à la fille aînée de celle-ci ou à ses descendants ; s'il n'y en a pas : 8° à la fille cadette du fils aîné du défunt et à leurs descendants ; si le fils aîné n'a pas de descendants : 9° à la fille aînée du fils cadet du défunt, ou, si elle est morte : 10° à ses descendants, et ainsi de suite, comme il est prescrit pour les filles du fils aîné : si les fils n'ont pas de filles, ou s'il n'y a pas de descendants de celles-ci, alors 11° à la fille aînée du défunt ; si elle est morte : 12° au fils aîné de celle-ci, ou aux descendants de ce fils ; mais s'il n'y a pas de fils : 13° à la fille de cette fille ou à ses descendants ; s'il n'y a pas non plus de descendants de la fille aînée du défunt : 14° à la fille cadette du défunt et à ses descendants, et ainsi de suite.

S'il se rencontre des cas qui n'aient pas été visés ici, on devra suivre les mêmes principes, et s'il existe plusieurs parents du même degré, l'homme l'emporte sur la femme et le plus âgé sur le plus jeune.

ART. 12. — Si le défunt a plusieurs fermes, le descendant qui est investi de l'aasadesret n'en pourra prendre qu'une seule pour soi-même et pour sa ligne : les autres enfants, dans la mesure où ils peuvent être pourvus, prendront chacun pour eux-mêmes et pour leur ligne, une ferme dans l'ordre dans lequel s'exerce l'aasadesret aux termes de l'article 11 ; ce droit s'exercera de telle manière que les enfants d'un fils ou d'une fille prédécédés n'aient pas plus de droits, au regard des frères ou sœurs de ces fils ou filles prédécédés, que ces derniers n'auraient eu eux-mêmes, s'ils avaient vécu.

Si l'un des ayants droit prétend qu'un gaard doit nécessairement être remis à un autre, le litige est tranché, s'il y a lieu, par l'autorité judiciaire.

ART. 13. — Si la terre choisie, aux termes de l'article 12, est la terre d'odel acquise ou héritée du défunt, alors le droit d'odel sur cette terre demeure dans la ligne de celui qui l'a choisie, sans que les autres titulaires du droit d'odel, même plus proches parents, puissent le faire valoir tant qu'il existe encore des descendants de celui qui a fait le choix ; mais s'il n'existe plus de descendants de celui-ci, alors le droit d'odel est dévolu au plus proche parent de la ligne qui, lors du partage, n'a pas reçu de terre et, à défaut de parent dans cette ligne, au plus proche parent des lignes qui ont reçu de la terre.

ART. 14. — Si le possesseur d'une terre d'odel ou d'une autre trouve que son domaine principal (*hovedbøttet*), lequel devait après sa mort passer à son fils aîné et à la fille du fils aîné, d'après l'article 11 — et il importe peu de savoir si ledit domaine principal a été ou non partagé auparavant, — est de grandeur et de qualité telles que plusieurs familles puissent y trouver leur moyen de vivre en l'exploitant, il a le droit de le partager entre ses enfants en deux ou plusieurs parties, et le droit d'odel ou le droit d'aasade qui compétent au fils aîné ou à sa fille ne peuvent empêcher ce partage ; pourtant cette division ne peut être faite qu'en observant les conditions suivantes :

*a*, le fils aîné ou sa fille ne doivent pas recevoir moins de la moitié de la terre comprise dans le domaine principal ; *b*, les autres parties sont attribuées aux enfants dans l'ordre où ils pourraient exercer leur droit au domaine principal, suivant les termes de l'article 11 ; *c*, on doit déterminer avec précision les limites de chaque section, les droits fonciers qui lui sont afférents et la part dans la dette commune qui serait mise à sa charge ; *d*, le partage peut se faire tant du vivant qu'après la mort

du possesseur, pourvu qu'il soit en tout cas dressé un acte écrit, dans lequel on indique clairement comment et en combien de parcelles il faut diviser le domaine principal. Cet acte doit être dressé sur papier timbré et, pour avoir valeur légale, il doit être lu devant l'assemblée du *herred* avant la mort de celui qui l'a fait; e, si après la mort de quelqu'un, on trouve une disposition testamentaire semblable, il incombe aux commissaires publics préposés au lotissement de faire ce qui est indiqué au § c relativement à la répartition de la dette (*Skyldsættningforretning*); f, si le défunt possédait plusieurs fermes en sus du hovedbøllet partagé comme il vient d'être dit, le fils aîné ou la fille du fils aîné qui reçoit ledit domaine principal ainsi diminué, a le droit de prendre, à la place, une des fermes non partagées et le domaine principal serait attribué aux autres enfants, comme il est dit aux articles précédents.

ART. 15. — Si une terre divisée a été donnée à quelqu'un qui avait le droit d'odel ou d'aasæde, et qui, de cette manière, est devenu propriétaire, les cohéritiers et les créanciers qui n'auront pas reçu, sur les biens mobiliers, paiement de ce qui leur est dû, n'auront pas pour cela de droit réel sur la terre même, mais seulement une garantie dont la valeur sera égale au prix équitablement fixé de ladite terre, et cette créance, qui sera garantie par une hypothèque sur la terre, portera intérêt au taux légal jusqu'à ce que le capital en soit réclamé, ce qui ne pourra d'ailleurs être fait qu'à charge de prévenir six mois à l'avance.

ART. 16. — Personne ne peut, en exerçant le droit d'odel, chasser de la ferme son père ou sa mère, qui ne se sont pas remariés; s'il y a eu second mariage, celui qui est investi du droit d'odel peut prendre possession de la ferme, lorsque cette terre vient du premier conjoint prédécédé, pourvu que, si c'est un fils, il ait atteint vingt-cinq ans révolus et que, si c'est une fille, elle se marie. Les beau-père et belle-mère peuvent rester en possession de la ferme, jusqu'à ce que le fils ait atteint dix-huit ans révolus, si le droit d'odel réside sur sa tête; jusqu'à ce que la fille se marie, si au contraire c'est une fille qui est titulaire du droit d'odel. Pendant la durée de leur possession, les beau-père et belle-mère ont le devoir de subvenir sans indemnité à l'éducation et à l'entretien de celui qui a le droit d'odel et de ses frères et sœurs, jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint leur seizième année.

Le tuteur de celui qui a le droit d'odel doit veiller à l'exécution de cette obligation et à ce que les beau-père et belle-mère conservent la ferme sans l'amoindrir; si les beau-père ou belle-mère sont convaincus d'avoir diminué la valeur de la terre, ils perdent le droit d'usufruit.

Lorsque l'enfant, parvenu à l'âge où le droit d'odel peut être exercé contre les parents ou les beaux-parents, voudrait user de cette faculté, et que ceux-ci vont être contraints de se retirer, l'enfant doit leur donner un *føderaad* dont le montant sera arbitré par le *sorenskriver* et ses assistants, d'après l'étendue du gaard, les besoins des parents et les facultés de l'enfant.

ART. 17. — Lorsqu'une terre d'odel ou autre est transmise par succession, et que les héritiers sont majeurs, les copartageants peuvent déterminer eux-mêmes et par convention le prix à payer par celui qui exerce le droit d'odel ou d'aasæde. En cas de désaccord, le prix est fixé par une évaluation judiciaire, et si cette évaluation est contredite par un des ayants droit, il est procédé à une nouvelle évaluation dont les frais sont couverts, comme ceux de la première, par le patrimoine commun.

ART. 18. — Quand le partage de l'hérédité est fait par le *skifteret* ou par des amis, la terre doit au préalable être évaluée par le *sorenskriver* ou par des délégués nommés par lui; si l'un des héritiers ou son tuteur n'accepte pas cette évaluation, il est procédé à une seconde ventilation par l'autorité supérieure. Cette dernière évaluation doit être demandée au plus tard dans les six semaines qui suivent la première.



ART. 19. — Les personnes, qui procèdent à l'évaluation de la terre, doivent s'attacher à la valeur marchande dans la circonscription, sans qu'elles aient le droit de faire aucune réduction en faveur de celui qui possède le droit d'odel ou d'aasiede <sup>1</sup>. — (L'article 20 et suivants règlent des points de procédure.)

ART. 23. — Aussitôt que l'évaluation finale est terminée, celui qui veut exercer le droit d'odel doit déposer entre les mains du tribunal la somme à laquelle s'élève le montant de l'évaluation, sous déduction des dettes qui grèvent l'immeuble; s'il ne le fait pas, il est déchu de son droit.

ART. 24. — Si quelqu'un a hypothéqué sa terre avant qu'elle fût terre d'odel, ou si le titulaire d'un droit d'odel l'a lui-même hypothéquée pour une somme supérieure à l'évaluation, il ne pourra exercer le droit d'odel qu'en remboursant la dette hypothécaire intégrale.

ART. 30. — Si celui qui a exercé le droit d'odel transmet la propriété de la terre ainsi acquise, par don, legs, vente ou de quelque manière que ce soit, ou en transfère la détention par louage ou *bygsel*, pour un temps plus ou moins long, à un étranger ou à un parent plus éloigné; le parent le plus rapproché peut prendre le bien ainsi vendu, en remboursant la somme à laquelle la terre a été évaluée <sup>2</sup>.

Nous connaissons les procédés de travail par lesquels la famille Bersvik tire parti des ressources du lieu, nous savons comment, solidement établie sur le sol, elle résoud le difficile problème de la transmission du gaard : le moment est venu de rechercher comment ces ressources sont utilisées pour l'aménagement de la vie matérielle, économique et morale.

En ce qui concerne la vie matérielle, l'aménagement est simple, car il est des plus rudimentaires et assez peu respectueux des lois d'une hygiène attentive et de la propreté.

Tout le long de l'année, le lever a lieu à 5 heures et demie, sauf pour les hommes qui se lèvent beaucoup plus tard (à 7 heures) pendant l'hiver et un peu plus tôt pendant la belle saison. Aussitôt le lever, on prend un premier repas, très sommaire pendant l'hiver, mais plus complet pendant le reste de l'année, et composé de *flatbröd*, de beurre, de fromage et de petit lait. Le *flatbröd*, mot à mot, pain plat, est le pain des paysans norvégiens <sup>3</sup> : il se compose de farine d'avoine, cuite en un disque très

1. En pratique, cette disposition n'est jamais observée, et ce qui a été énoncé au texte indique pourquoi elle ne peut pas l'être.

2. Une loi du 28 septembre 1857 a modifié légèrement et sur trois points la loi de 1821 : 1° le temps exigé pour l'acquisition du droit d'odel est porté de dix à vingt ans; 2° un acquéreur qui désire ne pas être investi du droit d'odel peut, *avant que le délai ne soit écoulé*, faire une déclaration en ce sens; 3° le délai pendant lequel le droit d'odel peut être exercé est réduit de cinq ans à trois ans. Ces trois modifications tendent donc à la restriction du droit d'odel.

3. Parfois, quand Bersvik va à Sandnæs, acheter quelques provisions d'épicerie chez

mince, presque transparent, et mesurant environ 45 centimètres de diamètre. On peut ne préparer ce pain que deux fois par an : les disques entassés en hautes piles dans un endroit frais se conservent indéfiniment. Depuis quelques années, les paysans tendent à ne cuire que de moindres quantités à la fois et à préparer le flatbröd huit ou dix fois l'an, mais cette modification ne suffit pas à changer son goût, qui reste médiocre.

A 8 heures et demie, on prend un second repas, plus substantiel, où figurent le *gröte* à la farine d'avoine, accompagné de lait écrémé, et le flatbröd. Au dîner, à midi, on mange du hareng ou de la morue, des pommes de terre et du laitage. Ce repas est suivi d'une sieste et, vers 1 heure et demie ou 2 heures, on reprend le travail. Vers 5 heures on sert un peu de gröte avec du petit-lait. Enfin, à 9 heures, on prend un dernier repas, composé de poisson, de viande et de pommes de terre. Le gröte est une bouillie très épaisse de farine d'avoine ou de seigle; il se consomme avec du petit-lait et constitue un élément important de la nourriture des paysans norvégiens; il accompagne d'ordinaire un plat de poisson ou de viande de mouton ou de bœuf. Il est probable que les paysans de Norvège doivent être rangés parmi ceux qui consomment le plus de viande : en effet on sait que le gaard norvégien aboutit essentiellement à l'élevage du mouton et des vaches et d'autre part la ferme est aménagée en vue de la consommation sur place et non en vue de la vente; s'il reste un excédent de la production sur la consommation, on envoie cet excédent au marché urbain, mais le Norvégien, peu économe par nature, ne cherche pas directement à constituer une réserve. Aussi, en principe, chaque famille consomme-t-elle à peu près le nombre de moutons ou de vaches qui, d'après le roulement, doivent être prélevés sur le troupeau. Au surplus, la viande norvégienne est de médiocre qualité et la préparation qu'on lui fait subir pour la sécher et la fumer accroît encore sa dureté et son caractère fibreux. Chez Bersvik, on mange en moyenne 7 à 8 moutons chaque année, et ce nombre est réduit

le landhandler, il prend en même temps un pain de froment, mais cela arrive rarement.

à 4 lorsqu'on a tué une vache, ce qui n'arrive pas tous les ans : de plus, le ménage tue chaque année 4 veaux, en moyenne<sup>1</sup>.

Le samedi et chaque veille de fête, on mange, au repas du soir, du beurre et du poisson; le dimanche, le repas du matin se compose de café, de pain beurré et de lait caillé, le repas de midi de viande et d'une soupe au lait; enfin, le soir, on sert de rechef de la viande et on apporte quelques litres de bière de ménage dans la grande tasse en bois, qui est, en Norvège, l'accompagnement nécessaire de toutes les réunions de famille.

Quoi qu'il en soit de ces détails, il faut surtout retenir que la famille Bersvik prépare sa nourriture de manière fort peu appétissante et peu favorable au développement de la gourmandise. Jamais, pour mon compte, je n'oublierai l'impression pénible que j'éprouvai en entrant dans la pièce où, juste au moment de notre arrivée sur le gaard, la famille Bersvik était en train de prendre son repas du soir. L'odeur était loin d'être alléchante et l'aspect des choses était en harmonie avec leur odeur : sur la table, un grand plat, contenant des pommes de terre bouillies et non épluchées, était à côté de deux fromages de *gammelost* et de *prim*<sup>2</sup>; un morceau de viande peu appétissante et coriace côtoyait des harengs, à peine plus gros qu'une sardine, et qui baignaient dans une eau saumâtre; enfin une grande écuelle, remplie de petit-lait, un plat de grôte et deux disques en bois de 20 centimètres de diamètre, noircis par l'usage et dont l'un était même percé d'un trou, complétaient la garniture de la table. Deux couteaux passaient de main en main suivant les

1. Si l'on veut apprécier la quantité de viande que représentent ces quatre veaux, il ne faut pas oublier que la race des vaches norvégiennes, comme celle de tous les animaux domestiques de ce pays, est petite, et que le veau est tué à huit jours, afin de ne pas diminuer la production du lait.

2. On fabrique spécialement en Norvège quatre sortes de fromages : le premier assez semblable au gruyère et fait avec du lait de vache, est consommé dans les villes norvégiennes ou exporté en Angleterre. Avec le lait de chèvre, on fait un fromage cuit, appelé *mysost*, de couleur brunâtre et qui, à raison de son goût agréable, trouve un débouché avantageux dans les villes. Avec le lait écrémé de chèvre, on fait un troisième fromage de couleur blanche, appelé *gammelost*. Enfin, en faisant bouillir le petit-lait de vache ou de chèvre qui reste après la fabrication du beurre ou du fromage, on obtient un résidu auquel on donne le nom de *prim*. Le *gammelost* et le *prim* sont consommés par les paysans.

besoins et chaque convive avait une cuiller, mais aucun n'avait de fourchette. Chacun puisait au tas de grôte, avec sa cuiller qu'il immergeait au passage dans le petit-lait, et on mangeait en même temps les poissons et les pommes de terre, pendant que les arêtes des uns et les pelures des autres se promenaient pêle-mêle sur les disques en bois, et plus volontiers sur la table. Je pus apprécier alors la prévoyance de mon compagnon, M. l'abbé Wang qui, sachant qu'un chrétien civilisé est condamné à mourir de faim dans le Masfjord, avait emporté des aliments et emmené sa servante. Une demi-heure plus tard, nous aurions soupé confortablement avec nos saucisses, notre pain de froment et du thé, si le manque de fourchettes n'était venu nous rappeler à cette grande loi sociale de l'influence des milieux. Nous demandâmes en vain qu'on voulût bien nous fournir ces utiles instruments: il nous fut répondu par la femme Bersvik qu'elle possédait en effet quelques fourchettes, mais qu'elle les avait prêtées, deux mois auparavant, à l'occasion d'une noce, à un gaardbruger du voisinage; « comme on ne s'en servait jamais et que la besogne pressait en ce moment sur le gaard, on n'avait pas eu le temps d'aller les chercher ».

Malheureusement nous ne tardâmes pas à découvrir que la nourriture n'était pas le seul compartiment du « mode d'existence » qui fût victime de la malpropreté des paysans du Masfjord. Le moment vint, hélas! de nous mettre au lit, et ce fut le plus pénible. Les habitants du Masfjord ne font pas usage de draps de coton ou de lin: par dessus la paille, entassée sur les bois du lit, en guise de sommier, ils étendent une couverture de laine qui remplace le drap inférieur, comme une autre couverture de laine remplace le drap supérieur; un épais oreiller en plumes soutient la tête. En aucun pays, la laine n'affronte le lavage avec autant de vaillance que le lin ou le coton, et cet inconvénient est spécialement grave en un milieu peu initié aux exigences de la propreté. Comme en ces matières on apprécie peu les détails précis, je me bornerai à dire que ce fut là une des deux circonstances où je me demandai si la Science sociale n'imposait pas à ses missionnaires un sacrifice qui fût au-

dessus de la bonne volonté, même la plus loyale : heureusement l'abbé Wang, qui est un prévoyant autant qu'un fort, avait eu la précaution de me donner quelques pincées de poudre insecticide dont je saupoudrai ma chemise : après quelques hésitations, je me couchai et je dois déclarer que la nuit fut excellente. Le lendemain matin, aucun symptôme ne me permit de supposer qu'un autre animal fût venu cohabiter avec l'animal raisonnable que je m'efforçai d'être ce soir-là.

Les lits des membres de la famille Bersvik ressemblent en pis à celui que je viens de décrire : suivant une coutume que j'ai retrouvée dans tous les fjords, deux frères, ou deux sœurs, couchent ensemble, ce qui ne laisse pas de frapper d'étonnement l'étranger qui, visitant les chambres pendant le jour, constate que les lits n'ont que la largeur requise pour une personne. Les couches sont à glissière et, le soir, il suffit de tirer le devant pour obtenir une plus grande largeur : comme il n'y a pas de sommier, la paille se prête bénévolement à l'extension souhaitée.

Il n'y a point de remarque spéciale à présenter sur l'ensemble du mobilier de la famille Bersvik et il suffit de dire que ce mobilier est fruste et rudimentaire; pourtant, même sur ce gaard qui est un des plus pauvres que j'aie visités, une pièce, mieux tenue et où ne se trouve aucun lit, est ornée de petits rideaux aux fenêtres : c'est l'embryon du petit salon que l'on retrouve dans toutes les maisons norvégiennes.

Un des traits caractéristiques du gaard norvégien est la multiplicité des petits bâtiments séparés, affectés chacun à un service particulier : ainsi l'habitation de Bersvik est distincte de la buanderie et de même le hangar, qui abrite la forge et l'atelier de menuiserie, est séparé de l'étable à vaches, comme celle-ci l'est à son tour de l'étable des chèvres. Ce qui détermine dans nos fermes la division de l'habitation en pièces détermine ici la division par chalets. Les raisons de cette collection de chalets isolés sont multiples : on peut signaler notamment la facilité plus grande du sauvetage, en cas d'incendie, et aussi la facilité de la construction, puisqu'il est toujours plus difficile de construire

un bâtiment de grandes dimensions; mais il semble qu'on doit surtout signaler la déclivité extrême du terrain et la difficulté de trouver les pièces de bois de grande dimension que suppose la construction d'un bâtiment étendu. Les sapins des fjords sont de petits arbres incapables de fournir de longues poutres et, d'autre part, un vaste bâtiment supposerait à l'entour une surface plane d'une étendue suffisante pour en assurer le service. Une pareille surface n'existe pas sur le gaard norvégien, ou plutôt, s'il en existe quelque une au milieu du chaos des éboulements, on s'empresse de l'utiliser pour la culture.

On édifie, au contraire, les bâtiments le long des pentes, aux endroits où une plate-forme de quelques mètres carrés peut y donner accès : sur trois côtés le soubassement en blocs de granit équarris et posés à sec forme naturellement une cave à laquelle on accède de plain-pied sur un côté, pendant que sur un autre, on accède également de plain-pied à l'étage qui correspond à ce que nous appellerions le rez-de-chaussée. Il va sans dire que toute la construction, à l'exception du soubassement, est en bois : les services du maçon et du plâtrier ne sont pas même utilisés pour la construction des cheminées, car les paysans ne se servent que de poêles en fonte dont il suffit d'encadrer le tuyau dans une plaque de tôle à l'endroit où il traverse le plafond.

Les différences de niveau du terrain sont même utilisées avec avantage pour le service des étables : dans le soubassement, on entasse le fumier; au-dessus est l'étable; enfin au-dessus de l'étable est le grenier à foin. A ces trois étages on accède de plain-pied par une porte qu'il a suffi de placer sur un côté différent du bâtiment et tout au plus a-t-on besoin, pour rejoindre en pente douce le grenier à foin, de lancer une passerelle dont le poney gravit facilement la déclivité.

Quand on parle des bâtiments d'un gaard norvégien, on manquerait à tous ses devoirs, si on ne faisait une mention spéciale du *stabbur*, sorte de grenier sur pilots où l'on conserve le grain, les pommes de terre et les diverses provisions du ménage (farine, salaisons de viande ou de poisson, *flatbröd*, beurre, fromage, etc.). Afin d'empêcher les rongeurs d'y pénétrer, ce bâtiment est

maintenu à un mètre au-dessus du sol par des pilots bizarres formés en partie de cylindres de bois massif, en partie au contraire de morceaux plats de bois ou de granit de *surface très inégale*, afin de rendre l'ascension des rongeurs complètement impossible. Le *stabbur* est par excellence le bâtiment national : parfois on en décore l'entrée de sculptures artistiques.



LA CONSTRUCTION D'UN CHALET NORVÉGIEN

Au surplus, tous ces bâtiments jouissent d'une qualité précieuse dont nous verrons plus loin l'utilisation : ils sont très aisément démontables. En effet, le soubassement est formé de blocs de granit taillés et posés à sec, et au-dessus les murs sont formés de madriers posés « à champ » et recouverts de « clin » pour les protéger contre la pluie ; des mortaises et des chevilles en bois verticales suffisent à relier ensemble ces madriers.

Ainsi s'aménage sur le gaard de Bersvik la vie matérielle des membres de la famille. Essayons de voir, tâche à la fois plus délicate et plus intéressante, comment se disposent la vie économique et la vie morale.

En ce qui concerne la première, tout ce que j'ai constaté tend à me faire croire qu'elle est bonne et satisfait les désirs des intéressés. Sans doute la vie n'est point large et les ressources ne sont pas abondantes, mais, telle qu'elle est, elle répond aux besoins de la famille et celle-ci, appuyée sur des éléments très stables, puisque les variations des cours des denrées la laissent indifférente, vit dans une douce quiétude et une demi-nonchalance, exempte d'ambition et satisfaite de sa destinée.

Quand on essaie de pénétrer plus avant dans les dispositions psychologiques de ces paysans, lents et lourds, naturellement sérieux et capables de supporter sans effort le grand silence de leur indicible solitude, il me semble qu'on trouve surtout que deux sentiments profonds, puissants, toujours agissants, forment à eux seuls toute la structure de leur âme et suffisent à lui communiquer la paix sereine et le contentement : le sentiment religieux, sentiment de la relation avec l'Être Infini, et le sentiment de l'indépendance absolue, au regard de tous les éléments extérieurs, qu'assure à tout homme valide l'aptitude à résoudre seul, en toute circonstance, les difficultés de la vie.

On aperçoit sans peine comment le gaard norvégien exige impérieusement de ceux qui l'habitent une aptitude éminente à subvenir soi-même à tous ses besoins et à se tirer seul d'affaire en toute occurrence. Non seulement, on doit fabriquer ou réparer sur le gaard les différents objets usuels de travail ou d'habillement, mais encore on doit être capable de répondre seul aux exigences des événements plus fortuits ou plus rares, tels qu'un accouchement, une blessure, une maladie, un enterrement, un incendie, etc. Dans la solitude du fjord, les habitations sont très distantes les unes des autres, et le canot à rames est le seul moyen, assez lent d'ailleurs, de communication quotidienne. En quoi les autres gaards seraient-ils mieux en état de fournir un secours qu'on ne puisse se donner soi-même? Puisque l'homme de l'art, le technicien, fait défaut, le plus sûr est de se rendre soi-même capable de résoudre toute difficulté, et même on doit dire que, si cette capacité n'existait pas, la vie serait intolérable, ou tout au moins fort pénible au milieu de cette



solitude : *manifestement un individu habitué à s'appuyer sur des institutions collectives ou sur d'autres hommes ne peut vivre dans le Masfjord*. Pour y demeurer à l'état prospère, et s'y plaire, il faut être ce que la Science sociale appelle un particulier. De là l'effort constant de la famille norvégienne en vue du développement de la capacité chez les enfants, d'une extension de leurs connaissances, de leur culture intellectuelle et morale, des énergies de leur volonté. Voici, à ce propos, un trait significatif.

Un jour, dans un district du Nord, l'abbé X... rencontra huit jeunes filles qui marchaient assez rapidement sur la route. Il leur demanda où elles allaient : « Nous allons au sæter, » répondit l'une d'elles. — Et qu'allez-vous faire au sæter ? reprit l'abbé, ce n'est pas jour de fête aujourd'hui pour se promener ainsi. — Oh ! nous n'allons pas nous promener, répliqua celle qui avait déjà pris la parole : on vient de nous dire que là-haut une femme va accoucher, et nous allons voir comment une femme peut se tirer d'affaire toute seule en un pareil moment, afin de savoir ce que nous aurions à faire nous-mêmes en semblable circonstance. » Ainsi ces jeunes filles allaient au sæter, non pour porter secours à une personne qu'on estimait n'en pas avoir besoin, mais pour accroître éventuellement leurs moyens d'action <sup>1</sup>.

Par une heureuse rencontre, il se trouve que cet effort constant en vue d'une éducation plus complète est également adapté aux besoins des divers enfants, des cadets comme de l'aîné, des filles comme des fils. Souvent, quand on parle du droit d'aînesse, on remarque que l'aîné reçoit une éducation différente de celle qui est donnée à ses frères et sœurs. Cette différence est souvent fort exagérée, et on ne la signale que parce qu'on se fait une idée fautive du fonctionnement *normal* du droit d'aînesse.

1. Un jeune homme que j'ai connu à Bergen, et qui était récemment marié, m'a dit que sa femme, dès avant son mariage, était au courant de tout ce qui concernait les soins de la femme ; elle avait assisté à quatre accouchements, soit pour s'instruire elle-même, soit pour donner assistance.

Une famille n'a guère la possibilité de donner à ses enfants deux éducations inspirées par deux esprits différents et son action doit être cohérente avec elle-même<sup>1</sup>. En Norvège, tous les enfants ont, en effet, le même besoin d'une capacité étendue et adéquate à toutes les « émergences », le fils aîné pour les raisons mêmes qui viennent d'être dites, ses frères parce qu'il leur faudra, par le seul moyen de leur effort personnel et de leurs aptitudes, trouver un établissement au dehors.

Comme, sur ce point, les filles se trouvent dans une situation toute semblable à celle de leurs frères, puisque leur père ne peut pas plus les retenir auprès de lui qu'il n'a pu y retenir ses fils, elles reçoivent, elles aussi, une éducation tournée vers le développement de la capacité et de l'énergie. Tous les voyageurs, même les touristes, sont frappés en Norvège du développement de la personnalité chez la femme, considérée en beaucoup de circonstances comme l'égale de l'homme : et, de fait, lorsque je débarquai à Bergen, l'impression que j'éprouvai sur ce point fut si nette et si forte que je ne pouvais que la comparer à celles ressenties naguère en Angleterre ou aux États-Unis : je retrouvais la même allure décidée, le même pas ferme, la même indépendance<sup>2</sup>, la même aptitude à remplir

1. Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être parfois incohérente, auquel cas on constate l'application suivie et continue d'une méthode incohérente.

2. Dans toutes les villes norvégiennes, grand est le nombre des jeunes filles et des femmes qui ont su trouver, dans un emploi, un métier ou une fonction publique, la garantie de leur indépendance. A Bergen, j'étais précisément descendu dans un hôtel de famille où chaque jour je pouvais observer l'autonomie de ces existences féminines se développant à l'aise et sans effort au milieu des jeunes gens de Pentourage. Pendant la belle saison, on voit souvent trois ou quatre jeunes filles faire ensemble une partie de canot : elles vont dans le skjergaard et rament vigoureusement. — L'indépendance des domestiques rappelle tout à fait celle de leurs émules des États-Unis. A Bergen, une dame me rapporte que sa servante a droit à deux sorties chaque quinzaine, le mercredi à partir de 10 heures du matin, et le dimanche, après le dîner, c'est-à-dire à 3 heures et demie. Il va sans dire que souvent, le soir, elle sort sans consulter « celle qu'elle aide ». Parfois les domestiques organisent pour leur plaisir des bals, après la journée de travail, et se reçoivent entre eux. Une Française installée à Kristiania disait à M. Hugues Le Roux qu'elle avait trouvé sa servante en robe décolletée et bras nus dans la cuisine. Elle lui a demandé :

— Où allez-vous ?

— Au bal.

— Dans ce costume-là ? je vous le défends.

— Cela ne vous regarde pas.

des emplois ou à se livrer à des exercices réservés ailleurs aux hommes, le tout accentué par le mépris souverain de tout ce qui, dans la toilette ou l'attitude, pourrait être considéré comme un moyen de plaire à un jeune homme.

Les besoins de la vie sur les gaards expliquent ce mouvement féministe norvégien : soit qu'elle épouse un gaardbruger, soit qu'elle s'en aille au loin chercher un établissement, la jeune fille doit, elle aussi, ne pas être à court de ressources de travail. Elle aide, de sa coopération directe, l'homme dans la plupart de ses travaux ; comme lui, elle doit savoir ramer, soigner les bestiaux, retourner les foins et, s'il est quelques besognes, comme le labour et le travail du bois, qui restent propres à l'homme, il y a plus qu'ample compensation dans les soins du ménage et des jeunes enfants, le travail de la laine et le tissage.

Si le gaard exige que chaque famille prépare ses enfants à l'énergie et à la capacité, la famille réduite à ses seules forces ne pourrait suffire à cette tâche et on verra plus loin quel concours d'écoles diverses vient efficacement appuyer et compléter l'action du foyer. Ce que je veux seulement noter ici, c'est l'empressement que la famille met à user de ces moyens complémentaires.

Ainsi, sur les sept enfants du vieux Bersvik, il n'en est aucun qui n'eût reçu une éducation soignée : six d'entre eux étaient allés à une école supérieure ou professionnelle, et le septième avait consacré plusieurs années à apprendre le métier d'horloger. Les enfants de Bersvik fils sont encore trop jeunes pour qu'on ait pu les envoyer aux mêmes écoles, mais il est certain que, dans la mesure où il le pourra, Bersvik fils fera pour eux ce qui a été fait pour lui-même, pour ses frères et pour sa sœur ; déjà, il a envoyé son fils aîné à l'école des sous-officiers d'artillerie « afin de développer son instruction et de lui faire connaître une autre vie que celle du gaard ».

L'exemple des enfants de Thorsen Bersvik atteste l'efficacité de la méthode suivie par la famille norvégienne pour assurer ce développement de l'énergie et de la capacité. Or cet

exemple est conforme à tout ce que nous connaissons, depuis plus de douze siècles, de l'histoire de la race, et à tout ce qui fait encore aujourd'hui la force d'expansion singulière de ce petit peuple.

Si on pousse plus loin son analyse, je crois qu'on aperçoit, en observant le Norvégien, en quoi ces précieuses qualités diffèrent de l'initiative et de l'esprit d'entreprise : trop souvent on a fait, à ce propos, une confusion qu'il importe d'éviter. On ne peut pas, lorsqu'on voyage en Norvège, ne pas être frappé de l'air indolent, indifférent, des habitants des fjords : spécialement les filles de Bersvik donnaient une impression de nonchalance, j'oserais presque dire de mollesse ; la lenteur du Norvégien est proverbiale. Manifestement ce n'est pas un audacieux, un homme rempli de « plück ». D'autre part, l'esprit d'entreprise et d'initiative suppose toujours à quelque degré la dissatisfaction de la destinée actuelle, le désir du mieux, au moins un peu d'ambition. Or le Norvégien n'a point vraiment d'ambition : il est satisfait de sa destinée et en jouit dans la paix. Aussi, comme je l'ai dit, et il est bon, je crois, d'y insister, ce qui caractérise son tempérament, c'est avant tout le sentiment profond, *paisible* de son indépendance vis-à-vis des hommes et des choses, la notion *vécue* qu'on peut toujours se tirer d'embarras et qu'il est facile, avec le calme, l'énergie et la persévérance, de triompher des obstacles que les circonstances peuvent dresser au travers du grand chemin de la vie.

Je montrerai tout à l'heure en quoi cette disposition morale est proche parente de l'esprit d'initiative et même en quoi elle le rejoint ; et pour se convaincre de ce voisinage de nature, il suffit de se rappeler que, chaque année, des milliers de jeunes Norvégiens émigrent aux États-Unis et se sentent à l'aise, « se sentent confortables, comme chez eux » (*they feel comfortable, they feel at home*), dans ce pays qui est par excellence la terre de la hardiesse, de l'audace et de l'initiative endiablée ; pourtant, il faut les distinguer et celui qui s'y refuserait, violerait à la fois le témoignage très net de l'observation et le principe de cohé-

rence dans l'éducation des enfants d'une même famille, que je rappelais plus haut<sup>1</sup>.

En revanche, cette disposition morale, en collaboration avec la solitude du gaard, excelle à développer le sentiment de l'indépendance, de la fierté, de la dignité personnelle, et ce sentiment est un des traits dominants du tempérament norvégien. Dans l'isolement du fjord, l'homme est sans appui extérieur et ne se peut fier qu'aux ressources de ses aptitudes, mais aussi aucune intervention arbitraire, factice, tracassière, ne vient gêner le développement de sa robuste nature : si une autorité extérieure formule un ordre, celui-ci n'a de chance d'être accepté et obéi qu'autant que celui qui le reçoit peut en apprécier la justesse ou au moins connaître les titres réels qui donnent à cette autorité le droit de lui commander; autrement le Norvégien n'obéit pas, et s'il aime les lois, c'est seulement lorsqu'il les a lui-même promulguées : *Normand elsker selvjort lov*. Le lion est l'emblème national et aucun Norvégien n'ignore le double sens individuel et collectif de ce blason.

Chose curieuse, c'est par ce détour, si j'ose ainsi m'exprimer, que le tempérament norvégien rejoint l'esprit d'entreprise et d'initiative. En effet, à l'exception des aînés, les enfants des familles paysannes n'ont d'autre moyen de donner satisfaction à ce sentiment profond d'indépendance, d'hostilité contre toute contrainte extérieure, que de quitter le gaard et de s'en aller soit en terre norvégienne, soit à l'étranger, chercher un emploi, un métier ou mieux encore un domaine qui leur assure cette indépendance de la vie matérielle qui est la condition et le support commun de toutes les autres. Si on interrogeait les innombrables émigrants qui chaque année quittent les rivages scandinaves pour aller aux États-Unis, on trouverait, à n'en pas douter, que c'est bien là le sentiment qui les pousse dans leur exode; ils ne s'en vont ni chercher fortune, ni jouir des plaisirs

1. Il ne faut pas oublier qu'aux États-Unis, *on ne trouve nulle part*, ce qu'on trouve partout en Norvège, à savoir des domaines agricoles transmis de père à fils aîné pendant cinq, six ou huit générations. Voir *infra* le témoignage de Michel Chevalier.

des grandes villes américaines, ni participer aux bienfaits d'une société plus riche et plus cultivée; rien de tout cela ne les séduit, ils s'en vont simplement en un pays où ils savent que les occasions de vivre dans l'autonomie de son travail sont plus nombreuses qu'en aucun pays du monde; ils s'en vont surtout au pays des belles terres et des larges homesteads, des domaines agricoles où l'on vit, exempt de toute dépendance, dans « le splendide isolement » de la prairie sans limites.

Un trait que m'a raconté un instituteur de Stavanger qui se prêtait avec bienveillance à une interview dans laquelle j'essayais de mieux analyser le tempérament norvégien, met bien en lumière cette disposition. Mon interlocuteur, voulant me faire comprendre en quoi la conception norvégienne de la vie diffère de celle des nègres, — et elles sont en effet fort différentes — employa cette comparaison : « Lorsqu'un nègre entre dans une demeure confortable et s'assoit à une bonne table, il dit aussitôt au maître de la maison : « Oh! comme j'aimerais à vivre chez vous! comme je serais bien auprès de vous! » Au contraire le Norvégien, en semblable circonstance, dira : « Comme vous êtes confortablement installé : combien j'aimerais pouvoir me procurer pour moi-même semblable installation! »

Ainsi, *pour être indépendant*, le Norvégien devient *entrepreneur* et on le voit, tant que cette indépendance n'est pas assurée, affronter toutes les difficultés, se soumettre aux tâches les plus rudes, et au contraire l'intensité de son effort s'atténue lorsque cette autonomie est sauvegardée.

On conçoit aisément comment cette dignité consciente d'elle-même, combinée avec l'extrême pauvreté du sol qui ne permettait pas le développement de la richesse, aboutit en Norvège à l'instauration d'un régime démocratique et égalitaire. Ici encore je voudrais pouvoir transcrire de manière sensible l'impression pénétrante que j'ai ressentie pendant les quarante-cinq jours de mon séjour dans les fjords : certes j'ai vu des gaard-bruger dont les ressources pécuniaires étaient sensiblement dissemblables, l'aisance dont jouissent le sieur Furre dans le Stavangerfjord ou le sieur Hegre, dans le Tronbjemfjord, est sin-

gulièrement plus grande que la vie indigente du ménage Bersvik. Pourtant à tout moment, et j'oserais dire à chaque minute, il m'était démontré que, pour ces paysans que je visitais, l'extension de leurs ressources n'était pas un acquit durable, quelque chose sur quoi ils s'appuyaient. Tout attestait au contraire que des circonstances fortuites — parfois de fructueuses opérations faites aux colonies anglaises ou aux États-Unis, plus souvent l'effet d'une disposition physiologique ou d'une mort prématurée d'un des parents qui n'avait permis au ménage qu'un seul enfant — avaient concouru à cet enrichissement; ce n'était là qu'un résultat temporaire dont l'heureux bénéficiaire jouissait sans ladrerie et sans prodigalité, mais il était évident à première vue que cet avantage passager allait disparaître à la prochaine génération, et on voyait clairement se dessiner l'avenir : le fils aîné achetant un peu plus cher le gaard paternel, et ses nombreux frères et sœurs bénéficiant à peine du supplément de fortune acquis par leur père, puisque chaque part héréditaire restait toujours fort petite et que la nécessité de pourvoir par son propre labeur à ses besoins restait non moins pressante pour chaque enfant. Ainsi, pour chaque famille, l'exiguïté des ressources reste toujours la force agissante qui oblige à ne se fier qu'à la capacité et à l'énergie individuelles, et, associée au sentiment de la dignité et de l'indépendance personnelles, elle fait de la nation norvégienne le peuple qui, avec la grande nation américaine, a poussé le plus loin les conséquences de l'esprit démocratique et républicain <sup>1</sup>.

1. Voir *infra* l'organisation des pouvoirs publics. — J'emprunte à un voyageur qui, en dépit de quelques interprétations inexactes, a bien noté certains traits du caractère norvégien, une page qui dépeint heureusement cet état d'esprit :

« Le cocher qui est venu vous chercher au chemin de fer ou au bateau, afin de vous conduire à l'hôtel, vous offre spontanément une poignée de mains, s'il est satisfait de son pourboire. Le petit dialogue de poche où vous avez appris, pour vous tirer d'affaire, des éléments de causeries familières, vous avertit qu'il ne vous faudra jamais commander directement et par voie impérative, si vous voulez qu'on vienne à votre secours. Un monsieur qui ordonnerait à un garçon d'hôtel : « Montez ma malle » courrait le risque de rester au bas des marches, en tête à tête avec son colis. Il faut dire :

— Voulez-vous avoir la bonté de monter ma malle ?

*Vær saa god*, voilà la formule qui, en une seconde, fait du Norvégien irréductible un homme obligeant.

Ici personne ne sert personne : on s'aide. Le patron de l'hôtel lui-même ne donnera

Cette autonomie de la personne humaine, ce développement de la volonté exposerait la société à un grave danger, s'ils n'étaient contenus et dirigés par une règle intérieure et par les préceptes de la loi morale; notre pays fait trop chèrement, depuis bientôt deux siècles, l'expérience de cette vérité sociale, pour qu'il soit utile de la rappeler longuement aux téméraires qui seraient tentés de la méconnaître.

Quel est donc, au regard de la loi morale, le bilan de la Norvège fjordienne? Il est toujours délicat de répondre à une question de ce genre. Essayons, par des travaux d'approche, de serrer la réalité en interrogeant les paysans du Masfjord.

D'abord on constate sans surprise que le caractère même du Norvégien le préserve *naturellement, de plano*, du mensonge et de tous les succédanés du mensonge, tels que les tromperies, les fraudes, tricheries et manœuvres diverses qui sont, si je puis ainsi parler, le cortège commercial de ce très grave défaut. La sincérité et la loyauté sont des vertus si harmoniques avec le tempérament norvégien, tel que le gaard le conditionne et l'informe, qu'on peut dire qu'elles sont pratiquées là-bas sans effort et cessent presque d'être signalées comme des vertus <sup>1</sup>.

pas raison à ses clients contre le garçon qu'on n'aura pas traité avec tous les égards qui lui sont dus. J'ai assisté à cette petite scène un dimanche soir dans un des hôtels principaux de Kristiania. Des voyageurs un peu gais demandent du champagne.

Le garçon répond :

— Non, monsieur, vous avez assez bu comme cela pour un dimanche.

Les soupeurs regimbent. L'un d'eux dit :

— Qu'est-ce qui vous prend, vous! vous êtes ivre?

Le garçon devient pourpre, mais il se contient et répond avec dignité :

— Messieurs, c'est chose désagréable que d'être servi par un homme ivre. Je ne vous servirai pas, ni personne ici.

Il poussa les trois soupeurs dehors et le patron n'osa point intervenir. Il savait par expérience qu'on l'eût mis en quarantaine s'il avait donné tort à son employé. » Hugues Le Roux, *op. cit.*, p. 223.

1. On devine qu'elles sont spécialement appréciées des touristes, et je livre cette remarque aux hôteliers et aux commerçants de nos plages : j'ai constaté maintes fois que la probité norvégienne contribuait presque autant que la splendeur incomparable des sites à attirer les voyageurs et à les faire revenir après un premier voyage. Maintes fois, quand je causais avec un Anglais, sur un steamer, du caractère norvégien, cette phrase revenait comme un *teilmotiv* : « *They are such nice people, so honest, so straight* : Ce sont de si charmantes gens, si honnêtes, si droits. » On ne saurait croire combien il est agréable, dans un pays où les touristes ont souvent l'occasion de prendre des kariols pour parcourir les pittoresques chemins taillés dans



De même le vol est un délit inconnu parmi les paysans norvégiens, soit que ce méfait apparaisse comme inconciliable avec ce même sentiment de dignité et de fierté qui exclut le mensonge — car le vol est souvent le compagnon d'une dissimulation ou d'une tromperie, — soit que la maîtrise totale que chacun exerce sur son gaard développe au maximum le sentiment de la propriété et incite au respect d'un droit si précis, si ferme et si exclusif<sup>1</sup>.

Par son caractère, le Norvégien est spécialement exposé à tous les défauts qui ont leur racine dans l'orgueil et le culte du moi, ou dans l'exubérance incontrôlée d'un tempérament robuste, facilement exposé à la brutalité, aux rixes et aux excès de tous genres. Nous verrons en effet que les déviations morales de cette seconde catégorie sont parmi les défauts norvégiens; pourtant il est notoire que le Norvégien aime et recherche la discipline, non pas certes cette discipline venue de l'extérieur et que l'on impose avec le knout ou le sabre, mais cette discipline interne de l'homme libre qui sait par l'expérience que la liberté ne peut être trouvée que dans le respect de la loi morale et qu'il n'y a point de servitude pire que celle des passions. Nous retrouvons ici la for-

le grauit à leur intention, combien il est agréable, dis-je, de n'avoir jamais, absolument jamais, la moindre discussion ni sur le tarif kilométrique, ni sur le nombre de kilomètres. — Cette remarque d'ailleurs ne s'applique pas aux cochers urbains dont il faut au contraire se méfier. De même dans un hôtel — j'en ai fait moi-même l'expérience, — si par hasard un compte paraît exagéré, il suffit de dire au caissier : « Pardon, il me semble que telle dépense portée sur ma note n'a pas été réglée selon la justice », et aussitôt, si la réclamation est fondée, on obtient la rectification souhaitée. — Une autre manifestation curieuse de cet esprit de loyauté se retrouve dans les magasins : les vendeurs ne font pas l'article et une dame m'assure que telle assertion, que j'étais enclin à interpréter comme je l'eusse fait dans un magasin de Paris ou de Londres, était au contraire absolument conforme à la vérité.

1. Voici une histoire authentique que m'a racontée une des personnes qui y ont été mêlées. Il y a quelque quarante ans, un Anglais, original comme le sont souvent les représentants de sa race, avait fait le voyage au pays du soleil de minuit : c'était alors le début de ces excursions et le voyageur, très satisfait des belles choses qu'il avait vues, vient féliciter l'organisateur de cette expédition. « Je n'ai eu qu'un ennui, dit-il, c'est que j'ai perdu un *sovereign* dans ma cabine, et je n'ai pu le retrouver. — Oh! ce n'est rien, répartit le directeur, à la fin de la saison nos employés lèvent tous les tapis du navire, et si votre *sovereign* a été vraiment perdu à l'endroit que vous indiquez, vous êtes assuré de le recevoir; nous vous l'enverrons. Donnez-nous votre adresse. » De fait, deux mois après, l'excursionniste apprenait que son *sovereign* était retrouvé.

mule norvégienne que je demande la permission de citer encore : *Normand elsker selvgjort lov*, le Norvégien aime la loi qu'il a faite lui-même. « Dans ce pays, me dit le curé Wang, il y a beaucoup de discipline, de réglementation : ainsi, dès que plusieurs hommes sont ensemble dans une barque, dans une entreprise quelconque de travail ou de plaisir, ils choisissent un chef et édictent un règlement ; seulement, il faut que le Norvégien ait édicté lui-même ce règlement, cette loi ; autrement, il ne l'accepte pas. »

Que le lecteur ne croie pas que je me laisse ici entraîner par cette sympathie universelle que ressentent pour le caractère norvégien tous ceux qui ont pu lier connaissance avec lui, — encore que cette sympathie devrait elle-même être expliquée ; — un fait certain, sur la valeur duquel ne peut discuter aucun observateur des phénomènes sociaux, atteste péremptoirement la réalité et la vigueur de cette discipline intérieure que le paysan sait s'imposer à soi-même, je veux parler *de la forte constitution de la famille norvégienne*. Sur ce point, le témoignage de Thorsen Bersvik se joint à beaucoup d'autres qu'il est inutile de rapporter ici, puisque aucun doute n'est possible. L'adultère est inconnu des ménages des paysans des fjords. Il en est de même du divorce. En pratique et en théorie, le divorce est ignoré, et en cela les mœurs sont meilleures que la religion luthérienne, puisque celle-ci, on le sait, admet le divorce en certaines hypothèses. Enfin on ne constate aucune pratique tendant à limiter le nombre des enfants : les familles qui comptent 5, 6, 7 ou 8 enfants forment la moyenne et il n'est pas rare de rencontrer à un même foyer 10, 12 et même parfois 15 enfants. Cette triple constatation a une haute portée aux yeux de tous ceux qui savent que la discipline familiale est la plus lourde de toutes, qu'elle est celle que l'homme rejette la première, comme aussi elle est la condition essentielle du maintien de toutes les autres, puisque la famille est, pour tous les peuples, le grand atelier de la formation morale.

Ainsi la condition morale des paysans de la Norvège fjordienne nous apparaît dans l'ensemble comme excellente et elle est in-

contestablement bien supérieure à celle de la plupart des pays de l'Europe et des États-Unis. On ne peut douter que l'influence du fjord ne soit ici très perceptible. Suivant un adage français, les grandes intelligences et les grandes âmes sont seules capables de supporter la solitude : personne ne songe à soutenir que tous les Norvégiens de l'Ouest sont nécessairement des génies ou des héros, mais du moins peut-on remarquer que l'isolement du fjord ne peut convenir à celui qui veut mener une vie de débauche ou de luxure, ni même à celui qui recherche la vie joyeuse, le plaisir et le divertissement. On ne peut se plaire dans ces nids solitaires suspendus, sur un éboulement de granit, entre le ciel et l'eau, que si l'on a une âme de philosophe, c'est-à-dire si on aime la sagesse; le fjord élimine nécessairement les êtres inférieurs, soucieux de l'amusement, car on peut employer à son sujet bien des qualificatifs élogieux, mais il est du moins interdit de le trouver « divertissant »<sup>1</sup>.

Arrivé à ce point, il nous faut monter plus haut encore : on n'aurait en effet qu'une intelligence très incomplète de cette vie morale développée, si on ne discernait qu'elle se rattache à une croyance religieuse très ferme, qui l'appuie et la fonde.

Nous essaierons plus loin de déterminer, avec quelque précision, le contenu du dogme luthérien; je voudrais seulement analyser ici les dispositions religieuses de ces paysans du Masfjord et signaler les actes extérieurs qui, au foyer même, expriment et entretiennent ces dispositions.

La croyance dogmatique des membres de la famille Bersvik est essentiellement liée à une pensée principale autour de laquelle s'agglutine tout le reste, et cette pensée est celle-ci : par le moyen de Jésus-Christ, qui a apporté sur la terre le message d'amour, les hommes sont en relation directe avec Dieu, c'est-à-dire avec un père infiniment bon et miséricordieux qui aime ses enfants malgré leur misère et les attend, à la fin de leur vie ter-

1. A ce point de vue, on pourrait très justement comparer le gaardbruger norvégien aux gardiens de nos phares, et l'on sait que les hommes qui recherchent « la rigolade » n'ont pas l'habitude de poser leur candidature aux fonctions de gardien de phara.

restre, pour les recevoir au céleste séjour. Ces paysans sentent profondément que cette pensée est vraie; *ils la réalisent, la vivent*, elle devient comme une modalité inhérente à leur nature; elle infléchit en une certaine direction tous leurs actes, même les plus petits, toutes leurs pensées, même les plus fugitives. En fonction de cette croyance ils règlent leur vie morale et elle leur est toujours présente; ainsi la religion est pour ces hommes un état, une attitude permanente de l'âme qui sait qu'elle est en relation avec le Père céleste par le Christ; elle n'est point un rite, ni une technique de gestes ou de formules.

Aussi avec quelle piété sincère et profonde les prières sont dites, et comme on sent au recueillement du visage et à l'inflexion de la voix que l'esprit est vraiment concentré sur les paroles prononcées! On sait que le luthéranisme ne formule aucune prescription spéciale relativement au lieu et au temps de la prière, et chacun reste libre de choisir la forme et le moment des exercices religieux qui lui agréent. Pourtant, dans les fjords où la foi est restée très vive, comme le Masfjord, il m'a paru que d'ordinaire, sauf quelques jeunes gens peu nombreux, personne ne manquait à dire une prière le matin et le soir. Bersvik avait même coutume, lorsque ses enfants étaient petits, de faire les deux prières quotidiennes en commun; depuis que les enfants ont grandi, chacun les dit séparément. De même, au commencement et à la fin du repas, chacun incline la tête et en silence élève son esprit vers le Créateur pour le remercier de ses bienfaits et implorer sa bénédiction.

Le dimanche, on va d'ordinaire à l'église à l'heure du prêche, les longues théories de paysans, habillés de vêtements *soignés*, défilent sur l'eau tranquille du fjord : aussi bien est-ce l'unique occasion pour eux de se fréquenter et d'échanger leurs pensées. Quand on ne va pas à l'église, ce qui arrive assez souvent, soit parce qu'on ne désire point y aller, soit parce que le mauvais temps ne l'a pas permis, soit enfin parce que le service divin n'est pas célébré ce dimanche-là, le pasteur se trouvant retenu dans une autre « chapelle », le père de famille lit un passage du Nouveau Testament, suivi d'un commentaire que lui donne

un recueil *ad hoc*. Cette lecture est précédée et suivie du chant d'une hymne.

Il est assez difficile de dire si la foi religieuse a décliné ou, au contraire, s'est maintenue dans cette circonscription. Thorsen Bersvik pense qu'il y a eu déclin et, à l'inverse, à quelques kilomètres du fjord, un autre gaardbruger, Nils Klaussen, beaucoup moins âgé il est vrai, estime qu'il n'y a point de changement. Il est probable que la première opinion est plus exacte et Thorsen Bersvik fait remarquer que son fils a abandonné l'exercice religieux du samedi soir et du dimanche soir auquel lui-même n'avait garde de manquer autrefois; il signale aussi que naguère on avait l'habitude, pendant les longues soirées de l'hiver, de lire à haute voix, devant toute la famille assemblée, plusieurs pages de la Bible. « Maintenant les journaux hebdomadaires, que l'on ne connaissait pas autrefois, font concurrence à la Bible pour les lectures du soir et trop souvent la remplacent. »

Pourtant ce fléchissement de la foi chrétienne — que Bersvik attribue aux polémiques exégétiques entre pasteurs luthériens et à la surabondance des prédicateurs improvisés qui excitent une sorte de folie religieuse sans consistance réelle — est encore peu considérable<sup>1</sup>, et il ne faut pas oublier que ces journaux mêmes auxquels il vient d'être fait allusion sont précisément des feuilles hebdomadaires dont le caractère confessionnel et apologétique est très accentué et qui trouvent dans leur mission religieuse le meilleur titre à la confiance de leurs lecteurs.

Quoi qu'il en soit de ce point spécial, il ne peut être mis en doute que l'âme de ces paysans soit profondément religieuse; ils adhèrent fermement aux dogmes principaux de la foi luthérienne, peu enclins, cela va s'en dire, à les considérer par leur caractère intellectuel ou abstrait, mais y cherchant surtout la

1. Thorsen Bersvik indiquait aussi que beaucoup de paysans vont aujourd'hui à l'église autant pour rechercher l'occasion de rencontrer une personne qu'ils doivent voir que pour satisfaire leur piété, et il donnait de son affirmation une preuve assez curieuse, à savoir que dans les parages où l'on a pu faire des chemins et où par conséquent les relations entre paysans sont plus fréquentes, on va moins à l'église, alors que pourtant il est devenu plus facile de s'y rendre.

force vitale qui élève leurs pensées et soutient leur volonté dans le bien. Conformément à leur méthode particulariste, cette adhésion de leur foi s'appuie sur le témoignage direct de la Bible dont ils font personnellement une lecture fréquente et dans laquelle ils croient trouver clairement énoncés les divers articles de leur croyance dogmatique; aussi ne considèrent-ils le pasteur qui dessert leur paroisse, et pour lequel d'ordinaire ils ont beaucoup d'estime et de respect, ni comme le ministre nécessaire des sacrements, ni comme le représentant d'une autorité dogmatique, mais uniquement comme celui d'entre eux que ses études antérieures, sa piété plus grande, sa valeur morale plus haute ont investi de la mission de donner un enseignement dont chaque fidèle reste, en dernier ressort, le juge suprême.

Un gaardbruger du Trondhjemsfjord avait une fille qui avait épousé contre son gré un instituteur, et, à la suite de ce mariage, toute relation avait été rompue entre le père et le jeune ménage. A son lit de mort, le prêtre demanda au père s'il pardonnait à sa fille. La réponse fut affirmative. Aussitôt la fille vint embrasser le moribond, et son mari la suivit; mais le vieux refusa de le voir. « Alors, lui dit le prêtre, vous ne lui pardonnez pas! — Oui, je lui pardonne, mais je ne veux pas le voir. »

Cette anecdote, où l'autonomie du moribond *traite* avec la loi morale qu'il respecte, me sera une transition naturelle pour indiquer en quelques mots, après cette longue étude sur la vie norvégienne, comment meurent les Norvégiens. De l'aveu de tous les étrangers qui en ont été témoins, la mort d'un Norvégien est une scène inoubliable, d'une beauté incomparable où se révèlent à la fois et la maîtrise que ces hommes exercent sur eux-mêmes et la filiale confiance qu'ils ont dans le grand amour du Père céleste pour ses enfants.

Lorsqu'une personne est atteinte d'une maladie grave, le plus souvent elle constate elle-même son état et elle se prépare à la mort par la prière et la lecture de la Bible ou de méditations pieuses; si elle se fait illusion sur la gravité de la maladie, les parents l'avertissent, *sans attendre le dernier moment*, afin

que le malade, possédant toute la lucidité de son intelligence, puisse au contraire penser à la mort. Suivant les circonstances, notamment suivant la distance, on va ou on ne va pas chercher le pasteur. Le plus souvent le malade accepte avec simplicité et sans frayeur la pensée de sa fin prochaine; il s'en entretient avec ceux qui l'entourent et spécialement, s'il est vieux, il leur montre comment la mort est pour lui un gain, puisqu'il ne pouvait plus travailler sur la terre et qu'il va vivre dans un monde meilleur<sup>1</sup>.

A ce moment, le sentiment qui domine son âme est bien plutôt celui de l'attachement au Christ et de son amour que celui du repentir de ses fautes : « Christ, je vais à vous, vous êtes mon Sauveur, et par vous je suis vraiment l'enfant de Dieu ». En effet, d'après la doctrine luthérienne, l'homme est essentiellement pécheur et reste tel, et ce n'est que par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ que ses péchés sont effacés et voilés aux yeux de Dieu qui a adopté tous les hommes en la personne de son divin Fils.

Lorsque la mort est survenue, les parents ne s'abandonnent pas à un désespoir exalté, « comme ceux qui n'ont point d'espérance »; chacun trouve dans sa foi chrétienne une consolation à sa douleur et aime à répéter doucement : « Il est maintenant auprès du Père céleste ». Pour ces hommes, la mort n'est ni une catastrophe, ni un écroulement, mais la fin naturelle et bonne vers laquelle progressait la vie.

On habille le cadavre d'un vêtement fait d'une étoffe spéciale que l'on se procure à la ville et que les personnes âgées ont toujours soin d'acheter elles-mêmes. et, le premier soir après le décès, on ensevelit le corps dans la bière en chantant des hymnes<sup>2</sup>. Parfois on ferme aussitôt le cercueil, mais le plus

1. Cette préparation à la mort est si belle, si sereine, si admirable de force et de douceur, qu'un prêtre catholique norvégien m'avouait un jour qu'à plusieurs reprises des religieuses gardes-malades avaient été déconcertées et troublées au spectacle d'une telle sérénité confiante : avant de venir en Norvège, elles ne croyaient pas qu'un hérétique pût mourir ainsi et donner à tant d'autres, demeurés orthodoxes, un exemple qu'ils étaient incapables de suivre.

2. Lorsque la personne morte se trouve au *sater* ou habite une ferme un peu

souvent on se contente de rabattre les deux coins du drap sur le visage et de poser le couvercle sans le visser, de manière qu'en soulevant l'un et l'autre, on puisse voir le visage.

En tous cas, on conserve le corps, sous un des hangars qui avoisinent la maison, pendant trois jours en été, et pendant sept ou huit jours en hiver; personne ne veille à côté du cercueil, mais de temps à autre, pendant la journée, les membres de la famille, voire des paysans du voisinage, viennent s'asseoir à côté du défunt et en quelque manière s'entretenir avec lui de la pensée de la mort et du bonheur qu'il goûte au sein du Père.

Le jour des funérailles, l'instituteur vient, le plus souvent, à la maison mortuaire et prononce quelques paroles d'adieu; puis le cortège funèbre se dirige en canot vers le cimetière, qui naturellement avoisine l'église. Lorsque ce cimetière est celui de l'église principale de la paroisse, le pasteur, dont le presbytère est tout proche, vient prononcer une homélie pieuse — qui dure de vingt à trente minutes — et présider au chant des hymnes. Si, au contraire, la résidence du pasteur est très éloignée, on ne croit pas d'ordinaire qu'il soit utile de le faire venir; on se contente du chant de quelques cantiques. Un morceau de bois, piqué en terre, indique au pasteur le lieu de la fosse; à son premier passage, celui-ci récite sur la tombe les prières liturgiques.

Le culte des morts est spécialement sympathique à l'âme norvégienne et, même dans les villes, où la foi religieuse a presque disparu, chaque sépulture occupe un carré de 2 ou 3 mètres de côté, entouré d'un grillage, et à l'intérieur duquel se trouve un banc sur lequel deux ou trois personnes peuvent s'asseoir. Aux jours de grande fête religieuse, tels que Noël et Pâques, ou de réjouissance familiale, on ne manque pas de se rendre au cimetière, afin d'associer le défunt à la solennité des vivants. Pendant une heure et demie ou deux heures, on reste ainsi à converser avec lui dans la pensée que celui qui

éloignée du fjord, on doit, avant d'ensevelir le défunt, transporter le cadavre, simplement enveloppé d'un drap, sur le bât d'un poney: le sentier de la montagne est trop escarpé et trop glissant pour qu'il soit possible de transporter un cercueil.



a quitté la terre communie à toutes les joies et à toutes les douleurs de la famille.

Telle est la vie sociale des différentes personnes qui habitent la ferme de Bersvik, dans le Masfjord. Pourtant j'ai omis à dessein de mentionner la famille du husmand, Klaus Eriksen.

Klaus Eriksen est husmand sur la terre de Bersvik, en vertu d'un contrat conclu avec le vieux Thorsen, il y a vingt-quatre ans : par ce contrat, Bersvik lui céda pour toute sa vie et celle de sa femme la jouissance de quelques ares de terre situés au bord du fjord et partiellement défrichés; en échange, celui-ci s'engageait à fournir chaque année six journées de travail. Comme le husmandplads était déjà partiellement défriché et avantageusement situé, Bersvik aurait pu exiger, au moment de la signature du contrat, un droit d'entrée de 100 kr. (*Fæstesummen*), mais Klaus était très pauvre et Bersvik très bon; aussi il ne stipula aucune indemnité et, de fait, il n'exigea pas davantage, dans la suite, les six journées de travail promises au contrat.

Cette convention était au demeurant fort avantageuse pour Klaus Eriksen, qui se mit aussitôt à quêter de droite ou de gauche, parmi les gaardbruger voisins, quelques planches et quelques poutres pour construire sa petite maison; celle-ci lui appartient d'ailleurs et, s'il quittait le husmandplads, ce qui ne peut se faire sans sa volonté, puisque son droit est viager, il aurait le droit de l'emporter; après sa mort et celle de sa femme, ses héritiers auront le même droit.

J'ai dit que Klaus Eriksen était pauvre. Son père, qui était petit husmand et charpentier maréchal, eut sept enfants, quatre fils et trois filles, dont voici la position actuelle. L'aîné vit avec le père et fait le même métier que lui; à la mort du père, il est probable que le contrat de husmand sera renouvelé avec le gaardbruger, et ainsi jusqu'à la fin de ses jours le fils sera assuré de la possession d'une petite maison. Ce fils aîné a lui-même quatre enfants. Le second est devenu boucher, puis a gagné quelque argent dans l'achat et la vente du bétail; ainsi il a pu acheter un gaard qu'il exploite maintenant, tout

en continuant ses opérations sur les bestiaux. Il a un enfant. Le troisième est locataire à prix d'argent, pour cinq ans, d'un gaard dont le propriétaire est parti aux États-Unis pour essayer sa chance : cet émigrant a neuf enfants, jeunes encore, et il s'en est allé aux États-Unis afin de procurer à ses enfants des facilités plus grandes d'établissement. Le quatrième est précisément Klaus Eriksen.

L'aînée des filles se plaça quelque temps comme servante : après avoir économisé quelque argent, elle a épousé un gaardbruger : elle a cinq enfants. La seconde fille vit dans le Finmark oriental ; elle est mariée à un Finnois qui a une petite terre et se livre à la pêche : elle a deux enfants. Enfin la troisième a épousé, il y a vingt-cinq ans bientôt, un gaardbruger : le ménage n'a pas d'enfants.

Klaus Eriksen est, on le voit, en moins bonne situation que ses frères et sœurs ; il est maintenant âgé de cinquante-huit ans. Sur son *pladsel*, il élève quelques moutons et récolte des pommes de terre pour sa consommation personnelle ; de plus, il est cordonnier, et cette profession lui rapporte à peu près 100 kr. par an. Naguère il allait parfois travailler comme journalier sur les fermes du voisinage, et le salaire qu'il gagnait lui permettait de boucler à peu près son petit budget. La pénurie de ses ressources ne l'a pas empêché d'élever sept enfants, trois fils et quatre filles. L'aîné des fils est husmand ; le second est contremaître dans une fabrique d'huile de foie de morue et gagne 22 kr. par semaine ; le troisième est ouvrier peintre à Bergen ; les quatre filles sont servantes, deux chez des gaardbruger, la troisième chez un ministre protestant à la campagne, la quatrième chez un ingénieur qui dirige une grande fabrique aux environs de Bergen. Après la mort de sa première femme, Klaus Eriksen a d'ailleurs épousé en secondes noces une veuve, mère de deux fils, qui s'en sont allés aux États-Unis.

Aujourd'hui, Klaus est donc seul avec sa femme, et son petit métier de cordonnier lui fournit à peu près les ressources dont se contente son tempérament peu exigeant, mou et indolent ; évidemment il restera sur son husmandplads jusqu'à la fin de ses jours.

## II. — LE GAARD D'YNNESDAL.

La méthode d'observation monographique est à la fois si puissante et si précise dans ses moyens d'investigation et dans son analyse qu'il suffirait d'une étude complète et détaillée d'une famille ouvrière pour connaître parfaitement tout le mécanisme de la vie sociale d'un milieu déterminé. Malheureusement des motifs nombreux ne permettaient pas au missionnaire de la *Société internationale de Science sociale* de pousser son analyse aussi loin qu'il l'eût souhaité : il s'est donc vu obligé de compenser par l'extension de la superficie étudiée les lacunes de son observation. Voici le résumé des autres monographies de familles paysannes qu'il a dressées : dans ce résumé il ne relèvera que ce qui peut présenter un intérêt scientifique, ne soumettant le lecteur à l'ennui des répétitions que là où il peut être utile d'affermir davantage certaines conclusions, parce qu'elles modifient plus sensiblement la représentation qu'on se faisait jusqu'ici de la vie sociale dans les fjords norvégiens.

Quittons donc le gaard de Bersvik et *enfonçons-nous dans la montagne* pour aller visiter une autre ferme qui est à cinq heures de marche, je ferais mieux de dire d'escalades invraisemblables. De cette étape même je ne dirai rien, si ce n'est qu'elle fut la seconde et dernière occasion que j'eus, au cours de mon séjour en Norvège, de me demander si la Science sociale ne m'imposait pas des épreuves au-dessus de mes forces. En tout temps, la marche eût été pénible sur ces pentes abruptes, dans ces chemins où le

pied ne pose que sur le granit rocailleux, sans qu'on puisse jamais trouver une surface plane d'une superficie égale à celle des semelles. où, à chaque pas, on monte ou on descend une marche haute parfois de 20 à 25 centimètres; une pluie diluvienne vint en aggraver singulièrement le caractère pénible, et les flaques d'eau allongeaient beaucoup l'étape, ne fût-ce que par l'obligation où elles nous mettaient de nous servir trois ou quatre fois de suite du même pied pour faire la seule enjambée, tantôt à droite, tantôt à gauche, que comportait la position des pierres qui affleuraient la surface liquide.

Notons seulement qu'il n'y a ni chemin, ni même de sentier dans les montagnes; le tracé du moindre sentier, dans ce granit si dur, entraînerait une dépense tout à fait disproportionnée aux services à en attendre et aux ressources des habitants.

A mi-chemin, nous nous arrêtons un instant au gaard de Fordal : au milieu des rochers et du désert de granit, il s'est trouvé quelques acres de terre arable, semés de-ci de-là, et une famille norvégienne vit ici dans la solitude et l'indépendance. J'étais en train de réfléchir sur les conditions sociales de la vie en un pareil lieu, lorsque nous frappons à la porte de la maison, et quelle n'est pas ma surprise de voir tout à coup une réunion imposante de treize personnes adultes dont les âges varient de vingt-huit à soixante-dix ans et dont la plupart, fortement musclées et jeunes, ne paraissent certes pas manquer de vigueur physique. La famille se compose d'une grand'mère, du père et de la mère et de sept enfants : trois hommes se sont arrêtés au passage pendant que la pluie fait rage. Les hommes fument et tout le monde cause : une des filles file au rouet la laine que la grand'mère prépare à côté d'elle; la mère de famille verse dans l'eau bouillante la farine de seigle pour le plat de grôte qu'on servira tout à l'heure. Je me borne à demander depuis combien de temps le gaard est dans la famille; on me répond qu'on ne peut le dire exactement, mais on sait de manière certaine qu'il y est depuis sept générations.

Nous reprenons notre chemin, et, au bout d'une heure et demie, nous arrivons au *sæter* de la ferme que nous devons visi-

ter : trois grandes cabanes en bois sont là auprès d'un ruisseau qui ne tarit jamais : chacune est séparée en deux par une cloison et sert à la fois de laiterie-beurrerie et de logement pour la *sæter*-pige. C'est précisément le jour où un des bruger vient au *sæter*. Nous l'accompagnons à la descente, et je puis ainsi me rendre compte de l'adresse inouïe du petit cheval norvégien ; cela tient vraiment du prodige, et il faut avoir vu la déclivité et le poli de ces pentes escarpées pour savoir quels tours de force un cheval de montagne, ferré d'une manière spéciale, peut accomplir.

Enfin, vers 4 heures, après une longue descente qui n'est guère moins pénible que l'a été la montée, nous arrivons au bord du lac d'Ynnesdal. A notre droite se trouve, sur le rivage, le *gaard* que nous cherchons ; mais bien que le lac soit petit, nous n'apercevons aucune habitation, car un promontoire de granit taillé à pic masque la vue. Aussi ne pourrions-nous franchir à pied, sans une peine extrême, la petite distance qui nous reste à parcourir. Heureusement le bruger que nous avons rencontré au *sæter* vient à notre secours : il installe sa bête sur un grand canot à fond plat semblable à ceux des passeurs de nos fleuves ; nous prenons place à côté de lui et, en une demi-heure, nous arrivons à destination.

Ynnesdal est une sorte d'oasis au milieu de la montagne, située à moitié route environ entre le Masfjord et le Sognefjord. Il est le centre d'une dépression aux bords irréguliers et tourmentés que forme en cet endroit la roche granitique ; un lac aux eaux délicieusement pures et transparentes remplit le fond de la cuvette ; sa longueur est de 2 kilomètres environ et sur ses bords, les murailles à pic de la roche alternent avec les pentes douces sur lesquelles poussent les sapins et les bouleaux : pourtant, à une des extrémités du lac, le rivage s'infléchit en une courbe gracieuse dont les pentes verdoyantes peuvent fournir un pacage à des bestiaux : là est le *gaard* d'Ynnesdal.

On saisit bien, sur ce *gaard*, le phénomène de partage et de morcellement qui, au cours du temps, finit par diviser et subdiviser même les fermes norvégiennes. Autrefois il n'y avait là qu'une ferme, qu'une exploitation qui fut divisée un jour en quatre exploitations séparées, *brug*. On ne sait à quelle époque, ni

dans quelles conditions fut opérée cette division, mais seulement qu'elle est très ancienne. Les traces de cette origine commune sont au surplus très apparentes; ainsi, il y a sur le gaard entier deux *husmandplads* dont les tenanciers paient 20 kr. par an à chacun des bruger; de même l'*udbeite* est la copropriété des quatre bruger qui le possèdent dans l'indivision<sup>1</sup>; de même encore, le *sæter* est commun aux différents bruger ou plutôt un des deux *sæter* que possédait autrefois le gaard est resté la copropriété indivise de trois fermes, tandis que la quatrième jouit seule du second *sæter*.

Les *brug* sont contigus les uns aux autres et les quatre maisonnettes, avec les étables et les fenils adjacents, s'alignent sur un arc de cercle, à une distance respective de 60 mètres environ. Nils Klaussen Ynnesdal<sup>2</sup> est propriétaire d'un de ces *brug*. Essayons d'analyser le mécanisme de sa vie familiale.

L'indmark de la ferme de Nils est de 90 maals (9 hectares) et le cheptel comprend 11 vaches, 4 ou 5 veaux, suivant les périodes, 30 moutons, 1 ou 2 cochons et 1 cheval. Nils ne possède ni chèvres, ni poules.

Le travail est ordonné de la même manière que dans le gaard de Bersvik : le 1<sup>er</sup> avril, on commence à transporter les fumiers et à les étendre; le 15, après les labours, on sème l'avoine, car Nils non plus ne cultive ni orge, ni seigle; au 1<sup>er</sup> mai, on sème les pommes de terre et on s'emploie ensuite à réparer les murs de pierres sèches ou les grands canots plats qui servent au transport des foin. Au commencement de juin les bestiaux, qui, depuis trois semaines déjà, pâturaient dans l'*udbeite*, partent pour le *sæter*.

1. D'ailleurs cette situation ne semble pas devoir durer longtemps, car à mesure que l'*udbeite* est défriché et cultivé, le besoin et le désir de la propriété individuelle apparaît. Au moment de ma visite, un des quatre copropriétaires se disposait à demander le partage de l'*udbeite*.

2. Le mécanisme des noms patronymiques des paysans norvégiens mérite d'être signalé. D'abord la famille prend le nom du gaard qu'elle habite; ce nom est précédé de deux autres dont l'un est le nom de baptême et dont l'autre indique que l'on est fils de tel individu, grâce au suffixe *sen*: ainsi Nils Klaussen Ynnesdal veut dire Nils Ynnesdal, fils de Klaus; son fils s'appelle Kristoffer Nilsen Ynnesdal. Comme un gaard peut comprendre plusieurs *brug*, ce mode de formation des noms est peu satisfaisant et, depuis plusieurs années, le gouvernement s'efforce de porter remède aux confusions qui en résultent.

Comme Nils n'a pas de fille qui puisse aller garder là-haut les bestiaux, il loue pour le temps du sæter, c'est-à-dire pour les trois mois qui séparent le 30 juin du 30 septembre, une servante qu'il paie 60 kr., et à laquelle il fournit, cela va sans dire, la nourriture. Dans les premiers jours de juillet, on commence la coupe des foins dans l'indmark et ensuite on se met à faucher l'herbe de l'udmark, ce qui emploie encore trois personnes pendant quatre semaines. A la fin du mois d'août on coupe l'avoine, puis on coupe le regain (*haa*), et on arrache les pommes de terre. Dans la dernière semaine de septembre, les bestiaux rentrent du sæter et ils pâturent encore quelques jours sur l'indmark; on a juste le temps de retourner la terre, avant le 15 octobre. Puis l'hiver commence; c'est la saison des pluies abondantes et même de la neige, car le climat est plus froid dans la montagne que sur le bord du fjord.

Pendant l'hiver, Nils s'emploie au soin des animaux et à la coupe du bois de chauffage et du bois d'œuvre : de l'un et de l'autre il prend juste ce qui lui est nécessaire pour ses besoins personnels. La situation de la ferme ne permet aucune vente de bois, puisque les frais de transport absorberaient à eux seuls la totalité du prix. Aussi Nils s'efforce-t-il plutôt d'arracher les arbres et de faire reculer un peu chaque année la limite de l'udmark. Mais ce travail de défrichement et de nivellement approximatif ne progresse que très lentement; il arrive souvent que les masses rocheuses sont de telle dimension qu'il faut renoncer à les déplacer. Dans ce cas, si la nature du sol le permet, Nils creuse à côté de la pierre un grand trou dont le cube est un peu supérieur à celui du bloc granitique; le creusement achevé, on fait rouler le bloc dans la cavité et avec un revêtement de terre on dispose le sol au niveau convenable.

Ce sont là de longs travaux qu'on ne peut entreprendre que l'hiver. Pendant ce temps, la femme de Nils et sa servante filent et tissent, et on nous fait admirer une couverture de lit qu'elles ont ainsi confectionnée et deux grosses pièces d'étoffe de laine dont la solidité paraît plus appréciable que la souplesse. Appuyé sur ces ressources du lieu, Nils Klaussen vit sur son gaard avec

sa femme et ses deux enfants, deux garçons de onze ans et de trois ans<sup>1</sup>. Il ne peut dire depuis combien de temps le domaine est dans la famille, mais il affirme avec certitude que ce droit familial remonte au delà de son bisaïeul. En qualité de fils aîné, Nils a acheté le gaard à son père moyennant 4.000 kr., ce qui signifie qu'il recevait du même coup donation d'une somme égale, puisque le gaard pourrait être vendu environ 8.000 kr. à un acheteur étranger. Sur son prix, il a payé comptant 2.000 kr. qui lui venaient de l'apport dotal de sa femme et de diverses économies qu'il avait faites sur les salaires de son travail. Plus tard, pour se libérer complètement, il a emprunté 2.000 kr. à la banque au taux de 5 1/2 p. 100. Nils ne veut pas me dire dans quelle mesure cet emprunt a été amorti, mais à son sourire de paysan entendu aux affaires, je devine qu'un amortissement important a été fait, et même d'autres réponses me permettent d'augurer que le reliquat dû à la banque n'est plus que de 800 kr. Au surplus, « on aurait pu faire mieux encore, déclare Nils, si les salaires des domestiques n'étaient pas si élevés et si on pouvait façonner mieux la terre ».

L'entente des affaires semble d'ailleurs être ici une tradition de famille, car le père de Nils était un bon travailleur qui améliora beaucoup la valeur culturale du gaard, pendant qu'il l'exploitait et son second fils — il n'eut que deux enfants — sut aussi se tirer d'affaire. Celui-ci débuta comme charpentier de campagne : lorsqu'il eut fait quelques économies, « il ne fut pas aveugle pour découvrir une fiancée qui eût un modeste pécule » ; en joignant les deux sommes et en complétant le tout par un emprunt à la banque, il a pu acheter, près de la ligne de chemin de fer qui relie Bergen à Vossevangen, le gaard d'un individu qui désirait changer sa terre contre une autre plus rapprochée de Bergen. Sur ce gaard, qui est d'ailleurs un peu moins étendu que celui de Nils, puisqu'on n'y peut entretenir que 8 à 10 vaches, ce frère cadet a réussi à se maintenir et à prospérer.

1. Une fille est morte en bas âge.



Ainsi, chaque nouvelle information atteste que les cadets, grâce à l'éducation progressive qu'ils ont reçue, réussissent aussi bien que leur frère aîné à s'assurer une situation indépendante.

D'innombrables moyens d'établissement s'offrent à eux. La femme de Nils était fille d'un gaardbrugger; son frère aîné acheta, selon la coutume, le gaard paternel. Trois frères et une sœur sont en Amérique : la sœur est mariée et les frères sont ouvriers d'industrie. Tous sont satisfaits de leur condition.

Dans un des trois autres brug de ce même gaard d'Ynnesdal, un ménage n'eut pas de garçon, mais seulement trois filles; l'aînée de celles-ci a épousé le fils *cadet* d'un gaardbrugger des environs.

Souvent aussi, quand ils ne vont pas en Amérique, et qu'ils sont les fils d'un petit paysan peu fortuné, les frères cadets prennent un *husmandplads*, soit sur la ferme même du père, soit ailleurs. « Sans doute, déclare Nils, il peut s'établir ainsi une différence de rang social entre le frère aîné, qui a reçu le gaard paternel, et le frère cadet devenu husmand, mais cette différence, minime en elle-même, n'a point de conséquences fâcheuses et ne nuit pas au maintien des bonnes relations entre les deux frères. » L'établissement du suffrage universel a même contribué à diminuer encore la distance, puisque aujourd'hui gaardbrugger et husmand participent également aux mêmes scrutins. Il n'est pas rare d'ailleurs que le husmand s'élève à une condition meilleure que le gaardbrugger; il a le double avantage de l'impôt foncier qu'il ne paie pas — le propriétaire seul le paie tout entier — et du petit métier accessoire qu'il exerce presque toujours. Lorsque l'aisance est venue, le husmand achète un gaard, comme cela est arrivé à Ynnesdal.

J'ai déjà mentionné la présence de deux husmand sur le gaard d'Ynnesdal; ceux-ci jouissent d'une tenure spécialement avantageuse. Ils n'ont d'autre obligation que de payer une redevance annuelle de 80 kr. chacun et sont en réalité de simples locataires à vie, avec clause de déguerpissement à leur profit. Pourtant l'un d'eux peut nourrir quatorze vaches,

c'est-à-dire autant que le bruger qui en élève le plus, et l'autre en a douze. Il est vrai que c'est là une situation exceptionnellement favorable qui ne se peut expliquer que par l'ancienneté de la concession <sup>1</sup> et l'activité laborieuse avec laquelle on a poussé le défrichement. A la mort de ces husmænd, les quatre bruger ne renouvelleront pas à si bon compte un droit de jouissance si lucratif. En tous cas, tirant parti de cette bonne fortune, un des deux husmænd a récemment acheté un des quatre brug du gaard d'Ynnesdal dont le propriétaire est parti pour l'Amérique. Il continue d'ailleurs à habiter sur son husmandplads pendant que le fils aîné exploite, *pour le compte de son père*, le brug récemment acheté. Quand ce fils aura travaillé pendant quelque temps encore, au profit du patrimoine familial, il achètera à son tour le brug aux conditions très douces habituelles en cette circonstance et les autres enfants — le husmænd a deux fils et deux filles — trouveront sans doute aussi le moyen de s'établir avantageusement.

Revenons à Nils Klaussen et essayons de voir quelles sont ses recettes et ses dépenses.

Il vend en moyenne chaque année :

2 vaches.....	150 kr.
7 ou 8 moutons.....	80 »
Environ 180 kilogrammes de beurre à 1 <sup>k</sup> ,60 öre le kilo.....	300 »
Du gammelost pour.....	80 »
Soit.....	610 kr.

Les autres produits de son gaard sont consommés directement par lui, pour ses besoins personnels: notamment il tue chaque année 1 vache, 4 ou 5 moutons, 2 pores. Comme il calcule qu'une vache rapporte en moyenne 70 kilogrammes de beurre par an, on voit qu'il est loin de vendre tout le beurre produit sur sa ferme, mais il préfère ne point acheter de margarine « dont il connaît l'origine suspecte » et consommer

1. Un des deux husmænd est établi sur son pladsel depuis cinquante années, l'autre depuis trente ans.

les produits de son gaard; nous savons déjà qu'un gaard norvégien est d'abord aménagé en vue de la consommation directe de la famille qui l'exploite.

Sur ce produit brut, Nils doit payer 100 kr. pour l'impôt foncier, 30 kr. pour l'impôt communal sur le revenu, 9 kr. pour l'impôt d'État sur le revenu, 4 kr. pour l'assurance sur l'incendie, 100 kr. pour le salaire d'un domestique de ferme et 15 kr. pour gratification supplémentaire de souliers et de vêtements à ce domestique; enfin 150 kr. de dépenses diverses, semblables à celles qui ont été signalées précédemment dans le budget de Thorsen Bersvik. La situation est bonne, on le voit, et Nils peut aisément payer l'intérêt de sa dette vis-à-vis de la Banque, et même l'amortir. Pourtant il se plaint de la hausse du salaire des domestiques. Il y a cinquante ans, un domestique de ferme gagnait 8 à 12 kr. par an et recevait en outre quelques gratifications en nature, pour son vêtement. Dans ces dernières années, la hausse a été spécialement rapide, parce que l'attraction des salaires plus élevés que paient certaines industries des villes s'est jointe à l'émigration aux États-Unis pour raréfier la main-d'œuvre dans les campagnes. Au surplus, cet inconvénient est loin d'être sans avantage, et on peut même trouver qu'il y a plus que compensation : attirés par ces hauts salaires, des fils de petits bruger s'engagent volontiers comme domestiques, et même ce sont eux qui fournissent les meilleurs services : en quelques années, ils économisent une partie de la somme nécessaire à leur établissement.

L'engagement des domestiques se fait à l'année; il est renouvelé, en cas de satisfaction réciproque, et il arrive parfois que le domestique reste ainsi huit ou dix ans; mais en aucune circonstance, je n'ai vu en Norvège le type du vieux domestique, du vieux serviteur qui termine ses jours au service de la même famille qu'il a servie dans sa jeunesse. Cette pratique, avantageuse pour les « maitres » et dont on a coutume dans certains milieux de déplorer chez nous la disparition, est incompatible avec les mœurs norvégiennes qui n'admettent pas qu'un individu soit jamais au service d'une personne; la Science

sociale ne peut que constater avec satisfaction cette incompatibilité qui est ici le signe du sentiment plus profond de la dignité individuelle et de l'aptitude personnelle à conduire ses propres affaires.

Quant au mode d'existence, ce qui a été dit à propos de Bersvik devrait être répété à propos de Nils. Pour lui, comme pour son voisin, le poisson (hareng salé), acheté à très bas prix, est un élément important de l'alimentation, et nous pouvons vérifier sur lui ce qui a été dit à propos de Bersvik, à savoir que la pêche *directe* ne tenait aucune place ni dans le travail, ni dans l'alimentation du paysan des fjords. Nils ne se trouve pas au bord du fjord, et pourtant, sur ces deux points, sa vie ressemble parfaitement à celle de son voisin. Au printemps et vers la fin de l'été, Nils pêche un peu le poisson du lac, la truite, mais cette pêche est beaucoup plutôt une distraction qu'un mode de travail.

Hélas! Nils ressemble aussi à son voisin par la malpropreté de ses vêtements, de sa table et de son habitation, et l'activité avec laquelle sa femme s'emploie au nettoyage des tables et du rebord des fenêtres, au moment de notre arrivée, ne suffit pas à combler toutes les lacunes, ni surtout à nous convaincre de la possibilité de remplacer les draps de lin ou de coton par les couvertures de laine.

Heureusement la vie morale et religieuse de ce ménage, très supérieure à ses notions d'hygiène et de propreté, est excellente. Chaque jour, chacun fait sa prière du matin et du soir séparément, et s'il n'y avait pas les nécessités du travail, on la ferait en commun. Le dimanche, jour de repos absolu, toute la famille, y compris le domestique, accomplit en commun cet exercice religieux. Un dimanche sur trois, un service religieux est célébré à l'église de Brække qui est à trois heures de marche — dont une heure trois quarts sur un sentier de montagne qui serait jugé impraticable par tout autre que ces paysans des fjords habitués à n'en pas avoir de meilleur; — Nils s'y rend, à moins d'empêchement très sérieux, et tous ceux de la maison, qui le peuvent, s'y rendent avec lui. Les

deux autres dimanches, à 11 heures, la famille se réunit pour prier; on chante un cantique, puis Nils lui-même lit l'évangile du jour qu'il fait suivre de la lecture d'une homélie appropriée; une hymne termine cet exercice religieux, qui dure une heure.

Ainsi, dans la solitude de la montagne infertile, Nils vit heureux, sans autres voisins que les trois bruger du gaard d'Ynnesdal; une fois, au cours de chaque période de trois semaines, il rencontre quelques personnes, à l'église de Brække, et c'est là une diversion très suffisante à sa solitude. Les deux journaux auxquels il est abonné, l'un bihebdomadaire, l'autre hebdomadaire, lui apportent les nouvelles qui peuvent l'intéresser : comme il n'y a pas de facteur, les quatre bruger s'entendent entre eux pour que, deux fois la semaine en moyenne, l'un ou l'autre aille à Brække chercher le courrier. Ces communications sommaires avec le monde extérieur, accompagnées de trois ou quatre visites à Bergen, pour vendre une vache ou acheter de la farine de seigle, satisfont amplement ses besoins de sociabilité. Il lui suffit de savoir qu'il est solidement établi sur le gaard qu'il a reçu de ses arrière-grands-parents et qu'il compte transmettre à son fils aîné.

Ne le quittons pas sans remarquer la présence à son foyer d'une personne étrangère, une pauvre âgée de soixante-dix ans environ, que la commission des pauvres (*fattigstyre*) a placée ici comme pensionnaire. Nils pourvoit à son vêtement et à sa nourriture et reçoit 60 kr. par an seulement, parce que la pauvre vieille est encore capable de rendre quelques services par son travail. Si la pauvre était complètement impotente, la rétribution payée à Nils serait portée à 100 kr.

### III. — LE PAYS DE VOSS.

Tandis que le gaard de Nils n'était qu'à quelques kilomètres de celui de Bersvik; il faut, pour aller au pays de Voss, reprendre le bateau postal et descendre à Bergen.

Le pays de Voss et le bourg de Vossevangen présentent dans la Norvège occidentale une particularité remarquable : on peut s'y rendre en chemin de fer! Une ligne longue de 104 kilomètres relie en effet Bergen à Vossevangen; sans doute cette ligne ne ressemble guère aux voies ferrées de France et d'Angleterre : outre les cinquante-quatre tunnels qui l'agrémentent, tous creusés au prix des plus grands efforts, dans la roche de granit, elle accomplit d'innombrables et longs circuits autour des bras des fjords pour éviter beaucoup d'autres tunnels encore. Pourtant cette voie témoigne qu'au nord-est de Bergen, existe une série de vallons ou de cuvettes montagneuses dans lesquels se sont constitués de petits centres agricoles et on ne saurait trop louer le charme de ce voyage : le fjord et la montagne semblent se pourchasser l'un l'autre, comme s'ils se disputaient les faveurs du touriste, et l'eau, toujours présente, alors même qu'on ne la voit plus, ne ménage ses surprises joyeuses que pour mieux attester que dans la Norvège occidentale, le fjord et l'homme sont des amis inséparables; ils ne se quittent un instant que pour se donner la joie de se retrouver.

Sur le bord de ce lac, à 1.500 mètres du petit village<sup>1</sup>, est

1. Vossevangen mérite vraiment le nom de village, au sens que nous attachons à

située la ferme de Björne Forgersen Kvale, fils de Forger Andersön Kvale. Celui-ci eut douze enfants; huit arrivèrent à l'âge adulte, cinq fils et trois filles. Par malheur, il mourut avant d'avoir pu élever sa nombreuse famille et laissa à sa veuve la charge de plusieurs enfants encore en bas âge. Heureusement, il y avait dans le ménage une aisance qui dépassait sensiblement le taux ordinaire des ressources des petits patrimoines norvégiens, et qui provenait des expropriations avantageuses dont plusieurs parcelles du gaard avaient été l'objet, lors de la construction de la voie ferrée.

Björne, en sa qualité de fils aîné, resta sur la ferme avec sa mère, pour l'aider à élever les jeunes frères et sœurs. Dix ans passèrent ainsi, pendant lesquels chacun se tira d'affaire; Björne ne touchait aucun salaire pour la collaboration de son travail. Puis, la mère vivant encore, il se porta acheteur à très bas prix du gaard familial et on procéda au partage du patrimoine entre les huit enfants.

Voici le texte littéral du contrat de vente conclu entre Björne Kvale et sa mère :

SKJÖDE (*Titre de propriété*).

Je soussignée Inger Björne datter Kvale, qui, en vertu de l'approbation de l'autorité départementale, en date du 23 janvier 1867, suis établie depuis la mort de mon mari Forger Andersön Kvale, sur ce domaine indivis, vends et transfère, par le présent document, à mon fils le plus âgé Björne Forgersen Kvale, les droits sur ce brug, tels qu'ils existaient au profit de mon mari susnommé, suivant l'acte du 2 mars 1842, et tels qu'ils m'appartiennent actuellement : ledit brug est soumis à une redevance fiscale de 3 speciedaler, 3 ört et 6 skilling et est mentionné dans le gaard Kvale Guld fjærdings, sous le numéro courant 82 des registres de la circonscription judiciaire de Vangen. Je transmets aussi à mon fils aîné mes droits sur l'étendue du pâturage d'été (*støl*), indiqué dans l'acte du 22 novembre 1865 (N<sup>o</sup> matricule 113, nombre courant 225 de la juridiction de Vangen, Gaard Ygre); cette étendue montagnueuse est, d'après l'ancienne évaluation non révisée, soumise à une taxe foncière de 1 ört, 6 skilling.

Le tout est transmis moyennant un prix de 500 speciedaler; en outre, j'aurai, durant ma vie, droit de recevoir du gaard, à titre de soutien de vie,

ce mot : on y trouve en effet une route le long de laquelle sont bâties des maisons qui se touchent, une église, un presbytère, une école populaire supérieure, etc.

(*föderaad*), diverses prestations, évaluées dans l'ensemble, à raison de la taxe d'enregistrement, à 200 speciedaler.

Le prix d'achat, 500 speciedaler, est acquitté actuellement par l'acheteur qui fait abandon de ses droits héréditaires dans la succession, droits évalués à cette même somme.

Le föderaad consistera en :

1<sup>o</sup> Un droit à l'étable et au pâturage pour 2 vaches et 3 moutons, lesdits bestiaux devant être bien soignés et traités, et conduits aux prairies pendant l'été ;

2<sup>o</sup> Deux tonneaux de la meilleure avoine que l'on récolte sur la propriété et deux tonneaux de pommes de terre ;

3<sup>o</sup> L'usage libre du hangar à foin et à feuilles, et aussi, à mon choix, de trois pommiers ; le droit à un terrain bien situé pour y construire une petite habitation pour moi-même, si je jugeais bon de le faire ;

4<sup>o</sup> Le droit d'habiter en commun avec le preneur, et de jouir en commun avec lui et gratuitement de toutes les commodités dont il jouit ; le chauffage gratuit, l'usage du cheval pour les voyages d'aller et retour au moulin et pour le transport aller et retour de mes marchandises achetées ou vendues à Ervanger ; enfin des soins vigilants et attentifs pendant tous mes jours de santé ou de maladie.

Ce föderaad est une charge réelle sur le brug Kvale et le grèvera aussi longtemps que je vivrai.

Si, contre toute attente, l'acheteur, ou éventuellement ses enfants, venaient à vendre le brug, je réserve à mes enfants dans l'ordre où le droit d'odel leur appartient le droit de reprendre ladite propriété avec ses pâturages d'été (*støl*), moyennant un prix qui ne pourra dépasser 1.600 speciedaler (6.400 kr.).

En foi de quoi, les deux parties ont signé avec les deux témoins.

Kvale, 13 juillet 1876.

Signature des témoins.

X. X.

Inger Bjørne datter Kvale.

B. KVALE.

Ainsi Bjørne Kvale obtenait à un prix moins élevé encore que de coutume le gaard de son père, parce qu'on trouvait juste de le récompenser des longues années de travail pendant lesquelles il n'avait reçu aucune rémunération ; au surplus, il n'éprouva aucune difficulté à se libérer de sa dette, car le partage attribua à chacun des huit enfants une somme de 700 speciedaler (2.800 kr.). De même, les autres enfants, nantis d'un pécule d'une si exceptionnelle importance, purent rapidement trouver



un établissement avantageux. Le second fils devint charpentier-menuisier à Vossevangen, où le troisième fils est également établi constructeur de maisons; le quatrième fils, après avoir exercé quelque temps le métier de charpentier, put acheter un gaard avec la triple contribution de ses économies personnelles, de sa part dans l'héritage paternel et de la petite dot de sa femme. Enfin le cinquième fils est maréchal.

Quant aux trois filles, l'une est morte, et les deux autres sont mariées à des gaardbruger dont l'un a même été nommé à la fonction très honorable de Lensmand.

Björne Kvale est aujourd'hui âgé de soixante ans; veuf depuis plusieurs années, il vit sur son domaine avec ses quatre enfants, un fils âgé de vingt-six ans et trois filles, un peu moins âgées, dont la plus jeune va entrer dans sa dix-neuvième année. Lui aussi, avec sa bonne figure de campagnard intelligent et capable, avec sa grosse voix et sa démarche pesante, son allure indépendante et démocratique, représente fidèlement le type du *Bonde*, du paysan de race, et il faut croire que mon appréciation s'accorde ici avec celle de ses concitoyens, puisque, deux heures après que je me l'étais formée, j'ai eu la joie d'apprendre que ceux-ci l'avaient élu, pendant de longues années, membre du conseil communal, du conseil scolaire et de la commission des pauvres.

Aussi bien, le gaard qu'il exploite est dans la famille depuis plusieurs siècles; jusqu'en 1750, ce gaard était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est actuellement; mais à cette époque, il fut divisé entre deux enfants, et, plus tard, il y eut encore subdivision entre plusieurs enfants.

Tel qu'il est aujourd'hui, il comprend 96 maals (9 hectares, 60 ares) d'indmark, dont l'étendue demeure fixe, car il serait difficile de pousser plus loin le défrichement: Björne ignore la superficie de l'*udmark*, il sait seulement qu'elle est considérable, car celui-ci s'étend sur deux montagnes, que sépare le lac.

Sur cette ferme, Björne élève 6 vaches, 2 ou 3 veaux qu'il garde pour remplacer les vaches, 15 à 16 moutons, 1 porc,

4 ou 5 poules. Le nombre des bestiaux est sensiblement moindre que dans les fermes déjà visitées, parce que la culture des céréales tient ici une plus grande place. Voici, au surplus, le détail des travaux agricoles, sur legaard Kvale :

Au printemps, c'est-à-dire dans les derniers jours d'avril ou les premiers jours de mai, on transporte les fumiers, on les épand et on laboure; aussitôt les semailles achevées, les hommes réparent les murs secs pendant que les femmes enlèvent avec un râteau les cailloux et les pierres qui se trouvent dans les champs cultivés. Le mois de juin n'est guère pénible et on pourrait presque dire qu'il est consacré à se reposer d'avance des labeurs prévus de la fenaison; à la fin du mois, on conduit les bestiaux au sæter où ils restent sous la garde d'une des filles ou de la mère elle-même, afin de lui éviter les fatigues de la saison qui va s'ouvrir. Il paraît même que la fonction de sæterspige est une cure spécialement recommandée aux femmes arrivées à la fin d'une grossesse. On m'a certifié qu'un nombre très appréciable des habitants du pays de Voss sont ainsi nés au sæter. Cette retraite, en un moment où on a besoin des soins pressés de son entourage, peut paraître bizarre, mais comme il est entendu qu'un Norvégien est toujours capable de se tirer seul d'affaire, on estime que ce parti est encore le meilleur. Au surplus, la mère emmène volontiers avec elle un de ses enfants, lorsque celui-ci est encore trop jeune pour pouvoir s'associer aux travaux agricoles.

L'époque où les bestiaux montent au sæter marque le commencement de la fauchaison de l'herbe et de la fenaison : c'est la période du grand travail, et elle dure deux mois. Au commencement de septembre, on coupe le seigle, l'orge et l'avoine, que l'on fait sécher avec la même difficulté que l'herbe, sur les fils de fer, et ce travail qui dure peu de jours est à peine terminé que le moment est venu de procéder à la seconde coupe de l'herbe. A la fin de septembre, on arrache les pommes de terre : c'est aussi la saison où les bestiaux reviennent du sæter. Pour économiser leur provision de nourriture, Bjørne taille sur les bouleaux les pousses de l'année et en donne les feuilles aux

animaux ; c'est le dernier travail avant l'hiver. Alors commence la période du repos : on répare les ouvrages de drainage et surtout on coupe le bois que l'on transporte, pendant que le sol est durci par la gelée. Les arbres ne fournissent guère que du bois à brûler, et Björne recueille juste la quantité de bois d'œuvre nécessaire à l'entretien de ses bâtiments et de ses ustensiles. Pendant les longues soirées, tous les membres de la famille réunis s'occupent ensemble de leur mieux : Björne répare les chaussures ou même en fait de neuves, pour lui-même et pour ses enfants, pendant que son fils, qui a suivi des cours spéciaux de menuiserie et d'ébénisterie, fabrique ou répare un meuble, et que les filles filent la laine de leurs moutons et tissent les solides et chaudes étoffes qui serviront ensuite à confectionner les vêtements. A Noël, les paysans échangent entre eux des visites et se réunissent en petits festins familiaux : lorsque la distance à franchir est grande, les visiteurs sont retenus à coucher. Les réjouissances durent ainsi jusqu'au 7 janvier, fête de saint Canut. On reprend alors la coupe du bois que l'on transporte de préférence pendant le mois de février, qui est le plus froid de l'hiver.

Tel est le cycle annuel des travaux sur la ferme Kvale. Remarquons que le travail de la fabrication du beurre est ici grandement diminué par la présence d'une beurrerie à laquelle Björne envoie son lait tous les jours, sauf pendant les mois d'été, que les animaux passent sur la montagne <sup>1</sup>. Au surplus, le beurre consommé à la maison est toujours un produit de fabrication domestique ; on retient, sur le lait remis à la beurrerie, la quantité nécessaire à sa fabrication. Depuis un an, cette beurrerie est exploitée par un particulier à son compte person-

1. On va au sæter une fois par semaine, ou une fois tous les quinze jours, suivant que le travail le permet. D'autres fermiers voisins, dont le sæter est un peu moins éloigné, continuent, même l'été, d'apporter leur lait tous les jours à la laiterie ; mais l'escarpement des lieux rend ce transport difficile et Björne aime mieux faire fabriquer directement le beurre et le fromage par celle de ses filles qui garde les bestiaux. — Dans certaines circonscriptions, il paraît que le transport quotidien du lait se fait au moyen de fils de fer tendus du sommet de la montagne à un point de l'indmark : des récipients de forme appropriée glissent avec une rapidité vertigineuse le long de ces fils qui mesurent souvent 300 ou 400 mètres de longueur.

nel; naguère il y avait une laiterie coopérative, mais elle a échoué, parce qu'elle était mal dirigée, et Björne aime mieux le mode actuel qui lui assure une rétribution fixe.

Enfin, puisque je parle du travail, je dois remarquer que Björne ne se livre pas à la pêche sur le lac; il possède pourtant une barque pour le service de la partie de l'udmark située de l'autre côté du lac; mais la truite n'est pas assez abondante pour qu'on la pêche autrement qu'à titre de distraction.

En tous cas, avec les ressources que lui fournit sa ferme, Björne réussit à mener avec ses quatre enfants une vie très confortable, et le lecteur doit se bien garder de généraliser pour toute la Norvège des fjords les impressions de malpropreté que lui a laissées notre visite aux deux fermes du Masfjord et du Sognefjord. Nous arrivons à l'improviste dans la maison de Björne et cependant chaque pièce est tenue avec une propreté parfaite. Au rez-de-chaussée, on nous fait entrer dans une vaste salle à manger dont une grande table entourée de chaises occupe le milieu; le parquet en est ciré et très bien entretenu. La famille y prend ses repas pendant l'hiver; l'été, comme le travail agricole occupe tout le monde, on habite de préférence une petite salle dont l'entretien est plus facile. De même, il y a deux cuisines, une pour l'hiver et l'autre pour l'été: la première possède un fourneau se chauffant au bois. A côté de cette cuisine, une petite pièce sert de garde-manger; des morceaux de lard y sont suspendus entre les piles de galettes de *flatbröd*.

A une extrémité du chalet se trouvent le petit salon et la chambre du père. Au premier étage, les trois sœurs habitent une même chambre et, suivant la mode norvégienne, deux d'entre elles couchent dans le même lit. Au cours de notre visite, le père nous fait remarquer qu'il a fabriqué seul un des lits et une chaise. Son fils est mieux encore au courant des finesses de la menuiserie et de l'ébénisterie, si l'on en juge non seulement par le grand établi qu'il s'est fait avec du bois coupé sur la ferme, mais surtout par l'élégante commode qui orne sa chambre et dont la partie supérieure forme un secrétaire très habilement aménagé: ce meuble a été son œuvre d'un hiver.

Enfin une grande pièce sert de garde-robes : sur les murs sont piqués les nombreux patères qui supportent les robes et les jupons des filles et les vêtements des hommes ; toutes ces étoffes n'ont pas été fabriquées à la maison, mais beaucoup l'ont été et notamment celle des trois robes bleues dont l'aspect soyeux et le tissu plus fin indiquent une qualité très supérieure à celle des autres.

Un coffre contient des étoffes en pièces, fabriquées aussi à la maison ; elles sont à grain très serré, épaisses, dures et fort lourdes. Il est inutile d'ajouter que toutes ces étoffes ont été fabriquées avec la seule laine des moutons de la propriété. Au surplus, les filles de Björne ne se contentent pas de filer et de tisser ; elles brodent aussi avec finesse et manient le crochet avec habileté. Leur père est tout fier, en nous montrant leurs travaux, de nous faire remarquer que ses filles « travaillent aussi bien que les filles du Hardanger », dont les touristes connaissent la réputation.

La nourriture a suivi au foyer de Björne les mêmes progrès que l'ameublement et le vêtement. Aussitôt le lever, qui est très matinal en été et dont le moment varie entre 6 et 8 heures en hiver, suivant la besogne <sup>1</sup>, on prend une tasse de café ; cette consommation de café est un effet des laiteries centrifuges : comme on désire porter à la laiterie une assez grande quantité de lait, on tend à substituer au lait le café dans la consommation familiale. A 8 heures, le petit déjeuner se compose d'une soupe de poisson ou de lard, et de flatbröd avec du beurre.

A midi, on prend le deuxième repas où l'on mange une bouillie de farine de seigle et d'avoine (*gröte*) et du flatbröd avec du beurre ; l'été, ce repas est suivi de la sieste.

A 4 h. 1/2, on sert de la soupe au poisson ou au lard et de la viande ; Björne tue pour sa propre consommation dix à douze moutons par an. La viande de ces animaux est salée, séchée et fumée ; sa conservation ne laisse rien à désirer, mais il est permis de trouver qu'elle gagnerait beaucoup à ressembler moins à du parchemin.

Enfin, vers 9 heures, on mange une bouillie assaisonnée de

petit-lait. Le coucher a lieu d'ordinaire entre 10 h. et 10 h. 1/2, en toute saison.

Avant d'apprécier la signification de ce « mode d'existence » plus confortable, il faut se souvenir que la famille Kvale se trouve dans une condition particulière : elle ne comprend actuellement que cinq personnes, toutes en état de travailler et n'ayant aucune charge familiale. Aucun enfant ne touche de salaire, mais seulement un peu d'argent de poche; les conditions de la production sont donc exceptionnellement favorables, et pourtant Björne déclare « qu'il joint juste les deux bouts de son budget » et *ne fait à peu près aucune économie*. En effet, le total de ses ventes est peu élevé : environ 60 kr. de bois, une vache pour 120 kr., 45 kr. de beurre, 40 kr. de fromage, 10 kr. de pommes de terre, quelques kroner d'œufs, de groseilles ordinaires et de groseilles à maquereau. Le total s'élève à 335 kr. environ, y compris le prix du lait envoyé à la laiterie, et comme la propriété évaluée pour l'impôt à 13.000 kr. paie 120 kr. pour impôts divers et 18 kr. pour l'assurance contre l'incendie, il reste à peine un excédent après qu'on a soldé les divers achats de café, de thé, de pétrole, de sel et de seigle qui sont indispensables.

Aussi Björne déclare que, lorsqu'il transmettra son gaard à son fils, il lui demandera un prix inférieur encore à celui qu'il a payé lui-même, « car l'argent ne vient plus guère depuis plusieurs années ». Le fils contractera alors un petit emprunt pour désintéresser ses sœurs, « qui auront le devoir de se montrer accommodantes ».

Au moment de son mariage, chacune des filles recevra de son père une *modeste* somme d'argent, ne fût-ce que pour reconnaître le gain retiré de son travail pendant les années où elle aura été pour lui une aide précieuse, mais cette libéralité sera, avec leur *petite* part héréditaire, le seul bien que les filles recevront du patrimoine paternel : j'ai déjà dit qu'aucun salaire ne leur était alloué et leur père pense même que « ce serait de leur part une preuve de mauvais cœur que de demander une rémunération annuelle pour leurs services ».

En revanche, Björne donne à ses enfants une éducation soignée : nous avons déjà constaté leur habileté aux travaux manuels, et leur bonne tenue extérieure induit à penser que leur père ne dit rien qui ne soit exact lorsqu'il affirme que leur style épistolaire, leurs connaissances en géographie et en arithmétique sont satisfaisants. Ces bons résultats sont dus en partie à la *folkehøiskole*, établie à Voss même, que trois enfants ont fréquentée pendant un hiver et à laquelle la troisième fille ira bientôt. Cette école d'ailleurs ne se borne pas à cultiver l'esprit de ses élèves, elle se donne aussi pour mission de fortifier leurs sentiments religieux et moraux, et Björne constate sur ses propres enfants son succès dans cette double tâche.

Cette école supérieure du peuple n'est pas la seule que les enfants Kvale aient fréquentée depuis l'école primaire : le fils Kvale a suivi à deux reprises l'enseignement de l'école *ambulante* du *sluid* (travail du bois). Le cours de cette école ambulante dure six semaines; le professeur logeait dans la maison de Björne et donnait ses leçons dans la salle même où Björne nous reçoit. Pendant la durée de ce cours, Kvale recevait de la commune une indemnité hebdomadaire de trois kroner, pour location de sa salle et le professeur, qui touche un salaire annuel du Herred, payait lui-même à Kvale une rémunération pour sa nourriture.

De même, les filles ont suivi pendant trois ou quatre semaines le cours d'une maîtresse ambulante chargée d'enseigner la coupe des vêtements; une autre maîtresse ambulante leur a enseigné pendant quinze jours le travail de la vannerie; ce cours avait lieu dans une ferme voisine. Enfin une fille a suivi récemment, pendant huit jours, un cours pour la préparation et la cuisson des fruits, donné aussi par une maîtresse de passage.

Cette culture de la capacité professionnelle et intellectuelle est encore favorisée par les réunions fréquentes que tiennent ensemble les jeunes gens des deux sexes du pays de Voss. Ceux-ci possèdent un bâtiment spécial, qui rappelle les *Young people's buildings* des pays anglo-saxons. L'argent nécessaire à l'acqui-

tion du terrain et à la construction de l'édifice a été demandé aux cotisations personnelles des jeunes gens eux-mêmes, aux souscriptions bénévoles, enfin à un festival qui, pendant deux jours, attirera les habitants des environs; un emprunt fait à la banque a fourni le supplément. Les réunions ont lieu tous les dimanches; les discussions politiques ou sociales alternent avec le chant et la musique. On joue en effet beaucoup de violon au pays de Voss et les amateurs de musique sont nombreux; le soir, on danse jusqu'à 10 ou 11 heures. De temps à autre, la réunion dominicale est complétée par une conférence; le public est alors spécialement nombreux, car *les Norvégiens sont particulièrement friands de conférences.*

Quoique, suivant la mode norvégienne, ces réunions de la jeunesse soient également ouvertes aux deux sexes, on ne remarque pas qu'elles aient des effets nuisibles au maintien des bonnes mœurs; aussi bien la moralité est-elle bonne dans le pays de Voss. Le nombre des naissances illégitimes est extrêmement peu élevé et la fidélité conjugale est toujours respectée. Björne ne connaît aucun exemple de divorce dans la circonscription; en fouillant ses souvenirs, il se rappelle seulement qu'un homme se sépara d'avec sa femme pour cause de mésintelligence et partit pour l'Amérique, mais les deux conjoints se considèrent toujours comme mariés, « puisque le mariage est envisagé par tous comme une union indissoluble ».

La violence, le défaut d'équilibre et de contrôle de soi-même dans les circonstances graves où l'individu rencontre un obstacle à la satisfaction de sa passion ou conçoit du ressentiment contre une autre personne, voilà bien plutôt le défaut de la formation morale norvégienne. Le paysan porte toujours à sa ceinture le couteau-poignard dont la lame est engagée dans un fourreau; or, le paysan de Voss a la réputation d'être spécialement enclin à faire usage de cet instrument pour régler ses querelles. Le couteau complète et appuie l'œuvre des poings, après un défi régulièrement notifié à l'adversaire. L'enquête de police qui suit la rencontre aboutit très rarement, car « le meurtrier s'éclipse, le blessé demeure introuvable et personne n'a jamais



rien vu ». Il ne m'a pas été possible de discerner les raisons qui développent en ce lieu plus qu'en un autre cette propension à la violence, qui est d'ailleurs commune à tous les Norvégiens<sup>1</sup>.

Au surplus, le lecteur agira sagement en n'attachant pas plus d'importance qu'il ne convient à ces exploits du couteau, d'abord parce qu'ils sont, après tout, même au pays de Voss, très exceptionnels, et que rien ne serait plus faux que de se représenter la Norvège comme un pays où la violence musculaire règne en maîtresse; en second lieu, parce qu'une saine observation sociale démontre que ces excès et ces intempérances, pour très condamnables qu'ils soient en eux-mêmes, ne compromettent jamais gravement la prospérité sociale d'un peuple qui a su garder la pureté des mœurs et la vigueur des institutions familiales. L'histoire atteste que le caractère amolli et efféminé des hommes est plus redoutable que leur sentiment, même exagéré et brutal, de l'indépendance, et un coup de couteau donné par un homme, honnête dans ses mœurs, mais violent, est un mal social moins grave et plus facilement guérissable que les débordements de la luxure de jeunes gens réputés plus civilisés.

Quel est, au point de vue de la pureté des mœurs, chez les jeunes gens des deux sexes, le bilan moral de la Norvège? La présence au foyer de Björne de quatre enfants adultes m'a naturellement incité à lui poser de nombreuses interrogations sur ce sujet.

Avant de formuler la réponse, il est indispensable de se rappeler qu'en Norvège les relations entre les garçons et les filles, entre les jeunes hommes et les jeunes filles *ne ressemblent en rien à ce qu'elles sont en France, ni à ce que nous considérons comme désirable et bon*. A l'école primaire, comme aux écoles

1. Cf. Hugues Le Roux, *Notes sur la Norvège*, Paris, Calmann Levy, 1895. p. 122. — Ce publiciste remarque d'ailleurs que les enfants qui vont à l'école, les jeunes filles elles-mêmes, les étudiantes portent le couteau-poignard en évidence autour de leur taille. Cet instrument est devenu comme un emblème des idées nouvelles, pour cette bourgeoisie norvégienne que l'on confond à l'étranger avec le peuple norvégien et qui est en réalité un produit de la vie urbaine, et spécialement de Kristiania et de son Université.

secondaires ou à l'Université de Kristiania, filles et garçons suivent les mêmes cours et s'assoient sur les mêmes bancs, et ce système mixte n'est qu'une initiation à cette libre fréquentation des deux sexes que l'on retrouve partout en Norvège, dans les sports et au théâtre, dans la rue et dans les salons, à la ville et dans les fjords, en tous lieux et en toutes circonstances.

Voici d'abord un trait que j'emprunte à dessein à un voyageur français de beaucoup d'expérience :

« Le jeu des *ski* — longs patins de bois sur lesquels monte toute la jeunesse de la Norvège occidentale — a été une occasion de prouver au reste du monde quelles libertés la pureté norvégienne permet à ceux de sa race. La société pour le développement des exercices physiques a fait construire dans la campagne de petites cabanes qui, dans une course à travers les champs et les bois, peuvent servir d'abri à deux patineurs. Ces maisonnettes rudimentaires ne sont qu'une courte allée qui va de la porte à un foyer. A droite et à gauche, une couche en aiguilles de sapin. Or il n'est pas rare de voir des jeunes gens de Kristiania, un garçon et une fille, s'en aller de compagnie sur les ski, à travers la neige. Ils patinent tout le jour ; le soir, ils couchent dans les abris. Le lendemain, ils rentrent à la ville où ils prolongent leur excursion. Il n'est pas nécessaire que ces jeunes gens soient fiancés.

« On dit : — « Ce sont des amis. »

« Honni soit qui mal y pense. Il est entendu qu'ici les âmes sont fortes et que rien ne peut les émouvoir. Le vertige d'un exercice au grand air, l'enivrement d'une circulation trop rapide, ne sont pas plus un danger que le jeu des passions<sup>1</sup>. »

1. Hugues Le Roux, *op. cit.*, p. 180. Il faudrait citer tout entier, dans cet ouvrage, le chapitre intitulé : « *La Femme et L'amour* ». Je me borne à lui emprunter encore quelques passages :

« L'usage est qu'on aille souper après le théâtre. K. H... me montre une jeune fille de quinze ans qui soupe avec des jeunes gens. Il me dit : — C'est ma belle-sœur. — Avec qui est-elle ? avec son fiancé ? — Non, avec un camarade. — Cette jeune fille était venue seule au théâtre comme toutes ses amies. A 1 heure du matin, je la rencontrai à nouveau dans la Karl Johans Gade. Elle rentrait seule chez elle. Le lendemain, j'en dis un mot à K. H... Il m'a affirmé avec assurance : — Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'une jolie fille comme ma belle-sœur se promène seule dans les rues de Kristiania, à 1 heure du matin.

« J'ai déjà recueilli de la bouche d'une demoiselle de Bergen dont la sœur est mariée

A Bergen, pendant la belle saison, on voit souvent, le samedi, cinq ou six jeunes gens partir avec un nombre égal de jeunes filles pour une excursion dans la montagne; on fait une longue marche, et, la nuit, tout le monde couche à demi habillé, sur de la paille, dans une grange dont les garçons occupent un côté, pendant que leurs compagnes s'établissent dans l'autre. Le dimanche soir, la bande joyeuse rentre en ville, et personne n'estime que de pareilles promenades puissent être dangereuses. De même, tout le monde trouve naturel qu'une jeune fille aille seule canoter au large avec un jeune homme.

Je pourrais multiplier à l'infini les traits de ce genre; je crois qu'il suffira de renvoyer le lecteur à ce qu'il sait de plus caractérisé sur la liberté des relations entre jeunes gens et jeunes filles dans les pays anglo-saxons et de lui demander de fixer un instant sa pensée sur les deux anecdotes que voici et dont je puis garantir l'absolue authenticité.

La première m'a été rapportée par un Anglais qui habite la Norvège depuis douze années et y a épousé récemment une Norvégienne. Il y a quelques années, cet Anglais, que nous appellerons Robertson, devint le fiancé d'une jeune fille employée dans un magasin de Kristiania. De passage à Stockholm, Robertson écrivit à sa fiancée, qu'il n'avait pas vue depuis quelques mois, de venir le rejoindre. La jeune fille s'empressa d'écrire à sa tante pour lui demander la permission de s'absenter de Kristiania pendant quelques jours; comme la réponse tardait à venir, elle partit sans l'attendre. Les deux fiancés passèrent ainsi plusieurs jours ensemble à l'hôtel et la tante ne

à Kristiania cette réponse surprenante : — Quand je viens à Kristiania pour les vacances, je n'habite pas chez ma sœur. Je descends à l'hôtel. On est plus libre pour s'amuser.

« On me cite une jeune femme qui avait de merveilleuses épaules. Elle les montrait à son entrée dans le monde. Elle s'est aperçue que des regards d'hommes se fixaient sur elle. Elle a été si offensée que maintenant elle ne sort plus qu'en robe montante.

« — Il ne faut point, dit-elle, exciter le désir, à cause des conséquences qu'il a. Avec lui, une royauté d'un moment se paye de longues servitudes.

« Dans le même sentiment, beaucoup de jeunes femmes ont abandonné le corset.

« — Nous voulons plaire, disent-elles, à ceux qui aiment la liberté et la force. Ceux qui aiment les tailles de guêpe peuvent rester garçons. »

trouva rien à reprendre dans la conduite de sa nièce, qu'elle approuva au contraire.

L'année suivante, Robertson tomba malade à Kristiania, atteint d'une crise de neurasthénie aiguë, qui entraînait un état général de prostration de l'organisme. Sa fiancée vint le soigner à l'hôtel où il était logé et, pendant deux mois, elle ne le quitta ni le jour, ni la nuit, couchant dans la même chambre que son ami. Cette manière d'agir n'éveilla aucun soupçon, et lorsque, plus tard, les deux fiancés se marièrent, les pensionnaires et le propriétaire de l'hôtel se cotisèrent pour offrir un très joli cadeau aux époux.

Un jeune homme, étudiant à Kristiania où il habitait avec sa sœur, recevait souvent la visite d'un camarade qui demeurait aussi dans cette ville.

L'hiver, le froid est très vif, le soir, à Kristiania, et la demeure de l'ami était située à quelque distance; aussi, il arrivait parfois que celui-ci restait chez son ami et comme le lit de l'étudiant était plus petit que celui de sa sœur, le visiteur partageait sans façon le lit de la sœur de son camarade; une disposition des couvertures formait seulement une mince — un Français ne manquerait pas d'ajouter : et fragile — cloison entre les deux dormeurs. Or le prêtre catholique, à qui incombait la direction spirituelle de la jeune fille, et qui, je puis le certifier, est tout autre chose qu'un naïf, eut la plus grande difficulté à lui faire comprendre que cette manière d'agir était incompatible avec les délicatesses de la chasteté; la pénitente affirma avec énergie et sincérité qu'elle ne faisait aucun mal, qu'aucune pensée mauvaise ne traversait son esprit, et elle ne pouvait comprendre le caractère répréhensible de sa conduite. L'excellent prêtre à qui je dois ce récit, et dont l'esprit avisé n'a pu certainement être pris en défaut en cette matière, ne mettait pas en doute la parfaite honnêteté de la jeune fille.

Tels sont les faits que je devais au préalable mettre sous les yeux de ceux qui désirent porter un jugement exact sur la moralité des jeunes gens norvégiens. Une première conclusion s'impose, à savoir que de pareils actes attestent, à l'évidence, une

grande pureté de mœurs, un degré d'innocence qu'aucun pays de l'Europe occidentale ne connaît plus, et même probablement n'a jamais connu. On peut, tant que l'on voudra, critiquer une semblable conduite, en remarquant qu'elle est imprudente et dangereuse, et que nécessairement elle doit aboutir à des accidents; cette critique peut être fondée et même j'en montrerai plus loin la justesse. Mais du moins ne peut-on nier, semble-t-il, qu'un pays où ces faits se produisent est un pays où les jeunes hommes professent un admirable respect pour la femme et où l'on a vraiment dompté le démon de la luxure.

Cela posé, trois questions demeurent encore : on peut se demander pourquoi les relations entre les jeunes gens et les jeunes filles jouissent d'une telle liberté en Norvège; comment il se fait qu'elles puissent être établies sur ce pied sans exposer les intéressés aux pires catastrophes; enfin quel est le degré réel du risque couru, puisqu'il paraît impossible que de pareilles imprudences n'aboutissent parfois à des accidents.

Sur le premier point, une brève réponse sera suffisante, après ce que l'on sait du caractère norvégien. Puisque le *gaard* norvégien oblige la jeune fille aussi bien que ses frères à chercher au dehors un établissement personnel et à ne compter, pour le succès de cette recherche, que sur son énergie et sa capacité, il était naturel que les familles employassent, pour la culture de cette énergie et de cette capacité, les mêmes procédés que ceux qu'elles adoptent pour l'éducation des garçons; dès lors, une éducation commune, des goûts communs d'indépendance et d'autonomie, une aptitude égale à exercer sur soi-même une discipline réelle et une maîtrise effective devaient nécessairement aboutir à un régime très libéral de relations entre les jeunes gens des deux sexes.

Cette aptitude à se gouverner soi-même, jointe à une formation morale profonde et à une foi religieuse assez vive pour diriger vraiment la conduite, est aussi la meilleure garantie que les Norvégiens puissent avoir de la correction morale de relations aussi libéralement admises par les usages. La séduction est extrêmement rare, en ce pays, et on pourrait même dire

qu'elle y est inconnue; elle suppose, en effet, chez le séducteur, un esprit de duplicité, de mensonge et d'exploitation d'autrui, et, à des degrés divers, chez la victime, une naïveté puérile jointe à l'oubli des sentiments de dignité et de respectabilité; or, le tempérament moral norvégien, formé d'après la méthode que l'on sait, échappe aisément à ce double défaut. Enfin on doit signaler, après Frédéric Le Play, l'heureuse influence que la fraîcheur du climat exerce sur les sens pour en modérer les appétits<sup>1</sup>.

Faut-il conclure que jamais aucun accident ne survient et que toujours la vaillance morale du Norvégien triomphe des forces cachées et mauvaises dont sa témérité semble parfois se faire le complice?

Une pareille conclusion serait très inexacte; souvent on a eu jadis, et on a encore parfois aujourd'hui, l'occasion de constater combien il est dangereux, en cette matière, de jouer avec le feu. Il y a trente ans, il arrivait fréquemment dans les fermes que les domestiques des deux sexes n'eussent qu'une seule chambre à coucher; de même, dans beaucoup de districts ruraux, il était d'usage que, le samedi soir, les jeunes gens se réunissent pour « faire ensemble des sorties amoureuses pendant la nuit ». Même en Norvège, de semblables pratiques risquaient de dégénérer en désordre, et on voyait trop souvent une relation, qui avait commencé par n'être qu'un jeu innocent ou un flirt, aboutir à un commerce illicite.

Il y avait d'autant plus de raisons de redouter le passage de l'un à l'autre qu'un intermédiaire naturel et pleinement légitime en soi-même s'offrait encore pour le faciliter : je veux parler des fiançailles. Les mœurs norvégiennes ne seraient pas cohérentes avec elles-mêmes, si elles ne laissaient aux fiancés une grande liberté de se fréquenter. Or il arrivait souvent que l'on

1. J'avoue n'être pas très rassuré sur la valeur réelle de cette influence, qui est encore très mal connue des physiologistes. Il est certain que les climats chauds excitent les sens, mais il est certain aussi qu'on relève de nombreux exemples de dépravation morale sous des climats froids, et d'ailleurs la Norvège occidentale est sous un climat humide et tempéré. A Saint-Petersbourg, le froid est très vif, et cependant la démoralisation y est encore beaucoup plus grande que le froid.

prolongeait beaucoup la durée des fiançailles, et il y a lieu de croire qu'on les prolongeait à l'excès, puisque, s'il faut ajouter foi à une statistique rapportée par M. Broch, on avait calculé que sur « 100 couples, 13 avaient des enfants dans les trois premiers mois du mariage, 12 dans les trois mois suivants, et 8 dans les deux autres, de sorte que 33 p. 100 avaient des enfants dans les huit premiers mois qui suivaient le mariage<sup>1</sup> ».

Sans doute, pour apprécier ces faits, il importe de tenir compte des circonstances, et une observation méthodique ne peut considérer comme une manifestation du libertinage des relations établies entre deux fiancés sincères, qui ont vraiment la volonté réciproque de s'épouser et que l'indépendance de leur caractère et l'enseignement même de leur foi religieuse ont habitués à considérer le mariage comme une affaire qui ne concerne que les deux époux<sup>2</sup>; mais ces pratiques n'en étaient pas moins gravement répréhensibles.

Depuis trente années, *de grands progrès ont été réalisés*; sur les gaards, les domestiques des deux sexes ne couchent plus dans la même chambre, les excursions du samedi soir ont à peu près disparu et l'abrègement de la durée des fiançailles a diminué beaucoup le nombre des naissances légitimes précoces; pourtant il reste encore à effacer quelques vestiges de l'ancien état de choses et on doit espérer que les Norvégiens sauront se rappeler que le particularisme et la robuste formation morale ne peuvent jamais soustraire l'activité de l'homme à l'action des forces mauvaises, trop bien servies parfois par l'enchaînement des circonstances, ni le dispenser des précautions de la prudence élémentaire.

1. Broch, *op. cit.*, p. 320. — Ce témoignage semble d'autant plus digne de confiance qu'il se trouve dans un ouvrage spécialement écrit par un savant de haute compétence pour servir de rapport à l'Exposition universelle de 1878.

2. Je me permets de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que la théologie de l'Église catholique admet aussi que, dans le sacrement de mariage, les époux sont réciproquement ministres du sacrement au regard de leur conjoint : la présence du curé de la paroisse n'est exigée que par le Concile de Trente, lequel n'a pas d'ailleurs été publié dans tous les pays, notamment dans les pays anglo-saxons, et pourrait, au surplus, être toujours modifié sur ce point par une autre décision papale ou conciliaire. On sait du reste que l'Église n'exige nulle part le consentement des parents.

En Norvège, la loi appuie énergiquement les mœurs pour assurer le respect de la femme. Lorsqu'un enfant naît hors mariage, la mère doit en indiquer le père au moment de la déclaration de naissance faite au prêtre de la religion à laquelle elle se rattache. Le ministre écrit au père, en se référant à la loi, qui oblige le père d'un enfant naturel à concourir à son entretien jusqu'à la quinzième année. L'individu nommé par la mère a un délai d'un mois pour protester; s'il proteste, avis en est donné à la mère, et, s'il y a lieu, l'affaire est dévolue aux tribunaux. Si le père ne proteste pas, une difficulté peut surgir sur le montant de l'allocation annuelle qu'il doit fournir : à défaut d'entente directe entre les parties, ce montant serait fixé par le préfet. L'autorité publique s'entremet aussi, si cela est nécessaire, pour assurer le paiement régulier de la somme convenue; le préfet a même le droit, sur la demande de la mère, de faire placer le père dans une maison de travail, pendant tout le temps nécessaire, pour qu'il gagne l'allocation requise par l'entretien de l'enfant<sup>1</sup>. Voilà certes une législation dont la salutaire rigueur contraste fâcheusement pour nous avec la scandaleuse défense de l'art. 340 de notre Code civil, qui prohibe toute recherche de la paternité.

La loi norvégienne assure aussi, et à plus forte raison, une indemnité à la jeune fille victime d'une rupture *dolosive* des fiançailles.

Une étude sur la nature et le caractère des relations entre les jeunes gens des deux sexes ne serait pas complète, si elle n'aboutissait à l'exposé des moyens employés pour la conclusion des fiançailles et des épousailles : en un pays où l'institution familiale est si robuste et si saine, un pareil exposé ne peut manquer d'être instructif. Aussi bien, ce qui est déjà connu autorise à l'abréger.

La grande liberté dont jouissent, en Norvège, toutes les

1. La loi pénale punit aussi l'homme qui a eu des enfants avec trois filles différentes, et qui se refuse à en épouser aucune.



jeunes filles, aussi bien dans les milieux urbains que dans les fjords, permet de ne s'engager dans les liens des fiançailles qu'en connaissance de cause. Lorsqu'un jeune paysan conçoit un projet de mariage, il en informe la jeune fille qu'il a choisie. D'ordinaire, cette ouverture est faite sans que le jeune homme ait consulté ses parents; ceux-ci estiment qu'ils n'ont point à s'immiscer dans le mariage de leur fils, et considèrent même toute intervention comme illégitime et blâmable. Si la jeune fille acquiesce au projet, il se forme entre les deux jeunes gens une sorte de demi-engagement qu'ils tiennent secret pendant un délai qui dure rarement moins d'un an et atteint parfois deux années et même davantage. Ainsi ils prennent à loisir le temps de se connaître et de réfléchir : « dans la solitude du gaard, les deux époux n'ont pas d'autre société à attendre que la leur même : il faut qu'ils se conviennent au point de se suffire entièrement l'un à l'autre ». Cette nécessité concourt aussi à écarter du projet de mariage que l'on médite toutes considérations étrangères au bonheur réel des époux, et notamment à ne donner que très peu d'importance aux considérations de l'intérêt pécuniaire.

Sans doute, les fils aînés des gaardbruger épousent souvent une jeune fille dotée d'un petit pécule, et cet apport, toujours très précieux, leur est parfois indispensable, pour éviter des emprunts onéreux dont le gaard, avec son faible rendement, ne pourrait sans danger supporter la charge. Mais, comme il est entendu que l'apport de cette dot, toujours très modeste, n'a d'autre service à rendre que d'assurer le travail et l'exploitation du gaard et que, d'autre part, à côté des aînés, la très nombreuse phalange des cadets est toujours prête à rechercher des jeunes filles, dont la capacité et l'énergie constituent tout le patrimoine, on ne constate ici aucun symptôme, *même le plus atténué*, du mal si grave de « la chasse aux dots » qui, en France spécialement, désorganise la famille par le malthusianisme et abâtardit la race<sup>1</sup>.

1. Au surplus, il n'est pas rare que le fils aîné lui-même épouse une jeune fille qui ne lui apporte aucune dot. Björne me déclare « que le paysan cherche plus une

Si, après l'épreuve du temps, les deux parties persistent dans leur projet d'union, elles transforment l'engagement imprécis qui les lie en un lien plus solennel et plus sérieux; mais avant de prendre une décision définitive, la jeune fille d'ordinaire sollicite l'avis de ses parents. A l'occasion de la solennité des fiançailles, le jeune homme offre un anneau à la fiancée et on se réunit en une fête de famille<sup>1</sup>.

Ces fiançailles officielles et publiques durent un an au moins, ordinairement deux, et parfois elles se prolongent pendant quatre années. Elles confèrent naturellement aux deux jeunes gens le droit à une liberté plus grande encore dans leurs relations : ainsi, il est admis que les fiancés peuvent aller ensemble faire des excursions dans la montagne. J'ai déjà signalé le danger qui peut résulter de cette longue durée des fiançailles<sup>2</sup> : pourtant il n'en faut pas méconnaître les avantages et la stabilité des unions est ainsi mieux garantie. Dans un pays où la personnalité de l'individu a tant de relief, où l'originalité du caractère de chacun est si respectée, la fixité des foyers ne pourrait être assurée si, au préalable, les deux parties n'avaient réciproquement une connaissance complète du tempérament de leur futur conjoint. D'ailleurs, l'expérience démontre que les exemples de rupture de fiançailles sont nombreux et naturellement, à moins de circonstances aggravantes, cette rupture n'oblige à aucune indemnité : à tout moment, la liberté de retirer sa parole reste entière.

Lorsque les intéressés, satisfaits l'un de l'autre, estiment que les fiançailles ont duré assez pour qu'aucune surprise ne

femme qui sait ce qu'elle doit faire dans une ferme qu'une femme qui a de l'argent », et ce témoignage confirme celui de Nils qui trouvait aussi que cette manière d'agir était la plus sage, car « ceux qui épousent une femme pour sa dot l'aiment peu et leur amour s'évanouit tout à fait lorsque les affaires du ménage cessent d'être prospères ».

1. Autrefois, ces réjouissances étaient accompagnées d'une consommation excessive de boissons alcooliques : sous l'action des sociétés de tempérance et de la meilleure éducation populaire, cet excès a disparu et on se contente aujourd'hui de la bière de ménage, moins capiteuse et plus favorable au maintien de la concorde entre tous.

2. Les prêtres luthériens et aussi ceux des autres confessions religieuses signalent chaque année à leurs paroissiens le danger de la durée excessive des fiançailles.

soit à craindre, on procède au mariage qui est célébré, à l'église luthérienne, devant le prêtre, ou même au domicile de l'un des époux, si la famille accepte de verser la petite indemnité due au ministre du culte pour son déplacement. Le mariage religieux est, par soi-même, valable devant la loi, et aucune formalité civile supplémentaire n'est requise, puisque le prêtre luthérien est officier de l'état civil <sup>1</sup>.

La solennité du mariage est accompagnée de réjouissances auxquelles participent de nombreux parents et amis revêtus de costumes de fête, spécialement du costume particulier à chaque district, si le fjord est un de ceux, comme le Hardangerfjord, où les paysans ont conservé le costume traditionnel. L'usage demande que l'époux porte les vêtements qui lui ont été offerts par l'épouse, et réciproquement la robe de la mariée doit être un cadeau du fiancé : il est même désirable, autant que faire se peut, que l'étoffe de la robe ait été tissée par la mère de l'époux.

A ce point de notre étude, nous rejoignons l'exposé qui a été donné des institutions familiales des paysans norvégiens; je rappelle seulement que ceux-ci, plus sévères que leur religion, considèrent le mariage comme indissoluble, et toutes les investigations auxquelles je me suis livré m'ont conduit à penser que la fidélité conjugale est toujours respectée par les habitants des fjords de l'Ouest. Même en cas de mésintelligence, les époux conservent la vie commune et s'efforcent de rétablir l'harmonie, *parce qu'ils savent* que le mariage est indissoluble. On peut sur les gaards vérifier, par *a contrario*, la justesse de cette parole profonde d'Auguste Comte : « La seule possibilité du changement y provoque ».

Il est temps de revenir à Bjørne Kvale et à ses enfants que nous n'avons quittés qu'en apparence, puisque ce sont eux qui nous ont fourni une partie notable des renseignements qui viennent d'être consignés. D'ailleurs leur exemple confirme ces

1. Depuis la loi du 16 juillet 1845, les dissidents peuvent se marier devant un notaire ou même devant un ministre de la religion à laquelle ils se rattachent.

renseignements mêmes, puisque la vie morale est bonne au pays de Voss, et spécialement au foyer de Bjørne Kvale.

Cette vie morale est étroitement liée au sentiment religieux et à la foi chrétienne. Autrefois quand les enfants de Bjørne étaient jeunes, on récitait en commun et à haute voix les prières du matin et du soir. Lorsque ses enfants eurent grandi, le père prit l'habitude de laisser chacun faire seul sa double prière quotidienne. De même au commencement et à la fin du repas, chacun fait, en particulier, une prière silencieuse. De temps à autre, mais rarement, Bjørne lit à haute voix une méditation, et ses enfants chantent une hymne. Naguère, tous les membres de la famille se rendaient presque chaque dimanche à l'église, mais, comme le prêtre actuel est mauvais prédicateur, ce qui est spécialement grave dans une religion où le prêche est la partie essentielle du culte, Bjørne et ses enfants ont trouvé qu'on retirait plus d'édification religieuse de la lecture au foyer du commentaire d'un passage de l'Évangile. Bjørne ne remarque pas que les exercices religieux en famille soient moins fréquents, ni que la foi ait diminué depuis une génération. Sans doute, du temps de son grand-père, les actes religieux étaient plus nombreux, mais actuellement ils le sont autant que du temps de son père. Kvale attribue cet heureux maintien de la piété à l'influence de la Folkehøiskole, établie à Vossevangen, qui a concouru efficacement à entretenir la foi, « tandis que les associations de jeunes gens tendaient au contraire à favoriser l'indifférence ».

Telle est la vie de Bjørne Kvale et de ses quatre enfants : comme celle des paysans du Masfjord, elle repose essentiellement sur le *gaard*, sur la puissante attache d'une famille au domaine agricole. Le voisinage du chemin de fer ne la modifie guère, car Bjørne ne va pas une fois par an à Bergen ; seuls son fils aîné et sa première fille y sont allés, l'année dernière, pour la vente d'une vache. Lui-même ne profite guère des relations du voisinage pour rompre sa solitude : il n'existe à Voss ni café, ni club, ni lieu de réunion autre que celui de la société des jeunes gens.

#### IV. — LE RYFYLKE.

De ces monographies, il convient de rapprocher une quatrième étude, faite sur une famille du Ryfylke, dans le Stavangerfjord, et dont le type social est manifestement semblable à celui qui vient d'être décrit. De retour à Bergen, prenons donc le bateau et descendons vers le sud; le voyage est un peu monotone, mais du moins exempt de mal de mer, puisqu'on y jouit de la protection constante du skjærgaard. A Stavanger, un petit steamer nous emmènera dans le Stavangerfjord, large fjord circulaire sur lequel se ramifient d'innombrables fjords que morcellent à leur tour, à l'infini, les baies, les golfes et les « bras ». Nous pourrons, à notre aise, nous rendre compte de ce sectionnement à l'infini quand nous aurons quitté, à Jælse, le bateau à vapeur et que nous ferons en canot à rames la dernière partie de la route qui doit nous conduire au gaard du sieur Furre.

Jælse est un promontoire à trois heures de navigation de Stavanger, lorsque l'on prend pour s'y rendre le service à peu près direct. Il importe de bien choisir l'heure de son départ, car, à d'autres heures, d'autres bateaux partent aussi de Stavanger et desservent Jælse; mais comme leur itinéraire à travers les baies, les îles et les fjords est multiplié par un coefficient de 5, ou de 6, la durée du trajet est multipliée par le même coefficient. Jælse rappelle en plus grand le promontoire de Sandnæs sur le Masfjord; comme le pays est un peu plus fertile et que le fjord est beaucoup plus étendu, le débarcadère est mieux amé-

nagé et les comptoirs du *landhändler* sont plus spacieux et plus propres. Aussi bien l'avancée de la terre cultivable est-elle beaucoup plus étendue et une ferme voisine possède un champ dont la superficie surpasse de beaucoup la superficie coutumière des parcelles cultivables des fjords; mais ce n'est là qu'une exception locale, et, à 500 mètres de distance, la roche à pic et flanquée de sapins se dresse de nouveau sur le bord de l'eau qu'elle enserme dans ses contours irréguliers. Comme le promontoire de Jælse est à l'intersection de plusieurs bras du fjord, il sert d'embranchement aux lignes de navigation : en hiver, le service n'est que bihebdomadaire, mais en été, un service quotidien relie Stavanger à Jælse et à Sand, lieu favori des touristes.

De Jælse au gaard OEKstra qu'habite Furre nous eûmes deux heures de navigation en canot, sur lesquelles la voile put être utilisée pendant une heure et un quart. A mesure que la barque avançait, elle semblait s'enfoncer dans une anse dont le rivage paraissait être le point nécessaire de débarquement; puis, après quelques coups de rames, au détour d'une roche, on découvrait un nouveau fjord ou une nouvelle baie qui ménageaient à leur tour les mêmes surprises. Cet enchevêtrement des fjords, des « bras » et des anses est indéfini dans le Stavangerfjord dont la coupe circulaire ne rappelle que de loin l'entaille linéaire des fjords du Hardanger ou du Sogne. La roche granitique est aussi un peu moins abrupte, les pentes des *sommets* des collines sont moins voisines de la verticale; aussi sont-elles tapissées de sapins et de bouleaux dont le feuillage sombre remplace les nudités polies des roches du Sogne. Mais la terre arable n'y gagne rien : les parois rocheuses viennent affleurer le bord de l'eau et leurs masses majestueuses défilent lentement sous nos yeux à mesure que le canot progresse. A des distances variables, on aperçoit l'habitation isolée d'un gaardbruger ou d'un husmand; la maison est solitaire dans l'anfractuosité des rochers et on est même surpris de l'y voir, tant apparaissent, menues la prairie ou la plantation de pommes de terre que l'on aperçoit.

Au fond d'une anse que coupe en deux sections presque égales l'éperon avancé d'une masse granitique, se trouve le gaard de Herr Johs. Furre OExtra. L'impression qu'on éprouve au moment où l'on pose le pied sur le ponton est assez complexe : sur le premier plan, un tapis d'herbe fraîchement coupée et moelleuse, dont le vert printanier rappelle le *court* d'un tennis anglais très bien entretenu, encadre un petit chalet encore inachevé dont les tons clairs s'unissent aux teintes de l'herbe pour donner une impression de gaieté et de charme. Sur la droite, un chemin étroit dont les lacets permettent de gravir sans fatigue une pente très rapide conduit à une autre maison, placée sur un tertre qui domine la petite bande de terre arable située au niveau de l'eau. Sur la pente, les saillies des rochers alternent avec l'herbe et leurs masses affleurantes se détachent en plaques brunes sur le vert de la prairie. Le tout est cerné par les inévitables murailles de granit, derrière lesquelles, au second et au troisième plans, s'étagent d'autres collines granitiques plus élevées. Dans cette solitude totale, aucun bruit ne se fait entendre et une impression de tristesse envahit l'âme du visiteur à mesure qu'il arrête son regard sur cet amoncellement de rochers. Le fjord apparaît comme la seule porte de sortie de cette prison, qui semble construite pour des géants ; de ce côté seulement l'homme pourra communiquer avec l'homme et se rapprocher de ses semblables. Le gaard de Furre, comme tous les gaards situés au fond des innombrables anses du Ryfylke, est au point terminus de la vie ; au delà la montagne inhabitée et inhabitable !

Le gaard de Furre s'étend sur une longueur estimée approximativement à 7 kilomètres, et sur une largeur de 5 kilomètres environ ; de cette superficie une petite portion est exploitée et même accessible ; là-haut, sur les sommets des collines granitiques, poussent des bruyères et des arbres que l'on pourrait utiliser pour le chauffage et même partiellement pour en faire des planches, mais la roche est si escarpée que l'accès est presque impossible. En fait, *cette partie supérieure est totalement inutilisée* ; on n'y envoie même pas les animaux pen-

dant l'été. FÜRRE considère que la seule manière d'en tirer parti serait d'établir un fil de fer long de 300 mètres et qui, reliant les sommets à la base, permettrait de faire descendre sans frais les produits divers (arbres, bruyères, feuilles), récoltés sur les hauteurs.

La partie cultivée, *indmark*, mesure seulement 5 hectares, répartis, cela va sans dire, en lopins de toutes formes situés à des niveaux différents et séparés entre eux par les éboulements des rochers. En dehors de la surface plane qui avoisine le ponton, on peut dire que le domaine de FÜRRE ne comprend guère que deux champs dont l'étendue mérite d'être notée; autour de cette partie cultivée, d'autres éboulements forment comme un demi-cercle assez vaste dont les pentes moins rapides favorisent une certaine végétation d'arbres et d'herbes. FÜRRE a divisé cette demi-circonférence en trois secteurs, séparés par des murs en pierres sèches, sur lesquels il met ses animaux au pâturage pendant l'été; aussi n'a-t-il pas besoin de les envoyer au *sæter* et fait-il ainsi l'économie de la *pige* qui devrait les garder pendant les trois mois de la saison d'été.

Voici les origines de propriété. Autrefois un individu qu'il est plus simple d'appeler A, puisque j'ignore son nom et surtout l'orthographe de ce nom, acheta le gaard d'un nommé B; il eut beaucoup d'enfants. Pour des raisons inconnues, le gaard fut alors transmis, non au fils aîné de A, mais au troisième fils. Celui-ci épousa une demoiselle HOLLAND dont il eut trois enfants; sa femme mourut et il se remaria; de sa seconde femme naquirent aussi trois enfants.

Le fils aîné reçut le gaard, se maria avec sa cousine et de son mariage naquirent deux enfants, un garçon et une fille. Celui-ci, arrivé à l'âge adulte, succéda à son père dans l'exploitation du gaard familial et mourut au bout d'un an; sa sœur hérita de lui et épousa un nommé PETER HOLLAND, dont elle eut six enfants, deux fils et quatre filles. A cette génération, le gaard fut divisé en deux exploitations, une pour chacun des deux fils; la plus importante fut transmise au fils aîné Gudemund Pedersen OExtra qui épousa aussi une cousine et n'eut qu'une fille. Celle-ci acquit à son tour



le gaard au moment de son mariage avec Johannes FÜRRE, le propriétaire actuel. — Toutes ces transmissions furent réalisées en la forme de ventes donations, sur le modèle des contrats précédemment étudiés.

Johannes FÜRRE est lui-même le fils aîné d'un gaardbrugger de la circonscription qui a huit enfants ; si sa femme ne lui avait pas apporté en dot un gaard plus grand et plus avantageux que celui qu'il devait acquérir de son père, il serait, suivant la coutume, demeuré sur le *brug* paternel. Néanmoins il n'a pas pour cela renoncé à toute pensée d'exercer sur ce bien son privilège d'aîné, « car, dit-il, j'ai déjà deux garçons et je pourrais transmettre le gaard d'Extra à mon fils aîné et l'autre au cadet » : Son parti n'est pas encore pris, bien qu'il soit plus probable qu'il laissera un de ses frères prendre la succession du père. Ceux-ci, au surplus, non plus que leurs sœurs, ne semblent pas embarrassés de se tirer d'affaire. Le frère cadet de FÜRRE est ingénieur à New-York, attaché aux travaux de percement du tunnel sous l'Hudson, et on me montre un article qu'il vient d'écrire sur ce sujet dans un journal de Norvège. Deux sœurs ont passé les examens de sortie de la middleskole : l'une est institutrice chez le Lensmand, l'autre est à la maison où elle fait l'éducation des enfants plus jeunes qui se trouvent ainsi dispensés d'aller à l'école.

Le ménage FÜRRE est un jeune ménage : Johannes a vingt-six ans et sa femme vingt-trois ; leur union remonte à quatre années, pendant lesquelles deux enfants sont nés, deux garçons dont l'un a trois ans et l'autre est âgé de quinze mois. Le père et la mère de la femme FÜRRE habitent le petit chalet du bas. J'ai dit que celui-ci était en travail de construction : auparavant, il y avait une maisonnette moins coquette et moins confortable, qui avait déjà servi d'habitation aux parents d'une autre génération, après la transmission au fils aîné. Gudemund, dont la situation financière est bonne, a décidé de reconstruire, à la même place, un chalet mieux aménagé. La distance est petite qui sépare les deux habitations, celle du ménage FÜRRE et celle des beaux-parents ; à peu près quatre minutes suffisent

pour la franchir en montant, mais de part et d'autre on estime qu'il est meilleur de maintenir l'autonomie de chaque foyer : l'indépendance de chacun est mieux sauvegardée.

Le dénombrement des animaux qui garnissent la ferme est facile : 9 vaches, 15 moutons, 2 chevaux et une dizaine de poules ; quelques brug du voisinage ont jusqu'à cinquante poules, mais c'est un maximum. FÜRRE cultive un peu d'orge, un peu d'avoine, une plus grande quantité de pommes de terre. Après ce qui a été dit dans les précédentes monographies, il n'y a rien de spécial à remarquer sur ces travaux agricoles : la nourriture et le soin des animaux en sont toujours la partie principale. Comme il n'y a pas de laiterie coopérative dans le voisinage, FÜRRE fait lui-même le beurre et le fromage qui entrent dans sa consommation personnelle et dont l'excédent est troqué ainsi que les œufs des poules contre du pain et divers articles d'épicerie ; mais pour lui comme pour les autres gaardbruger, l'herbe, le foin restent l'élément capital de l'exploitation. Au moment de notre visite, il est occupé avec trois hommes à faucher l'herbe ; le travail est long et pénible, car l'inégalité du terrain oblige souvent à ne faire usage que de la petite faux à manche court.

Comme le gaard de FÜRRE est situé sur une des branches du fjord de Stavanger, dont les rivages largement ouverts sur la mer offrent aux poissons des stations particulièrement recherchées, je ne manque pas de poser maintes questions sur la pêche dans ces parages. A certaines périodes de l'année, le hareng et la sardine — celle-ci n'est en réalité que du très petit hareng, — viennent en abondance dans les eaux qui avoisinent Stavanger et dans le Stavangerfjord. Pendant ces périodes, les gaardbruger, et surtout les journaliers et les husmænd, se livrent à la pêche sur *leur canot à rames* et si, d'ordinaire, ils vendent peu de poisson, du moins ils en recueillent une ample provision pour leurs besoins personnels. La sardine notamment vient en telle abondance entre le 15 juillet et l'automne que *les gaardbruger la considèrent comme un fléau*, puisque les journaliers aiment mieux aller à la pêche de la sardine que d'aller

travailler sur les gaards. FÜRRE pêche la sardine et en vend même un peu, mais il ne pêche pas le hareng. En revanche, il achète du poisson lorsqu'il va à Stavanger, et il nous montre des bromes, des *al*, des *longe*, reliquat de son dernier achat, et dont la chair desséchée est suspendue le long d'un hangar à foin.

FÜRRE pêche encore un peu de truite dans le ruisseau — au printemps et à l'automne, ce ruisseau devient un gros torrent — qui sautille en cascades sur les pentes de sa propriété. Ce ruisseau est trop peu important pour que le saumon le remonte; d'ailleurs FÜRRE consomme lui-même les truites qu'il capture. Il paraît que d'autres gaardburger les vendent.

A cela se ramènent toutes les opérations de pêche du gaard OExtra<sup>1</sup>; considérées dans leur ensemble, ces opérations sont trop peu importantes pour établir entre la ferme du sieur FÜRRE et celles qui ont été précédemment observées une différence caractéristique; ce qui la différencie plutôt, c'est l'exploitation du bois, et FÜRRE n'est pas éloigné de dire que la coupe et le sciage du bois constituent presque le travail principal sur sa ferme.

En été, on coupe les arbres et on les laisse sécher sur place; à l'automne, on sépare les branches des arbres abattus et on enlève l'écorce. Puis on débite l'arbre en sections dont la longueur est équivalente à quatre fois ou à cinq fois 64 centimètres; on peut, à son gré, vendre la bille telle quelle ou lui donner un supplément de façon en la débitant en planches. Ce travail de sciage est exécuté mécaniquement par une petite scierie d'installation très rudimentaire, actionnée par une chute d'eau.

Les billes ou les planches sont vendues flottantes dans le fjord à des marchands qui les transportent à Stavanger sur une large barque à un mât (*yacht*). Là le bois est revendu aux négociants qui centralisent les livraisons pour en former ces cargaisons énormes que l'on expédie par steamer sur les différents ports d'Angleterre ou de France. Suivant les années et la grosseur des billes, FÜRRE reçoit entre 25 et 40 kr. pour une douzaine; comme d'ordinaire il en vend au moins

1. Naguère on pêchait aussi un peu de maquereau que l'on vendait.

vingt-cinq douzaines, et que, l'année dernière, il en a vendu quarante douzaines, on peut apprécier l'importance de cette source de revenu.

Fürre paraît d'ailleurs exploiter ses bois en propriétaire prévoyant et il atteste que les autres propriétaires du voisinage en font autant. On doit penser, le Norvégien étant d'ordinaire peu économe, que cette prévoyance est ici aidée par le caractère familial que revêt la propriété foncière aux yeux des paysans des fjords; puisque le gaard est toujours destiné à rester pendant de longues générations dans la même famille, il est naturel que cette considération soit pour chaque détenteur successif un motif nouveau de l'administrer en bon père de famille.

Pour accomplir ces divers travaux, le gaardbruger a besoin de travailleurs auxiliaires; il a à son service deux domestiques de ferme, âgés de vingt et un et de quinze ans, et deux servantes; de plus, une « gamine » est occupée à surveiller le dernier *baby*. Ces auxiliaires permanents ne dispensent pas de recourir aux services des journaliers, lorsque le travail est particulièrement pressant; précisément le jour de notre arrivée, une journalière était avec la fermière occupée à ramasser le foin et à le retourner. Comme ses congénères des autres fjords, Fürre se plaint du prix élevé des gages et de la mauvaise qualité du travail fourni. Une servante gagne 50 kr. pour le semestre d'hiver et 90 pour celui d'été; on n'en trouverait pas au-dessous de 110 kr. pour l'année entière. Un domestique de ferme qui a suivi les cours d'une école d'agriculture, *agronomskole*, obtient un salaire de 250 kr.; un autre, qui n'a pas la même instruction technique, gagne 150 kr. Malgré ce salaire élevé, les fermiers ne réussissent pas à retenir leurs domestiques, ni leurs servantes. Autrefois il arrivait souvent que le même domestique restât pendant de longues années, dix, quinze ou même vingt et vingt-cinq années; maintenant le changement est fréquent, les « aides » subissent l'attraction de la ville où ils trouvent un salaire plus élevé et, pensent-ils, moins de travail. Heureusement, cette hausse même des salaires tend à assurer un recrutement plus étendu de ces domestiques: les fils et les filles de gaardbruger se louent volon-

tiers et *on les préfère* ; ils sont moins exigeants pour leur nourriture et travaillent davantage.

Bien qu'il y ait sur la ferme un *stabbur*, FÜRRE loge ses domestiques dans sa maison même ; il prend aussi son repas en commun avec eux <sup>1</sup>. Cette communauté de vie n'empêche pas que des relations purement économiques tendent à se substituer progressivement aux relations familiales qui unissaient naguère les *gaardbruger* à leurs auxiliaires salariés. Cette substitution est surtout apparente pendant les longues soirées d'hiver. Autrefois régnaient ce que FÜRRE appelle de bonnes coutumes patriarcales ; « le soir, on se réunissait dans une chambre, les femmes filaient, les hommes réparaient un seau, un instrument de culture ; au besoin, l'un d'eux lisait quelques pages de la Bible ; maintenant tout cela est bien changé ! » On ne travaille plus quand la nuit vient, ce qui aboutit à réduire presque la journée de travail à six heures au mois de décembre.

Il paraît même que le mouvement socialiste, issu des villes norvégiennes, trouve un accueil assez bienveillant dans les campagnes du Ryfylke en faveur de la réclamation de la journée de huit heures ; les *gaardbruger* sont opposés à cette mesure dont FÜRRE considérerait l'adoption comme un grand malheur, puisqu'elle rendrait impossible de compenser, par le travail des longues journées d'été, l'insuffisance des tâches hivernales <sup>2</sup>.

Au surplus, comme la doctrine socialiste n'est encore représentée au Storting que par cinq députés, rien ne permet de penser que le Parlement norvégien doive, même d'ici très longtemps, réglementer la durée de la journée des travailleurs agricoles ; il faut seulement retenir de tous ces traits qu'il existe dans le Stavangerfjord et dans le Ryfylke deux couches sociales d'hommes dont les desiderata et les besoins sont différents et parfois même antagonistes, parce que leur condition économique est dissemblable. A côté et en dessous des *gaardbruger*, il y a ceux qui ne le sont pas : petits artisans, journaliers, vivant partiellement de la pêche, et surtout *husmand*.

1. En hiver, chaque soir on mange de la sardine avec des pommes de terre.

2. L'hiver, les journaliers sont payés 1 kr. et nourris.

Le moment est venu de parler des *husmænd* : on les rencontre un peu partout dans la Norvège fjordienne, nous en avons trouvé sur les *gaards* du *Masfjord* et du *Sognefjord*, chez *Bersvik* et chez *Nils*, mais nulle part ils ne sont aussi nombreux que dans la région du *Stavangerfjord*; il est donc opportun de les observer ici.

Le contrat de *husmand* peut être défini un contrat par lequel le propriétaire d'un *gaard* concède à un individu, pour toute la durée de la vie de celui-ci et de sa femme, s'il est marié, la jouissance d'une parcelle de terre, moyennant certaines prestations en travail à fournir par le *husmand*.

Les origines de ce contrat sont obscures. Voici à leur sujet les renseignements que j'ai pu obtenir et qui, naturellement, ne peuvent être accueillis que sous bénéfice d'inventaire.

La période des Vikings, dont on fixe aujourd'hui le début au v<sup>e</sup> siècle, et qui dura jusqu'au x<sup>e</sup>, contribua à développer l'esprit d'aventures et le désir de faire, en peu de temps, de fructueuses opérations. Lorsque cette période fut close, un grand nombre d'hommes cherchèrent, dans les transports maritimes et le commerce, la satisfaction de leurs goûts aventureux et de leur désir de fortune rapide. Précisément à la même époque, la conversion au christianisme amenait l'affranchissement progressif des esclaves; aussi les exploitants des *gaards* norvégiens ne trouvèrent plus en nombre suffisant les travailleurs manuels dont le concours leur était indispensable. Les petites gens qui ne possédaient pas de terres, semblaient avoir toute raison de préférer se livrer au commerce et à l'industrie des transports. La loi civile vint en aide aux *gaardbruger*, en défendant aux gens de modeste condition de faire le commerce entre Pâques et Saint-Michel (xii<sup>e</sup> siècle).

Cette loi demeura inefficace, et les propriétaires du sol furent obligés de recourir à un autre moyen pour retenir auprès d'eux les ouvriers agricoles. Il semble que, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, l'usage s'introduisit de concéder la jouissance d'une terre, pour une durée de trois ans, moyennant certaines obligations de travail, et dès ce temps, ces occupants furent appelés *husmæn* ou

hjemmæn, c'est-à-dire individus possesseurs d'une maison, possesseurs d'un foyer. A partir du xvi<sup>e</sup> siècle, cette institution reçut une application extensive; elle atteignit son apogée au xviii<sup>e</sup>. Depuis cette époque, elle a sensiblement décliné, bien que les applications du « contrat de husmand » soient encore nombreuses, spécialement dans le Stavangerfjord et le Telemarken.

Sur le gaard du sieur Furre on ne rencontre pas moins de 9 husmænd. Voici la traduction intégrale du contrat conclu par l'un d'eux avec le gaardbruger, le 14 avril 1904 :

Je, soussigné, Johannes Furre OExtra donne par le présent à Hans Helgesen Lager une partie du pladsel Krosvig, pour en jouir en qualité de husmand.

(Ici est donnée la délimitation du pladsel.)

Le husmand aura droit au pacage (*beite*) sur le Lagstranden pour les moutons qu'il peut nourrir sur son pladsel, à l'exception de ceux qu'il nourrirait pour le compte d'autrui pendant l'hiver.

Il n'aura aucun droit de pacage pour une vache dans l'udmark du gaard.

Il pourra couper sur les bois du propriétaire le bois de chauffage nécessaire à sa consommation personnelle.

En compensation de l'usage du pladsel, du droit de pacage et d'affouage, le husmand s'engage aux prestations suivantes :

1<sup>o</sup> A couper huit charretées (*less*) de seigle;

2<sup>o</sup> A couper dans l'indmark la quantité de foin pour laquelle on paie un salaire d'un demi-speciedaler; en plus, à deux jours de travail pour couper le foin dans l'indmark, et à quatre jours de travail pour couper le foin dans l'udmark;

3<sup>o</sup> A aider le propriétaire à la réfection des murs secs, au printemps.

Le tout aux jours choisis par le propriétaire.

Le husmand doit établir lui-même le mur autour de son pladsel.

Le présent contrat n'est pas conclu pour la vie, mais seulement pour l'année, le propriétaire ayant le droit de donner congé aux époques d'usage.

Cet acte sera enregistré <sup>1</sup> aux frais du propriétaire.

Signature des deux témoins.

Signature des parties.

X. X.

X. X.

Les obligations des husmænd sont plus ou moins étendues,

1. La taxe d'enregistrement est d'un krone.

suivant la superficie de la tenure et l'état de défrichement du pladsel concédé. Ainsi un autre husmand, dont le pladsel est plus avantageux, doit dix jours de travail par an pour faucher l'herbe, et le nombre de journées nécessaires pour scier une quantité de seigle égale à six voitures; en revanche, ce husmand a le droit d'avoir autant de vaches et de moutons que sa provision de foin pour l'hiver lui permet d'en nourrir et de les envoyer l'été au pâturage avec les bestiaux du gaardbruger.

Un troisième husmand, dont le pladsel a une superficie plus étendue encore, doit vingt jours de travail et autant de journées qu'il est nécessaire pour couper une quantité de seigle égale à six voitures; de plus, il doit encore couper la quantité de foin pour laquelle on payait autrefois un salaire d'un speciedaler (4 kr.).

Pour comprendre l'avantage mutuel que cet arrangement offre aux deux parties contractantes, il faut se rappeler la disposition des lieux, dans la Norvège fjordienne. Les terres cultivables n'occupent qu'une surface très réduite, comparativement à la superficie totale, et même elles ne se composent que de parcelles minuscules de quelques ares, séparées les unes des autres par des distances variables, et semées de-ci de-là, suivant les caprices des collines rocheuses et des éboulements. Le propriétaire ne peut donc songer à exploiter directement toutes les sections cultivables. Il établit sa demeure et ses bâtiments agricoles à l'endroit où les parcelles sont plus nombreuses et plus étendues; mais que d'autres parcelles, en dehors de celles-ci, sont commercialement inaccessibles pour lui, et inutilisables! Il faut renoncer à transporter au fenil le foin qu'on y pourrait récolter, après défrichement et culture. Il vaut mieux en concéder la jouissance à des journaliers, à des artisans, qui trouveront le moyen, après avoir défriché ce qui est susceptible de l'être, d'y élever quelques bestiaux; ces modestes travailleurs, ainsi assurés de leur logement et du produit de quelques animaux, pourront aisément constituer un foyer stable et organique.

La combinaison du contrat de husmand est avantageuse pour les deux parties: au gaardbruger elle procure du travail qui ne



lui coûte rien et un défrichement progressif de son gaard, là où la mise en culture est possible; au husmand elle assure à bon compte des ressources auxiliaires précieuses.

Jusqu'à une époque récente, le contrat était toujours conelu pour la durée de la vie du husmand et de sa femme; celui-ci avait d'ailleurs, à tout moment, le droit de déguerpir, sans être tenu à aucune prestation ultérieure, mais le gaardbruger ne pouvait l'expulser. A la mort du dernier survivant des deux époux, le gaardbruger et le représentant du husmand appréciaient, chacun de leur côté, s'ils avaient avantage à conclure un nouveau contrat dont les conditions pouvaient naturellement se trouver modifiées.

Fürre préfère, et d'autres gaardbruger partagent son avis, ne se lier que pour un an, parce que, dit-il, on n'est pas sûr de la qualité du travail du husmand, et on peut ainsi se séparer d'un husmand dont les services sont défectueux. Si les services sont satisfaisants, rien n'empêche de maintenir le terme indéfiniment, jusqu'à la mort du husmand et, en pratique, on constate que le décès de celui-ci reste en effet le terme usuel de sa jouissance.

Suivant les circonstances, le husmand s'installe sur un pladsel nouveau, non défriché, ou sur un pladsel déjà mis en culture : dans le premier cas, il construit à ses frais son ehalet et aménage les parcelles les plus immédiatement cultivables; dans le second, il achète, s'il s'entend avec le précédent husmand, la maison de celui-ci, maison que le tenancier avait le droit d'enlever et dont il pouvait disposer à son gré. A défaut d'entente, le nouveau concessionnaire construit un autre ehalet, sur le même emplacement. Au surplus, dans cette seconde hypothèse, le gaardbruger lui fait d'ordinaire payer au moyen d'un droit fixe d'entrée, acquitté une fois pour toutes (*fastesummen*) et qui peut varier de 80 à 200 kr., l'avantage de trouver un pladsel déjà défriché et mis en culture<sup>1</sup>.

Souvent un des enfants du husmand succède à la tenure de son

1. En cas de cession d'une terre, le droit aux redevances de travail dues par le husmand est cédé avec la terre même. Ainsi récemment le beau-frère de Fürre a acheté une partie de bois voisin : il achète en même temps le pladsel du husmand.

père et cette transmission, acceptée par le gaardbruger, qui était la règle autrefois, est encore fréquente aujourd'hui. A défaut d'une semblable succession, Furre, lorsqu'un pladsel est vacant, met une annonce dans les journaux, et choisit, entre les demandeurs, un jeune homme capable de fournir un bon travail.

Sous réserve de la petite redevance due au gaardbruger, le husmand dispose de la totalité de son temps et de son travail; aussi, en dehors de la culture de sa tenure et du soin de ses animaux, il se livre toujours à un travail accessoire, dont la nature varie beaucoup suivant les circonstances et suivant ses aptitudes. Les uns sont menuisiers ou charpentiers et trouvent dans la construction des chalets un emploi rémunérateur; d'autres sont forgerons, fabricants de faux, cordonniers; presque tous se livrent aux travaux accessoires de la pêche et de la coupe du bois.

Pendant l'hiver, le husmand débite les arbres abattus et s'emploie soit chez son propre gaardbruger, soit ailleurs : ordinairement son salaire est aux pièces et consiste dans l'attribution du tiers du prix de vente; lorsque la coupe est plus éloignée, sa part pourrait être portée à la moitié. Dans le Stavangerfjord, le poisson est aussi une ressource précieuse pour les husmand; pendant l'été, ils emploient à la pêche du maquereau et de la sardine tout le temps que les travaux de la fenaison ne remplissent pas. Cette industrie n'impose aucun déplacement, et on y consacre le temps que l'on veut, deux, trois heures, ou plus à son choix; il suffit en effet de sauter dans son canot, et, en trois coups d'aviron, on est rendu sur le lieu de pêche, puisque ce lieu n'est autre que le fjord<sup>1</sup>. D'ordinaire, sept ou huit hommes se réunissent ensemble et, montés sur deux canots, ils promènent de concert dans l'eau un grand filet, long de 25 mètres et mesurant 3 mètres de largeur; des plombs et des lièges convenablement attachés maintiennent le filet dans la position verticale. J'ai vu prendre ainsi une trentaine de maquereaux en une heure, et cette provision parut suffisante à ces pêcheurs d'occasion, car

1. Chacun n'a le droit de pêche que dans la section comprise entre les perpendiculaires tirées sur le rivage, aux points où s'arrêtent les limites de chaque gaard ou de chaque tenure.

ils s'employèrent aussitôt à étendre leurs filets, pour les sécher, et se séparèrent.

Lorsque le husmand a pu amasser quelques économies, il achète parfois un *filet en coin*, qui coûte 200 kr. Cet engin, fixé à demeure et solidement ancré au fond de l'eau, est un piège où le saumon, après avoir parcouru des couloirs successifs, finit par être emprisonné : il suffit de visiter le filet une fois chaque jour. Les saumons sont expédiés à Stavanger et de là en Angleterre : un saumon vaut de 15 à 60 kr., suivant la grosseur, malheureusement les captures sont trop rares et l'entretien du filet est assez coûteux.

Moins aristocratique, la sardine est du moins plus fidèle aux longs rendez-vous annuels qu'elle donne aux journaliers et aux artisans du Stavangerfjord entre le mois de juillet et la fin de septembre; elle vient en grande abondance s'offrir à leur prise, et j'ai déjà dit qu'elle leur offre de telles séductions qu'elle fait presque le désespoir des gaardbruger, plus intéressés à l'avancement rapide de leurs travaux de culture et de fenaison. Mais les fabriques de conserves de sardines, à Stavanger, ont des intérêts opposés; elles se portent acheteurs de quantités indéfinies et la Science sociale a, depuis Le Play, signalé le penchant naturel de l'homme vers les travaux de simple récolte (cueillette, pêche, chasse) plutôt que vers les efforts pénibles et peu attrayants de la culture.

Appuyés sur les ressources variées de ces professions diverses, les husmænd jouissent souvent d'une situation pécuniaire égale à celle de beaucoup de petits gaardbruger; leur nourriture et leur vêtement ne sont pas de moindre qualité et ils bénéficient du double avantage d'être déchargés de tout impôt foncier et des dettes qui grèvent le fils aîné à la suite de l'achat du gaard paternel. Un des husmænd de Furre élève cinq enfants dans une aisance relative et un autre, qui, il est vrai, est âgé de soixante-dix ans et n'a pas eu d'enfants, a pu économiser 3.000 kr. La hausse du taux des salaires a beaucoup profité à l'ascension et, en tous cas, à la vie plus large des individus de ce milieu social. Si le husmand est capable et prévoyant, il n'est pas rare

qu'il amasse une véritable petite fortune. Dans un des bras du Ryfylke, nous avons aperçu une grande barque à un mât (yacht) dont la voile toute blanche attira précisément notre regard; on nous dit que cette barque appartient à un husmand qui l'emploie au transport du bois à Stavanger; avec ses économies ce petit paysan a pu acheter un yacht et il retire de son commerce un honnête profit.

D'autres réussissent à acheter un gaard, *et à s'y maintenir*; au gaard d'Ynnesdal nous avons déjà rencontré un exemple d'un succès pareil. Quoique les ventes de gaard soient très rares, on doit dire pourtant que l'acquisition en est encore plus facile que la conservation; souvent l'acheteur n'a pas assez d'avances pour payer comptant la totalité du prix; il lui faut faire un emprunt à la banque au taux de 5 1/2 p. 100. Avec une charge si lourde, un gaardbruger a toute chance de ne pouvoir se tirer d'affaire; souvent il se débat pendant quelques années, puis il est obligé d'abandonner, n'ayant pu à la fois payer des intérêts si élevés et amortir le capital.

Aussi la plupart des husmænd, même enrichis, préfèrent demeurer sur leur pladsel et y finir leurs jours; à leur mort, leurs héritiers, si aucun d'eux ne succède au défunt, en qualité de husmand, enlèvent la maison et la vendent, à moins qu'ils n'usent de leur droit d'en imposer l'achat au gaardbruger à un prix fixé par experts.

Le nombre des husmænd a sensiblement diminué depuis soixante ans; la hausse des salaires des domestiques urbains et agricoles, le développement des pêches et de la marine marchande norvégienne, l'extension du commerce dans les villes de Stavanger, de Bergen et de Trondhjem, enfin et surtout les facilités toujours plus grandes de l'émigration aux États-Unis et de l'acquisition d'un homestead fertile dans les prairies de l'Ouest américain ont offert aux enfants des husmænd des débouchés avantageux<sup>1</sup>. Il n'y avait aucune raison pour que ces

1. Les fils des husmænd du Ryfylke, lorsqu'ils émigrent aux États-Unis, commencent d'ordinaire par s'engager comme matelots à bord des bateaux pêcheurs américains.

filis de petits artisans ne tirassent pas parti de ces débouchés, aussi bien que les fils cadets des gaardbrugger, puisque leur situation était de tous points semblable. Cette diminution du nombre des husmænd doit être envisagée sans mélancolie et même avec joie : pourtant on la considère en Norvège, et à juste titre, semble-t-il, comme une perte pour l'agriculture, « attendu que ce mode de tenure semble plus propre qu'un autre à former de bons ouvriers intelligents, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les autres branches d'activité<sup>1</sup> ».

Après ces explications sur la condition des husmænd, je n'aurai plus rien de nouveau à signaler sur le gaard OExtra, si je ne devais noter en terminant que, sous la réserve d'une exception unique<sup>2</sup>, le ménage Furre et celui des beaux-parents jouissent d'une aisance matérielle singulièrement plus grande que celle que j'ai pu constater chez aucun autre gaardbrugger des fjords. L'habitation de Herr Furre est des plus confortables. Au rez-de-chaussée, la disposition des quatre grandes pièces et leur ameublement attestent l'habitude de la vie aisée; à côté de la cuisine où Herr Furre et sa femme prennent leur repas en commun avec leurs domestiques, se trouve la chambre à coucher du ménage; elle mesure environ 5 mètres sur 6 et j'y remarque une grande table, une autre table-bureau, surmontée d'une bibliothèque, une commode et, avec plusieurs chaises, un rocking-chair. De grands rideaux de mousseline blanche ornent les fenêtres; à l'une d'elles, ils sont même gracieusement drapés à l'italienne. La salle à manger est coquettement meublée avec son armoire, sa suspension à pétrole, son secrétaire en noyer sculpté, son buffet qu'ornent des couteaux à fruit, posés en éventail sur un dressoir, et de petites cuillers en argent à manche russe, rangées sur un plateau; dans un coin, un petit meuble ouvragé supporte les pipes. Une des

1. *La Norvège*, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris 1900. Kristiania, imprimerie centrale, 1900, p. 325. — En 1890, il y avait en Norvège 33.469 husmænd.

2. Voir *infra* la monographie du gaard Hegre, dans le Trondhjemfjord.

portes de la salle à manger ouvre sur le salon dont l'ameublement est à l'avenant, avec son lustre à pendeloques en cristal, son canapé, son rocking-chair, son secrétaire en marqueterie et son orgue sculpté et harmonieux, au-dessus duquel est suspendu une coquette lanterne destinée à éclairer la musique; deux appliques avec pendeloques encadrent une glace originale, étroite et haute <sup>1</sup>.

Au premier étage, les lits, munis d'épais matelas, ne réussissent pas à masquer la vaste dimension des appartements. Dans la chambre où nous recevons l'hospitalité, il n'y en a pas moins de trois avec leurs édredons en véritable *eiderdown*. Manifestement nous sommes très loin du mode d'existence rudimentaire du Masfjord avec lequel une propreté parfaite établit encore un contraste qu'un missionnaire social est porté à apprécier plus que tout le reste. M<sup>me</sup> FÜRRE veut bien manifester à notre intention ses talents culinaires, qui vont jusqu'au plat sucré inclusivement.

Elle a reçu en effet une éducation soignée, au double point de vue intellectuel et pratique; après un séjour à l'école supérieure départementale (*amtsskole*), elle est allée à l'école ménagère de Kristiania; son mari a reçu également une bonne formation technique, grâce à un séjour de dix-huit mois à l'école d'agriculture.

Tout ceci n'empêche pas M. et M<sup>me</sup> FÜRRE de se livrer à plein cœur au travail manuel en compagnie de leurs domestiques : au moment de notre arrivée, FÜRRE était en train de faucher l'herbe avec ses domestiques, et sa femme était occupée à la fenaison avec les servantes. Nous sommes donc ici en face d'un type intermédiaire entre le petit propriétaire et le grand propriétaire devenu un simple directeur surveillant du travail.

Il convient de signaler aussi que ce « mode d'existence » plus large coïncide avec une diminution des travaux domestiques de

1. L'habitation des beaux-parents est semblable : ils habitent un chalet gracieux à toit pointu recouvert de tuiles; le perron d'accès est abrité par un toit formant véranda et supporté sur des colonnes en bois; au rez-de-chaussée, l'ameublement du salon et de la salle à manger est très confortable.

fabrication; chaque semaine, quand on porte au *landhandler* de Jalse le beurre et les œufs, on échange ces produits contre du pain de froment ou de seigle; de même le filage et le tissage de la laine ont beaucoup moins d'importance et tendent à disparaître; les hauts salaires des domestiques rendent en effet ces travaux trop dispendieux.

Quant aux causes mêmes de cette plus grande aisance, il semble, autant que j'ai pu juger, qu'il les faut répartir en deux catégories et discerner celles qui sont communes au Ryfylke en général et celles qui sont particulières à la famille FÜRRE. Parmi les premières on doit mentionner l'abondance du poisson, spécialement de la sardine, du maquereau et du saumon, et l'exploitation du bois, soit pour le chauffage, soit pour la charpente et la menuiserie. Le poisson fournit à la population un supplément gratuit de nourriture <sup>1</sup> et aussi un moyen accessible et parfois fort important de subsistance, puisque le voisinage de Stavanger permet l'écoulement facile et rapide. D'autre part, la coupe et la préparation du bois fournissent au pays un appoint sérieux de ressources.

A ces causes générales se sont ajoutées pour les parents et les grands-parents de M<sup>me</sup> FÜRRE des causes spéciales d'enrichissement. La situation du ménage FÜRRE est, d'une manière très sensible, au-dessus de la condition moyenne de celle des *gaardbruger* de la région; dans la famille de M<sup>me</sup> FÜRRE en effet, les enfants, pour des raisons qu'il ne m'a pas été possible de connaître <sup>2</sup>, ont été peu nombreux depuis plusieurs générations; cette circonstance a naturellement contribué à l'accroissement du patrimoine qui bénéficiait à la fois, et d'une réduction des charges, et d'un partage en deux moitiés seulement, parfois même d'une transmission intégrale à l'héritier unique. Mais ces circonstances sont exceptionnelles et on peut prévoir que la génération actuelle reverra sur le *gaard OExtra*, comme

1. L'hiver, au repas du soir, la sardine est le plat de résistance sur lequel chacun exerce son appétit.

2. La plus apparente de ces causes semble être la succession de plusieurs mariages entre cousins, à un degré trop rapproché.

sur les gaards voisins, de nombreux enfants dont plusieurs iront chercher un domaine dans les prairies de l'Ouest américain pendant que l'aîné continuera, dans une aisance moindre, la forte tradition des ancêtres.

En ce qui concerne la vie morale et religieuse du ménage FÜRRE, je ne puis que renvoyer le lecteur aux observations déjà présentées : nous retrouvons le même sentiment fort et profond de l'indépendance, de la sérénité dans le calme d'une vie qui se sent maîtresse d'elle-même. Avant de quitter Herr FÜRRE, je lui demande s'il ne sent jamais le poids de l'isolement et le besoin de la société de l'homme; il me répond que ce besoin lui est inconnu, et, au ton de sa réponse, on perçoit aisément qu'il trouve parfaitement bonne et agréable la solitude où il se trouve. Bien plus, sur une nouvelle question de ma part, il ajoute que plusieurs gaardbruger ont, pendant une partie de leur vie, suivi des professions qui les mettaient en contact journalier avec d'autres hommes et, pourtant, ils ont été heureux de retrouver la pleine et forte indépendance du gaard. Aux quatre saisons de l'année, Herr FÜRRE va à Stavanger pour ses affaires, mais il y va sans satisfaction spéciale, uniquement parce qu'un besoin précis et déterminé l'y appelle. De même, il n'a que très peu de relations avec ses voisins.

Les trois journaux hebdomadaires ou bi-hebdomadaires qu'il reçoit suffisent à le mettre au courant des nouvelles de l'extérieur, auxquelles il s'intéresse d'ailleurs beaucoup, car il a de nombreux parents et amis établis en Amérique, et à ce titre les événements de l'étranger l'intéressent autant que ceux de sa propre patrie <sup>1</sup>.

Ne prenons pas congé de Herr FÜRRE sans saluer une fois encore la splendeur admirable de ces fjords norvégiens, pendant les belles journées du printemps et de l'été. Le soir qui précéda notre départ, FÜRRE, pour répondre à mes questions, nous conduisit sur un petit tertre; pendant que nous écoutions

1. Voir *infra* le chapitre sur l'Émigration.



ses réponses, nous admirions les colorations étranges que prennent, à la chute du jour, les collines fjordiennes; la couleur des eaux parfaitement calmes semblait indéfinissable et intermédiaire entre le vert et le bleu. Il est 11 heures et un quart, quand nous descendons du tertre, et nous écoutons avec recueillement FÜRRE nous décrire le spectacle féerique du fjord, lorsque, vers minuit, la lune se lève au-dessus de la montagne et éclaire les sapins en face, laissant dans l'ombre une large section du gaard. Aux accents du narrateur on sent que son âme est vraiment en communion avec l'âme de cette nature grandiose, où sa foi religieuse retrouve le Créateur. Mais aussi quelle solitude et quel isolement! Un ménage tout seul en face du granit et de l'eau! En quittant FÜRRE, il me semble que je comprends mieux la force d'expansion de cette race, qui a été capable de s'isoler, en simples ménages, dans la solitude silencieuse des fjords, et je me rappelle la parole d'Ibsen : « L'homme le plus puissant du monde est l'homme qui est le plus seul ».



## II

### LES RÉGIONS DES GAARDS AGGLOMÉRÉS

#### I. — LE NORDFJORD.

Si uniformes que soient, dans un pays, les conditions du lieu, il s'y rencontre toujours des circonscriptions, de superficies variables, où les éléments physiques subissent des modifications plus ou moins importantes : il arrive alors que les mêmes forces sociales que l'on a observées précédemment engendrent des institutions de travail et de propriété tout à fait dissemblables et même opposées : jusqu'au moment où il a pu saisir l'ensemble du phénomène, l'observateur social demeure fort embarrassé au milieu de contradictions dont il ne peut démêler l'origine.

J'ai éprouvé un embarras de ce genre au lendemain de ma visite au gaard OExtra; je venais de passer deux journées soit à attendre des moyens de transport, soit à me laisser véhiculer par les kariols ou les baes à vapeur qui desservent les laes, lorsque je me trouvai au village de Lofthus, dans le Hardangerfjord. Ce fjord est très célèbre auprès des touristes et, chose plus intéressante, les paysans qui l'habitent jouissent aussi d'une réputation spéciale auprès de leurs voisins de l'Ouest : « on les répute industriels, progressifs, entreprenants, économes, propres, instruits et doués d'un esprit très fin »; je ne pouvais donc manquer de leur faire une visite sociale. Or, quel ne fut pas mon étonnement en constatant que *presque toutes les chaumières des paysans et presque tous les bâtiments de ferme*

avaient été récemment transportés d'une place à une autre. Chaque fois qu'en me promenant avec un excellent Norvégien, qui avait résidé plus de vingt années aux États-Unis, et qui, grâce à ce séjour, pouvait converser directement avec moi en anglais, je montrais du doigt un chalet ou une grange, la réponse était toujours la même : « Oui, ce bâtiment-là a été déplacé récemment : il y a cinq ans, il était à cette place que vous apercevez là-bas » et mon compagnon, en parlant, désignait un endroit situé, suivant les circonstances, à 150, 250 ou 300 mètres. Je finis par conclure que, dans ce pays, on aurait avantage à poser les maisons sur des rouleaux et je me dis que la Providence ménageait vraiment de brutales surprises à un Français, à qui Le Play avait vanté naguère la fixité du *home* traditionnel de la famille Mélouga et à qui la *Science sociale* avait enseigné que la force sociale des Norvégiens et de leurs descendants, les Saxons, venait précisément de la fermeté avec laquelle ceux-là avaient su prendre possession du sol et s'y établir à demeure. Quand je quittai le Hardangerfjord, l'énigme demeurait insoluble. Heureusement le phénomène n'était pas spécial à ce fjord; je le retrouvai à 300 kilomètres au nord, dans le Nordfjord, et cette fois je me promis bien de ne pas abandonner ce district sans avoir démêlé clairement les causes et la nature d'un fait social aussi déconcertant. J'ai donc poursuivi mon enquête avec persévérance, et, grâce au concours empressé de M. Mawinckle et de M<sup>me</sup> Mawinckle, sa mère, j'ai pu constater une fois de plus la puissance de la méthode d'observation monographique.

Le Nordfjord est un fjord de 76 kilomètres de longueur, parallèle au Sognefjord, au nord duquel il se trouve. Sa largeur en certains endroits, la hauteur de ses montagnes, l'étendue de ses glaciers en font un des fjords les plus admirables, dans ce pays où les entailles fjordiennes rivalisent entre elles par la beauté de leurs sites.

Le village de Sandene Gloppen est situé au fond d'un des bras du Nordfjord. En cet endroit, l'embouchure d'une rivière torrentueuse qu'alimentent les puissants glaciers du voisinage et

la neige des montagnes a constitué, sur la gauche, une sorte d'estuaire dont la superficie est bien réduite, si on le compare aux estuaires limoneux de nos grands fleuves, mais n'en surprend pas moins agréablement la vue, en ce pays où l'on est habitué à ne voir que des parcelles minuscules juchées sur les pentes. Sur cet estuaire se sont établis le village de Sandene et, sur la droite, une vingtaine de fermes dont les bâtiments d'habitation et de culture, éparpillés de-ci de-là, à peu de distance les uns des autres, ressemblent de loin à un petit hameau.

Une de ces fermes appartient à Jakob Fitje, gaardbruger et constructeur de barques; son geste plus souple, son allure plus dégagée, ses vêtements moins frustes, témoignent que le paysan est ici doublé d'un artisan.

Fitje appartient à une famille du voisinage : ses parents avaient sept enfants, quatre fils et trois filles. Le fils *ainé* acheta la ferme du père et mourut prématurément, laissant plusieurs enfants. La veuve a exploité comme elle a pu pendant plusieurs années et son fils *ainé* va, à son tour, prendre prochainement l'exploitation. Le deuxième fils a épousé une veuve qui était propriétaire du petit brug que possède actuellement Fitje; ce fils mourut bientôt sans laisser d'enfants; sa femme, veuve en deuxièmes noccs, a vendu la ferme à son beau-frère Jakob Fitje. Enfin le quatrième fils est au Klondyke, où il est chercheur d'or. Après avoir laissé sa famille quatre années sans nouvelles, il s'est décidé à lui annoncer que sa situation était bonne; il gagne normalement sa vie. L'ainée des filles est morte à l'âge de vingt ans; la seconde a été emportée par le typhus; la troisième est mariée à un landhandler du Nordfjord qui jouit d'une agréable aisance.

Jakob a payé sa ferme 3.500 kr., prix plutôt avantageux, car sa belle-sœur, en considération du lien de parenté, a consenti à réduire *légèrement* ses prétentions. L'acheteur avait au préalable économisé 800 kr. sur ses gains de constructeur de barques, et sa femme, qui était fille unique, lui avait apporté en dot un peu plus que le supplément nécessaire, si bien qu'après avoir payé comptant le prix d'achat, il lui restait encore 300 kr. d'argent

liquide. Depuis cette acquisition, la situation de Fitje n'a cessé d'être prospère; il n'a eu garde d'abandonner son métier d'artisan qui lui rapporte plus que sa culture, et il a pu ainsi élever, dans une aisance relative, quatre fils et deux filles. L'aîné de ses enfants a dix-huit ans et le père s'est déchargé sur lui et sur ses frères et sœurs du travail matériel de la culture. Ce fils aîné succédera à son père dans l'exploitation agricole; le second fils va suivre l'école de menuiserie du voisinage; « il est très probable, nous dit le père, que plusieurs de nos enfants iront aux États-Unis ».

La ferme de Fitje est petite, puisqu'elle ne mesure que 5 hectares (50 maals), *udmark compris*; un peu plus de la moitié environ est cultivée. Sur cette ferme Jakob entretient 6 vaches, 12 moutons, 1 cheval, 3 pores. Proportionnellement à l'étendue de la ferme, cette quantité de bétail est plus élevée que celle que nous avons trouvée ailleurs et pourtant Fitje récolte en outre 35 hectolitres d'avoine et 41 hectolitres de pommes de terre. La terre de Nordfjord est en effet réputée pour sa fertilité naturelle que favorise encore la douceur du climat<sup>1</sup>. Aussi bien cette région est le lieu d'élevage par excellence du cheval norvégien, et dans toute la Norvège occidentale, les *Nordfjordhesten* sont renommés.

Par exception, Fitje n'élève pas de chevaux, parce que l'exiguïté de la ferme ne le lui permet pas, et surtout, parce que son métier de constructeur de canots lui fournit, et au delà, l'appoint nécessaire à la bonne conduite de ses affaires domestiques.

Si fertile que soit la terre de l'indmark, et malgré le concours de l'herbe de l'udmark, les bestiaux de Fitje ne réussiraient pas à trouver sur la ferme les 2.300 kr. de foin que leur propriétaire estime nécessaires pour l'entretien d'une vache pendant une année; le sæter vient, pendant quatre mois pour les moutons, pendant trois mois et demi pour les vaches, combler cette insuffisance. A ce propos, une particularité mérite d'être signalée :

1. Ce fjord n'a pas la grande longueur du Hardangerfjord ou du Sognefjord; aussi est-il mieux préparé à recevoir, par sa large embouchure, les eaux chaudes du Gulf-Stream.

sur la montagne, les animaux ne sont plus ici sous la garde d'une femme, mais sous la garde d'un robuste gars norvégien à qui l'on paie un salaire de 70 kr. pour trois mois. Il paraît que des ours fréquentent parfois ces parages ou plutôt les fréquentaient naguère; depuis une quinzaine d'années, on n'en a pas vu, mais le souvenir de leurs exploits d'antan suffit à persuader aux paysans que la garde d'un homme est préférable.

En outre des ressources de sa culture et de son métier, Fitje se livre un peu à la pêche : suivant les saisons, il pêche du saumon, de la barbue, du maquereau, du hareng. Le hareng se pêche à l'automne et n'est pas considéré comme comestible en cette saison; aussi Fitje en vend-il une partie pour l'engrais, consacrant l'autre à la fumure de ses propres terres. Quant aux saumons et aux truites saumonées, le voisinage des hôtels de Sandene, fréquentés par de nombreux touristes, procure à Fitje une clientèle abondante pendant une partie de la saison. En hiver, le maquereau visite le fjord où il revient encore au commencement de l'été<sup>1</sup>.

Enfin l'udmark fournit à Fitje du bois à brûler et une partie importante du bois de sapin que requiert la construction des canots.

Ainsi, on le voit, les ressources de Jakob Fitje sont multiples; si on voulait les évaluer en argent, on serait embarrassé, car, en dehors de la vente des barques, presque toutes aboutissent à

1. Naguère, jusque vers 1840 environ, il paraît que les gaardbruger formaient, à la fin de l'automne, des groupements en vue de la pêche. L'association ne durait que six semaines ou deux mois, juste le temps requis par l'opération de pêche en vue de laquelle elle était formée. Le nombre des associés ne dépassait jamais cinq ou six; le bateau était la propriété de l'un d'eux, chacun s'engageant à fournir deux hommes, dont l'un était d'ordinaire un des fils du gaard et l'autre un domestique de ferme. Le poisson était partagé proportionnellement, après un prélèvement en faveur du propriétaire de la barque. Diverses raisons ont amené la disparition de cette pratique : notamment les domestiques de ferme refuseraient aujourd'hui d'aller à la pêche pendant deux mois. — Cette note mérite de retenir spécialement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des origines de la formation particulariste : c'est le seul témoignage que j'aie pu recueillir, au cours de mon voyage, sur la participation ancienne des *paysans propriétaires* norvégiens à la pêche méthodique du poisson. Nous sommes loin de l'aménagement social supposé autrefois par Frédéric Le Play, mais il est clair aussi, pour celui qui a inspecté les lieux, que cet arrangement social répond beaucoup mieux aux exigences du travail. Ces associations temporaires, loin de collaborer au fractionnement de la communauté, auraient plutôt tendu à en assurer la conservation.

une consommation directe par les membres de la famille; quand je demande à Fitje de m'énumérer les produits qu'il convertit en argent par la vente, il n'en trouve presque aucun qu'il puisse citer; de la peau de bouleau, de l'écorce, un peu de poisson, une très petite quantité de beurre et de fromage, et c'est tout: le reste est employé dans la consommation domestique.

Aussi bien la vie est-elle relativement large et confortable; l'habitation et le mobilier, le vêtement et la nourriture indiquent bien que nous sommes ici en face d'un artisan aisé. Ainsi, pour ne viser que la nourriture, la famille consomme chaque année la chair d'une vache, de 6 moutons, de 4 veaux et de 3 pores<sup>1</sup>, c'est-à-dire de tous les animaux que produit la ferme. Elle consomme également la presque totalité du beurre et du fromage.

En revanche, les achats et les dépenses en argent sont très réduits; Fitje a tôt fait de les énumérer:

Cuir pour la semelle des souliers — le cuir des autres parties de la chaussure étant fourni par les animaux de la ferme — et divers articles de vêtement.....	30 kr.
Salaires.....	110 —
Café.....	12 —
Sucre.....	5 —
Orge.....	40 —
Pétrole (60 litres).....	10 —
Sel (pour les membres de la famille et pour les animaux).....	3 —
Impôts <sup>2</sup> .....	70 —
Faulx et divers articles de forge <sup>3</sup> .....	7 —
	<hr/>
	287 kr.

Deux chapitres de ce compte des dépenses méritent une obser-

1. Pour apprécier la quantité de viande que représentent ces animaux, il faut se rappeler que les animaux norvégiens sont de petite taille et, de plus, les veaux sont tués à l'âge de quatorze jours, afin d'économiser le lait dont la famille trouve un meilleur emploi en le consommant directement.

2. Fitje me fait remarquer que le montant de ses impôts n'est fixé à ce chiffre parce que le nombre de ses enfants le classe dans la dernière catégorie des contribuables; autrement la cote devrait être multipliée par deux et s'élèverait à 140 kr.

3. Fitje fabrique lui-même ses fourches, ses fers à cheval et presque toute la ferronnerie des voitures qu'il emploie sur sa ferme.

vation, celui du vêtement et celui des salaires. La laine des moutons de la ferme, filée et tissée au foyer, fournit l'étoffe des vêtements et comme Fitje a été autrefois tailleur, il coupe lui-même ses habits et ceux de ses fils. Dans une large pièce, au premier étage, sont suspendus à des patères fichés dans les quatre murs les très nombreux vêtements des membres de la famille : parmi ceux-ci, six jupons, un habillement d'enfant, un très bon paletot d'homme, une couverture de lit ont été entièrement confectionnés à la maison, les autres ont été achetés. Les moutons de la ferme ne sont pas assez nombreux, pour que leur laine suffise aux besoins de vêtement des deux parents et des six enfants; force est donc de se pourvoir partiellement au dehors.

En ce qui concerne les salaires, Fitje, imitant en cela tous les gaardbruger de Norvège, se plaint de leur taux élevé. Il emploie une domestique de ferme qu'il paie 40 kr. et à qui il donne en outre divers objets d'habillement dont il estime la valeur à 30 kr. <sup>1</sup>; avec la nourriture, on peut évaluer à 180 kr. environ le coût annuel de cette auxiliaire. « Le fait est, dit Fitje, qu'on ne trouve plus aujourd'hui de domestiques, et cela est dû à deux causes, d'une part à l'émigration aux États-Unis, d'autre part à l'ensemble des idées sociales du jour qui contribuent à accroître les exigences des serviteurs et à diminuer leur rendement en travail. Il faut donc toujours avoir une ferme de grandeur telle que la famille puisse l'exploiter elle-même, sans être obligée de recourir au travail salarié. »

Cette déclaration de Fitje mérite de retenir notre attention; elle confirme ce que d'autres constatations nous ont déjà enseigné et elle atteste qu'une étroite connexité existe non seulement entre le régime de propriété foncière et le travail, mais encore entre ce régime de propriété et certains détails, en apparence peu importants, de l'organisation du travail.

Au surplus, la ferme de Fitje est de telle dimension qu'elle ré-

1. On peut se demander comment il se fait que la dépense des salaires ne soit portée au budget que pour 110 kr., alors que nous trouvons ici pour une domestique une dépense de 70 kr. et que le salaire des gardiens du sæter est de 70 kr. L'explication est fort simple : le gardien du sæter surveille en même temps les animaux de plusieurs fermiers.



pond et au-delà au desideratum qui vient d'être signalé : elle serait même trop petite pour pouvoir subvenir seule aux besoins d'une famille. Aussi Jakob se propose-t-il de la transmettre plus tard intégralement à son fils aîné, suivant la coutume norvégienne et il se gardera bien de la partager entre ses enfants. Lorsqu'il fera cette transmission, il ne se construira pas, pour lui-même, une petite habitation à côté ; cette coutume est inconnue dans le Nordfjord. Fitje explique cette abstention par le désir d'éviter le supplément d'impôts qu'entraîne la possession d'une deuxième maison d'habitation. Si cette explication était juste, on peut croire que dans aucun fjord de Norvège, le père, qui se retire, ne se résoudrait à faire la dépense d'une habitation séparée ; le désir de ne pas augmenter ses redevances est universel et commun à tous les contribuables. La vérité me paraît être que dans le Nordfjord, comme dans le Hardangerfjord, les conditions du lieu ont permis de place en place la constitution de nombreuses petites fermes voisines les unes des autres ; dans ces conditions, l'homme, mieux habitué aux relations de voisinage, n'a plus le même besoin, j'oserais presque dire farouche, de l'isolement et de la solitude ; on est mieux habitué à supporter les petites imperfections du caractère des autres et on est plus enclin à la sociabilité.

En sus du prix de vente, lequel, suivant le dessein de Fitje, ne devra pas dépasser 2.000 kr., celui-ci stipulera de son fils aîné les prestations suivantes : quelques kilogrammes de beurre, un peu de pommes de terre, l'entretien d'une vache et de trois ou quatre moutons, le vêtement, le droit à la table du ménage. « Au surplus, ajoute-t-il, comme dans cette circonscription, on s'entend toujours très bien avec sa belle-fille, cette réserve de prestations en nature et d'entretien de quelques animaux est de peu d'intérêt et, en fait, le lait de la vache et la laine des moutons sont confondus avec le lait et la laine des autres animaux. »

Les relations familiales sont excellentes parmi ces paysans du Nordfjord ; il n'en peut guère être autrement puisque l'état général de la moralité est aussi excellent et que le maintien des saines relations familiales est toujours assuré dans les milieux sociaux où la moralité est sauvegardée. Dans ce fjord comme dans tous

les autres, le vol et le mensonge sont des délits inconnus et le prêtre de Gloppen me signalait comme un fait anormal la naissance de deux enfants naturels pendant l'année précédente.

La population de cette circonscription est spécialement pieuse et chrétienne, et l'intensité de sa foi religieuse lui a permis d'attirer l'année dernière au milieu d'elle, pour le service de la paroisse, un des prêtres luthériens les plus admirables par l'esprit de foi, la piété confiante et la générosité du cœur<sup>1</sup>. Chaque matin et chaque soir, Fitje lit, en présence de tous les membres de la famille, une prière qu'il trouve dans un livre *ad hoc* et on chante ensuite un verset ou une hymne. Le dimanche, lorsqu'il n'y a pas de service à l'église, le père de famille fait une lecture pieuse et celle-ci est suivie du chant d'un cantique. Aussi bien, Fitje déclare que le sentiment religieux est loin d'être en décroissance dans la région du Nordfjord : « On pourrait même dire que la foi augmente et que chacun porte plus d'intérêt aux choses de la religion ». Des journaux hebdomadaires favorisent et entretiennent cette influence religieuse; notamment les enfants de Fitje sont abonnés à deux journaux qui ne manquent jamais d'insérer dans chaque numéro un ou deux articles à tendances spécifiquement confessionnelles.

Nous sommes maintenant en possession de renseignements suffisants pour comprendre l'agencement de la vie familiale de Jakob Fitje et de ceux qui l'entourent; nous pouvons donc aborder l'étude de l'élément social qui est le signe caractéristique et distinctif de cette monographie, je veux dire la propriété foncière.

Lorsqu'on interroge Jakob Fitje sur sa culture et l'exploitation de sa ferme, une réponse revient fréquemment sur ses lèvres : « Je cultive de telle manière, parce que je ne peux pas faire encore ce que je voudrais faire, mais quand nous aurons procédé à l'*udskiftning*, j'obtiendrai un bien meilleur rendement. »

Pour comprendre cette phrase, il faut savoir que la ferme de

1. Voir *infra* le chapitre sur le *Culte*.

Fitje, dont la superficie, comme je l'ai dit, est égale à 5 hectares (50 maals), non compris le *teigebütte*, se compose de cinquante-sept lopins différents, et dont la très grande majorité ne se touchent même pas les uns les autres. Cette extraordinaire division de la propriété qui pourrait soutenir aisément la comparaison avec les exemples les plus célèbres de morcellement, relevés autrefois par Frédéric Le Play dans la région de la Champagne française, a pour origine des morcellements successifs pratiqués à des époques diverses, à la suite de ventes, de mariages ou de partages, ou parfois, mais assez rarement paraît-il, à la suite du partage d'un *teigebütte*.

Le brug de Jakob Fitje faisait, dans les temps reculés, partie d'un *gaard* unique; le plus ancien document y relatif que l'on possède, remonte à l'an 1600 et il atteste qu'à cette époque le *gaard* était divisé en trois brug. Un peu plus tard, une quatrième ferme fut constituée, et en 1700 une cinquième; pendant le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, trois nouvelles exploitations furent aménagées par morcellement de l'une ou l'autre des anciennes. Or, à chaque morcellement, on n'attribuait pas au nouvel ayant droit un morceau d'un seul tenant, mais au contraire on lui lotissait une parcelle prise sur chacune des parcelles dont se composait auparavant le brug morcelé. Pour comprendre la raison de ce procédé étrange, qui ne pouvait manquer, par sa répétition même, d'aboutir à un enchevêtrement inextricable des parcelles, il suffit de se rappeler que la terre cultivée des fjords norvégiens est très inégalement fertile. D'un mètre à l'autre, pourrait-on dire, la qualité du sol varie sensiblement, suivant que les rochers affleurent plus ou moins, ou même saillissent, suivant l'inclinaison des couches granitiques dont les parois étanches peuvent transformer une section en un marécage ou en une tourbière, suivant, enfin, l'ancienneté du défrichement et la quantité de fumures incorporées. Dans ce pays, où la terre arable est en grande partie l'œuvre du travail même de l'homme, le rendement de la terre n'est pas proportionnel à la surface, et telle parcelle produit de l'herbe d'excellente qualité, alors que telle autre, qui lui est contiguë, n'en produit que de moins

bonne ou qu'une troisième n'en produirait que de mauvaise. Dans ces conditions, il importe beaucoup à tout nouvel exploitant de s'assurer la possession des divers sols qui lui permettront une culture normale; il demande donc sa part des bonnes terres et comme son vendeur exige qu'il accepte une part des terres médiocres ou mauvaises, on aboutit au morcellement indéfini (*teigeblanding*), je dirais mieux à la pulvérisation, dont la ferme de Fitje nous fournit un exemple <sup>1</sup>.

Il y a plus, un phénomène supplémentaire vient encore compliquer ce régime déjà complexe de propriété foncière. Nous savons que, dans toute ferme fjordienne, il existe un *udmark*, une portion non cultivée; or le bord de cet *udmark* qui avoisine l'*indmark* n'est guère moins susceptible de défrichement que ne l'étaient autrefois les parties proches de l'*indmark* qui ont été défrichées et mises en culture. Lorsqu'un *brug* est morcelé, le *brug* nouvellement constitué jouit d'un droit de pacage et d'affouage sur l'*udmark*, proportionné à l'importance respective des deux *brug*, importance que révèle d'une manière claire et palpable la nouvelle évaluation à laquelle il est procédé pour la collection de l'impôt foncier. Un jour vient où les deux propriétaires résolvent de mettre en culture telle portion de l'*udmark*; dans ce cas, au lieu de convenir que chacun procédera séparément au défrichement d'une parcelle égale, ils stipulent ensemble que la parcelle indivise sera cultivée en commun, c'est-à-dire que le travail, les fumures et les semences seront fournis, et la récolte sera recueillie, suivant une attribution *proportionnelle à l'importance respective des deux brug*. La parcelle exploitée suivant ce mode compliqué porte le nom de *teigebütte*.

Cette étrange méthode a la même cause que le morcellement constaté plus haut : la nécessité de tenir un compte exact de la très inégale fertilité des terres. Elle aboutit par une autre voie

1. Les partages sont d'ailleurs faits avec grand soin, ainsi que le témoigne la lecture d'un acte de partage que nous montre Fitje et qui remonte à 1736. Des bornes, formées d'une grosse pierre en granit flanquée de deux petites, marquent les limites; ces bornes sont placées sur des morceaux de charbon de bois, afin qu'en cas de contestation on puisse plus aisément connaître avec certitude la ligne de bornage.

aux mêmes complications, ainsi que l'atteste le témoignage de Fitje dont le brug est titulaire d'un teigebütte, exploité en commun avec un autre propriétaire voisin.

Ces complications du teigeblanding et du teigebütte<sup>1</sup> apparaissent plus gênantes et plus intolérables à mesure que le temps s'écoule : en effet, l'épierrement et les fumures tendent naturellement à améliorer les parcelles moins bonnes et la culture prolongée atténue l'inégalité des valeurs culturales; aussi les arrière-descendants sont enclins à ne voir que les inconvénients d'un morcellement aussi contraire à une exploitation économique du sol. Un jour vient où, fatigués des ennuis de toute sorte que cette situation comporte, les différents propriétaires demandent qu'on procède à un nouveau lotissement des parcelles divisées et à un partage des parcelles indivises : cette double opération s'appelle *udskiftning*. Dans tous les districts ruraux où il y a lieu d'y recourir, elle excite au plus haut point l'intérêt du paysan, car elle est toujours délicate et souvent onéreuse, spécialement à raison des transports des chalets d'habitation et des bâtiments de culture qu'elle rend presque toujours inévitables. Depuis vingt-cinq années, cette question de l'*udskiftning* a tenu une telle place dans les préoccupations des habitants d'un grand nombre de districts ruraux que le gouvernement de Kristiania a dû intervenir tant en promulguant la loi organique du 13 mars 1882 qu'en inscrivant chaque année au budget national un crédit de 250.000 kr. pour pourvoir à la *délimitation, au bornage et au partage des propriétés*. La majeure partie de cette somme est affectée au traitement et aux frais de déplacement de 44 employés cadastraux et de leurs assistants : une portion, 50.000 kr., vient en aide aux intéressés

1. Les morcellements entraînent aussi des complications à l'égard des *bygselmænd* : on désigne sous ce nom des individus qui ont un droit de jouissance viager sur certaines parcelles de terre comme les *husmænd*, mais qui diffèrent de ceux-ci en ce que leur redevance consiste en argent au lieu de consister en travail. Fitje a deux *bygselmænd* dont l'un lui paie annuellement 4 kr., l'autre 3 kr. 20 öre; il a de plus droit au tiers de la redevance, 2 kr. 40, d'un troisième, et à une portion infinitésimale de la redevance d'un quatrième. J'ajoute en passant que Fitje n'aime pas les *husmænd*, ni les *bygselmænd* : il trouve que ce mode de tenure arrête le progrès de la culture et après l'*udskiftning*, il se promet de ne pas renouveler le contrat.

besogneux pour alléger les charges très lourdes qu'entraîne le déplacement des habitations.

Il m'a paru que la meilleure manière de mettre le lecteur au courant des complications de l'udskiftning était de reproduire ici en note le texte intégral de la loi de 1882; ce document montre le soin que le législateur norvégien a pris de prévoir tous les détails d'une opération qui est en effet, aux yeux du paysan, aussi importante que difficile<sup>1</sup>.

1. *Loi du 13 mars 1882 sur le lotissement : Lov om Udskiftning.*

CHAP. I. — Dans quels cas et par qui le partage peut être demandé.

ART. 1. — Les fonds ruraux peuvent être soumis à partage, lorsqu'ils sont réputés propriété commune.

ART. 2. — On dit qu'une terre est propriété commune : 1° lorsque le lot de chacun n'est pas déterminé séparément et que les différentes parcelles, soit ensemble, soit successivement, sont soumises à un usage commun; 2° lorsque les différents propriétaires ont chacun des pièces de terre qui leur appartiennent exclusivement, mais dont la situation est telle qu'on ne peut les cultiver ou les entourer de barrages sans une gêne extrême. Le mode de propriété porte, dans le premier cas, le nom de *samvie* et dans le second, celui de *teigeblanding*.

Serait assimilée au teigeblanding la propriété d'un seul tenant, mais dont les limites sont tellement irrégulières que l'on rencontre les mêmes difficultés de culture ou de clôture.

ART. 3. — Le lotissement ne peut être exigé, quand on voit, d'après les circonstances locales, que cette opération est inutile, ou qu'il y a de trop grandes difficultés, ou qu'on ne pourra le faire, sans qu'il y ait en même temps un transport de maisons et bâtiments (*udflytning*) qui serait trop coûteux pour ceux à qui il incomberait.

ART. 6. — Celui qui exploite une propriété sans en être propriétaire, ne peut exiger l'udskiftning; il ne peut davantage s'opposer au lotissement exigé par le propriétaire.

CHAP. II. — Lotissement amiable.

ART. 7. — Le lotissement peut se faire à l'amiable, si les propriétaires sont d'accord et que ceux qui exploitent ou ont un droit d'usage donnent leur consentement.

ART. 8. — On doit dresser un acte écrit et le lotissement ainsi fait ne peut être remplacé par un partage judiciaire, s'il est attesté par le bureau des lotissements, composé d'un président et de deux assistants, que ce lotissement est complet et conforme aux exigences des circonstances. Au surplus, ledit lotissement ne serait approuvé, lorsqu'il ne porte que sur la terre non cultivée (*udmark*), qu'autant qu'il n'empêche pas ultérieurement un partage convenable des terres cultivées (*indmark*).

Si le président du bureau des lotissements trouve que le partage est incomplet, il doit demander aux copartageants de modifier et de compléter leur acte. L'acte de partage est enregistré.

Les membres de cette commission sont choisis parmi les hommes compétents de la circonscription; ils sont nommés par le *foged* et reçoivent un salaire conformément à la loi.

ART. 9. — Si cette approbation du partage amiable par la commission des partages est contestée par un des copartageants, on peut demander un partage judiciaire im-

Cet *udskiftning*, après lequel *Fitje* soupire, on peut le voir réalisé dans le voisinage même de Sandene, à *Gloppen*; là aussi et par suite des mêmes causes, les fermes étaient morcelées ou

médiatement, ou après un délai de deux ans, si on ne l'a pas demandé immédiatement.

Dans ce cas, le partage judiciaire doit respecter, autant que possible, le partage amiable.

ART. 10. — Serait encore considéré comme partage amiable celui qui serait fait par trois arbitres, nommés par les parties, et dont le choix aurait été approuvé par le *foged*.

CHAP. III. — Partage judiciaire.

ART. 11. — Le partage judiciaire est celui qui est l'œuvre d'une commission de partage, nommée par l'autorité publique.

En première instance, la commission comprend au moins deux membres, et en cas d'appel, la commission supérieure se compose de quatre membres, si le président n'est pas le même qu'en première instance, de cinq membres, si le président est le même; dans ce dernier cas, le président n'aurait pas voix délibérative.

ART. 12. — Le roi fixe le nombre des commissaires au lotissement dans la limite des crédits ouverts par le *Storthing*. Chaque commissaire peut se faire assister d'un auxiliaire, mais sous sa propre responsabilité; cet auxiliaire ne peut d'ailleurs présider le comité. Ces commissaires sont nommés par le roi ou par son délégué. Ils reçoivent un salaire et une indemnité de déplacement.

ART. 13. — Dans chaque district où l'on veut procéder à un partage judiciaire, un comité doit être institué par le *foged*.

CHAP. IV. — Comment se fait le partage judiciaire.

ART. 16. — Celui qui demande le partage judiciaire doit s'adresser au commissaire du lotissement de son district, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'*amtmand*. La requête doit indiquer les immeubles en cause, les noms des propriétaires et des exploitants, les noms des voisins, l'étendue superficielle couverte par le lotissement à intervenir.

Le commissaire fait connaître les jour et heure auxquels il commencera les opérations de partage, ainsi que le lieu où il se tiendra. Chaque intéressé recevra notification de cet avis, au moins quatre semaines à l'avance.

S'il s'agit d'un partage de propriétés spécialement important, le roi peut ordonner que le lotissement soit annoncé sur les places publiques.

ART. 17. — Le demandeur peut toujours se désister, en payant les frais déjà exposés.

ART. 21. — Le comité de partage doit commencer par la délimitation exacte de la superficie soumise au lotissement, puis déterminer l'étendue de chaque propriété, les droits respectifs et les droits en communauté, les servitudes qui grèvent les propriétés. Si les limites qui séparent la superficie soumise au lotissement d'avec les immeubles voisins sont irrégulières, le comité s'efforcera, par des échanges amiables, de les redresser; si cet échange amiable est impossible, le comité procédera à ce redressement d'autorité, suivant ce qu'il jugera convenable.

ART. 22. — La superficie soumise au lotissement doit être évaluée; pour la terre cultivée, on doit en principe dresser un plan d'arpentage, à moins qu'il ne s'agisse de très petites surfaces ou de très petites valeurs. Pour la terre non cultivée, l'arpentage et le plan sont facultatifs.

ART. 23. — Après ces opérations préliminaires, on dresse un plan provisoire de

d'innombrables parcelles enchevêtrées les unes au milieu des autres et par suite très difficilement exploitables; à peine quelques parcelles y étaient-elles plus étendues qu'à Sandene,

partage que l'on soumet aux intéressés. Si des changements sont demandés et que le comité de lotissement accède aux demandes, ce plan devient définitif.

ART. 24. — Au surplus, le comité pourrait toujours partager immédiatement une partie seulement de la superficie, relativement à laquelle l'accord existe entre les parties, lorsque ce lotissement partiel ne compromet pas le lotissement de l'ensemble.

.....  
 CHAP. V. — A quelles terres s'étend le partage.

ART. 27. — On peut exiger le lotissement de la terre cultivée, sans exiger les lotissements de la terre inculte, mais on ne peut exiger le lotissement de la terre inculte, lorsque la terre cultivée n'a pas été complètement partagée auparavant, à moins que le comité de partage n'ait la certitude absolue que ce partage de la terre inculte peut se faire sans nuire en quoi que ce soit au partage ultérieur et convenable de la terre cultivée.

Au surplus, le demandeur peut, à tout moment de la procédure, étendre sa demande et requérir le partage de la totalité.

ART. 28. — Si on a demandé le partage de la terre cultivée, celle-ci doit être partagée dans sa totalité, tant que les circonstances locales le permettent. On peut au contraire restreindre à une portion déterminée le partage de la terre inculte, lorsque aucun des intéressés ne s'y oppose et que ce partage partiel ne met pas obstacle à un partage ultérieur de la totalité.

ART. 29. — Si on a demandé seulement le partage de la terre cultivée ou d'une partie de la terre inculte, le comité de partage a toujours le droit d'étendre ses opérations à la portion de terres incultes qu'il juge utile pour qu'il puisse être procédé à un partage avantageux.

ART. 30. — Le comité de partage peut comprendre dans le lotissement une terre qui est située à l'intérieur de la section soumise au partage, quand même son propriétaire ne ferait pas partie de la communauté (*Falleskab*).

ART. 31. — On doit s'efforcer de procéder au partage de toutes les sections; si la chose paraît impossible, on restreindra la communauté autant qu'on le pourra, soit en restreignant le plus possible l'étendue de la terre commune, sans causer de dommages aux copropriétaires, soit en diminuant le nombre des copropriétaires.

Lorsqu'une parcelle présente une utilité égale pour deux ayants droit, on détermine par la voie du sort le nom de celui à qui elle sera attribuée.

ART. 32. — Si aucune circonstance locale ne s'oppose au lotissement complet, mais que, à cause du transport des bâtiments, ce partage soit trop coûteux, celui-là peut exiger le partage intégral qui offre de prendre à sa charge les frais du transport.

CHAP. VI. — Principes suivant lesquels doit se faire le partage.

ART. 33. — S'il y a *sameie*, le partage se fait proportionnellement à l'impôt foncier (*skatteskyld*) sans égard aux diminutions de valeur ou d'étendue qui auraient pu affecter les immeubles, par suite d'aliénation. Cette base du lotissement est adoptée pour autant que les droits respectifs des divers propriétaires ne sont pas déterminés d'une autre manière, et que l'un ou l'autre des copropriétaires ne peut démontrer l'existence à son profit d'un droit privatif sur une section du *sameie*.

Comme base du partage, on prend le montant de l'impôt foncier avant la loi du



parce que le terrain plus accidenté et plus montueux ne favorisait pas la constitution de fermes aussi petites. Il y a quelques années, on a procédé au lotissement et on a reconstitué des

17 décembre 1836; quand on ne trouve pas ce montant (*skyld*) et qu'on ne peut le calculer, on partage d'après l'impôt foncier établi au moment où a été fixée séparément la taxe foncière de la propriété dont s'agit.

ART. 34. — En cas de *teigeblanding*, on sépare sans égard au montant de l'impôt foncier, de manière que chaque ferme reçoive l'équivalent de ce qu'elle donne; toutefois, s'il y a accord de tous les ayants droit, on pourrait aussi prendre pour base le montant de l'impôt foncier.

ART. 35. — Si un ancien partage est suivi d'un nouveau, ou si un nouveau résoud un ancien, alors les conditions de propriété en vigueur avant le premier partage seraient le fondement du partage actuel.

#### CHAP. VII. — Allotissement.

ART. 36. — Le lot qui est attribué à chaque propriétaire doit être d'un seul tenant, autant que la chose est possible. On ne doit surtout pas séparer, sans des circonstances tout à fait anormales, les parties de terre cultivées et les parties défrichables de la terre inculte qui sont attribuées au même propriétaire: si un propriétaire reçoit plusieurs parcelles séparées de terres cultivées ou de terres incultes, on doit indiquer explicitement la cause de cette attribution.

ART. 38. — Chaque lot doit être entouré de bornes durables et très visibles, comme des croix dans des rochers, ou des pierres servant de bornes; sur chacune des lignes il doit y avoir au moins trois de ces signes. Dans l'acte de partage, on doit décrire très exactement les lignes séparatives, avec indication de leur direction; on doit même indiquer aussi, autant que possible, la distance entre les différentes pierres ou marques, et, au besoin, on doit dresser un plan et y mentionner les bornes.

ART. 39. — Les chemins nécessaires doivent être ménagés et décrits; en même temps, on fixe la manière de les entretenir et d'en faire usage.

ART. 40. — On fixe également les droits respectifs à l'usage des eaux et moulins et des endroits où l'on peut placer une hutte, déposer des matériaux, pêcher, recueillir des herbes de mer, etc.; pour l'exercice de ces différents droits, on devra le plus possible éviter la constitution de servitudes.

ART. 41. — Si une partie de la terre lotie est susceptible d'être mise en culture après dessèchement, l'acte de partage déterminera l'emplacement des canaux d'écoulement des eaux et les moyens de les entretenir.

ART. 42. — L'acte de partage fixera aussi le mode d'établissement des clôtures, celles-ci devant, le plus possible, être en ligne droite.

ART. 43. — Si, par l'effet du lotissement, il y a échange de pièces de terre non défrichées ou moins amendées contre des pièces de terre défrichées ou mieux amendées, une soulte devra être fournie, et celle-ci pourra, suivant les circonstances, consister en argent, en terres, ou en toutes autres choses, telles que, assistance de travail, engrais, prêt gratuit d'une terre pendant un certain nombre d'années; pourtant, si l'on choisit l'un de ces trois derniers modes d'indemnité, une partie de la soulte devra être en argent.

ART. 44. — Si l'on échange un lot libre contre un lot grevé d'un droit d'usage, et que ce droit d'usage soit perpétuel, la compensation ne peut se faire qu'au moyen d'un lot plus grand, à moins que les circonstances ne s'y opposent absolument.

ART. 45. — Si, par l'effet des partages, un propriétaire donne plus de bois ou de

fermes d'un seul tenant. Les paysans impliqués dans l'opération se félicitent du changement, bien que des inconvénients temporaires assez graves soient la rançon de ce progrès. Je signalerai

tourbe qu'il ne reçoit, ce à quoi, d'ailleurs, il ne pourrait être contraint lorsque ce changement affecte gravement l'exploitation de sa ferme, le comité de lotissement décide de la manière la plus satisfaisante pour l'aménagement des intérêts de tous. En principe, l'indemnité compensatoire du prix des jeunes arbres doit être fournie en argent. Pourtant le comité pourrait aussi stipuler que l'ancien propriétaire aura le droit de les enlever plus tard, à l'époque où ils seront parvenus à leur croissance normale ou lorsque d'autres circonstances spéciales rendront leur coupe raisonnable.

ART. 46. — Si l'un des copartageants allègue avoir défriché tout ou partie de l'*fudmark* qui était propriété commune, alors même que ce fait ne serait pas prouvé par titre, le comité de partage pourra attribuer cette parcelle à celui qui l'aura défrichée, les autres copropriétaires recevant une part égale de l'*fudmark*, ou lui allouer une indemnité convenable, compensatoire des travaux de défrichement.

ART. 47. — Le comité de partage fixe le délai pendant lequel le partage arrêté devra être mis à exécution; si aucun délai n'a été fixé, chaque partie peut se pourvoir en justice pour obtenir l'exécution; en tous cas le délai doit être de trois mois au moins, à moins que toutes les parties ne soient d'accord pour abréger ce délai.

ART. 49. — L'acte de partage doit prévoir, le cas échéant, l'irruption d'un torrent ou l'éboulement des rochers et la manière de répartir, entre les différents propriétaires, la charge des travaux qui pourraient être nécessaires.

CHAP. VIII. — Comment il faut traiter ceux qui ont des droits sur les terres sans en être propriétaires.

ART. 50. — Les *husmand* et autres usagers de terres non séparément imposables ne doivent pas être troublés, et on doit les laisser achever le temps de leur possession, pour autant qu'aucun inconvénient substantiel n'en résulte. Si une pièce de terre est ainsi devenue, en tout ou en partie, la propriété d'un autre, le *husmand* ou l'usager peut rester sous la dépendance de son ancien roi de terre (*Jorddrof*); dans ce cas, une indemnité est due au nouveau propriétaire, qui est ainsi privé de l'usage de sa terre. Si la parcelle de ce *husmand* ou de ce *fester* doit désormais appartenir à plusieurs, le comité de partage désigne celui d'entre les « rois de terre » dont le *husmand* ou le *fester* sera dépendant. Si la tenure du *husmand* ou du *fester* est diminuée, celui-ci a droit à une parcelle, à moins qu'il n'accepte de recevoir autre chose en compensation. Si on ne peut éviter le transport de la maison du *husmand* ou du *fester*, le comité de partage doit déterminer les mesures qu'il juge utiles pour que ledit transport soit fait de la manière la plus satisfaisante sous tous les rapports.

ART. 52. — En cas de nécessité, le comité de partage a le droit de transporter le droit d'usage d'une terre sur une autre terre, d'en restreindre l'étendue, de changer le mode d'usage et en général de régler les relations entre le propriétaire et l'usager; pourtant il doit toujours s'efforcer de diminuer le moins possible le droit de l'usager.

ART. 53. — En cas de difficulté trop grande, le comité de partage aurait le pouvoir de résoudre le droit d'usage, moyennant indemnité.

CHAP. IX. — Transport (*udflytning*).

ART. 55. — Lorsque le comité de partage trouve qu'on ne peut effectuer le lotissement sans qu'il y ait transport des maisons et bâtiments, il a le droit d'ordonner ce transport.

plus loin ces inconvénients que j'ai surtout constatés en étudiant la vie des paysans de Lofthus, village du Hardangerfjord; bornons-nous ici à constater que l'udskiftning peut ap-

ART. 56. — Lorsque les différents propriétaires tombent d'accord sur le nom de celui d'entre eux qui doit transporter ailleurs ses bâtiments, on se tient à cet arrangement, pour autant que celui-ci concorde avec le plan général de partage; à défaut d'entente, le comité de partage désigne celui qui doit se soumettre au transport. Pour cette désignation il prend surtout en considération l'étendue et la qualité des terres cultivées, l'importance et la qualité des bâtiments, la manière dont ils sont groupés au centre de l'exploitation, de manière à ne pas soumettre à l'obligation de transport le propriétaire qui réunit le mieux ces divers avantages. S'il y a égalité entre plusieurs, on ne soumet pas au partage le propriétaire pour lequel le transport serait le plus coûteux; enfin si, même sous ce rapport, il n'y a pas de différence appréciable, on tire au sort. Le comité de partage a le droit d'exiger que la reconstruction ne soit faite qu'à une certaine distance de la limite de la propriété voisine.

ART. 57. — Si l'on peut, de quelque manière, éviter le transport et économiser une dépense importante en se bornant à échanger des bâtiments accessoires et qui se trouvent construits sur l'*udmark*, le comité de partage a le droit d'imposer cet échange, si lesdits bâtiments ont le même aménagement et que l'échange ne puisse être considéré comme imposant une gêne très grave à l'exploitation d'aucune des deux fermes.

ART. 58. — Le comité de partage doit évaluer les frais de transport; pour cette évaluation, il peut se faire assister d'experts, aux frais des copartageants; la contribution de chacun consistera soit en argent, soit cumulativement en argent, en transport, en travail ou en matériaux. Si parmi les copartageants, il s'en trouve un qui ait déjà contribué précédemment à un autre transport, celui-là peut être exonéré de sa part contributive, soit en totalité, soit en partie.

ART. 59. — Dans le cas de l'article 57, si les maisons ne sont pas d'égale valeur, le comité détermine le montant de la soulte à payer et décide si cette soulte doit être à la charge d'un seul ou si les autres doivent aussi y contribuer.

ART. 60. — Dans le cas où la contribution aux frais de transport ou aux indemnités pour échange de bâtiments accessoires entraînerait une charge qui pour une terre dont le *skyldmark* est de

moins de 25 öre, serait supérieure à	25 kroner
de 25 à 50 .....	50 —
— 50 öre à 1 mark .....	100 —
— 1 mark à 2 marks .....	150 —
— 2 — 3 .....	200 —
— 3 — 4 .....	250 —
— 4 — 5 .....	300 —

et ainsi de suite, en ajoutant 30 kroner pour chaque mark supplémentaire, le propriétaire a le droit de s'opposer au partage, à moins qu'un des autres copartageants ne prenne le supplément à sa charge ou qu'il n'y soit pourvu d'une autre manière.

ART. 61. — Le Trésor public peut, dans la mesure des crédits ouverts au budget, contribuer à ces frais de transport des bâtiments. Le montant de ce concours est calculé d'après l'étendue des terres et les ressources pécuniaires des copartageants.

porter des modifications assez graves dans le régime de la propriété et de l'exploitation agricole. Ainsi, la ferme de Johan Vereide qui comprend 11 hectares (110 maals) de terres cultivées (indmark) s'est trouvée accrue en superficie à la suite des

Les chapitres 10, 11 et 12 fixent les règles de procédure de première instance et d'appel.

CHAP. XIII. — Règlement sur l'usage en commun.

ART. 85. — Si le partage du *sameie* est refusé, à raison des conditions du lieu, ou s'il n'est accordé que pour partie, le comité de partage peut, s'il le juge bon, et sans nuire à d'autres droits existants, édicter des prescriptions réglementaires relatives à l'usage du *sameie* : par exemple, si le *sameie* comprend des bois ou des tourbières, il peut déterminer quelle quantité de bois ou de tourbe, comment et en quel temps chaque propriétaire peut extraire du *sameie* et, lorsque le *sameie* embrasse une étendue de pacages, le comité peut fixer le nombre et la nature des animaux que chaque copropriétaire a le droit d'envoyer; il peut ainsi diviser le pacage en différentes sections et fixer le nombre et l'espèce d'animaux qui pourront pâturer sur chacune.

CHAP. XIV. — Résolution des droits d'usage et règlement à intervenir entre le propriétaire et l'usager.

ART. 89. — On a le droit d'exiger, soit au moment du partage, soit à tout autre moment, la résolution des droits d'usage suivants : pacage, droit de coupe de bois ou de récolte quelconque sur les produits d'un bois, droit de couper de l'herbe, droit de prendre de la tourbe, ou de la bruyère, de la terre-mère ou de la mousse.

ART. 90. — Le propriétaire a le droit d'exiger cette résolution, lorsqu'il est possible d'établir au profit de l'usager un droit de propriété sur une autre portion susceptible de lui procurer le même avantage, ou même de lui constituer sur une autre portion un droit d'usage équivalent.

ART. 91. — Lorsque semblable compensation n'est pas fournie, le propriétaire n'a le droit d'exiger semblable résolution que dans les cas suivants : 1° s'il s'agit d'un droit sur l'*indmark*, pourvu que le droit d'usage ne soit pas considéré comme indispensable pour l'usager, 2° s'il s'agit d'un droit sur l'*indmark* et que l'on croie cette résolution nécessaire ou très importante pour l'institution d'un usage rationnel de la terre ou l'établissement de clôtures, alors que le droit d'usage dont il s'agit n'est que de moindre importance pour l'usager. Le comité de partage évalue la compensation à fournir à l'usager, celui-ci ayant d'ailleurs toujours le droit d'exiger que l'indemnité soit fournie en argent.

ART. 92. — Lorsqu'on dénie au demandeur le droit de résolution, parce que les conditions ne sont pas réunies, le comité de partage a le droit, si quelqu'un le demande et que cette demande soit jugée équitable, de réglementer les relations entre le propriétaire et l'usager, afin de mieux sauvegarder le droit de chacun et d'éviter les contestations.

ART. 95. — Lorsque l'usage d'une terre est partagé d'une manière permanente, entre plusieurs ayants droit, comme dans le cas où l'herbe appartient à l'un et les arbres à l'autre, sans qu'on sache lequel des deux est propriétaire du sol, on considère, pour l'exercice de ce droit de résolution, que la propriété appartient à celui dont le droit a le plus de valeur, l'autre étant seulement considéré comme usager.

(Les Chapitres 15, 16 et 17 sont sans intérêt.)

lotissements, parce que les terres cédées étaient meilleures que les parcelles reçues en échange. Malgré cette extension de superficie, Vereide récolte maintenant moins de foin et par suite peut entretenir moins d'animaux qu'il ne le faisait autrefois; cet inconvénient qui ne disparaîtra pas avant d'assez longues années, — car en un tel pays, les amendements du sol requièrent toujours beaucoup de temps, — est considéré par Vereide comme assez grave et entraîne dans l'économie de son exploitation culturale un trouble sérieux.

Sur la vie agricole, familiale et morale de Johan Vereide, je n'ai rien de spécial à rapporter, sous peine de m'exposer à répéter ce qui a été dit à propos de Fitje; la seule différence consiste en ce que Vereide, propriétaire d'une ferme beaucoup plus importante, vit exclusivement du travail agricole, sans exercer aucun métier principal, ni accessoire, et la pêche du poisson tient encore sensiblement moins de place dans ses ressources que dans celles de Fitje. Pourtant la personnalité de Johan Vereide mérite de nous retenir un instant parce qu'il a conclu récemment avec un de ses frères un contrat d'*arrefeste* qui va nous montrer un mode nouveau de tenure de la propriété foncière. Avant de rapporter les clauses textuelles de ce contrat dont j'ai pu prendre copie, on me permettra de dire quelques mots de la famille collatérale de Johannes Vereide; si la présente étude avait des visées littéraires, il se peut que ces détails fussent jugés un hors-d'œuvre, mais comme la famille Vereide, si intéressant que soit son cas, n'est que l'échantillon ordinaire de beaucoup de familles norvégiennes, il me semble que je n'ai pas le droit de supprimer ce court aperçu qui peut aider le lecteur à mieux connaître la vie sociale du paysan des fjords scandinaves.

Johannes Vereide, comme je viens de le dire, exploite à Glop-pen une ferme dont l'indmark mesure 11 hectares et sur laquelle, pour les raisons qui viennent aussi d'être indiquées, il ne peut élever présentement que 8 vaches, 2 chevaux, 35 moutons. En sa qualité de fils aîné, il a reçu cette ferme de son père pour un prix de 4.400 kr.; sa valeur réelle était de 16.000 kr. au moins,

dont la majeure partie était représentée par les bois de travail que l'on pouvait retirer des arbres de l'udmark. Le père, qui était lui-même un fils cadet — le grand-père avait trois enfants seulement — était devenu propriétaire de la ferme par mariage avec une fille unique. C'est dire qu'il jouissait d'une bonne aisance, puisqu'il n'avait même pas eu à déboursier le prix modeste que le fils aîné verse normalement à son père ou à ses frères et sœurs. L'occasion s'offrit d'ailleurs pour lui d'utiliser ses ressources, car, à côté de Johannes, il eut dix autres enfants, dont les âges varient aujourd'hui entre quinze et trente et un ans, et sur lesquels voici des renseignements sommaires.

Le second fils, à qui son père avait fait donner, comme à tous ses frères, une instruction primaire supérieure à l'école départementale, est aujourd'hui professeur dans une école de sourds-muets à Trondhjem, où il prépare en même temps ses examens pour devenir prêtre. Le troisième, Kristen, au sortir de l'école primaire supérieure, prit un billet pour les États-Unis; là il s'engagea comme matelot à bord d'un navire faisant le service du lac Michigan, pour un salaire de 15 dollars par mois; au bout de quelques années, il alla à San-Francisco, où un nouvel engagement à bord d'un steamer le conduisit successivement au Japon, en Chine et aux Philippines. Enfin, après huit années d'absence, il revint en Norvège où nous allons le retrouver dans un instant.

Le quatrième fils quitta la Norvège à l'âge de dix-sept ans et demi, pour les États-Unis; là, il alla chercher du travail dans une scierie du Wisconsin où il gagnait un dollar et quart par jour; il y resta quelque temps et émigra au Dakota où il s'employa aux travaux de la culture et de la moisson. Pendant quelques années il fit ainsi la navette entre le Dakota et le Wisconsin, aidant à scier les blés dans l'un pendant l'été et à couper les arbres dans l'autre pendant l'hiver. Enfin, un jour vint où cette vie nomade le rebuta et il eut juste assez d'argent pour prendre un billet de passage pour le pays natal. Comme il avait reçu naguère une bonne instruction, il put en deux ans

préparer l'examen d'instituteur qui ordinairement exige trois années; il est aujourd'hui instituteur et gagne 800 kr. pour 40 semaines d'écolage annuel.

Le cinquième fils est également instituteur et gagne un salaire à peu près semblable.

Le sixième est tailleur à Trondhjem; avec l'aide pécuniaire du second fils, il a pu faire face aux frais de l'apprentissage et sa situation est aujourd'hui satisfaisante.

Enfin le septième est jeune encore et est allé à l'école secondaire de Volden.

Quant aux filles, l'aînée est mariée à un gaardbrugger et le ménage subvient dans des conditions normales à l'entretien de six jeunes enfants.

Les trois autres ne sont pas mariées et sont encore à la maison paternelle; le père est d'ailleurs mort l'année dernière; elles habitent donc seules avec leur mère.

De tous ces enfants, celui avec lequel j'ai pu converser le plus longuement est Kristen Vereide, puisque sa parfaite connaissance de l'anglais établissait entre nous deux un commerce facile. Lorsqu'il fut revenu des États-Unis, son père détacha du brug, en sa faveur, une parcelle de 12 maals environ, dont la valeur agricole est minime, mais à laquelle sa situation en bordure sur le fjord, le long d'un haut-fond en pente douce qu'aiment à fréquenter les truites, donne une valeur très appréciable. Depuis cinq ans, Kristen Vereide est établi là et il ne dissimule pas qu'il est très satisfait de cette existence sédentaire et confortable, après les années de vie nomade et un peu rude d'antan. Son occupation principale consiste à fabriquer des faux; comme les procédés mécaniques de martelage n'ont pu encore égaler le martelage à la main, il trouve aisément le débit de toutes les faux qu'il peut fabriquer. « Au surplus, me dit-il, dans cette région, tout homme qui veut travailler trouve facilement à s'employer. On a tort de mettre tant d'empressement à aller en ville, ou à émigrer en Amérique. Les salaires sont bons ici. Ainsi, voyez le husmand de mon frère : il est ouvrier maçon en pierres; il gagne 2 kr. par jour et on lui

donne la nourriture en plus <sup>1</sup>. Dans les autres professions on trouve aussi des emplois avantageux, si l'on connaît bien son métier et que l'on soit laborieux. »

Comme Kristen vient de me dire qu'il est allé naguère aux États-Unis et n'y a que médiocrement réussi, je n'insiste pas pour lui faire remarquer que, onze années auparavant, j'ai pourtant rencontré dans le Minnesota quantité de Norvégiens en particulier, et de Scandinaves en général, qui se félicitaient de leur émigration dans l'Ouest américain, et qu'en Norvège même, on ne cesse d'entendre le récit des heureuses réussites de ceux qui sont allés là-bas rejoindre leurs frères, leurs sœurs ou leurs cousins. J'aime mieux profiter de la bonne volonté de Kristen pour lui demander de me traduire le contrat qu'il a conclu récemment avec son frère aîné, en vue de consolider son droit de jouissance sur une parcelle du gaard paternel. Le père en effet s'était contenté d'une concession informelle, simple état de fait que ne consacrait aucun titre régulièrement établi: lorsque le frère aîné eut succédé au père dans l'exploitation de la ferme, Kristen voulut confirmer son droit et les deux frères signèrent ensemble l'acte que voici :

*Arvefæstebrev, Acte d'Arvefæste.*

Je, soussigné, Johannes A Vereide transmets par le présent à mon frère Kristen A Vereide, pour le temps de sa vie et de celle de son épouse, ainsi que pour le temps de la vie d'un de ses enfants et de la femme de celui-ci, la propriété de la parcelle Brynnesteinen, faisant partie de ma ferme Vereide, N° matricule..., et cela aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Kristen A Vereide devra payer 550 kr. une fois pour toutes et 4 kr. chaque année; celui de ses enfants qui prendra la parcelle après lui jouira dans les mêmes conditions, pourvu qu'il paie 200 kr., une fois pour toutes, et 4 kr. chaque année. Les paiements de 550 et de 200 kr. seront faits au moment de l'entrée en possession, et le versement annuel de 4 kr. sera fait au 1<sup>er</sup> juin de chaque année;

1. Le contrat de ce husmand l'oblige à fournir sept jours de travail par an au propriétaire du gaard; de plus, il a payé en entrant 50 kr. Lui-même a bâti sur son husmandplads la petite maison qu'il habite. Pendant l'hiver, les hommes du Nordfjord peuvent aussi s'employer à bord des bateaux qui font la pêche du hareng ou de la morue : la « saison » dure cinq à six semaines et l'hiver comprend trois saisons. Le salaire est de 60 à 70 kr. pour chaque période, mais le travail est pénible.



2° Le tenancier est chargé de l'entretien des clôtures;

3° Le vendeur conserve le droit au chemin qui va de la ferme à la mer (le fjord) ainsi qu'au chemin qui descend du vallon, pour le transport des produits de sa ferme; en effectuant ledit transport, le fermier doit d'ailleurs veiller à ne pas endommager les arbres de l'acheteur;

4° L'usager aura le droit d'acheter à bon marché du bois sur la ferme pour son usage domestique et il aura libre accès à la mer, et le droit de pêcher et de chasser, ainsi que le droit de couper les herbes marines et varecks (*tang*)<sup>1</sup>. le tout au droit des limites de l'emplacement soumis à son droit d'usage;

5° L'usager aura le droit de pacage et de chasse sur la montagne;

6° Si l'usager désire entourer son *pladset* de clôtures, il aura le droit d'en prendre les pieux et les traverses dans le bois du propriétaire; il aurait le même droit pour les grosses réparations à faire à ces clôtures, mais non pour les menues réparations d'entretien;

7° Si le preneur venait à quitter le *pladset* à un moment quelconque, ou, en tous cas, à sa mort ou à celle de son fils, le fermier devra acheter la maison au prix fixé par les répartiteurs de l'impôt.

Vereide, le 23 novembre 1903.

*Signature des deux témoins* 2.

*Signature des deux parties.*

Tel est le contrat sur lequel s'appuie le droit de jouissance de Kristen; celui-ci se considère comme une sorte de petit husmand, seulement l'emplacement est si favorable à la pêche de la truite que la parcelle vaut beaucoup plus par son droit de pêche que par ses produits de culture. Au surplus, cette pêche n'exige aucun outillage coûteux, ni aucune habileté technique spéciale. Il suffit, pour s'y livrer, d'amarrer au bord du rivage l'extrémité d'une seine longue de 65 mètres environ et large de 70 centimètres; la seine elle-même est placée dans un canot que le pêcheur conduit au large et ramène ensuite à un autre point de la rive, en décrivant une demi-circonférence; deux hommes, placés à chaque extrémité du filet, le halent ensemble à terre; comme la seine est maintenue verticalement dans l'eau par des morceaux de liège, elle ramène les poissons qui se trouvent enserrés entre ses parois. Pendant la belle saison,

1. A l'entrée de l'hiver, on coupe le *tang* qui a poussé le long du rivage; on verse dessus de l'eau bouillante et on y ajoute une certaine quantité de farine d'orge ou d'avoine, puis on hache en menus morceaux: il paraît qu'on obtient ainsi une nourriture excellente pour les pores.

2. En fait, ces deux témoins étaient le père et un autre frère.

Kristen Vereide se livre à cette pêche, à partir de 7 ou 8 heures du soir jusqu'à minuit ou 2 heures du matin : le travail est d'ailleurs peu fatigant, puisqu'il faut, entre chaque opération, donner au poisson le temps de revenir se poser sur la déclivité explorée par le filet.

Kristen Vereide ne se plaint pas de son sort : il a maintenant vingt-neuf ans et est encore célibataire ; il est probable que si jamais je retourne à Gloppen je le retrouverai pêchant la truite et le hareng ou martelant ses faux, et par-dessus le marché, élevant courageusement une nombreuse famille.

## II. — LE HARDANGERFJORD.

Il est temps maintenant de redescendre vers le sud et de visiter enfin le fjord qui est un des grands favoris des nombreux touristes qui, chaque année, excursionnent en Norvège, le Hardangerfjord. J'ai cru en devoir retarder l'étude jusqu'à ce moment, parce que ce fjord est visité par un si grand nombre de voyageurs, que l'observateur n'est jamais assuré de saisir dans sa pureté le phénomène social, tel qu'il découle des éléments du lieu et des mœurs de la population indigène qui l'habite.

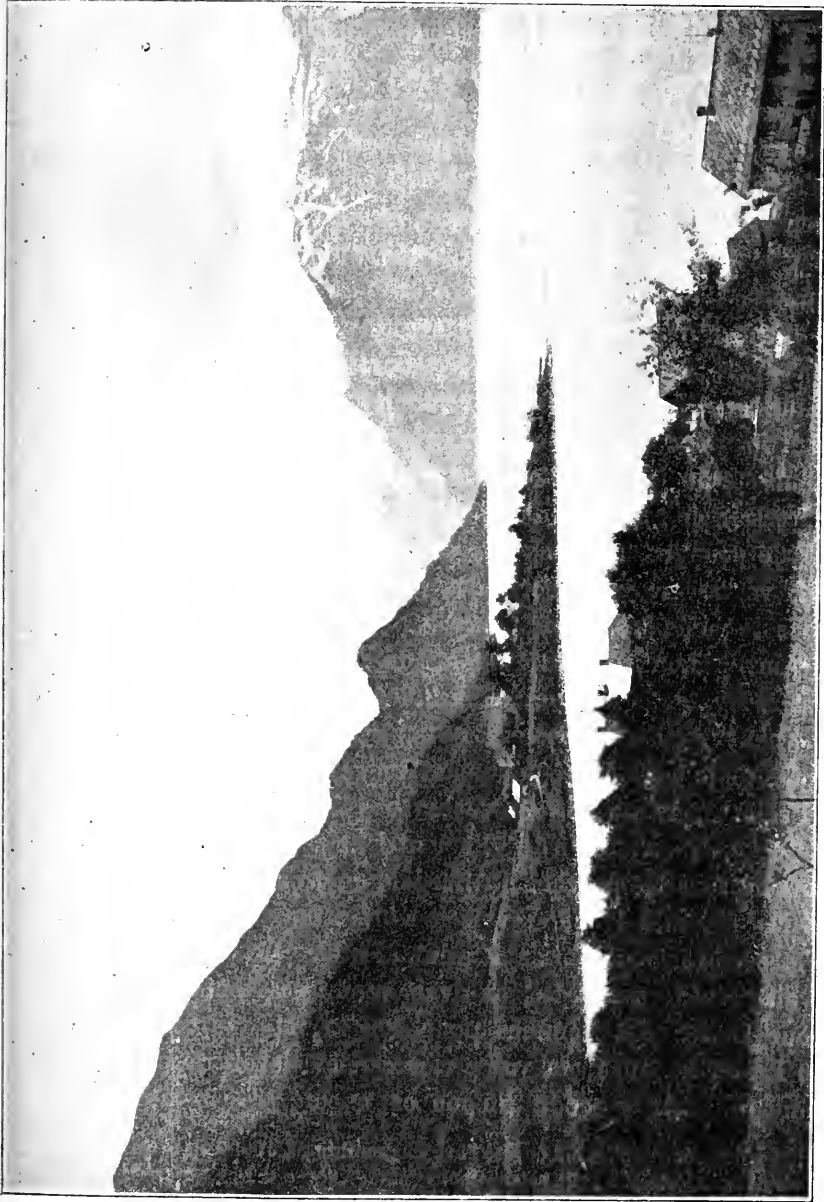
Ce fjord mérite, en tous cas, d'être décrit à la suite du Nordfjord, parce qu'il présente avec lui la même particularité sociale, à savoir l'agglomération d'un certain nombre de très petites fermes, 50, 60, 70 parfois, *contiguës les unes aux autres et resserrées sur un même point*. De place en place, le long du fjord, sous l'action de causes diverses, probablement des chutes d'eau très abondantes qui ont raviné la roche et charrié des détritiques organiques et inorganiques, des plateaux légèrement inclinés et inégalement étendus se sont constitués entre la colline et le fjord. Sur ces espaces, une population relativement dense s'est établie; ce n'est plus le gaard isolé, que nous avons vu dans le Masfjord ou dans le Ryfylke, mais au contraire une suite de villages *souvent fort distants les uns des autres*, a dont la verdure printanière et les chalets contrastent gracieusement avec la nudité sauvage des montagnes rocheuses qui les séparent.

Lofthus, avec ses vergers, sa ceinture de rochers et sa belle chute d'eau est bien un des villages caractéristiques de ce fjord. Sur un plan incliné dont la longueur est d'environ 3 kilomètres et dont la largeur est de 1400 mètres environ, 80 petites fermes se serrent les unes contre les autres. Le sol est relativement fertile, sauf dans les parties qui avoisinent la montagne et où naturellement les éboulements rocheux dominent. Essayons, par la description monographique d'une ferme, de nous rendre compte de la vie de cette population paysanne.

Il y a quelque soixante-dix ans, un sieur Jacobsen possédait une ferme à Lofthus et avait neuf enfants : suivant l'usage invariable, il la vendit à son fils aîné qui eut lui-même quatre enfants, un fils Henri et trois filles. Henri devait perpétuer la souche séculaire sur le gaard familial; pour y mieux réussir, il prit un jour un billet pour les États-Unis, afin de gagner là-bas quelque argent et d'éteindre d'un seul coup la dette de 4.000 francs qui grevait le gaard et qu'il jugeait menaçante pour la prospérité future de l'exploitation. Mais, au Wisconsin, il observa que ses trois oncles et ses trois tantes étaient tous dans une excellente situation; chacun d'eux était propriétaire d'un homestead fertile où le travail était largement rémunéré; de plus, les mœurs américaines avec leur liberté, leur expansion, leur richesse, le séduisirent, si bien qu'il vint à penser que le mieux était de rester « au pays des bonnes terres<sup>1</sup> ».

1. Voici la suite de son histoire, telle qu'il me l'a racontée lui-même, car il était en visite auprès de ses sœurs au moment de mon passage. Lorsqu'il eut pris sa résolution de rester aux États-Unis, il alla à Saint-Paul, où il se plaça comme employé (*clerk*) et, le soir, il suivait les cours du *business college*, pour développer ses connaissances commerciales. Après avoir débuté aux appointements nets et annuels de 200 dollars, il arriva au bout de quelques années à gagner 1.200 dollars, sans compter les frais de nourriture, de logement et de blanchissage qui étaient à la charge de son patron; il économisait donc la presque totalité de son salaire. Nanti de cette épargne, il acheta dans une petite ville du Wisconsin un fonds de commerce de nouveautés et de vêtements, gagna de l'argent et revendit le fonds au bout de dix-huit mois, trouvant que ce travail sédentaire ne convenait ni à ses bronches, ni à ses goûts. Il se plaça de nouveau comme employé, puis acheta à Saint-Paul une épicerie qu'il installa luxueusement et la revendit. Il avait quarante-quatre ans et se maria, sa femme et une amie de celle-ci montèrent ensemble un restaurant qu'elles exploitèrent avec profit de 1893 à 1897. A ce moment, le « boom » de l'Alaska agitait toutes les cervelles; aussi H. Jacobsen partit avec sa femme pour les champs d'or; il en

Ainsi le gaard paternel échut à la troisième fille qui



Le mur s (Haldangerford)

revint bientôt, racheta à Saint-Paul le restaurant qu'il exploitait auparavant et qu'il exploite encore aujourd'hui.

épousa le fils cadet d'un gaardbruger, nommé Petersen<sup>1</sup>.

Quand on compare aujourd'hui la situation de Henri Jacobsen à celle des autres petits propriétaires de Lofthus, et notamment à celle de ses sœurs, on ne peut trouver que Jacobsen ait eu tort de rester aux États-Unis; ses ressources sont incomparablement plus étendues que celles des paysans de Lofthus. La plupart de ceux-ci sont grevés de lourdes dettes, lentement accumulées pendant une ou deux générations, et récemment accrues encore par le lotissement auquel il a été procédé, il y a quelques années.

Dans ce district, le morcellement des parcelles était arrivé à un degré tel que l'exploitation des terres était devenue très difficile et très coûteuse : la réunion de ces parcelles en un seul lot pour chaque propriétaire, ou en deux ou trois lots, a donc été un bienfait. Malheureusement ce lotissement a rendu nécessaire le transport d'un grand nombre de maisons, d'étables et de granges, et la charge supplémentaire de cette dépense est venue grever encore des gaards qui succombaient déjà sous le poids des hypothèques.

Ainsi Aakon A Aarhus, le mari de l'aînée des filles Jacobsen, est redevable d'une somme de 3.000 kr. qu'il a empruntée au moment où il a reconstruit sa maison, et l'amortissement de cette dette semble actuellement impossible. Sur sa ferme de 4 hectares, Aakon élève 4 vaches et 16 moutons, et le produit de ces animaux est naturellement très restreint : sans doute, comme tous les paysans du Hardanger, Aakon vend du fruit<sup>2</sup> et des pommes de terre, mais le chiffre de ces ventes est loin d'être élevé, tout en demeurant aléatoire. Ainsi l'année qui avait précédé ma visite, on avait vendu des pommes de terre pour 40 kr. des pommes pour 200 kr. et des cerises pour 40 kr. et en 1905, la vente des cerises devait rapporter davantage, mais ce produit même est encore très insuffisant.

1. Les deux autres filles ont épousé l'une un gaardbruger, l'autre un husmand dont le père avait amassé un petit patrimoine.

2. La vente du fruit (fraises, cerises, groseilles à maquereau, pommes, poires, prunes) est une spécialité du Hardangerfjord, et sur toute la côte occidentale de la Norvège, les vitrines des marchands de fruit vantent le Hardangerfrugt.

La situation d'Aakon est donc inquiétante : on sent, lorsqu'on



LAC SANDYEVANG. (Au fond, neiges du Folgefond. Hardanger.)

observe sa vie domestique, qu'il marche vers la gêne et une

situation retrécie. Et pourtant les charges de ce ménage ont été réduites au minimum, puisqu'il n'y a au foyer qu'une fille unique.

La condition de son beau-frère Petersen n'est guère meilleure; avec ses quatre enfants et une dette hypothécaire dont il faut payer l'intérêt à 5 1/2 p. 100, il se débat au milieu de difficultés dont on n'aperçoit pas la fin.



LOFTHUS : CASCADES LE LONG DE LA ROUTE DE TÉLÉMARKEN (Hardanger).

Et autant que j'ai pu voir, la situation de la moyenne des familles paysannes de Lofthus est semblable à celle de ces deux familles.

Je ne puis voir une coïncidence bizarre, ni un effet du hasard dans la similitude invariable des réponses qui m'étaient faites, lorsque, apercevant sur la route une personne ou une habitation dont l'aspect extérieur témoignait de ressources plus étendues, je demandais des renseignements sur la personne rencontrée ou sur le propriétaire du chalet; la réponse aboutissait inmanquablement à cette phrase : « L'individu que vous



visez n'est pas un gaardbruger et il n'exploite aucune ferme ».

C'était le cas des deux enfants de ce tailleur qui est allé aux États-Unis, y a gagné de l'argent et en est revenu parce qu'il ne pouvait s'habituer à vivre loin de son pays natal; le cas encore de cette veuve qui habite avec ses deux enfants un gracieux chalet et dont le mari, après avoir fait fortune en Australie, vient de mourir accidentellement, et de ce célibataire



STRANDSFOS : CASCADE PRÈS DE LA ROUTE DE TÉLÉMARKEN (Hardanger).

qui revient des États-Unis avec un petit pécule et ne s'est pas encore décidé à s'engager dans une direction déterminée. C'était enfin le cas de cette femme mieux vêtue que nous rencontrons causant avec les enfants du tailleur et dont on me dit qu'elle est *sæterspige*; elle s'est mariée récemment, et « le jeune ménage a trouvé qu'il était plus avantageux d'aller de-ci de-là travailler comme journalier, chez les gaardbruger<sup>1</sup>, que d'acheter un gaard ».

1. Un garçon de ferme gagne 100 kr. par an, et reçoit un habillement complet, deux paires de chaussures et une ou deux paires de bas. Un autre domestique de ferme gagne 60 à 70 kr. et on lui donne aussi divers vêtements.

Ces indices ne laissent pas que d'être graves, et le malaise profond qu'ils attestent semble avoir pour cause principale l'étendue trop restreinte des fermes. Il y a, à Lofthus, beaucoup de fermes de quatre ou cinq vaches, et ce n'est que très exceptionnellement qu'une ferme peut nourrir sept ou huit vaches; or, une exploitation agricole réduite à de si menues proportions permet difficilement d'élever une famille<sup>1</sup>. Sans doute la vente du fruit vient fournir un gros appoint, et il paraît qu'une ferme de huit vaches peut exceptionnellement rapporter 1.000 kr. au cours d'une année, par la seule vente de ses fruits, mais nous avons déjà indiqué que le rendement de ce produit agricole est, par sa nature, aléatoire.

La situation économique des paysans de Lofthus justifie donc des inquiétudes sérieuses; toutefois il est permis de penser qu'ils sauront résoudre la difficulté. Plus qu'aucun autre, en effet, le paysan du Hardanger, précisément à raison de la densité relative de la population concentrée en villages, a tiré parti des efforts d'éducation faits en Norvège, et l'esprit industriel de tous, l'habileté des jeunes filles aux travaux de broderie ou de dentelle, sont justement réputés; comme, d'autre part, la formation morale reste bonne, ces paysans, en s'appuyant sur cette vigoureuse formation sociale norvégienne que j'ai maintes fois décrite, pourront sortir d'embarras. L'émigration aux États-Unis est et sera leur meilleure ressource, puisque le sol cultivable


1. L'exiguïté des exploitations agricoles a imposé des combinaisons spéciales pour la saison du sæter. Comme un certain nombre de fermes ne possèdent pas de cheval — animal dont le concours est indispensable pour le service des montées hebdomadaires au sæter — et que, de plus, un sæterspige ne trouverait pas d'occupation suffisante dans la surveillance et le soin de quatre ou cinq vaches, on adopte l'un ou l'autre des arrangements suivants : ou bien les petits fermiers louent leur vache, pour le temps du sæter, à un autre fermier, moyennant un prix dont le taux varie suivant le temps écoulé depuis que la vache a vêlé et la quantité de lait qu'elle donne, ou bien plusieurs s'associent ensemble pour payer un sæterspige qui maintient séparées les quantités de lait, de beurre et de fromage produites par les vaches d'un même fermier. Un sæterspige gagne 5 à 6 kr. par semaine.

Au retour du sæter, pour économiser le foin, les paysans du Lofthus coupent l'extrémité des branches des bouleaux et en donnent les feuilles et les petites tiges comme nourriture aux moutons et parfois aux vaches. Cette pratique est d'ailleurs fréquente en Norvège, et, dans certaines circonscriptions, on donne aussi aux animaux les feuilles de frêne.

n'est pas susceptible d'extension, et que la vente des produits de l'industrie domestique doit toujours rester très limitée. Il semble que le meilleur service à rendre à ces paysans serait de développer encore leur aptitude et leur penchant à émigrer à l'étranger ; la grande démocratie américaine est toujours là, prête à offrir des « occasions » aux capacités éminentes des émigrants d'élite <sup>1</sup>.

1. A la suite de ces monographies, on pourrait en rapporter une autre, dressée dans le pays de Jæderen, au sud de Stavanger. Le Jæderen diffère beaucoup des autres fjords visités : plus de hautes collines gigantesques, mais un sol dont le niveau est à peine plus élevé que celui de la mer vers laquelle il incline en pente très douce et auquel on serait enclin à donner le nom de plateau, si l'emploi de ce terme n'était interdit, à raison de la multitude innombrable des mamelons, vallons minuscules, des bosses, des marécages, des tourbières, des tertres qui donnent à ce district un aspect étrange et sinistre. Des blocs erratiques, aux formes arrondies, attestent que ce pays fut autrefois recouvert par les eaux de la mer ; les masses granitiques sous-jacentes empêchèrent seules un convenable nivellement.

Il n'y aurait, semble-t-il, aucun intérêt scientifique à donner ici les détails de la monographie, recueillie sur le gaard de Vik, dans les environs de Time. Je signale seulement que les paysans de ce gaard, divisé en huit brug, retirent un profit important, qui s'élève parfois à 1.200 ou 1.500 kr., de l'incinération des herbes marines et des varechs, rejetés en grande abondance sur les côtes par les vents du large : ces cendres sont recherchées par des industriels anglais ou norvégiens qui les utilisent pour la fabrication de l'iode.



### III

#### LES RÉGIONS PLUS PARTICULIÈREMENT MODIFIÉES PAR LES CONDITIONS MODERNES

##### LE TRONDHJEMFJORD.

Une étude sociale méthodique des fjords norvégiens doit nécessairement aboutir à Trondhjem. Trondhjem — *la demeure des forts* — fut en effet, dans le passé, la cité norvégienne par excellence, le centre de ce puissant mouvement d'expansion qui poussait toujours plus loin vers le Nord, l'Ouest ou le Sud les robustes gars norvégiens. Bâtie à l'embouchure de la rivière *Nid*, elle s'appelait jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle *Nidaros* (embouchure de la rivière *Nid*) et ses origines se perdent dans la nuit des temps; on sait seulement que, dès l'époque la plus reculée, elle fut le berceau de la Norvège, « la force et le cœur du pays ». C'est là que se réunissait le fameux OËrething, c'est là que les rois étaient élus et couronnés. Dès 996, Olaf Trygvasen construisit en cet endroit une demeure royale et une église qu'il dédia à saint Clément. Le roi saint Olaf, qui est regardé comme le véritable fondateur de la ville, restaura cette église en 1016 et poursuivit l'exécution des plans d'Olaf Trygvasen; mais on peut dire que la mort même du saint apôtre de la Norvège contribua plus encore que sa vie à la splendeur de Trondhjem. Lorsque sa dépouille mortelle y eut été enterrée, de pieux pèlerins accoururent de toutes parts vénérer la sainte relique; pour le mieux honorer, le roi Olaf Kyrre jeta les fondations de la magnifique cathédrale gothique qui, maintes fois brûlée et

restaurée, atteste encore aujourd'hui le rayonnement de cette ville, la plus grande de toutes les villes septentrionales d'Europe et située par 63°30' de latitude N., *c'est-à-dire à la même latitude que la côte méridionale de l'Islande*. A côté de la cathédrale, quatorze autres églises et cinq monastères furent bientôt édifiés, et, en 1151, Trondhjem fut érigé en siège archiépiscopal métropolitain dont relevaient « les évêchés de Bergen, d'Oslo, de Hamar et de Stavanger, dans la Norvège proprement dite, ceux de Ikaalholt et de Hole en Islande, celui de Garde au Groënland, celui des Orcades avec Hjaltland, celui des îles Fœrœer et enfin celui des îles Suderœer avec Man <sup>1</sup>. »

Telle fut, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, la cité de Nidaros, capitale digne d'une race particulariste : dans ses rues, aucun général, « chargé d'ans et de gloire », ne défilait au milieu des ors des uniformes ou des pompes extérieures ; dans son enceinte aucun palais royal qui pût être comparé à ceux de Versailles ou de l'Escurial ; aucune cour n'éblouissait le monde de son luxe ; les liens moraux, plus que la dépendance administrative, groupaient ensemble les enfants de la plus grande Norvège que leur humeur voyageuse entraînait vers les rivages lointains pour « y gagner terre » et y vivre dans l'indépendance et la fierté souveraines de l'homme, maître absolu sur son gaard après Dieu.

La constitution des grands États modernes, les guerres civiles intérieures, le mouvement de la Réforme amenèrent la déchéance de cette antique cité, qui resta pourtant toujours la capitale historique de la Norvège, la ville privilégiée où, même de nos jours, les rois doivent se faire couronner.

Il était nécessaire de rappeler brièvement ces souvenirs illustres, pour comprendre en quelles dispositions intellectuelles l'auteur de ce livre s'embarquait, le 20 août 1904, à l'embouchure du Nordfjord, sur le navire qui, vingt-quatre heures après, devait le déposer à Trondhjem. Il pensait devoir trouver, dans la région du Trondhjemfjord, le développement intensif et puissant des traits qu'il avait constatés dans les institutions sociales

1. Fallize, *op. cit.*, p. 141.

des fjords méridionaux, et, puisque ce fjord était « le cœur et la force de la Norvège », il savourait à l'avance les joies que ne pouvait manquer de lui procurer le beau spectacle du plein épanouissement de ces forces sociales. On va voir que, de ce côté, il n'éprouva que d'amères désillusions.

Le lieu physique est ici très différent des lieux que nous avons précédemment explorés. L'entaille profonde, coupée par une sorte de sabre de géant dans la roche à pic, est ici remplacée par un fjord circulaire, large et bien ouvert à l'air et à la lumière; plus de parois sombres et verticalement dressées, mais au contraire des pentes douces formant palier jusqu'au bord de la mer; en arrière de ces pentes et au second plan, des collines granitiques abruptes se dressent encore, mais leur hauteur absolue est beaucoup diminuée et leur hauteur apparente le paraît plus encore, puisque l'horizon visuel couvre un large espace. Souvent ces collines elles-mêmes cèdent la place à de larges vallées, aux pentes douces aussi, et dont les champs fertiles sont arrosés par des rivières qui ne se croient plus obligées de bondir sur les rochers, en frémissant. Après plusieurs semaines de séjour dans les fjords, on éprouve un vrai plaisir à revoir une *campagne* qui rappelle, par certains côtés, les campagnes de la Normandie ou du Sussex; ici on trouve des champs d'avoine, de larges prairies herbues, où paissent des vaches et des chevaux. Décidément, ce pays est différent des autres fjords, et l'homme n'est plus contraint d'aller disputer quelques brins d'herbe entre les rochers.

Sans doute, de temps à autre, la roche à pic reparait jusque sur le bord du fjord, mais on dirait qu'elle éprouve quelque timidité à se permettre ces incursions et il me suffira, pour attester l'exactitude de cette observation, de dire que la voie ferrée qui relie Trondhjem à Levanger, petite ville de 1.800 habitants, située à 80 kilomètres au nord, ne traverse qu'un seul tunnel; nous sommes ici dans « la vallée où l'on rit <sup>1</sup> » et bien loin des cinquante-quatre tunnels de la ligne de Bergen à Voss <sup>2</sup>.

1. « Leangen », nom d'une des stations de la ligne Trondhjem-Levanger.

2. A quelques kilomètres de Trondhjem, cette voie ferrée bifurque, et un de ses

Le premier fermier que j'eus l'occasion de visiter fut un certain Peer Myhr, propriétaire près de Levanger. L'aspect extérieur de la maison de Myhr diffère beaucoup de celui que présentaient jusqu'ici les chaumières des fjords : le chalet carré est remplacé par un vaste bâtiment rectangulaire, très long et relativement étroit ; deux portes d'accès et deux escaliers desservent les appartements ; à quelques mètres, un autre grand bâtiment sert à la fois de grange, de fenil, d'étable et de grenier pour le grain, bâtiment unique qui remplace les nombreuses petites bâtisses en planches auxquelles nous étions habitués.

La ferme de Myhr est grande, puisque l'indmark mesure 23 hectares et que l'udmark, qui est d'ailleurs très boisé, s'étend sur 15 hectares. Myhr, qui est le fils aîné d'un gaardbruger, n'exploite pourtant pas le gaard familial. Son père faisait médiocrement ses affaires, lorsque sa mère mourut ; le veuf, pour avoir le droit de conserver le gaard, dut déposer dans une banque 2.400 kr., somme représentative de la part des deux fils — il n'y avait que deux enfants — dans le domaine familial. Il se maria en secondes noces et eut d'autres enfants de cette seconde union ; entre temps, sa situation était devenue plus critique et l'obligation où il s'était trouvé de prélever sur sa ferme 2.400 kr., n'avait pas contribué à l'améliorer : un jour vint où il dut vendre son domaine pour en acheter un plus petit. Peer Myhr, en sa qualité de fils aîné, avait, pendant trois ans, le droit d'*odel* sur la ferme aliénée, mais il se trouvait dans l'impossibilité de l'exercer. Quelques années plus tard, il acheta, de concert avec son beau-frère et de la manière que je vais dire, la ferme qu'il exploite actuellement.

Cette ferme faisait encore, il y a quelque cinquante-cinq ans, partie d'un gaard qui avait une grande étendue. Ce gaard appartenait alors à un sieur Zacharias, qui mourut laissant une veuve et deux fils ; celle-ci se remaria et, lorsque ses garçons

tronçons s'infléchit vers l'est, à travers la large vallée de Hell et rejoint Storlien, station frontière entre la Norvège et la Suède : cette ligne relie ainsi Trondhjem et Stockholm.

du premier lit furent en âge de s'établir pour leur compte, elle leur constitua à chacun un domaine en morcelant le brug. De son second mariage, elle eut quatre enfants, et, devenue veuve derechef, elle transmit la portion restante de la ferme, qui était d'ailleurs la plus étendue, à son fils aîné.

Ce fils s'enivra et ses affaires périclitèrent : ce fut l'occasion pour Peer Myhr et son beau-frère d'acheter la ferme, en l'année 1869. Comme il arrive d'ordinaire en pareilles circonstances, le prix fut peu élevé, 21.200 kr. ; les terres avaient été négligées, et comme il y avait sur la ferme une hypothèque pour une somme de 12.000 kr., les deux beaux-frères n'eurent ensemble à déboursier immédiatement que 9.000 kr. Peer Myhr put fournir les 4.500 kr. qui représentaient sa moitié, en réunissant aux 1.200 kr. dont il avait hérité de son père — et qui s'étaient d'ailleurs quelque peu accrus, par l'effet de la capitalisation des intérêts pendant sa minorité, — la petite dot que lui avait apportée sa femme, et surtout en empruntant à sa belle-mère le supplément<sup>1</sup>.

Pendant sept années, les deux beaux-frères exploitèrent en commun et vécurent ensemble. Comme ils étaient pauvres et que leurs enfants étaient peu nombreux, il leur parut que cette vie commune était plus économique et permettait de doubler avec moins de danger le cap toujours périlleux que rencontre sur sa route le fermier nouvellement établi qui n'a pu payer comptant le prix intégral d'achat. Un jour vint où ils partagèrent entre eux les terres et les bâtiments, et, comme la maison d'habitation est, ainsi que je l'ai dit, un rectangle très long et étroit, ils n'eurent pas besoin de construire une seconde maison pour le logement d'un ménage : ils se bornèrent à poser à chaque étage un refend en bois qui isole suffisamment deux familles entre lesquelles règne l'harmonie.

La situation économique de Myhr, sans être spécialement inquiétante, ne paraît pas cependant aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter : si, d'une part, il a accru notablement la super-

1. En fait, l'emprunt fut de 4.000 kr., parce qu'il fallait à Myhr un peu d'argent disponible pour le fonds de roulement et la culture de la ferme.



ficie cultivée et défriché plus de la moitié de l'udmark<sup>1</sup>, il n'a en rien amorti la dette hypothécaire de 6.000 kr. qui grève sa ferme<sup>2</sup>. Sans doute, il fait remarquer qu'au lieu d'amortir, il a mieux aimé acheter récemment un petit bois, parce que la ferme, par suite des progrès mêmes du défrichement, n'avait plus assez de bois pour subvenir à ses besoins propres de chauffage et d'entretien des bâtiments et des ustensiles. Mais il ne faut pas oublier que les charges de famille ont été relativement réduites, puisque Myhr n'a eu que trois enfants, nombre sensiblement inférieur à la moyenne des familles norvégiennes, et, d'autre part, le fils aîné de Myhr, s'il succède à son père, devra se constituer débiteur d'un prix qui, pour modeste qu'il sera, n'en viendra pas moins accroître la charge de la dette hypothécaire.

Aussi bien Myhr est-il fort peu assuré de transmettre à son fils : « Lorsqu'il s'agit d'une terre qu'on a achetée, dit-il, on y est moins attaché que si on l'avait reçue de son père. Si je trouvais une bonne occasion, par exemple un prix de 20.000 kr., je vendrais volontiers, car je garderais une partie de la somme pour moi, et je partagerais le reste également, entre nos trois enfants, afin de leur fournir ainsi à chacun une chance de se tirer d'affaire. Ou encore j'achèterais, avec le prix, une autre ferme plus grande que j'améliorerais par mon travail, comme je l'ai fait pour celle-ci. Au surplus, une autre considération pourrait me déterminer à vendre : cette ferme est trop voisine du bourg de Levanger; on est beaucoup plus exposé à contracter des habitudes d'ivresse, dans un pareil voisinage, que lorsque le brug est complètement isolé. Ainsi, dans les environs de Levanger, vous ne trouverez presque aucune ferme qui ait pu rester plus de trois générations dans la même famille : l'ivrognerie du *brug* amène la ruine ».

Cette déclaration de Myhr mérite d'être retenue; en même

1. Pendant les sept années pendant lesquelles les deux beaux-frères exploitèrent ensemble, 10 hectares d'udmark furent défrichés : postérieurement, Myhr a encore défriché 5 hectares. Chaque année, cette substitution de l'herbe aux arbustes se poursuit, autant que faire se peut.

2. Le taux de l'intérêt de cette dette est de 4 1/2 p. 100; il était autrefois de 5 p. 100.

temps qu'elle atteste une fois de plus la relation étroite qui existe entre la prospérité sociale et la pratique de la tempérance et de la sobriété, elle montre que Myhr envisage la terre sous un aspect très différent de celui sous lequel les paysans des autres fjords sont habitués à la considérer. La notion du foyer traditionnel et permanent à travers les générations, de la transmission à un fils héritier et continuateur des ancêtres a évidemment peu de prise sur son esprit; volontiers il « brocanterait » sur sa ferme, comme il brocante sur ses vaches, achetant les unes et revendant les autres; manifestement nous sommes ici en présence d'un type social différent.

Cette différence se manifeste en maints autres détails de la culture et de la vie. Comme l'*indmark* est beaucoup plus étendu que dans les domaines que nous avons étudiés précédemment, la culture du grain est aussi plus développée; ainsi l'orge couvre 2 hectares, l'avoine 3 hectares, les pommes de terre 50 ares et les navets 50 ares. La surface suffisamment plane des champs permet l'emploi des machines; Myhr ne manque pas d'en faire usage et celles-ci, à leur tour, réagissent sur la culture, en poussant le paysan à se spécialiser dans la production d'un petit nombre de denrées.

Le cheptel vif comprend 10 vaches laitières et 3 génisses, 3 chevaux ou juments et 1 poulain, 3 cochons, 10 moutons et 40 poules.

Le voisinage du chemin de fer qui relie le pays à l'entrepôt de Trondhjem facilite les achats et les ventes; aussi l'exploitation agricole n'est-elle plus essentiellement dirigée vers la consommation domestique de la famille. Le lait est porté à une laiterie coopérative, fondée il y a trente-cinq ans et qui fonctionne bien. On y fait une imitation de fromage de gruyère. Myhr fournit environ 5.000 litres de lait par an et de son aveu il doit être compté parmi les fermiers qui fournissent le moins; quelques-uns des sociétaires apportent jusqu'à 20.000 litres, ce qui atteste la présence dans la circonscription de fermes de grande étendue<sup>1</sup>.

1. A propos de ces laiteries, remarquons que les Norvégiens résolvent ici d'une manière élégante le difficile problème du repos dominical : le dimanche, on ne porte

J'ai déjà dit que, dans cette circonscription, les bestiaux ne vont pas au sæter pendant l'été; l'abondance de l'herbe rend en effet cet appoint inutile et la continuité de la marche de la *meieri* exige la présence continue des vaches dans les prés. Les husmænd sont à peu près les seuls exploitants qui envoient leurs bestiaux au sæter et parfois les bruger leur confient quelques vaches coupées de lait ou des moutons; on leur paie alors une rétribution pour les soins de la garde.

En sus du lait, Myhr vend presque la totalité de l'avoine récoltée, ne prélevant sur elle que la quantité nécessaire à la fabrication du *flatbröd*; il vend aussi chaque année un bœuf ou une vache, à moins que la viande de ces animaux ne soit réservée pour sa consommation domestique. Les veaux sont tués à huit jours et Myhr reçoit 6 à 7 kr. pour la chair, et environ 1 kr. 50 pour la peau.

Presque tous les autres produits, foin, orge, pommes de terre, cochons, moutons, sont consommés sur place, soit par la famille, soit par les animaux. Le système du domaine plein reste la base du travail et de la vie familiale. Ainsi, au foyer de Myhr, on file la laine des moutons de la ferme, et cette laine fournit la matière première de tous les vêtements de la famille, à l'exception des vêtements de grande fête, comme ceux de la confirmation, qui sont achetés au dehors.

Pourtant, si la nourriture des membres de la famille est exclusivement fournie par les produits du domaine, à l'exception de quelques kroner de café, de sucre et d'épicerie que la femme Myhr achète avec l'argent qu'elle retire de la vente des œufs, l'exploitation même de la ferme nécessite deux achats importants et nouveaux : du son et des résidus de farine, 100 kr. environ, pour la nourriture des vaches; du guano et du phosphate, 100 kr. pour les prés et les champs.

Si l'on veut avoir le budget des dépenses de Myhr, il faut

pas le lait à la laiterie et, le lundi, chaque fermier fait lui-même, à domicile, le beurre réservé à sa propre consommation hebdomadaire. Ainsi tout le monde a pu se reposer la veille et la laiterie évite, le lundi, un encombrement qui trouble rait le travail et imposerait le surmenage.

joindre à ces deux chapitres deux autres éléments, celui du salaire, 90 kr., d'une domestique de seize ans qui reçoit 65 kr. en argent et le reste en vêtements et chaussures<sup>1</sup>, et surtout le chapitre des impôts qui se décompose ainsi :

Impôt foncier. . . . .	120 kr.
Impôt communal sur le revenu. . . . .	150 —
Impôt national sur le revenu. . . . .	20 —
Assurance contre l'incendie. . . . .	4 —
Impôt cultuel. . . . .	12 —
Total :	306 kr.

Ainsi les dépenses pécuniaires de Myhr ne sont que de peu inférieures aux recettes. Il faut tenir compte toutefois de l'amélioration générale de la ferme et sous cette forme ce gaardbruger a réalisé une économie qui, pour n'être pas très importante, ne doit cependant pas être négligée; il évalue son domaine à 16.000 kr. ou 17.000 kr. environ, ce qui représente une plus-value de 6.000 kr. Il est très probable que le fils aîné, actuellement âgé de trente ans<sup>2</sup>, prendra la ferme paternelle; et le père estime que, dans ce cas, le prix pourrait être fixé à 9.000 kr. ou 10.000 kr. sur lesquels serait imputée, naturellement, la dette hypothécaire de 6.000 kr. Mais cette combinaison même ne laisse pas que d'éveiller des inquiétudes, car on se demande comment le fils réussirait mieux que son père à amortir une dette de 10.000 kr., alors que le père n'a pu amortir une dette de 6.000 kr. Il faut espérer qu'il trouvera, pour se marier, une jeune fille pouvant lui apporter une dot de quelque importance, autrement il ne semble pas que la famille Myhr puisse définitivement faire souche sur son domaine de Levanger.

1. Myhr emploie aussi pour garder les vaches un jeune garçon de quinze ans qui ne reçoit aucun salaire en argent. — Il y avait autrefois sur la ferme un husmand qui était redevable de quelques journées de travail; ses économies ont été assez grandes pour lui permettre d'acheter de Myhr son *pladsel*, composé de 16 maals de terre cultivée et 4 à 5 maals d'udmark. Le nombre des husmænd diminue progressivement dans la région de Trondhjem, à la satisfaction réciproque des gaardbruger qui estiment qu'il n'est pas bon de conserver un mode de tenure qui ne fournit qu'une culture rudimentaire et arriérée du sol, et des husmænd eux-mêmes qui, d'ordinaire, ne quittent leur condition que pour s'élever à une condition meilleure.

2. L'autre fils de Myhr est âgé de vingt-trois ans, et la fille de vingt ans.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un type social nouveau et inattendu, on a le devoir de multiplier ses enquêtes et ses recherches. Il serait fastidieux de reproduire ici les résultats des enquêtes multiples poursuivies dans la région du Trondhjem-fjord. Voici seulement le résumé sommaire de deux autres monographies recueillies dans la vallée de Hell.

Je n'oublierai jamais la bonne figure de Ole Andersen Hegre : à voir son visage souriant, son regard intelligent, son menton rasé de frais, sa chevelure en ordre, son vêtement propre et confortable, on éprouve aussitôt l'impression qu'on se trouve en face d'un homme « qui a réussi », et à qui la vie a dû laisser d'agréables souvenirs; et lorsque, après nous avoir tenus debout pendant une demi-heure dans son vestibule, il se décide à faire taire sa méfiance de paysan malin et à nous faire asseoir dans sa salle à manger, il nous suffit de jeter un regard sur les meubles, la bibliothèque et la nappe blanche qui recouvre la table ronde sur laquelle se trouvent encore les assiettes et les reliefs du repas, pour être assurés que cette première impression n'a pas été erronée.

Hegre, qui est aujourd'hui âgé de cinquante-huit ans, est le fils d'un cultivateur qui ne possédait personnellement aucun domaine et avait pris à bail une petite terre dans les environs : cinq sœurs, dont quatre se marièrent plus tard avec des gaard-bruger, faisaient avec Ole l'ornement du foyer paternel<sup>1</sup>. A vingt-deux ans, Ole demanda à son père de lui avancer l'argent nécessaire à l'achat d'un billet de passage et il partit pour l'Australie à la recherche de l'or ; de là, il passa en Nouvelle-Zélande, poursuivant toujours son excitant métier de chercheur d'or. Bientôt il entendit parler des diamants de l'Afrique du Sud; sans tarder il s'embarqua pour ce pays où il se livra pendant quelques années à la chasse du précieux cristal. La chance lui sourit et il amassa une petite fortune. Un jour, il vint revoir « les vieux » et le pays natal. Il s'était embarqué avec l'intention formelle de s'en retourner; ses parents et ses

1. La cinquième est demeurée dans le célibat et elle habite avec Ole qui a eu le malheur de perdre sa femme, il y a neuf ans.

sœurs le retinrent, il se laissa faire et resta; son absence de Norvège avait duré seize années.

Puisque Ole Andersen Hegre restait en Norvège, il devait naturellement s'établir gaardbruger; c'est ce qu'il fit en achetant en 1886, pour un prix de 12.000 kr., le gaard qu'il exploite encore aujourd'hui. L'indmark de ce gaard mesure 200 maals environ et l'udmark 400; il n'y a pas de sæter attaché à la ferme<sup>1</sup>. Les 200 maals de terre cultivée sont ainsi répartis: 30 en avoine, 12 en orge, 5 en pommes de terre, 7 en navets, et le reste en prairies artificielles ou naturelles. Les quantités respectives d'indmark et d'udmark sont restées à peu près constantes depuis dix-huit années; Hegre évalue à 15 ou 20 maals au plus la superficie qu'il a défrichée pendant ce laps de temps. Sur cette ferme, il élève 20 vaches, 14 moutons, 3 chevaux, 3 pores et 5 poules. Comme il arrive d'ordinaire, lorsque l'exploitant d'une terre est pourvu d'assez abondantes ressources extrinsèques, il est difficile de savoir quel profit réel Hegre a retiré de sa culture. D'une part, en effet, la ferme a été sensiblement améliorée, le bon état des bâtiments et des terres témoigne en faveur du fermier. Hegre estime que son domaine a aujourd'hui une valeur marchande de 25.000 kr. à 28.000 kr. et il ne le vendrait guère au-dessous de ce dernier prix à un étranger; de plus, sa vie de paysan propriétaire est, dans son ensemble, confortable et large. Mais, d'autre part, il me répète avec insistance que « la culture est devenue une affaire très difficile dans ce pays (*farming has become a very poor business in this country*); vingt fois, il a pensé vendre et partir pour les États-Unis ou pour l'Afrique du Sud et il ne sait pourquoi il ne l'a pas fait ». Pourtant il est très probable qu'il transmettra son domaine à son fils aujourd'hui âgé de dix-sept ans<sup>2</sup>; celui-ci est allé à l'école d'agriculture et, dans quelques années, le père pense lui vendre la

1. Comme à Levanger, les petits exploitants sont ici seuls à envoyer leur bestiaux au sæter; ils gardent en même temps les animaux que les gaardbruger confient à leur surveillance; Hegre a ainsi confié cinq de ses vaches à un de ses voisins qui les garde sur la montagne.

2. Hegre n'a que deux enfants: ce fils âgé de dix-sept ans et une fille âgée de quinze ans.

ferme à un prix qu'il a fixé d'ores et déjà à 15.000 ou 17.000 kr. environ, « pas davantage, afin que le fils puisse y vivre convenablement ».

Avec ses 15 vaches laitières, Hegre arrive à une grosse production de lait et de beurre; il calcule en effet qu'une bonne vache rapporte en moyenne 100 kr. par an, quel que soit l'emploi que l'on fasse de son lait<sup>1</sup>. Au surplus, il fabrique lui-même le beurre et le fromage et il a refusé de s'affilier à la laiterie coopérative; il estime, qu'il gagne davantage par ce procédé et surtout que sa table est mieux approvisionnée. « Quand on porte le lait à la laiterie, on est naturellement enclin à n'en plus conserver pour soi; en théorie on pourrait le faire, mais en pratique, on veut toujours fournir le plus possible, et on se prive soi-même. »

Les deux grosses dépenses de son budget sont les impôts et les salaires des domestiques. Les premiers s'élèvent à plus de 400 kr., dont 300 sous forme d'impôts communaux. Les garçons de ferme sont payés 350 kr. par an, et quelquefois davantage : les servantes reçoivent 120 kr., deux paires de chaussures et une brebis. La multiplicité des exodes aux Etats-Unis maintient ces hauts salaires, et derechef j'ai l'occasion de constater sur la ferme de Hegre que le même mouvement d'émigration contribue à la disparition des husmænd et des bygselmænd. Il y avait en effet sur cette terre un bygselmand qui payait 12 kr. par an pour la jouissance viagère d'un pladsel. Par le défrichement progressif et la hausse générale des terres, ce pladsel a augmenté de valeur et aujourd'hui, ce loyer annuel est très inférieur à ce qu'il devrait être. Aussi à la mort du tenancier, Hegre ne renouvellera pas le contrat avec le fils du bygselmand. D'ailleurs, il est probable aussi que celui-ci ne sollicitera pas semblable renouvellement; dans ce district, la plupart des fils de husmænd ou de bygselmænd achètent une ferme s'ils ont pu réaliser quelque économie, ou émigrent aux Etats-Unis, s'ils n'ont pas l'espoir d'un bon établissement en Norvège<sup>2</sup>.

1. Prix du lait : 15 öre pour deux litres.

2. Dans le voisinage de la ferme de Ole Anderson Hegre, j'ai fait une autre enquête

Nous venons de voir un fermier qui, dans sa jeunesse, avait fait un séjour de seize années en Australie et dans l'Afrique du Sud et pour lequel cette longue pérégrination à travers le monde avait été en réalité la route qui conduit à la condition supérieure de propriétaire foncier. En voici un autre qui a suivi, avec des variantes, à peu près la même voie.

Gabriel Gord, aujourd'hui âgé de quarante ans, naquit d'un husmand des environs de Trondhjem ; au sortir de l'école primaire, il était resté quelques années avec son père ; puis, à vingt ans, était parti pour les Etats-Unis où il demeura deux ans ; à la fin de ce séjour, il s'engagea comme matelot à bord d'un navire de commerce anglais, navigua pendant douze ou treize années, pendant lesquelles il gagnait entre 40 et 80 kr. par mois. A bord des navires, il fit d'ailleurs un peu tous les métiers, depuis

dont je résume sommairement les traits principaux : Peder Lerbro est propriétaire d'une ferme de 150 maals, dont 100 environ sont cultivés. Son père était husmand et, ayant quelques économies, avait d'abord acheté une petite ferme ; au bout de quelques années, comme ses affaires continuaient de prospérer, il vendit son domaine et en acheta un autre de plus grande étendue, celui-là même que Peder exploite actuellement. Cette ferme faisait autrefois partie d'un très grand domaine qui fut successivement morcelé pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles ; elle fut détachée en 1810 et achetée à cette époque par un individu de qui le père de Peder l'acheta plus tard. Pendant ce même temps, il paraît que le grand domaine principal dont cette ferme n'est qu'un tronçon, a aussi beaucoup changé de mains et celui qui l'exploite actuellement ne l'occupe que depuis trois ans. « Je ne connais pas de ferme dans le voisinage, me dit Peder Lerbro, qui soit restée dans la même famille pendant plusieurs générations ; ces ventes multipliées sont dues à trois causes : l'ivrognerie de certains fermiers ; plus souvent les difficultés économiques résultant de la baisse des produits agricoles et de la hausse des salaires ; enfin il est fréquent aussi que le propriétaire vende lorsqu'il trouve une bonne occasion. » Peder Lerbro qui est âgé de trente ans n'est pas encore marié et ne semble pas pressé de le faire ; il vit sur la ferme avec sa mère, un frère de sa mère qui est resté veuf sans enfants et une servante de ferme. Tandis que lui est fils unique, sa mère avait six frères et son père quatre ; c'est dire que Peder Lerbro ne manque pas de cousins germains ; ses oncles et tantes se sont tous mariés dans le pays, mais parmi ses cousins un grand nombre sont aujourd'hui établis aux Etats-Unis. — On constate bien au foyer de Peder Lerbro la disparition progressive des travaux de fabrication domestique dans une société plus commercialisée et où la main-d'œuvre coûte plus cher. La mère de Peder Lerbro avait coutume autrefois de filer et de tisser ; puis, comme il s'établit à Trondhjem une filature, elle commença de donner à filer la laine de ses moutons, se bornant à tisser l'étoffe ; enfin depuis quelque temps, elle ne tisse plus qu'accidentellement et même on pourrait dire plus du tout ; le prix des étoffes tissées à la mécanique est si bas qu'elle estime qu'il est beaucoup plus simple et aussi avantageux de vendre la laine et de se livrer à d'autres travaux.



celui de charpentier jusqu'à celui de chauffeur; entre temps, il passa six mois à l'école de marine de Bergen et obtint un diplôme de capitaine. Enfin il était officier en second, lorsque le désir de se constituer un foyer lui fit quitter la mer, il se maria et acheta à Trondhjem une maison d'habitation. Dans cette ville, il resta sept ans mécanicien dans une scierie, au salaire de 30 kr. par semaine; puis, il trouva que son métier était trop dur et « qu'il mènerait une vie plus agréable, plus tranquille et plus indépendante » s'il s'établissait cultivateur; il loua alors sa petite maison de ville et acheta, aux environs de Trondhjem, une ferme de 700 maals — dont l'udmark couvre la moitié — pour un prix de 19.000 kr.; comme ses économies ne s'élevaient qu'à 3.000 kr., il a dû emprunter à une banque 16.000 kr. pour lesquels il paie un intérêt annuel de 5 p. 100. On voit qu'il a fallu à Gord quelque audace pour se rendre acquéreur, d'autant plus que le domaine en question ne semble pas porter bonheur à ses possesseurs: en treize ans, il a changé six fois de propriétaire. Auparavant, il paraît que le domaine était resté longtemps dans la même famille, mais un jour vint où l'exploitant, soit par inconduite, soit par incapacité, tomba en déconfiture. Malgré ces précédents peu encourageants, Gord a confiance, car il a acheté bon marché; il sait qu'il y a six ans encore, ce domaine avait été vendu 27.000 kr.; il est vrai que, dans l'intervalle, l'état des terres mal cultivées est devenu plus mauvais.

J'avoue ne pas partager la confiance de Gord; bien qu'il compte exploiter sa ferme en vue de l'extension des ventes de grain, de pommes de terre, de foin et de lait, et que ce plan soit naturellement recommandé par le voisinage de la ville, on doit pourtant se demander si ces recettes seront un contre-poids suffisant à la charge très lourde des impôts, de la dette hypothécaire et des salaires<sup>1</sup>.

Sans doute Gord bénéficie de ressources accessoires importantes, sans compter la vente ultérieure du bois, malheureusement sus-

1. Gord a trois domestiques de ferme: un homme qu'il paie 300 kr. et deux servantes dont l'une gagne 120 kr. et l'autre 50 kr.

pendue pour plusieurs années par la gestion imprévoyante de ses prédécesseurs. Ainsi il loue 200 kr. la force motrice d'une chute d'eau et comme il n'habite que la plus petite des deux maisons bâties sur la ferme, il loue l'autre à un bourgeois de Tromdhjem pour 300 kr. Mais la plus notable de ses ressources, la glace fournie par un des deux lacs qui se trouvent sur la propriété, et dont le prix normal est de 1.000 kr., est d'un rendement aléatoire; parfois l'hiver est trop doux et le lac ne gèle pas. Pour toutes ces raisons, il y a donc lieu de craindre que Gabriel Gord ne réussisse pas mieux que ses devanciers à transmettre à l'aîné de ses trois enfants le *gaard* qu'il vient d'acquérir<sup>1</sup>.

Telle est la vie sociale dans la circonscription du Trondhjemsfjord; après l'examen de ces nombreux échantillons, — et je répète que d'autres encore pourraient être analysés ici<sup>2</sup> — il me

1. Quelques jours après avoir fait visite à Gabriel Gord, j'appris qu'il appartenait à une famille dont le nom faisait le tour de la presse de la Norvège occidentale : le grand-père venait de mourir centenaire, laissant derrière lui 172 descendants. Le père de Gabriel Gord eut de deux mariages 18 enfants qui ne semblent pas d'ailleurs avoir vraiment prospéré dans la vie : deux sont morts phthisiques, deux filles se sont mariées à des pêcheurs, une autre fille a épousé un *gaardbruger*, un fils est charpentier, un autre a émigré aux États-Unis; deux filles encore jeunes sont servantes de ferme; les autres enfants sont célibataires ou encore trop jeunes pour quitter le foyer familial. Cette famille fournit, en quelque manière, la contre-épreuve du bienfait de l'émigration aux États-Unis : en la considérant, on ne peut s'empêcher de penser que la destinée de tous, même de ceux qui seraient restés en Norvège, eût été meilleure si quelques-uns avaient « traversé l'eau ».

2. En voici un dernier. Comme on m'avait répété de divers côtés que le paysan du Trondhjem ressemblait à celui des autres fjords, je me reprochais de n'avoir pu encore découvrir un type qui justifiait cette information. Enfin un jour, je tombai dans la vallée de Hell sur un petit épiciers de campagne à qui j'exposai l'objet de mes recherches et qui me dit : « il n'y a pas de doute, puisque vous voulez voir le vrai paysan de cette vallée, il faut que vous alliez chez Z...; voilà une belle famille et qui représente bien la vieille race de ce pays; etc., etc.... » Je partis allègre pour visiter le *gaard* de Z. et en route le témoignage flatteur de l'épicier sur cette vieille famille fut hautement confirmé : évidemment Z. n'était pas seulement un paysan, c'était le Paysan type du pays. Voici l'information que je recueillis, sans parler de la réception plus que rafraichissante qui nous fut faite à mon compagnon et à moi.

Z, aujourd'hui âgé de quarante-quatre ans, est *célibataire* et exploite, depuis dix années, un *gaard* d'une superficie de 600 maals, dont 150 sont en état de culture. Le père de Z. reçut la ferme dans des circonstances spéciales. Le grand-père était *bygselbruger* et n'avait à ce titre aucune propriété foncière à transmettre à son fils aîné; mais sa sœur, mariée au fils aîné d'un *gaardbruger*, n'eut pas d'enfants et, comme elle

semble qu'on est autorisé à conclure que cette vie sociale diffère sur un point important de celle qui a été observée dans les fjords situés au sud de Trondhjem. Alors que, dans ces fjords, la famille, fortement enracinée sur le sol, se maintient sur le même gaard pendant une série indéfinie de générations, au contraire, dans le

survécut à son mari, il advint que le domaine passa d'une famille dans une autre. Au bout de quelques années, la veuve transmit le gaard au fils aîné de son frère, c'est-à-dire au père de Z. Comme Z. avait quatre frères et quatre sœurs et que, bien que fils aîné, il paraissait peu empressé à contracter mariage — nous savons qu'il est encore célibataire, — son père trouva meilleur de partager le gaard dont l'exploitation risquait de devenir onéreuse si l'on était obligé de faire appel au concours de domestiques salariés ; il en vendit la moitié moyennant 16.000 kr. à un de ses gendres, le mari de sa fille aînée, qui, tout heureux d'acquérir un brug plus étendu, s'empressa de vendre à sa sœur le gaard paternel qu'il avait reçu en qualité de fils aîné : comme la maison d'habitation était grande et très longue, on n'eut pas besoin de construire une seconde maison d'habitation ; on se contenta de la partager en deux sections au moyen d'un refend, placé à chaque étage, et on divisa les terres.

Bien que la famille Z. passe, aux yeux des paysans du voisinage, pour le type excellent de la vieille famille paysanne, il est aisé de discerner en elle les signes non équivoques des transformations qu'elle subit dans son travail et dans sa vie domestique. Ainsi Z. vit avec ses deux parents et une de ses sœurs : à l'âge où il est arrivé, il n'est plus permis d'espérer que le domaine, au moins de ce côté, se transmettra à un descendant ; il est vrai que la sœur, qui possède l'autre moitié du gaard, a neuf enfants encore jeunes et sur ce nombre on peut espérer que l'un d'eux désirera succéder à son oncle. Néanmoins, ce mode de transmission est déjà peu normal, d'autant plus qu'aucune raison de santé n'explique la persistance de Z. à demeurer dans le célibat. D'autre part, on sent bien que l'exploitation agricole est organisée en vue de l'achat et de la vente, beaucoup plutôt qu'en vue de la satisfaction directe de tous les besoins. Ainsi Z. achète de la farine de seigle pour faire du pain, du guano et du phosphate (90 kr. environ) pour amender les terres, et surtout du son et des résidus de farine (90 kr.) pour la nourriture des animaux. De même, Z. ne montre plus la même fidélité à la fabrication domestique des vêtements ; sans doute, on file et on tisse la laine des moutons, mais on commence à trouver « qu'on n'a pas toujours le temps d'accomplir cette besogne » ; parfois on vend l'étoffe ainsi fabriquée et on préfère acheter des vêtements confectionnés : quand on adopte une semblable pratique, on n'est pas loin d'abandonner tout travail domestique de la laine, puisque les étoffes, risquent de se mal vendre sur le marché et de subir à leur désavantage la concurrence des étoffes des ateliers mécaniques.

Parmi les frères de Z., deux sont aux Etats-Unis : l'un vient de finir ses études et de passer ses examens pour devenir prêtre luthérien ; l'autre travaille chez un fermier dans le Minnesota et réalise quelques économies afin de devenir fermier à son tour. Le troisième frère est mort et on ne m'a pas dit quelle a été la destinée du quatrième. Quant aux filles, nous savons déjà que l'aînée est devenue propriétaire de la moitié de gaard paternel ; la seconde vit avec son frère et ne reçoit aucun salaire fixe ; les deux autres sont mariées, l'une à un gaardbrugger, l'autre à un journalier. Au moment de leur mariage, leur père leur a donné une *petite* dot en argent.

A la fin de ces renseignements sur le gaard de Z. je signale que ce gaard nous fournit un exemple nouveau d'un phénomène déjà maintes fois signalé, la disparition

Trondhjemfjord, les préoccupations économiques et mercantiles passent au premier plan : le domaine plein évolue visiblement vers un régime d'achats et de ventes, et le gaard lui-même est facilement vendu, dès qu'on trouve l'occasion de « faire une bonne affaire ». Aussi bien c'est également le pays où les mœurs nationales se sont le moins conservées : coutumes anciennes, vêtements traditionnels, vieux langage y ont disparu plus qu'ailleurs. En revanche, le développement de l'instruction y a été plus grand qu'en aucune autre section de la Norvège ; les Folkehøiskoler ont trouvé un terrain spécialement favorable à leur action progressive, et, il y a quelque vingt-cinq ans, avant que la grande ligne de chemin de fer Trondhjem-Kristiania eût donné aux grains et aux bois de l'Østødal un marché qui a tant contribué à enrichir ce pays, le Trondhjemfjord était, parmi les districts ruraux, celui où les éditeurs de journaux *et de livres* trouvaient leur clientèle la plus assidue ; à chaque époque de l'histoire, et même encore de nos jours, des hommes éminents, propulseurs incomparables des énergies, ont surgi dans ce district et ont poussé en avant leurs compatriotes, tantôt les dirigeant vers les expéditions maritimes ou commerciales, tantôt contribuant, sur place, à leur prospérité économique ou à leur développement intellectuel ou moral.

Tous ces faits sont importants à constater, car nous percevons qu'en territoire norvégien même, ce type social norvégien, si pro-

du husmand. Nagnère, il y avait sur la ferme cinq husmand dont quelques-uns avaient une tenure de quelque importance, puisque l'un d'eux devait quatre semaines et demie de travail et exploitait 30 maals de terre cultivée, avec le droit d'affouage et le droit de pacage pour ses bestiaux. A la mort du husmand, le contrat n'a pas été renouvelé ; les enfants, voyant qu'on ne voulait pas leur vendre, ont préféré émigrer aux Etats-Unis. Les maisons ont été vendues à des acheteurs qui en ont emporté les matériaux.

Lorsque le propriétaire accepte de vendre le pladsel au husmand ou à un de ses enfants, cette vente favorise d'ordinaire la bonne exploitation du sol, ces petits acquéreurs étant presque toujours, comme on doit s'y attendre, une sélection de capables. Ainsi le fait se vérifie, sur la ferme même qu'exploite le beau-frère de Z. Tandis que l'étendue cultivée n'augmente pas, ni sur la ferme de Z, ni sur celle de son beau-frère, au contraire un ancien ouvrier de Trondhjem, qui a acheté de celui-ci 35 maals environ, ne cesse de pousser plus avant le défrichement et, chaque année, quelque parcelle de l'udmark est annexée à l'indmark.

fondement traditionnel et familial, est capable de subir une transformation qui le rapproche du type américain. Et cette constatation me paraît à son tour de capitale importance, parce qu'elle nous fait connaître que deux types sociaux, que nous serions naturellement enclins à considérer comme séparés par un fossé quasi infranchissable, sont au contraire voisins l'un de l'autre. Qui ne croirait, en effet, qu'une grande distance sépare ces familles norvégiennes dont j'ai décrit la vie domestique dans les cent premières pages de cette étude des familles américaines dont Michel Chevalier écrivait en 1835 : « L'Yankee n'est pas seulement travailleur, c'est un travailleur ambulante. Il n'a point de racine dans le sol, il est étranger au culte de la terre natale et de la maison paternelle... Le clocher de son village ne lui est rien de plus qu'un autre clocher, et, en fait de clocher, le plus beau, c'est le plus fraîchement peint en blanc ou en vert. L'Yankee vendra la maison de son père comme de vieux habits, de vieux galons. Il est dans sa destinée de pionnier de ne s'attacher à aucun lieu, à aucun édifice, à aucun objet <sup>1</sup> ».

Et pourtant, la méthode d'observation vient attester que cette différence est beaucoup moins grande qu'elle ne le paraissait, puisque d'une part les émigrants norvégiens sont considérés aux États-Unis comme des citoyens de choix et y prospèrent, et que, d'autre part, en Norvège, dans des conditions de lieu moins favorables au développement de la richesse, s'ébauche une transformation qui témoigne de l'affinité entre les deux types. Et cela ne doit pas surprendre, car le Norvégien, s'il est fondamentalement traditionaliste et attaché au culte du foyer, est aussi essentiellement un particulariste, un homme ayant le besoin et la capacité de fonder sa vie personnelle sur l'indépendance et l'autonomie de son activité ; le premier élément de son caractère se subordonne au second, lorsque les conditions sociales exigent une option et que la terre plus fertile favorise le développement de la richesse et d'une vie sociale plus complète, plus mobile, mais aussi plus propice à l'ascension des capables.

1. *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Lettre du 31 juillet 1835.

Telle est précisément la condition du Trondhjemsfjord : j'ai dit qu'en cette grande cuvette, de 120 kilomètres et plus de diamètre, aux parois doucement inclinées, les vallées fertiles alternent avec les coteaux boisés où croissent de vigoureux sapins ; il convient de ne pas oublier cette particularité, si l'on veut comprendre pourquoi les paysans du Trondhjemsfjord diffèrent très sensiblement des paysans des fjords méridionaux.

---

*Le Directeur-Gérant* : Edmond DEMOLINS.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

**SOMMAIRE** : Nouveaux membres. — Correspondance. — A travers les faits récents, par M. G. D'AZAMBUJA. — Études économiques sur l'antiquité, par M. H. B. — L'atonie de notre commerce. — La gymnastique utilitaire, par M. R. J. — Bulletin bibliographique.

#### FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. DE PRÉVILLE.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par ALBERT DAUPRAT.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par LÉON POINSARD.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. DE PRÉVILLE.

N°s 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play**. — **Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par EDMOND DEMOLINS. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par LÉON POINSARD.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. ROBERT.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. BAILLACHE.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert DAUPRAT.

#### ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

**But de la Société.** — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale

des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement

de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'École des Roches a été l'application directe.

**Appel au public.** — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils complètent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

**La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier.** — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant comment *chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à toutes les catégories de membres.

La crise sociale actuelle est, en effet, la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

**Publications de la Société.** — Tous les membres reçoivent la Revue la Science sociale et le Bulletin de la Société.

**Enseignement.** — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la Société de géographie, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V<sup>e</sup> Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

**Sections d'études.** — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

**Bibliothèque de la Science sociale.** — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

**Conditions d'admission.** — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1<sup>o</sup> Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2<sup>o</sup> Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3<sup>o</sup> Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

**Sections d'études sociales.** — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

## L'Hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré toute l'année par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du midi de la France :

1<sup>o</sup> Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes;

2<sup>o</sup> Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 20 % pour une famille de 2 personnes à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus; ces réductions sont calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

Ces billets sont valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.



# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

#### NOUVEAUX MEMBRES

MM.

BERTRAND, Nimy, Belgique, présenté par M. Edmond Demolins.

Joseph LABIÉ, avoué, Saintes, présenté par M. Maurice Bures.

A. FAUQUET-LEMAITRE, industriel, château du Valasse, par Bolbec (Seine-Infér.), présenté par M. Edmond Demolins.

Karl GUTZEIT, négociant, Paris, présenté par M. Georges Ledoux.

Loys ROUX (l'abbé), Séminaire Saint-Irénée, présenté par M. l'abbé Collonges.

SECTION D'ÉTUDES DE LYON :

Loys ROUX (l'abbé), chef de section.

Léopold RAFFIN, négociant.

Joseph REYNAUD (l'abbé).

Jean ROUX, industriel.

Joseph ROUX (l'abbé).

#### CORRESPONDANCE

Notre confrère, M. Arqué, nous écrit :  
 « Je vous remets la note que j'ai demandée à M. Le Costé, consul de France à Nuremberg (antérieurement chancelier à Luxembourg) au sujet du récit que lui avait fait le ministre d'État de ce pays relativement à l'origine et à l'expansion des Luxembourgeois. »

Voici cette note :

« Le Grand-Duché de Luxembourg, malgré son petit nombre d'habitants et sa surface actuelle, réduite de moitié depuis l'annexion à la Belgique de la province du Luxembourg belge, offrirait peut-être à la

science sociale un champ d'études intéressant, propre à confirmer ses conclusions sur les colonies d'origine saxonne en Europe.

« Tel qu'il est, il présente un pays ayant sa physionomie propre, comme habitants et comme sol. Celui-ci est ingrat dans la partie nord, puisqu'il se compose d'une partie de la chaîne des Ardennes; terrain primitif, incapable de nourrir une population un peu dense. L'agriculture n'est développée d'une façon normale que dans la partie méridionale avoisinant la Moselle et la frontière de Lorraine. Avant l'exploitation récente des richesses minières du plateau de Longwy, l'industrie y était peu importante : des tanneries surtout, utilisant les écorces de chêne des Ardennes, ganteries, filatures de laines, fabriques de tricots et de drap, brasseries. En somme, pays pauvre, obligeant le surcroît de sa population à l'émigration. Le chiffre de ses deux cent mille habitants n'augmente pas, en effet, depuis longtemps, malgré le nombre des enfants, aussi grand par famille que dans les provinces voisines d'Allemagne ou de Belgique.

« Aussi, le chiffre des Luxembourgeois vivant à l'étranger est-il sans doute, beaucoup plus grand que celui des habitants du pays même. Paris compte plus de Luxembourgeois (30.000) que la capitale du Grand-Duché, et les Luxembourgeois se vantent de rencontrer des gens parlant leur dialecte dans tous les pays du monde.

« Cette langue, quoique d'origine germanique, se différencie sensiblement des dialectes voisins, de la province de Trèves ou du flamand. Ecrite, elle est à peu près

méconnaissable pour les personnes possédant l'allemand ou le hollandais. Mais, grâce à elle, les habitants apprennent avec la plus grande facilité les langues modernes apparentées à la leur, l'allemand et l'anglais, en plus du français qui leur est enseigné dans les écoles, le pays étant bilingue, avec le français et l'allemand comme langues officielles.

« Au point de vue langue, le Luxembourgeois a donc toutes les facilités pour se répandre à l'étranger et s'y rendre utile.

« En causant de l'origine du langage luxembourgeois avec l'une des personnes les plus en vue du Grand-Duché, celui-ci me dit : « Notre langue remonte à une source fort ancienne; elle provient, comme notre race même, d'une colonie de prisonniers saxons que Charlemagne avait amenée et cantonnée dans notre pays, lors de ses grandes guerres avec les Saxons ».

« Des recherches pourraient être faites à ce sujet dans les publications de la section historique de l'Institut de Luxembourg, dans l'*Histoire de Luxembourg*, de Schötter (1882), dans *Le Grand-Duché de Luxembourg historique et pittoresque*, de Gläscner (Diekirch, 1885).

« Si ce point se confirmait, n'expliquerait-il pas bien des traits particuliers du Luxembourgeois : son amour des voyages, son esprit d'entreprise, sa facilité à se débrouiller dans tous les pays et à s'y créer des situations avantageuses, sans parler du rôle historique qu'il a joué autrefois, hors de proportions avec les limites étroites de son pays? — L. C. »

Ottawa, Canada, 25 juin 1905. « Nous avons fondé à Ottawa un cercle d'étude de la science sociale: il ne comprend encore que quatre membres, mais promet beaucoup pour l'avenir, si j'en juge par les dispositions des nouveaux adeptes et l'intérêt que leur ont inspiré, dès le début, la méthode et la classification sociales.

« En vue de nous attirer de nouvelles recrues et de déterminer l'établissement de cercles sur d'autres points du pays, j'ai préparé une étude sur la vulgarisation de

la science sociale chez les Canadiens français. Elle paraîtra, d'ici à un mois ou deux, dans le prochain volume de la *Société Royale du Canada*; et j'en aurai cent exemplaires tirés à part pour la distribution. Mes amis m'ont suggéré qu'il serait très utile de reproduire le tableau de la nomenclature sociale en annexe à ce travail.

« Votre élève des Roches, Robert Pochet, fait bravement ici, sur ma ferme de Claire Fontaine, l'apprentissage de la culture, en attendant notre retour, qui coïncidera malheureusement à peu près avec la date de son départ pour la France... — LÉON GÉRIN ».

M. J. Scribe-Loyer nous annonce qu'il va organiser à Lille un *cours de Science sociale* et fonder un *prix de science coloniale*. Il a fait part de son projet à l'*Union française de la jeunesse* par la lettre suivante :

« Messieurs. Permettez-moi de vous proposer quelques réformes dans le programme à adopter à l'avenir pour l'obtention du *prix de science coloniale*.

« Je suis un adepte de la science sociale et je compte organiser un cours à Lille, pour la propager. Dès lors, une des conditions d'admission au concours du *prix de science coloniale* serait une justification d'*assiduité au cours de science sociale*, assiduité qui n'empêcherait évidemment pas l'auditeur de conserver sa liberté absolue d'opinion, s'il n'adoptait pas les conclusions générales de ladite science sociale, ou ses conclusions particulières, en ce qui concerne la colonisation et les phénomènes qui s'y rattachent. Dans tous les cas, en attendant le moment où ce cours pourrait fonctionner, les concurrents auront à justifier, par des citations, qu'ils ont parcouru la revue *la Science sociale* qui se trouve à la Bibliothèque Commerciale de Lille.

« Si l'idée vous agréée, je pourrai faire un tableau des articles intéressants dont la lecture est à conseiller aux concurrents.

« Je propose que les compositions, au lieu d'être une description plus ou moins

réussie d'un pays, ait pour sujet la monographie d'une profession à exercer dans une colonie, ou un pays étranger.

« Le candidat devra se mettre sur le terrain pratique. Supposons que je doive ou veuille m'expatrier :

« 1<sup>o</sup> Où irai-je ?

« Moyen de transports, voie la plus économique, emplacement à choisir dans le pays.

« 2<sup>o</sup> Que ferai-je ?

« Culture ou industrie, principale et accessoire, pour arriver à vivre, suivant les conditions possibles dans le pays.

« 3<sup>o</sup> Quels sont les obstacles ou aides que je trouverai ?

« Voisinage avec les populations autochtones, moyen d'avoir la main-d'œuvre, rapport avec les autorités, législation, régime de la propriété et des concessions.

« 4<sup>o</sup> Comment écoulerez-vous mes produits ?

« Méthodes de commerce en usage dans la colonie, rapports commerciaux entre le métropole et la colonie et les pays étrangers.

« 5<sup>o</sup> Quel est le capital nécessaire à mon entreprise ?

« Quel temps faut-il attendre pour que mon exploitation soit en pleine production ? quel fonds de roulement me sera nécessaire ensuite et quels frais pour établissement, matériel, agricole ou industriel, capital immobilisé, prix de la vie dans la colonie, moyens que j'emploierai pour acquérir l'expérience nécessaire à la direction de mon exploitation ; où et comment ferai-je mon apprentissage ?

« Pour pouvoir répondre à ce programme, le candidat devra faire des recherches personnelles assez considérables et mettre à profit les cours généraux de géographie de commerce, auxquels il a assisté, et, en outre, les documents du musée commercial, ou autres, qu'il aura consultés.

« Évidemment, il y aura bien des points qu'il ne pourra traiter complètement ; on verra pourquoi et cela démontrera l'insuffisance de certaine manière de faire de notre office commercial, ou de nos agences coloniales. Au contraire, si la réponse aux

questions peut être obtenue, cela donnera l'habitude à un certain nombre de personnes de s'y adresser et les fera connaître d'une manière pratique.

« Et qui sait ? le travail supérieurement fait montrant l'initiative et la préparation suffisante d'un individu pourrait, par la suite, peut-être déterminer les craintifs capitaux à se risquer sans trop de chances d'insuccès, ou tout au moins permettre à celui qui a fait preuve d'une certaine connaissance pratique de la question de trouver des gens disposés à étudier avec lui plus à fond une question donnée. — J. SCRIVE-LOYER. »

M. Paul Roux nous adresse, d'Issoire, une carte de la région littorale de la Plaine saxonne avec l'indication du mode de transmission des biens qui y domine.

Il résulte de ces indications que la transmission intégrale est le régime ordinaire dans la plus grande partie du littoral, depuis la Hollande jusqu'à l'Elbe.

« Ce régime se pratique de deux façons, qui se présentent simultanément dans les mêmes régions : 1<sup>o</sup> ou bien on évalue le domaine au-dessus de sa valeur, pour permettre à l'un des enfants de posséder la totalité du domaine ; 2<sup>o</sup> ou bien on l'évalue à sa valeur vénale sans tenir compte des charges que cette évaluation pourra imposer à l'héritier, charges qui pourront être au-dessus de ses forces. Cette région est entièrement occupée par des *Marschen*, terrains d'alluvions fertiles (polders).

« Par exception, on rencontre le partage égal en nature à l'embouchure du Weser, le long de la rive orientale, et, çà et là, un peu plus à l'intérieur. Mais on cherche à reconstituer les domaines à la deuxième génération par des mariages consanguins. Les successions *ab intestat* sont les plus fréquentes. Parfois on vend le bien à un des enfants.

« Si la question vous intéresse, je pourrai dépouiller les documents cités par Sering, relatifs aux coutumes successorales des diverses régions du littoral, car il y a de nombreuses différences locales. En tous cas, sur le littoral de la région des *Mars-*

chen, l'avantage de l'héritier est très faible et le domaine est très peu considéré comme un bien de famille. »

Nous serons reconnaissants à M. Paul Roux s'il veut bien dépouiller l'ouvrage de Sering, ainsi qu'il le propose.

M. Maurice Bures nous annonce le prochain envoi d'une étude sur la Saintonge. Il ajoute : « Je suis rentré chez moi excessivement bien impressionné par le Congrès de science sociale. Je crois que tel a été l'avis général. Je n'ai même pas trouvé, l'habituel M. Grincheux, trouvant qu'on aurait pu faire autrement. Aussi je m'inscris déjà pour le nouveau Congrès ».

Voilà une note qui donnera, à ceux qui ne sont pas venus à notre dernière réunion, des regrets et le désir d'assister à la prochaine.

Notre confrère, M. C.-S. Loch, professeur de science économique à *King's Collège*, à Londres, a demandé à M. Demolins de venir faire une conférence sur la Science sociale à Londres. Cette conférence, faite sous les auspices de la *School of sociology and social Economics*, aura lieu le 13 novembre. M. Edmond Demolins traitera le sujet suivant : *Les derniers résultats de la science sociale*. Il expliquera, par des exemples, comment la science sociale peut aujourd'hui déterminer scientifiquement l'évolution d'un phénomène quelconque et en dégager la loi.

M. Paul Descamps, ingénieur électricien à Lille, nous a envoyé une étude très intéressante et très méthodique sur les trois formes essentielles de l'éducation et leur évolution. Il nous écrit en même temps :

« La science sociale a créé l'outil qui permet de disséquer les sociétés et de juger leurs valeurs. J'ai pensé qu'on pouvait aussi tenter d'essayer de disséquer l'individu, car il est plus facile à celui-ci de se changer que de changer la société. Je dois vous dire que, dans la science sociale, j'ai toujours cherché des idées pour

mon amélioration personnelle et ai incliné mes études de ce côté.

« La science sociale juge les sociétés d'après leur résistance aux changements et leur capacité d'expansion. La *valeur intrinsèque* d'un individu peut se mesurer par la règle de conduite qui le guide; et sa *valeur extrinsèque* par les résultats qu'il tire d'un milieu donné. Sa valeur extrinsèque peut varier beaucoup suivant le pays qu'il habite. Sa valeur intrinsèque varie peu, car c'est son éducation première, mais il peut l'améliorer plus ou moins en poursuivant lui-même sa propre éducation. Chaque individu peut agir sur lui-même très efficacement en connaissant quel est sa propre règle de conduite et celle qu'il serait désirable qu'il eût.

« J'ai toujours été hanté par l'idée de la règle de conduite que chacun doit se donner, mais vainement; c'est grâce à la science sociale que j'ai vu clair en moi-même. J'aurai beaucoup à décrire là-dessus. J'ai longtemps cru qu'il suffisait d'être honnête et bon technicien, c'est-à-dire bien connaître son métier, mais c'est une erreur profonde. Il faut avoir non seulement l'expérience des choses mais des hommes. Et, comme l'a montré M. Dauprat, dans la *Révolution agricole*, on n'a l'expérience des hommes que quand l'on dépend d'eux pour des questions d'intérêt. Autrement, on ne les connaît qu'au point de vue des relations de société et d'amusement. Et l'on se fait de graves illusions sur leur caractère réel. C'est pourquoi l'Anglais, qui est apte à prospérer en pays saxon ou en terre vacante, échoue souvent dans les nations communautaires. C'est que, là, son expérience des hommes le prend en défaut. Il a donc grand avantage à étudier la science sociale.

« De plus, l'Anglais se crée toujours une ligne de conduite qu'il s'efforce de suivre. Il n'est peut-être pas inutile pour lui qu'il connaisse d'une façon plus sûre ce qu'elle doit être, et non plus d'une façon plus ou moins inconsciente.

« Je compte aller vous voir à l'École des Roches. J'aurai peut-être alors l'ébauche d'un nouveau travail à vous soumettre.  
— PAUL DESCAMPS. »

## A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La question de la Bourse du Travail. — Les grèves en 1904. — L'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes. — Les coopératives anglaises. — Les syndicats allemands et les socialistes. — Le mouvement polonais en Allemagne. — Ce que signifient les revers de la Russie. — Le progrès agricole en Sibérie. — La séparation de la Suède et de la Norvège.

Il a été question, après l'attentat commis contre le roi d'Espagne, de fermer la Bourse du Travail de Paris.

Puis, le projet de fermeture a paru abandonné, et l'on a seulement parlé d'une réglementation nouvelle, qui mettrait un terme aux désordres et aux abus dont cette institution est le prétexte.

Le conseil municipal est donc en train d'examiner divers projets de réforme. Il paraît du reste embarrassé pour trancher la question, car beaucoup de socialistes, qui n'aiment pas la Bourse du Travail, ne veulent pas avoir l'air de ne pas l'aimer.

En principe, une Bourse du Travail est un centre de placement et de statistique, destiné à rendre aux ouvriers des services professionnels. En pratique, elle devient généralement une citadelle puissamment occupée par ce qu'il y a de plus violent et de plus séditieux dans les syndicats ouvriers.

Des scènes de vol, de débauche, de pugilat, dont la Bourse du Travail de Paris a été le théâtre, ont été vainement dénoncées et sont demeurées impunies.

Le parti qui domine dans cette « citadelle » est celui des « syndicalistes » dont le groupement a pris pour titre celui de « Confédération générale du Travail ». Ces syndicalistes goûtent fort peu les socialistes du Parlement, qu'ils traitent dédaigneusement de « politiciens ». A toutes les manœuvres compliquées de ceux-ci, ils préfèrent « l'action directe », autrement dit les manifestations bruyantes, la menace et l'émeute. Leurs chefs ont fini par acquérir une grande influence dans les syndicats ouvriers, et souvent, lorsqu'une grève importante éclate quelque part, ce n'est plus un député de l'extrême gauche, mais un orateur de la Bourse du Travail,

que les grévistes font venir pour réchauffer leur enthousiasme. En outre, depuis quelque temps, les syndicalistes ont pris une attitude nettement antipatriotique. Leur journal, *la Voix du Peuple*, entrant dans l'esprit fameux de M. Gustave Hervé, prêche la révolte des soldats, la grève des réservistes, l'abolition des frontières, toutes choses qui gênent forcément les socialistes « arrivés », exerçant des mandats publics dans les assemblées du pays.

La Bourse du Travail a donc beaucoup d'adversaires. Les uns — et ce sont à peu près tous les hommes d'ordre — en réclament la suppression. Les autres, c'est-à-dire les radicaux et les socialistes parlementaires, désirent un nouveau « règlement intérieur », qui leur permette d'éliminer la « Confédération générale du Travail » et de substituer leur influence à celle de cette association.

De toutes manières, on peut dire que le but officiellement poursuivi par la création des Bourses du Travail est un but manqué. On n'a pas réussi à mieux assurer le placement des travailleurs, et l'on a fourni aux agitateurs un instrument de désordre. C'est une nouvelle déception pour ceux qui comptent, en matière de guérison des maladies sociales, sur la vertu toute-puissante des institutions d'État.

..

Soutenus ou non par des orateurs socialistes ou par les encouragements de la Confédération générale du Travail, les grèves ont augmenté dans l'année 1904. Elles ont été environ deux fois plus nombreuses que durant l'année 1903.

D'après une statistique établie par le ministère du commerce, il y a eu en 1904 1.026 grèves, comprenant 271.097 grévistes, occupés dans 17.250 établissements.

En 1903, il n'y avait eu que 576 grèves, comprenant 123.151 grévistes.

Cet accroissement a principalement porté sur les grèves de courte durée. Sur 1.026 grèves, 672, soit 65,49 %, ont duré une semaine ou moins d'une semaine; parmi elles, 114 ont duré de 1 à 2 jours et

195 n'ont duré qu'une journée ou moins d'une journée.

On a dû compter cette fois, parmi les grévistes, une catégorie d'ouvriers restée, jusqu'à ce jour, à l'écart du mouvement syndical : les ouvriers agricoles et viticoles. A eux seuls, c'est pour 129 grèves qu'ils entrent dans le total, et surtout le nombre des établissements atteints a été considérable : soit 10.515, c'est-à-dire 60,85 % du total de tous les établissements atteints par les grèves.

92 grèves ont eu pour origine l'établissement de la journée de 10 heures, et elles ont été faites par 18,77 % du nombre des grévistes.

Dans 770 grèves sur 1.026, les ouvriers étaient, en tout ou en partie, membres du syndicat de leur profession. 66 seulement, avec 46.652 grévistes, ont été résolues par les syndicats ou unions de syndicats professionnels.

La plus sérieuse de toutes ces grèves a été celle des marins et des ouvriers des ports de Marseille, qui a interrompu le commerce maritime de notre premier port pendant près de deux mois et causé, par répercussion, de nombreuses ruines ou faillites. Ces pertes locales n'ont pas peu contribué, croyons-nous, au mouvement d'opinion qui vient de se traduire, dans cette ville, par la défaite définitive des édiles socialistes. Le triomphe de ceux-ci, lorsqu'il arrive, inquiète dorénavant trop d'intérêts, et ceux-ci se lignent. Mais les intérêts sont parfois très lents à s'apercevoir de ce qui les menace. De là des surprises fâcheuses, et des expériences qui constituent de dures leçons.

..

Les pouvoirs publics varient les moyens qu'ils emploient pour montrer aux déshérités de la vie qu'on s'occupe en haut lieu de les secourir. On sait qu'un projet de retraites ouvrières est en préparation. En attendant qu'on le discute, on a délibéré au Sénat sur un projet d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Ce projet fait en partie double emploi avec l'autre, et, parmi ceux qui le soutiennent

beaucoup, dit-on, espèrent faire écarter le projet des retraites ouvrières plus onéreux et plus radical.

Tous les vieillards et toutes les personnes incapables de gagner leur vie seraient à la charge des pouvoirs publics. Cette charge est évaluée à soixante-neuf millions par an, qui seraient répartis entre l'État, le gouvernement et les communes. Mais, d'ores et déjà, de grandes discussions se sont élevées à propos de ce chiffre, que l'on croit être le résultat d'une évaluation trop modeste. En réalité, l'assistance obligatoire coûterait plus cher. Il est vrai que les défenseurs du projet escomptent le concours de la charité privée; mais, si la charité privée sait que les pouvoirs publics, *ni plus ni moins*, se chargent de l'assistance, elle risque de devenir moins féconde en ressources. « L'administration paie, se diront bien des gens; donc ne payons pas. »

Un autre inconvénient a été signalé, inconvénient très vraisemblable, étant donné l'état de nos mœurs. Les secours obligatoires ne seront accordés qu'aux vieillards ou aux incapables *indigents*. Or, qui reconnaîtra cette précieuse qualité d'indigence? Les autorités, c'est-à-dire des hommes appartenant à tel ou tel parti, ayant intérêt à se faire des amis et à *punir* des adversaires. Il est donc à peu près inévitable que de vrais indigents soient oubliés, et que de faux indigents, en revanche, soient inscrits sur les tablettes gouvernementales. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui se passe déjà pour les bureaux de bienfaisance? Il est à craindre, en d'autres termes, que, si la loi est votée, l'esprit de clan ne l'utilise comme levier politique, et les contribuables auront payé fort cher un système d'assistance qui fonctionnera fort mal, tout en décourageant la prévoyance individuelle. Plusieurs bons esprits pensent que l'initiative privée, à moins de frais, peut obtenir des résultats plus considérables. Il n'y aurait qu'à perfectionner ce qui se fait déjà aujourd'hui, à multiplier les asiles, les hospices, les maisons de retraites, les mutualités, et à regarder comme des auxiliaires, au lieu de les traiter comme des ennemis, les citoyens qui se vouent spontanément à ces

œuvres. S'il est nécessaire de compléter cela, l'État pourrait intervenir, mais seulement *pour le reste*, et à la manière d'un suprême secours.

Un bel exemple de ce que peut l'initiative privée, fortifiée d'une persévérance à toute épreuve, nous est donné par les coopératives anglaises, qui viennent de tenir à Paisley leur trente-septième congrès. Dix-sept cents délégués ont pris part à ces solennelles assises, qui ont permis de constater un nouveau progrès dans le mouvement, de l'autre côté du détroit.

Les sociétés de détail, les sociétés de consommation ont maintenant dépassé les deux millions de membres. Elles en ont 2.078.178 exactement, près de cent mille de plus que l'an dernier. Le total de leur commerce est tout près d'atteindre un milliard et demi de francs, s'augmentant en un an de quarante-cinq millions. Les bonis distribués à leurs membres s'élèvent à près de deux cent quarante-cinq millions.

Mais le progrès des sociétés centrales d'achat écossaise et anglaise, les fameuses *Wholesales*, est encore plus admirable. Elles ont fait, l'an dernier, 643 millions de francs d'affaires. Elles en font 665 millions aujourd'hui.

C'est dans le monde ouvrier que se recrutent la plupart des adhérents de ces coopératives, et, de temps à autres, des politiciens socialistes font des efforts pour les lancer dans la politique. Mais la majorité, calme et avisée, résiste à ces impulsions maladroités. Aussi un journal socialiste français, tout en louant les congressistes, trouvait-il naguère qu'ils avaient « des dehors bourgeois ». Et, du reste, il était obligé d'avouer que « la vieille neutralité coopérative a pour elle les sanctions d'un succès commercial incomparable ».

Ce succès est dû, en effet, à ce que les coopératives ont été bien réellement nouées comme des *affaires* par des hommes zélés, intelligents, et uniquement préoccupés du but à atteindre. Aussi les coopérateurs expérimentés s'attachent-ils à détourner leurs camarades du péril où pourrait les

jetter une déviation de leur entreprise. Jusqu'ici, le bon sens a toujours triomphé, et il y a des chances pour qu'il triomphe toujours.

Un autre congrès s'est réuni à Cologne : celui des syndicats allemands. Les délégués représentaient un million 252.000 ouvriers. Sur cette masse, un tiers environ s'est prononcé en faveur des chambres de travail mixtes, c'est-à-dire pour un système d'entente et de négociations à l'amiable avec les patrons en cas de grève. Et cela ne veut pas dire que les deux autres tiers fussent animés d'intentions bien incendiaires, car le congrès s'est déclaré contre la propagande de la grève politique, hautement préconisé par les « social démocrates » ou socialistes allemands. De même le congrès a désapprouvé le chômage au 1<sup>er</sup> mai, imposé par le congrès socialiste international à Amsterdam. Enfin, on a lancé l'idée de ne présenter, pour des élections au Reichstag, que des candidats syndicaux, qui seraient tenus d'en référer aux syndicats pour l'attitude à prendre dans les délibérations politiques.

Le congrès syndical de Cologne a jeté un certain désarroi dans le parti socialiste et soulevé de longues discussions dans la presse de ce parti. On sent qu'une hostilité plus ou moins latente couve entre les ouvriers et ceux qui jusqu'ici se sont posés comme leurs défenseurs. « Il est certain qu'en Allemagne, observe le *Journal des Débats*, le mouvement socialiste politique, dirigé, en grande partie, par les intellectuels de la bourgeoisie, et le mouvement prolétarien des syndicats ouvriers ne sont plus d'accord, et que les syndicats, à mesure qu'ils progressent, tendent de plus en plus à négliger le rêve de la société future pour la réalité de la société présente, et à se ranger du côté de la modération, de l'esprit pratique et des résultats fructueux. »

A l'extrémité orientale de l'Allemagne, les mouvements populaires prennent volontiers une forme nationale. Les popula-

tions, on le sait, y sont d'origine polonaise, et, malgré tous les efforts du gouvernement prussien, elles n'ont pas l'air de vouloir oublier cette origine. En ce moment, une certaine agitation se produit en Silésie et dans le duché de Posen. Une association polonaise s'est créée sous le nom de « garde », sous la présidence de M. de Kocielsky. Ce dernier, qui fut surnommé « l'amiral », parce qu'il avait soutenu au Reichstag la politique navale de l'empereur, s'est jeté de nouveau dans l'opposition. Cette association a tenu naguère une réunion importante, qui a adopté une résolution en faveur de l'union de *toutes les classes* sociales du peuple polonais pour la défense de la nationalité. Cet appel suppose une entente réalisée entre la noblesse polonaise et une bourgeoisie nouvelle, classe qui n'existait pas autrefois.

Les organes libéraux allemands demandent à tous les Allemands, et surtout à ceux qui habitent les provinces de l'est, de se liquer et de grouper leurs forces contre l'envahissement polonais et cette nouvelle organisation. Les journaux conservateurs en appellent directement au gouvernement dont ils attendent des mesures énergiques. Mais la lutte est d'autant plus difficile pour les Allemands qu'une nombreuse émigration de Polonais russes et autrichiens vient renforcer continuellement l'élément slave dans la Pologne allemande, et que la famille polonaise est assez prolifique. Le débordement que l'on redoute n'est donc pas près d'être conjuré.

..

Les Polonais, pourrait observer un philosophe, sont vengés par les Japonais. La Russie a en effet éprouvé des revers plus grands encore que ne s'y attendaient ceux qui étaient informés de sa faiblesse et de la supériorité militaire du Japon.

« Triomphe de l'Asie sur l'Europe. » ont dit à cette occasion les esprits superficiels. La formule est doublement inexacte. Les événements d'Extrême-Orient, si on les analyse de près, constituent un nouveau triomphe de l'Europe sur l'Asie. C'est parce que la Russie était *arriérée*

qu'elle a été battue, et pourquoi ce peuple est-il arriéré, sinon parce qu'il se compose, pour la plus grande part, de masses patriarcales venues d'Asie, et conservant la formation sociale contractée en Asie? Sans doute un élément occidental, à plusieurs reprises, est venu donner l'impulsion du progrès. Mais cela s'est fait incomplètement, par à-coups, et la masse communautaire continue à opposer une immense force d'inertie à toutes les tentatives qui ont pour but de la pousser en avant.

Il en résulte que la Russie n'est pas *au courant* en ce qui concerne les méthodes de la guerre, renouvelées fréquemment depuis un petit nombre d'années. Au contraire, le Japon, du moment qu'il s'est lancé dans l'imitation européenne, s'y est lancé à corps perdu. Et les imitateurs ont couru tout droit aux derniers modèles, aux plus parfaits, à ce que l'Europe avait de plus européen, pour ainsi dire. Et c'est de la sorte qu'ils se sont constitués une merveilleuse armée et une excellente marine. Le reste des réformes est-il à la hauteur de celles-là? Ce n'est pas le moment de le discuter. Mais, ce qui semble incontestable, c'est que l'armée et la marine militaire sont ce qu'il y a, en ce moment, de plus européen au Japon.

L'inertie asiatique, représentée par les Russes, a donc été battue par la civilisation européenne, représentée par la tactique, le matériel et la flotte des Japonais.

..

Tout n'est pas perdu cependant pour la Russie, et, en particulier, la Sibérie, au bout de laquelle se heurtent actuellement des armées formidables, semble promise à un assez brillant avenir.

C'est l'opinion d'un Anglais, M Henry Cooke, envoyé naguère en Sibérie par le *Board of Trade* pour étudier les ressources et l'activité économique du pays.

M. Henry Cooke est persuadé qu'il y aura dans l'Asie russe, après la guerre, un mouvement d'affaires très important. Au moment où cette guerre a éclaté, un progrès sensible commençait à se mani-



fester, grâce au transsibérien et aux émigrations dont nous avons parlé dans le dernier fascicule de cette revue. La Sibérie exporte beaucoup de beurre en Angleterre et elle importe beaucoup de machines agricoles américaines, ce qui prouve que la culture est en plein développement. Aussi, les Sibériens, en ce moment, sont-ils en mesure de fournir aux armées russes une bonne partie de leurs provisions.

Le gouvernement russe, par une mesure intelligente, n'a mis que de très faibles droits d'importation sur les machines agricoles. Celles-ci, d'ailleurs, se vendent en si grand nombre que, malgré l'affluence des articles américains, des fabriques russes ont pu se créer (en Russie d'Europe) pour fournir aux agriculteurs sibériens des articles nationaux.

Quant à la production intensive du beurre, elle est organisée en Sibérie par des Danois, ce qui n'étonnera personne si l'on songe aux progrès réalisés par cette industrie en Danemark. Les mêmes Danois dirigent presque tous les bureaux d'exportation de beurre. Il s'y joint une certaine exportation d'œufs et de gibier. Une fois de plus, l'élément slave est soulevé, pour ainsi dire, par un élément scandinave ?

..

Détachée du Danemark en 1815, par les alliés qui voulaient punir ce pays d'avoir secondé Napoléon et récompenser Bernadotte de l'avoir abandonné, la Norvège se trouvait, depuis quatre-vingt-dix ans, unie à la Suède. Elle vient de s'en séparer pacifiquement, à la suite du refus opposé par le roi à l'organisation de consulats spécialement norvégiens.

Les Suédois ont l'air de prendre avec philosophie cette émancipation. C'est que celle-ci, en réalité, n'en est pas une, et que la Norvège était déjà toute émancipée.

Les Norvégiens, nos lecteurs le savent, ont toujours été, sinon rigoureusement indépendants, du moins suffisamment autonomes, et c'est ce qui explique la facilité avec laquelle, à différentes époques,

ils ont accepté des souverainetés étrangères. Peu leur importait le pouvoir suprême, pourvu qu'il ne les gênât pas. Habités à se débrouiller tout seuls, ils n'appréciaient que médiocrement les bienfaits du dieu-État. Modestes et pauvres — jusqu'ici du moins — ils ne produisaient pas le type du grand politicien. C'est pourquoi ce type, depuis le fils d'Odin jusqu'au petit-fils de Bernadotte, leur est constamment venu du dehors.

Rien n'est donc changé dans le monde. Il n'y aura pas même un gouvernement de plus, puisque la Norvège avait un ministère distinct de celui de la Suède. Il n'y aura que la cessation d'un cumul royal, et il se peut fort bien que le roi lui-même ne soit pas fâché, au fond, de voir disparaître une combinaison bizarre qui n'était pas sans compliquer son existence et multiplier ses soucis.

Gabriel D'AZAMBUJA.

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES SUR L'ANTIQUITÉ

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler des ouvrages de M. Guiraud. Ces ouvrages se rattachent à une série d'efforts intéressants tentés de divers côtés pour expliquer, par les phénomènes économiques, les événements de l'histoire.

On ne compte plus les points de vue auxquels les plus excellents esprits se sont successivement placés pour étudier et comprendre les peuples antiques. Les uns s'attachent aux batailles et aux conquêtes, les autres aux anecdotes : il en est qui aiment à tout résumer dans la biographie des grands hommes ; beaucoup considèrent spécialement les « institutions » ; plusieurs s'intéressent exclusivement à ce qu'ils appellent les « mœurs », en appelant surtout de ce nom les manifestations du luxe dans les classes supérieures et les « fêtes » dont on a conservé la description. M. Guiraud dirige son attention du côté de certains faits purement matériels que l'on néglige d'ordinaire ou auxquels l'on n'ac-

corde pas toute l'importance voulue. Telles sont les questions d'approvisionnement, de main-d'œuvre, d'impôts, de circulation de richesses, de population, etc.

Ces questions sont « économiques », en tant qu'elles se rattachent à la science de la richesse. Mais elles sont aussi sociales, en ce qu'elles supposent des groupements humains et des rapports entre les hommes qui les composent. C'est même au point de vue social qu'il faut revenir, en dernière analyse, pour rendre compte des phénomènes économiques. L'histoire d'Athènes, par exemple, revêt un intérêt tout nouveau quand on considère le rôle de la main-d'œuvre servile, des immigrants libres, des arrivages de blé au Pirée, des tributs payés par les îles de l'Archipel, des contributions payées en telle ou telle circonstance par les citoyens. Mais ces phénomènes économiques eux-mêmes ne peuvent bien se comprendre que si on les fait rentrer, tantôt comme effets, tantôt comme causes, dans un ensemble de faits méthodiquement observés depuis l'origine, et qui constituent à proprement parler la formation sociale des Athéniens.

Ceci dit pour montrer la différence qui existe entre les études de la science sociale et le volume, d'ailleurs attachant, de M. Paul Guiraud<sup>1</sup>. Ce volume se compose, en partie tout au moins, d'articles très fouillés, parus précédemment dans des revues sérieuses. Sauf quelques pages sur Sparte, il roule à peu près entièrement sur la vie économique d'Athènes et de Rome, ce qui le divise naturellement en deux parties.

Parmi les points que M. Guiraud met judicieusement en lumière, nous devons noter l'influence de l'esclavage sur l'évolution d'Athènes et de Rome. Nous avons déjà eu occasion de dire qu'en dépit de la trilogie symétrique, « esclavage, servage, salariat », ces trois institutions ne sont nullement des « stades successifs » de l'organisation du travail. Chacun de ces systèmes peut succéder à l'un des autres, et *cela s'est vu*. Dans l'Attique, il paraît clairement établi que le travail agricole a été

d'abord entre les mains d'hommes libres; puis, à mesure que l'exploitation commerciale des pays barbares — accompagnée naturellement de petites guerres et de razzias — mettait des prisonniers à la disposition des vainqueurs, l'idée vint aux grands propriétaires de « faire venir » des travailleurs de ce genre pour les substituer à des métayers qu'ils pensaient ne pas tenir suffisamment sous leur coupe. De là une crise qui, entre autres conséquences, eut celle de rejeter vers la vie industrielle et commerciale les métayers libres ainsi évincés. M. Guiraud aurait pu ajouter que ce prolétariat, devenu puissant grâce au commerce, trouva dans son éviction même un moyen inattendu de s'élever et de l'emporter finalement sur les hautes classes. L'aristocratie, en favorisant l'esclavage, préparait le triomphe de la démocratie, et c'est là, si l'on y réfléchit, le côté providentiel de révolutions semblables.

M. Guiraud nous dit en revanche de curieuses choses sur les esclaves, les affranchis, les métèques, les ouvriers libres, sur la concurrence entre le travail libre et le travail servile, sur le discrédit qui atteignit le travail lorsque les gens « comme il faut » le virent un peu partout confié à des esclaves, sur l'appauvrissement qui frappa la Grèce lorsque les conquêtes d'Alexandre eurent créé des centres commerciaux en Orient. Citons la réflexion suivante, qui explique la décadence de plusieurs cités grecques, et qu'on peut appliquer également à la Rome de Marius, de Sylla, de Catilina et de César :

« Les pauvres n'avaient qu'un désir, se substituer aux riches et devenir propriétaires à leur tour. C'était déplacer le mal et non pas le guérir; c'était satisfaire les besoins du moment, ce n'était pas préparer un avenir meilleur, d'autant plus que l'état de choses amené par chacune de ces révolutions n'était jamais stable et provoquait bientôt de cruelles représailles.

« Ces désordres achevèrent de détruire ce qui subsistait encore d'amour pour le travail. Pourquoi le pauvre aurait-il peiné en vue d'un maigre profit, alors qu'un coup de force était capable de l'enrichir soudain? Ne valait-il pas mieux attendre

1. *Etudes économiques sur l'antiquité*. — natchette, Paris.

cet heureux événement, et, s'il tardait trop, le hâter? *On comptait alors sur une révolution, comme certaines gens comptent sur un billet de loterie*, et on avait sur ces derniers l'avantage de pouvoir aider la chance. On ne saurait dire jusqu'à quel point ce calcul eut un effet démoralisateur. »

A propos de Rome, M. Guiraud nous parle naturellement des lois agraires et de l'organisation de la propriété romaine; mais il est particulièrement original lorsqu'il insiste sur le rôle de ces richesses fabuleuses procurées à certains Romains par la conquête et l'administration des peuples vaincus. Ces richesses étaient absorbées par deux classes : la classe sénatoriale, celle qui fournissait les proconsuls, les « Verrès », et la classe des chevaliers, qui fournissait les fermiers d'impôts, les banquiers, les usuriers, les tripoteurs. M. Paul Guiraud consacre un chapitre suggestif au financier Rabirius, qui commandait des rois et donnait des « pots-de-vin » à Pompée et à César. Il observe que la passion conquérante des Romains ne prit en réalité naissance que vers le deuxième siècle avant Jésus-Christ, et que cette extension progressive des conquêtes eut pour cause, au moins en partie, le besoin qu'avaient les chevaliers d'étendre sans cesse leur champ d'opérations financières. « Les Romains, dit-il, étaient principalement des spéculateurs, des manieurs d'argent, et il leur fallait de vastes possessions extérieures pour les exploiter. Ils corrigeaient ainsi les inconvénients qui résultaient de l'excès de leurs importations. Le numéraire que leurs opérations financières tiraient des provinces leur permettait de payer le prix des céréales, du vin, de l'huile et des produits ouvrés que les provinces leur fournissaient et d'équilibrer à leur avantage la balance des entrées et des sorties. » Et plus loin : « Le peuple romain considérait les provinces comme autant de propriétés (*prædia*) dont l'objet essentiel était de pourvoir à ses besoins ». C'étaient les chevaliers qui faisaient valoir, en les affermant à l'État, les territoires des provinces confisquées au profit du peuple romain.

La caste financière était donc la plus intéressée au développement de l'« impérialisme ». Notons que le proconsul, en sa qualité d'aristocrate, ne se mêlait pas d'« affaires ». Il rançonnait, mais ne négociait pas. La classe des chevaliers accaparait ce second rôle, et, quant au peuple de Rome, il recevait en pluie, sous forme de libéralités électorales ou autres, cet argent extorqué aux provinciaux. Tous ces faits, déjà connus si l'on veut, mais pas assez analysés jusqu'ici, ont évidemment leur place marquée dans les causes de la décadence romaine.

La pensée maîtresse de M. Paul Guiraud se trouve comme ramassée et concentrée dans les lignes suivantes, qui terminent son chapitre d'introduction : « L'homme, dans tous les temps, est conduit par deux mobiles, les idées et les appétits, et il semble que, tout compte fait, il obéit au second plus souvent qu'au premier. Même quand un peuple cède à une impulsion en apparence exclusive de tout calcul, même quand il poursuit un but de gloire et de justice, et qu'il s'engage à la recherche d'une noble chimère, il se mêle presque toujours à ses sentiments et à ses pensées, parfois sans qu'il en ait conscience, des préoccupations d'ordre plus matériel. Il ne faut pas trop s'en plaindre; car le souci du pain quotidien, entendu au sens le plus large du mot, est pour beaucoup dans la merveilleuse activité que déploie l'humanité depuis qu'elle existe. Si la terre n'était peuplée que de fakirs, elle serait restée dans un état de complète barbarie, et il ne s'y serait accompli rien de beau ni de bon. Ce qui donne à l'homme sa force et sa dignité, c'est le travail, et le travail ne s'empare de lui que sous l'empire de la nécessité. Les Grecs n'auraient pas propagé dans tout l'Orient leur langue et leur culture, s'ils n'avaient pas eu le génie du commerce, et les Romains n'auraient pas conquis le monde s'ils n'avaient pas été âpres au gain... Le régime de la propriété, l'état du commerce et de l'industrie, la répartition de la richesse, l'organisation du travail, les systèmes d'impôts sont des sujets aussi dignes d'intérêt que le récit

des batailles et des révolutions politiques. On peut par cette voie pénétrer dans les derniers replis de l'âme humaine et atteindre le fond même de l'histoire. »

C'est dire que les *Études économiques sur l'antiquité* sont destinées à être d'un précieux secours à ceux de nos amis qui s'efforcent d'analyser, à travers la distance, les phénomènes sociaux des civilisations disparues. Le livre de M. Guiraud attire opportunément l'attention sur des côtés peu brillants, mais importants, de la vie des peuples, et les renseignements qu'ils nous donnent, vivifiés par la méthode de la science sociale, peuvent conduire les chercheurs à d'excellents résultats.

H. B.

## L'ATONIE DE NOTRE COMMERCE

Voici la fin suggestive d'un article consacré par l'*Économiste Français* à un rapport du consul de France au Transvaal.

« Notre consul déplore l'absence des maisons françaises qui ont toutes disparu à Prétoria; à Johannesburg, il en existe encore quelques-unes, mais nos négociants, désireux de trouver des agents et des représentants, sont la plupart du temps contraints de s'adresser à des étrangers.

« Il termine en constatant qu'à la fin de l'année 1904 la situation économique ne s'était pas améliorée. »

En d'autres termes, que de places notre industrie pourrait prendre, et qu'elle ne prend pas!

D'après notre consul à Prétoria, l'importation française au Transvaal représente les 2 1/2 ou les 3 % de l'importation totale. C'est peu, surtout en tenant compte de ce fait que les produits de luxe sont fort demandés par les nouveaux enrichis des mines d'or.

## LA GYMNASTIQUE UTILITAIRE

Dans une intéressante brochure <sup>1</sup>, M. Pierre de Coubertin, bien connu de

<sup>1</sup> Félix Alcan, éditeur boulevard St-Germain. Prix : 2 fr. 50.

nos lecteurs par ses ouvrages sur l'éducation anglo-saxonne, nous présente les sports, non plus tels qu'on les a envisagés longtemps en France, c'est-à-dire à un point de vue purement théorique, mais en faisant ressortir tous les avantages pratiques.

« La gymnastique utilitaire s'adresse uniquement aux garçons normaux âgés de plus de quatorze ans et déjà assouplis par la gymnastique générale en usage dans les établissements scolaires. Son objet est de leur donner la connaissance élémentaire des exercices concourant au sauvetage, à la défense et à la locomotion, en dehors de toute préoccupation d'y exceller ou de s'y classer. »

A l'appui de cette thèse, M. de Coubertin dans le chapitre II : *Le sauvetage dans l'eau*, nous dit : « La natation, telle que la pratiquent quantité de ses adeptes, n'est que l'art de se noyer selon les règles. Pour quelques vigoureux nageurs qui ont plusieurs sauvetages à leur actif et auxquels une audace naturelle et des circonstances favorables ont appris à se débrouiller en cas d'accident, il y a de nombreux individus qui se considèrent comme des tritons parce que, commodément dévêtus, ils prennent, à l'heure propice, de gracieux ébats dans une eau confortable. Rien, certes, de meilleur pour la santé et de plus recommandable; mais, utilitairement parlant, le résultat est fort insuffisant et les mêmes individus, tombant à l'eau tout habillés ou essayant d'en tirer quelqu'un risqueraient fort d'y rester. »

Un usage, trop répandu en France, consistait à classer les sports, en sports aristocratiques et en sports démocratiques. L'idée de l'auteur (nous ne saurions trop y applaudir), est d'étendre le domaine de ces exercices physiques et de les mettre à la portée de tous.

Nous ne saurions trop recommander, en terminant, la lecture de ce petit livre, aux familles et aux chefs d'institutions, soucieux de faire de leurs enfants et de leurs élèves, « des hommes bien armés pour la vie ».

R. J.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Le Mozambique**, par Almada Negreiros. — Augustin Challamel. Paris.

Ce volume est destiné à faire connaître la colonie portugaise du Mozambique, célèbre jadis, aujourd'hui trop oubliée peut-être, et où l'on fait en ce moment de louables efforts pour rattraper, au point de vue économique, l'organisation des autres colonies africaines. Le livre, orné de gravures, décrit principalement Mozambique, Lourenço-Marquez et Quelimane. Il contient d'utiles indications sur la géographie, le climat et les ressources du pays. Il s'étend copieusement sur la faune et la flore du Mozambique, et, à ce point de vue, peut intéresser les naturalistes non moins que les colonisateurs.

**La question mutualiste au congrès d'Arras**. — Brochure publiée par l'Association catholique de la Jeunesse française, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Cette brochure de 140 pages a pour but de montrer que les catholiques s'intéressent pratiquement au bien-être du peuple. Elle contient des rapports, des résumés, des textes de lois, des modèles de statuts et autres documents utiles à consulter. Le vœu principal du congrès a été celui-ci : « que la mutualité se développe autant que possible dans le cadre de la profession et au bénéfice de la famille ».

**L'avenir de l'intelligence**, par M. Ch. Maurras. — Auguste Comte, Le romantisme féminin. — Mademoiselle Moule. — Albert Fontemoing, Paris.

Il y a, en M. Charles Maurras, un penseur, un lettré et un politicien. Son originalité consiste à soutenir une ancienne thèse politique par des arguments nouveaux, qui se rattachent à la doctrine positiviste. M. Maurras aime Auguste Comte, parce que la philosophie de ce dernier aboutit à la glorification des principes d'ordre, d'autorité, de hiérarchie. Il n'aime pas le romantisme, parce que le romantisme est « révolutionnaire » (bien que les romantiques, sous la Restauration, aient été plus monarchistes que les classiques). Il est de ceux qui séparent le trône et l'autel pour ne s'occuper guère

que du trône en négligeant l'autel. — Ce livre, très systématique, est intéressant par des détails qui montrent chez l'auteur la tendance, assez rare de nos jours, à creuser sérieusement les questions. Mais M. Charles Maurras les creuse-t-il toujours dans le sens qu'il faut? C'est ce qui est fort discutable.

**L'Agonie du catholicisme...?** par le Dr Marcel Rifaux. — Plon et Nourrit. Paris.

Peut-on intellectuellement rester catholique en face d'une société qui a effacé Dieu de ses institutions et d'une science qui a proclamé, comme le dogme des temps nouveaux, l'unité absolue de la matière? L'auteur, savant modeste, répond d'une façon moderne à cette redoutable interrogation, qui trouble tant de consciences, en appuyant son argumentation sur les plus récents travaux de la science.

Cet ouvrage se distingue par une rare modération et un grand esprit de tolérance. C'est une « apologie » très « laïque » et très conciliante, dont la publication dénote un état d'esprit fort intéressant chez une partie des « intellectuels » de notre époque. M. le docteur Rifaux est le reflet d'une évolution.

Chez Combet et C<sup>ie</sup> : *Histoire de la France contemporaine* (1871-1900), tome II, par Gabriel Hanotaux (in-8<sup>o</sup> raisin).

Chez Dujarrie : *Un Philanthrope méconnu du XVIII<sup>e</sup> siècle : Piarron de Chamousset*, par F. Martin-Ginouvier (in-8<sup>o</sup> raisin).

Chez Hachette et C<sup>ie</sup> : *H. Taine. Sa vie et sa correspondance*, tome III (in-16).

A la Librairie du recueil de J.-B. Sirey et du Journal du Palais : *Economie Sociale*, par Charles Gide (in-12).

Chez Plon et Nourrit : *D'où vient la décadence économique de la France*, par Charles Mourre (in-16).

Chez Arthur Rousseau : *Les Mariniers du Nord et leur dernière grève*, par Léon de Seilhac (in-12).

A la Société Française d'Imprimerie et de Librairie : *La vie et l'éducation du cœur*, par Ernest Picard (in-16).

## CHEMINS DE FER DE L'OUEST

# PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

par la Gare Saint-Lazare

*Services rapides de jour et de nuit, tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année*

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes seulement)

## GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	48 fr. 25
2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	35 fr. »
3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	23 fr. 25

Billets d'aller et retour valables pendant un mois

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	82 fr. 75
2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	58 fr. 75
3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	41 fr. 50

Départs de Paris-St-Lazare	10 h. 20 m.	9 h. soir.	Arrivées à Paris-st-Lazare	10 h. mat.	9 h. 40 soir
Arrivées à Londres	London-Bridge	7 h. » soir	Départs de Londres	London-Bridge	10 h. mat.
	Victoria.	7 h. » soir		Victoria.	6 h. 40 soir
		7 h. 30 m.			7 h. 5 m.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice versa comportent des voitures de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>me</sup> classe à couloir avec w.-c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w.-c. et toilette. La voiture de 1<sup>re</sup> classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

## CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Train de luxe

# “ PARIS-BARCELONE ”

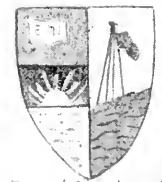
La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie du Midi, les Chemins de fer espagnols de Madrid-Saragosse-Alicante et la C<sup>ie</sup> Internationale des Wagons-Lits, met en marche les *mardi* et *samedi* de chaque semaine, entre **Paris** et **Barcelone**, un train de luxe composé de wagons-lits (sleeping-cars).

Les suppléments perçus pour l'occupation d'une place dans les voitures (wagons-lits) du train de luxe “ Paris-Barcelone ” sont les suivants :

de Paris	} à Barcelone ou vice versa	{	46 francs.
de Dijon			36 »
de Lyon			31 »



GD  
09



BOURDIN & SCHWABER SC.

ÉCOLE DES ROCHES  
 VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)  
 Juillet 1905

Chaque livraison : 2 fr. 50.

## SOMMAIRE

---

### I. — **La Vie générale et le Personnel de l'École.** P. 107.

L'année scolaire 1904-1905, par M. EDMOND DEMOLINS. — Le personnel de l'École. — Liste des élèves. — Une journée à l'École, par M. G. BERTIER. — Les stages à l'étranger, par M. HENRI TROCMÉ. — L'École de Guyenne; lettre-préface de M. EDMOND DEMOLINS. — La Vie religieuse des catholiques, par M. l'abbé GAMBLE. — La Vie religieuse des protestants, par M. le pasteur JEAN MONNIER. — Les examens.

### II. — **Le Travail classique.** P. 133.

Les études en 1904-1905, par M. G. BERTIER. — L'enseignement littéraire à l'École, par M. P. LESACNIER. — Le coufonnement du roitelet, par ÉTIENNE DE BARY. — Le retour d'une hirondelle, par PAUL FORESTIER. — L'enseignement des sciences, par M. J. WILBOIS. — L'enseignement des langues, d'après la méthode phonétique, par M. E. MOLENAAR. — L'enseignement du dessin, par M. MAURICE STOREZ.

### III. — **La Section spéciale.** P. 116.

L'agriculture et les sciences naturelles, par M. PAUL JENART. — Comice agricole du canton de Verneuil, Rapport de M. COULPIER. — Extraits du Palmarès. — Le cours de science sociale, par M. EDMOND DEMOLINS. — L'arbre généalogique des sociétés humaines, par JEAN BESSAND. — Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne, par ANDRÉ POCHET. — Débuts dans la vie des élèves de la Section spéciale.

### IV. — **Les Sports, les travaux manuels, les Excursions.** P. 169.

« Gaudes », par MM. BERNARD BELL et JOHN SHARP. — La Société coopérative de jardinage, par M. E. MOLENAAR. — Le modelage, par H. SPYKER. — La fête de l'École, par M. A. ROCJOL. — Exposition annuelle. — Un constructeur de seize ans, par M. L. BAUDRY DE SAULNIER. — Les excursions en 1905, par M. G. BERTIER.

### V. — **Les séances musicales et littéraires. Les conférences.** P. 193.

La Musique, par M. ARMAND PARENT. — Les séances musicales et littéraires, par M. A. ROCJOL. — Principaux morceaux exécutés pendant l'année.

### VI. — **Nos anciens élèves.** P. 200.

**Nos gravures.** — Le groupe des Sablons, P. 106. — Un groupe de grands élèves, P. 106. — Une vue du parc, P. 118. — Le champ de cricket et le bâtiment des classes, P. 118. — Compositions décoratives, P. 136. — Dessins d'imitation, P. 152. — Travaux faits à la menuiserie, P. 115. — *Id.* P. 154. — Buste de Voltaire, d'après Houdon, P. 176. — La périssoire de Jean Bessand, P. 186. — Vue générale du mécanisme, P. 187. — Plan de la périssoire, P. 188. — Explication de l'embrayage, P. 188. — Console, P. 191. — La classe de modelage, P. 198.





LE GROUPE DES SABLONS



UN GROUPE DE GRANDS ÉLÈVES



# I

## LA VIE GÉNÉRALE ET LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

### L'ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905

J'ai signalé, l'année dernière, les progrès qui avaient été réalisés pour les études. L'impression des professeurs et des élèves est que, cette année, ces progrès ont été sérieusement consolidés.

Cette appréciation est confirmée par un juge impartial et compétent, M. Henri Brelet, agrégé de l'Université, professeur à Janson-de-Sailly, qui est venu visiter l'École des Roches, pour se rendre compte de l'organisation des études et des résultats obtenus. Il conclut ainsi un article publié dans l'*Enseignement secondaire* : « Les écoles nouvelles ne sont nullement ce que pensent ceux qui ne les ont pas vues. On peut y travailler autant qu'ailleurs; en y alliant les exercices du corps aux exercices de l'esprit dans la mesure convenable, on y développe l'individu tout entier... Et si l'on se donnait la peine de faire la moyenne du total d'heures consacrées à l'étude pendant l'année scolaire, ce n'est peut-être pas toujours du côté de l'Université que la balance pencherait... Si l'on est rassuré sur l'hygiène et le bien-être, on peut donc l'être aussi sur le sérieux des études; de même sur la valeur des maîtres appelés dans ces écoles nouvelles. Sous ce rapport, les familles ont, par conséquent, toute quiétude ».

Il était intéressant de constater que les progrès réalisés pour les études commencent à être reconnus et proclamés.

Je désire donc insister de préférence sur deux points qui me paraissent caractériser surtout l'année scolaire qui vient de se terminer.

Le premier point est la sortie de l'École et l'entrée dans la vie de nos premiers grands élèves. C'est là que beaucoup de personnes nous attendent. « Nous vous jugerons par les succès de vos élèves dans la vie. » L'École étant dans sa sixième année, les premiers élèves sont sortis depuis deux ans seulement et on ne peut vraiment exiger qu'ils occupent actuellement les premières places dans les professions libérales, dans l'agriculture, dans l'industrie, ou dans le commerce. Au risque d'étonner les gens pressés, je dois même avouer qu'ils n'en sont pas là.

Mais, pour parler sérieusement, je constate que nous pouvons, dès maintenant, relever certains symptômes caractéristiques qui révèlent l'orientation nouvelle de ces jeunes gens dans la vie. Ces symptômes témoignent déjà de l'influence très particulière exercée par l'École, sur l'esprit, sur les goûts et sur les tendances de cette jeunesse.

On trouvera plus loin des renseignements à ce sujet, sous les titres : *Débuts dans la vie des élèves de la Section spéciale* et *Nos anciens élèves*.

Voici les tendances dominantes, qui me paraissent se révéler chez ces jeunes gens et qui, certainement, s'accuseront encore davantage chez leurs successeurs plus complètement formés par l'École :

1° *Tendance à choisir de préférence des professions indépendantes.* C'est là une nécessité qui résulte de l'encombrement croissant des situations administratives et des traitements décroissants qui en seront la conséquence. Avec de pareils traitements, on peut difficilement se créer une vie digne et confortable.

2° *Désir de débiter dans une profession le plus rapidement possible.* En cela, il faut absolument rompre avec le procédé français, qui immobilise et stérilise une grande partie de notre jeunesse, pendant des années d'études, dites supérieures, mais qui sont surtout théoriques et peu préparatoires à la vie.

Le jeune homme arrive ainsi à vingt-cinq ans, parfois à trente ans, sans avoir une position et il devient de moins en moins capable de s'en créer une, parce qu'il est plus déshabitué de tout travail professionnel et, en outre, plus exigeant pour les situations à trouver.

La vérité, que nous devons proclamer, c'est que la vie humaine étant très courte, il faut, le plus rapidement possible, se faire une situation et se mettre en mesure de se suffire à soi-même, pour ne plus avoir à recourir à l'aide de ses parents. Il n'y a que cela de vrai, d'avantageux et d'honorable.

3° *Prendre la première situation qui s'offre, et en changer, dès qu'on en trouve une plus avantageuse.*

L'homme moderne ne doit plus être semblable, — comme dans le passé, — à ces mollusques fixés pour la vie au même rocher, mais au chat qui est capable de grimper et, le cas échéant, de retomber sur ses pieds.

Avec les incessantes et rapides transformations du travail moderne, il faut savoir lâcher une situation au lieu d'attendre qu'elle vous lâche, quand il est trop tard. On n'est plus, comme autrefois, soutenu par des choses et des institutions immobiles; on ne doit plus compter que sur soi-même pour se soutenir au milieu des choses et des institutions perpétuellement changeantes. Celui qui s'élève aujourd'hui, ce n'est plus l'homme étroitement spécialisé, mais l'homme capable d'embrasser, successivement et suivant les circonstances, diverses spécialités triomphantes. C'est ainsi que se créent les grandes fortunes américaines et que s'évaporent peu à peu les nôtres.

La nouvelle loi militaire va aider à l'évolution vers les situations indépendantes, puisque les professions libérales et administratives ne dispensent plus du service. Elle peut avoir ainsi une influence énorme et sauver la race française du plus grand danger qui la menace.

J'ai essayé, dans la mesure de mes forces, d'aider nos jeunes gens à faire cette évolution vers les situations indépendantes, en créant, cette année, des *Groupes d'expansion commerciale*. Plusieurs fonctionnent actuellement à l'étranger et un de nos élèves

de la Section spéciale y a déjà trouvé une situation, ainsi qu'on le verra plus loin <sup>1</sup>.

Je dois remercier ici les hommes éminents qui ont bien voulu me prêter leur concours pour mener à bien cette œuvre importante et difficile <sup>2</sup>.

J'arrive au second point, qui me paraît caractériser cette année scolaire : *nos élèves ont pris un intérêt beaucoup plus grand à des travaux personnels librement choisis.*

Tout le monde a pu le constater à l'exposition qui a eu lieu le jour de la fête de l'École. Jamais l'exposition des travaux n'avait été aussi variée et aussi brillante. La menuiserie, la reliure, le jardinage, la physique, la chimie, la mécanique, les mathématiques, l'histoire naturelle, le dessin, le modelage étaient représentés par des travaux, des collections, des expériences, qui témoignaient d'une habileté déjà exercée.

On trouvera plus loin la longue liste des objets exposés.

J'attache la plus grande importance au progrès ainsi réalisé.

D'abord chaque élève a librement choisi le travail qu'il voulait entreprendre, ce qui a été un bon entraînement pour développer son initiative.

Ensuite, ce travail, librement choisi, a été librement mené à terme, puisqu'il a pu figurer à l'exposition et être apprécié à sa juste valeur. Par là, nos garçons ont montré qu'ils devenaient capables de poursuivre jusqu'au bout, et par eux-mêmes, une œuvre entreprise. C'est là un résultat considérable, car le succès

1. Voir la *Science sociale*, fascicule 8, *Pour développer notre commerce*, Groupes d'expansion commerciale et, fasc. 13, *Le Commerce franco-belge et sa signification sociale.*

2. Dans le Comité de patronage des Groupes d'expansion commerciale figurent : MM. Pierre BALDIX, député, ancien Ministre des Travaux publics; Gabriel BONVALOT, député, président du Comité Dupleix; Paul DELOMBRE, député, rédacteur au *Temps*; Paul DESCHANEL, député, ancien Président de la Chambre, membre de l'Académie française; Paul LEBAUDY, député, raffineur de sucre; André LEBON, ancien Ministre du commerce, président du Conseil d'administration de la *Compagnie des Messageries maritimes*; Marc MAUREL, armateur, président honoraire de la *Société d'Économie politique de Bordeaux*; Jules MÉLINE, sénateur, ancien président du Conseil des ministres; A. RIBOT, député, ancien président du Conseil des ministres; Jules SIEGFRIED, député, ancien Ministre du commerce, etc.

dans la vie dépend surtout de la ténacité et de la persévérance. Entreprenex ce que vous voudrez, mais n'abandonnez pas l'œuvre avant qu'elle soit complètement terminée. Une fois cette habitude prise pour une œuvre quelconque, on l'appliquera naturellement et sans effort à tout autre objet, à toute autre entreprise; elle vous suivra dans n'importe quelle profession et vous donnera le succès. Le succès dans la vie, mes chers enfants, appartient à celui qui ne désespère jamais, à celui qui persévère toujours.

Mais j'attends de ces travaux librement choisis un autre résultat considérable : ils peuvent et doivent nous donner la vraie solution du problème pédagogique.

Je ne crois pas qu'il y ait des élèves dont on doive désespérer. Il y a surtout une mauvaise méthode d'enseignement.

Nous avons établi un moule scolaire uniforme, rigide, le même pour tous, et, sans tenir compte des aptitudes naturelles de chaque enfant; nous condamnons impitoyablement tous ceux qui, de gré ou de force, n'entrent pas dans ce moule et n'en prennent pas la forme.

Or, parmi ces réfractaires, tous, ou presque tous manifestent un goût, une aptitude, que notre moule scolaire comprime et atrophie plus ou moins. Voilà le vice, voilà le crime de notre éducation.

Ce goût, cette aptitude que l'on comprime, il faut, au contraire, les découvrir avec le plus grand soin, pour les cultiver et les développer autant qu'il est possible. Ce goût, cette aptitude qui font échouer l'enfant à l'école, pourront le faire réussir dans la vie. Et c'est cela que nous comprimons? Ainsi s'est établi le divorce lamentable entre l'école et la vie.

Une fois que l'on a découvert l'aptitude de l'enfant, on est maître de lui; on peut faire de lui ce que l'on veut, car on a trouvé le point de départ pour l'intéresser à toute une série de connaissances.

Voici un de nos garçons qui tient régulièrement la queue de sa classe. Cependant un goût très vif se manifeste chez lui pour l'histoire naturelle; il fait, avec beaucoup de soin, une collection

d'insectes; il les classe, il étudie de lui-même leurs mœurs. Cet enfant a l'horreur de la lecture. Mais il dévore un livre d'histoire naturelle que lui a prêté un professeur. Le voilà donc amené à la lecture, ce qui éveille en lui un premier sentiment littéraire, que l'on pourra ensuite développer progressivement. En ce moment, il commence à s'intéresser au dessin, afin de pouvoir reproduire des animaux et des plantes. Le reste suivra. Il s'intéresse à quelque chose, il le poursuit, donc il est sauvé.

Tel autre enfant a le goût de la menuiserie. On peut, en partant de là, l'amener à étudier le dessin, à étudier la géométrie, à étudier l'art, et, par des lectures sur l'histoire de l'art, à comprendre et à aimer la littérature. Car tout se fient et un ordre de connaissance amène à un autre. Toute la question est de trouver, pour chaque enfant, le goût et l'aptitude initiales.

Nos professeurs ont déjà fait un certain nombre d'observations à ce sujet. Nous allons donc pouvoir appliquer cette méthode, principalement aux élèves de la Section spéciale, qui sont soumis à un programme plus souple.

M. Ernest Picard, qui a été mon collaborateur depuis l'origine de l'École, vient de nous quitter pour aller fonder, aux environs de Bordeaux, une École sur le modèle de celle des Roches. Cette création est une preuve de la vitalité de l'enseignement nouveau qui se propage par la seule force de son principe. C'est l'honneur de l'École des Roches de susciter partout des imitateurs. Nous adressons à M. Ernest Picard et à ses collaborateurs tous nos vœux de succès et l'expression de notre vive sympathie.

M. Vincent d'Indy, le directeur de la *Schola cantorum* et l'éminent compositeur, a bien voulu nous faire une conférence au mois de décembre dernier. Il a traité, avec une incomparable maîtrise, un sujet du plus haut intérêt : *Les primitifs de la musique*. Nous avons tous conservé de cette séance un précieux souvenir et nous espérons que M. Vincent d'Indy voudra bien revenir à l'École l'année prochaine, pour continuer cette intéressante série. Nous lui adressons cette demande avec l'expression de nos remerciements.

Edmond DEMOLINS.



## LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

*Fondateur* : M. Edmond DEMOLINS.

*Conseil d'Administration.*

MM.

Edmond DEMOLINS, président.

Maurice BOUTS, administrateur délégué.

Le V<sup>te</sup> CH. DE CALAN, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.

Alexandre ANDRÉ, industriel.

A. DESPLANCHES, magistrat.

Louis MONNIER, banquier.

Émile PIERRET, publiciste.

Auguste THURNEYSSSEN, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

*Professeurs.*

MM.

Georges BERTIER, directeur, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau.

Henri TROCMÉ, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons.

Bernard BELL, gradué (B.-A.) de l'*Université de Cambridge*, chef de la Maison des Pins.

Arnaud ROUJOL, licencié ès lettres, chef de la Maison de la Guichardière.

Paul LESAUNIER, licencié ès lettres, chef de la Maison du Vallon.

Octave CORBUSIER, 1<sup>er</sup> prix du conservatoire de Liège.

René DES GRANGES, licencié ès lettres.

Georges DUPIRE, ancien élève de l'*École des Arts décoratifs* de Paris.

Joseph DURAND, licencié ès sciences, ingénieur-chimiste.

Alphonse HOEFLICH, élève diplômé de l'École de musique classique.

Paul JENART, ingénieur-agronome, ancien élève de l'Institut agronomique.

Gustave LANGE, licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques.

F. MENTRÉ, licencié ès lettres.

J.-L. SHARP, gradué de l'Université d'Oxford.

Maurice STOREZ, architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts.

Paul THIERY, licencié ès lettres.

Léopold TONTOR, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Liège.

Lucien VINCENT, licencié ès sciences, professeur de l'Université.

Joseph WILBOIS, licencié ès sciences, ancien élève de l'École normale supérieure.

M<sup>ms</sup> Edmond DEMOLINS, maîtresse de maison de la Guichardière.

Georges BERTIER, maîtresse de maison du Coteau.

A. CURTIS, maîtresse de maison du Vallon.

Henri TROCMÉ, maîtresse de maison des Sablons.

Bernard BELL, maîtresse de maison des Pins.

M<sup>lles</sup> M. DURÈGE.

J. MORY, diplômée du brevet supérieur.

F. RINCHEWAL.

M. ROUAN, diplômée du brevet supérieur.

Aumônier : M. l'abbé Gamble.

Pasteur : M. Jean Monnier.

Professeur externe de violon : M. Armand PARENT, chef du quatuor Parent.

Professeur externe de gymnastique : M. Victor PERRET.

Secrétaire : M. René JAMINET.

Médecin : M. le D<sup>r</sup> CARCOPINO.

Économiste : M. Justin CHAMPENOIS.

---

Chefs de culture : M. et M<sup>me</sup> PALFROY.

## LISTE DES ÉLÈVES

## I. — MAISON DU VALLON

1. Rufino BASAVILBASO, n'a pas encore fait son stage.
2. Robert BEDEL, a passé trois mois en Angleterre.
3. Paul BENTON, parle anglais.
4. Lucien BERTHET, n'a pas encore fait son stage.
5. Charles BOSCH, id.
6. Édouard BOSCH, id.
7. Henri BOUARD, a passé six mois en Angleterre.
8. Pierre BOUTHILLIER, a passé six mois en Angleterre.
9. Marius CARRAU, n'a pas encore fait son stage.
10. Paul CARRAU, id.
11. Jacques CASTAN, a passé trois mois en Angleterre.
12. Jean CASTAN, a passé trois mois en Allemagne.
13. André CHARPENTIER, a passé trois mois en Angleterre.
14. Jean COLIN, n'a pas encore fait son stage.
15. Guy DE COUBERTIN, id.
16. St-Clair DELACROIX, fait son stage en Allemagne.
17. Gaston DELAGE, fait son stage en Angleterre.
18. Jean DESPLANCHES, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
19. Jean FABRA DE SENTMENAT, n'a pas encore fait son stage.
20. Louis FABRA DE SENTMENAT, id.
21. Léon FORESTIER, a passé six mois en Angleterre.
22. Jacques GAUTHIER-VILLARS, fait son stage en Allemagne.
23. Georges LECOINTRE, a passé trois mois en Angleterre.
24. Pierre MARTEAU, n'a pas encore fait son stage.
25. Jacques MUSNIER, a passé six mois en Angleterre.
26. Sébastien NAON, n'a pas encore fait son stage.
27. Alfred PACHECO, id.
28. Lucien RIOM, id.
29. Robert DE SÉRÉVILLE, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.
30. Hubert DE VAUTIBAUT, a passé trois mois en Angleterre.
31. Joseph DE VIGO, n'a pas encore fait son stage.

## II. — MAISON DES PINS

1. Marcel CAPELLE, parle anglais.
2. Émile CESARI, a passé trois mois en Angleterre.

3. Marcel CHARPENTIER, a passé trois mois en Angleterre.
4. Maurice CRONIER, parle anglais.
5. Jacques DUPAS, fait son stage en Allemagne.
6. Dudley ELLIS, parle anglais.
7. Henry FERRAND, a passé six mois en Angleterre.
8. Washington DE FIGUEIREDO, n'a pas encore fait son stage.
9. Bernard KABLÉ, parle anglais.
10. Pierre LEPLAT, a passé six mois en Angleterre.
11. Bogdan DE LUBECKI, parle allemand.
12. Louis NOZAL, id.
13. Yves PILON-FLEURY, parle anglais.
14. Stanislas DE MAKOWIECKI, n'a pas encore fait son stage.
15. André PLOCQUE, deux ans en Allemagne, deux mois en Angleterre.
16. Gaston POMMEY, n'a pas encore fait son stage.
17. Jules POMMEY id.
18. Antoine POTOCKI, id.
19. Jean DE PORTALÈS, a passé trois mois en Allemagne.
20. Francis PRIEUR, fait son stage en Allemagne.
21. Yves PRIEUR, id.
22. André PUSINELLI, n'a pas encore fait son stage.
23. Pierre PUSINELLI, id.
24. François ROUSSELET, fait son stage en Allemagne.
25. Maurice TAILHADES, n'a pas encore fait son stage.
26. Albert THIÉBAUT, id.
27. Georges Watel, a passé neuf mois en Angleterre.
28. José DE YBARRA, fait son stage en Angleterre.

### III. — MAISON DE LA GUICHARDIÈRE

1. Louis BÉLIÈRES, a passé six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
2. Robert BENOIT, fait son stage en Angleterre.
3. André BESSAND, a passé trois mois en Angleterre.
4. Jean BESSAND, a passé six mois en Angleterre.
5. Philippe BINGER, a passé trois mois en Angleterre.
6. Maurice BOSQUET, a passé six mois en Angleterre.
7. Enguerrand DE CAIX, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
8. Jean-Louis CAVAZZA, n'a pas encore fait son stage.
9. Ignace CORCFERA, a passé trois mois en Angleterre.
10. Pierre DANIEL, un an en Angleterre, quatre mois en Allemagne.
11. Armand DAVEL, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.

12. Léon DESPRET, un an en Angleterre, trois mois en Allemagne.
13. Pierre FAUQUET-LEMAITRE, a passé trois ans en Angleterre.
14. Robert FIRMIN-DIDOT, a passé un an en Angleterre.
15. René LOUBET, a passé six mois en Angleterre.
16. Bernard MAROTTE, a passé six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
17. Jacques MUNIER, a passé trois mois en Angleterre.
18. Daniel PIERRET, a passé trois mois en Angleterre.
19. Olivier PILLET, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
20. André POCHE, six mois en Angleterre et six mois en Amérique.
21. Jacques POCHE, un an en Angleterre et six mois en Amérique.
22. Roger RIOM, n'a pas encore fait son stage.
23. Mario DE LA ROCHA, parle allemand.
24. Pierre de ROUSIERS, parle anglais.
25. Albert SNYERS, deux mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
26. Tony SNYERS, six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
27. Louis TRIPET, trois mois en Angleterre, un an en Allemagne.
28. Guy DE VAUTIBAUT, a passé trois mois en Angleterre.

## IV. — MAISON DU COTEAU

1. Manuel BERTRAND, fait son stage en Angleterre.
2. Charles BRUEDER, id.
3. Jean BRUEDER, n'a pas encore fait son stage.
4. Henri DE LA BRUYÈRE, id.
5. Jacques DE LA BRUYÈRE, id.
6. Joseph COMALERAS, id.
7. Louis DETHAN, a passé trois mois en Angleterre.
8. Georges FERRAND, a passé six mois en Angleterre.
9. Pierre FOISSEY, id.
10. Louis GLAENZER, a passé trois mois en Angleterre.
11. Robert GLAENZER, n'a pas encore fait son stage.
12. Jacques HERVEY, a passé trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
13. Hervé DE LA MOTTEROUGE, a passé trois mois en Allemagne.
14. René LORILLON, a passé six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
15. Octave MENTRÉ, n'a pas encore fait son stage.
16. Adrien PHILIPPE, a passé trois mois en Angleterre.
17. Raymond PRIEUR, n'a pas encore fait son stage.
18. Jean RÉGLEY, a passé six mois en Allemagne.
19. René SAQUET, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.

20. Paul SAUVAIRE-JOURDAN, a passé six mois en Angleterre.
21. André SÉBILEAU, a passé trois mois en Angleterre.
22. Louis SPRAUEL, fait son stage en Angleterre.
23. Hans SPYKER, id.
24. Guy THURNEYSSEN, a passé trois mois en Angleterre.
25. Guy DE TOYTOT, id.
26. Henry DE TURCKEIM, parle anglais et allemand.
27. John WADDINGTON, parle anglais et allemand.
28. Paul WATEL, six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.

#### V. — MAISON DES SABLONS

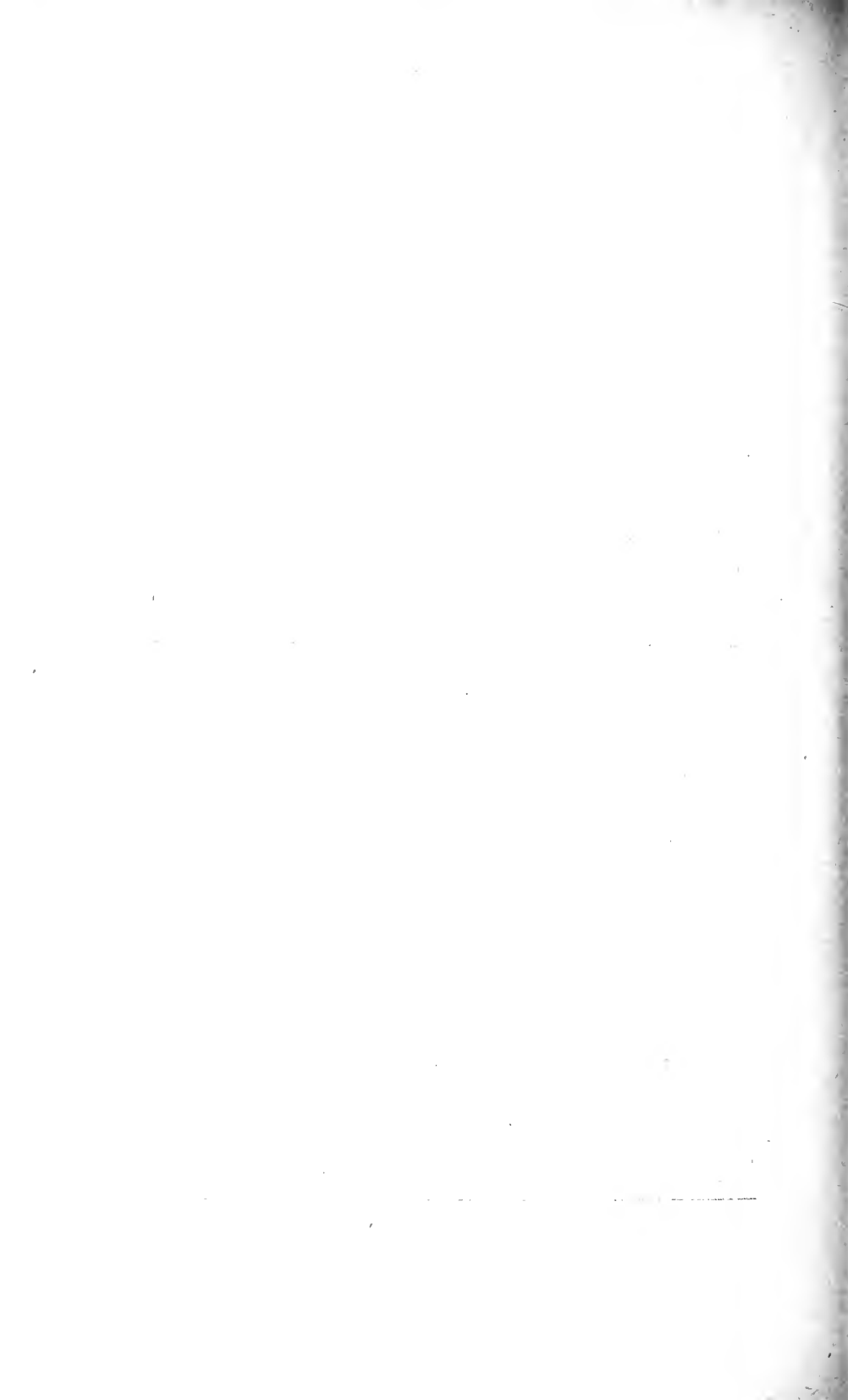
1. Édouard ADLER, a passé un an en Angleterre.
2. Maurice DE BARRAU, fait son stage en Angleterre.
3. Étienne DE BARRY, a passé trois mois en Angleterre.
4. Maurice BOUTS, n'a pas encore fait son stage.
5. Pierre BOUTS, deux mois en Angleterre, fait son stage en Allemagne.
6. Robert DELMAS, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
7. André FERRAND, n'a pas encore fait son stage.
8. Pierre GUIRAUD, a passé trois mois en Angleterre.
9. Ernest HARILAOS, n'a pas encore fait son stage.
10. Henri JÉQUIER, a passé deux mois en Angleterre.
11. Hervé LABUSSIÈRE, fait son stage en Allemagne.
12. René LAGER, id.
13. Étienne LANDRIN, id.
14. Jean LANGER, a passé trois mois en Angleterre.
15. Louis LANDRU, a passé trois mois en Allemagne.
16. Édouard LATUNE, n'a pas encore fait son stage.
17. Gontran DE LA MARQUE, id.
18. Pierre MÖNNIER, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
19. Jean MOUSSY, n'a pas encore fait son stage.
20. Manuel PACHECO, id.
21. Marcel PLANQUETTE, a passé six mois en Angleterre.
22. Louis ROCHER, a passé six mois en Angleterre.
23. Marcel ROUGEALT, fait son stage en Angleterre.
24. Jean SALATHÉ, n'a pas encore fait son stage.
25. Charles SIOU, fait son stage en Angleterre.
26. Ludomir DE SMORZEWSKI, n'a pas encore fait son stage.
27. Jean THIERCÉLIN, a passé six mois en Angleterre.
28. Jean THURET, a passé trois mois en Angleterre.
29. Jean VERDET, fait son stage en Allemagne.



UNE VUE DU PARC



LE CHAMP DE CRICKET ET LE BATIMENT DES CLASSES





## VI. — ÉLÈVES A L'ÉTRANGER

1. Maurice DE BARRAU, à Brighton.
2. Robert BENOÎT, à Littlehampton.
3. Manuel BERTRAND, à Oxford.
4. Pierre BOUTS, à Wiesbaden.
5. Charles BRUEDER, à Littlehampton.
6. St-Clair DELACROIX, en Allemagne.
7. Gaston DELAGE, à Hampstead.
8. Jacques DUPAS, à Godesberg.
9. Jacques GAUTHIER-VILLARS, à Bonn.
10. Hervé LABUSSIÈRE, à Herschen-sur-Sieg.
11. René LAGIER, à Cochem-sur-Moselle.
12. Étienne LANDRIN, id.
13. Francis PRIEUR, à Bonn.
14. Yves PRIEUR, à Bonn.
15. Marcel ROUGEAULT, à Winchfield.
16. François ROUSSELET, à Godesberg.
17. Charles SIOU, à Slough.
18. André SILVEIRA-CINTRA, à Oxford.
19. Félix SILVEIRA-CINTRA, id.
20. Louis SPRAUEL, à Slough.
21. Hans SPYKER, à Brighton.
22. Jean VERDET, à Grenzehausen, près Coblenz.
23. José DE YBARRA, à Holt.

## UNE JOURNÉE A L'ÉCOLE

*6 heures 20.* — La cloche, dans quatre maisons, sonne le réveil : le gong donne aux Sablons une note originale. Ailleurs un chef de maison, s'inspirant de Montaigne, fait tinter doucement la cloche avant qu'elle ne sonne en volée. Le capitaine donne à tous ses *boys* l'ordre de sortir du lit : dans certains dortoirs, la prière se fait à ce moment ; dans d'autres, avant l'appel. Les garçons courent vers la douche, accrochent l'un après l'autre leur peignoir et, tantôt avec joie, rarement, à regret, prennent une douche d'égale durée : les douches des Pins ont la meilleure réputation, elles sont vives et abondantes.

Retour au dortoir, où l'on s'habille assez tranquillement, tout en causant et souvent chantonnant à mi-voix.

*6 heures 15.* — Sonnerie électrique. Un capitaine fait l'appel, en variant chaque jour l'ordre des noms, pour ne favoriser personne, et pour obliger ses garçons, par cet imprévu, à être tous prêts à l'heure. L'appel fini, ils partent, sous la direction des capitaines, pour une course de 5 minutes. Mauvaise presse au début pour cette course. Aujourd'hui les grincheux y sont plus rares et plus calmes.

*6 heures 50.* — Petit déjeuner. Le *porridge* (bouillie d'avoine) n'a plus guère que des amis; il en a d'enthousiastes. Et un match permanent met aux prises les Maisons pour le velouté du potage et la longueur de la cuisson. Le record est de 2 heures. *But very good, indeed.* Puis viennent œufs, ou viande, ou poissons, ou beurre, et chocolat au lait. Vous protestez : en se levant, comment absorber tant de choses? Eh! venez, vous verrez, et par le reste de la journée, vous comprendrez.

*7 heures 10.* — Au dortoir : chaque élève fait son lit — pas tous « carrés comme des billards » pour employer le style « adjudant », mais tous très suffisants. Vous devinez d'ailleurs la sanction naturelle : la nuit suivante l'apporte invariablement.

*7 heures 20.* — Étude, pour la revision des leçons. Sortie nécessaire.

*8 heures à 12 heures 25.* — Quatre classes d'une heure ou de 55 minutes. Une récréation de 5 minutes sépare la première de la deuxième, et la troisième de la quatrième. Un temps libre de 20 minutes, de 10 heures à 10 heures 20.

A *10 heures*, léger goûter facultatif.

Sur ces quatre classes, une est toujours, pour les petits, donnée au solfège, au dessin, à la gymnastique. C'est une heure de récréation et de repos. Une heure et demie en moyenne chaque jour de langue moderne : avec la méthode directe, ce n'est pas une fatigue, mais une conversation vivante dont chacun fait les frais.

Les grands ont, eux aussi, parfois du dessin et de la gymnastique; la variété des classes les repose, et les récréations.

Malgré quelques objections, nous gardons, avec mainte école d'Allemagne et d'Angleterre, notre excellent horaire du matin.

*12 heures 30.* — Lavabo, puis lunch : hors-d'œuvre, légumes, (souvent en purée), viande (presque toujours rôtie), salade, desserts (fruits ou dessert au lait).

*1 heure 10.* — Vestiaire. En 10 minutes, tous doivent sortir avec les costumes de jeux. Les jardiniers mettent à ce changement si pratique et si sain une mauvaise volonté remarquable.

Enfin! un long temps libre, de 50 minutes. Vous voilà bien étonné, lecteur qui nous connaissez peu! Une demi-journée vient de se passer et c'est le premier vrai repos. Eh bien! oui, nous n'avons pas plus de récréations qu'ailleurs; nous en avons un peu moins peut-être, mais notre temps, disent les sages, est mieux organisé. Je me laisse aller à cette douce pensée de croire qu'ils ont raison.

*2 heures.* — Jeux pour les grands, travaux pratiques pour les petits<sup>1</sup>. Ou inversement (mardi, jeudi, samedi, jeux des grands). Adonc l'École où l'on joue tant ne joue que trois fois par semaine, pendant une heure et demie au maximum chaque fois : quatre heures et demie en tout. C'est suffisant, certes, mais abusif, ah! non. Vous savez la variation : foot-ball en hiver, deux fois cricket et une fois lawn-tennis en été. Les travaux pratiques sont la diversité même : notez qu'il faut diviser 75 garçons en des lots peu nombreux : physique, chimie, histoire naturelle, jardinage, menuiserie, reliure, dessin industriel, modelage, forge. Ouf! et j'oubliais la musique... et la boxe, et l'escrime, la gymnastique suédoise.

*3 heures 40.* — Bains, douches, ou au moins lotions.

Les garçons reprennent le costume d'intérieur.

*4 heures 10.* — Thé (trois fois par semaine). Pain et chocolat, les autres jours.

*4 heures 30 à 6 heures 50.* — Études des grands et classes-

1. Les candidats aux examens n'ont jeu que deux fois par semaine; leurs travaux pratiques de physique et de chimie se fondent avec leurs classes. Quatre jours par semaine, ils ont étude ou classe, de 2 à 4 heures.

études des petits, avec récréation de 5 heures 30 à 5 heures 40. Cette classe-étude des petits est toujours laissée, comme la première heure du matin, au professeur principal.

Le matin, les petits ont avec lui des mathématiques; le soir, ils étudient l'orthographe, l'histoire et la géographie; ils apprennent à écrire — à former des lettres comme à forger des phrases; — ils suivent de captivantes leçons de choses.

Les grands font leurs devoirs et apprennent leurs leçons. Il n'y a pas (sauf en 5<sup>e</sup>) d'étude fixe pour chaque matière : les devoirs sont donnés huit jours à l'avance, et puis débrouillez-vous, jeunes amis.

*6 heures 30.* — Bains, dans la plupart des maisons. Deux ou quatre élèves, à tour de rôle.

*7 heures.* — Lavabo et diner; même menu qu'à midi avec, en plus, un potage.

*7 heures 30 à 8 heures 30.* — Second temps libre. En été, jeux de plein air avec les multiples variétés que je vais dire; en hiver, réunion au salon; on lit à voix haute ou chacun pour soi, on joue : — le succès de la « saison » fut, je crois, le jeu géographique. Merci à M. Waddington de nous l'avoir envoyé.

*8 heures 30.* — Ce que nous appelons « l'appel »; souvent il n'y a pas d'appel du tout. Au Coteau, on le fait une fois par trimestre!

Le chef de maison, ou un professeur, fait une lecture : conseils moraux, exemples virils, — on parle à ses jeunes amis de leurs devoirs, de leurs succès et de leurs fautes. Les élèves préfèrent, en général, la parole directe à la lecture.

*8 heures 40.* — Entrée au dortoir, puis 5 minutes de calme. C'est la prière. Chacun au pied de son lit fait son examen de conscience, dit à Dieu merci et lui demande sa grâce. Les grands pendant une heure travaillent encore.

G. B.

### LES STAGES A L'ÉTRANGER

L'organisation de nos stages à l'étranger constitue une de nos préoccupations essentielles. Non seulement, en effet, nous de-

vous nous assurer, dans les maisons très diverses avec lesquelles nous correspondons, toutes les garanties hygiéniques, intellectuelles et morales, mais encore la seule détermination de l'époque du stage est une question souvent délicate.

Sans doute, les choses nous sont facilitées par ce fait, que nos garçons attendent jusqu'à la quatrième pour aborder le latin et le cycle régulier des études secondaires. Passé ce terme, des absences de plusieurs mois entraîneraient presque toujours de graves inconvénients. Au contraire, l'instruction primaire solide et pratique que nous nous proposons de donner, de la huitième à la cinquième, comporte d'incessantes révisions plutôt qu'un cours suivi, et, dans ces classes, une interruption n'implique pas un retard irréparable. Il nous reste cependant à tenir compte de bien des conditions, âge de l'enfant, degré d'avancement de ses études, facilité plus ou moins grande pour les langues, préparation à la première communion, état de santé, dispositions morales mêmes à tel moment donné. Pendant trois ou quatre ans, nous devons donc ne pas perdre de vue, pour chacun de nos petits, cette perspective du stage, et c'est souvent plusieurs mois à l'avance que nous dressons nos listes éventuelles. Enfin, dès que l'occasion favorable se présente, nous décidons, d'accord avec les parents et les maîtres, la date du départ, et la durée du séjour, durée qui varie de un terme à une année, mais qui est normalement de six mois<sup>1</sup>.

Le placement de nos garçons en Angleterre est chose relativement aisée. Les « écoles préparatoires », comptant rarement plus de 30 à 40 élèves, pullulent librement là-bas. Nous en avons rapidement connu un assez grand nombre, pour pouvoir, si nous le voulons, y disperser nos enfants un par un. L'isolement à l'égard d'autres Français est en effet une des plus précieuses conditions de progrès; et si le principe a souffert par le passé quelques exceptions, nous sommes décidés à le maintenir désor-

1. D'octobre à Pâques, par exemple. — Si l'on a le courage de renoncer aux grandes vacances, l'enfant peut partir à Pâques et revenir en septembre. Il reste près de six mois à l'étranger, et ne sacrifie cependant qu'un trimestre d'études à l'école.

mais d'une façon rigoureuse. Quant au régime des écoles anglaises, il est, comme on sait, et pour cause, en harmonie avec celui des Roches : la formation que nos petits y reçoivent ne peut, dans ses lignes générales, que plaire aux amis de l'éducation nouvelle.

Voici, par exemple, une école de Brighton<sup>1</sup>. A l'entour sont trois grands jardins : *flower-garden*, verger, potager. « Séparé des jardins par un mur, s'étend, immense, le champ de cricket. La maison de briques n'offre rien de remarquable à l'extérieur. A l'intérieur, ce sont de grandes chambres claires où l'on peut respirer l'air pur de la mer qui pénètre continuellement par les fenêtres ouvertes. Le rez-de-chaussée comprend le salon, la salle à manger, la bibliothèque, la salle de jeu, où chaque garçon possède deux casiers, l'un pour le manteau, la raquette et la bat de cricket, l'autre plus petit pour les chapeaux et la brosse à cheveux. Il y a deux dortoirs, l'un pour les *kids* (petits au-dessous de neuf ans), comprenant six chambres ou *cubicles*, et le grand dortoir, de 26 cubicles. Ces cubicles, ou, si vous aimez mieux, ces chambres, sont comme des stalles d'écurie à ciel ouvert, et ferment par une porte sur laquelle est écrit le nom du propriétaire. Chacune contient un lit, une chaise, une commode avec une cuvette. Toutes ont une fenêtre ouverte nuit et jour en été. Sous les combles est un vaste grenier où l'on joue quand il pleut. » — Il y a trois heures de classe dans la matinée, jeux dans la première moitié et classe dans la seconde moitié de l'après-midi. Trois fois par semaine, bain dans une piscine d'eau de mer chauffée à 20°.

Manuel Bertrand nous envoie d'Oxford les impressions que voici : « It is very nice to have games on Wednesdays and Saturdays; and when there is a match, of course you watch it; and if we win, as we nearly always do, for « The Dragons » are rarely defeated, we shout at the top of our voices : « Hip hip hurrah ! » When there is any skating, we don't have school and skate all the day long, and it is very amusing, and a very nice

1. Renseignements, le plus souvent textuels, extraits d'une lettre de Hans Spyker.

thing to do; and to bathe every day in a little river; and to be near a big town as we are, for Oxford is very big and a very good place for sports : there is a match nearly every day, and when there is an important one, as Australia against Oxford University, we go to watch it, and get off school... They teach very well too, and you can learn English, French, German, Greek and Latin, Geography, History, Mathematics, and lots of things... »

Nos garçons ont parfois un peu de peine à s'accoutumer aux menus anglais. « Pour les repas, dit Jean Thiercelin, cela m'a semblé plutôt drôle au commencement, mais maintenant je m'y suis habitué. Tous les jours, nous avons des roastbeefs. Seulement, ce qui me manque beaucoup, c'est la soupe. »

Le petit Français partage toutes les leçons de ses camarades anglais : « Dans ma classe particulièrement, les élèves ne sont pas forts. Je suis avec les garçons de mon âge : je suis plus fort qu'eux en mathématiques, et je les suis de près en anglais ». (Jean Thiercelin.)

Il n'y a que des éloges sur l'accueil fait par les écoliers anglais au *French frog*. Jean Thiercelin m'écrit : « Ici, tous les garçons ont été très gentils avec moi ». « Les élèves sont excessivement gentils, » dit Pierre Bouts. Et Pierre Guiraud : « Les Anglais sont très gentils, surtout avec les nouveaux ».

Enfin, pour le fameux *stick*, il ne paraît pas impressionner beaucoup nos bonshommes. Je dois dire d'ailleurs, qu'à ma connaissance, ils n'ont généralement pas eu avec lui de rapports personnels.

..

Si les habitudes scolaires anglaises convenaient d'avance à nos pupilles, l'Allemagne au premier abord nous offrait moins de ressources. Les petits Allemands suivent en externes les cours du Gymnase, vivant chez leurs parents, ou placés par eux dans une famille de la ville. Nous n'avions guère à notre disposition que le fameux *Paedagogium* de Godesberg-sur-le-Rhin, fondé par M. le Dr Kühne sur des bases passablement analogues

aux nôtres. Nous y avons fréquemment placé des enfants, qui sont revenus en général satisfaits de leur séjour et de leurs progrès, et enthousiastes de la beauté du pays. Mais le fait même que cet établissement est presque unique en son genre risquait d'y amener simultanément plusieurs jeunes Français, des Roches ou d'ailleurs. Nous avons dû nous préoccuper de cet isolement nécessaire dont je parlais plus haut, et sans renoncer aux conditions excellentes que nous offre souvent Godesberg, nous avons commencé à disperser quelques garçons dans des familles<sup>1</sup>.

C'est en général dans une petite ville ou à la campagne, par exemple sur les bords du Rhin ou de la Moselle, un professeur, ou un pasteur, qui reçoit notre élève au milieu de ses enfants. Il lui donne chaque jour une leçon d'une heure, supposant au moins deux heures de préparation (leçons et devoirs). Le reste de la journée, l'enfant partage la vie de la famille, canote sur la rivière, court la montagne, joue aux quilles, avec les fils de la maison, ou avec ses co-pensionnaires allemands. Tel de nos garçons, plus doué pour les occupations pratiques que pour les études proprement dites, a travaillé une ou deux heures par jour, l'hiver dernier, chez un menuisier, et depuis le printemps dans une ferme du village. Un autre, à Wiesbaden, a suivi deux ou trois fois par semaine les beaux concerts du Kurhaus, sur lesquels il ne tarit pas d'expressions admiratives. De cette façon, mêlé du matin au soir à la vie de ceux qui l'entourent, le petit Français apprend plus d'allemand que s'il ne quittait pas ses livres; et, d'autre part, l'expérience très diverse qu'il acquiert dans ce milieu si nouveau le développe au point que parfois ses parents nous disent constater dans ses lettres des progrès en français même.

Mais la liberté relative dont jouit un garçon placé dans une famille, constituerait un danger, si nous n'avions pas en cette famille une confiance absolue. Aussi nous entourons-nous ici de garanties exceptionnelles. Non seulement, cela va sans dire,

1. Nous exigeons d'elles que notre élève soit l'unique pensionnaire français.



nous ne nous adressons qu'à des maisons dont la haute honnabilité est au-dessus de tout soupçon, mais nous tenons à entrer, et à rester, en rapports personnels avec le chef de famille. Nous l'initions à ce que nous savons du caractère de l'enfant, nous lui indiquons les méthodes d'enseignement qui semblent devoir le mieux convenir dans chaque cas; lui-même nous renseigne exactement sur les compagnons que trouvera notre garçon; enfin, nous lui demandons d'entretenir avec nous une correspondance régulière.

Mais il est temps de consulter sur sa vie d'Allemagne l'un des personnages directement compétents. J'emprunte les détails suivants à une longue lettre qu'a bien voulu me communiquer la mère d'un de nos garçons, Hervé Labussière, placé par M. le Dr Kühne dans une annexe rurale de sa grande école, à Herchen-sur-la-Sieg (Prusse rhénane). L'enfant est confié au recteur N.; la maisonnée comprend, avec le recteur et sa femme, deux sœurs de celle-ci, et sept garçons allemands.

« La maison est située sur le bord de la route. Devant, il y a le jardin fruitier et potager de M<sup>me</sup> N., derrière des maisons et une ruelle, et sur les côtés des jardins de fleurs... Quand il est six heures du matin, M. N. nous dit derrière la porte : « Aufstehen ! » qui veut dire : « Levez-vous ! » Alors, nous nous levons et nous nous habillons le plus vite possible. Quand nous sommes prêts, nous allons à l'étude, où nous repassons nos leçons pour les classes qui vont venir. Après y être restés vingt minutes, nous allons promptement mettre nos souliers, et nous allons à la salle à manger prendre le café. On nous sert ou du café ou du cacao, avec des pains blancs. — A 7 h. 10, nous allons à l'école. Nos classes durent de 7 heures et demie jusqu'à midi, le mercredi et le samedi jusqu'à 1 heure, coupées par une ou deux récréations d'une vingtaine de minutes. Nous faisons pendant ces classes de l'allemand, de l'anglais, du français (vocabulaire, thèmes et versions), de la géométrie, du calcul, de l'algèbre (problèmes au tableau : j'y vais assez souvent). Nous avons tous les jours une heure de mathématiques avec un professeur allemand qui s'appelle M. R., et qui nous appelle

toujours *Rindvieh* quand nous ne savons pas la question qu'il nous demande. Nous faisons aussi de l'histoire ancienne, de la géographie, du dessin, de la botanique.

« L'après-midi, de 2 heures à 4 heures et demie, nous avons une étude où nous travaillons nos leçons et devoirs ; un professeur vient pour entendre nos leçons et pour voir nos devoirs. Là, plus vite on a fini, plus vite on est libre. A 4 heures et demie, nous avons du café avec du pain et de la confiture. Puis, le mardi et le vendredi, nous avons gymnastique de 5 à 7 ; nous faisons des marches de parade, des exercices avec le bâton en guise de fusil, on saute, on fait de la barre fixe et des barres parallèles. Les autres jours, nous sommes libres de 4 heures et demie à 9 heures ; nous allons ramer ou nous baigner ; nous avons le diner à 7 heures, et à 9 heures nous allons nous coucher... »

Suit le récit détaillé d'une excursion de trois jours, que je voudrais pouvoir reproduire ; car c'est bien l'excursion la plus saine, la plus variée et la plus instructive que l'on puisse offrir à des jeunes gens. Marches sous bois et dans la montagne, parfois un peu de chemin de fer en 1<sup>e</sup> classe, exploration d'une grotte garnie de stalactites, monuments à la mémoire de Guillaume le Grand (c'était inévitable), plantureuse réception chez les parents d'un des excursionnistes, vin du Rhin, toasts, etc. ; puis visite d'une usine qui fabrique des ressorts de wagons (fabrication minutieusement décrite par notre petit observateur) ; retour par Barmen et Elberfeld, trajet par le fameux tramway électrique suspendu, dont les voitures se trouvent au-dessous des roues ; enfin, à l'arrivée, bain général pour toute la troupe, « et le lendemain les classes ont recommencé comme d'habitude ».

Qu'on me permette de citer encore ces dernières lignes : « Maintenant, je vais te dire, chère mère, que je suis très content ici, et que je compte savoir bien l'allemand quand je reviendrai en France. Les Allemands sont très gentils pour moi... J'espère que tu voudras bien me faire acheter des pneus, car ma bécane se rouille, et je me suis donné bien de la peine

pour cette lettre. C'est la plus longue que j'aie jamais écrite. J'espère qu'elle n'aura pas trop de fautes, et qu'elle a bien répondu aux questions. »

Tels sont les stages de nos petits. Ils suffisent en général pour assurer à ces enfants la pratique vivante de la langue : prononciation, et moule syntactique. Ce sera aux classes de l'École à compléter maintenant les connaissances grammaticales et littéraires. Parfois, un séjour de vacances, un voyage de touriste, pourra rafraîchir utilement chez notre élève grandissant des habitudes que son larynx moins souple risquerait de perdre. Mais avec ou sans ce complément, nos enfants sont munis pour toujours d'un instrument unique, et que l'homme est trop vieux pour acquérir quand il en comprend lui-même le prix. Ils ne sont pas seulement revenus l'esprit ouvert et le cœur élargi ; ils n'ont pas seulement acquis pour des examens futurs un avantage évident ; ils se sentent prêts à entrer dans le vaste monde, qui leur appartient désormais. Parmi les armes que nous leur aurons fournies pour la vie, il en est peu sans doute dont ils nous sauront un jour plus de gré.

Henri TROCMÉ.

### L'ÉCOLE DE GUYENNE

La notice qui vient de paraître sur la nouvelle École de Guyenne est précédée de la lettre-préface suivante :

ÉCOLE DES ROCHES

VERNEUIL (EURE).

*A. M. Ernest Picard.*

Mon cher ami,

Je suis heureux de vous adresser mes vœux de succès pour l'œuvre importante et difficile que vous entreprenez.

Vous avez été pendant six années mon collaborateur à l'École des Roches et vous allez maintenant implanter dans le Midi ce type de l'École nouvelle qui doit préparer à la France des générations « bien armées pour la vie ».

Le concours dévoué et intelligent que vous m'avez donné ici vous a permis de faire l'apprentissage de ce genre d'école et d'acquérir l'expérience nécessaire pour y réussir.

Si vous restez fidèle aux principes qui ont donné à l'*École des Roches* un essor si rapide et si remarquable, vous obtiendrez les mêmes résultats.

Votre succès prouvera, en même temps, combien il est urgent de transformer notre régime scolaire suivant une formule nouvelle, mieux adaptée aux idées, aux mœurs et aux nécessités de l'époque actuelle.

Tous vos amis de l'*École des Roches* vous suivent avec sympathie; mais nul plus que moi.

Votre bien sincèrement affectonné,

Edmond DEMOLINS.

#### LA VIE RELIGIEUSE DES CATHOLIQUES

Deux heures par semaine sont consacrées à l'instruction religieuse, quatre heures pendant les deux années préparatoires à la première communion. Jusques et y compris la classe de philosophie et celle de mathématiques élémentaires, les élèves ont chaque semaine un cours qui dure une heure et une étude d'une heure, pendant laquelle ils font un devoir : c'est tantôt la rédaction de notes prises au cours, tantôt le résumé de quelques pages d'un livre, tantôt l'étude d'une question religieuse.

De même que, pour l'enseignement des lettres et des sciences, le régime de l'École proscrit les classes nombreuses, de même et à plus forte raison, pour l'instruction religieuse, les élèves sont peu nombreux à chaque cours. Là surtout il importe que chaque garçon se sente atteint individuellement par l'enseignement, qu'il se fasse des idées personnelles, qu'il prenne conscience de ses rapports directs avec Dieu. Il trouvera ensuite le sentiment de la vie catholique aux cérémonies de la messe dominicale et du salut du Saint-Sacrement, et plus encore aux grandes

solennités des visites épiscopales. C'est pourquoi il y a un cours d'instruction religieuse dans chaque classe.

Voici le programme :

*Classe de 8<sup>e</sup>.* — L'Histoire sainte.

*Classe de 7<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.* — Catéchisme de Première Communion, les deux années réunies.

*Classe de 5<sup>e</sup>.* — La Messe et le salut du Saint-Sacrement. — Explication dogmatique, historique et symbolique.

*Classe de 4<sup>e</sup>.* — Le dogme, étudié parallèlement avec la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le texte du Saint Évangile à la main.

*Classe de 3<sup>e</sup>.* — La morale et le Décalogue.

*Classes de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>.* — En deux années, histoire de l'Ancien Testament et questions bibliques.

*Philosophie et mathématiques élémentaires.* — Quelques questions relatives à la grâce, au libre arbitre et à la morale générale.

La retraite de Première Communion s'est faite cette année à l'École, dans la Maison des Pins. Il avait été impossible de trouver une maison à Verneuil. Les habitants ordinaires des Pins ont aimablement laissé la place aux vingt-sept retraits, qui ont occupé seuls la maison. La salle à manger fut transformée en salle de retraite. C'est là que ceux-ci ont entendu les instructions et ont travaillé dans le recueillement à la sanctification de leur âme. M. l'abbé Girodon, directeur de l'École Fénelon, à Paris, a bien voulu quitter pendant quatre grands jours sa maison et ses travaux, pour venir prêcher cette retraite. Le soir, après le dîner, il a donné à nos plus grands élèves trois instructions sur *le caractère, la prière et la pénitence*. Aux petits comme aux grands, il a abondamment distribué les fruits de sa longue expérience; grands et petits ont reçu l'empreinte de sa personnalité vigoureuse. Tous ont été fortement impressionnés par cette parole énergique, émue, familière, si originale et si chrétienne.

La cérémonie de la Première Communion, qu'avaient préparée avec tant de goût et de bonne grâce les professeurs et les élèves de l'École, fut plus recueillie et plus pieuse que jamais.

L'après-midi, M<sup>gr</sup> l'Évêque d'Évreux est venu donner le sacrement de Confirmation : il a su, comme autrefois déjà, nous té-

moigner une affection particulière et nous prodiguer ses encouragements paternels.

Abbé GAMBLE.

### LA VIE RELIGIEUSE DES PROTESTANTS

Le cours d'instruction religieuse s'est continué pendant ce terme, dans les mêmes conditions que dans le précédent.

Les 27 élèves sont divisés en trois cours qui ont lieu le samedi. Au cours inférieur, on a étudié les derniers temps du ministère de Jésus-Christ, en apprenant par cœur les récits correspondants des Évangiles. Au cours moyen, la doctrine chrétienne. Au cours supérieur, l'histoire des religions.

Trois élèves ont été reçus cette année à la première communion : Verdet, de la Rocha et Kablé. Ils ont été reçus, comme leurs prédécesseurs, à Paris dans l'église de l'Étoile, à la Pentecôte.

Le culte est célébré chaque dimanche à la même heure que la messe. Il faut remercier beaucoup la direction du Vallon qui veille à ce que la grande salle à manger soit toujours prête. M. Lange tient l'harmonium avec une véritable distinction. Il pense que le moment viendra bientôt d'acquérir un nouvel instrument, plus complet, et avec transpositeur, ce qui est, en effet, presque indispensable pour le chant. M<sup>me</sup> Trocmé a droit à toute notre reconnaissance, par la façon dont, chaque dimanche après-midi, elle fait étudier les chants.

Jean MOXNIER, pasteur.

La session pour les examens du baccalauréat commence au moment où le *Journal* est envoyé à la composition.

Jusqu'ici, deux candidats seulement, Georges Lecointre et Paul Watel, se sont présentés; ils ont été reçus et Paul Watel avec une mention.

Les autres doivent se présenter dans quelques jours.

## II

### LE TRAVAIL CLASSIQUE

#### LES ÉTUDES EN 1904-1905

On sait quelle importance nous donnons ici à l'enseignement primaire. Nous sommes heureux de dire que nos petites classes ont marché avec entrain, sous la direction de M<sup>lles</sup> Mory et Rouan et de M. Trocmé, et que nos professeurs ont concilié à souhait la double préoccupation qui les anime d'une instruction primaire solide et d'une éducation qui éveille et accroisse l'initiative intellectuelle.

Nous n'avons pas fait d'autre innovation cette année que celle des concours entre 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. Ah! la vibrante et féconde émulation de nos petits! Je voudrais mettre en marge de cet article les figures réjouies des vainqueurs, les mines tristes et repentantes des derniers. Qui songerait à leur garder rancune de cet enthousiasme pour le travail et de leur saine joie du succès?

Les articles de MM. Wilbois et Lesaunier donneront le détail des efforts de l'enseignement secondaire.

Je tiens à dire combien j'ai été satisfait de l'intelligente et vigoureuse préparation aux examens. Les interrogations hebdomadaires ont tenu jusqu'au bout les élèves en haleine. Les visites de nos amis de Paris, celle de M. Le Roy en particulier, celle aussi de M. Baudin, les ont émus peut-être, mais fortement lancés.

Tous nos visiteurs ont remarqué, à l'Exposition de juin, la réussite de nos travaux pratiques. Leur organisation consciencieuse et solide était une des grosses difficultés de notre tâche.

Leur franc succès est dû à la bonne volonté de tous, chefs de maison, professeurs et élèves. Impossible, croyez-moi, de publier pour eux un palmarès. C'est un match gagné par tous. Les nouveaux champs d'expérience et la ferme sont, grâce à M. Jenart, parvenus à l'âge viril peu après leur naissance, et les multiples travaux de M. Durand : chimie d'abord, mais aussi mathématiques et physique, ont prouvé que son esprit pratique avait trouvé en nos élèves de nombreux disciples. Nous en sommes fiers. Nous n'aimons pas beaucoup les théoriciens livresques.

Notre souci est double : préparer des bacheliers sans surcharger leur mémoire, en donnant à leur intelligence le plus d'ampleur et de vigueur. Et nous n'avons pas si mal réussi cette année.

Donner à ceux qui veulent plus de liberté et une préparation directe à la vie, toutes les ressources : professeurs bien spécialisés, travaux pratiques nombreux, visites de fermes et d'usines, en un mot un enseignement plus réaliste et plus vivant.

Nous commencerons l'an prochain, *en quatrième*, cette Section spéciale et, dès maintenant, nous organisons des stages dans les très belles exploitations des environs de l'école.

Nous donnons ainsi satisfaction à ceux qui osent et résolument vont de l'avant, comme à ceux qui, plus timides et plus sages, font la part au présent, mais en s'appuyant sur le passé.

On apprend à nager de deux manières : en se lançant tête baissée dans un endroit profond — c'est plus crâne et avec une barque non loin de là, pas beaucoup plus dangereux — ou bien l'on passe une ceinture de liège. De même, on entre franchement dans la vie, ou l'on prend des sûretés avec le baccalauréat.

L'important est de le préparer bien : qu'il soit un couronnement d'études bien faites, non le résultat d'un chauffage factice et rapidement perdu.

G. BERTIER.

#### L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE A L'ÉCOLE

C'est en s'inspirant des principes de la science sociale qu'on réalise de plus en plus à l'école la coordination des enseigne-



ments géographique, historique et littéraire. La connaissance de chacune de ces matières en effet est intimement liée à celle des deux autres. Il est nécessaire de posséder la géographie d'un pays pour en comprendre l'histoire. Par exemple, l'histoire de l'Égypte, n'est-ce pas la géographie du Nil? Et comment expliquer les manifestations littéraires d'un peuple, si on ne les situe pas à leur place dans son évolution historique et sociale? Je garde comme expérience concluante, parmi mes plus pénibles souvenirs de professeur, celui d'une classe où j'eus à enseigner la littérature du xvi<sup>e</sup> siècle français à des élèves qui ne savaient rien des guerres de religion. Il faut donc que tout se tienne le plus possible dans le cours comme tout s'est enchaîné dans la réalité. Et le plus sûr moyen n'est-il pas que ce cours de géographie, d'histoire et de littérature soit l'œuvre du même maître. Il en a été ainsi cette année pour chacune des classes de l'enseignement secondaire. Une seule exception a été faite pour la première, où le programme de géographie, déterminé par les nécessités du baccalauréat, ne correspondant pas exactement au programme d'histoire ou de littérature, a pu être confié à un professeur distinct.

Sauf ce cas, la méthode de simultanéité et de coordination des trois enseignements a été totalement appliquée et avec les meilleurs résultats.

En quatrième, M. Roujol, gagné depuis longtemps à la science sociale, s'est inspiré de la façon la plus stricte, dans ses études, de la méthode exposée définitivement par M. Demolins. Il a fait connaître à ses élèves l'Asie, l'Afrique, l'Orient et la Grèce. Il a plus insisté sur la formation sociale de chacun de ces pays, par exemple, pour l'Afrique et l'Asie, sur les peuples primitifs, que sur les colonisations modernes, dont l'étude viendra mieux à son heure dans les classes d'histoire contemporaine. Il n'a pu se dispenser pourtant de donner place déjà à quelques notions sur l'état actuel de certains pays, comme l'Algérie. De nombreuses lectures, plusieurs récitations littéraires ont été choisies sur des sujets correspondant au cours. Avec la Grèce a commencé l'étude de la littérature proprement dite.

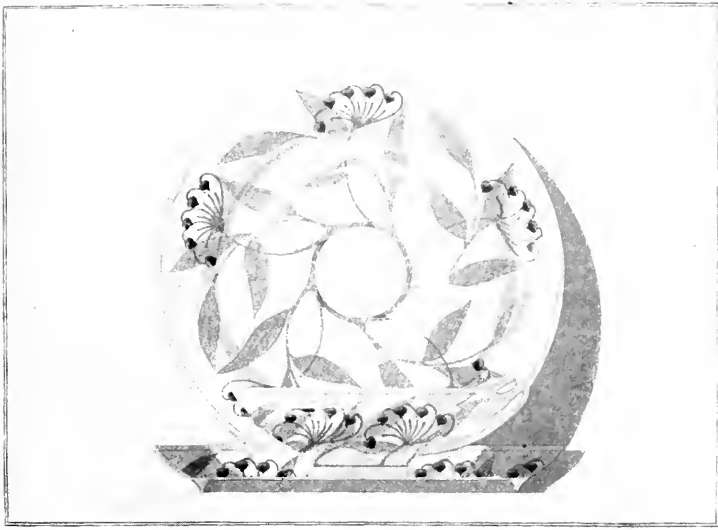
En troisième, M. Desgranges a fait les chapitres suivants sur Rome et le Moyen Age. L'année dernière, M. Desgranges a exposé ici même son procédé. Grâce à ses qualités littéraires et à son abondante documentation artistique, il donne à ses élèves de véritables « résurrections du passé ». Aussi les narrations de ceux-ci, toujours empruntées, comme sujet, à l'époque étudiée, sont-elles particulièrement vivantes et colorées. Ces garçons, peu mûrs encore pour l'abstraction et les idées générales, développent au contraire, à merveille, leur imagination, leur sens du pittoresque et des formes plastiques, leurs aptitudes à saisir l'ensemble extérieur d'une civilisation et à évoquer des réalités lointaines ou disparues.

C'est en seconde qu'ils abordent bien laborieusement le devoir français proprement dit, la maudite dissertation du baccalauréat. Cette année, M. Mentré a eu le soin de les guider dans ce passage, et il leur a fait connaître, avec l'histoire du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles, la littérature classique. Il a mis, dans cet enseignement, l'exactitude et la rigueur logique qu'il apporte à ses travaux scientifiques. Ses élèves, plus maîtres déjà de leur pensée et de leurs moyens d'expression, ont eu parfois à lui fournir, sur quelque point précis, une petite conférence, où leur initiative et leur savoir-faire ne pouvaient que s'affermir.

En première, nous avons préparé l'examen.

Quelques retards, dus aux programmes anciens des classes précédentes, ont imposé aux élèves une besogne plus étendue, mais dont ils se sont acquittés, je le reconnais à leur louange, avec courage et persévérance. Ils ont étudié l'histoire littéraire grecque et latine et l'histoire littéraire française de 1660 jusqu'à nos jours. A cette dernière partie correspondait le programme d'histoire de 1715 à 1815, que d'ailleurs nous avons fait précéder d'une revue rapide du siècle de Louis XIV. Tous les samedis, des interrogations par chacun des professeurs de lettres de l'Ecole, sur la partie du cours étudiée dans la semaine, ont maintenu en haleine nos futurs bacheliers, en les préparant aussi aux imprévus et aux émotions de l'interrogation finale.

Cependant, malgré cette préoccupation constante et nécessaire



DESSINÉ PAR PIERRE BOUTILLIER (13 ans)



DESSINÉ PAR MARCEL CHARPENTIER (16 ans)



de l'examen, j'ai fait tous mes efforts, qui répondaient d'ailleurs aux désirs des élèves, pour ne pratiquer en aucune façon ce qu'on désigne communément sous le nom de « bachotage ». J'ai veillé à ce que l'esprit de sincérité que l'on recommande à l'École se trouvât aussi dans nos études. Pour les devoirs, écartant résolument tout sujet factice, ou par trop suranné, j'ai voulu que chacun écrivit selon sa pensée, au lieu de reproduire je ne sais quels « topos » tout faits et insignifiants. Pour les interrogations, les élèves ont dû lire assez des auteurs que la suite de l'histoire littéraire nous faisait voir, pour en parler, en pleine connaissance, et d'eux-mêmes, non pas seulement d'après mon cours ou d'après un manuel. Aussi souvent que le permettait un programme assez chargé, j'ai fait faire des explications littéraires et littérales des textes les plus féconds des grands auteurs. J'ai regretté de ne pouvoir pratiquer plus souvent cet exercice très formateur, et grâce auquel aussi peut se maintenir davantage chez nos sportifs l'amour des belles-lettres.

L'enseignement du latin a été donné en quatrième par M. Trocmé, qui s'est attaché à poser solidement les bases grammaticales indispensables; en troisième, par M. Desgranges, qui, par d'abondantes traductions, a familiarisé ses élèves avec les textes; — en seconde et en première, M. Mentré et moi avons donné tous nos soins à la version.

P. LESAUNIER.

### **Le couronnement du roitelet.**

Depuis longtemps déjà les oiseaux se plaignaient de ne pas avoir de roi; aussi, se réunirent-ils un jour pour en élire un. De toutes les parties du globe, les représentants accoururent; depuis le petit oiseau-mouche jusqu'à l'énorme vautour, tous se dirigeaient vers le même point, une plaine vaste et déserte.

Quand tous les électeurs furent arrivés, une pie bavarde déclara que la couronne appartiendrait à celui qui s'élèverait le plus haut; cette idée fut accueillie avec empressement, et la course commença, dès qu'une vilaine outarde eut prononcé le mot « trois ». Au bout d'un instant, on ne voyait plus que de petits points noirs éparpillés dans l'espace.

Dès que le jury eut trouvé le temps de course assez long, une chouette poussa un cri aigu pour inviter les oiseaux à redescendre; l'aigle avait dominé tous les autres; on allait le proclamer, lorsqu'une petite voix s'écria : « Je suis allé plus haut que l'aigle, car, blotti sur son dos, au milieu de ses plumes, je l'ai toujours dépassé ».

Alors, tandis que tous les assistants hésitaient, le hibou, que l'on disait très sage, prit la parole et dit : « C'est bien simple, l'aigle sera le roi, et l'autre le roitelet. »

C'est ainsi que le petit oiseau fut ramené en triomphe jusqu'au palais royal tout aussi bien que l'aigle.

Étienne DE BABY,  
*élève de 6<sup>me</sup>.*

### Le retour d'une hirondelle.

Ce matin je m'étais levé de bonne heure, et quelle ne fut pas ma surprise lorsque, ouvrant mes volets, j'aperçus la tête de ma jolie petite hirondelle de l'an passé : elle arrivait de son long voyage, et m'ayant vu, elle sortit de son nid, et, en gazouillant, vint se poser sur mon épaule.

J'étais ravi; aussitôt, je lui demandai de me raconter son retour. Elle commença en ces termes : « A 3 heures du matin, un dimanche, je sortis de mon nid, puis je traversai Yokohama à toute volée. Bientôt je m'engageai à travers la mer bleue et limpide. Je rencontrai des mouettes qui voulurent bien m'accompagner jusqu'à l'île de Formose.

Nous vîmes des bateaux et nous entendîmes des détonations. Je dis à mes compagnes : « N'entendez-vous pas ce bruit? — Oui, ce sont les escadres russe et japonaise qui veulent s'anéantir. — Regardez, leur dis-je, ce bateau qui enfonce dans la mer; sortons vite de ces parages, car les détonations me font peur. Tout le long du chemin, nous parlâmes de la guerre, puis nous dûmes nous séparer et je continuai jusqu'à Hong-Kong, où je retrouvai quelques-unes de mes compagnes. Après une petite halte au Tonkin, nous reparâmes à tire-d'aile vers Calcutta. Nous fîmes un tour dans cette belle ville industrielle et, à 5 heures du soir, nous étions à Aden en Arabie. Nous eûmes l'intention de nous y arrêter, mais nous pensâmes avoir une meilleure place sur la Kaaba.

Nous parlâmes d'Aden et nous arrivâmes à 8 heures à la Mecque. Comme il était tard pour nous, nous allâmes nous reposer. Le lendemain nous traversions la mer Rouge et arrivions au Caire. Nous

ne nous y arrêta mes pas, car nous voulions revoir les pyramides. Mes compagnes me quittèrent, elles nichaient sur le sphynx de granit ; je leur dis au revoir, et piquai droit sur Nice. J'étais déjà fatiguée sur la Méditerranée quand je vis à l'horizon un petit paquebot qui faisait la traversée. Je me perchai sur le mât et j'arrivai à Nice, où j'eus le plaisir de voir la bataille des fleurs. A Monaco, j'assistai à la course des canots automobiles et enfin j'arrivai à Marseille, ma ville natale.

J'y fis un petit séjour et, huit jours après, je passais à Montélimar, la ville aux nougats ; j'étais à Grenoble juste quand le Stade Grenoblois faisait un match contre les Lyonnais ; je partis avant la fin du jeu, car j'avais hâte de retrouver mon nid et de vous annoncer le retour des beaux jours.

Mais il serait poli de vous demander comment vont le petit Jacques et la petite Hélène, car avec eux je m'amusaï souvent et j'espère recommencer mes bonnes parties de l'an passé.

LÉON FORESTIER,

*élève de 6<sup>me</sup>.*

### L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

L'année 1904-1905 a été bonne pour le progrès de notre enseignement scientifique. Nous avons toujours cru qu'une éducation fondée sur la science convenait seule à l'homme moderne. Aussi les cours de sciences sont-ils, chez nous, plus nombreux que partout ailleurs.

Nous allons passer en revue les principales réformes de l'année, mais nous pouvons, dès maintenant, résumer en une formule l'esprit qui les a toutes inspirées : *réalisme dans l'exposé de la science, réalisme dans l'étude psychologique de chaque élève.*

*Réalisme en mathématiques.* — Les mathématiques semblent les plus irréelles des conceptions de l'esprit. Nous sommes arrivés cependant à les concrétiser. En arithmétique, se servir le plus souvent des opérations abrégées, de la règle à calcul, de la table de logarithmes ; en géométrie, substituer à la logique déductive d'Euclide l'intuition vivante, qui donne tant

d'attrait à l'enseignement de M. Méray; en algèbre, employer le plus tôt qu'on peut les représentations graphiques sur papier d'ingénieur, quadrillé au millimètre; en descriptive, faire beaucoup d'épures ou construire des polyèdres de bois ou de carton; en trigonométrie et en cosmographie, faire un grand nombre d'applications sur le terrain, comme la mesure de la hauteur d'une maison, ou encore l'observation d'une éclipse de lune; telles sont les grandes lignes de notre programme mathématique.

*Réalisme en chimie.* — Le laboratoire de chimie, installé définitivement l'année dernière, a montré cette année ses ressources; les seules acquisitions des derniers mois ont été quelques appareils de chauffage perfectionnés; sous l'habile et généreuse direction de M. Durand, les travaux pratiques ont été fort suivis, et plus d'un lycée nous envierait la belle collection des produits fabriqués par les élèves. Mais, surtout, nous avons tenu à enseigner la chimie, et la chimie appliquée, aux très jeunes enfants (les élèves de cinquième): la chimie est en effet la plus concrète et la plus amusante des sciences expérimentales, et nous n'oublions pas que c'est à l'école de la chimie que s'est formé Le Play.

*Réalisme en physique.* — Malheureusement notre enseignement de la physique n'a pas été à la hauteur de celui de la chimie; notre laboratoire était installé provisoirement dans une salle du bâtiment des classes où les collections se trouvent à l'étroit.

Faut-il dire que, nos garçons s'intéressant pour la plupart à l'automobilisme, nous avons pu, plus facilement qu'à d'autres, leur inculquer les mille notions de mécanique et de thermodynamique qu'impliquent un châssis et un moteur. D'autres élèves, profitant de la collaboration entre les divers chefs de travaux, ont exécuté, avec habileté, l'un, une couveuse à régulateur thermo-électrique, un autre, une périssière automobile, un troisième, un modèle d'aéroplane.

*Étude psychologique des élèves.* — Voici une innovation des Roches. Comme nous voyons nos élèves de très près, nous avons



pu connaître très exactement leurs dispositions intellectuelles, et, par suite, y adapter l'enseignement. Quelle différence avec une classe de lycée où, devant quarante et quelquefois soixante élèves, un professeur débite une démonstration dont le quart seulement de son auditoire profite. Un exemple précis fera mieux saisir notre idée. Certains élèves ne peuvent penser une idée sans en voir aussi l'image concrète : ce sont des visuels; chez d'autres, l'idée évoque aussitôt un geste; ce sont des moteurs; exposons aux uns et aux autres la géométrie descriptive : les premiers verront l'épure dans l'espace; les seconds n'y parviendront pas, quels que soient l'intelligence et le dévouement du maître, mais, par contre, ils sentiront parfaitement les mouvements de rabattement ou de rotation; aux premiers, il faudra une représentation visuelle; aux seconds, une représentation mécanique; le professeur qui ne serait que visuel ou que moteur sacrifierait la moitié de sa classe : chez nous, nous donnons plusieurs démonstrations différentes, de manière à être compris par tous les types d'esprit<sup>1</sup>.

*Création d'une classe de mathématiques élémentaires supérieures.* — Cette classe, confiée à M. Lange, a fonctionné dans de bonnes conditions, tant au point de vue mathématique qu'au point de vue philosophique, le professeur ayant donné à ses élèves (et à ses collègues) de fort intéressantes conférences sur la philosophie des sciences.

*Dédoublement des classes au profit des élèves faibles.* — Nous sommes arrivés ainsi à faire rattraper un ou deux ans d'études négligées, dans l'espace de quelques mois : une telle organisation n'était possible qu'avec nos classes peu nombreuses et l'intimité qui nous permet de connaître nos élèves.

*Préparation aux examens.* — Ceux de nos élèves qui se destinent au baccalauréat ont suivi, dans la classe de première, le programme de l'Université : toutes les semaines, une interrogation orale; tous les trimestres, une épreuve identique à celle de

1. Voir les essais (et autant les vœux) du laboratoire de psychologie de la Sorbonne; nous sommes pleinement d'accord avec son directeur, M. Binet, mais nous nous flattons d'avoir devancé, sur bien des points, son expérience.

l'examen ; de temps en temps, une comparaison de leurs devoirs à ceux des élèves d'un lycée, ont assuré à nos futurs bacheliers une préparation de tous points comparable à celle des établissements urbains.

On voit par ce court résumé que nous pouvons être fiers de nos efforts : nous en voyons cependant les lacunes avec la sincérité de ceux qui, passionnés pour leur œuvre, se croient toujours au-dessous d'elle.

J. WILLBOIS.

### L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES D'APRÈS LA MÉTHODE PHONÉTIQUE

Depuis deux mois, nous avons fait une expérience très intéressante avec la méthode phonétique appliquée à l'anglais.

La méthode phonétique est une combinaison de toutes les bonnes qualités des différentes méthodes. Elle a été introduite dans nos meilleures écoles, ainsi que l'*écriture phonétique*. Cette écriture représente les sons de la langue, ce qui évite presque toutes les difficultés de l'orthographe ordinaire.

Cette écriture, inventée par l'*Association phonétique internationale*, n'est pas difficile à apprendre, parce qu'on a pris la plupart des signes de l'alphabet ordinaire, en les complétant par des lettres nouvelles pour les sons qui ne sont pas représentés dans nos alphabets.

Cette écriture plaît beaucoup aux enfants, parce qu'ils retrouvent les mêmes signes pour les mêmes sons.

Ce nouvel alphabet a été scientifiquement construit et, grâce à lui, on arrive à pénétrer le secret de la *formation* des sons d'une langue étrangère quelconque. Cette méthode est particulièrement utile pour l'anglais, parce qu'elle résoud la difficulté de la prononciation.

Les résultats obtenus en deux mois, à raison d'*une demi-heure par jour*, ont été très intéressants. Nous allons continuer cet enseignement, pour arriver progressivement à l'orthographe ordinaire.

D'après les expériences faites dans d'autre pays et aussi en France, cette transition offre peu de difficultés. On constate même que les élèves, ayant étudié les *sons* de la langue parlée, sont tellement frappés par la différence qui existe entre ce qu'on dit et ce qu'on écrit, qu'il donnent plus d'attention à l'orthographe que ceux qui n'ont pas eu une formation phonétique.

L'enseignement de l'écriture phonétique est nécessairement accompagné d'une étude sur *la formation organique* des sons étrangers.

Cette sorte de *drill* dans la production scientifique des *sons* étrangers n'accoutume pas seulement les élèves à s'orienter dans ce nouveau monde des sons, mais les aide à imiter rapidement les sons dont ils ont déjà étudié la formation organique.

C'est là une bonne préparation pour nos élèves qui doivent aller faire un stage à l'étranger; ils y seront ainsi de suite à leur aise pour prononcer exactement les mots.

Nous avons donné ces leçons avec l'aide de deux livres spécialement préparés pour cela : *Eléments d'anglais parlé*, par Paul Passy (Firmin-Didot, Paris), et *Dent's first english book*, by Walter Rippmann, Dent and Co. London. Ces livres donnent de bons résultats.

E. MOLENAAR.

## L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

L'enseignement du dessin à l'École a pour but principal de « fixer l'attention » de l'enfant sur ce qui l'environne. Étant donné le peu de temps consacré à cet enseignement, il ne saurait être question de former des artistes complets, doués d'une habileté que d'aucuns n'acquièrent qu'après de longues années d'étude. Tout au plus pouvons-nous leur donner de bonnes habitudes pour tenir leur crayon, leur assouplir la main par des exercices simples, leur apprendre à simplifier les formes qu'ils auront à représenter. L'important est surtout de les habituer à « regarder » ce qu'ils voient tous les jours.

Car il est curieux de constater combien l'observation pure joue un rôle secondaire et momentané chez l'enfant. (Voir à ce sujet les curieuses observations de James Sully dans ses « Études sur l'enfance ».) L'enfant, comme l'adulte ignorant, dessine de mémoire; ses dessins ressemblent plus à une nomenclature qu'à une représentation de ce qu'il voit. Il sait qu'un arbre a des feuilles; il faudra qu'elles soient toutes indiquées à quelque distance que soit cet arbre. Sur un visage commencé de profil, l'enfant n'hésitera pas à mettre les deux yeux de face. Ses « bonshommes » auront toujours cinq doigts, leurs épaules seront représentées de face, etc., etc. Certains de ces défauts enfantins se retrouvent d'ailleurs dans les premiers essais des peuples primitifs, et cela s'explique par ce fait que les uns et les autres voient dans le dessin plus un langage qu'un effort artistique.

Notre enseignement tendra donc à laisser à l'enfant toute sa spontanéité, mais à le mettre en garde contre cette tendance naturelle à observer trop rapidement ce qu'il veut représenter. Son attention est fugace, il se contente facilement de croquis informes. Nous l'obligeons à fixer celle-ci, en le faisant dessiner de mémoire, ce qui est sa méthode naturelle, mais en exigeant plus d'exactitude, et en le remettant, une fois le dessin terminé, devant le modèle qu'il aura choisi. Nous le laisserons se corriger lui-même, et s'il ne voit pas lui-même ses fautes (ce qui arrive plus souvent qu'on ne croit), nous appellerons ses camarades, faisant participer ainsi toute la classe aux efforts d'un seul. Ce n'est qu'en dernier ressort que nous interviendrons, l'enfant étant plus frappé des observations de ses égaux que de ceux qu'il croit lui être supérieurs.

Nous avons dit plus haut que nous laissons à l'enfant le choix de ses modèles, nous le faisons autant qu'il nous est possible; cela nous permet de laisser se développer le tempérament de chacun. La plupart préfèrent certainement les créations naturelles, fleurs, feuilles, etc.; il suffit pour s'en rendre compte de leur demander leurs essais spontanés.

Nous choisissons seulement les formes les plus simples, exigeant, par contre, plus d'exactitude. En hiver, nous ramassons des

feuilles mortes, nous prenons des objets usuels, bats de cricket, ustensiles de cuisine, etc., etc.

En été, nous cueillons des fleurs, les enfants les épinglent sur leurs cartons et nous les autorisons à colorier leurs essais, le prestige de la couleur faisant passer par-dessus l'aridité du dessin uniquement au trait.

Ainsi nous habituons l'enfant à regarder la Nature, nous voudrions pouvoir ajouter à l'aimer. L'École des Roches, située à la campagne, est dans des conditions merveilleuses pour permettre cette *éducation de l'œil*.

Nous pourrions aussi, aidé par les professeurs des autres sciences, inciter l'enfant à rechercher les causes des formes qu'il examine. Nous l'amènerions insensiblement à cette idée que la « fonction crée la forme », il regarderait avec plus de soin ce dont il saisirait mieux la raison d'être. Il apprendrait à respecter ces objets usuels dont il ne voit que le but pratique, car il saurait tout ce qu'ils représentent d'efforts et de tâtonnements. Il apprendrait enfin, en contemplant les manifestations naturelles, à aimer Celui qui, de toute éternité, créa toutes choses en vue de sa finalité et, plus particulièrement, l'homme pour sa destinée.

Maurice STOREZ.



TRAVAUX FAITS A LA MENUISERIE

### III

#### LA SECTION SPÉCIALE

##### L'AGRICULTURE ET LES SCIENCES NATURELLES

Nous n'avons fait de ces deux branches qu'un seul enseignement indivisible, fait de théorie et de pratique, d'abstrait et de concret, de règles et d'applications.

La ferme, ainsi que nous le prévoyions l'an dernier, nous a permis de recourir aux procédés d'enseignement par l'aspect, à la méthode expérimentale. Nous nous sommes largement aidés, pour instruire les enfants et faire entrer dans leur cœur l'amour de la campagne, des excursions dans les champs, les prés, les bois, des visites d'exploitations bien tenues, et d'industries agricoles diverses, des travaux pratiques, des carrés de démonstration, concours agricoles, etc.

C'est ainsi que notre enseignement s'est adressé, non pas à la mémoire, mais à l'intelligence, pour former l'enfant à l'observation raisonnée de tout ce qu'il voit autour de lui, des pierres, des plantes, des animaux, des machines, qu'il a constamment sous les yeux.

Nous avons voulu l'instruire, non à l'aide de définitions, de préceptes, de procédés ou de recettes agricoles, mais en le mettant à même de comprendre et de juger.

L'agriculture nous a permis ainsi de lier les sciences physico-chimiques et naturelles et d'éviter cette organisation faite de

pièces et de morceaux, ce dédale inextricable sans vues d'ensemble et de règles.

**Ferme.** — Nous avons eu la satisfaction de nous voir décerner trois premiers prix au concours agricole du canton de Verneuil, pour les vaches laitières, le beurre et l'ensemble de la ferme.

Les améliorations réalisées au cours de l'année ont été l'installation d'un moulin à élévation d'eau, la construction de fosses à fumier et de fosses à purin, le pavage et le cimentage des écuries et étables, l'agrandissement et l'épuration de la mare, l'aménagement des granges et greniers, etc.

Notre attention s'est portée sur l'introduction de bonnes variétés de blé, d'avoine, de betteraves, sur la préparation des semences, le nombre et la profondeur des labours, etc...

**Champs d'expériences.** — Ce sont eux qui nous guident dans les changements à introduire dans l'assolement ou les modifications de culture.

Tout essayer, mais ne conserver que ce qui est « meilleur », telle sera notre devise pour concilier le progrès avec la prudence.

Le jury des visites de fermes nous a décerné, pour les champs d'expériences et carrés de démonstration, la plus haute récompense de cette catégorie : diplôme de médaille d'or, avec félicitations.

Nous comptons publier les résultats des divers carrés d'essais dans le *Bulletin des agriculteurs de l'Eure*, et dans celui du *Bureau d'études sur les engrais*.

Voici quelques remarques qui s'imposent en attendant :

**Blés.** — Nous nous sommes appliqués au choix de la variété et de la fumure.

Le choix de la variété a une importance capitale sur la réussite finale de l'entreprise. Il faut choisir des variétés appropriées au climat et aux terres de la ferme, c'est-à-dire capables d'utiliser au maximum ce que nous pouvons désigner sous le nom de « milieu ».

Variétés précoces essayées : Japhet, Bordeaux, Champlan, Bordier, Roseau, etc.

Variétés intermédiaires : blane de Flandre, Sheriff, Dattel, etc.

Variétés tardives : Carter, Goldendrop, Poulard d'Australie.

Les maladies cryptogamiques n'ont pas chômé cette année, et il est facile de voir, dans les divers carrés, la supériorité du sulfatage pour les combattre.

Et non loin de là, dans un champ limitrophe, on pourrait évaluer à près de 50 francs par hectare, le dommage causé par le charbon et la carie.

La propagation de ces maladies est due à des spores, ou graines de champignons, qui restent attachées au blé de semence; nous avons pu en préserver les récoltes en soumettant le grain, avant de le confier au sol, à l'opération du sulfatage.

Nous avons essayé l'avoine d'hiver, que nous voudrions voir entrer en partie dans l'assolement; on tendait à la propager, il y a quelques années, puis elle a été délaissée. Nous sommes satisfaits des essais de cette année. L'avoine se présente bien, exempte de sanve, alors que celle de printemps en est envahie. Nous avons pu observer sur elle l'influence du tassement du sol; la terre, sur les bordures, était peu raffermie, spongieuse et avait retenu trop d'eau, ce qui fait que la plante, en ces endroits, a souffert sérieusement cet hiver. Nous sommes persuadés que ce défaut de tassement du sol rentre pour près du quart dans les échecs de la culture dans ce pays.

Comme quantité de semence employée, nous avons obtenu la meilleure apparence avec 3 hectolitres.

Pour réussir cette culture, nous sommes d'avis qu'il faut semer de bonne heure, c'est-à-dire fin septembre. Nous en dirons autant pour le blé, fin septembre ou octobre. Il est nécessaire de bien préparer la terre, et surtout de la serrer fortement, afin d'éviter le déchaussement au printemps, comme nous l'avons vu en bordure.

Les rendements, nous le voyons bien, seront de beaucoup supérieurs à ceux de l'avoine de printemps.

*Essais de betteraves.* — Fourragères et intermédiaires.

*Pommes de terre.* — Pour l'alimentation et pour la nourriture du bétail.



Cette plante est généralement sacrifiée, en Normandie, comme fumure et préparation du sol. Nous voudrions que l'on se préoccupât davantage du choix de la variété, de la plantation et surtout des engrais.

**Plantations d'arbres.** — Elles furent effectuées par les élèves, qui se sont montrés parfaits terrassiers.

Sur le domaine de l'École, nous avons multiplié les érables, platanes, tilleuls, marronniers et, à la ferme, des pommiers.

Nous voudrions faire plus, et créer, pour l'an prochain, une société scolaire forestière très active.

Nous comptons pour cela sur les généreux dévouements, qui n'ont pas manqué jusqu'ici.

**Jardinage.** — Nous l'avons surtout réservé à l'enseignement préparatoire.

Nous avons agrandi l'aspergière, fait plus de légumes et utilisé une partie des eaux des maisons pour l'irrigation.

Le travail était plus pénible et plus déconcertant : les mauvaises herbes pullulaient dans tous les carrés à l'entrée des vacances de Pâques, et les semis, comme partout d'ailleurs, n'ont pas bien levé, conséquence de l'état de l'atmosphère.

Il a fallu ressemer, et, cette fois, ce sont les insectes et les limaces qui ont causé des ravages.

Le jardinage a donc eu moins de succès que d'ordinaire.

**Excursions.** — Elles ont servi d'utile application au cours et nous ont permis d'étendre le champ de nos observations.

Nous ne ferons que les énumérer : les fermes des Huets, près Breteuil, de la Ville-Dieu et Montmorin près Damville, la laiterie de M. Deslandres; les fermes de Beaumontel, les Rufflets, Bigards, Feugueirolles.

L'exploitation de Nassandres, sucrerie et raffinerie, a vivement intéressé les garçons; nous comptons y retourner quelquefois.

Mentionnons aussi les visites d'abattoirs, de l'usine à gaz, de l'usine élévatoire des eaux, du puits artésien de Breteuil, etc.

Il nous reste à voir, comme programme de fin juin et juillet : la verrerie de Tourouvre et les fermes du Verger, du Bois-Josse

près Boissy-le-Sec, des Hayes et de la Harillière, près Gournay-le-Guérin.

Paul JENART,

*Ingénieur-agronome.*

### COMICE AGRICOLE DU CANTON DE VERNEUIL

La Commission du Comice agricole a visité les fermes et les exploitations rurales signalées comme étant les mieux tenues. Elle a chargé M. Couplier, professeur d'agriculture, de faire le compte rendu de ces visites.

Nous reproduisons l'extrait de ce compte rendu, qui concerne la ferme de l'École :

« Sur cette propriété l'on trouve des choses intéressantes, sur lesquelles j'attirerai tout particulièrement l'attention.

« L'étable, par exemple, bien pavée, blanchie à la chaux, bien aérée, renfermant 18 vaches, 5 génisses et un jeune taureau, parmi lesquels figurent des animaux superbes. Le lait produit par les vaches laitières est, pour partie, vendu à l'École des Roches, à raison de 0 fr. 20 le litre. Le supplément est converti en beurre.

« La fabrication du beurre comporte l'écémage centrifuge, à l'aide d'une écémense à bras, à bol cloisonné, un bon modèle. Cet écémage a remplacé avantageusement l'écémage par bassins plats; il donne un rendement en crème plus considérable, et, à condition de laisser fermenter la crème avant la fabrication du beurre, l'on obtient également un produit d'une grande finesse.

« Le lait écémé, doux, peut être donné aux pores ou aux veaux. Il ne faudrait pas cependant nourrir ces derniers exclusivement avec ce lait, à moins de prendre quelques précautions, pour prévenir les diarrhées. J'ai vu, dans une laiterie industrielle, mélanger à ce lait doux du thé de foin et de la poudre de lait de qualité inférieure. Cette préparation donnait d'excellents résultats.

« J'approuve sans réserve l'installation du moulin à vent, faite par l'École des Roches, car il m'a été donné d'en étudier de semblables qui fonctionnaient à l'entière satisfaction de leurs propriétaires. Ces moulins ne réclament que quelques soins de graissage, tous les huit jours, quelquefois tous les mois, suivant les systèmes. La première mise de fonds est assez importante, relativement au prix d'un manège par exemple, mais c'est une force motrice toute gratuite, convenant très bien pour une élévation d'eau. Il faut cependant tenir compte de l'irrégularité du vent et avoir un réservoir assez grand pour parer aux éventualités d'une accalmie pouvant durer plusieurs jours. Il n'y a pas à redouter les tempêtes, les coups de vent, car le moteur adopté par l'É-

cole, du système Samson-Pitter, est à orientation automatique. Avec son pylône triangulaire, d'une grande légèreté, il est même décoratif.

« Le puits qui atteint 26 mètres de profondeur, a 1<sup>m</sup>,50 d'eau.

« M. Palfroy possède les instruments qui lui sont utiles pour une bonne exploitation : un scarificateur, une faucheuse, une moissonneuse, un coupe-racines.

« La fosse à fumier est très bien comprise ; c'est un modèle à adopter. Elle mesure 15 mètres sur 8 mètres, et est entourée, sur ses deux longs côtés, de deux murs de 0<sup>m</sup>,50. Elle est complétée par une fosse à purin, maçonnée, de 12.000 litres. Le tout revient à environ 1.100 francs.

« M. Palfroy emploie du nitrate (500 kilos), et du superphosphate, jusqu'à 6.000 kilos.

« Les pâturages couvrent 6 hectares ; le blé, 12 hectares ; le seigle, 4 hectare 50 centiares ; l'avoine, 18 hectares ; les fourrages artificiels, 7 hectares ; les racines, 2 hectares 50 centiares. »

En dehors de la ferme, l'exploitation comprend en outre 50 hectares appartenant à l'École et cultivés sous la direction du professeur d'agriculture de l'École, M. Paul Jenart, ingénieur-agronome.

Le rapport de la Commission s'exprime ainsi sur cette partie de l'exploitation :

« La Commission a été vivement intéressée par les expériences que M. Jenart, ingénieur-agronome, a tentées sur la culture de dix variétés de blé.

« La végétation, belle en général, était très différente suivant les variétés, mais les résultats en seront surtout intéressants au moment de la récolte, après pesage. Il sera facile, à ce moment, de conclure à la supériorité de tel blé sur tel autre, à valeur commerciale égale, car en agriculture, comme dans le commerce, c'est le résultat final, économique ou non, qu'il importe de connaître.

« Les analyses des terres sont rares, car le cultivateur se tient en dehors de ces questions de haute envergure, dont il ne voit pas l'utilité. Pourtant, il emploie de plus en plus les engrais chimiques, dont il apprécie les bons effets. N'y a-t-il pas là une anomalie ? Comme les engrais chimiques, en effet, n'apportent au sol que un, deux ou trois éléments, il semblerait qu'il y ait avantage à savoir au préalable, ce qu'il convient de donner à ce sol. Possède-t-il déjà en suffisante quantité un ou deux éléments ? Le bon sens indique qu'on devrait en tenir compte dans l'application des engrais, et qu'on ne devrait lui donner que ceux qu'il réclame. Et pour en arriver à juger ainsi, en connaissance de cause, des besoins du terrain, il y a deux moyens ; on peut ou le faire analyser, ou expérimenter les engrais eux-mêmes, sur des parcelles différentes. Les deux méthodes ont du bon et peuvent être employées parallèlement, mais nous pensons que l'analyse pourrait rendre de grands services aux

cultivateurs, et leur éviter des tâtonnements et essais longs et quelquefois coûteux.

« M. Jenart a suivi de très près, dans le Nord, la culture intensive du blé, et il a voulu expérimenter, sur les terres de l'École des Roches, les procédés qui tendent à ce résultat; nous espérons qu'il y parviendra. Dans tous les cas, il pourra en tirer des conclusions pratiques.

M. Jenart a analysé le terrain de l'École des Roches; il a trouvé :

Azote.....	1,65	pour 1.000
Acide phosphorique.....	0,536	— —
Potasse.....	0,914	— —
Chaux.....	0,775	— —

Ce qui indiquerait une terre pauvre en acide phosphorique et très pauvre en chaux.

Sur les parcelles de blé, il a employé les engrais suivants :

Sulfate d'ammoniaque.....	110	kilogr. par hect.
Superphosphate.....	450	—
Chlorure de potassium.....	150	—

M. COULPIER,

*Professeur d'agriculture.*

### Extraits du Palmarès.

CHAMPS D'EXPÉRIENCES. — Diplôme d'honneur avec félicitations du jury, décerné à l'École des Roches.

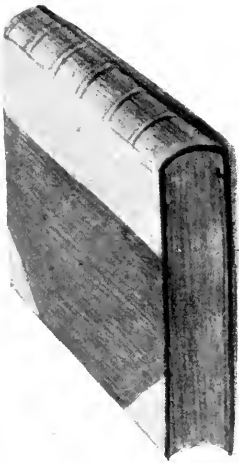
TENUE GÉNÉRALE DES FERMES. — Médaille de bronze, décernée à M. Palfroy.

BANDES DE VACHES LAITIÈRES (5 TÊTES). — Premier prix, 50 francs, M. Palfroy, ferme de l'École des Roches.

PRODUITS DE LAITERIE. — Prix et diplôme, décernés à M<sup>me</sup> Palfroy, ferme de l'École des Roches.

### LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

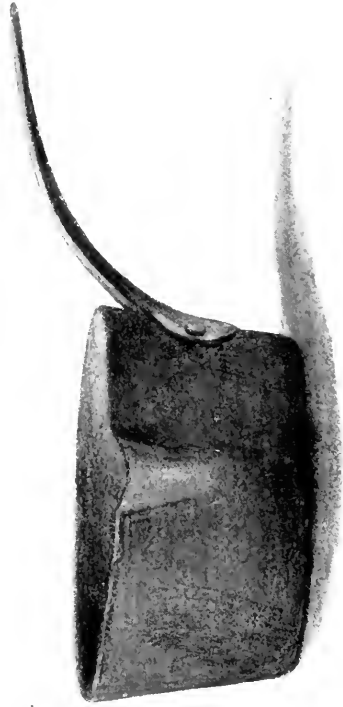
En dehors de son objet purement scientifique, ce cours est destiné à indiquer, d'après l'observation et l'expérience, les causes multiples qui assurent la supériorité sociale. Il y a des gens qui réussissent et d'autres qui échouent dans la vie, sans savoir pourquoi. Mais il est préférable de s'en rendre compte, afin de se mettre, de science certaine, dans les meilleures conditions pour réussir et éviter autant que possible les causes d'échec. Je crois que tous les élèves de ce cours sont aujourd'hui



DESSINÉ PAR PIERRE PUSINELLI (11 AOUS)



DESSINÉ PAR JEAN THURET (13 AOUS)



DESSINÉ PAR PIERRE PUSINELLI



très éclairés sur les applications de la science, et qu'ils sauront les mettre en pratique pour orienter leur vie.

Nous avons reçu, cette année, la visite d'un certain nombre de collaborateurs de la *Science sociale*. Ils ont bien voulu faire aux élèves de la Section spéciale un exposé de leurs travaux, qui a été suivi de discussions intéressantes. Les élèves ont fait ensuite des résumés de ces exposés.

Les principales communications ont porté sur les sujets suivants : *Les origines et les caractères du type flamand*, par M. Jules Scrive-Loyer; *Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne*, par M. Paul Roux; *l'Évolution du paysan basque du Labourd*, par M. Olphe-Galliard; *la Petite industrie en Franconie*, par M. Louis Arqué; *les trois Formes essentielles de l'éducation, leur évolution comparée*, par M. Paul Descamps; *la Colonisation algérienne*, par M. de Sainte-Croix; *les Manifestations intellectuelles chez les sauvages de l'Océanie*, par M. Alazard.

Le grand travail de cette année a été l'établissement d'une classification naturelle des sociétés humaines, pour remplacer la classification artificielle de Le Play. Mes élèves se sont associés à ce travail considérable, qui a été publié dans un des derniers fascicules de la *Science sociale*.

Enfin, pendant ce dernier trimestre, nous avons entrepris de déterminer, d'après cette Classification et grâce à elle, l'évolution de certains phénomènes, suivant une méthode rigoureusement scientifique.

Nous avons surtout étudié l'évolution de la littérature et l'évolution des pouvoirs publics. C'est la première fois qu'on fait entrer ces phénomènes dans le cadre de la science et nos élèves ont reçu, de ce travail fait en commun, une impression profonde.

En effet, nos classes sont un véritable laboratoire, où tous ensemble, maître et élèves, nous travaillons à découvrir la science et à la faire progresser. Je ne connais pas de méthode d'enseignement qui soit plus formatrice pour l'esprit et qui lui donne plus de vigueur.

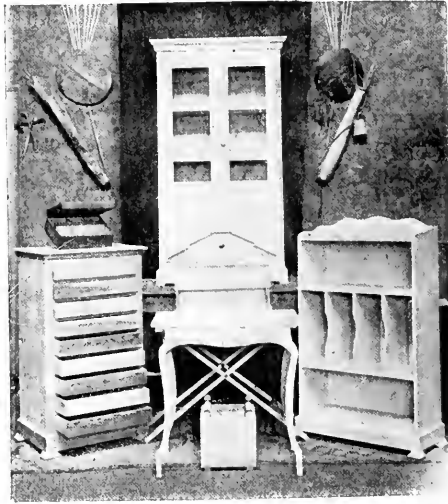
Rien, non plus, ne développe davantage l'initiative intellec-

tuelle. Je puis en donner comme exemple le tableau suivant, établi par Jean Bessand. Il a eu, de lui-même, l'idée intéressante et originale d'ajouter à la classification sociale un arbre généalogique des sociétés humaines.

Ce tableau complète la classification d'une façon remarquable, en mettant en relief, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici, l'ordre dans lequel les *types sociaux* sont sortis les uns des autres.

Ce travail fait le plus grand honneur à notre jeune collaborateur. Il témoigne de l'esprit méthodique qu'il apporte à ses études et de ses facultés d'initiative.

Edmond DEMOLINS.



TRAVAUX FAITS A LA MENUISERIE



ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES SOCIÉTÉS HUMAINES

(par Jean BESSAND).

FORMATIONS.	GENRES.	GROUPE.	ARBRE GÉNÉALOGIQUE.
RTICULARISTE	<i>Développée.</i>	Amérique du Nord . . . . .	
		Australasie et Afrique anglaise. . . . .	
		Europe septentrionale . . . . .	
	<i>Ébranlée.</i>	Europe occidentale. . . . .	
		Europe centrale . . . . .	
	<i>Ébauchée.</i>	Polders flamands. . . . .	
		Plaine saxonne. . . . .	
		Fjords scandinaves. . . . .	
	MUNAUTAIRE	<i>Ébranlée.</i>	
Europe méridionale . . . . .			
Europe occidentale celtique . . . . .			
Europe orientale. . . . .			
Asie méridionale et orientale. . . . .			
<i>Instable</i>		Océanie . . . . .	
		Forêts et sols divers de l'Afrique. . . . .	
		Forêts et sols divers de l'Amérique Sud . . . . .	
		Savanes de l'Amérique du Nord . . . . .	
		Toundras . . . . .	
<i>Stable.</i>	Déserts et oasis . . . . .		
	Steppes asiatiques. . . . .		
	Région originaire. . . . .		

## Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne.

(Résumé d'une conférence)

*Le lieu.* — Sol pauvre, sol et sous-sol sablonneux, donc très perméables, grande sécheresse, l'approvisionnement d'eau ne peut se faire qu'au moyen de puits (groupements en villages).

La végétation naturelle est représentée par les bois de pins et les bruyères.

Nous allons examiner quel parti le paysan saxon a su tirer de cette lande pauvre, à deux époques différentes et dans des circonstances différentes.

### 1° LE TYPE AVANT LE DÉVELOPPEMENT INTENSE DES TRANSPORTS.

L'absence de routes, causée par la pauvreté du sol et par l'esprit décentralisateur du bauer saxon, détermine l'*isolement complet du lieu*. Les achats et les ventes sont donc impossibles. Par la force des choses, la culture doit être *ménagère*; de plus, elle est *extensive*, à cause de la pauvreté du sol, qui force le paysan à cultiver de très grandes étendues de terrain.

Nous voyons là le type du domaine plein, à habitation centrale, cultivé par les membres de la famille, qui en tirent tous leurs moyens d'existence.

Quand la famille ne suffit pas à l'exploitation du domaine, elle s'adjoint un ménage (*heusling*) auquel elle donne un jardin et une maison.

Mais étant donné la difficulté des transactions, le *heusling*, pour assurer sa subsistance, loue des parcelles de terre à son employeur qui lui en facilite l'exploitation, par la location à moitié du prix normal, de son matériel agricole.

*Le domaine plein suffit aux besoins de la famille, mais ne les excède pas.* Il constitue un ensemble, et, à moins de pratiquer le système champenois aux effets instabilisants, son morcellement est impossible.

La *transmission intégrale* du domaine s'impose; conséquence: *émigration en masse des cadets.*

Le domaine revient à celui des fils que le père juge le plus apte à sa direction.

Les obligations de l'héritier, vis-à-vis de ses frères et sœurs, se restreignent au paiement de leur subsistance jusqu'au sortir de l'école (14 ans).

A partir de cet âge, les enfants travaillent sur le domaine, dans la mesure où leurs forces le leur permettent.

## 2° LE TYPE ACTUEL.

Les premiers faits qui nous frappent sont : l'*enrichissement* et l'*augmentation de la population*.

Le *développement des transports* en est la *cause essentielle*. En facilitant les débouchés et en supprimant l'isolement, ils rendent possibles l'exportation et l'importation des produits.

*Conséquences*. — Grâce à leur facile importation, les amendements sont d'un emploi général; on obtient ainsi un plus grand rendement de la terre. — La culture tend donc à devenir *intensive* et, dès lors, à étendue égale, le sol suffit aux besoins d'un plus grand nombre de familles. La conséquence directe de ce fait est la diminution, ou même l'*arrêt complet de l'émigration*.

Les cadets colonisent, pour ainsi dire, leur pays natal.

Actuellement, la tendance très marquée à abandonner la culture intégrale, que nous constatons dans la lande du Lunebourg, est une preuve que le paysan saxon a su voir, dans la facilité des échanges, un moyen de s'élever par la spécialisation de sa culture.

*Cette spécialisation porte :*

1° Sur le bétail. — Production laitière (accessoirement et pour utiliser le lait écrémé, élevage du porc);

2° Sur les poulets de grain.

En revanche :

1° *Disparition du mouton*. — Causes : a) Abaissement du prix de la laine. b) Reboisement (auquel les troupeaux de moutons nuiraient). c) Les terres de bruyères, amendées, peuvent servir pour la culture.

2° *Disparition des ruchers*. — Leurs seules raisons d'être étaient

la production du sucre (miel) et de la boisson (hydromel), dont l'approvisionnement était impossible dans ce lieu isolé.

Le reboisement, qui se pratique en grand dans la région du Lunebourg, est une source de subventions importantes pour les populations qui font la cueillette des fruits et de la végétation secondaire.

Au sujet du reboisement, il est intéressant de noter un fait qui marque bien le besoin d'indépendance du paysan saxon : il préfère se passer de l'aide que l'État lui offre pour ce travail d'amélioration (paiement de plus d'un tiers des frais) plutôt que d'être soumis à un contrôle quelconque.

Les conditions nouvelles de vie amenées par les phénomènes que nous venons d'examiner, *augmentation du rendement des terres, facilité des échanges, développement de la cueillette*, ont déterminé des changements importants dans le genre de vie du type étudié.

Les voici dans l'ordre de causes à effets : *Facilités plus grandes de se constituer un budget*. L'homme se marie plus facilement, diminution du nombre de domestiques, hausse des salaires (accentuée par le besoin plus grand de manouvriers causé par la spécialisation de la culture).

*Donc élévation des gens qui s'établissent plus facilement à leur compte.*

On remarque une tendance à donner aux cadets des dots plus importantes. En voici l'explication : la préoccupation du père de famille est, non pas de laisser toute sa fortune à l'un de ses enfants, *mais seulement le domaine*. La fortune en espèces a toujours été répartie également entre tous les enfants et, actuellement, l'augmentation générale de la richesse, que nous avons constatée, et, par conséquent, l'agrandissement de cette fortune, entraînent nécessairement l'augmentation des dots.

#### *Conclusions.*

L'observation du type actuel et sa comparaison avec le type ancien nous montrent, chez cette population saxonne, une aptitude très particulière à utiliser les occasions de s'élever.

L'abandon du domaine plein en est une preuve, car il nous fait voir que cette forme d'exploitation n'était pas une institution routinière fixe, mais qu'au contraire, elle était une manifestation de cette aptitude à profiter des circonstances et à s'y adapter.

André POCHET,  
élève de la Section spéciale.

### DÉBUTS DANS LA VIE DES ÉLÈVES DE LA SECTION SPÉCIALE

La Section spéciale a pour but de préparer plus directement nos jeunes gens à la vie, de hâter le moment où ils pourront s'établir dans des situations indépendantes et de les aider, autant que possible, à faire cet établissement.

Il est donc intéressant de suivre, dès maintenant, les premiers élèves de cette Section, qui sont sortis de l'École il y a seulement un an.

#### I. — En Angleterre.

Hubert de Rigaut est d'abord entré dans une école de commerce de Londres, à *Pitman's School*. Les renseignements qu'il nous adresse à ce sujet méritent d'être reproduits ici, car cette école pourrait également servir de stage de début pour un certain nombre de nos garçons.

*A M. Edmond Demolins.*

« Cher Monsieur,

« Le jour de mon entrée à *Pitman's School*, un des portiers revêtu d'un uniforme tout galonné, m'introduisit chez le gérant; celui-ci téléphona et m'adressa à un professeur qui devait me donner des leçons particulières. Ce professeur me fit causer, et, voyant que j'étais à même de suivre les cours, me présenta au professeur du Cours moyen, dont je devins dorénavant l'élève.

« Pendant la classe du matin, de 10 h. à 1 h., on nous faisait lire le journal

l'un après l'autre, pour apprendre à bien prononcer. Puis, chacun à son choix écrivait, soit une lettre commerciale en anglais, soit un exercice; enfin, on faisait une dictée. Pendant les classes de l'après-midi ou du soir, on suivait à peu près le même programme.

« Après une semaine, je fus jugé de force à passer dans la classe supérieure dont le professeur est un clergyman. Même programme que précédemment, mais avec de la conversation en plus. Ce clergyman est très intéressant; il a été en Amérique, au Canada, il a passé 4 ou 5 ans au Transvaal et il nous raconte d'une façon très vivante ses voyages, avec des détails souvent fort réalistes.

« Nous avons aussi des cours d'hygiène, qui servent à varier les sujets de conversation. C'est étonnant tous les progrès qu'on fait, quand, pendant 5 à 7 heures chaque jour, on écrit, on parle, ou on entend parler, toujours en anglais, et sur toutes sortes de sujets.

« On donne, à tous les nouveaux élèves, un carnet sur lequel il y a d'abord le nom, l'adresse, les matières qu'ils apprennent et le reçu de ce qu'ils ont payé. Il contient en outre tous les renseignements dont peuvent avoir besoin les étrangers et même les habitants de Londres. Il y a : 1° toutes les lignes d'omnibus et de tramways qui conduisent des diverses parties de Londres, à Pitman's School; 2° les bureaux de postes les plus voisins; 3° les « Public Library »; 4° les hôtels et restaurants recommandés; 5° un plan de la ville, enfin une foule de choses que je n'ai pas la place de mentionner; il y a même l'heure (qui varie tous les jours) à laquelle on doit allumer les lanternes de bicyclettes.

« Il y a trente ans, Pitman's School n'était qu'une petite école de sténographie ayant seulement une vingtaine d'élèves. C'est aujourd'hui un *Commercial Training College* splendidement organisé et ayant plus de 1.500 élèves.

« Les Directeurs et le Principal ont fait de fréquents voyages en Amérique et ont visité les diverses parties de la Grande-Bretagne et du continent, en vue d'étudier les meilleures méthodes et de créer un système parfait « d'éducation commerciale ».

« Voici les principaux avantages que procure l'école :

- « 1° Instruction individuelle, dans toutes les matières;
- « 2° Langues vivantes enseignées par des professeurs du pays;
- « 3° Éducation commerciale par des *Business Men*;
- « 4° Enseignement de l'anglais aux étrangers;
- « 5° Plus de 100 machines à écrire à la disposition des élèves;
- « 6° Sténographie : 6 « classes de vitesse » graduées;
- « 7° On peut entrer à l'école à n'importe quel temps de l'année et étudier n'importe quelles matières;
- « 8° L'école se charge de placer les élèves de capacité suffisante;
- « 9° On peut recevoir l'instruction par correspondance;
- « Je pense, cher Monsieur, que ces renseignements pourront vous intéresser. Je vous tiendrai au courant de ma vie à Londres.

« Hubert de RIGAUD. »

Grâce à la connaissance acquise antérieurement du français, de l'allemand et de l'anglais, Hubert de Rigaud a réussi à obtenir, en six mois, le diplôme de Pitman's School. Il a pu alors entrer, à Londres, chez le représentant d'un de nos Groupes d'expansion commerciale, pour y faire l'apprentissage des affaires. Bien qu'il se destine à l'agriculture, il estime avec raison que c'est là une préparation nécessaire, car la culture est, elle aussi et essentiellement, une affaire.

Par la lettre suivante, il nous met au courant de sa nouvelle vie :

« Cher Monsieur,

« ... Avant de quitter Pitman's School, j'ai passé un examen, comme on le passe à la Chambre de Commerce de Londres, c'est-à-dire très sérieusement : traduire en anglais une page de français, traduire en français de l'anglais, correspondance commerciale, conversation, interrogation sur la grammaire, dictée, etc. En somme, le tout dura à peu près deux heures. Puis on me donna un diplôme avec toutes les fioritures requises, le directeur me fit un speech très touchant à propos de mon départ et nous nous séparâmes.

« Quelques jours après, je me présentais chez un des représentants de vos Groupes commerciaux, MMrs Emmerich et Bertholon; le diplôme de Pitman fit un excellent effet.

« Pour la place qui allait être vacante, il fallait bien savoir l'anglais, car la partie principale est celle de voyageur, ou « *commission agent* ». On m'engagea immédiatement.

« Je me mis rapidement au courant de la tenue des livres, de la manière de faire des expéditions, et de toutes les autres choses que j'ai à faire. Mon travail est aussi bien dans le bureau qu'à l'extérieur, car j'ai bien souvent à aller voir des clients un peu dans toutes les parties de Londres. Chaque mardi, je vais à Luton, ville de 7.000 habitants, à 30 milles de Londres, dans le Bedfordshire.

« Cette ville fabrique presque exclusivement des chapeaux de paille. Il y a quelques grandes usines, mais la majorité des ouvriers travaille en petit atelier et vend aux grands commerçants. Les gens de Luton achètent les tresses de paille, qui viennent du Japon, les femmes cousent ces tresses à la machine en forme de chapeau : puis cela passe à l'atelier où le chapeau est enduit de gélatine fondue (pour le rendre dur et raide); il est ensuite comprimé dans un moule par une presse à vapeur. Le dernier travail de finissage est fait par les femmes : cela consiste à coudre des bordures, mettre un ruban, etc...

« Nous vendons de la gélatine à Luton, puis aux fabricants de chocolats, de confiture, pâtisseries, confiseurs, etc. et de la colle (en plaques) aux fabricants de meubles, imprimeurs, etc.

« Ma position est très intéressante, instructive et poussant à l'initiative.

« Je gagne en ce moment 20 shellings par semaine et je serai augmenté à mesure que je deviendrai plus au courant; j'ai aussi une commission sur les affaires que je fais.

« Une fois arrivé à Luton, je vais voir notre représentant, pour savoir s'il a quelque communication à me faire, puis je commence ma tournée dans la ville. Je passe chez les clients pour leur faire payer les comptes qu'ils doivent, et prendre leurs nouvelles commandes. A 4 heures, je reprends le train pour Londres.

« Ce travail est très formateur et dresse à avoir de l'aplomb, car on rencontre des individus qui ont toujours de mauvaises excuses et à qui il faut parler ferme; d'autres au contraire qu'il faut ménager. Je suis, comme vous le voyez, en bonne voie.

« Pour ceux qui doivent entrer dans le commerce en Angleterre, il est de toute nécessité qu'ils sachent la comptabilité et l'arithmétique anglaise : savoir compter, multiplier et diviser en livres, shellings, pence, ou en tonnes, hundredweight, quarters, livres. En un mot, ils doivent être familiarisés avec les systèmes de poids, mesures et de monnaies. L'écriture est aussi une chose très importante : écrire bien est un immense avantage pour la comptabilité.

« Sans affirmer rien de certain, je puis vous dire que si un de mes camarades de l'École savait bien la comptabilité et l'anglais, il se pourrait très bien qu'on le prenne dans notre *firm*, si cela lui plaît. Je pourrais en parler à M. Bertholon qui peut avoir besoin de quelqu'un avant deux ou trois mois.

« En admettant que, plus tard, on fasse de la culture, ce qui m'arrivera probablement à moi-même, il est très utile d'avoir une bonne expérience commerciale, surtout que, de plus en plus maintenant, la culture intensive, comme aux États-Unis et au Canada, devient une affaire commerciale.

« Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments respectueux et reconnaissants et me rappeler au bon souvenir de tous mes anciens professeurs.

« Hubert de RIGAUD. »

Je crois que l'exemple d'Hubert de Rigaud peut être suivi par un certain nombre de nos jeunes gens, par ceux qui désirent acquérir la pratique générale des affaires et faire, dès leur sortie de l'École, l'expérience toujours nécessaire des hommes et de la vie réelle.

C'est le parti que j'ai conseillé à un autre de nos jeunes gens de la Section spéciale, qui m'a écrit de Londres, le 6 juin dernier :

« Il y a un mois environ que je suis entré à *Pitman's School* et j'espère obtenir rapidement mon diplôme, suivant ce que me disent mes professeurs. Je fais surtout de la grammaire anglaise et des lettres commerciales en anglais. »



## II. — En Amérique.

Pierre Pochet, qui est sorti l'année dernière de la Section spéciale, fait actuellement un stage aux États-Unis, à l'Université Cornell d'Ithaca. Il est inscrit à la Faculté d'agriculture.

Nous extrayons de sa correspondance quelques passages qui donneront une idée de sa vie à l'Université :

« La ville d'Ithaca est presque uniquement composée de cottages d'étudiants, entourés d'arbres, sans barrières et tout à fait isolés les uns des autres par des pelouses. L'Université compte 3.000 étudiants, parmi lesquels beaucoup de jeunes filles et de gens mariés.

« Un assez grand nombre d'étudiants gagnent leur vie, surtout en s'employant dans les Boarding houses. Ce sont des étudiants qui me servent et lavent mes assiettes. Je suis à table avec des élèves ingénieurs qui ont beaucoup de tenue et de distinction, comme d'ailleurs la plupart des étudiants...

« ... La fin de janvier va être assez dure, étant exclusivement consacrée à des examens écrits. Dans l'examen préliminaire du cours sur les sols et terrains, j'ai eu 82 sur 100 : ce qui est une bonne moyenne...

« J'ai été, il y a quelques jours, à l'examen médical. On m'a fait lire des lettres de toutes les grosseurs, constater à quelle distance je pouvais entendre un diapason et on a pris toutes sortes de mesures de mon corps. — On m'a remis un petit manuel très intéressant d'hygiène générale du corps...

« ... Étant un peu souffrant, j'ai reçu plusieurs fois la visite de mon voisin, qui est un Irlandais américanisé. Il me raconte que, venu en Amérique sans grande intention d'y rester, il a été emporté par le courant américain. Il ajoute que je ne pourrai vivre encore quelque temps aux États-Unis sans vouloir y rester définitivement...

« J'ai fait connaissance avec mon garçon de restaurant. C'est un étudiant d'au moins 35 ans, instruit, ayant été maître d'école pendant 4 ans. Il a lu, aidé de son dictionnaire, beaucoup d'œuvres françaises et discute avec moi, entre deux services, les mérites d'Alphonse Daudet...

« J'ai assisté hier soir à une séance de l'*Alliance Française* de Cornell. La société comprend les deux professeurs français de l'Université, qui forment avec moi toute la colonie française d'Ithaca, une quinzaine d'américaines et à peu près un même nombre d'étudiants. Les membres paraissent pleins de bonne volonté et on pourrait faire des séances intéressantes.

« Hier nous avons eu une lecture de l'*Étincelle*, puis des jeux de société français et enfin le chant en chœur de la *Marseillaise*. J'ai eu beaucoup de succès comme premier étudiant français à Cornell depuis sa fondation.

« Dans une autre séance, les étudiants ont étonnamment bien joué le *Malade Imaginaire*. Leur français était très clair et agréable à entendre et les rôles de femmes joués par des jeunes filles de l'Université étaient presque parfaits. Tous les étudiants sachant un peu de français s'étaient mis à tra-

vailler le *Malade Imaginaire*, et il y en avait un très grand nombre pouvant suivre facilement la pièce.

« ... Pendant la dernière soirée de réception des étudiants, plusieurs professeurs ont fait des speeches; l'un d'eux nous a dit que les deux grandes forces pour un homme étaient la croyance en Jésus-Christ et la confiance en soi.

« Nous avons un *Agricultural meeting* qui se tient tous les quinze jours dans un des halls. La direction invite tous les étudiants, les professeurs et leurs familles et tout le monde cherche à faire connaissance. Les professeurs perdent leur flegme et causent familièrement avec les étudiants. A la dernière réunion, M. Cravig m'a présenté aux autres professeurs. Le directeur, M. Bailey, nous a fait une conférence sur l'agriculture et nous a lu du Whitman. En apprenant que j'étais Français, il est venu causer avec moi pendant quelque temps. Ses grands parents habitaient la Normandie et lui-même connaît à fond les villes normandes...

« Nous avons eu une conférence intéressante sur l'éducation ménagère par une dame professeur dans une Université du Kansas. Voici les principales idées développées : dans le monde moderne, on tend de plus en plus à considérer que l'éducation du corps et l'habileté manuelle ont exactement autant d'importance que l'éducation intellectuelle; l'éducation de la femme doit se porter vers les sciences naturelles, car la tenue d'un ménage devient de plus de plus scientifique à mesure que la science progresse; une femme doit connaître maintenant toutes les notions d'hygiène et de médecine, la digestibilité des aliments, la quantité nécessaire, etc.; en cela, la théorie dépasse de beaucoup la pratique et les Américaines n'utilisent pas assez vite les résultats des travaux scientifiques. Enfin, la conférencière nous a donné de l'éducation une définition qui se rapproche de celle de l'Ecole : « l'adaptation au milieu et à la société qui vous entourent »...

« Le professeur d'économie politique à l'Université nous a fait une conférence sur l'idéal américain. Il a pris comme point de départ les théories de la Révolution française, en montrant l'idée de liberté aboutissant en France à la guillotine et à l'expulsion pour tous ceux qui n'acceptent pas les théories étroites de la Révolution et, dans les sociétés anglo-saxonnes, à l'indépendance complète de toutes les associations, ou religions, qui sont considérées comme un moyen de relever la société. L'idée française d'égalité, aboutissant à la théorie déprimante du droit égal de tous les individus sans tenir compte de leurs capacités, et, en Amérique, se restreignant à l'égalité d'opportunité qu'ont tous les individus à s'élever. L'idée de fraternité mondiale étant considérée comme absurde en Amérique est remplacée par la fraternité des peuples supérieurs, tout en cherchant à élever les peuples inférieurs à leur niveau.

« Le foot-ball est ici un jeu très violent et sans finesse. Pendant les matches, tous les étudiants sont énervés au dernier point. Il y a quelques jours, l'Université Cornell ayant été battue par l'Université de Pensylvanie, la physionomie de l'Université était complètement changée, les étudiants étaient tristes et se parlaient à peine.

« Je viens d'entrer dans le club de cricket. Nous jouons pour le moment dans une grande salle couverte et entièrement entourée de filets. Notre pro-

fesseur est un des meilleurs professionnels d'Amérique. Il est content de *men balling*, mais il y a toute une troupe d'excellents joueurs australiens, anglais et américains et j'ai peu de chance d'entrer dans la première équipe.

« Je trouve, dans le *World's Work* d'avril, un article très curieux, écrit par un Japonais conférencier à l'Université de Chicago. Ses observations ressemblent à celles de la Science sociale, au point de reconnaître l'influence prépondérante de la race, de l'éducation et du milieu et de classer le monde en Occident particulariste (*individualistic*) et en Orient communautaire (*communal and patriarchal*).

« Voici en abrégé les parties importantes de son article :

« L'influence de la race, de l'éducation et du milieu (*social surroundings*) déterminent, dans l'Orient et l'Occident, deux populations nettement différentes.

« Le progrès de l'Occident peut s'expliquer par la nécessité de la lutte pour l'existence sur un sol plus pauvre; l'immobilité de l'Asie, par l'abondance plus grande des productions naturelles rendant la vie plus facile.

« L'Ouest est « individualistic », l'Est « communal ».

« L'unité, dans la société de l'Ouest, est l'individu; dans l'Est, la famille. C'est la plus importante des distinctions existant entre les deux civilisations.

« Il cite ensuite un extrait d'un livre écrit par un Chinois, *Letters from a Chinese official*, sur les différences de l'Orient et de l'Occident que je traduis : « Dans l'Occident, les parents et les enfants sont unis par de faibles liens et l'enfant est laissé à lui-même pour lutter, concourir et gagner. Pour nous, Orientaux, ceci est la marque d'une société barbare. Là où il n'y a pas de relations humaines stables, aucun respect pour le passé ni même pour le présent, mais un cupide *ravishment* pour le futur, nous pensons qu'il n'y a pas de vraie société. »

« Les principes qui dirigent l'Occident sont la liberté, l'égalité, la fraternité, le plus grand développement des facultés individuelles, une égale opportunité pour tous, et sympathie pour les voisins.

« Les principes qui gouvernent les sociétés orientales sont la piété filiale, le respect pour le passé, la soumission à l'autorité, le respect pour la vieillesse et la fidélité aux amis.

« Si nous plaçons ces principes en deux colonnes opposées, nous découvrons que non seulement il n'y a pas de ressemblances entre eux, mais qu'ils sont diamétralement opposés, excepté en ce qui concerne la fidélité aux amis.

« Quand des hommes sont gouvernés et mus par ces principes différents, est-ce raisonnable de s'attendre à ce que leur conduite, pensées et idéals, évoluent dans la même direction?

« Le particularisme porté à l'extrême amène l'anarchie, la dissolution de la société. D'un autre côté, quoiqu'on puisse trouver « dans le communisme » un « élixir » de la vie sociale, l'extinction de la liberté personnelle, à côté de tous les biens que cela apporte, pourrait être pire que la vie elle-même.

« Cet attachement aux coutumes, à la tradition et au passé, cette tyrannie sociale qui écrasait toute initiative de l'individu, atrophiait ses capacités,

tuant son génie, façonnant tous les hommes dans le même moule, ont été la malédiction qui a infecté l'Orient, ont causé sa stagnation et présagent sa ruine finale. Toutes ces choses doivent être rejetées.

« Mais ne pouvons-nous pas découvrir quelque bien dans cette société orientale qui a duré si longtemps, tandis que l'Occident est menacé de troubles, de confusion et d'anarchie.

« Il discute alors la supériorité de l'Occident sur l'Orient et donne un mauvais exemple en montrant que la civilisation japonaise est plus avancée que la civilisation russe, car nous savons, par la science sociale, que la Russie se rattache à l'orient communautaire. Il montre ensuite que Dieu a créé deux civilisations absolument différentes pour les unir ensuite et produire une civilisation idéale ayant les qualités complémentaires de l'Orient et de l'Occident.

« Je traduis ces extraits au courant de la plume, mais cela donne bien l'idée du contenu de l'article.

« Cet article semble inspiré en partie par la Science sociale, mais quand on le lit, on a bien l'impression que ce sont des observations personnelles.

« ...Notre professeur de « soils », envoyé à Cornell, pour cette année seulement, par le Bureau of Soils de Washington, nous a demandé de faire un devoir sur un sujet que nous choisirions et se rapportant à son cours. Il a paru content que je lui aie dit que je prenais le sujet suivant : En quoi la constitution des différents sols et le développement des moyens de communication aux États-Unis, tendent à la spécialisation de la culture. Il a accepté, à condition que je m'appuierais sur des exemples très clairs. Comme exemple de culture spécialisée, j'ai choisi celui de Long-Island et comme région à culture intégrale, mon professeur m'a indiqué une vallée du Tennessee, dont la population se suffit entièrement par elle-même et paraît très curieuse au point de vue social. C'est le type de la Sequatchie valley (Tennessee).

« Dans son dernier cours, notre professeur de « soils » est entré en plein dans le sujet traité par M. Daupral dans la *Science sociale*. Il nous a dit que la supériorité de l'Ouest sur l'Est tient uniquement à sa plus grande spécialisation, c'est-à-dire à la plus grande adaptation de sa culture aux différents sols.

« ... Mon essai sur la relation entre les transports et la spécialisation, dont je vous parlais dans une dernière lettre, a beaucoup intéressé mon professeur de soils, qui vient de le donner à lire au secrétaire et au directeur de l'Université agricole. Je suis très heureux de ce succès, qui est dû à la science sociale.

« Pierre POCHET. »

Robert Pochet fait actuellement un stage au Canada, sur la ferme de notre ami Léon Gérin, qui nous écrivait le 26 juin dernier : « Robert Pochet fait bravement l'apprentissage de la culture ». Il s'est mis en effet à tous les travaux de la ferme avec la régularité et la ténacité qu'on lui connaît.

Dans l'intervalle de ces travaux, il est allé assister à quelques cours d'agriculture à l'école de Gruelf, dans l'Ontario.

C'est de là qu'il nous adresse une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« ... L'auditoire du cours d'appréciation du bétail est composé de fermiers désirant s'instruire et attirés par la brièveté du cours et par sa gratuité; le cours est fait d'une manière aussi vivante que possible, en manière de meeting, tout en demandes et réponses du professeur à l'auditoire.

« De temps à autre, un fermier descend sur la piste et, devant l'animal, donne son opinion souvent contraire à celle du professeur; on prend parti pour l'un ou pour l'autre. Mais le professeur semble avoir autant de pratique que les meilleurs et s'explique presque toujours avec une clarté décisive.

« Le collège fait du reste des expériences qui mettent les choses au point. Après avoir apprécié un jour les animaux vivants, on examine le lendemain l'animal mort pour contrôler les observations précédentes.

« Mercredi dernier, nous avons eu plusieurs causeries sur le *Farm Home* par des dames du Collège d'Agriculture. Une étudiante nous a raconté que, dès l'âge de seize ans, elle était maîtresse d'école en pleine montagne dans les Adirondachs. Elle était à six milles du village le plus rapproché et absolument seule avec ses élèves pour se tirer d'affaires. Elle leur a fait construire une partie de la maison d'école, les garçons faisant les plans et la construction et les filles la peinture et l'ameublement. Elle leur apprenait sur une poupée à faire les pansements et à soigner les blessures. Une de ses amies m'a raconté ensuite que cette jeune fille était arrivée à instruire les paysans des alentours, en leur prêtant à tour de rôle tous ses livres et en leur distribuant des gravures d'art..

« Robert POCHET. »

Parmi les élèves qui doivent sortir de la Section spéciale à la fin de cette année, deux ont l'intention d'aller faire un stage en Angleterre, l'un à Pitman's school, l'autre dans une Université; deux viennent de partir pour l'Allemagne; trois autres doivent aller faire leur apprentissage de la vie en Amérique, dans une maison de commerce, dans une Université et le dernier sur la ferme de M. Léon Gérin; enfin un autre a l'intention d'aller entreprendre en France une exploitation agricole.

J'ai la conviction qu'en se plaçant ainsi, sans perdre de temps, dans des milieux d'entraînement et de vie intense, ces jeunes gens acquerront rapidement un esprit d'initiative, une aptitude à l'effort, qui leur donneront une grande avance et une réelle supériorité sur les jeunes gens de leur âge.

J'aime mieux les voir dans de pareils milieux qu'à Paris, dans les brasseries du quartier latin.

E. D.

## IV

### **LES SPORTS, LES TRAVAUX MANUELS, LES EXCURSIONS.**

#### **GAMES.**

#### **COMMITTEE.**

P. Fauquet-Lemaître (captain of Cricket and Football), J. Bes-sand (captain of tennis), P. de Rousiers, A. Snyers, M. Bosquet, P. Watel, Mr. Bell (secretary), Mr. Sharp (treasurer).

#### **FOOTBALL.**

This season we were not quite so successful in actual results as last season, but the teams that were sent from Paris against us were stronger than those we then encountered, nearly always being second elevens instead of third or fourth. The Standard Club beat us twice and the Racing Club once, whilst we won the first match against the latter, beat Dreux twice, and the Stade Français once. A mixed team which was about equivalent to a strong third eleven played two matches against Dreux College. Of these we won the first at home and lost the return at Dreux; but the ground there is so different from our own that there is considerable excuse for our defeat. Our first eleven was distinctly good and probably better than last year's except perhaps at back, where, owing to various reasons, we

were obliged to make experiments which were not always a success. Boisanger, from whom we had hoped so much, had left before the beginning of the season. Then Watel was hurt early in the season, and Ybarra left after Christmas. J. Pochet returned to the school and playing in the last two matches proved a tower of strength; he seems to be able to play in any position of the field equally well. Fauquet-Lemaitre in Watel's absence captained the team with much ability and was as skilful as ever at outside right though perhaps too fond of shooting at goal from impossible angles. The half-backs were the backbone of the team, all three being hard workers and clever tacklers; while our forwards made up for their lack of weight by excellent combination. Triplet proved as reliable as ever in goal, saving innumerable shots. With regard to the general football of the school, we have in all five games, three senior and two junior, each playing three times a week. The third game of the seniors was rather spoilt owing to a lack of numbers, seldom having enough boys to make two full sides. The second had several good and keen players but there were many — a great deal too many — who were very slack and showed little interest in the game. Possibly we had too much football and it might be better another year to give up one day a week to cross-country runs. The juniors throughout the year showed the greatest keenness and were always ready to play in any weather and at all times. Efforts were made to arrange a match for them without avail. But two or three played in the mixed team against Dreux College and showed excellent form, especially one little forward, who was carried off the field in triumph at the end of the home match. In another year or two Ecole des Roches should have a team equal to play in almost any side in France.

We hope sooner or later to have a match against the old boys of the school. How interesting it would be! Perhaps some member of the present eleven who will not be at the school next year will think of this suggestion and bring a team of past pupils to play the school one Sunday.

## CHARACTERS OF THE XI

*P. Fauquet-Lemaître* (Capt. outside right). — A keen and good forward; centres well; sometimes brilliantly, might be faster with advantage.

*A. Pochet* (centre forward). — A good shot and dribbler, but is too selfish in his play.

*J. Pochet* (back). — Tackles and kicks well; very useful back.

*M. Bosquet* (centre half). — A good and reliable half; looks after his forwards well.

*L. Bélières* (right half). — A pretty player who has much improved; inclined to dribble too much.

*L. Tripet* (goal-keeper). — A really good goal-keeper; has made much progress.

*J. Régley* (back). — Energetic but clumsy; should look where to kick the ball.

*E. De Caix* (left half). — Played well occasionally; is too easily discouraged.

*R. De Sérévillè* (inside right). — A useful forward but is sometimes rather timid.

*J. Demolins* (outside left). — A hard-working player without much idea of passing or middling.

MATCHES 1<sup>st</sup> XI

6 Décembre 1904. — V. une équipe du Standard. — lost.

Les Roches 1 goal. Standard 3 goals.

4 Décembre 1904. — V. Dreux (at Dreux). — won.

Les Roches 3 goals. Dreux 1 goal.

16 Décembre 1904. — V. une équipe Stade Français. — won.

Les Roches 6 goals. Stade-Français 0 goal.

5 Février 1905. — V. Dreux (at Verneuil). — won.

Les Roches 5 goals. Dreux 1 goal.

12 Février 1905. — V. une équipe du Standard. — lost.

Les Roches 1 goal. Standard 3 goals.



19 Février 1905. — V. une équipe du Stade-Français. — drawn.  
no goals. Match stopped.

19 Mars. — V. Racing Club 2<sup>nd</sup> XI. — won.

Les Roches 3 goals. Racing Club 0 goal.

26 Mars. — V. Racing Club. 2<sup>nd</sup> XI. — lost.

Les Roches 3 goals. Racing Club 4 goals.

### CRICKET

Every year we seem to make great progress at cricket, but unfortunately or perhaps fortunately this progress is more noticeable among the smaller boys. If they continue to take as much interest in the game as they do now, we shall certainly have a very good team in two or three years' time. Our great difficulty is that we cannot play enough matches, no team living nearer to us than Paris, which is too far for us to go except on rare occasion.

Our fielding is generally good and we have several fair bowlers; but there are very few boys who are capable of making many runs, the reasons probably being that they have not sufficient confidence in themselves and no net practice. This term we have played two matches, both against the Standart, the first of which we lost and the second won. The cricket throughout the School is not as good as the football, and, in order to make it go properly, the big boys ought to show considerably more keenness and there should be regular net practice in their free time. However in a few years' time with the gradual improvement of the ground and our present small boys becoming big boys we ought to have quite a good eleven.

To turn to the chief players in the School, Fauquet-Lemaitre is the best bat, a fair bowler and a good wicket-keeper. A. Pochet has come on a great deal as a batsman and also bowls well, while his brother J. Pochet is a useful player. In the second game Comaleras, Jean Castan and Bouthillier are all good bowlers and fielders. The first two with Lorillon are the best batsmen. Nearly all the juniors are very keen, but perhaps the

brothers Fabra are the keen est of them all. Philippe often bowls well and is a good field. Washington, when he does hit the ball, generally sends it to the boundary. Of the very small boys L. Riom is the champion, with Guiraud and Rocher not far behind him. Yes, you youngsters, if you go on as you have begun, you will be good cricketers some day.

#### CROSS-COUNTRY

Towards the end of the lent term two cross-country races were run, one for the seniors and one for the juniors. For the senior race a very handsome cup was given by E. de Caix and it was won by G. de Vautibault who was the only competitor to follow the track the whole way. Of the others A. Snyers came in first and was closely followed by J. Pochet, de Sérévillle and R. Riom. The later is quite a small boy and is to be highly commended for his excellent running. In the junior race J. Fabra was the first to arrive, with Forestier second and C. Bosch third. These runs proved quite a success and certainly should be repeated another year. There were in all forty-eight boys who ran in the above races and nearly all of them finished the full distance. Much interest was displayed in the Seniors' race, nearly the whole school turning out to see the start and the finish, whilst a good many also came to see the small boys run.

#### LAWN-TENNIS.

We began this summer with great hopes for a successful tennis season, as the « Les Pins » court had been greatly improved during the winter, so that with the court at Guichardière still playing well, and three other courts in working order there was plenty of opportunity for tennis-lovers to get as much play as they wanted. But a great disappointment was in store for us. We had great hopes of winning the inter-school championship this year which was to have been played on our courts. But on the very morning of the match we received a telegram to say that no competitors were coming. As the

Lycée de Chartres who won at Chartres last year were not entered and we had then beaten all the others we should almost certainly have won this year. Pilon-Fleury, Fauquet-Lemaître and Lorillon are the foremost players in the School, but there are several others not far behind them. All the courts are kept well occupied, during recreation time; and the future of lawn-tennis in the School is very hopeful.

We have played one match this term which we won easily.

FAUQUET-LEMAÎTRE . . . . .	}	won. . . . .	{	6 — 0
PILON FLEURY . . . . .				6 — 0
BOSQUET. . . . .	}	won. . . . .	{	6 — 1
BELIÈRES . . . . .				6 — 2
DE ROUSIERS . . . . .	}	won. . . . .	{	6 — 1
DE LA ROCHA . . . . .				6 — 0

Bernard BELL et John SHARP.

#### CONCOURS ANNUEL D'ESCRIME pour la coupe du Centre-Ouest de la France.

Le lycée de Chartres était le tenant de la coupe.

La coupe a été gagnée, le 14 juillet (4 victoires contre 3), par l'équipe d'escrime des Roches composée de Mario de la Rocha, Joseph Comaleras et Robert Bedel.

Victor PERRET.

#### LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE JARDINAGE

Un groupe d'élèves a adressé la lettre suivante à M. Bertier, le 26 mai 1905 :

« Cher Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons formé une Société coopérative de jardinage, dont Guy de Vautibault est le président et John Waddington le secrétaire.

« Ceux qui désirent être membres de notre Société doivent donner leurs noms à Guy de Vautibault. Ils pourront être admis comme membres actifs,

après une épreuve de quinze jours et en envoyant un franc. L'élection est faite à la majorité des membres.

« La société se propose de travailler au jardin pour le bénéfice et l'instruction de ses membres, en cultivant des légumes et des fruits. Les produits sont vendus aux maîtresses de maisons de l'École, au cours du marché de Verneuil.

« Elle commencera à acheter les graines et les plantes nécessaires, à faire un système d'irrigation, et, plus tard, à améliorer la terre par des engrais.

« Les principaux produits seront : les asperges, les fraises, les choux, les salades, etc.

« M. le directeur, nous avons l'honneur de demander votre concours et le concours de tous les professeurs et élèves qui s'intéressent au succès de notre société.

« GUY DE VAUTIBAULT, *président*. — JOHN WADDINGTON, *secrétaire*.  
— E. MOLENAAR, *membre actif*. »

Notre société, quoique réduite encore au nombre de cinq, a déjà surmonté de grandes difficultés. Nous avons dû d'abord organiser tout un système d'irrigation, qui a donné de bons résultats. Nos asperges par exemple poussent très bien.

Une autre difficulté a été le départ de notre secrétaire, J. Waddington, qui a maintenant un jardin à lui; mais notre nouveau secrétaire, Brueder, réussit très bien dans ses délicates fonctions. C'est lui qui est chargé de vendre aux maîtresses de maisons les produits de notre jardin.

Nos recettes s'élèvent actuellement à 50 francs.

Jacques Pochet s'est chargé de soigner le jardin pendant les vacances.

Le terme prochain, nous comptons avoir avec nous Guy Thurneysen.

E. MOLENAAR.

## Le modelage.

Si en vous promenant dans l'École des Roches, il vous prend l'envie d'aller voir le modelage, vous verrez tout d'abord une salle de moyenne grandeur, plus longue que large et dont les murs sont recouverts de papier brun. Cette salle est aérée et en même temps éclairée par trois grandes fenêtres situées environ à un mètre du sol. Le plancher est recouvert de ciment gris. L'ameublement de cette chambre se compose de deux tables à doubles faces et munies de tiroirs, de quatre bancs, le tout peint en bleu gris, marbré çà et là de larges taches plus grises encore (terre à modeler qu'un élève facétieux a trouvé amusant d'étaler) sans compter les planches plus ou moins grandes. On voit aussi une caisse remplie d'outils achetés à l'intention des élèves trop avares pour en acheter eux-mêmes, ou encore pour les oublier qui n'apportent pas les leurs. Au fond, un tonneau plein de terre, un baquet pour les ouvrages de rebut, deux seaux pour mouiller les linges que l'on étendra sur les fonds pour qu'ils conservent leur fraîcheur et leur adhérence

à la planche, puis les modèles que notre professeur garde et enfin une prise d'eau pour se laver les mains une fois l'ouvrage terminé. Pour empêcher le contact désastreux des habits et de la terre, tout élève doit enfiler, avant de commencer à travailler, une blouse qui lui va du cou aux talons.

Ainsi costumé, on prend des outils. Ces outils sont en bois et ont différentes formes, les uns terminés par un cadre en fil de fer se nomment mirettes, les autres terminés par un bout rond, pointu, triangulaire, carré, ovale, etc... Mais ce n'est pas tout, une fois qu'on a les outils, il s'agit de prendre un modèle; on a le choix : rosaces, têtes de chien, de mouton, de tigre, de lion, de bœuf, de cheval, consoles, fleurs, fruits, feuilles, triangles, guirlandes, en tout une soixantaine de modèles. Après avoir choisi, il faut faire un fond, c'est-à-dire prendre un certain nombre de boulettes, les coller les unes aux autres et ensuite à la planche, puis les égaliser avec une plaque de zinc destinée à cet usage. Avec un petit outil pointu, on dessine le modèle en faisant la même opération que pour le fond, puis on finit son œuvre, on la rend lisse, sans pour cela la faire reluire, enfin on reprend le contour, on laisse sécher pour que la terre puisse se détacher et avec un clou l'on signe.

Tout cela ne se fait pas en une fois, oh non! mais en cinq ou six séances. Enfin, quand les deux heures de travail sont terminées, chacun se retire content de ce qu'il a fait. Tous les ans, les meilleurs modèles sont exposés, et, comme récompense, les élèves ont le droit d'emporter chez eux quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre, qu'ils garderont précieusement comme un souvenir de leur travail de jeunesse.

H. SPYKER (13 ans).

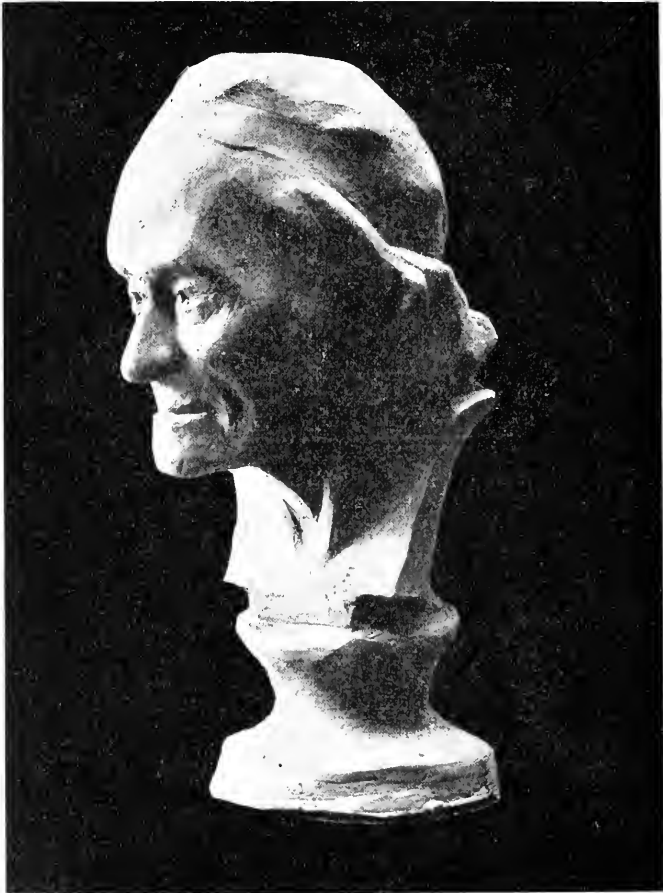
### LA FÊTE DE L'ÉCOLE.

La fête de l'École a lieu chaque année le dernier dimanche de juin. Le choix de cette date permet d'exposer les travaux de l'année et de laisser le mois de juillet entièrement libre pour la préparation des examens. C'était cette année le 25 juin. Les parents étaient venus nombreux, comme d'habitude, et un noyau d'anciens élèves avait pu se rendre à l'invitation de l'École. Nous avons été heureux de les revoir.

Le programme de la fête, borné autrefois à l'exposition et à la séance musicale et littéraire, s'est enrichi depuis un an d'une troisième partie qui a pris un développement croissant : le concours de sport et de gymnastique.

L'exposition, de l'avis unanime, était plus développée, plus intéressante cette année qu'elle ne l'avait jamais été. Consacrée principalement à montrer les résultats des travaux de l'après-midi,

elle avait lieu, comme d'habitude, dans les salles du bâtiment des classes et se divisait en six sections : jardinage et culture ; sciences naturelles ; chimie ; menuiserie ; mécanique, enfin dessin, modelage, reliure et photographie.



BUSTE DE VOLTAIRE PAR ADRIEN PHILIPPI (12 ans)

La section de culture était organisée par M. Jenart. On y voyait figurer des mottes de beurre préparées à la ferme par deux de nos élèves ; des gerbes d'épis recueillies soit dans les champs d'expérience, soit dans des jardins d'élèves ; toute une

collection de graines faisant partie du matériel d'enseignement, etc.

En bonne place, se dressait le diplôme d'honneur obtenu par l'École au concours agricole de Verneuil, tant pour la bonne tenue de la ferme que pour les résultats des champs d'expériences.

Dans un coin, une pancarte géante, ornée de vrais petits pois et de fraises authentiques, attirait les regards. M. Molenaar a organisé avec quelques grands une coopérative de production destinée à fournir l'École de produits culinaires, vendus au cours du marché de Verneuil. Le terrain et les outils leur sont fournis gratuitement ainsi que les premières semences, après quoi ils doivent se débrouiller et faire fortune. L'œuvre, qui compte déjà un président, un secrétaire et un trésorier, est en bonne voie ; elle a même effectué quelques ventes, mais c'est l'an prochain seulement qu'on en pourra juger les résultats. La pancarte fait appel aux généreux donateurs.

A la même section doivent être rattachés aussi les nouveaux jardins créés au Coteau et aux Sablons par M. Bertier et M. Trocmé avec l'aide de leurs garçons. Ces deux jardins, remplis surtout d'arbres fruitiers, ont coûté beaucoup de travail et contribuent heureusement à l'aménagement progressif de cette partie de l'École.

La section des sciences naturelles était représentée surtout par des collections. Les herbiers étaient nombreux, surtout chez les petits, mais commencés un peu tard, réunis hâtivement et peu classés. L'exemple des résultats de Bedales montre tout ce qu'on peut réaliser de ce côté. Si la flore d'ici est moins riche, on peut encore, ne fût-ce que le long des chemins ou de l'Iton, faire bien des découvertes. Les meilleurs herbiers étaient ceux d'Octave Mentré et de Jacques Pochet. Des collections géologiques, la plus intéressante était celle de P. Sauvaire-Jourdan, réunie au prix de recherches sérieuses dans les Alpes et la Sainte-Baume. Deux bonnes collections de coléoptères : l'une de Sauvaire-Jourdan, décidément naturaliste, l'autre constituée par Georges Ferrand, partie à l'École, partie en Russie ; une petite

collection de papillons formée par Marteau comprenait quelques belles pièces, il faudrait la développer. A citer enfin deux préparations de grenouilles disséquées, l'une par L. Landru et A. Ferrand, l'autre par Sébileau.

L'exposition de chimie était particulièrement intéressante. M. Durand et ses élèves y avaient consacré beaucoup de temps et d'ingéniosité. On y voyait une collection de sels de cuivre, préparés au cours; un marais salant fait en argile par J. Comaleras et A. Snyers, et permettant de suivre tout le travail d'une saline; une grotte de stalactites éclairée à l'intérieur (10 centimes d'entrée), formée de cristaux de naphthaline, etc.

La menuiserie, dirigée par M. Jaminet, avait fourni une trentaine de pièces intéressantes et sérieuses. La première place revient sans conteste à Bernard Marotte; son meuble à collections, haut d'un mètre, avec ses neuf tiroirs, le tout assemblé, constitue l'œuvre d'un bon ouvrier. A citer aussi la grande armoire destinée au bâtiment des classes et fabriquée par J. Bessand; un rucher par J. Pochet, une table Louis XV par J. Musnier.

Nos mécaniciens se sont révélés cette année. Jean Bessand exposait une périssoire fabriquée sans aucune aide, à laquelle il a adapté un moteur lui permettant de naviguer sur la Seine. Ce dispositif ingénieux a fait dans la *Nature* du 28 janvier 1905 l'objet d'un article de M. Baudry de Saulnier. E. de Caix exposait un dirigeable, genre Santos Dumont, moteur de Dion, fait à la forge; signalement caractéristique, il ne marche pas bien. Ce trait lui est commun avec l'aviateur de J. Munier. Mais, en toute chose, ce sont les commencements qui sont pénibles. M. Despret, plus modestement, avait établi une Montgolfière. A. Snyers et I. Corcuera en avaient fait une énorme, seulement la colle s'est trouvée mauvaise...

La salle de dessin était aménagée par M. Dupire et M. Storez. Une petite maquette très soignée représentait la réduction du décor fabriqué par M. Dupire pour le *Luthier de Crémone*. Parmi les travaux d'élèves, l'intérêt se portait d'abord sur les dessins décoratifs, puis sur les modelages. Certains garçons,



poussés par M. Dupire, se développent beaucoup de ce côté : un élève de cinquième, Philippe, avait réussi une réduction du buste Voltaire, d'après Houdon. Il y avait des modelages de fleurs et d'animaux très convenables ; d'ici trois ou quatre ans, nos modeleurs que M. Dupire est décidé à ne pas lâcher, pourront essayer le modèle vivant.

M. Storez avait exposé d'intéressants résultats de la méthode américaine Liberty Tadd. De plus, désireux de chercher à l'étude du dessin une base rationnelle fondée sur la psychologie de l'enfant, il exposait des dessins faits de mémoire très suggestifs et très amusants.

Il y avait malheureusement peu de photographies. Je tiens à signaler une vingtaine d'épreuves sur verre représentant des paysages des Alpes françaises. Elles sont dues à J. Bessand et formeront le noyau d'une collection de projections, destinée à l'enseignement géographique. Il est fâcheux que nos garçons ne s'adonnent pas davantage et plus sérieusement à la photographie ; ils en auront des regrets plus tard. On devrait également prélever dans les collections particulières une épreuve des meilleurs clichés et en constituer une collection de l'École, qui acquerrait une grande valeur de souvenir.

Bon travail en reliure ; R. Loubet et M. Charpentier sont à citer.

Enfin n'oublions pas l'*Esperanto* : l'École possède deux farouches partisans et propagateurs de la future langue internationale : un professeur, M. Durand, qui a organisé un cours ; un de ses disciples, R. Saquet, qui avait déjà puisé au foyer paternel la foi espérantiste. Maître et disciple avaient organisé en faveur de la langue du D<sup>r</sup> Zamenhof une publicité bilingue et énergique.

A 2 heures, eut lieu la séance musicale et littéraire. Une coïncidence regrettable nous privait de la présence de M. Parent. Le programme comportait d'abord l'Ouverture de *Samson et Dalila*, exécutée par l'orchestre. Puis M<sup>lle</sup> Rinchewal, M. Tontor et M. Corbusier nous jouèrent trois jolies danses de Rameau : la *Timide*, le *Tambourin* et l'*Indiscrète*. Elles devaient servir d'intro-

duction à la comédie des *Précieuses Ridicules*, où R. Loubet tenait le rôle de Mascarille, J. Musnier et P. Daniel ceux des *Précieuses*, J. Desplanches et J. de Pourtalès ceux des *Marquis*, M. Planquette celui de Gorgibus. Le choix de la pièce était excellent et M. Desgranges avait su découvrir les aptitudes latentes de R. Loubet. La pièce a été jouée convenablement; elle devait l'être et l'eût été beaucoup mieux si des circonstances extérieures et imprévues n'étaient venues gêner les répétitions et nécessiter plusieurs changements. Voici qui est plus important : beaucoup de petits n'ont pas compris la pièce. Il est une école, où les répétitions théâtrales ont lieu dans la salle commune sous les yeux de tous les garçons qui se livrent à leurs occupations personnelles, et tous apprennent ainsi à connaître jusque dans le détail l'œuvre étudiée; en la voyant jouer, ils ne l'en goûtent que davantage. Sans aller jusque-là, tout au moins serait-il utile d'expliquer au préalable dans les classes le sujet et l'action de la pièce représentée, quand elle en vaut la peine et qu'elle présente quelque difficulté, comme c'était le cas.

Après le thé, pris dans les différentes maisons, nouveau rendez-vous au bâtiment des classes pour la séance de sports. La pluie s'étant mise à tomber, tout le monde fut aise d'y trouver un abri. Deux assauts d'escrime opposèrent J. Comaleras à G. de Vautibault, M. de la Rocha à M. Perret. Mais la grande faveur est allée aux exercices plus simples et bruyants : la boxe et la lutte. Un match de boxe anglaise entre L. Bélières et R. de Sérévillle, le premier plus fort et plus maître de lui, le second, plus d'attaque, mais plus jeune et surtout plus nerveux. Ensuite venaient deux démonstrations de boxe française entre M. Perret et P. Carrau d'abord, R. Bedel ensuite. Enfin la lutte. Taillhades et Nozal viennent les premiers au tapis : Nozal a le dessus. Cesari tombe en 23 secondes Bazavillbazo, « élève de Paul Pons ! » Un fameux succès pour M. Perret ! Forestier et P. Carrau épuisent la progression des coups possibles et se roulent longtemps sur le tapis, pour faire match nul. La galerie médisante a parlé de truquage et de concert prémédité. Comment peut-on répandre ces bruits abo-

minables! Match nul encore, quoique homérique et redoutable pour le tapis, entre H. de la Bruyère et M. Pacheco. Enfin Thiébaud et Rochet en viennent aux mains. Rochet embarque Thiébaud par un bras roulé et l'amène à terre.

Le concours de sports s'est continué ensuite sous le hangar de gymnastique. Les petits se sont livrés à divers exercices d'ensemble : mouvements de gymnastique suédoise, sauts par équipes, assouplissement aux barres, montée au poteau; enfin Bedel et R. de Sérévile ont sauté à la perche avec M. Perret. R. Bedel s'est classé premier avec 2 m. 35.

L'après-midi s'est terminé par un match de tennis et l'on s'est donné rendez-vous à l'an prochain.

A. ROUJOL.

### EXPOSITION ANNUELLE

(Cette exposition a lieu le jour de la fête de l'École).

#### I. — Exposition de dessin d'imitation

(objets dessinés d'après nature).

- L. Forestier : un seau, deux boîtes en perspective.
- R. Glaenzer : une pelle à feu, un broc.
- A. Potocki : un chapeau, une bouteille et une boîte.
- M. Capelle : une bouteille, une boîte.
- A. Philippe : une selle à modèle, un livre, une bouteille.
- P. Pusinelli : un livre, une boîte de peinture, un seau.
- J. Comaleras : une marmite, un broc, une pelle à charbon.
- E. de Bary : un seau à charbon, un vase et une boîte.
- J. Thuret : un livre, un broc.
- R. Lorillon : une marmite.
- A. Pusinelli : une bouteille, un livre, une pelle à feu.
- C. Bosch : une table à modèle, une pelle à feu.
- P. Guiraud : une bouteille, une boîte de peinture et un seau.

#### II. — Exposition de modelage.

- A. Philippe : tête de Voltaire, console, tête de chien, de cheval, de bœuf.
- H. de Vautibault : console et bouquet.
- C. Bosch : console et fruits.
- P. Pusinelli : fruits, branche d'olivier et de platane.
- P. Guiraud : feuille de platane et de marronnier.
- M. Capelle : un ornement et feuilles de vigne.

- L. Rocher : feuille de trèfle.  
 J. Comaleras : console et tête de chien.  
 E. de Bary : fruits et feuilles de lierre.

## COMPOSITION DÉCORATIVE

- Projets : une bordure de papier peint, une assiette et tasse en céramique, un carreau de revêtement, un balcon et un lampadaire en fer forgé.  
 P. Leplat, M. Charpentier, A. Pusinelli, H. Ferrand, R. Lorillon et P. Bouthillier.

**III. — Exposition de menuiserie.**

- J. Pochet : Rucher.  
 J. Bessand et B. Kablé : armoire à collections avec vitrine.  
 B. Marotte : meuble à collections.  
 G. de la Marque : bibliothèque à musique, tabouret à pieds tournés, échelle.  
 G. de la Marque et J. Brueder : table de cuisine.  
 J. Musnier : bibliothèque à vitrine, table Louis XV, panneau de porte.  
 J. Thuret : porte-potiche, table pliante de campement, marchepied.  
 P. Monnier : tabouret sellette, caisse à fleurs.  
 W. de Figueredo : porte de jardin.  
 E. Landrin et H. Jéquier : pigeonnier.  
 R. Firmin-Didot : deux pupitres à musique.  
 A. Bessand : pupitre à musique en chêne.  
 J. Castan : tabouret sellette.  
 A. Charpentier : classeur.  
 H. Jéquier : id.  
 J. Brueder : boîte à ouvrage.  
 A. Sébilleau : id.  
 J. Dupas et G. de Vautibault : grande échelle.  
 P. Marteau : caisse à fleurs.  
 P. Guiraud : niveau de maçon.

**IV. — Exposition de Sciences naturelles et d'Agriculture.**

## BOTANIQUE APPLIQUÉE

- A. Ferrand : herbier.  
 M. Charpentier : id.  
 O. Mentré : id.  
 J. Pochet : id.  
 S. Naon : id.  
 G. Walel : id.  
 J. Colin : id.  
 A. Pacheco : id.

## GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE

- R. Prieur : fossiles et roches.  
 M. Delmas : minerais, collection de marbres.

- G. de Coubertin : pierres diverses.  
 M. Capelle : minéraux.  
 J. Waddington : roches sédimentaires, fossiles.  
 P. Sauvaire-Jourdan : minéraux divers.  
 H. Ferrand : géologie locale.

## ZOOLOGIE

- A. Sébilleau : dissection.  
 H. Jéquier : préparation anatomique.  
 L. Landru et H. Ferrand : grenouille disséquée et préparée.  
 A. Philippe : dissection.  
 J. Langer : collection d'insectes.  
 P. Sauvaire-Jourdan : coléoptères.  
 J. Ferrand : coléoptères.  
 E. Adler : id.  
 P. Marteau : lépidoptères.  
 P. Marteau, Forestier et J. Castan : élevage.  
 H. Jéquier : élevage.  
 G. Thurneyssen : couveuse électrique.

## AGRICULTURE

- G. de Vaultibault : beurre façonné et verni.  
 M. de la Rocha : fromage de pays, motte de beurre, plan d'une couveuse automatique.  
*Produits des champs d'expériences* : betteraves fourragères et intermédiaires. Trèfle incarnat hâtif et tardif. Étude du pouvoir germinatif de graines de trèfle violet et hybride ; — de maïs ; — de vesce de printemps. Influence des engrais sur le blé, l'avoine et le seigle. Résistance à la verse. Influence de la quantité de semence employée, du sulfatage contre les maladies. Variétés diverses. Tallage des céréales, etc.

## V. — Exposition de chimie.

## PRÉPARATIONS DE COMPOSÉS DÉFINIS

- O. Mentré : Étude monographique du cuivre. Préparation de dix-sept composés définis du cuivre.  
 P. Monnier : sulfure ferreux ; sulfure cuivreux (par le soufre et le métal).  
 F. Prieur : alumine, par oxydation de l'alcalgame d'aluminium.

## PURIFICATION DES CORPS

1<sup>o</sup> Par cristallisation.

- O. Mentré : cristaux de ferrocyanure de potassium (par voie humide) ; cristaux d'iode, de naphthaline, d'anhydride phtalique (par sublimation).  
 C. Siou, H. de Turckheim et J. Waddington : cristaux de ferrocyanure de potassium (voie humide).  
 Jean Castan : cristaux de sulfate ferreux (voie humide).

- P. Fanquet-Lemaître : cristaux d'iodure mercurique (sublimation).  
 O. Pillet : cristaux de sulfate de cuivre (voie humide).

2° *Par distillation.*

- A. Bessand : distillation d'un litre de vin; distillation fractionnée de l'alcool obtenu dans cette première distillation.

3° *Par précipitation.*

- O. Mentré : cellulose reprécipitée de sa solution cupro-ammonique, par l'acide-sulfurique.

EXPÉRIENCES THÉORIQUES DIVERSES

- J. Musnier : arbre de Saturne.  
 P. Benton : ascension d'un liquide coloré (solution de fluorescéine) dans des tubes capillaires de diamètres inégaux.  
 F. Prieur : cristal mixte de sulfate et de chromate de potassium  $K^2(S, Cr)O^3$  (isomorphisme).  
 O. Pillet : cristaux isolés de sulfate de cuivre, montrant la forme triclinique.  
 H. Boujard : sept solutions colorées, correspondant aux sept couleurs du spectre. (Boujard a fabriqué à la Menuiserie une petite étagère en bois blanc, qu'il a vernie au « Ripolin », et destinée à supporter les sept flacons contenant les solutions).  
 H. Spyker, J. Thuret et R. Prieur : extraits des matières colorantes des fleurs de la violette, du genêt et du coquelicot.

CHIMIE APPLIQUÉE

- J. Comaleras et H. de la Motte-Rouge : reproduction en terre glaise (réduction linéaire au  $\frac{1}{500}$ ), d'un Marais salant de l'Ouest de la France.)  
 E. Cesari, M. Bouts et J. Washington : cire à cacheter, préparée avec la résine des sapins du « Bois des Pins ».  
 G. Lecointre et G. Ferrand : expérience contenant un mélange ( $KClO^3$  et sucre de canne) et un tube plein d'acide sulfurique.  
 H. de Turckheim : teinture de la laine : en jaune, par l'acide picrique; en jaune, par l'acide azotique; en bleu, par le bleu méthylène; en rose, par l'éosine.

CHIMIE AMUSANTE

- Comaleras et A. Snyers : reproduction en miniature de la Grotte de Han. Le corps de la Grotte est en terre glaise; les stalactites sont en naphthaline cristallisée; l'éclairage de l'intérieur de la Grotte peut se faire au pétrole ou au magnésium.  
 L. Tripet : aquarelle représentant M. Burke découvrant le « Radiobe » (Charge).  
 J. Desplanches : dessin en noir, représentant l'*alchimiste* dans son laboratoire (d'après une gravure ancienne).  
 A. Pusinelli : dessin en noir, représentant le *chimiste moderne* dans son laboratoire (d'après une gravure).

- M. Cronier : A dessiné à la plume les Paludiers (bretons) du Marais salant.  
 G. de Vautibault : A collaboré à la Grotte et à l'aménagement de l'Exposition.

### Exposition de mathématiques

#### ÉPURES DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE

- R. Lorillon : intersection de trois plans donnés par deux droites.  
 O. Pillet : idem.  
 R. Firmin-Didot : intersection de deux plans donnés par deux droites.  
 E. de Caix : idem.  
 O. Pillet : intersection de deux plans donnés par leurs traces.  
 O. Mentré : épure du tétraèdre régulier.  
 E. de Caix : épure de l'hexaèdre régulier.  
 R. Firmin-Didot : épure de l'octaèdre régulier.

#### GRAPHIQUES

- J. Pochet : graphique des éliminatoires de la coupe « Gordon-Benett ».

#### CONSTRUCTION DE POLYÈDRES EN CARTON

- J. Corcuera : les quatre polyèdres réguliers étoilés.  
 A. Bessand : les six formes cristallines primitives.

### UN CONSTRUCTEUR DE SEIZE ANS

(Article extrait de la *Vie Automobile*).

Nous avons déjà eu l'occasion de noter, à plusieurs reprises, l'influence qu'a l'automobile sur l'instruction publique. Il est manifeste que le public s'oriente de plus en plus vers les sciences exactes, que le public a, d'année en année, soit davantage d'*apprendre*, et que les générations qui viennent, la graine qui pousse, ont déjà, à l'âge à peine adulte, des propensions vers la mécanique que nous autres, les vieux de 35 à 40, ne nous sommes découvertes que vers l'âge d'homme!

Un exemple me tombe sous la main, que je présenterai à mes lecteurs avec la simplicité que je lui connais. Un de nos plus jeunes abonnés, M. J. Bessand, élève de la vaillante École des Roches, de Verneuil-sur-Avre, dans l'Eure — où la vie scolaire se passe en grande partie en plein air, à la mode anglaise, alors que pour nous elle s'écoulait sous les becs de gaz de l'étude — vient d'imaginer et d'exécuter, par ses propres moyens s'il vous plaît, une périssoire à pétrole à laquelle il manque peu de chose pour être appelée la cadette de notre récente flottille de canots automobiles!

La périssoire, en tant que coque, avait été édifiée, il y a deux ans, par notre jeune constructeur, qui, à seize ans, juge sévèrement le produit de sa quatorzième année : « Elle n'avait que peu de qualités, m'écrit-il, sinon celles de ne pas être très solide, de manquer de stabilité et de n'avoir aucun confortable ».

Toujours est-il qu'ayant, il y a un an, au Jour de l'an probablement, acheté



Fig. 1. — Le jeune constructeur, J. Bessand, rattache un fil d'allumage de la périssoire à pétrole à menée à terre.

au passage du Havre un moteur à pétrole horizontal à ailettes de  $1/4$  de cheval environ — acheté pour aucun travail défini, pour rien, pour le simple plaisir de le voir tourner — M. J. Bessand pensa cet été que ses deux pensionnaires, la périssoire pas solide et le moteur pas puissant, devaient convoler en justes noces. Quelque article de la *Vie Automobile* avait probablement provoqué cette décision! Et voilà notre futur constructeur en réflexions! On va voir qu'il possède déjà un cerveau sage et ingénieux :

« Il ne fallait pas compter mettre d'hélice, m'écrivit-il. Le moteur, le bateau et mes moyens ne s'y prêtaient pas. J'avais songé un moment à fixer de chaque côté de ma périssoire deux flotteurs en forme de cylindres ou de sphères, munis de petites ailettes qui, animées d'un mouvement de rotation, auraient, sans augmenter la résistance de frottement sur l'eau, assuré une grande stabilité et fait mouvoir le bateau. Je renonçai à ce système; les flotteurs me parurent trop difficiles à construire. Je résolus tout simplement de faire une

paire de roues à aubes  
nerait par l'intermédiaire d'une courroie.



« La périssoire que j'avais construite, il y a deux années, est du type des périssoires de bain de mer; elle a 5 mètres de long, 0<sup>m</sup>,45 de plus grande largeur, et 0<sup>m</sup>,17 de hauteur de hordé. Je l'ai consolidée avant d'y installer mon moteur, qui est un jòuet assez bien construit rappelant comme aspect général les gros moteurs industriels à gaz. L'allumage est électrique par piles et bobine. Les caractéristiques du moteur sont : *course* : 0<sup>m</sup>,030, et *alésage* : 0<sup>m</sup>,035. Le carburateur est de ma construction, à niveau constant et à gicleur,

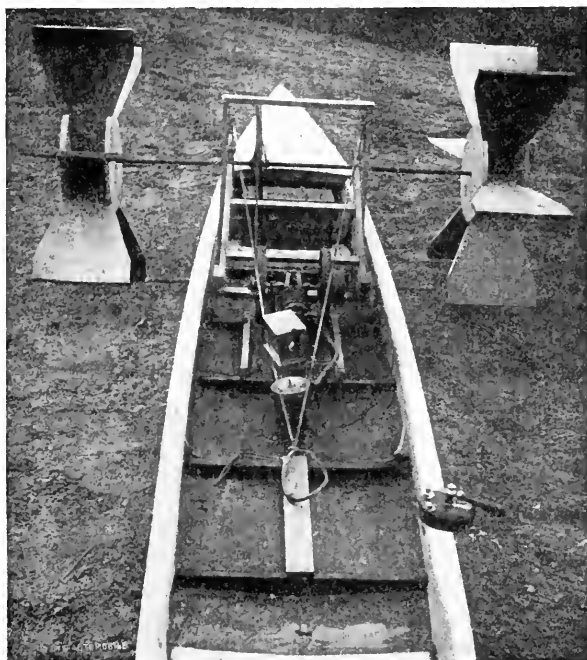


Fig. 2. — Vue générale du mécanisme.

et ma foi! quoiqu'il soit fait avec des boîtes de fer-blanc, il ne me semble pas donner de trop mauvais résultats.

« Il me reste à vous parler de mon embrayage qui a l'avantage, à mon point de vue, d'être d'une simplicité enfantine :

« L'ensemble des roues à aubes, de leur arbre et de la grande ponlie à gorge qui y est fixée peut se relever ou s'abaisser en décrivant une circonférence ayant pour centre I (voir fig. 1), auquel il est relié par des règles en bois I A. — A l'extrémité de ces règles en A sont attachés deux câbles qui passent en r sur de petites roulettes, se réunissent ensuite en un seul et viennent s'attacher au fond du bateau, où je peux les tirer plus ou moins pour embrayer ou débrayer en faisant sortir les roues de l'eau (voir la fig. 2).

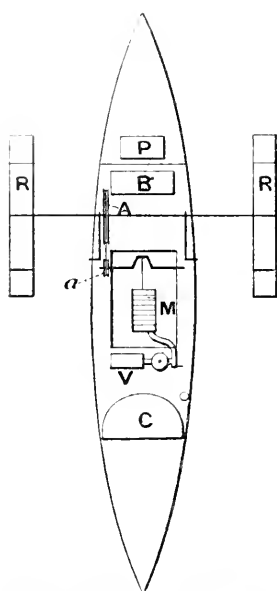


Fig. 3. — Plan de la périssoire de M. J. Bessand.

A, poulie calée sur l'arbre des roues. — B, bobine d'allumage. — P, piles. — *a*, poulie motrice calée sur l'arbre du moteur. — M, moteur horizontal à ailettes. — V, réservoir d'essence. — C, place du conducteur.

« De plus, ainsi que le montre la fig. 4, le centre I se trouve excentré par rapport à l'axe du moteur *a*, de sorte que plus les roues à aubes s'enfoncent dans l'eau et que par conséquent la résistance augmente, plus la distance entre les deux poulies *a* et A devient grande, ce qui a pour effet de tendre la courroie proportionnellement à l'effort demandé. Ce dispositif évite le glissement de la courroie.

« Mais, à vrai dire, ce bateau n'a servi qu'à me distraire pendant sa construction et ses essais : j'ai peut-être réussi à faire le *plus petit bateau à moteur pouvant porter un homme qui existe*, mais c'est tout; je n'ai pas besoin de vous dire combien c'est peu pratique : la nécessité de s'asseoir dans le fond, les jambes étendues, rend l'embarcation très peu confortable; les trépidations du moteur sont insupportables, et le peu de largeur de la périssoire, qui m'a permis de faire 5 ou 6 kilomètres à l'heure avec ce minuscule moteur, rend toute promenade dangereuse à celui qui ne sait pas nager. »

M. J. Bessand ne se contente pas d'avoir l'esprit clair et adroit. Il est par surcroît modeste ! Hé ! C'est une qualité encore assez rare chez les ingénieurs ! Notre jeune constructeur naval n'en gagne que plus sûrement notre sympathie.

L. BAUDRY DE SAULNIER.

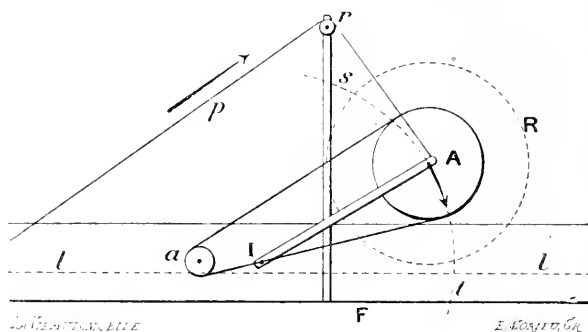


Fig. 4. — Explication schématique de l'embrayage progressif dans la périssoire à pétrole de M. Bessand.  
F, fond du bateau. — *l l*, ligne de flottaison. — *a*, poulie motrice. — A, poulie réceptrice. — I, centre autour duquel pivote l'ensemble des roues à aubes, de leur arbre et de la poulie réceptrice. — R, roue. — *p*, corde de manœuvre. — *r*, poulie. — *s l*, circonférence décrite par le point A.

## LES EXCURSIONS EN 1905

Nous ne sommes pas une société de gens de lettres et nous n'avons pas, au milieu de nous, assez de poètes et de romanciers pour dire le charme de tous nos pique-niques. Le terme d'été nous en apporte, chaque dimanche, un par maison, parfois plusieurs. En canot, à bicyclette, à pied, bon nombre d'entre nous vont, sinon par monts, du moins par bois et par gentils ruisseaux se reposer, se fortifier, créer ou rendre plus étroites de bonnes amitiés. Ces jours heureux n'ont pas encore trouvé d'historien.

Des excursions plus sévères nous mènent à des usines : la belle fabrique d'épingles de Laigle, la fonderie de MM. Bret à Verneuil, l'usine de grès et de céramiques de Breteuil, etc. C'est une inépuisable mine de récits pour nos journaux à venir.

M. Jenart a visité la Normandie agricole : il a merveilleusement organisé et conduit ces visites de fermes et d'usines nées de la culture ; ce fut un franc succès auquel nous applaudissons volontiers.

Voilà un croquis, insuffisant et gauche, de nos courtes promenades habituelles.

Trois jours — deux jours et demi plus exactement — du terme d'été ont été donnés à de plus longues excursions.

Ces vacances étaient une récompense pour les meilleurs élèves des cinq maisons. Dans chacune d'elles, le chef de maison désigna six à huit garçons, qui nous avaient satisfaits par leur travail et leur bonne tenue. Les voyages devaient s'espacer dans la dernière partie du terme et se faire l'un après l'autre, soit du vendredi midi au dimanche soir, soit du samedi au lundi soir. Le mauvais temps et la trop grande hâte peut-être, peut-être encore un peu de solipsisme, firent que trois maisons partirent ensemble, contrairement à ce que nous désirions.

M. Lesanier partit le premier avec 7 bicyclistés du Vallon ; par la vallée de la Touques, si franchement verte et gaie, on alla à Trouville ; de là, par la Côte d'Émeraude, à Villers-sur-Mer, à Cabourg et à Caen, en remontant l'Orne et le canal. On visite

Caen, la ville aux églises, et l'on va vers Falaise par la Brè... Brè... Brèche au Diable, où l'on déjeune. Pour faire antithèse, on grimpe au mont Joly et l'on descend visiter à Falaise le château de Guillaume le Conquérant. Par Argentan, nos Vallonnais sont rentrés aux Roches sans accident ni fatigue, après force bains et — par antithèse toujours — quelques pannes de bicyclettes plutôt amusantes d'ailleurs.

Trouville avait cette année un attrait spécial — je cherche encore pourquoi. Nous y allons presque tous, et sans nous être passé le mot.

Une partie seulement des élèves choisis aux Sablons accompagna M. Trocmé. Les autres doivent aller passer avec M. Dupire leurs jours de repos... à Trouville, naturellement.

M. Trocmé part par la vallée de la Risle jusqu'à Serquigny. De là, après quelques kilomètres en chemin de fer, il emmène à Pont-Audemer ses trois compagnons. Le lendemain, arrivée enthousiaste sur l'estuaire ensoleillé de la Seine, visite de Honfleur, et délicieux repos... à Trouville, après une route perpétuellement variée d'aspects. Rentrée par la vallée de la Touques, Pont-Lévêque, Lisieux et Conches, dans la fraîcheur d'une belle soirée. Quelques pannes le second jour : un peu de pluie le troisième, mais au total impression toute de plaisir.

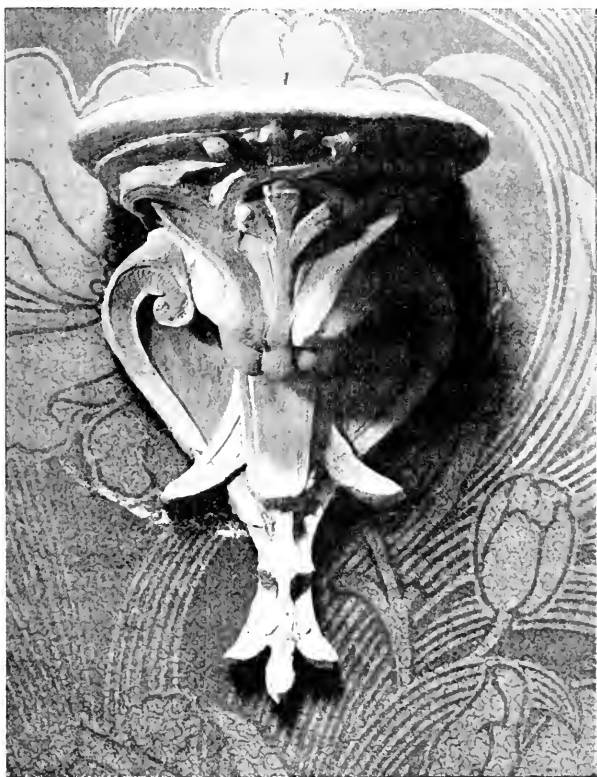
Le 30 juin, M. Bell faisait avec les Pins, gaiement comme toujours, mêlant bicyclette et railway, la classique excursion du mont Saint-Michel.

Le 1<sup>er</sup> juillet M. Roujol, à la tête — pas toujours — de 6 « grands » de la Guichardière, et accompagné de notre ami Jules Demolins, fidèle à son école, descend la vallée de la Risle, monte, au phare de la Roque, sur un cap qui sépare et domine les embouchures Risle et Seine d'où la vue est admirable sur Le Havre et sur tout l'estuaire. Par le Marais-Vernier vers Quillebœuf. Le lendemain, Lillebonne, Le Havre et Honfleur. Lundi l'éternel Trouville et Deauville. En chemin de fer pour Conches. De Conches à toute vitesse vers les Roches.

Le Coteau, le 1<sup>er</sup> juillet, précédait M. Roujol à Conches ; le 3, il le suivait de Conches à Verneuil. Ce retour parallèle des deux

Maisons, dans un soir calme et frais, fut original et plein d'entrain.

Des lanternes vénitiennes portées par des mains habiles s'élevaient, s'abaissaient, traçaient des arabesques étranges, et parfois s'enflammaient aux cris de joie des promeneurs. Le Coteau.



DESSINÉ PAR CHARLES BOSCH (11 ans).

lui aussi, rentrait enchanté... Il avait vu — c'était de mise — le parisien Trouville, mais avait surtout admiré le port du Havre et ses mille feux du soir, les transatlantiques, les yachts, un torpilleur, les imposantes et bizarres falaises d'Étretat, les gracieuses vallées de la Touques et de la Risle. M. Jenart avait tout organisé; M. Bertier et M. Mentré tantôt guidaient et tantôt se laissaient guider. C'était la plus nombreuse des excursions :

professeurs et 8 élèves. Elle fut pleine de gaieté et, grâce à M. Jenart, de leçons de choses.

Nous sommes revenus tous très contents de ces petits voyages. Nous y avons oublié la longueur, fatigante parfois, du terme d'été; nous y avons trouvé un repos, une distraction saine, des énergies nouvelles pour reprendre notre tâche.

C'était une récompense pour les bons élèves; ils s'étaient efforcés de la mériter; ils ont voulu prouver, au retour, qu'ils en restaient dignes. Elle fut donc un puissant stimulant.

Nous avons essayé de faire de ces voyages une leçon de vie pratique : ils ont été très économiques. Pour une des Maisons, ils n'ont coûté que 20 francs par personne, dans une autre 24, dans les trois autres un peu plus. Nous n'avons obligé nos élèves à aucune privation, mais ils ont appris à vivre simplement et à « se débrouiller ».

Il n'ont gardé de ces courses parfois longues aucune fatigue : des garçons de 10 ans ont montré une endurance remarquable, faisant aisément les deux premiers jours 60 kilomètres à bicyclette et le troisième 80.

Enfin ils ont accru, et délicieusement, l'intimité des professeurs et des élèves. On ne fait pas d'éducation féconde si les âmes du disciple et du maître ne se pénètrent mutuellement, acquérant l'une de l'autre une intelligence complète, et l'une pour l'autre une cordiale sympathie.

G. BERTIER.



## V

### LES SÉANCES MUSICALES ET LITTÉRAIRES.

#### LES CONFÉRENCES

##### LA MUSIQUE

L'École des Roches n'a pas seulement une grande réputation au point de vue des études classiques et modernes ; elle a su intéresser ses élèves aux questions d'art.

M. E. Jaques-Dalcroze, l'éminent professeur du Conservatoire de Genève, a fait paraître dernièrement une brochure dont on parle beaucoup et qui est intitulée : *L'Enseignement de la musique dans les écoles.*

Je conseillerai vivement à tous les parents français de lire ce petit ouvrage ; ils se rendront compte que l'éducation de l'oreille chez les enfants, loin de nuire aux études de latin, de grec, de langues vivantes, peut, au contraire, leur rendre les plus signalés services.

Je crois aussi, comme mon collègue Jaques-Dalcroze, qu'une oreille exercée musicalement aura plus de facilités pour s'assimiler la musique des langues.

J'ajouterai que la musique (j'entends la vraie, pas celle qui amuse, mais celle qui instruit et qui, par son essence noble, ne peut qu'élever l'âme) est une nécessité. Du reste, il semble qu'en haut lieu on se soit occupé sérieusement de cette question, car à présent on a institué à la Sorbonne une chaire d'esthétique

musicale, et, dans tous les collèges et lycées de France, la musique occupe une place qu'elle aurait dû toujours avoir, comme chez nos voisins du Nord.

J'ai eu l'occasion de le dire ici et je le répète volontiers : apprenons à nos enfants le solfège quand ils commencent à épeler les lettres de l'alphabet, et nous n'aurons rien à envier aux nations dont la réputation est, à mon avis, plutôt justifiée par l'éducation que par les dons uniquement naturels.

A l'École des Roches, nos efforts tendent vers ce but, et c'est avec quelque fierté que je donne plus loin la liste des œuvres exécutées cette année par nos élèves instrumentistes et chanteurs.

Je tiens à remercier mes collaborateurs dévoués, M<sup>lle</sup> Rinchevall, MM. Tontor, Corbusier et Hœfflich.

ARMAND PARENT.

#### LES SÉANCES MUSICALES ET LITTÉRAIRES

Nos séances, au nombre d'une vingtaine, ont eu lieu, comme l'an dernier, le jeudi soir.

Le devoir s'impose d'abord à nous de payer un juste tribut de reconnaissance aux personnes étrangères à l'École, qui sont venues porter à ces réunions l'éclat de leur nom et de leur talent. Au mois de novembre dernier, M. Vincent d'Indy a bien voulu venir nous faire une conférence sur *Les Temps primitifs de la musique et l'Évolution de la Sonate*. Après quelques mots d'une élévation discrète et simple sur l'idéal de perfection et de désintéressement que l'artiste doit se proposer, il nous a retracé les premiers débuts de la musique sacrée et de la musique populaire au moyen âge, la formation et les progrès de la polyphonie, et la transformation progressive du chant populaire en sonate, sous l'influence de la Renaissance. Pour éclairer et commenter cette conférence, M. A. Parent et M. R. Vinès ont exécuté ensuite des fragments d'une sonate italienne de Corelli, d'une sonate française de Leclair et d'une sonate allemande de Bach.



Le 28 juin dernier, M<sup>lle</sup> Marthe Dron, de qui tout Paris aujourd'hui connaît et admire le talent, est venue nous donner, de concert avec M. A. Parent, une séance musicale. Le programme comprenait la *Deuxième Sonate en ré*, de Schumann et la *Sonate* de César Franck. Elle a bien voulu jouer ensuite des fragments du *Poème des Montagnes* de M. Vincent d'Indy : le poétique *Chant des Bruyères* et la *Danse rythmique*, où revit toute l'âpreté des vieilles bourrées cévenoles.

Nous devons exprimer ici à M. Vincent d'Indy, à M<sup>lle</sup> Marthe Dron, à MM. A. Parent et R. Viñès tous les plus vifs remerciements de la direction, des maîtres et des élèves de l'École. Qu'il nous soit permis d'espérer que nous aurons encore le plaisir de les entendre !

Nos séances intimes ont été remplies surtout par des conférences. M. Demolins a présenté aux garçons le projet d'organisation des Groupes d'expansion commerciale dont l'exposé a paru dans la *Science sociale*. Beaucoup de nos élèves étant normalement appelés à entrer dans l'agriculture, l'industrie, ou le commerce, il peut se faire et il est bon qu'ils trouvent là un cadre pour leur activité et un débouché pour leurs initiatives.

Nous avons eu quatre conférences sur des sujets scientifiques : l'une, très pittoresque, de M. Wilbois sur le *Système solaire* ; une autre de M. Durand sur l'*Air liquide*, avec beaucoup d'expériences ; une de M. Jenart, très vivante et documentée avec de nombreuses projections, sur les *Mines de houille* ; une enfin de M. Bret sur la *Traction électrique*, également illustrée de projections.

Deux conférences de charité. M. Mentré nous a dit la misère des aveugles, exposé les méthodes et les résultats de l'enseignement qui leur est donné ; une collecte a été faite pour l'Œuvre des jeunes aveugles. M. l'abbé Alazard, de l'ordre des Piepu-tiens, nous a entretenus des lépreux des îles Sandwich et de l'œuvre admirable du P. Damien ; une collecte a produit la somme de 300 francs.

Plusieurs conférences d'histoire, de littérature et d'art : *Jeanne d'Arc dans la légende et dans l'histoire*, par M. Lesau-

nier; les *Romans de René Bazin*, par M. Bertier; *Dickens*, par M. Picard; l'*Art égyptien*, par M. Storez, avec projections nombreuses.

M. l'abbé Gamble ayant fait en Algérie un séjour de quelques semaines, nous en a rapporté trois conférences : l'une d'elles, consacrée à la monographie d'un domaine de la Mitidja, était tout à fait intéressante et suggestive pour nos futurs colons.

D'autre part, plusieurs pièces ont été jouées. Pour chacune desquelles M. Dupire, qui avait consacré ses vacances de Noël à l'étude de la décoration au théâtre, a fourni des décors nouveaux très soignés. On a joué : *la Grammaire*, de Labiche; *le Luthier de Crémone*, de François Coppée, et *les Ricochets*, de Picard, pour le Mardi-Gras, avec un décor des plus réussis : *la Paix chez soi*, de G. Courteline. Citons, pour mémoire, une pochade du même auteur : *la Cinquantaine*, chantée par E. de Caix et P. Daniel et agrémentée d'amusants couplets de circonstance. M. Bell, pour la seconde fois, a fait représenter une comédie en anglais : *My turn next*. Il n'y rencontrait pas les mêmes facilités que l'an dernier, et doit être d'autant plus loué d'avoir persévéré et réussi. Maintenant la tradition est fondée; mais à quand la pièce allemande?

Il y a, semble-t-il, quelques indications à tirer des programmes ci-dessus pour l'an prochain.

1° Il y a trop de conférences. Il faut donner à nos séances ou leur rendre un caractère artistique qu'elles n'ont plus suffisamment et qui est leur première raison d'être.

2° Il est nécessaire que les garçons prennent la part la plus active à ces réunions qui sont faites pour eux et pour les former. Pour cela il faudrait, d'une part, revenir fréquemment à ces séances mixtes de musique, de lecture et de diction, telles qu'on en avait autrefois, tout en conservant en principe à chacune d'elles une certaine unité; d'autre part, confier chaque année tour à tour aux garçons des cinq Maisons une des séances à organiser par leurs propres moyens; ils en sont très capables, se piqueraient au jeu, et feraient d'excellente besogne.

3° Il serait bon de donner à la musique et au chant une place

beaucoup plus grande, de faire entendre souvent l'orchestre et quelquefois des garçons isolés.

4° Il faudrait enfin jouer des pièces de valeur qui en fussent dignes, vraiment belles et aborder hardiment le théâtre classique. Nos garçons peuvent oser cela. Je tiens à leur rappeler ou à leur apprendre ce fait, que l'incendie des Pins, il y a trois ans, interrompit les répétitions d'*OEdipe-Roi*, décidées et commencées par les élèves de la Maison, sans concours étranger. C'est une pièce difficile, et nous avons perdu Silhol; mais il reste bien des choses que nos garçons peuvent encore oser; ils ont en général, sauf exception, la première des qualités, celle du bon sens, du naturel, de la mesure, qui permet de jouer une œuvre sans ridicule, sans note fausse et sans platitude. Quelques scènes tragiques, jouées, ne fût-ce qu'honnêtement, feraient plaisir à tous les garçons sérieux de l'École; et quant à la comédie, celle de Molière par exemple, nous avons assez d'acteurs pour interpréter de bonne façon les *Fourberies de Scapin*, le *Dépit Amoureux*, le *Malade*, voire un acte des *Femmes savantes* ou de *l'Avare*. Il n'y faut qu'un peu d'intelligence, un garçon doué qui entraîne les autres, de bonnes répétitions, un souffleur... qui souffle, et le public sera très content.

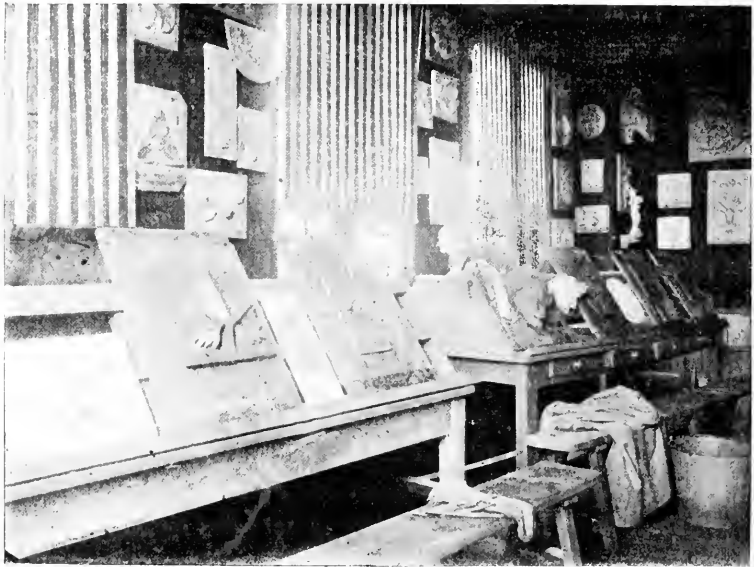
A. ROUJOL.

#### PRINCIPAUX MORCEAUX EXÉCUTÉS PENDANT L'ANNÉE

##### 1<sup>er</sup> Chant général.

Chants populaires.....	J. TIERSOT.
Chants du XVI <sup>e</sup> siècle.....	R. DE LASSUS.
Hau, hau, hau le boys.....	Cl. de SERMISY.
Ronde.....	GEVAERT.
L'automne.....	MENDELSSOHN.
Viens, petit oiseau.....	SCHUMANN.
Les enfants de Bohême.....	SCHUMANN.
L'ange gardien.....	C. FRANCK.
Soleil.....	C. FRANCK.
Chœur des fileuses ( <i>Vaisseau fantôme</i> ).....	WAGNER.
<i>Die Ehre Gottes aus der Natur</i> .....	BEETHOVEN.

<i>Adoramus te</i> .....	PALESTRINA.
<i>Sanctus</i> .....	BEETHOVEN.
La Farandole.....	E. JAQUES-DALCROZE.



LA CLASSE DE MODELAGE

2<sup>e</sup> Orchestre.

Adagio-cantabile.....	TARTINI.
Largo.....	HAENDEL.
Andante.....	GLUCK.
Sarabande.....	HAENDEL.
Cavatine ( <i>adagio molto espressivo</i> ).....	BEETHOVEN.
Prière.....	C. FRANCK.
Larghetto de la V <sup>e</sup> <i>Symph.</i> .....	MOZART.
Larghetto (aus der <i>Zweiten Symp.</i> ).....	BEETHOVEN.
Allegretto (aus der <i>Achten Symp.</i> ).....	BEETHOVEN.
Menuet.....	SCHUBERT.
Finale (aus der <i>Symp. Es dur</i> ).....	MOZART.
<i>Samson et Dalila</i> .....	ST-SAENS.

3<sup>e</sup> Samedis de la Guichardière.

(Musique de chambre).

1 <sup>er</sup> trio ( <i>Ré min.</i> ).....	SCHUMANN.
1 <sup>re</sup> sonate. piano et violon ( <i>La min.</i> ).....	SCHUMANN.

Sonate, piano et violon.....	GRIEG.
Trio sérénade.....	BEETHOVEN.
3 <sup>e</sup> trio.....	LALO.
2 <sup>e</sup> trio.....	MOZART.
1 <sup>er</sup> trio.....	MENDELSSOHN.
Sonate, piano et violon.....	BIBER.
Élégie, piano et violoncelle.....	G. FAURÉ.
Kriesleriana, piano.....	SCHUMANN.
10 <sup>e</sup> nocturne.....	CHOPIN.
10 <sup>e</sup> sonate, piano et violon.....	BEETHOVEN.
7 <sup>e</sup> trio ( <i>Archiduc</i> ).....	BEETHOVEN.
3 pièces : $\left. \begin{array}{l} \textit{la Timide} \\ \textit{le Tambourin} \\ \textit{l'Indiscrette} \end{array} \right\}$ piano, violon, violoncelle.	Ph. RAMEAU.



## VI

### NOS ANCIENS ÉLÈVES

Ils ne sont pas encore très vieux et très nombreux nos anciens élèves, puisque l'École termine seulement sa sixième année. Les plus âgés n'ont que dix-neuf ans. Cependant l'avenir se dessine déjà pour quelques-uns et il est intéressant de noter leurs premières impressions.

Nos anciens élèves aiment à revenir parmi nous, particulièrement le jour de la fête de l'École. Ils savent que cette École est toujours « leur maison » et qu'elle leur est largement ouverte. Nous pouvons, en outre, les suivre par les lettres qu'ils adressent à leurs professeurs et dont nous extrayons les renseignements suivants :

Guy de Neufbourg, qui a dû nous quitter pour terminer ses études dans un lycée de Paris, nous écrit :

« Je me réjouis d'avoir été pendant quatre ans aux Roches, car je puis apprécier maintenant combien l'École est en progrès sur les autres collèges..... Aux Roches, l'élève trouve dans le professeur un ami. Un bon et consciencieux professeur de l'École est héroïque; je le vois surtout aujourd'hui par le contraste.

« Le système des Roches laisse à la volonté en création l'indépendance nécessaire, pour mettre à l'essai l'initiative naissante. Guidé et conseillé par le professeur, c'est huit ans plus tôt que dans les collèges que l'enfant, puis le jeune homme, commencent la vie. C'est là ce qui fait la grande supériorité de l'élève des Roches sur les autres jeunes gens. L'École et nos maîtres nous ont fait vivre plusieurs années plus tôt et ces années sont justement les meilleures et les plus profitables.....

« Mes camarades du lycée ne se souviendront pas avec beaucoup de plaisir

de leur vie d'études et de la cour de leur collège. Ils préférèrent oublier. Mais moi, au contraire, je pourrai me souvenir des heures bonnes et douces passées à la Guichardière, de ceux qui furent mes maîtres et de mes camarades... »

P. Zindel, qui a passé avec succès le baccalauréat à sa sortie de l'École, prépare actuellement la licence ès sciences. « Je tiens, nous écrit-il, à vous exprimer ma reconnaissance pour cette École qui m'a fait beaucoup de bien. »

Henri Duval a d'abord fait un séjour de deux ans à Fribourg-en-Brisgau. Il a ensuite passé un été en Angleterre. « Je me suis toujours beaucoup plu à l'étranger et les deux langues que je possède maintenant me serviront, au mois d'octobre, pour entrer à l'*École des Hautes Études commerciales*. »

Marcel Aubé est actuellement à Bonn. « Mes parents, nous écrit-il, m'ont envoyé en Allemagne, pour me perfectionner dans la langue allemande, mais aussi pour développer mon énergie et ma volonté, afin de voir comment je sais user de la liberté qu'on nous a enseignée aux Roches. »

« En entrant chez le professeur chez lequel je devais habiter, je me trouvai en face d'un brave homme à la figure franche et ouverte, qui m'accueillit le sourire sur les lèvres. Il me montra ma chambre, grande et très propre, et sans aucune gravure du temps de la guerre, ce qui me fit plaisir.

« Bonn est une très jolie ville qui possède tous les charmes de la campagne. Située au bord du Rhin, elle est entourée d'environs charmants. A dix minutes de chez moi, je peux déjà être en plein bois, loin des promeneurs ennuyeux et marcher à l'aventure pendant plusieurs heures, sans rencontrer personne.

« Bonn n'est pas une ville commerçante, mais une ville aristocratique et universitaire. L'Université en est le centre. Les étudiants sont les maîtres incontestés de l'endroit. Ils sont trois mille et ont l'air d'être deux fois plus nombreux. On les rencontre partout, aux théâtres, aux concerts, et surtout dans les brasseries; ils sont l'âme de la ville, tellement que, lorsqu'ils sont en vacances, Bonn semble mort, et l'est en réalité.

« L'Université, où je vais plusieurs fois par semaine entendre des cours, est une grande bâtisse de plus de 500 mètres de façade. C'est un vieux château construit vers 1700 pour servir de résidence seigneuriale : c'est très grand, mais c'est bien laid. On y trouve une bibliothèque de plus de 250.000 volumes.

« Je consacre chaque jour trois heures à l'allemand proprement dit. Ces trois heures se répartissent en une heure de leçon avec mon professeur et en deux heures d'études. Pendant les premiers mois, j'employai ce temps à étudier à fond la grammaire allemande, chose difficile pour un étranger. Main-

tenant que je la possède bien, j'ai délaissé cette étude ardue et peu intéressante, pour celle de la littérature. J'ai étudié successivement Klopstock, Lessing, et leurs successeurs. De Lessing j'ai lu et résumé « Mina von Barnhelm » et « Emilia Galotti ».

« J'en suis aujourd'hui aux poètes attirés par le duc Charles-Auguste à Weimar. Poètes, musiciens, et enfin toutes les grandes intelligences de l'époque, Wieland, Herder, Goethe et Schiller, pour ne citer que les plus connus, vécurent là plusieurs mois ou plusieurs années, auprès du jeune duc et de la duchesse Amélie sa mère.

« Dans cinq ou six semaines, je rentrerai en France, emportant de Bonn, et des personnes que j'y ai connues, un très bon souvenir. Puisse ce séjour m'avoir profité, et m'avoir développé intellectuellement et moralement. »

Robert Dervieu exprime ses regrets de n'avoir pu venir à l'École à la Pentecôte, comme il en avait formé le projet.

« Ne croyez pas pour cela que j'oublie mon École. On ne passe pas cinq années dans une École comme les Roches pour en perdre le souvenir. Ce souvenir reste fortifiant et charmant. Dès maintenant, je puis constater combien les notions que j'ai acquises aux Roches sont justes, sérieuses et droites... »

Robert Dervieu, qui vient de passer avec succès son baccalauréat de philosophie, a été reçu à l'École des Hautes Études commerciales de Paris, où il est actuellement.

Abel Corbin de Mangoux a passé avec succès son examen d'entrée à l'Institut chimique de Nancy, d'où il nous écrit :

« ... Je tiens à remercier mes maîtres de leur si touchant et si fécond dévouement et aussi toutes les dames de l'École dont les soins désintéressés et véritablement maternels resteront toujours pour moi un souvenir très doux. Depuis que je suis sorti des Roches, j'ai conscience que le temps que j'y ai passé a été pour moi un bon temps, peut-être le meilleur de ma vie. Je crois pouvoir dire que je n'ai rien abandonné des principes de l'École...

« J'espère voir fonder bientôt une association des anciens élèves de l'École des Roches. Elle serait une source de relations utiles et une occasion de réunions agréables<sup>1</sup>.

« J'espère aller aux Roches avant les vacances, si mes examens finissent assez tôt... »

Nous sommes heureux d'annoncer que Gaston Eysséric vient d'être reçu très brillamment à l'École des Beaux-Arts de Paris, à la suite d'un examen qui a duré près d'un mois. Il a été admis le sixième. Nous le félicitons de ce résultat et nous en félicitons

<sup>1</sup> Ce désir va être prochainement réalisé



également M. Dupire dont les leçons ont préparé ce brillant succès.

Philippe d'Hauteville se distingue lui aussi, mais dans un autre genre : il fait son service militaire dans la cavalerie et a obtenu rapidement le grade brillant de brigadier. Il ne paraît pas cependant l'apprécier outre mesure, car il nous écrit :

« Le grade de brigadier est le plus assomant de tous les grades et surtout la première année où on n'a pas un moment à soi... Je sens bien tout ce que je dois à l'éducation de l'École des Roches, qui non seulement m'a formé une santé qui me permet de supporter sans fatigue les débuts assez pénibles de la vie militaire, mais qui encore, grâce à son système de confiance absolue, grâce à l'esprit d'initiative qu'elle cherche à développer en tous, m'a donné le calme et la force de caractère nécessaires pour commander à des hommes plus âgés que moi.

« Je désirerais vivement retourner passer une journée aux Roches, mais il est difficile d'obtenir une permission d'assez longue durée pour cela, ce qui fait que je ne sais quand j'aurai le plaisir de vous revoir... »

Henri Thierry est déjà entré dans la vie réelle et pratique.

« Depuis six mois, je suis dans une maison de commerce de Nice. Comme vous le savez, on n'exporte d'ici que des fleurs et de l'huile. L'occasion m'a tenu lieu de choix : je suis entré « dans les huiles », suivant l'expression consacrée. J'ai fait un apprentissage assez long et comme il est bien vrai qu'en toutes choses, les débuts surtout sont pénibles, je commence à voir dès maintenant l'intérêt que présentent les relations commerciales.

« Je dois partir incessamment pour Londres où je compléterai mon éducation, à ce point de vue. Si j'en ai le loisir, je compte bien, à mon passage à Paris, venir jusqu'à l'École. J'estime lui devoir pour beaucoup une juste et pratique conception de la vie, qui m'a fait embrasser le commerce, pour lequel je me sentais de prime abord peu de goût. »

Pierre Regraffe, aussitôt après avoir passé son « bachot », est entré dans l'industrie. Il a débuté pratiquement, comme ouvrier volontaire non payé, dans les usines de M. Louis de Roll, dans la Suisse allemande; il y est resté trois mois. De là, il a été dans une fonderie à Bar-sur-Aube, puis il est entré dans la maison de son père à Bédarieux.

Son père nous écrit : « Pierre est enthousiaste de l'industrie; il dépouille toujours le premier le courrier et me donne cette belle espérance que mon affaire grandira avec lui. Ses voyages

lui ont été très profitables, car il nous a apporté des procédés de fabrication absolument nouveaux. »

Jean de Gasparin prépare à Paris la licence d'anglais et Maurice Silhol la licence d'histoire.

Jules Demolins s'est d'abord engagé et a fait une année de service militaire. Il prépare actuellement à la Guichardière, avec l'aide d'un des professeurs de l'École, la licence de mathématiques, un peu pour augmenter ses connaissances spéciales et beaucoup pour satisfaire aux conditions de l'ancienne loi militaire.

Saluons la nouvelle loi militaire qui, du moins, donnera à nos jeunes gens plus de facilités pour se diriger vers l'agriculture, l'industrie ou le commerce.

Cette orientation nouvelle se manifeste déjà, on vient de le voir. Elle s'accuse tout à fait avec les premiers élèves sortis de la Section spéciale, ainsi que nous l'indiquons plus haut.

---

*Le Directeur-Gérant* : Edmond DEMOLINS.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

**SOMMAIRE :** Nouveaux membres. — Correspondance. — Nos missions à l'étranger : Lettres de MM. A. KOSZUL, H. HEMMER, Paul ROUX et L. ARQUÉ. — La Science sociale au Japon, par M. M. NAKOURATSU. — A travers les faits récents, par M. G. D'AZAMBUJA. — Une justification de la classification sociale, par M. E. D. — Le présent fascicule. — Bulletin bibliographique.

#### FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. DE PRÉVILLE.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

N° 5. — **La Révolution agricole**, Nécessité de transformer les procédés de culture, par ALBERT DAUPRAT.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par LÉON POINSARD.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. DE PRÉVILLE.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par EDMOND DEMOLINS. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par LÉON POINSARD.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. ROBERT.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. BAILLACHE.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert DAUPRAT.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 17. — **UN NOUVEAU TYPE PARTICULIER ÉBAUCHÉ : Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. OLPHE-GALLIARD.

## ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

**But de la Société.** — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

**Appel au public.** — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

**La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier.** — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de membres*.

La crise sociale actuelle est, en effet, la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

*Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément*, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

**Publications de la Société.** — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

**Enseignement.** — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V<sup>te</sup> Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

**Sections d'études.** — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

### **Bibliothèque de la Science sociale.**

— Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

**Conditions d'admission.** — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1<sup>o</sup> Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2<sup>o</sup> Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3<sup>o</sup> Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

**Sections d'études sociales.** — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

#### NOUVEAUX MEMBRES

Émile de BECKER, juged'instruction, Louvain, Belgique, présenté par le B<sup>on</sup> de Vo-mécourt.

Eugène BLEAU, Honolulu, Iles Hawaï, présenté par M. Louis Hallouin.

Le D<sup>r</sup> Liberato BITTENCOURT, S. José dos Campos, S.-Paulo, Brésil, présenté par M. Arthur Guimaraes.

M. BOUCHIC DE BELLE, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Le D<sup>r</sup> Alfredo de PAULA FREITAS, Rio-de-Janeiro, Brésil, présenté par M. Arthur Guimaraes.

JAGUARIBE GOMES DE MATOS, officier d'Etat major, Rio-de-Janeiro, Brésil, présenté par M. Silveira Cintra.

F. LANSON, directeur du Comptoir national français, Bruxelles, présenté par M. L. Hallouin.

G. LEVY, négociant, Mesnil-Sauval, Seine-Infér., présenté par M. E. Demolins.

Marcel LUC, ingénieur civil des Mines, Seyssins, Isère, présenté par M. L. Hallouin.

M. MOLLARD, armateur, Oran, Alger, présenté par M. Jean Périer.

Carlos E. RESTREPO, avocat, Medellin, Colombie, présenté par M. E. Demolins.

Mario de la ROCHA, Paris, présenté par M. Jean Bessand.

Chev. prof. Silvio SERAFINI, Cita di Castello, Italie, présenté par M. E. Demolins.

#### CORRESPONDANCE

M. le professeur Silvio Serafini nous écrit d'Italie pour demander l'autorisation

de reproduire dans son *Anthologie française*, à l'usage des Ecoles supérieures italiennes, le chapitre, *l'Etat social le plus favorable au bonheur*, extrait de *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, de M. Edmond Demolins. « C'est, dit-il, un chapitre éminemment éducatif et je suis sûr que le public italien le lira avec le plus grand intérêt... Il me sera très agréable de faire partie de votre Société de *Science sociale* et je ferai de mon mieux pour me rendre digne de votre confiance... »

M. E. Molenaar nous écrit de Harlingen, en Hollande, qu'il espère pouvoir réunir des renseignements intéressants sur l'état social de la Frise pour déterminer les différences sociales entre cette province et celle de Groningue, où domine plus spécialement l'influence saxonne.

M. le professeur Fausto Squillace nous adresse une brochure qu'il vient de publier en Italie sous ce titre : *Il popolo meridionale: Saggio di geografia sociale*<sup>1</sup>. C'est la traduction des chapitres de M. Edmond Demolins sur la Péninsule italienne, dans les *Routes du Monde moderne*. Cette publication est précédée d'une étude sur l'œuvre de M. Demolins, sous ce titre : *La sociogeografia e la questione meridionale*. Enfin, M. Fausto Squillace publie en appendice la nomenclature sociale d'Henri de Tourville.

Notre nouveau confrère, M. Carlos E. Restrepo, nous écrit de Colombie qu'il s'in-

1. Librairie Remo Sandron. Milan, Palerme, Naples.

téresse particulièrement aux études de science sociale et qu'il s'efforce de les propager. Il nous adresse plusieurs livraisons d'une revue littéraire et scientifique, *La Miscelanea*, dans laquelle il vient de publier une longue et intéressante étude intitulée *L'éducation individualiste*, d'après la science sociale. Nous comptons sur le concours de M. Carlos E. Restrepo pour organiser un groupe d'études sociales en Colombie.

Un de nos lecteurs, écrivain de talent, nous écrit : « Je relis pour la troisième fois votre livre *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*. J'en fais mon livre de chevet, avec le ferme dessein de faire passer vos idées qui sont les miennes à la scène. Je voudrais, sous une forme scénique, détourner la jeunesse de la carrière administrative, qui implique toute abdication d'initiative, d'intelligence et souvent de caractère. Je veux jeter le cri libérateur... »

Notre confrère M. Louis Ballu, qui a créé dans l'Anjou un groupe d'études sociales, fait circuler parmi les membres de son groupe des cahiers autographiés dans lesquels il étudie diverses questions de science sociale. Le dernier qu'il nous adresse est consacré au Congrès de science sociale, à certaines questions religieuses, à l'éducation dans les familles, enfin à une analyse de l'ouvrage de M. Léon Bourgeois sur *la Solidarité*.

Lille, le 1<sup>er</sup> août 1905. — « Quoique marquant toujours le pas au sujet de mon étude flamande, pour les raisons déjà dites, je ne puis laisser passer ce numéro de la *Science sociale* sans vous faire part de quelques réflexions que me suggèrent les communications de M. Roux au Congrès de science sociale.

« Il résulte des observations que le type de la Plaine saxonne se rapproche presque jusqu'à l'identité du type actuel de la Flandre. Le résumé de sa conférence m'a permis d'acquiescer la certitude des causes de la non-colonisation ou plutôt de la *faible* colonisation des Flamands. Je les

entrevois bien avant et comptais bien les développer dans mon étude, mais je croyais ma conclusion un peu hardie. Je vois, au contraire, qu'elle est tout à fait logique. Le Flamand est un Saxon qui s'est trouvé sur une ligne de transit naturelle, où les effets dus à la facilité des communications se sont fait sentir quelques siècles plus tôt que dans la plaine saxonne.

« Ce que dit M. Roux au sujet de la transmission actuelle des biens, est identiquement le droit de *maissute* du droit coutumier de notre pays que je vous ai signalé en son temps, alors que le partage égal des *biens mobiliers* a toujours été pratiqué bien avant le Code civil.

« J'ai également une série d'hypothèses à soumettre à la sagacité de M. Arqué, qui s'occupe des Luxembourgeois.

« Je crois qu'il est difficile d'attribuer l'origine des Luxembourgeois à un transport de colons saxons par Charlemagne. Un transport de Saxons de ce côté-ci du Rhin a bien eu lieu du temps de Charlemagne, mais les *textes* n'indiquent pas clairement où il eut lieu. Presque tous les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle prétendent que ce fut en Flandre. La communauté d'origine, de langage et de mœurs, tendrait à faire admettre cette opinion s'il n'y avait pas beaucoup d'autres causes plausibles les expliquant plus complètement que le coup de force des vainqueurs francs.

« J'ai au contraire toute une série d'*indices* permettant de formuler l'hypothèse suivante : Tout le massif montagneux entre Meuse et Moselle, riche en *minerais de fer*, aurait été conquis et exploité par les *Odiniques* dont plusieurs semblent se rapporter à ce pays. Leur groupe, au moment de la conquête romaine, formait la nation *aduatique* dont les principaux postes étaient échelonnés à la façon de caravansérails, le long de *la Meuse*, et ils dominaient les populations germaniques voisines qui leur payaient tribut, notamment les *Éburons*.

« Il n'y aurait rien d'impossible à ce que les restes de ces *Odiniques* aient été refoulés par les Romains dans les parties hautes et boisées du pays et y aient conservé : 1<sup>o</sup> une langue d'origine très an-

cienne à la fois différenciée du hollandais et du haut germain; 2° un goût de voyage et d'esprit d'entreprise assez marqué.

« Du reste, ayant eu, dans ma famille, quelques échantillons de serviteurs venant du Luxembourg, je suis à peu près persuadé que les principaux caractères du type viennent surtout du lieu (région pauvre et montagnaise) qui, comme toujours, vu le peu de ressources locales, donne naissance à des émigrations nombreuses. Physiquement les individus semblaient se rapprocher plus du type brun préaryen que du type blond. » — J. SCRIVE-LOYER.

De Nuremberg. — « Je songeais, durant ces derniers jours, à l'évolution de la philosophie et j'étais saisi d'entrevoir comme il sera légitime d'en montrer les relations étroites avec l'évolution du milieu social. Le rationalisme, qui subordonne les sensations à la pensée pure, ne s'est-il pas développé à l'heure où le pouvoir central réduisait à néant les droits des provinces? Toute la philosophie anglaise, depuis Bacon jusqu'à Spencer, en passant par Hobbes, Locke, Hume et Stuart Mill, n'est-elle pas au contraire bâtie sur la sensation, c'est-à-dire sur l'élément?

« Sans prendre la philosophie en général, et en se limitant à une question philosophique particulière, à quels éblouissants résultats n'atteindra-t-on pas quand on aura mis en évidence l'influence que le milieu social a exercée sur les solutions données à cette question? L'Adrien Sixte du *Disciple* avait fait une Psychologie de l'idée de Dieu pour montrer l'origine et, selon lui, l'illusion de cette idée. Il y a mieux à faire et plus utile. M. Pierre Janet me signalait une étude à faire : la « Psychologie de l'idée de Dieu aux diverses époques ». Il est clair qu'elle ne pourrait se faire que par la sociologie. Pour les Grecs, peuple de gymnastes et d'artistes, dotés du marbre par le milieu naturel, l'existence se mesure à la beauté du contour et « parfait » s'exprime par le même mot que « fini » (τελειος). Pour les Orientaux, le parfait et le divin, c'est au contraire l'indéterminé et l'infini. Et, d'une

manière générale, l'idée de Dieu, c'est-à-dire l'idée du parfait, contient la représentation des qualités spéciales, portées à leur plus haute puissance, dont le milieu social était porté à rehausser la valeur... »  
L. ARQUÉ.

Rio-de-Janeiro. — « Monsieur Edmond Demolins, La lecture de vos livres sur la *Supériorité des Anglo-Saxons* et sur l'*Éducation nouvelle* de l'École des Roches a confirmé définitivement et avec une force irrésistible mes opinions sur l'erreur de notre régime scolaire.

« Depuis que je suis professeur, un jour nouveau s'est fait dans mon esprit et mon rêve a été de créer ici une petite *École des Roches*. Ce rêve se réalise déjà. Je viens de fonder le *Collegio Latino Americano* et mon entreprise semble couronnée de succès, grâce au retentissement qu'a causé parmi les pères de famille le système de l'éducation nouvelle.

« La lecture de vos ouvrages a gagné l'enthousiasme de mon père, le Dr Leite E Oiticica, ancien sénateur, et dont le nom vous est peut-être connu comme celui d'un financier de renom. Il m'a fourni les ressources indispensables et travaille avec moi activement pour mener à bonne fin cette œuvre de patriotisme.

« Vous voyez que votre initiative gagne la race latine. C'est votre plus grande récompense, j'en suis sûr. Nous pourrions maintenant combiner une correspondance mutuelle entre les élèves de votre École et ceux de mon collège pour l'échange des exemplaires végétaux, animaux et minéraux. J'ai l'idée de faire pour mes élèves ce que vous faites pour les vôtres : les envoyer en Europe pour apprendre les langues étrangères.

« Je suis enchanté de la sympathie dont vous jouissez ici au Brésil, et je considère cela comme un bon symptôme de la facilité d'introduire chez nous votre orientation. Je reçois chaque jour des lettres d'une foule de vos admirateurs qui ne veulent plus entendre parler de nos collèges et qui prennent le plus vif intérêt à la réforme de notre éducation. Votre très dévoué admirateur. — Dr José OITICICA. »

## NOS MISSIONS A L'ÉTRANGER

On sait que, cette année, la *Société internationale de Science sociale* a encore confié deux nouvelles missions d'études à l'étranger à deux de ses membres, M. A. Koszul, agrégé de langues vivantes et M. H. Hemmer.

M. A. Koszul est actuellement en Angleterre, où il doit étudier une famille reproduisant aussi complètement que possible le type traditionnel du paysan saxon. L'intérêt de cette étude est de déterminer, en Angleterre, le point de départ de l'évolution qui a produit le type anglo-saxon actuel. La difficulté est de retrouver aujourd'hui quelques représentants de cette espèce primitive. Cependant un article publié, il y a quatre ans, dans le *Nineteenth Century*, permettait de croire que cela n'était pas impossible.

M. A. Koszul adresse à notre président, M. Paul de Rousiers, la lettre suivante, qui nous met au courant de ses premières tentatives pour découvrir un représentant actuel du vieux paysan saxon :

« Winchester, 1<sup>er</sup> août 1903.

« Cher Monsieur,

« L'un des passages qui ont, je crois, suggéré la présente enquête, se rencontre dans un article de Lord Nelson (*Nineteenth Century*, juin 1901).

« C'est, croyons-nous, dit l'auteur, un fait que la famille qui transporta à Winchester le corps de William Rufus sur sa charrette à deux roues, trainée par un poney forestier, voit ses descendants encore réunis autour du même foyer; ils ont la même espèce de charrette, le même nombre de ponies et de vaches, mais ils ne se sont pas élevés jusqu'aux idées du vingtième siècle.

« Nous avons cherché ces représentants du fameux charbonnier du *New Forest* : le nom en est bien connu dans toute la région, on le trouve dans tous les guides, et, dès notre arrivée dans la vieille capitale de l'Angleterre, on nous signala un M. Purkess vivant à six milles d'ici, à mi-

route de Southampton — une simple promenade à bicyclette par les *downs* aux fortes pentes vertes tachées de trous d'un blanc pur, les *chalk-pits*.

« Par bonheur, M. Purkess est dans son petit jardin; le jardin d'une jolie villa *semi-detached*, toute rouge et toute fleurie; après quelques secondes d'étonnement, M. Purkess nous reçoit, et comme l'exige l'hospitalité anglaise, nous fait faire le tour de la maison pour nous introduire par la *front door*. Piano, bicyclette, et M. Purkess revient d'un *holiday tour* — mais pas de poney, pas de vache et pas de charrette à deux roues... Oh non! jugez plutôt : « Oui sans doute nous nous vantons d'être la plus vieille famille de la région, et mon *pedigree* remonte à 400 ans. Oui encore, tous mes ancêtres, jusqu'à mon grand-père, furent fermiers, mais nullement, que je sache, paysans propriétaires : ils étaient tenanciers de M. Compton. Nous avons bien, au village natal, à Minstead, quelque deux acres de terres que l'ancêtre charbonnier reçut en récompense du bon office rendu au corps de William Rufus. Mais personne dans la famille n'ose les réclamer : ce seraient des contestations sans fin — car notre famille est considérable. Mais, depuis le grand-père, nous avons lâché la terre. Son fils aîné, mon oncle, se mit dans les chemins de fer — réussit, et y entraîna, à l'âge de vingt ans, mon père, le cadet. Un troisième fils passa de bons examens et entra, dans le service géographique, *Ordnance Survey Office*, à Southampton. Les quatre filles se marièrent en différents endroits. La famille était déjà dispersée.

« Mon père est mort il y a dix ans, mais tous nous avons fait notre chemin dans le monde : mon frère aîné fut *manager* des connexions entre les deux compagnies du South Western et du Great Western; un autre frère fut directeur de banque et un autre est encore dans les affaires à Londres. Pour moi, je suis secrétaire des travaux de construction de voitures du South Western, ici près.

« Voyez-vous, depuis cinquante ans, les choses sont changées, de nouveaux champs de travail (*fields of labour*, l'expression



est piquante chez un petit-fils de fermier) s'ouvrent partout. Une fois paysan, toujours paysan « *Once a peasant — always a peasant* » est un vieux proverbe qui n'a plus cours... Et je vous citerais bien d'autres familles de chez nous, les Kent, les Harvis, qui ont comme nous quitté la terre. Vous cherchez le paysan propriétaire? Ce sera dur à trouver, a *hard job*, je vous le dis... »

« Les mots ne sont pas des plus encourageants pour notre mission, mais la conversation de cet homme, jeune encore (il est loin de paraître ses quarante ans), et donc si proche de cet aïeul terrien, dont il semble avoir hérité si peu de chose, nous paraît digne d'être résumée. Il y a là un cas frappant de l'extraordinaire souplesse de cette race qui, longtemps confinée dans son existence de *tenant farmer*, s'est soudain jetée avec ardeur dans les *possibilités* du monde moderne. Nous ne pouvons nous transporter en 1850 et voir la première génération des Purkess hommes d'affaires et chefs d'industrie sortir des clairières de la forêt : peut-être aurons-nous la chance d'y trouver une génération cadette en train de subir, un peu tardivement, cette surprenante métamorphose.

« Veuillez, etc... »

« A. KOSZUL. »

M. H. Hemmer, chargé d'une étude du paysan westphalien, écrit de Paderborn :

« Paderborn, 3 août 1905.

« Cher Monsieur,

« A Paderborn, je me trouve à la frontière méridionale de la région que je viens de parcourir pour y visiter et monographier quelques domaines de *Bauers* westphaliens, et je puis vous donner un aperçu, sinon une justification, des principaux résultats de cette visite sociale.

« Ma plus grande difficulté, durant tout mon séjour en Westphalie, a été de supprimer par la pensée l'image un peu abstraite que je m'étais faite, comme beaucoup de lecteurs de la *Science sociale* sans doute, de la famille particulariste. Cette

image se conformait involontairement dans mon esprit au type de l'Américain moderne et nulle n'est plus différente, au premier abord, du paysan-proprétaire westphalien.

« Constatation très frappante dès qu'on commence à pénétrer le mécanisme social dont le *Hof* intégralement transmis de père en fils est la pièce capitale; c'est que l'expression de famille-souche s'applique de la façon la plus heureuse au genre de famille qui vit sur le *Hof*, qui s'y perpétue, en donnant le vol, pour chaque génération, à un essaim d'enfants qui se dispersent et peuplent toutes les carrières imaginables. Cette expression a l'avantage de peindre le trait le plus saisissable, le plus caractéristique, le plus fécond en conséquences d'un certain type de famille; il en est le trait le plus extérieur; c'est pourquoi il frappe au premier aspect; mais il est aussi celui qui commande plus ou moins tous les autres phénomènes sociaux, notamment les rapports des parents avec les enfants et la façon d'envisager le choix des carrières.

« Sous le nom de famille particulariste, l'on a voulu, si je ne me trompe, désigner des familles offrant certaines qualités morales, développant chez leurs enfants certains goûts prononcés, certaines aptitudes générales. De ces qualités, de ces goûts, de ces inclinations et aptitudes, j'en retrouve beaucoup dans les familles des paysans-proprétaires de Westphalie; mais les uns s'accusent davantage, tandis que d'autres semblent demeurer latentes et attendre une occasion pour se produire.

« Parmi celles qui s'accusent nettement, je mettrai d'abord le *goût de l'indépendance*. Le paysan-proprétaire est très fier de se sentir et de se dire « roi en son domaine », tout en se plaignant, comme il convient, aux fonctionnaires des impôts: il sourit, flatté, quand on lui réplique qu'il est plus indépendant que le roi de Prusse et qu'à sa manière le Bauer est aujourd'hui le véritable baron (*Freiherr*, seigneur libre) de la Westphalie. Cela répond à une réalité. Le *Hof* est l'image sensible d'une souveraineté territoriale aux limites de laquelle s'arrêtent les droits des souverainetés voisines. Les fils des paysans-proprétaires

qui n'héritent point d'un Hof, portent avec eux ce goût de l'indépendance : autant que possible, ils essayent de se placer dans la culture, soit en achetant un domaine s'ils disposent de ressources suffisantes, soit en épousant l'héritière d'un domaine ; mais les occasions de ce genre sont assez rares, et bien souvent il faut chercher en dehors de la culture un moyen d'existence ; beaucoup de jeunes gens choisissent de préférence un métier. l'exercice d'une petite industrie domestique et patronale, l'état de boulanger, charron, forgeron, etc., — où ils demeurent maîtres de leur foyer et de leur atelier, plutôt que d'entrer comme employés et commis dans les grandes entreprises de commerce et d'industrie.

« Je ne vois guère qu'une exception qui semble démentir ce trait du caractère donné aux westphaliens par l'éducation paysanne, c'est la facilité des fils de Bauer un peu riches à entrer dans la magistrature au service de l'État et dans les carrières libérales : ils deviennent en grand nombre prêtres, médecins, avoués, avocats, juges ; mais là encore ils prétendent bien conserver leur indépendance et n'être point esclaves de l'État : ce qui semble justifier leurs affirmations, c'est qu'ils ne fournissent point d'officiers à l'armée ni à la marine ; ce n'est que la population des domaines fragmentaires, qui envoie des rejetons en grand nombre dans l'armée, afin d'y servir pendant quelques années, en vue d'obtenir, dans l'administration des postes ou des chemins de fer, les situations que l'État réserve aux anciens sous-officiers et soldats ; c'est une pépinière d'employés d'administration probes, laborieux, disciplinés.

« Parmi les traits de la famille particulariste qui demeurent davantage à l'état latent, du moins qui ne se manifestent qu'avec peu d'intensité et de relief, il faut mettre la hardiesse d'initiative et l'aptitude à se transformer. Il faut faire en ceci la part des circonstances et du milieu. La Westphalie n'est point l'Amérique, malgré le voisinage de la grande industrie et l'on ne peut demander de ses paysans-propriétaires une rapidité de transformation qui n'est compatible ni avec la nature du sol,

ni avec la stabilité extrême du foyer, de la famille et de l'atelier agricole. Ils ont su lutter contre le manque de main-d'œuvre, en adoptant rapidement les machines agricoles les plus perfectionnées ; ils ont profité sans trop de retard des connaissances agricoles nouvelles et appliqué les engrais chimiques à la transformation de la lande, à la mise en culture des parties basses et marécageuses ; ils ont trouvé parmi eux des éléments supérieurs d'organisation professionnelle et leur *Bauerverein* exerce à l'égard de l'ensemble de la classe des paysans-propriétaires un patronage très efficace. La monographie de la famille ouvrière révèle tous ces détails et en offre les preuves ; mais on ne voit pas, dans la simple monographie du paysan-propriétaire, qu'il ait par lui-même, ou par les rejetons directs de son Hof, une grande part dans l'essor commercial et industriel de l'Allemagne. Il est étrange que parmi, les fils de familles aisées, on ne découvre pour ainsi dire pas d'ingénieurs, ni de commerçants importants, profitant du voisinage de villes comme Hambourg et Berlin, d'un bassin industriel extrêmement riche pour y chercher fortune. L'âpreté et l'ingéniosité à la chasse des écus est beaucoup moins grande que l'application au travail traditionnel et le goût du chez-soi dans la possession d'une véritable indépendance.

« J'espère que mon travail monographique mettra tout ceci en vive lumière et fera naître ainsi de nouveaux points d'interrogation appelant des recherches encore plus approfondies.

« Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'expression de mon entier dévouement.

« Hippolyte HEMMER. »

Tandis que M. Hemmer étudie le paysan westphalien, M. Paul Roux est actuellement dans la Plaine saxonne, pour y contrôler et compléter les observations qu'il a faites l'année dernière dans cette région Il adresse à M. Paul de Rousiers la lettre suivante :

« Oldenburg, le 10 août 1905.

« Cher Monsieur,

« Après avoir quitté avec regrets notre

confrère M. Hemmer, à Laer, au sud du Teutoburgerwald, je me suis dirigé sur Melle et de là par Wunstorf, Walsrode et Soltair-sur-Egestorf en traversant à bicyclette la partie occidentale de la Lande du Lunebourg. J'ai séjourné trois ou quatre jours à Egestorf. J'y ai appris que depuis l'année dernière les gages des domestiques avaient encore très sensiblement haussé et que, dans la région, les premiers Prussiens, Polonais et Galiciens avaient fait leur apparition.

« La laiterie coopérative de Garlstorf ne bat plus que d'une aile pour deux raisons.

« La première, c'est que les Bauern ont notablement diminué le nombre de leurs vaches, certains n'en ont aujourd'hui que la moitié de ce qu'ils avaient l'an dernier. Ils se sont aperçus que la stabulation permanente ne valait rien pour la santé du bétail et que la nourriture aux tourteaux était coûteuse. Voilà donc une tentative de spécialisation qui échoue pour n'avoir pas tenu un compte suffisant des qualités naturelles du sol : à Egestorf il n'y a presque pas de prairies ni de pâturages.

« La deuxième raison, c'est que presque tous les petits Abbauern, journaliers agricoles, ou artisans, qui possèdent une ou deux vaches ont acheté des écrémeuses centrifuges suédoises et leurs femmes font elles-mêmes le beurre à la maison, beurre qu'elles vendent d'ailleurs en grande partie; c'est, paraît-il, plus avantageux que de livrer son lait à la laiterie et l'on n'est pas gêné par un contrat. Tous les gros Bauern n'ont pas suivi cette voie, faute d'un personnel féminin suffisant. Il semble donc que si le machinisme a d'abord provoqué la constitution de grandes laiteries, son progrès même, en livrant au public de petites machines à des prix abordables, ramène la fabrication au foyer domestique. D'autre part, si l'agriculture moderne exige plus de capitaux qu'autrefois, il n'est pas démontré qu'elle exige la concentration de ces capitaux dans les mêmes mains.

« D'Egestorf, j'ai gagné Stade en visitant au passage un Westphalien dont nous avons vu le frère aîné à Ascheberg. Il est établi sur la Geest avec plus de 200 hect. composés en grande partie de lande qu'il

a très heureusement et à peu de frais transformée en pâturage par l'emploi des engrais chimiques. Il livre son lait à une laiterie, transforme son seigle en schnaps dans une distillerie annexée à sa ferme, et exploite en même temps un moulin. C'est certainement un type progressiste.

« De Stade, j'ai fait un petit tour dans l'Alten Land qui s'étend de Harburg à Stade; c'est un merveilleux verger de pommiers, poiriers et pruniers, qui forment là un fourré touffu d'où émergent des maisons blanches et rouges, d'une propreté exquise, qui s'alignent tout le long de la route.

« Cette disposition le long des chemins, je l'ai retrouvée entre Stade et Freiburg, dans le pays de Kehdingen; les Höfe se succèdent à droite et à gauche, séparés seulement par la largeur d'un fossé ou l'épaisseur d'une barrière. C'est un pays de *Marschen* avec élevage de chevaux et de bêtes à cornes.

« J'ai séjourné huit jours à Otterndorf, à 15 kilomètres de Cuxhaven, sur la route de Freiburg. Le sol est très fertile, mais difficile à travailler, surtout en hiver à cause de l'humidité; il y a de nombreux fossés d'assainissement. On y fait de la culture et de l'élevage. J'y ai vu un intéressant exemple de culture sans bétail ni fumier de ferme; c'est d'ailleurs une exception unique dans le pays. En général les Höfe ont un tiers de pâturages, quelquefois plus. Il y a chez les propriétaires une aisance inconnue chez les Bauern de la Lande du Lunebourg; ils sont plus civilisés, travaillent encore avec leurs gens, mais ne vivent plus avec eux; je crois néanmoins qu'on peut les qualifier Bauern.

« Il existe une émigration abondante de très jeunes gens (15 à 16 ans) vers New-York, où ils sont appelés par les parents qui leur assurent une place dans le commerce. Quelques-uns font fortune comme restaurateurs, ou dans des spéculations de terrains; ils reviennent très souvent finir leurs jours au pays natal où ils font construire d'élégantes villas. Cette émigration ne touche que les petites gens, fils et filles de journaliers, artisans ou tout petits propriétaires. Les fils de Bauern s'établissent à peu près par moitié dans le

commerce et les professions libérales. La propriété n'a pas la stabilité qu'elle a sur la Geest; on trouve facilement à affermer et à acheter des domaines. Un certain nombre d'habitants du Holstein ou du pays de Kehdingen se sont établis dans ce pays-ci où la terre est relativement bon marché.

« Hier, j'ai passé sur la rive gauche de la Weser et j'ai vu deux éleveurs : l'un élève des bêtes à cornes du pays et vend de jeunes animaux comme reproducteurs; l'autre élève des Shorthorn anglais, et des chevaux de pure race oldenbourgeoise; ses taureaux vont en Allemagne où ils servent à des croisements: ses étalons sont exportés aux États-Unis par le port d'Anvers.

« Chacun de ces deux éleveurs n'a environ qu'un dixième de sa terre en cultures: ici la spécialisation est très accentuée; l'agriculteur n'a plus rien du Bauer et si sa maison n'est pas un château, on y trouve cependant une certaine recherche de l'agrément et de l'élégance.

« Ici se pose une question : pour l'étude du *type rural* peut-on se contenter de l'observation de ce genre de propriétaire: ou bien doit-on ne lui accorder qu'une attention secondaire pour porter ses efforts sur le tout petit propriétaire et le journalier? Il ne semble pas qu'il y ait ascension de l'un vers l'autre, et les deux classes sont bien nettement tranchées. — Je vais aller d'ici passer quelques jours dans une *Moor-kolonie* et je remonterai dans la Frise à Norden. J'espère pouvoir y rencontrer notre confrère, M. Molenaar, que j'ai vu à l'*École des Roches* et dont le concours me sera très précieux.

« Bien respectueusement à vous.

« Paul Roux ».

Nous publierons prochainement l'étude de M. Paul Roux, sur le *Bauer de la lande du Lunebourg*.

Nous allons publier également celle de M. L. Arqué sur le *Type franconien*. L'intérêt capital et presque unique de cette dernière étude est de nous révéler, ce qui n'avait pas été déterminé jusqu'ici, le rôle

social et, on peut le dire, la *civilisation de l'étain*.

La lettre suivante, que M. L. Arqué adresse à M. Edmond Demolins, permettra d'apprécier d'avance l'intérêt si particulier de cette étude, car, au moyen âge, la Franconie a été le centre principal de l'extraction et de l'industrie de l'étain. C'est ce qui explique la renommée, l'importance et la richesse de la ville de Nuremberg à cette époque.

« Nuremberg, le 12 août 1905

« Cher Monsieur,

« Lorsque vous m'avez dit, il y a quelques jours, à Verneuil : « Ce que vous allez avoir à raconter, c'est *l'épopée de l'Étain* », je fus déjà ébloui, à ce moment, par la grandeur du sujet, et cependant je n'entrevois que quelques chants du poème. Les recherches et études que j'ai faites ces temps derniers me montrent que l'étain a bien joué au moyen âge, comme vous le pensiez, un rôle immense.

« Avant que la porcelaine ou même que la faïence se répandit, avant que le verre devint d'un usage général, l'étain a rempli la fonction qu'ils remplissent aujourd'hui. Un historien dit qu'il était pour la bourgeoisie ce que l'orfèvrerie d'or et d'argent était pour les nobles et les prélats. Mais ce n'est pas seulement sous forme de plats d'apparat ou de vaisselle de table qu'il se mêle intimement à la vie du moyen âge tout entier. Il en pénètre en réalité toutes les manifestations. Il tient une place considérable dans les exercices du culte; les églises pauvres ont des calices, des ostensoirs, des vases de chrême en étain; c'est en étain aussi que se font les boîtes à hosties, les burettes, les chandeliers. Comme métal réfractaire à la corruption, c'est l'étain qui est employé par les apothicaires pour contenir les médicaments. L'étain sert partout à constituer les mesures de capacité pour les liquides et notamment pour les boissons (pintes, etc.); il est remarquable qu'il a survécu sous cette forme chez les marchands de vins d'à présent, où d'ailleurs, avec le « zinc », il sert à

constituer les comptoirs. Il paraît que, dans les cabarets du moyen âge, on se battait à coups de brocs d'étain. Or les verres à bière bavaoises sont tous recouverts d'un couvercle en étain et il arrive que, dans les discussions de tavernes, on se les lance à la tête. L'étain servait à faire certains simulacres des attributs des défunts, qu'on enfermait avec eux dans le tombeau (crosses d'étain des tombeaux de Junnières et du Mont St-Michel).

« L'étain joue un rôle immense au moyen âge sous forme de « méreaux » ou jetons à effigies qui avaient des applications innombrables : jetons de présence des confréries et corporations, sceaux, cachets de douane, monnaies de siège ou monnaies obsidionales, signes de reconnaissance pour les factions (les Armagnacs et les Bourguignons, les partisans de Charles VI et ceux du duc de Bourgogne se reconnaissaient au moyen de méreaux), jetons à images érotiques retrouvés dans la Seine et dont l'usage n'a pas été établi. Les historiens de l'étain n'arrivent pas à épuiser la matière.

« Les patriciens de Nuremberg ayant exercé un monopole de l'étain et les industries de l'étain ayant eu un développement énorme dans cette ville, il est manifeste que vous avez saisi le nœud des phénomènes enchevêtrés qui ont formé l'histoire économique de ce pays. Les industries du bronze, où l'étain entre comme élément, ont eu aussi une place marquante en Franconie. D'une manière générale, il sera possible de montrer que l'étain, tendre et plastique, a développé le sens des formes et des apparences chez le Franconien. Il a fait du Franconien un réaliste, mais en comprenant par là un homme que frappe surtout la réalité extérieure, visible et surtout tangible. Les mœurs, les idées s'en sont trouvées nuancées. Le cimetière Saint-Jean, à Nuremberg, est un cimetière presque gai : les épitaphes en bronze, illustrées d'images en reliefs, représentent les armes des bourgeois, les attributs des professions : petites bottes sur le tombeau du bottier, ciseaux sur le tombeau du tailleur, et, sur le tombeau du charcutier, image de l'animal qu'il transformait en saucisses.

L'idée de la mort revêt quelque chose de plastique, d'imagé, on dirait presque d'humoristique.

« Oui, mon cher Maître, vous aviez raison, l'étain est le « Leit Motiv » de Nuremberg...

« Daignez agréer...

« L. ARQUÉ. »

## LA SCIENCE SOCIALE AU JAPON

Nos lecteurs liront avec intérêt la lettre suivante que nous communiquons notre collaborateur, M. Léon Poinsard :

« Tokio, le 6 juillet 1905.

« Monsieur Poinsard,

« Je vous remercie infiniment des renseignements que vous avez eu l'obligeance de me donner au sujet des ouvrages dont je vous ai demandé les titres. Quant aux œuvres de M. Edmond Demolins, elles sont connues depuis quelques années dans notre pays et ses idées ont fait déjà leur chemin parmi nos savants. Je suis moi-même un admirateur de ses ouvrages dont j'ai acheté quelques-uns concernant l'économie, la sociologie et la pédagogie et je me suis laissé influencer par sa manière de voir sérieuse, impartiale et très remarquable.

« En outre, je dois vous dire que votre ouvrage et ceux de M. Demolins donneront aux Japonais des renseignements importants sur l'avenir de leur pays. Il y a des étrangers qui, vous le savez, considèrent nos victoires comme une réalisation du péril jaune; rien n'est plus faux. La bravoure de nos soldats est fondée principalement sur la pensée qu'ils défendent leur pays. La guerre même a été inspirée par cette idée, que c'est une question d'existence pour nous. « L'existence de notre pays dépend de ce coup, » déclarait solennellement à sa flotte l'amiral Togo au moment du combat naval du détroit de Tsouchima. Ces mots expliquent bien notre

attitude dans la guerre. La majorité des Japonais sont des paysans, des commerçants et des industriels, paisibles et laborieux. Ils aiment la paix de tout leur cœur, ou, en d'autres termes, ils sont les vrais amis de la paix et les vrais ennemis du désordre. C'est à cause de cela qu'ils bravent les dangers et font face à la mort.

« La chose étant telle, la paix sera facilement réalisable, si on offre au Japon un gage sur lequel il puisse compter et qui soit une garantie absolue contre de futures perturbations en Extrême-Orient. Après la paix, nous nous efforcerons de notre mieux de nous mettre au courant des sciences, de la morale et des arts industriels et de contribuer, dans une certaine mesure, au développement de la civilisation universelle. Alors nous montrerons au monde la fausseté absolue du « péril jaune ».

« A notre époque, si importante pour le Japon, votre ouvrage et les ouvrages de M. Demolins seront, j'en suis convaincu, fort utiles à consulter et pourront fournir de précieux renseignements, car ils nous instruisent sur plusieurs points importants, en déployant devant nous des exemples historiques. Je vous félicite, vous et M. Demolins, et je suis heureux de me dire un des amateurs de vos ouvrages.

« Je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

« M. NAKOURATSU ».

## A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La question de la Bourse du Travail. — Grèves et fusillades de Longwy. — La ligue du pain gratuit. — Les mésaventures des spéculateurs. — Les réclamations contre le service des postes. — Un ingénieur qui se tue avec sa femme et ses enfants. — Les Italiens en Tunisie. — Le régime parlementaire en Russie.

La question de la Bourse du Travail de Paris, dont nous avons parlé, est entrée dans une phase nouvelle.

On sait que cette Bourse était devenue, en fait, une sorte de citadelle inviolable où certains syndicats plus particulière-

ment révolutionnaires tenaient tête à l'autorité et molestaient les travailleurs tranquilles. Des vols, des actes d'immoralité et divers autres délits se commettaient impunément dans cet immeuble, transformé par moments en coupe-gorge. De nombreuses protestations, dont beaucoup émanant d'ouvriers, s'étaient élevées contre cet état de choses et le conseil municipal en avait fait l'objet de laborieuses discussions.

Un décret a donc été publié, il y a environ un mois, pour régler le fonctionnement de cette organisation inquiétante. Entre autres articles, ce décret contient le suivant :

« Art. 2. — L'alinéa 2 de l'article 8 est modifié comme suit : En outre des attributions d'ordre général qui lui sont dévolues par la loi, le préfet de la Seine veille à l'observation des décrets et règlements qui régissent la Bourse, au maintien de l'ordre dans les locaux ouverts au public, à l'exécution des décisions de la commission administrative, du conseil municipal et des tribunaux. Il prend les arrêtés nécessaires pour assurer l'exercice des pouvoirs qui lui sont attribués par le présent décret. »

Cette décision si simple fait un grand tapage, et les syndicats révolutionnaires ne veulent pas admettre ce « maintien de l'ordre » qui, s'il se réalise, changera par trop durement leurs habitudes.

La Bourse du Travail, dans leur conception, doit être un État dans l'État, une enclave territoriale que les lois ordinaires ne sauraient atteindre.

C'est avouer que le but économique et social de cette institution est bien loin de leurs soucis et que, dans l'immeuble mis à leur disposition, avec les crédits appropriés, ils voient seulement un centre de ralliement et d'agitation politique. Aussi, croyons-nous, serait-il difficile de citer un ouvrier tranquille et honnête ayant trouvé du travail par le moyen de la Bourse du travail.

Une remarque en passant : l'ardeur avec laquelle les socialistes refusent à l'État le droit d'*intervenir* dans l'organisation de la Bourse du Travail est d'autant plus

curieuse qu'ils réclament à chaque instant, et en toute chose, l'*intervention* de l'État.

C'est au domaine de l'agitation politique, également, qu'appartient la grève de Longwy, qui a suscité, sur notre frontière de l'Est, de sanglants désordres.

Dans cette région, les ouvriers gagnaient de gros salaires, souvent de dix à quinze francs par jour. Aussi n'est-ce pas une augmentation qu'ils réclamaient. Comme on l'a vu ailleurs en plusieurs circonstances, ils se sont mis en grève sans dire pourquoi, et sans doute aussi sans le savoir. C'est seulement *après coup* qu'ils ont formulé des revendications accessoires.

En réalité, toute cette population ouvrière était travaillée depuis longtemps dans l'intérêt électoral de hauts politiciens. C'est un Italien, Tullo Cavalazzi, qui entretenait l'agitation. Le gouvernement, après l'avoir vu d'abord d'un bon œil et l'avoir fait soutenir par les fonctionnaires, a été obligé de l'expulser, sur les plaintes, non seulement des patrons, mais aussi de nombreux ouvriers. Un fait à signaler dans cette grève, ce sont les actes inouïs de violence auxquels les grévistes se sont portés contre les travailleurs. Ils sont allés jusqu'aux coups de fusil. Une forte minorité, en effet, se montrait rebelle à la grève.

M. Méline, à propos de celle-ci, a écrit dans la *République Française* :

« La grève de Longwy est une de ces *grèves modèles* comme nous en avons tant eu depuis quelques années et qui n'ont de grève que le nom ; ce sont de purs mouvements révolutionnaires où l'ouvrier ne joue qu'un rôle purement secondaire et, ce qui le prouve bien, c'est que, presque toujours, les ouvriers quittent le travail avant même d'avoir formulé leurs revendications et sans avoir tenté aucun effort préalable pour les faire aboutir. La situation qui résulte pour nos industries d'un pareil état de choses devient d'autant plus inquiétante que, bien souvent, ces agitations, exclusivement politiques, sont encouragées par la faiblesse où la com-

plaisance secrète de l'administration elle-même. »

On a cité, en effet, un mot typique échappé à l'Italien Cavalazzi, au moment où lui fut signifié l'arrêté d'expulsion qui le frappait :

« Je ne m'explique aucunement, a-t-il déclaré, pourquoi le préfet Humbert, qui me connaissait depuis mon arrivée à Longwy, où j'ai fait trois cents et quelques conférences socialistes, *pour lesquelles il m'a félicité*, a ainsi agi à mon égard. *Il m'a tiré dans le dos...* »

Ceci montre une fois de plus qu'il est difficile de remuer artificiellement les masses au moyen d'intermédiaires qui n'abusent pas ensuite de leur pouvoir et ne dépassent pas le but pour lequel on les avait employés. Il est du reste toujours plus facile de déchaîner les émeutes et les révolutions que de faire rentrer dans l'ordre émeutiers et révolutionnaires. On l'a bien vu à Longwy même, par le cas de M. Lassalle, député socialiste des Ardennes, qui était allé prêcher la modération. L'orateur s'est fait vivement rabrouer par un nommé Boudoux, qui lui a signifié qu'on n'avait pas besoin de son éloquence. M. Lassalle est reparti peu satisfait.

Un projet socialiste dont on parle depuis longtemps est celui du « pain gratuit ».

En 1896, M. Clovis Hugues déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi signée de lui et de trente-deux de ses collègues, et ainsi conçue :

« Les municipalités sont autorisées à organiser la gratuité du pain en service public.

« Le pain fourni gratuitement aux consommateurs par les boulangers librement établis et en concurrence sera payé par la caisse communale.

« Les frais du pain, inscrits au budget, au même titre que les autres services publics, feront l'objet d'une contribution spéciale, centimes additionnels que les municipalités auront à percevoir par les moyens ordinaires. »

Il paraît que l'idée a toujours des partisans actifs, car il vient de se créer à Angers une « Ligue du droit à la vie » qui va entreprendre une campagne pour que le pain soit délivré gratuitement à l'habitant par les municipalités. Les journaux socialistes affirment que des groupes de la nouvelle Ligue sont en voie de formation dans un certain nombre de villes.

Inutile d'insister sur les inconvénients qu'aurait une telle institution, et dont les principaux seraient l'accroissement énorme des charges imposées au contribuable, l'encouragement de la paresse et la mise en train de tout un ordre de réformes destinées à remplacer partout l'initiative privée par l'action des pouvoirs publics. Car, l'homme ne vivant pas seulement de pain, bien d'autres denrées ou services feraient vite valoir leurs droits à être organisés comme la boulangerie.

..

Une denrée qui a plus passionné l'opinion que le pain, c'est le sucre. On sait qu'elle donne lieu, comme d'autres d'ailleurs, à des spéculations énormes, et que l'un de ces spéculateurs, M. Jaluzot, s'est trouvé dans l'impossibilité de payer ses différences. Deux causes ont donné un retentissement particulier à cette affaire : la notoriété du personnage, qui est à la tête de deux grands journaux, et sa situation de gérant d'un des grands magasins de Paris.

Quelques semaines après, le suicide du directeur d'une grande raffinerie, amené par des spéculations malheureuses, venait encore impressionner le public.

Comme l'a observé, à cette occasion, M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste Français*, ce public a tort de s'imaginer que les grosses fortunes s'édifient couramment par la spéculation. C'est là, au contraire, un cas extrêmement rare. Le joueur qui a gagné, presque toujours, veut gagner encore, et continue à jouer, de sorte qu'il arrive presque fatalement à la débâcle. La prudence l'invite sans doute à se retirer *au bon moment*; mais, le bon moment, nul ne l'ignore, c'est toujours « la prochaine fois ».

Presque tous les spéculateurs professionnels se ruinent donc, et ce sont, en définitive, les intermédiaires qui gagnent. Ce sont aussi les industries de luxe qui profitent des folles dépenses faites par les joueurs heureux dans leurs courtes phases de bonheur. Quant aux grosses fortunes vraiment solides, elles s'édifient tout simplement par le travail, l'initiative, le judicieux emploi des économies dans des entreprises viables. La « chance » aide parfois à leur formation, mais elle joue alors le rôle d'alliée bienveillante, et ce n'est pas sur elle que l'on a exclusivement compté.

Mais cette route est longue. Bien des gens aiment mieux s'enrichir tout de suite, et ils spéculent. Ils achètent sans avoir de quoi payer, pour revendre; ils vendent ce qu'ils n'ont pas, sauf à acheter plus tard. A la Bourse des valeurs, sur vingt millions de titres négociés, dix-neuf millions ne sont pas livrés. Il en est de même pour les marchandises. Il se vend au Havre, en quelques mois, plus de café qu'il ne s'en récolte en un an dans le monde entier.

Que faire pour endiguer ce torrent? Les esprits simplistes pensent qu'il suffirait d'édicter deux défenses : celle d'acheter sans avoir l'argent nécessaire à son achat, et celle de vendre sans posséder les marchandises ou les valeurs qui sont l'objet de la vente. Mais, dans la pratique, les choses ne sont pas si faciles, et cette digue légale ne tiendrait pas debout. D'une part, en effet, dans certaines professions commerciales, les opérations à terme, loin d'être un jeu, constituent une assurance compensatrice contre les trop grandes variations de prix. D'autre part, l'expérience a montré que, lorsqu'on essaye d'édicter de telles défenses, les intéressés trouvent toujours le moyen de tourner la loi. C'est précisément ce qui est arrivé en Allemagne, où des fictions convenues mettent en défaut les précautions du législateur.

..

Un plus légitime appel au gouvernement est celui qui a pour objet la mauvaise organisation du service postal. Ce service, depuis quelque temps, occasionne des



plaintes croissantes : pertes et retards de lettres, encombrement des bureaux, routines fâcheuses et manque d'adaptation, de la part de la poste, soit aux progrès des transports, soit aux nouvelles habitudes du public. C'est ainsi que, chaque été, les villes d'eaux et stations balnéaires sont fort mal desservies, et que les départs désormais plus tardifs des trains rapides, à Paris, n'ont pas amené un retard correspondant dans l'heure des dernières levées. Aux plaintes du public se sont jointes les plaintes des employés eux-mêmes, qui se disent surmenés (et quelques-uns le sont vraiment à certains endroits). Le goût des voyages d'été — qui précisément accroît le nombre des correspondances et provoque un déluge de cartes postales illustrées — atteint les employés des postes eux-mêmes. Mécontents des congés trop limités que leur octroie l'administration, ils s'efforcent de les augmenter en se faisant passer pour malades et en arrachant aux médecins des certificats de complaisance. Naturellement, le travail des fonctionnaires qui « carottent » retombe sur ceux qui ne carottent pas, et cet excès de besogne, dû à deux causes combinées, les contrarie d'autant plus que le surmenage, généralement parlant, est assez éloigné de leurs habitudes.

Du reste, ce qui se passe de tout temps dans les bureaux de poste montre bien quel est le vice inhérent aux grandes entreprises d'État, même lorsqu'elles sont nécessaires et que le principe de leur existence ne peut être mis en question.

Vous entrez chez un chapelier pour acheter un chapeau. Que fait le patron ou même son employé ? Il s'élançe vers vous ; il est courtois, aimable ; il vous sert avec patience. S'il ne peut pas vous servir immédiatement, il vous prie de vous asseoir et s'ingénie à expédier le client qui vous précède. Si dix chapeaux qu'il vous a montrés ne vous conviennent pas, il court en chercher un onzième. Sa grande crainte, c'est de vous voir partir.

Au contraire, vous entrez dans un bureau de poste pour expédier un mandat ou faire recommander une lettre. C'est l'État qui vous reçoit, et que fait-il ? Il vous fait

attendre, et attendre debout. Le guichet où vous allez tout d'abord est « fermé », bien qu'un employé inoccupé vous apparaisse à travers le grillage. Vous allez au guichet voisin, où un autre employé, également inoccupé, vous répond que votre affaire n'est pas son affaire, et vous renvoie à un troisième guichet, où sept ou huit personnes font déjà queue. Mais la présence de ces sept ou huit « clients » engagera-t-elle le fonctionnaire à se hâter ? Nullement. Rien ne l'invite, soit à presser le mouvement de sa plume, soit à corriger la lenteur calculée avec laquelle il feuillette ses registres, soit à s'abstenir des petites tournées qu'il va faire à l'intérieur du bureau. Cet homme est inviolable. Si on l'injurie, l'injure est particulièrement grave, car elle s'adresse à « un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ». Quant à lui, s'il le veut, il se montrera impoli avec le public, qui, résigné, ne protestera guère. Quant aux simples signes d'impatience, qu'importe au représentant de l'État ? Rien ne lui importe, ou plutôt, ce qui lui importe, c'est que vous vous impatientiez et que vous partiez. Cela lui fera un « client » de moins à servir.

Cet exemple devrait servir de leçon à ceux qui, non contents de voir entre les mains de l'État des entreprises comme les postes, ou des monopoles comme ceux des allumettes ou des tabacs, veulent encore « nationaliser » un certain nombre d'industries pour en confier l'exploitation à des fonctionnaires du gouvernement. La façon dont les administrations fonctionnent devrait guérir à jamais de cette utopie tous ceux qui raisonnent un peu.

.\*

On a beaucoup raisonné, et déraisonné, sur un fait-divers lamentable qui s'est produit à Nogent-sur-Marne. Un ingénieur, désespérant de trouver une situation, s'est suicidé avec sa femme, après avoir tué ses trois enfants.

Ce drame prêtait naturellement aux déclamations contre « la société » qui ne vient pas au secours de telles misères. Mais « la société », dans la circonstance,

était moins coupable que ne le disent ses détracteurs. D'abord, les trois enfants auraient toujours été recueillis. Ensuite, l'ingénieur, qui avait des parents, ne leur avait pas même fait connaître son état de détresse, de sorte qu'il ne savait pas s'il ne serait pas secouru. L'explication de cet affreux suicide, compliqué de meurtre, soulève donc des questions morales. On ne conçoit pas l'événement sans un grand orgueil et un affaiblissement de la notion de devoir. Or, le crime a précisément coïncidé avec des polémiques philosophiques sur la morale qui convient aux générations actuelles, et sur ce qu'il y a de démodé, paraît-il, dans le concept de « devoir ».

La vérité, c'est qu'une forte éducation de l'initiative rend apte à surmonter matériellement beaucoup d'épreuves, et que, pour les épreuves inévitables, exceptionnelles, terribles, une solide formation morale donne seule la force de les surmonter. Le sentiment religieux, en particulier, aide puissamment à passer les plus mauvais moments de l'existence. Les pseudo-moralistes qui travaillent, non seulement à ruiner toute foi, mais encore à ridiculiser comme une « survivance théologique » l'idée même de devoir, pour les remplacer par des abstractions creuses, travaillent inconsciemment à paralyser les forces de ceux qui, dans l'avenir, auront à supporter de telles épreuves. En outre, le cas de cet *ingénieur* montre bien que l'instruction, la science pure ne suffisent pas à armer l'homme dans de telles calamités. Au contraire, l'« intellectua- lisme », en de telles conjonctures, contribue à créer un état d'âme artificiel et raffiné qui paralyse l'instinct de la vie.

On vient de publier des tableaux statistiques de l'émigration italienne en Tunisie durant l'année 1904.

Cette année 1904 a amené en Tunisie plus de dix mille émigrants siciliens.

En 1881, la colonie italienne comptait 10,249 personnes. En 1897, la presse tunisienne constatait que le nombre des Ita-

liens en Tunisie était monté, en 1896, à 30.000. Pour 1897, les chiffres des contrôles civils portaient 32.000 environ.

A partir de cette époque, on relève les chiffres *officiels* suivants : 1898, 63,866; 1899, 71.251; 1900, 67.420; 1901, 71.631; 1902, 75.978; 1903, 80.609.

En 1904, ce chiffre a subi une très sensible augmentation. Au 30 septembre, les statistiques italiennes le portaient à 84.630.

Pendant les quatre derniers mois de 1904, on peut évaluer à 10.000 le nombre des nouveaux émigrants siciliens. Soit au 31 décembre 1904, 90.500 Italiens environ en Tunisie, ce qui établit que, dans la Régence, on trouve aujourd'hui un Français contre cinq Italiens.

Plusieurs partisans de la colonisation française s'inquiètent de cet afflux d'étrangers. On demande que le gouvernement français, à l'instar de celui des États-Unis, ne laisse pénétrer sur le territoire tunisien que les ouvriers disposant de ressources suffisantes pour vivre un an au moins, ou ceux qui ont un emploi assuré et rémunérateur.

On espère que la raréfaction de la main-d'œuvre elle-même amènerait, dans les éléments qui composent cette main-d'œuvre, une certaine sélection.

Mais l'Italie — surtout la Sicile — est trop près de la Tunisie pour qu'on puisse établir des barrières bien sévères et bien efficaces contre le torrent de l'émigration.

Les Italiens sont pauvres et ont besoin de travail. Les Français de Tunisie sont peu nombreux et ont généralement de l'argent. Ceux-ci ont donc besoin de ceux-là, et il est fatal qu'il se crée en Tunisie, entre la couche arabe inférieure et la couche française supérieure, une « classe moyenne » composée d'Italiens. Reste à espérer que l'élément français, par sa richesse, son prestige, son initiative et son patronage, continuera à jouer le rôle dominant, qui n'est nullement incompatible avec le fait d'être en minorité. Mais, naturellement, plus cette minorité sera renforcée par de bons éléments venant de France, mieux cela vaudra pour l'avenir.

..

La Russie, qui vient de conclure heureusement la paix avec le Japon, va faire ses premiers pas dans le régime parlementaire. C'est une concession faite par le Tsar au mouvement, dit « libéral », qui se produit surtout, comme nous l'avons déjà dit, dans la noblesse, la bourgeoisie et les « intellectuels ».

Voici les principaux traits de la nouvelle organisation.

La Douma de l'Empire sera une chambre permanente et non exceptionnelle. Elle se composera exclusivement de membres élus, sans aucune adjonction de membres héréditaires ou nommés à vie. Les élections seront quinquennales. Si la Douma est dissoute, de nouvelles élections devront être immédiatement ordonnées. Les frais d'entretien de la Douma sont à la charge du Trésor.

Le président de la Douma et son adjoint (vice-président) seront librement élus par l'assemblée elle-même, et rééligibles chaque année. (On avait parlé de laisser cette double nomination au choix de l'empereur.) Ce président élu sera chargé de présenter lui-même au Tsar les résolutions de l'assemblée, sans être obligé de passer par l'intermédiaire des ministres. Les membres de la Douma jouiront de toutes les immunités compatibles avec leur qualité de représentants; ils auront toute liberté d'opinion et de parole, et ne pourront jamais être arrêtés, même pour dettes. Ils ne pourront accepter aucune fonction rétribuée par l'État, ce qui garantit leur indépendance. Ils recevront une indemnité de dix roubles par jour et une autre pour effectuer gratuitement les voyages de la capitale à leur circonscription. Les ministres, qui ne sont pas membres de la Douma, pourront être cités à sa barre pour répondre de leur gestion. La Douma aura le droit de discuter toutes les lois et toutes les nominations de fonctionnaires, de proposer des réformes, de voter le budget, et non seulement celui de l'Empire, mais celui de toutes les provinces dépourvues de *Zemstvos*; enfin de régler toutes les questions concernant les

nouvelles lignes de chemin de fer. La Douma a le droit d'initiative et d'interpellation. Les journalistes seront admis aux séances de la Chambre, pourvu qu'ils y soient autorisés par le président. La Douma pourra seule, en cas de nécessité, réclamer le huis clos pour ses délibérations. Enfin, les projets de loi repoussés à la majorité des deux tiers ne pourront être soumis à la sanction de l'empereur.

Les concessions de cette sorte de « charte » sont, il est vrai, atténuées par des dispositions restrictives. Les projets de loi votés ne pourront être promulgués tant qu'ils n'auront pas été contrôlés par le conseil de l'Empire et approuvés par le Tsar. L'ouverture et la durée des sessions seront fixées par décret impérial. Avant d'être admis dans les Assemblées, les députés devront tous prêter serment de fidélité à l'empereur. Les députés devront quitter la Chambre quand ils auront perdu le cens, c'est-à-dire la richesse qui seule donne droit à l'élection. Le public n'est pas admis aux délibérations de la Chambre, mais les débats seront reproduits par les journaux.

Quant au système électoral, il a pour base la richesse. Il écarte donc du scrutin la foule des paysans, tous les ouvriers, et même les modestes représentants des professions libérales. Il favorise, au contraire, la noblesse, les riches marchands des grandes villes, les propriétaires d'usine, les usiniers des Compagnies et les financiers juifs.

Il s'ensuit de ce système censitaire que la Douma risque de se recruter précisément parmi les éléments les plus révolutionnaires de la nation russe, qui comprennent surtout les hautes classes. Ces éléments renferment des germes de progrès, mais aussi des germes d'anarchie. Du reste, il est très difficile de donner le droit de vote à un peuple *illettré*. Mais le Tsar se trouve ainsi privé de son plus solide appui. Il est vrai qu'il garde, comme on l'a vu, le droit de dissolution et de *вето*.

Gabriel d'AZAMBUJA.

## UNE JUSTIFICATION DE LA CLASSIFICATION SOCIALE

On connaît le résultat du referendum par lequel la Norvège vient de déclarer à la presque unanimité sa volonté de se séparer de la Suède.

Ceux qui ne sont pas au courant de la science sociale doivent être très surpris d'une décision pareille et surtout aussi unanime. Ils ne doivent pas comprendre cette séparation entre deux peuples si étroitement unis par les conditions géographiques et qu'on est habitué à considérer comme si parfaitement semblables.

Les lecteurs de la *Science sociale*, au contraire, n'ont dû avoir aucun étonnement. Ils savent que la Suède et la Norvège ont toujours été profondément séparées socialement, alors même qu'elles étaient unies politiquement. Ce lien politique a toujours été artificiel et il dissimulait mal les différences profondes de l'état social.

La première et la seule jusqu'ici, la *Science sociale* a analysé et expliqué ces différences et, dans sa classification sociale, elle a nettement séparé la Suède et la Norvège : ces deux pays n'appartiennent pas au même *groupe* social, ils n'appartiennent même pas au même *genre*.

On a dit, avec banalité, que le divorce entre ces deux pays provenait d'une incompatibilité d'humeur; il provient d'une cause autrement profonde : d'une incompatibilité de *groupe* et d'une incompatibilité de *genre*. Mais, sans la science sociale, il est impossible de déterminer et même de soupçonner cette forme d'incompatibilité.

Que d'exemples d'incompatibilité du même ordre social on pourrait citer! Un des plus manifestes est celle qui sépare l'Angleterre de l'Irlande. Reportez-vous à

la classification sociale et vous constaterez que ces deux pays n'appartiennent ni au même *groupe*, ni au même *genre*. Bien plus, ils n'appartiennent pas à la même *formation sociale* : l'Angleterre se classe dans la Formation particulariste (développée) et l'Irlande dans la Formation communautaire (ébranlée). Ils sont donc aux deux pôles opposés des sociétés humaines et appartiennent réellement à deux humanités différentes dont l'incompatibilité sociale est profonde.

Elle est même plus profonde que celle qui sépare la Suède et la Norvège.

Aussi le conflit est-il autrement aigu, comme il arrive entre gens qui ne peuvent même pas se comprendre.

On ne saurait trop recommander aux hommes politiques de faire un peu, et même beaucoup, de science sociale. Malheureusement, pour cela, il faudrait étudier et ils en ont si peu le temps... et le goût.

Étudions donc pour eux et ils seront bien obligés, plus tard et par la force des choses, de tenir compte de nos études... au besoin sans les connaître et sans les comprendre.

E. D.

### LE PRÉSENT FASCICULE

Le présent fascicule est consacré à l'étude du *Paysan basque du Labourd*. Ainsi que l'indique le second titre, cette étude aboutit à la détermination d'un *nouveau type particulariste ébauché*. C'est là ce qui en fait l'intérêt et la grande originalité. Cette conclusion avait été entrevue par Le Play et signalée ensuite par Henri de Tourville. C'est à notre distingué collaborateur, M. Olphe-Galliard, que revient l'honneur d'avoir analysé ce type et d'avoir ainsi déterminé les caractères qui engagent à le classer dans la Formation particulariste ébauchée.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**L'évolution du divorce** (jurisprudence et sociologie), par Auguste Rol, docteur en droit, substitut du procureur de la République à Grasse. — Un vol. in-8°, Arthur Rousseau, Paris.

M. Auguste Rol est un apologiste du divorce. C'est aussi un de ceux qui trouvent que la loi de 1884 n'a pas assez fait, et qu'il faut rendre le divorce plus facile. Du reste, la besogne est faite en grande partie, nous dit-il. Elle est faite par les juges, qui, tournant la loi, en sont arrivés, par le mécanisme « prétorien » de la jurisprudence, à autoriser indirectement le divorce par consentement mutuel. M. Auguste Rol félicite la jurisprudence de ce « progrès », et désire le voir consacrer par la loi. Il prétend que « les hommes politiques, les penseurs et les jurisconsultes » sont d'accord pour réclamer un mouvement en ce sens. Quels hommes politiques? quels penseurs? et quels jurisconsultes? Il y a évidemment l'opinion pour, mais il y a aussi l'opinion contre, qui a pour elle des hommes d'État illustres, des avocats renommés et des écrivains de talent.

La vérité, c'est que, dans une société désorganisée, le nombre des gens que gêne le mariage est assez grand pour qu'une forte pression soit exercée sur les pouvoirs publics. M. Auguste Rol s'arrête au consentement mutuel; mais des romanciers et des journalistes réclament avec véhémence le divorce *par consentement d'un seul*, et qu'est-ce que le mariage pouvant être dissous par la volonté d'un seul des conjoints, sinon ce fameux « amour libre » qui est l'idéal des anarchistes? Seules les cérémonies, les étiquettes, les formalités font la différence, mais, au fond, une union contractée devant les officiers de l'état civil, si l'un quelconque des époux peut la dissoudre à sa guise, est identique *déjà en son essence* à celle qu'une foule de gens contractent chaque jour sans passer par la mairie. Or, c'est précisément dans ce monde spécial qu'a lieu la grande majorité des « crimes passionnels ». On s'assassine beaucoup plus entre « compagnons » et « compagnes » libres qu'entre

maris et femmes. Les statistiques judiciaires sont là, et M. Auguste Rol devrait les connaître. Or, de même que les juges ont su introduire dans la pratique le divorce par consentement mutuel, que n'avait pas prévu la loi, ils sauront, si la loi sanctionne ce pas en avant, en faire un autre encore, et réduire le mariage à un simple mot, ne répondant plus à rien de réel.

**L'histoire, le texte et la destinée du concordat de 1801**, par l'abbé Em. Sevestre. In-8° carré (XXIV-702 pages) : 6 fr. (P. Lethielleux, Paris).

Cet important volume est *une étude d'ensemble* sur toutes les questions qui ont été soulevées par le problème de la séparation et sur les événements qui ont amené la discussion de cette réforme.

Comme l'indique le titre, l'ouvrage se divise en trois parties : La première est consacrée à raconter les *négociations et la signature* du Concordat, *sa ratification à Rome et sa publication à Paris, son acceptation et sa publication par les divers gouvernements de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, et met au courant des *débats actuels*. Dans la seconde partie, l'auteur donne *l'énoncé et le commentaire* du Concordat, le *compare avec les autres concordats et les articles organiques*. La troisième partie indique *les auteurs de la dénonciation du Concordat*, d'après l'exposé impartial des faits, et *les suites de l'abrogation du Concordat*, en s'en rapportant, avant tout, aux discussions récentes de la Chambre, minutieusement étudiées et résumées.

Un appendice de plus de 200 pages comprend les principaux documents qui ont trait : 1° *au régime concordataire en France*; 2° *à la séparation de l'Église et de l'État dans notre nation*; 3° *aux relations de l'État français avec le culte protestant et le culte israélite*; 4° *au régime concordataire chez les autres pays*.

En un mot, l'ouvrage de M. l'abbé Sevestre forme un *véritable manuel* sur les rapports de l'Église et de l'État.

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

par la Gare Saint-Lazare

Services rapides de jour et de nuit, tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes seulement)

### GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	48 fr. 25
2 <sup>me</sup> Classe. . . . .	35 fr. »
3 <sup>me</sup> Classe. . . . .	23 fr. 25

Billets d'aller et retour valables pendant un mois

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	82 fr. 75
2 <sup>me</sup> Classe. . . . .	58 fr. 75
3 <sup>me</sup> Classe. . . . .	41 fr. 50

Départs de Paris-St-Lazare	10 h. 20 m.	9 h. soir.	Arrivées à Paris-St-Lazare	10 h. mat.	9 h. 40 soir
Arrivées à Londres	} London-Bridge	} 7 h. » soir	} 7 h. 30 m.	} 40 h. mat.	} 9 h. 40 soir

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice versa comportent des voitures de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>me</sup> classe à couloir avec w.-c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w.-c. et toilette. La voiture de 1<sup>re</sup> classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

# CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Train de luxe

## “ PARIS-BARCELONE ”

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie du Midi, les Chemins de fer espagnols de Madrid-Saragosse-Alicante et la C<sup>ie</sup> Internationale des Wagons-Lits, met en marche les *mardi* et *samedi* de chaque semaine, entre **Paris** et **Barcelone**, un train de luxe composé de wagons-lits (sleeping-cars).

Les suppléments perçus pour l'occupation d'une place dans les voitures (wagons-lits) du train de luxe “ Paris-Barcelone ” sont les suivants :

de Paris	} à Barcelone ou vice versa	{	46 francs.
de Dijon			36 »
de Lyon			31 »

UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ

---

✓ LE

# PAYSAN BASQUE DU LABOURD

A TRAVERS LES AGES

PAR

**G. OLPHE-GALLIARD**

## SOMMAIRE

---

- I. **Analyse du type social.** — Le type basque du Labourd présente des différences fondamentales avec tous les types voisins.
1. **La famille :** 1° *Situation de la femme*, remarquablement élevée par comparaison avec les groupes voisins: la femme basque est l'égal de l'homme en droit et en fait.
  - 2° *Éducation des enfants*. Les enfants sont libres et indépendants; celui qui doit hériter du domaine est associé à son exploitation; les autres cohéritiers ne se sacrifient pas plus au domaine qu'ils ne comptent sur lui dans leur établissement.
  - 3° *Émigration*. Les jeunes gens émigrent, sans esprit de retour, dans la République Argentine ou en Californie, où ils font souche; ils s'y livraient surtout au commerce: depuis quelques années, la culture prend beaucoup d'essor dans cette colonisation. Les Basques ont constitué de véritables colonies prospères. Ces différents caractères sont encore plus sensibles aujourd'hui que dans les temps passés.
  2. **Organismes extérieurs à la famille :** 1° *Voisinage et patronage*, reposent sur l'indépendance individuelle et l'égalité. Le patronage est exercé par l'association privée.
  - 2° *Pouvoirs publics*. La vie publique est très restreinte. L'organisation politique est basée sur la démocratie absolue, tous les propriétaires étant nobles et libres.

II. **Causes de cet état social.** — 1° *Origine de la race*. D'accord avec les conclusions de la philologie et de l'anthropologie, la science sociale prouve l'origine berbère du peuple basque par l'existence, chez les Ibères, ses ancêtres, comme chez les populations du nord de l'Afrique où ces institutions trouvent leur explication, du matriarcat sur lequel repose l'organisation familiale, et du groupement en petites peuplades indépendantes. Cette origine explique en outre le sentiment d'indépendance des Basques et de leurs ancêtres, leur esprit d'entreprise, leur aptitude au commerce, leur capacité à évoluer dans le sens particulariste.

2° *Conditions du lieu*. Le Labourd est une région de montagnes peu élevées et de collines: les pâturages y sont maigres et les premiers immigrants n'ont pu y continuer l'art pastoral, mais ont été obligés de se tourner vers la culture, en dépit de longues résistances de leur part. — La disposition des collines impose la division en très petits domaines à culture intensive, limitant la famille au simple ménage et exigeant la transmission intégrale; elle impose, en outre, l'habitation de la famille au centre du domaine et son isolement des autres familles voisines: de là les sentiments d'indépendance et de liberté si remarquables, tant chez les membres de la famille que d'une famille à l'autre: de là le caractère particulariste de l'expansion de la race. La petite propriété produit l'égalité et l'absence de classe patronale.

3° *Expansion de la race*. La population du Labourd était très clairsemée au début, et son extension, jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, s'est produite par la constitution de nouveaux domaines sur des terres communales défrichées. Elle a atteint son maximum de densité au début du xviii<sup>e</sup> siècle: à cette époque, la pêche à Terre-Neuve était déjà ruinée et ne pouvait plus fournir de débouché à l'émigration: cette industrie a seulement contribué à augmenter l'énergie de la race. L'émigration se produisit donc vers des pays occupés, en Espagne: c'était une émigration restreinte. Celle qui a pris naissance, au xix<sup>e</sup> siècle, vers les pays neufs, a coïncidé avec une apparition précise et nette de la formation particulariste: cette formation n'est qu'incomplète parce que l'émigration n'a eu pour but l'agriculture que d'une façon restreinte, par suite de l'influence des Espagnols déjà établis dans ce pays: elle se développe actuellement à mesure que cette dernière influence disparaît et que l'émigration s'oriente vers la constitution de domaines agricoles.

Le paysan basque du Labourd a donc passé de la formation communautaire à la formation particulariste ébauchée, et celle-ci est actuellement en voie de développement.



## UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ

---

LE

# PAYSAN BASQUE DU LABOURD

A TRAVERS LES AGES

---

Il y a déjà huit ou dix ans que cette étude avait été commencée; habitant depuis mon enfance ce coin délicieux des Pyrénées qui s'appelle le pays basque, j'avais été frappé des traits de particularisme que je croyais trouver chez ses habitants. Je me rencontrais sur ce point — d'ailleurs sans le savoir — avec le fondateur de la Science sociale, qui écrivait en 1856 : « Je n'ai trouvé ni en Europe, ni en Asie, aucune race chez laquelle la paix sociale règne à un plus haut degré que chez les Basques. Après trente années consacrées à la recherche des peuples qui jouissent de ces bienfaits, je ne puis comparer aux Basques que deux groupes d'Européens : ceux qui forment les six petits cantons suisses de l'Oberland; ceux qui se perpétuent, entre l'Elbe et le Rhin, dans leurs domaines patrimoniaux; notamment ceux du Lunebourg Hanovrien <sup>1</sup> ». Et, à ses yeux, la famille basque était la plus ancienne famille-souche qui ait existé dans le monde <sup>2</sup>. Néanmoins je n'ignorais pas que les conclusions de Le Play avaient été rectifiées par des observations plus précises sur

1. Notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, p. 327, O. E., t. IV.

2. Cf. *L'Organisation de la famille*, p. 40.

un terrain très voisin, et que toutes les populations pyrénéennes étaient désormais considérées comme appartenant au groupe de la fausse famille-souche, variété du type communautaire : aussi, rendu prudent par la mésaventure de la famille Mélouga <sup>1</sup>, je crus m'être trompé et je n'y pensai plus.

Mes anciennes observations sur le pays basque me revinrent à la mémoire après avoir lu les lignes suivantes d'H. de Tourville : « J'ai reconnu que les conditions qui avaient créé les populations à famille-souche dans la Saxe et la Scandinavie s'étaient justement produites, à une époque antérieure, au fond du golfe de Gascogne, et, à une époque postérieure, en Hollande <sup>2</sup> ». En écrivant ces lignes, le savant maître songeait, à vrai dire, aux landes de Gascogne, mais ce que celles-ci ne pouvaient donner, n'aurait-il pas existé précisément dans le voisinage, dans une région dont les conditions convenaient à un tel résultat ? Je me dis qu'il n'existe point de cloisons étanches entre les différents groupes de la classification sociale, et que, le type basque ne pouvant pas plus être confondu avec l'espagnol qu'avec l'anglo-saxon, il y avait peut-être une lacune dans la classification des sociétés connues. Le tableau publié dans la *Classification* <sup>3</sup> m'a confirmé dans cette opinion, en me montrant, à côté du groupe anglo-saxon, type de la formation particulariste développée, d'autres groupes sociaux dont la formation, orientée dans le même sens, s'est arrêtée dans la voie de cette évolution, et qui n'ont donné que des ébauches de cette formation. L'étude de la famille basque va nous montrer un nouveau type de ce genre.

#### I. — ANALYSE DU TYPE SOCIAL.

La famille qui sera étudiée ici est celle du paysan du Labourd : le pays basque est en effet essentiellement une région agricole ;

1. On sait que cette famille béarnaise avait été considérée par Le Play comme étant le type de la famille-souche, et que les études de MM. Butel et Batcave ont démontré que les caractères essentiels de la formation particulariste sont cependant étrangers à ce type. (Voy. *La Méthode sociale*, p. 54-55.)

2. Lettre du 6 juillet 1889, citée dans la *Méthode sociale*, p. 9.

3. Voir la *Classification sociale*, par M. E. Demolins *Science sociale* (fasc. 10 et 11).

d'autre part, les deux autres provinces françaises, plus montagneuses et plus éloignées de la mer, présentent à un moindre degré les conditions qui ont créé le type basque; quant aux Basques espagnols, s'ils présentent les caractères de ce type d'une façon encore bien plus accusée, ils n'offrent avec lui aucune différence essentielle; de plus, l'étude de leur région, que nous comptons entreprendre aussitôt après celle-ci, met moins aisément en lumière les causes qui ont déterminé cette formation, les influences qui ont agi sur eux étant plus nombreuses et plus complexes : aussi l'étude de ce dernier groupe ne peut-elle être entreprise qu'en partant de celle du Labourd comme point de départ présentant le minimum de complexité. Cette famille a déjà été décrite par les collaborateurs de Le Play <sup>1</sup>, et j'ai constaté avec plaisir la concordance de la plupart de mes observations avec les leurs : je noterai seulement quelques points sur lesquels celles-ci me paraissent avoir été influencées par les conditions spéciales de la famille décrite.

## I. — La Famille.

### 1. *Situation de la femme.*

Dès les premiers regards jetés sur les rapports qui constituent la vie de la famille basque, on est frappé de la situation particulièrement élevée que la femme y occupe : la différence saute aux yeux avec celle que l'on constate dans le Béarn <sup>2</sup>. La

1. *Le paysan basque du Labourd*, O. E., t. V. — Les mêmes auteurs ont décrit la famille du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, dans une monographie citée précédemment, mais qui aurait donné une idée plus exacte de la population côtière de la mer de Biscaye, si elle avait pris pour sujet le pêcheur-paysan de Zumaya ou de Ondarroa, plus normal que le type purement pêcheur.

2. « La femme qui « va mariée » dans une maison occupe une situation inférieure au point de vue du droit de famille. Elle est, dit-on, une « pièce rapportée », vénérant son mari, le chef de famille, servant à table lorsqu'il y a des étrangers, même aux jours d'enterrement dans les maisons bourgeoises, s'effaçant encore aujourd'hui avec joie; « elle ne compte, suivant une expression heureuse, que comme un membre de son époux ». (L. Batcave, dans *la Réforme sociale*, t. VI, p. 638.) M. Butel, dans sa remarquable étude sur la famille ossaloise, constate de son côté que la femme béarnaise vaque aux durs travaux des champs tandis que son mari garde les troupeaux dans la montagne; ce caractère est un effet de l'art pastoral, car il n'a pas toujours

femme basque n'est point une sorte d'être inférieur destiné à servir l'homme toute sa vie : elle est son égale en droits et l'on sent souvent qu'elle le dépasse en fait. Cette égalité apparaît dès l'enfance : dans leurs rapports avec les parents, les filles se trouvent placées sur le même pied que les garçons ; comme eux, elles vont à l'école, et généralement leur instruction est supérieure ; elles prennent part avec eux aux menus travaux de la ferme.

La jeune fille est respectée, et les rapports entre jeunes gens sont empreints d'une décence et d'une courtoisie sensible dans la forme ; en réalité, les règles de la morale sont beaucoup mieux sauvegardées dans cette société que dans la plupart des autres groupes sociaux analogues. Ceci n'est nullement en contradiction avec la facilité des rapports qui existent entre les fiancés ; il est parfaitement admis qu'un jeune homme soit reçu par sa fiancée dans les appartements privés de celle-ci, même la nuit, et ces fiançailles, qui constituent au fond un véritable mariage, moins la forme du sacrement, commencent souvent de très bonne heure<sup>1</sup> ; mais il y a entre ces privautés et l'immoralité, cette différence capitale que ces fiançailles sont toujours suivies du mariage, et que le fait de la part d'un jeune homme de ne pas épouser une jeune fille avec laquelle il a entretenu des relations est considéré comme un déshonneur<sup>2</sup> ; aussi les enfants naturels sont-ils à peu près exceptionnels dans le pays. Ce qui fait le charme des poésies d'amour, ce n'est pas seulement l'harmonie du langage, le choix heureux des comparaisons, c'est peut-être

existé (*La Science sociale*, t. XIII, p. 466), pas plus dans la vallée d'Ossau que dans le Bigorre et en général dans toutes les populations ibériennes (Wentworth-Webster, *Quelques notes archéol. sur les mœurs et les instit. de la région pyrénéenne*, dans le *Bull. des sciences et arts de Bayonne*, 1885, 1<sup>er</sup> sem.).

1. Cet abus était courant autrefois, car tous les statuts ecclésiastiques du diocèse, aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, s'attachent à le faire disparaître (Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, 1901. *Introd.*, p. cccxii) ; cependant les documents cités par le pasteur Wentworth-Webster (*loc. cit.*) montrent bien que cette liberté des mœurs était favorisée par un état absolument général de la société de ce temps.

2. De l'Ancre, en 1613, accusait les jeunes gens du Labourd de se manquer à la foi promise (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges*) ; mais nous verrons que son témoignage doit nous être plus que suspect ; il reproche à cette population, dans la même matière, d'autres griefs manifestement faux.

surtout la délicatesse des sentiments et le respect qu'elles témoignent à l'égard de la femme. Qu'on me permette de reproduire le récit d'un soir de fête, laissé par un étranger, et qui traduit d'une façon très juste le caractère des rapports entre jeunes gens :

« La nuit avait mis fin à ces divertissements... Nous n'avions pas voulu nous retirer tout de suite, et nous étions restés sur la porte pour jouir encore quelque temps de la fraîcheur du soir et de la beauté de la nuit, lorsque notre attention fut attirée par des chants plus doux et d'un caractère tout autre que ceux que nous venions d'entendre. Ils partaient de l'extrémité de la rue. Nous nous y rendîmes, et nous vîmes un groupe nombreux de jeunes gens, au milieu desquels un individu chantait des stances qu'il paraissait adresser à une troupe de jeunes filles rassemblées sous cette espèce de vestibule extérieur que le paysan basque manque rarement de laisser au rez-de-chaussée de sa maison. La rue tout entière séparait les deux groupes, sans qu'aucun de ceux qui les composaient parût chercher à franchir cet intervalle et à se rapprocher. Les jeunes filles reprenaient à la fin de chaque stance, et chantaient en chœur une sorte de refrain. Pendant ce temps, le chanteur, rappelant ses idées, trouvait dans sa tête basque le sujet d'un autre couplet, auquel on répondait de la même manière<sup>1</sup>. »

La danse elle-même reflète ce caractère : la jeune fille et son cavalier ne se touchent pas ; ils se tiennent à un mètre l'un de l'autre ; tantôt, se faisant face, ils agitent leurs pieds en cadence et font claquer leurs doigts, tantôt se croisant ou tournant l'un autour de l'autre, en de souples et gracieux mouvements de corps, ils semblent se chercher, puis se fuir. Pour compléter le tableau des rapports entre jeunes gens, il faudrait citer les pages pleines de fraîcheur et de jeunesse dans lesquelles Pierre Loti<sup>2</sup> décrit les rendez-vous, aussi chastes que passionnés, des jeunes fiancés qui ne peuvent se revoir que secrètement.

1. Boucher de Perthes, *Souvenirs du pays basque*, p. 56-57.

2. *Ramuncho*. C'est dans cette peinture de mœurs que l'auteur de ce roman a été le mieux inspiré ; la plupart des autres caractères décrits, bien que copiés sur le vif, sont plutôt exceptionnels. Je ne parle pas des descriptions de paysages, qui rendent d'une manière saisissante l'impression générale du pays.

Est-il besoin de remarquer que cette considération qui entoure la jeune fille la suit après son mariage? Le Play avait été frappé de ce caractère : « J'ai pu, écrit-il, dès l'année 1833, puis à trois reprises dans le cours de mes voyages, étudier la famille basque dans ses moindres détails, en France et en Espagne. J'ai toujours admiré la haute influence que la femme exerce au foyer domestique par son autorité traditionnelle, sa vertu et sa grâce incomparable <sup>1</sup> ». La femme mariée n'est pas simplement une ménagère dont le rôle consiste, dans l'intervalle des travaux pénibles, à préparer la nourriture de son mari et à la lui servir : elle est une autorité effective dans la famille ; ce n'est pas elle sans doute qui commande, ni au point de vue de l'administration du domaine, ni à celui de la direction des enfants ; mais elle fait plus que d'avoir sa part des décisions, son avis est écouté, et son jugement est le plus souvent l'influence prépondérante de la direction du ménage. Son rôle moral est considérable, et l'auteur de la monographie du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien* constate très justement dans la famille les caractères de délicatesse morale et de distinction qui sont dus à cette influence.

Cette situation se traduit dans les occupations de la femme. Elle ne se livre pas habituellement aux travaux pénibles : il n'est pas très rare sans doute de la voir conduire les bœufs qui labourent, aider à la fenaison, à la moisson et aux sarclages ; mais elle ne le fait normalement que lorsque le temps presse et que le personnel masculin est insuffisant ; d'une façon générale, en dehors des occupations ménagères, les travaux de la femme sont ceux du jardin, et, dans les champs, la récolte du maïs et des haricots. Dans les travaux d'intérieur, ceux du ménage proprement dit constituent son seul domaine spécial : car les autres travaux, tels que l'égrenage du maïs pendant les soirées d'hiver, de même que les travaux d'extérieur dont nous venons de parler, sont faits en commun avec les hommes. C'est encore elle qui vend au marché les produits du jardin et de la basse-cour, et qui en gère le revenu ;

1. Le Play, *L'Organisation de la famille*, p. 40.

il faut ajouter que le marché aux bestiaux n'est pas le monopole du mari, mais qu'elle l'y accompagne.

Nous verrons que le domaine se transmet à l'aîné des enfants. Mais ce droit d'aînesse se trouve affecté d'une particularité très remarquable : en général, si l'aîné des enfants est une fille, c'est elle qui hérite du domaine à l'exclusion des frères puînés. Cette coutume se traduit dans le langage, qui contient une expression spéciale pour désigner la fille héritière (*echeko-premua*, ou *echekoandregeia*).

En résumé, la condition de la femme basque est très différente de celle que présentent, en général, les sociétés pastorales ou agricoles à formation communautaire, et notamment celle des régions environnantes. Cette situation particulière correspond au contraire, ainsi que nous allons le voir, aux autres caractères de la famille que nous étudions.

## 2. Éducation des enfants.

Cette fonction de la famille est capitale dans l'étude de toute société; elle est au fond l'unique raison d'être de la famille, puisque tous les autres besoins de la vie pourraient trouver leur aliment en dehors de la famille. C'est pourquoi l'on a senti la nécessité de fonder la classification sociale sur la façon dont cette fonction est remplie dans les diverses sociétés. Pour en analyser les manifestations, il faut envisager les rapports entre les parents et leurs enfants, et le mode d'existence de ces derniers lorsque la communauté familiale a pris fin ou, en d'autres termes, il faut étudier l'éducation en elle-même et dans ses résultats.

Ce qui frappe tout d'abord, dans la famille basque, c'est la faiblesse de la puissance paternelle, si on la compare non seulement à la *patria potestas* romaine, mais même à celle d'un grand nombre d'autres familles, notamment dans le Béarn<sup>1</sup>.

1. Le chef de famille est « seigneur et maître »; à son défaut, c'est l'héritier qui participe à sa puissance et qui consent au mariage de ses frères et sœurs; on ne lui

Le père n'est point ici ce magistrat domestique qui tient en ses mains toutes les rênes du gouvernement, qui dirige sous son bon plaisir tout ce qui compose la *familia*, choses et gens, et dont la personnalité absorbe celle de tous les individus du groupe; je ne sais même s'il pourrait être comparé à un roi constitutionnel : nous avons déjà vu que, tout en étant en droit le gérant responsable, il partage en fait son autorité avec la mère de famille. Or, cette autorité n'est pas beaucoup plus forte vis-à-vis des enfants.

Le père commande aux enfants tant qu'ils sont en bas âge; c'est lui qui fixe la besogne de chacun et qui règle l'ordre des travaux. Mais dès que l'enfant est en âge de faire un métier rémunéré, il ne reste au foyer que s'il le veut bien : pour se mettre en service, ou pour adopter un métier quelconque en dehors de la famille, il se passe parfaitement du consentement de ses parents; et lorsque le cas se présente d'un enfant qui se soit placé en dépit des conseils de ceux-ci, ses rapports avec eux n'en sont pas affectés : les parents s'intéresseront un peu moins à ce que fera l'enfant dans la suite, mais il n'y aura point de rupture. Il en est de même à l'égard du mariage : le fils ou la fille se marie comme bon lui semble, lu seul est juge de son choix; et s'il arrive qu'une mère use de pression sur sa fille pour l'obliger à se marier ou pour l'en empêcher (je n'ai jamais eu connaissance d'un cas analogue à l'égard du fils), le fait est considéré comme anormal et entouré de la réprobation générale. Le caractère de ces rapports entre parents et enfants apparaît nettement dans leur forme : les parents, lorsqu'ils s'adressent à leurs enfants, n'emploient que l'expression « vous »; le tutoiement, qui existe d'ailleurs en basque, n'est pas usité entre personnes qui éprouvent entre elles de l'affection ou du respect, et n'est pas de mise dans la famille. Les corrections manuelles sont inconnues comme procédé d'éducation et je n'ai jamais vu de parents basques brutaliser leurs

parle qu'avec respect. (Batcave, *loc. cit.*, p. 635, 643-644.) Ce sont les parents qui marient leurs enfants et les arrangements matrimoniaux sont conclus en dehors des intéressés. (Butel, *loc. cit.*, p. 125.)



enfants, ni même appuyer leur démonstration d'un geste violent vis-à-vis d'eux.

La nature de l'autorité paternelle est encore plus frappante à l'égard de l'enfant qui ne s'est pas placé en dehors, et qui continue à aider la famille par son travail, surtout si cet enfant est celui qui doit un jour hériter du domaine. Dans ce cas, l'organisation du travail par le père et les ordres qu'il donne à cet effet à son fils ressemblent plutôt à un échange de vues et à une entente qu'à un commandement. Celui-ci, en effet, participe à la direction du domaine : il n'est pas un manœuvre, mais discute l'opportunité des mesures à prendre, et, au besoin, y refuse son consentement ; concluent-ils un marché, par exemple pour l'achat ou la vente des bestiaux, on verra parfaitement le fils discuter les conditions, tandis que le père se borne à écouter et à dire son avis.

Et cependant l'aspect de la famille ne donne nullement l'impression de la désorganisation. L'harmonie règne dans les rapports entre parents et enfants : il n'y a nulle tentation de la part des premiers à resserrer les liens de l'autorité, et les relâchements de ceux-ci n'entraînent point de la part des seconds l'oubli de l'affection ni du respect à l'égard de leurs parents ; on se sent ici en présence d'une situation normale, et le partage du pouvoir a plutôt pour effet d'ajouter à la maturité des décisions et d'augmenter l'accord entre les membres de la famille. On sait que cette harmonie était le caractère qui préoccupait particulièrement les disciples de Le Play : les auteurs de la monographie du *Pêcheur de Saint-Sébastien* l'ont notée, et s'ils sont muets sur ce point relativement au *Paysan d'Ainhoa*, on peut croire que son absence les aurait frappés, et qu'ils n'auraient point classé cette famille dans le groupe de la famille-souche. Cette sorte de copropriété entre le père et l'héritier ne peut donc pas être assimilée à la désorganisation de la communauté que l'on observe par exemple chez les patriarcaux sud-slaves<sup>1</sup> : elle s'explique par ce fait que la nature du do-

1. Cf. la *Science sociale*, t. III, p. 250-259.

maine impose sa transmission intégrale à l'aîné, ainsi que nous le verrons plus loin; ce dernier est donc intéressé, du vivant de son père, à une bonne exploitation du domaine qu'il sait devoir lui revenir un jour.

Nous rencontrons donc dans la famille basque du Labourd tous les traits de la transmission intégrale du domaine, avec la copropriété de l'héritier qui en est la conséquence. Ce point ne suffit pas à nous éclairer sur le rang de cette famille dans la classification sociale, car son seul résultat est la permanence du foyer: mais ce dernier sera-t-il le fondement sur lequel reposera la prospérité sociale? Dans ce cas, les efforts de tous les membres de la famille convergeront vers la consolidation de cette institution qui est leur unique soutien et à laquelle ils se sentent intéressés<sup>1</sup>; ou bien, au contraire, la possession du domaine familial constitue simplement une situation pour l'un des enfants, et n'agit sur les autres que pour les obliger à se créer une nouvelle situation: on sait combien diffère du premier type la formation sociale des jeunes gens sur lesquels a agi cette nouvelle conception du foyer familial, et quelle est l'influence de ces derniers sur l'évolution progressive des sociétés humaines. La constatation de la famille-souche ne nous suffit donc pas, et nous devons principalement considérer ce que deviennent les jeunes gens au dehors du foyer.

Nous verrons que la famille basque répond plutôt, par son origine, à la première de ces deux formations, et celle-ci apparaît sur plus d'un point. Il est bien certain que l'héritier est avantagé au détriment des autres enfants; et comme le paiement des soultes en argent qui constituent les parts de ces derniers est une charge fort lourde pour un cultivateur qui recueille bien plus de produits en nature qu'en argent, les

1. Dans le Béarn, les cadets n'ont droit qu'à une légitime, consistant dans un petit pécule destiné à leurs besoins personnels, et qui n'est même payé effectivement qu'aux sœurs qui se marient: les autres ne la réclament pas, et, lorsqu'ils ont gagné quelque argent, s'empressent de payer les dettes de la maison ou de doter les sœurs. (Balcaze, p. 642-647; Butel, t. XIV, p. 235; t. XV, p. 282.) Ils sont d'ailleurs tenus de travailler pour la maison paternelle, et portent le nom significatif d'esclaves (*esclaus*).

cohéritiers ne se prévalent pas avec une rigueur absolue du droit que la loi leur confère, et consentent volontiers à des délais considérables. Toutefois, à côté de ces traits, nous en observons d'autres d'un aspect bien différent, et qu'il est impossible de nier, au moins chez le paysan basque *actuel* du Labourd. D'abord il est incontestable que la soulte que reçoivent ceux qui n'héritent pas en nature est pour eux *une part* de la succession, et non un moyen de s'établir : on ne les voit pas en effet y renoncer, même quand ils ont déjà des moyens suffisants d'existence; d'autre part, ils ne se résignent pas à une compensation insuffisante, et l'auteur du *Paysan du Labourd* constate précisément ces résistances de leur part<sup>1</sup>; cet esprit se manifeste clairement encore dans ce fait qu'après une indivision prolongée, on voit fréquemment des frères ou sœurs, même enrichis, réclamer leur part de la succession.

De plus, le foyer paternel n'apparaît point comme un abri pour les enfants contre les difficultés de l'existence. S'il est naturellement plus fréquent de voir les enfants non mariés rester avec l'héritier, — et la famille labourdine décrite dans les *Ouvriers européens* est justement dans ce cas, — le fait n'est cependant pas habituel, et, dans tous les cas, ce n'est sûrement pas par esprit de sacrifice, même inconscient, à la conservation du domaine, que ceux-ci se privent du mariage. On serait même surpris de constater à quel point le paysan dont nous parlons a peu le culte du bien de famille : la vente du domaine, soit sur licitation dans un partage, soit volontairement par le propriétaire, n'est point considérée comme une calamité, et n'est pas rare; quand la famille s'accroît, et que son chef se trouve trop à l'étroit sur son domaine pour nourrir celle-ci, il le vend pour en acheter un autre plus à sa convenance, ou bien il l'affermé et s'installe lui-même, en qualité de fermier ou de métayer, sur une autre propriété; le phénomène inverse se produit quand, après une succession, l'héritier trouve les terres trop étendues pour les bras dont il dispose. L'enfant établi au dehors est si peu

1. P. 212-213.

disposé à considérer le foyer de ses pères comme un refuge dans sa détresse, et à se sacrifier en sa faveur pour en bénéficier au besoin à son tour, que, même enrichi, il ne lui viendra jamais à la pensée d'améliorer ce domaine dont il n'a pas hérité ou de restaurer la maison; cette inégalité de situations que constate l'auteur du *Pêcheur de Saint-Sébastien* chez les divers membres de la famille<sup>1</sup>, est normale; si l'un des frères, après avoir fait fortune en Amérique, revient se fixer au pays, il se fait construire un château et vivra en bons termes avec l'autre frère, resté à la ferme, dans une situation plus modeste, sans que ce dernier s'avise jamais de lui demander une subvention, pas plus que lui-même ne songe à la lui offrir. Il faut d'ailleurs remarquer que l'esprit de sacrifice, et même d'économie, n'est pas le caractère dominant du Basque: il aime la vie aisée, large, exempte de privations, et les auteurs des deux monographies que nous citons signalent ce fait à plusieurs reprises, en considérant l'économie et l'épargne fondée sur les privations comme une vertu d'importation étrangère<sup>2</sup>.

### 3. Émigration.

Des jeunes gens qui n'ont pas un culte plus développé pour la maison familiale, ne doivent pas être non plus hantés de la nostalgie du pays natal et du désir d'y revenir

1. P. 294.

2. *Le Paysan du Labourd*, p. 197, 206. — Il faut d'ailleurs noter une observation très importante, qui vérifie une fois de plus une loi sociale inéluctable, suivant laquelle l'esprit d'épargne ou de prodigalité dépend intimement du degré de facilité avec lequel on acquiert la fortune: il s'ensuit que la pêche, qui permet à certains moments de gagner des sommes relativement considérables, favorise beaucoup moins l'esprit de prévoyance et d'économie que l'agriculture; à l'appui de mes observations personnelles, j'engage le lecteur à comparer sur ce point les deux monographies que je viens de citer, comparaison qui est frappante. (Voy. notamment *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, aux p. 313 et suiv., et 335); de Quatrefages a souligné la même différence sur ce point entre le pêcheur prodigue qui s'endette facilement et le cultivateur: « Les Basques de la plaine et des montagnes ne ressemblent pas à leurs frères des côtes, et, à des distances très rapprochées, on peut constater une fois de plus l'influence moralisante des travaux agricoles. » (*Souvenirs d'un naturaliste*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1850, 1<sup>er</sup> sem., p. 230.)

quand ils l'ont quitté. Sans doute la beauté de sites incomparables, la douceur d'un climat toujours tempéré, le charme poétique qui se dégage du pays, laissent une impression ineffaçable dans l'âme de tous ceux qui y ont séjourné suffisamment pour en être pénétrés, et à plus forte raison dans l'âme de ceux qui y sont nés, chez lesquels cette impression renforce encore l'image embellie que présente toujours à l'esprit le souvenir des lieux et des choses qui ont entouré les jeunes années; il ne faut donc pas s'étonner que les poésies locales expriment avec un accent d'émotion les regrets de l'absent et la joie du retour. Mais, en réalité, le jeune homme est *encore plus désireux de quitter le pays que d'y revenir*; nul ne voyage plus facilement que le Basque : le maître de barque de Saint-Sébastien va faire la pêche à Terre-Neuve pour acquérir le capital nécessaire pour être propriétaire de sa barque<sup>1</sup>; tel commerçant entreprend un voyage d'affaires à l'étranger sans connaître d'autre langue que le basque; les jeunes filles vont se placer comme domestiques dans les villes ou en pays étranger, parfois seules et sans l'appui d'aucune relation; il n'est pas rare qu'elles s'y marient et y restent définitivement<sup>2</sup>. Mais c'est surtout chez les émigrants proprement dits que se manifeste l'absence d'esprit de retour : le jeune homme qui s'embarque

1. *Le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 313.

2. « Les émigrants ne considèrent nullement comme une calamité la nécessité de quitter le lieu natal. Ceux qui s'y procurent une situation avantageuse y restent, il est vrai, avec satisfaction; mais à défaut de ces occasions favorables, les autres s'expatrient avec empressement. » (*Le Paysan du Labourd*, p. 244). E. Reclus (t. I, p. 867) et Ardouin-Dumazet (*Voy. en France*, 41<sup>e</sup> série, 1904, p. 52 et 59) notent également l'absence d'esprit de retour chez les émigrants basques. Francisque Michel, qui écrivait à une époque où des agents d'émigration avaient déterminé un courant d'émigration pauvre assez important, attribue en partie cette émigration aux partages ruineux et au morcellement des domaines; il ajoute néanmoins : « A leur suite, je placerais une catégorie de gens très nombreux parmi les Basques, les ambitieux, les esprits aventureux, pleins de témérité et d'audace, aimant à jouer leur tout, confiants en eux-mêmes et dans l'avenir. Ces individus, qui sont pour la plupart des jeunes gens un peu instruits, disent tout haut qu'il faut former un nouveau peuple basque, une colonie française à Montevideo, et qu'à l'occasion, la France pourrait compter sur eux, et par eux sur tous les autres. » (*Le Pays basque*, 1857, p. 195.) On a attribué souvent l'émigration à la crainte du service militaire; il serait plus vrai de dire que c'est la désertion qui est provoquée par le besoin d'émigrer; la preuve en est que les Basques font d'excellents soldats.

pour l'Amérique n'a point la notion qu'il reviendra finir ses jours au pays; il ne sait pas pour combien de temps il quitte les siens. S'il revient, c'est généralement en passant, pour se marier, quand sa situation commence à prospérer, et il s'en retourne avec sa femme pour reprendre ses affaires. La plupart se fixent définitivement en Amérique et y font souche; quelques-uns reviennent, après fortune faite; mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, ils ne songent point à restaurer la maison paternelle; ils se font construire un château, achètent des domaines, souvent même dans d'autres localités que celle où ils ont vu le jour, et se livrent à l'agriculture; c'est d'ailleurs un phénomène à peu près sans exception, sur lequel nous reviendrons plus loin, que le Basque, dès qu'il a acquis par son travail la fortune, ou même l'aisance, s'empresse d'entreprendre une exploitation agricole.

C'est vers la République Argentine, le Chili et la Californie que se dirigent principalement les émigrants basques. Je me hâte de dire qu'il serait excessif de comparer cette émigration à celle des Anglo-Saxons; ce n'est pas cet envahissement de pays neufs par la culture, qui caractérise les Anglo-Saxons, cette « marquerie de petits domaines agricoles particularistes, qui est le fond de toutes les colonisations anglo-saxonnes, en dehors des pays tropicaux », suivant l'expression d'H. de Tourville; un petit nombre seulement de ces émigrants fondent des exploitations agricoles et se fixent au siège de celles-ci. Il est vrai qu'en fait d'agriculture, les conditions de sol et de climat favorisent surtout l'élevage extensif des bestiaux dans les pampas; il serait peu scientifique de comparer la façon dont se comportent deux types sociaux placés dans des conditions très différentes, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette étude : or si nous comparons l'émigrant basque aux colons anglais qui vont dans la même région, nous ne trouvons pas une proportion plus considérable de ces derniers dans l'agriculture proprement dite; ils sont certainement moins nombreux dans les exploitations où l'on se livre à l'élevage; les professions qu'ils y occupent le plus généralement sont celles du commerce

et de la grande industrie. Il faut ajouter que l'agriculture proprement dite se développe d'une manière prodigieuse depuis une vingtaine d'années dans les terres intérieures de la République Argentine, dans les régions du Grand-Chaco et dans celle des pampas qui, bien que moins favorables que les premières, sont maintenant fertilisées par les troupeaux qui les ont parcourues; cette culture est surtout celle des céréales, qui se fait dans des domaines indépendants, par les procédés de la grande culture, et en particulier, à l'aide de machines, et les résultats en sont une production très abondante et économique qui vient concurrencer aujourd'hui sur les marchés du monde celle de l'Amérique du Nord; or les Basques qui se consacrent à ces exploitations, d'abord comme ouvriers, puis comme directeurs, ne sont pas rares, et leur participation à ce mouvement agricole n'est pas négligeable. Jusqu'à ces dernières années, et encore aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux se plaçaient comme garçons de ferme chez de riches propriétaires de troupeaux; puis, lorsqu'ils avaient acquis un capital suffisant, ils achetaient des bestiaux et faisaient de leur côté l'élevage et l'engraissement, et il faut reconnaître que ce genre d'exploitation, qui est de la culture très spécialisée, était un champ d'activité pour les aptitudes commerciales des Basques plutôt que pour leurs aptitudes agricoles, très réelles pourtant.

Les professions commerciales constituent le débouché le plus important pour les jeunes gens qui partent avec un certain bagage d'instruction et de capitaux; c'est le principal moyen par lequel ils arrivent à de grosses fortunes, au Chili surtout. Ils débutent en qualité de commis, chez un commerçant, où ils s'initient aux opérations de ce négoce; ils sont souvent intéressés aux bénéfices et leur initiative est mise en œuvre. Ces maisons sont des sortes de maisons universelles, analogues à nos grands magasins, embrassant toutes les branches qui peuvent trouver un débit dans le pays; l'activité du jeune homme trouvera donc à s'exercer dans la création de nouveaux comptoirs : une ligne de chemin de fer vient-elle à être construite, il communique ses espérances à son patron, qui l'envoie étudier

la situation ; puis, si celle-ci est favorable, le met à la tête d'une succursale. Une fois arrivé à ce point, sa fortune est assurée : s'il ne s'est pas trompé dans ses prévisions, une ville s'élève peu à peu dans la localité choisie, un courant commercial s'y développe et la spéculation sur les terrains fait la fortune des premiers arrivants.

En revanche, l'industrie n'offre qu'un débouché restreint : c'est pour ce genre de travail que les Basques, en général, ont le moins d'aptitudes ; quelques immigrants cependant exercent à La Plata les professions de maçons, briquetiers, tailleurs, charpentiers, cordonniers.

L'émigration du pays basque n'a donc pas produit jusqu'ici un résultat comparable à celui que l'on constate dans les colonies anglo-saxonnes ; nous examinerons, dans la deuxième partie de cette étude, les causes de cette différence. Ses effets sont cependant bien différents de ceux que l'on constate chez la plupart des émigrants de formation communautaire, qui exercent des métiers inférieurs, en s'appuyant les uns sur les autres et sans se fondre avec la population, restant en relations suivies avec le foyer familial vers lequel ils reviennent le plus tôt possible en lui rapportant les quelques économies qu'ils ont faites : ce portrait, qui est celui de l'émigrant béarnais ou italien, par exemple, ne peut, nous l'avons vu, s'adapter à l'émigrant basque du Labourd. Si nous en voulons une autre preuve sur lui-même, il suffit d'observer combien il est transformé par son séjour en Amérique : souvent, au départ, il sait à peine lire et écrire ; quelques années après, une sérieuse instruction pratique s'allie à une certaine aisance des manières ; ce n'est plus un paysan illettré : c'est un homme dont les facultés morales et intellectuelles sont en voie de développement. Il est même souvent difficile de reconnaître un Basque dans l'émigrant qui a passé quelques années au delà des mers, tant il est transformé extérieurement : c'est réellement un Américain par son allure extérieure et par son caractère, et il n'a d'autre lien avec le pays natal que le langage, les souvenirs d'enfance et l'affection ; quant à ses enfants, dès la première



génération, ils ne sont plus qu'Américains, et, s'ils n'avaient appris la langue basque pendant leur première enfance concurremment avec l'espagnol et le français ou l'anglais, et ne portaient un nom basque, on ne se douterait pas de leur origine. A un point de vue plus général, si l'on recherche le résultat de l'émigration basque, on trouverait la création d'une nouvelle société prospère, où les moyens d'existence, les établissements d'instruction, les journaux, les pouvoirs publics, sont entre les mains d'individus d'origine basque ou tout au moins ont fortement subi l'influence de cet élément; en d'autres termes, nous nous trouvons là en présence d'une véritable colonisation <sup>1</sup>.

Une conséquence de cette éducation est l'esprit d'initiative que l'on rencontre chez le Basque. Je ne parle pas seulement de ce goût d'aventures qui lui fait aimer les entreprises difficiles et périlleuses, comme autrefois la pêche à la baleine, puis la course en mer et récemment la contrebande. Ce caractère se manifeste dans toutes les occupations auxquels il se livre. En agriculture, il n'a pas la routine que l'on attribue en général à juste titre au paysan : ses préjugés cèdent devant des raisons, et surtout devant des faits d'expérience; quand on lui demande pourquoi il agit de telle ou telle manière, il ne se borne pas à invoquer l'exemple de ses pères; il donne des raisons parfaitement motivées; il n'oppose pas la mauvaise volonté de l'inertie aux propositions de procédés nouveaux; il doute seulement, mais dès qu'il en a reconnu l'efficacité, il est le premier à les adopter. Il ne craint pas d'ajouter une nouvelle branche à son exploitation, ou à en supprimer une qui ne rend pas : il s'a-

1. Ces lignes étaient écrites lorsque nous est parvenue la réponse de M. Tailhades, de Buenos-Ayres, au questionnaire inséré dans la 12<sup>e</sup> livraison du *Bulletin*. Cette réponse confirme de tous points les indications qui précèdent, et nous en extrayons notamment les lignes suivantes : « La majorité reste dans le pays même après fortune faite. Les enfants sont habituellement américains de cœur. Le Basque, à la différence de l'espagnol et de l'italien, refuse tout travail grossier ou sale. C'est dans l'élevage des moutons et le commerce de gros qu'il réussit le mieux. L'expansion des Basques continue en partie en pays neuf; car le peu qui est exploité des territoires nationaux : Pampa central, Rio-Negro, Chubut, c'est à eux surtout qu'on le doit, de même que c'est grâce à eux que l'on va journellement plus loin. »

donnera de préférence à la production du lait dans le voisinage d'une ville, et pour cela n'hésitera pas à remplacer les vaches du pays, qui ne sont pas laitières, par des vaches d'origine étrangère; au besoin, il se fera maquignon, ou transportera les pierres ou le sable en vue des constructions, tout en continuant son exploitation. S'il est commerçant, il change facilement de commerce, suivant les circonstances, ou même devient agriculteur s'il a réussi dans ses affaires. D'une façon générale, les inventions nouvelles ne rencontrent pas chez les Basques l'hostilité contre laquelle elles ont dû souvent lutter dans bien d'autres pays peu avancés : presque toutes les localités, même de faible importance ou purement agricoles, qui se trouvent à portée de chutes d'eau, sont depuis longtemps éclairées à l'électricité. L'instruction est peu développée dans la campagne; néanmoins le Basque a du goût pour la culture intellectuelle et est facile à instruire, au moins quand il a été développé par le commerce ou par l'industrie.

A cette remarquable faculté d'adaptation que possède le Basque, qui lui permet de changer facilement de métier, s'ajoute, pour l'aider à réussir dans les affaires, une aptitude spéciale pour le commerce : ceux qui s'y adonnent comme occupation principale réussissent généralement; en agriculture, ils ne se trompent guère dans la partie commerciale de l'entreprise, et savent très bien, ainsi que je viens de le dire, adjoindre à leur exploitation une branche commerciale, comme une entreprise de fourniture ou de transport; beaucoup de paysans sont maquignons ou l'ont été à un moment donné, car ils savent quitter le métier, quand il ne rend plus, et revenir à leur occupation antérieure : on peut dire d'eux qu'ils ont le sens des affaires.

Nous trouvons donc chez le Basque du Labourd certains caractères précis de la formation particulariste : l'indépendance des enfants, surtout des cadets, leur aptitude à émigrer sans esprit de retour, à fonder des colonies prospères à l'aide d'une émigration riche, basée sur l'agriculture et non exclusivement sur le commerce, une tendance générale vers les occupa-

tions agricoles, un esprit d'initiative assez prononcé, enfin le maintien de la situation élevée de la femme et sa préservation de la déchéance ; mais nous avons vu en même temps que ces éléments sont accompagnés d'autres caractères, tant au point de vue de la constitution de la famille qu'à celui de la colonisation, qui ne permettent pas de classer cette famille dans le même groupe que les Anglo-Saxons. D'ailleurs, si nous jetons un regard sur la province basque voisine, la Basse-Navarre, nous ne trouvons plus que des traces à peine visibles de ces caractères exceptionnels, au point que cette famille ressemble plus à celle du Béarn qu'à celle que nous venons de décrire.

Nous possédons de cette famille une monographie très précise, due à un observateur aussi consciencieux que compétent, M. Louis Etcheverry<sup>1</sup>. Ici, comme dans la famille béarnaise, la conservation des domaines et sa transmission intégrale à l'aîné apparaît comme l'objet capital des sollicitudes de tous les membres de la famille, alors que ce point, dans la famille labourdine, semble n'intéresser que l'héritier : pour y arriver, le père de famille dispose de la quotité disponible et, durant sa vie, fait en sa faveur des libéralités dissimulées. Tous ces procédés sont acceptés par les autres enfants qui, non seulement n'exigent pas le partage en nature, mais ne protestent pas contre l'attribution à l'aîné des avantages dont nous venons de parler ; de plus, ils usent de la plus grande modération dans l'estimation de leurs parts et n'en exigent pas toujours le paiement ; souvent la situation se trouve réglée par l'achat des droits successifs des cohéritiers par l'aîné ; celui-ci profite pour cela du mariage ou d'un départ pour l'Amérique, circonstances qui facilitent encore le sacrifice des intéressés ; enfin le paiement des soultes n'a pas toujours lieu : on voit des indivisions qui se prolongent pendant trente et quarante ans, et parfois davantage, et bien des partages ont pour effet de liquider deux ou trois successions qui se greffent l'une sur l'autre. Quelquefois les frères de l'héritier restent dans le célibat et demeurent en qualité de serviteurs dans la

1. Dans la *Réforme sociale* de mars 1885.

maison natale : cependant le fait est rare, car la natalité est très élevée; le plus souvent, lorsqu'ils n'épousent pas eux-mêmes une héritière, ils partent pour l'Amérique; mais nous retrouvons dans cette émigration l'esprit de retour qui manque à celle de la famille labourdine : ces émigrants font, quand ils le peuvent, des envois d'argent qui facilitent la libération du domaine endetté; s'ils rentrent, ils viennent en aide à l'aîné, et rachètent souvent la maison paternelle sur le point d'être vendue. Parfois l'héritier lui-même laisse femme et enfants pour aller gagner quelque argent et sauver le domaine de la ruine; « combien de fois, écrit l'auteur, le sort des domaines du pays basque se joue en Amérique! » Il constate toutefois un changement dans cet esprit de sacrifice envers le foyer familial : les cadets sont moins disposés qu'autrefois à abandonner leur part et même à accepter une restriction de leurs droits; ils seraient influencés dans ce sens par l'appât d'un gain plus considérable dans la vente du domaine, que les anciens émigrants, revenus d'Amérique après y avoir fait fortune, se montrent tout disposés à acheter. D'autre part, dans les très petits domaines, les revenus de l'exploitation, ne permettant pas de nourrir une famille trop nombreuse, obligent les enfants à chercher beaucoup plus tôt leurs moyens d'existence : ils perdent donc davantage le contact avec le foyer, ont par suite moins d'affection à son égard et sont moins disposés à se sacrifier.

Si maintenant nous comparons la famille labourdine actuelle, non plus avec ses voisines de la Basse-Navarre, mais avec celles qui l'ont précédée sur le même sol, nous constaterons encore une différence considérable entre elles. Les documents, pour la période postérieure aux anciennes coutumes, sont rares et peu précis; c'est ainsi que la statistique de l'an X, rédigée par le général Serviez, préfet des Basses-Pyrénées, ne distingue pas entre les diverses provinces lorsqu'il constate que les cadets ne veulent pas se prévaloir des avantages que leur confère la nouvelle législation en matière successorale : « On a vu surtout, dit-il, de nombreux exemples dans les pays basques, où l'on conserve avec une espèce de religion le patrimoine de

ses pères dans son intégrité <sup>1</sup> » ; il remarque encore sans considération de provenance, d'une part, qu'on use fréquemment du retrait lignager pour exclure les étrangers de la possession du domaine familial, et, d'autre part, que les émigrants vont se livrer au commerce en Espagne ou dans les colonies : « Ils y faisaient ordinairement des fortunes qu'ils rapportaient dans le pays et qui leur procuraient un sort bien plus brillant que celui de leurs aînés ». Peut-être serait-il possible d'avoir des renseignements plus précis ; mais dans tous les cas aucun motif ne permet de penser qu'ils donneraient une impression absolument différente, car la situation que nous dépeignent les documents précités apparaît comme intermédiaire entre celle que j'ai décrite et celle que nous observerons dans une période antérieure, celle du For : nous en avons la preuve dans cette indication qu'en 1781 encore la vente des biens avitins était interdite en principe dans le Labourd <sup>2</sup>.

Suivant la coutume, la vente ou l'hypothèque du domaine exigeait le consentement exprès ou tacite de l'aîné émancipé ou marié <sup>3</sup>. Du reste, quand celui-ci se mariait, il remettait sa dot à ses parents, ou, si l'un de ceux-ci était décédé, la moitié au survivant, l'autre moitié étant employée au profit et utilité de la maison. Il y avait donc communauté entre eux ; mais cette communauté pouvait être dissoute si l'on ne s'entendait pas : l'héritier en effet, « s'il veut demeurer à part, peut, si bon lui semble, leur demander ou au survivant partage ; et lui doit être donné moitié des biens de ligne à part ès divis, et porte moitié des charges qui sont sur iceux, et l'autre moitié demeure à ses père et mère ou au survivant propriétaire <sup>4</sup> ». Même alors, l'héritier conserve un droit sur la part du survivant : il peut en effet, si celui-ci en use mal, l'obliger à lui céder sa part et à renoncer à son usufruit, à charge de le nourrir, à moins qu'on ne lui

1. Serviez, *Statistique des Basses-Pyrénées*, Paris, an X, p. 125, etc.

2. Lettre de l'intendant du 15 nov. 1781, *Archives nationales*, H 1172.

3. *For du Labourd*, V, 1, 3-4. Le consentement tacite résultait du silence de l'héritier pendant un intervalle d'an et jour, ou même à l'acte si la vente est faite aux enchères.

4. *For du Labourd*, IX, 18.

donne caution<sup>1</sup>; le survivant peut d'ailleurs demander à revenir chez l'héritier en renonçant à l'usufruit de sa part<sup>2</sup>. L'héritier jouit donc d'un véritable droit de copropriété sur le domaine, droit qui a bien pour objet la conservation intacte de celui-ci : nous en trouvons une première preuve dans le retrait lignager, qui est la faculté, pour les proches par ordre de parenté, de racheter le domaine en cas de vente<sup>3</sup>. La deuxième preuve de ce caractère se retrouve dans la situation des autres enfants : les acquêts se partagent également<sup>4</sup>; quant au domaine, il passe à l'aîné, garçon ou fille, qui n'est tenu vis-à-vis de ses sœurs qu'à les marier « si elles servent à la maison de l'aîné ou aînée respectivement, ou ailleurs à la volonté du succédant, autrement n'est pas tenu de les marier », et vis-à-vis de ses frères, à leur donner le quart de la légitime, à la condition qu'ils n'aient pas déjà été dotés en faveur de mariage par les parents, auquel cas ils n'auraient rien à réclamer<sup>5</sup>. L'héritier perd d'ailleurs son droit successoral s'il se marie contrairement à la volonté de ses parents avant d'avoir atteint la majorité matrimoniale, qui est de 28 ans pour les garçons et de 20 ans pour les filles<sup>6</sup>. Quant aux frères de l'héritier, il n'est pas question que le mariage contracté sans l'assentiment des parents leur fasse perdre leur droit à la succession, et M. de Lagrèze note ce point comme constituant une différence caractéristique avec le Béarn et la Navarre : dans le Labourd, écrit-il, « les cadets n'étaient pas traités en esclaves comme dans le Lavedan : ils pouvaient prendre leur légitime et s'établir où ils voulaient<sup>7</sup> »; le for de la Basse-Navarre qui, seul de nos trois coutumes, contient des dispositions relatives à la puissance paternelle, énonce le principe de la liberté : « Les père et mère, les grand-père et grand-mère ne forceront pas leurs

1. *For du Labourd*, 25-27.

2. *Ibid.*, 22.

3. *Ibid.*, titre VI. — Les parents ne sont pas les seuls à jouir du droit de retrait : faite par eux d'exercer cette faculté, elle peut être exercée par les voisins.

4. *Ibid.*, XII, 6.

5. *Ibid.*, 19-20.

6. *Ibid.*, 10.

7. Lagrèze, *La Navarre française*, 1882, p. 240.

filis, filles et petites-filles à se marier contre leur volonté<sup>1</sup>. » L'ancienne coutume basque se rattache donc, sur ce point, aux coutumes dans lesquelles, par opposition au droit romain, on admettait l'adage : *Droit de puissance paternelle n'a lieu*, tout en accordant, d'autre part, une importance extrême au bien de famille.

## II. — Organismes extérieurs à la famille.

### 1. *Voisinage et patronage.*

L'un des caractères extérieurs qui apparaissent les plus saillants, chez les Basques, est leur fierté : ils ne se reconnaissent aucun supérieur de caste ; on a l'impression profonde, en les observant, qu'ils se sentent les égaux de tout autre homme, et ni le titre, ni l'origine ne peuvent leur en imposer ; celui qui joint à ces circonstances l'honorabilité de son caractère et la valeur de son intelligence est l'objet de leur déférence : ils le saluent quand ils le rencontrent, mais à la condition qu'il le leur rende, et ce salut n'exprimera jamais la moindre platitude, mais au contraire ce sentiment intense que celui qui le donne, pour être moins avantagé des dons de la fortune ou de l'instruction, vaut celui qui le reçoit. « Ils ont à un haut degré le respect des supériorités sociales, mais les signes extérieurs de respect n'excluent pas la dignité, chez les inférieurs, dans leurs rapports avec les personnes d'une autre classe<sup>2</sup> ». Ils ne réservent pas le mot *jauna*, qui correspond à *sieur, monsieur, maître*<sup>3</sup>, aux individus d'une condition supérieure : ils en usent couramment entre eux quand ils s'abordent ou se saluent, même dans les champs. « Dès qu'on pénètre dans le pays basque, on est frappé de la fière tournure des hommes et de la grâce exquise des femmes, de la franchise du regard et de l'expression lumineuse du sourire qui à chaque instant passe

1. XXIV, 7.

2. *Le Paysan basque du Labourd*, p. 197.

3. Dieu se dit *Jinkoa*, ou *Jaun-goikoa*, = le seigneur d'en haut.

sur leurs traits, non moins que de la distinction étonnante des mouvements et du langage <sup>1</sup>. » Cette appréciation n'est nullement forcée : le campagnard basque n'a ni la gaucherie ni la lourdeur d'esprit qui se remarque plus ou moins chez tout paysan français <sup>2</sup>; il a au contraire une distinction instinctive grâce à laquelle il n'est jamais déplacé dans une société dont il ignore les conventions mondaines et souvent même la langue. Ce caractère a toujours frappé les étrangers doués de l'esprit d'observation : « Dans toutes ces fêtes populaires, on remarque à Saint-Sébastien, comme dans toutes les parties des provinces basques, la modération que les classes les moins distinguées de la population montrent au milieu des plaisirs. Il est rare qu'on rencontre des hommes ivres dans ces circonstances. L'ordre se maintient dans la foule sans l'intervention d'aucune force armée; et il y a même, dans l'ensemble de la population, un sentiment de dignité qui serait vivement blessé d'une intervention de ce genre <sup>3</sup> ». De Quatrefages décrit de son côté l'élégance et la distinction des hommes et des femmes qu'il a rencontrés : « En voyant, ajoute-t-il, ces populations où chacun sait garder sa dignité personnelle tout en respectant celle d'autrui, je comprenais les vieilles chartes octroyées par les rois d'Espagne. Les Guipuzcoans, les Basques sont bien une nation de *nobles*. » Et un peu plus loin, le même auteur ajoute : « Une propreté vraiment recherchée et qui frappe surtout chez les Basques français, annonce chez les Euskariens ce respect de soi-même trop souvent oublié par nos paysans et nos ouvriers. Le sentiment de l'indépendance, l'amour de leur pays, sont les deux grands mobiles de leur vie <sup>4</sup>. »

Ce caractère remarquable peut être dû en grande partie à l'influence civilisatrice qu'exerce sur toute société et même sur les manières extérieures la femme qui y occupe une situation respectée; on peut noter aussi que le maintien des femmes, qui

1. Ad. Joanne, *Géogr. des Basses-Pyrénées*, p. 10.

2. Cf. Ardouin-Dumazel, *Voyage en France*, 41<sup>e</sup> série, 1904, p. 52.

3. *Le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 311-312.

4. De Quatrefages, *loc. cit.*, p. 1084-1085.



« portent toutes haut la tête et, quoique marchant très vite, ont un port de déesse, » vient de l'habitude de porter des fardeaux sur la tête<sup>1</sup>, ou encore que la grâce et la souplesse de leurs mouvements sont dues à l'accentuation de la courbure rachidienne<sup>2</sup> : il reste, par delà tous ces traits purement extérieurs, un sentiment profond d'indépendance et d'égalité; de l'indépendance, dont toute leur histoire politique et économique est profondément imprégnée, qui leur fait encore à présent considérer la nationalité basque comme étant leur seule vraie nationalité — la française ou l'espagnole n'étant qu'accessoire à leurs yeux, — et surtout qui développe en eux une tendance assez accentuée à se faire justice à eux-mêmes sans recourir à la force publique, et à laisser de côté les règlements administratifs dont ils ne sentent pas l'utilité à leur point de vue<sup>3</sup>; de l'égalité, qui apparaît non seulement dans la facilité des rapports accidentels entre individus appartenant à des classes différentes<sup>4</sup>, mais surtout dans l'organisation du patronage et des pouvoirs publics.

Ainsi que nous le verrons, et que le remarque très justement l'auteur de la monographie du *Paysan du Labourd*<sup>5</sup>, « il n'y a dans le pays aucun grand propriétaire qui puisse exercer un patronage sur les autres habitants » : il n'existe pas de classes dans cette société; il n'y a que des degrés dans l'aisance, mais nulle distinction entre la bourgeoisie et le peuple, et nous verrons même que l'aristocratie y est purement artificielle. Dans toutes

1. Reclus, *Géogr. univ.*, t. I, p. 855-856.

2. Dr Collignon, *Anthropol. du Sud-Ouest de la France*.

3. Cf. *Le Paysan du Labourd*, p. 197. — Un mémoire du syndic du Labourd, de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, contient des appréciations intéressantes, et qui sont encore vraies aujourd'hui, au sujet de la facilité avec laquelle les paysans basques s'en remettent, dans leurs différends, à l'arbitrage des avocats de leur nationalité qu'ils connaissent, et de la répugnance qu'ils éprouveraient à se soumettre à la justice royale; il ne s'en trouverait pas un, dit-il, qui refuserait d'aider un compatriote à se soustraire aux poursuites des agents de ce pouvoir. (*Arch. nat.* H<sup>1</sup> 1172).

4. Ce dernier trait est commun aux Espagnols, chez lesquels on voit des gens de conditions sociales très différentes causer entre eux sans aucune gêne dans la rue, en wagon, etc. (Cf. *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 299); mais, par contre, on sait combien peu le régime démocratique inspire les institutions publiques en Espagne.

5. P. 201-202.

les phases de l'existence, qu'il s'agisse d'un accident, d'un incendie, d'une épizootie, d'un décès laissant des enfants orphelins, etc., le Basque est toujours prêt à aider son semblable : en pareil cas, les deux plus proches voisins considèrent comme un devoir d'aller de maison en maison recueillir les cotisations, et jamais il ne viendrait à l'esprit de personne que cette aumône pût être refusée ; de tous les préceptes de la foi chrétienne, celui de la charité est l'un de ceux qui sont observés le plus scrupuleusement, et le mendiant est respecté comme s'il représentait réellement le Christ. Dans les moments de travaux urgents comme la récolte du foin, si le paysan ne dispose pas d'un nombre de bras suffisants, il recourt aux voisins qui viennent aider moyennant la nourriture et à charge de revanche ; cette pratique n'est cependant pas habituelle, car, ainsi que nous le verrons, la famille suffit normalement à la culture du domaine ; ou encore si ses bœufs de labour ne sont pas en état de travailler, il emprunte ceux du voisin qui ne les refuse pas, sachant qu'il obtiendrait le même service au besoin.

L'association dans l'exercice du patronage prend une forme concrète dans ces confréries ou sociétés d'assurances mutuelles qui fleurissent dans chaque paroisse : le cultivateur assure le nombre de têtes de bétail qu'il juge à propos ; il n'a pas à verser d'annuité ; mais s'il éprouve une perte par l'effet de l'une des causes déterminées par les statuts, ses coassociés l'indemnisent au prorata de la somme pour laquelle chacun d'eux est assuré, lui-même supportant sa part ; la confrérie a un caractère religieux, et chaque séance mensuelle pour le règlement des comptes est précédée d'une messe célébrée pour les associés défunts. Ces sociétés ne se forment que pour un petit nombre d'années, et en groupes restreints : c'est ainsi que M. Wentworth-Webster a compté 2 confréries à Sare, 3 ou 4 à Saint-Pée, une à Souraïde comprenant 10 associés, 3 à Hendaye groupant respectivement 51, 52 et 28 associés, 5 à Urrugne avec 150, 89, 70, 45 et 40 associés ; ces conditions leur permettent de se réorganiser facilement en cas de liquidation, ou de parer aux abus qui viennent à se manifester, et sont un élément de leur stabi-

lité. Après avoir indiqué ces différents points, l'auteur ajoute qu'en opposition avec la tendance actuelle, qui consiste à réclamer l'intervention de l'Etat dans tous les actes de la vie sociale, « nous trouvons les paysans du Sud-Ouest de la France et du Nord de l'Espagne, surtout les Basques, réglant ces choses eux-mêmes, sous une autonomie parfaite, non seulement sans avoir recours à la loi et aux codes légaux, mais souvent sans écrit quelconque, et sans frais d'administration. Cette méthode de *self-government*, de faire soi-même ses propres affaires, me semble digne de plus d'attention, de la part des historiens et des économistes, qu'elle n'en a reçu jusqu'ici<sup>1</sup> ».

Ce sentiment de solidarité qui anime les Basques a été remarqué par l'auteur du *Paysan du Labourd*, qui ajoute : « Sous l'influence des mœurs propres au peuple basque, les petits propriétaires et les métayers n'apportent pas dans la jouissance de leurs droits cette âpreté souvent signalée chez cette classe dans d'autres contrées » ; ce sentiment va même jusqu'à quelque chose qui ressemble à du communisme : le Basque n'a pas toujours une notion très nette de la propriété individuelle ; ceci n'entache en rien son honnêteté : d'une délicatesse scrupuleuse relativement aux questions d'argent ou à tout objet dont on lui confie la garde, il ne croira pas engager sa conscience sur les questions de propriété ou de jouissance des terres et de leurs récoltes. Aussi ne se préoccupe-t-il pas outre mesure, de son côté, à se protéger contre le voisin : les champs cultivés, et surtout les pâtures situées assez loin des habitations, sont clôturés pour s'opposer au passage des animaux ; à cet effet on creuse un fossé de 1<sup>m</sup>,50 environ de profondeur sur 1 mètre de largeur à l'ouverture, dont la terre est rejetée en talus à l'intérieur de l'enceinte, de façon à former un mur vertical du côté extérieur, prolongeant en hauteur le talus du fossé ; lorsque l'aubépine ou le genêt épineux a recouvert ce fossé, il constitue une clôture infranchissable ; toutefois, si ce terrain est traversé par un sentier raccourcissant un trajet, on ména-

1. Wentworth-Webster, *Les Assurances mutuelles du bétail*, dans le *Bull. de la Société des Sciences et Arts de Bayonne*, 1894.

gera une brèche ou un escalier en pierres plates qui permettra aux gens de passer tout en empêchant les animaux; les étrangers sont généralement surpris de la liberté dont jouit le promeneur, dans la campagne, d'ouvrir les barrières et de traverser les champs; il pourrait souvent entrer dans la maison et la parcourir entièrement sans rencontrer personne, quand toute la famille est occupée au dehors, et sans être arrêté par de nombreuses serrures.

## 2. *Pouvoirs publics.*

Les manifestations de cet esprit de solidarité que je viens de signaler, dans les rapports de voisinage, sont plus saillantes que celles que l'on peut noter dans la vie publique. D'une façon générale, le Basque est peu porté vers la politique: les questions dynastiques ou relatives à la forme du gouvernement le laissent profondément indifférent; ce que les Basques espagnols soutenaient dans le carlisme, ce n'était certes pas la cause du prétendant, mais uniquement celle de leurs *fueros*; qu'il s'agisse d'élections législatives ou municipales, peu de pays sont moins divisés que celui-ci, malgré les excitations que lui prodiguent certains personnages: les voix se portent indifféremment sur un adepte des idées nouvelles ou sur un partisan des régimes disparus, pourvu qu'il soit un homme à idées modérées et raisonnables, connu par sa situation indépendante et la dignité de sa vie. Le maire est rarement un politicien, plus généralement un notable propriétaire et, sauf les rivalités de personnes inévitables, on ne s'inquiète guère de son administration, si elle est raisonnable.

Le rôle de l'administration communale est d'ailleurs de faible importance. Par suite de l'isolement des domaines, les chemins vicinaux ou d'intérêt commun ont moins d'étendue et d'utilité que les chemins d'exploitation dont la commune ne s'occupe pas. L'agglomération urbaine étant très faible par rapport aux habitations disséminées dans la campagne, les charges de cette administration se trouvent par là même diminuées dans une notable proportion. L'école lui échappe, par suite de

notre système administratif, et les fonctions d'assistance sont conservées, nous l'avons vu, par l'association privée. Son rôle le plus important concerne l'administration des terres communes. Ces communaux comprennent des bois et des landes de touyas. Les premiers sont composés de chênes, de hêtres et de châtaigniers; leur étendue, pour tout le département, n'est que de 156.000 hectares environ<sup>1</sup>, soit un cinquième à peu près de la surface totale; ils ne pouvaient donc donner lieu à une industrie forestière; ils sont principalement exploités en vue du bois de chauffage; les arbres sont étêtés à une hauteur de 2 à 3 mètres et les branches qui naissent du têtard sont coupées tous les dix ans. Ces bois sont divisés par lots qui, au moment de la coupe, sont adjugés aux enchères par les communes; l'adjudicataire achète donc sur pied, coupe, débite et vend à ses risques et périls. Le rôle de la commune sur ce point est donc restreint, d'autant plus que sur le total de 156.147 hectares qui constitue la superficie boisée du département, 77.431, soit près de la moitié, appartiennent aux particuliers.

D'après la statistique agricole de 1901, la superficie des landes ou terres incultes serait de 281.317 hectares, pour les Basses-Pyrénées; sur ce total, une étendue considérable est fermée et appartient aux particuliers. Dans les communaux *ouverts*, produisant la fougère, le genêt épineux ou touya et la bruyère, le pacage est libre, ainsi que l'écimage des jeunes pousses de touyas; mais la coupe des soutrages — et celle du bois lorsqu'il y pousse des arbres — est généralement réservée à tel ou tel domaine, ces terrains étant attribués divisément sous ce rapport aux diverses maisons de la commune; quant à ceux qui restent la propriété exclusive de la commune, le droit d'y couper la fougère est mis en adjudication par lots, comme pour le bois. D'ailleurs le droit qui appartient à certaines maisons sur les soutrages et sur le bois de parcelles déterminées de communaux, n'est pas un simple droit d'usage: il devient un droit complet de propriété par l'achat à la commune pour un prix mi-

1. *Annuaire statistique de la France* pour 1889.

nime, qui est d'environ un franc l'are, et pour lequel ladite maison jouit d'un droit de préemption.

En résumé, le Basque possède bien les qualités qui constituent les éléments de l'aptitude à organiser son propre gouvernement : sentiment extrême d'indépendance, d'égalité, de solidarité, goût plutôt faible pour les luttes politiques; malgré les manifestations d'une formation communautaire intense, nous avons vu que, chez le Basque du Labourd, la tendance à s'aider mutuellement n'aboutit pas, comme dans beaucoup de sociétés ayant la même formation, à diminuer l'individu au profit de la collectivité, et nous le verrons mieux encore dans l'étude de la propriété. Ce dernier caractère serait peut-être moins sensible dans les provinces plus montagneuses, où l'importance et l'éloignement des pâturages créent sans doute une situation plus voisine de celle qui existe dans le Béarn<sup>1</sup> en élargissant le rôle de la communauté.

Cette aptitude à se gouverner, nous la retrouvons dans toute l'histoire politique du peuple basque. Comme il n'a probablement pas peuplé le Labourd ainsi que nous le verrons plus loin, avant le v<sup>e</sup> ou le vi<sup>e</sup> siècle, je ne ferai que mentionner ici combien faible a été l'influence exercée sur ses ancêtres par les nombreux peuples qui se sont successivement montrés dans leur voisinage. Cette question sera examinée plus en détail à propos des provinces basques-espagnoles. Constatons seulement que la race basque est pure de tout mélange avec l'élément celtique; la domination romaine fut surtout administrative<sup>2</sup>, et la comparaison entre les deux types sociaux comme entre les deux législations, alors que la plupart des autres régions du midi de la France ont au contraire adopté le droit romain<sup>3</sup>, empêche d'attribuer aux Romains aucune influence effective sur la race basque. Celle des Visigoths, que nous ver-

1. Butel, *Science sociale*, t. XV, p. 182 et suiv.

2. Telle est sans doute la portée exacte de la fameuse inscription de Hasparren, sur laquelle on a beaucoup discuté et à laquelle on a prêté gratuitement une signification importante.

3. Marca (*Hist. de Béarn*, 1640, l. V, c. II, 11) dit que le droit commun, en Béarn, est le droit romain, et que les *fors* n'ont été rédigés qu'à titre de dérogation.

rons très sensible sur les populations avoisinantes, a été nulle sur le type qui nous occupe, et l'on trouverait peut-être la preuve de l'absence de fusion entre ces deux éléments sociaux, dans quelques groupes de famille qui ont subsisté jusqu'à ces derniers temps dans certaines localités sous le nom significatif de *cagots* (*agotak*) et qui étaient tenus à l'écart de la population<sup>1</sup>.

Quand les Wascons se furent implantés dans les plaines de l'Adour, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, les rois francs, après plusieurs essais infructueux pour les en déloger, leur donnèrent un chef, nommé Génialis, avec le titre de duc de Wasconie; ce chef, d'origine saxonne, fut bientôt remplacé par un Wascon nommé Amand qui porta, ainsi que ses descendants, et au milieu de nombreuses péripéties, ce titre de duc de Wasconie, au nom des rois francs. A partir du viii<sup>e</sup> siècle, la Basse-Navarre et la Soule s'annexèrent au royaume de Navarre pour résister aux Maures, tandis que le Labourd tomba, ainsi que la Guyenne, aux mains des Anglais, par le mariage d'Éléonore, héritière de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, et épouse divorcée de Louis VII, avec Henri II Plantagenet (1152); il n'en sortit que par la conquête de ces provinces par Charles VII (1453)<sup>2</sup>. Le représentant du pouvoir royal était un vicomte qui, nous le verrons dans un instant, n'exerçait, depuis le début du xii<sup>e</sup> siècle, aucun droit juridictionnel ou gouvernemental, et perdit, à la fin de ce siècle, tout droit sur l'administration de la ville de Bayonne, dirigée désormais par sa « Cour des bourgeois » et son prévôt<sup>3</sup>.

Mais ce qu'il importe de noter, c'est qu'au milieu de toutes ces

1. Les cagots avaient une porte d'entrée et un bénitier réservés dans les églises, ne jouissaient pas des droits civils et ne pouvaient s'allier aux Basques par le mariage (Cf. Oihénart, *Noticia utriusque Vasconiae*, 1656, p. 415; *For de la Basse-Navarre*, XXXIV, 4-5); Marca (*op. cit.*, p. 71-75), tout en relatant cette opinion courante de leur origine, croit cependant que ce sont des descendants des Sarrasins qui étaient atteints de la lèpre; il semble, d'après les documents cités dans le *Missel de Bayonne de 1543* (Introd., p. ccclxxxii), qu'à l'époque historique tout au moins la dénomination de *cagots* ou *agots* s'appliquait aux lépreux.

2. Haristoy, *Recherches historiques sur le pays basque*, t. I, p. 48.

3. Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*. Introd., p. xci.

fortunes successives, que les conquérants soient romains, franes ou anglais, que le représentant du pouvoir soit un vicomte ou un gouverneur, le seul gouvernement effectif est celui des États de la province et l'autorité du suzerain n'est que nominale. « Leurs baillis et leurs gouverneurs durent compter avec l'autorité des États ou *Bilçar*, avec l'indépendance de caractère de nos gentilshommes. Nous en avons pour garant, pour ne pas donner ici d'autres preuves, ces lettres obtenues des rois d'Angleterre et de France par le syndic du pays sur les représentations des États, et par le peuple lui-même, quand, les armes à la main, il n'hésitait pas à réprimer les exactions de ses baillis et redresser les griefs commis par ses gouverneurs et autres officiers<sup>1</sup>. Malgré l'autorité de ces derniers, l'assemblée des États restait, en définitive, aussi bien en Labourd qu'en Soule et Navarre. L'organe du pays, l'interprète des *fors et coutumes* de la province labourdine<sup>2</sup>. » Le gouverneur n'avait en effet que le pouvoir exécutif; mais le pouvoir législatif, ainsi que le contrôle de l'exécutif, appartenait aux États du pays, composés des jurats de toutes les communautés et d'un député élu par les habitants de chacune de celles-ci; suivant un Mémoire non daté du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, concernant le Labourd, « on n'a jamais entendu que les ordres de l'église et de la noblesse aient concouru aux assemblées générales du païs, on ne sait quelle en est la cause »; cette particularité remarquable s'explique d'elle-même par l'analyse de notre étude; la ville de Bayonne n'y concourait pas non plus et n'y envoyait ni jurats, ni députés<sup>4</sup>. Ces derniers étaient choisis parmi les notables de la localité, mais on écartait les soldats et le clergé, comme non intéressés aux affaires en jeu ou comme chargés d'autres intérêts. Voici, suivant un arrêt de l'assemblée tenue à Saint-Jean-de-Luz en

1. *Invent. et descrip. des libertés du Labourd*, passim.

2. Haristoy, *op. cit.*, p. 184.

3. *Archives nationales*, II<sup>1</sup>, 1172.

4. Il y avait rivalité entre Bayonne, ville commerçante, et les populations agricoles du Labourd, la première prétendant à des droits seigneuriaux, platoniquement d'ailleurs, sur les landes du Labourd. (Balasque et Dulaurens, *Études hist. sur la ville de Bayonne*, t. III, p. 255.)



1660, quelle était la procédure : le syndic du bailliage de Labourd convoquait le bilçar, qui se réunissait à Ustaritz ; après avoir écouté la lecture des propositions du lieutenant général du bailliage, les jurats et députés rentraient dans leurs communautés ; les habitants de celles-ci délibéraient sur ces propositions ; puis les jurats et députés rapportaient ces délibérations à l'assemblée générale, et la décision, formée à la majorité des voix, était inscrite par le greffier dans le registre des délibérations du pays<sup>1</sup>. En Navarre et en Soule, où les trois ordres étaient appelés aux États, le vote avait lieu par ordre, mais sans prépondérance d'un ordre sur l'autre, sauf en Navarre où le vote du tiers l'emportait en matière de finances.

L'administration communale était confiée à un maire, que l'on appelait jurat ou, comme nous le verrons plus loin, « abbé » ; il était élu par tous les propriétaires de la communauté, mais les fermiers et locataires n'étaient pas électeurs<sup>2</sup>. Il répondait des impôts qui, dans bien des communes, étaient couverts et au delà par les revenus des domaines communaux, en sorte que les habitants n'avaient pas à « se cotiser », mais se répartissaient même l'excédent de ces revenus<sup>3</sup> ; ses autres fonctions, suivant l'abbé Haristoy, « étaient celles d'huissier, de surveillant, de mande-commun, etc., en beaucoup de cas il répondait des faits et gestes de ses co-voisins ou co-paroissiens. Cette charge si remarquable était héréditaire et s'appelait *fermance véralière* ou caution paroissiale et en basque *so-eguilea* (surveillant)<sup>4</sup> », Je cite à titre d'indication ces renseignements qui ne correspondent pas complètement à ceux que nous fournissent les documents précités, et se rapportent plutôt aux deux autres provinces.

Le caractère dominant de l'organisation des pouvoirs publics, chez l'ancien Basque comme chez celui de nos jours, est la démocratie absolue : tous les Basques sont libres, et ne recon-

1. *Ibid.* ; cf. *Mém. conc. la général. de Bordeaux*, 1698, H. 1588<sup>12</sup>.

2. *Ibid.*, H. 1172, délibér. des maire et échevins de Saint-Jean-de-Luz du 19 juin 1789.

3. *Ibid.*, mémoires des 27 juill. et 30 sept. 1781.

4. Haristoy, *op. cit.*, p. 165.

naissent aucuns droits seigneuriaux; tous sont égaux entre eux.

Les Basques, à les en croire, étaient tous nobles <sup>1</sup>, et cette prétention bien caractéristique n'est pas aussi vaine qu'elle peut sembler au premier abord : dans un pays où la situation sociale est attachée à la possession du domaine et où par ailleurs, ainsi que nous le verrons, il ne peut y avoir de différences bien sensibles et nulle suprématie entre tous les cultivateurs, il est naturel que tout chef de famille ou à peu près soit en même temps chef de maison (*echeko-jaur*); or, dans le pays basque, tout *echeko-jaur* est libre, donc noble. Un trait montre à quel point régnait, alors comme aujourd'hui, l'égalité et l'absence de distinctions de classes : comme il n'y avait pas toujours de propriétaire qui s'imposât à ses voisins par une situation plus prospère, ou qui voulût se charger des fonctions municipales, on confiait parfois celles-ci au curé de la paroisse, et dans bien des endroits, en souvenir de cet usage, le maire porte le nom de *hauz-apheza* (prêtre choisi); jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les arrêtés municipaux, dans les communes de Biarritz, Bidart, Urrugne, Sare, etc., étaient rendus au nom de « l'abbé et des jurats <sup>2</sup> », bien que le maire, ainsi nommé « abbé », fût un laïc.

Il y avait cependant dans le pays basque des porteurs de titres nobiliaires. Mais ces titres étaient d'importation étrangère, à l'imitation de l'organisation féodale; aucune des causes qui avaient produit celle-ci ne présida à la naissance de cette noblesse, purement artificielle; il suffirait, pour s'en rendre compte, de considérer les désignations de ces titres (*cabalarri*, *cavers*, *infançons*, *ricombres*, *potestats*) qui sont étrangères; on saisit d'ailleurs ce mode de création dans les actes de l'autorité

1. Le principal privilège des Basques « consiste à être réputés nobles d'extraction et d'origine, en sorte que, pour prouver leur noblesse, il leur suffit de justifier qu'ils sont nés de famille basque ». Ce privilège fut reconnu en 1667, pour la Soule, après l'enquête ordonnée pour rechercher les usurpations de titres; il le fut aussi dans le Labourd et la Basse-Navarre (Sanadon, *Essai sur la noblesse des Basques*, Paris, 1785, pp. 223-247). Nous verrons, dans notre étude des provinces espagnoles, qu'il en était de même dans la Biscaye et le Guipuzcoa, mais non en Navarre ni dans l'Alava.

2. L. Goyetche, *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, 1856, p. 18, note.

centrale : c'est de celle-ci en effet qu'émanent tous ces titres en récompense de services militaires; ils étaient souvent accordés par le vicomte de Labourd, puis par le roi de France, aux agents du pouvoir central; tous les auteurs sont unanimes au sujet du caractère militaire de ces titres <sup>1</sup>.

Les prérogatives afférentes à ces titres consistaient soit dans la justice royale, soit dans des possessions de terres, soit dans le patronage sur les paroisses et sur le droit de préséance dans les églises : à l'exception de ces dernières, qui étaient simplement honorifiques, les gens du pays n'ont jamais reconnu les autres, qui sont restées purement théoriques dans la réalité.

Les droits du vicomte de Labourd furent rachetés par les Bayonnais en 1106 <sup>2</sup>. En 1570, les habitants de Saint-Jean-de-Luz rachètent pour la somme de 2.000 livres les droits de baronnie que ledit vicomte avait accordés au chapitre de Bayonne en 1160, et dont ce dernier ne retirait presque rien, malgré les nombreux procès qu'il intentait aux taillables récalcitrants <sup>3</sup>. En 1604 eut lieu un procès entre les habitants d'Urrugne et ceux de Ciboure, qui ne pouvaient s'entendre au sujet de la séparation de cette dernière commune : le seigneur d'Urtubie intervint pour réclamer son droit de patronage sur la cure, celui de préséance dans l'église, ainsi que le domaine du quart des bois et terres de la commune d'Urrugne, droits qui lui avaient été accordés par Louis XII; sur les deux premiers points, personne ne lui fit d'objection; mais quand il fut question d'enquêter au sujet de son prétendu droit sur les terres, les habitants arrivèrent en armes, les uns

1. Voyez entre autres Sanadon, *op. cit.*, p. 228; Haristoy, *op. cit.*, p. 187; C. de Etchegaray, *Investig. hist. referentes a Guipúzcoa*, S. Sebastian, 1893, p. 12.

2. Haristoy, *op. cit.*, p. 179-180. — Cet auteur a peut-être confondu, à propos de cet acte, avec une bulle de la même date relative au diocèse de Bayonne; quoi qu'il en soit, l'erreur serait sans importance dans notre sujet, car les habitants du Labourd n'ont jamais toléré l'exercice d'aucun droit de suzeraineté : ils obligèrent notamment en 1341 Edouard III à prendre l'engagement de ne jamais aliéner de droits seigneuriaux relativement à leurs terres. (Balasque et Dulaurens, *El. hist. de la ville de Bayonne*, t. III, p. 267.)

3. V. Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Pau, 1901, p. cl. Cf. L. Goyetche, *op. cit.*, p. 19-20.

après les autres, jusqu'à 120, sous la conduite du maire (« abbé »), disant qu'ils ne voulaient faire aucun mal, mais seulement manifester, et obligèrent les magistrats à s'en retourner à Saint-Jean-de-Luz sans avoir pu faire leur expertise; le syndic du bailliage de Labourd intervint de son côté pour défendre les libertés du pays, parmi lesquelles il invoquait « la loy de Saint-Benoist », coutume permettant « à chascune paroisse dudit pays de faire des loix et statuts entre les habitants d'icelle qui sont tenus les observer et garder invariablement sans qu'une partye desdits habitants puisse se départir de ce qui s'est arrêté par la plus grande voye <sup>1</sup> ». De tels exemples prouvent d'une façon lumineuse la différence de formation sociale qui existait entre les paysans basques et cette féodalité qui venait s'y ajouter artificiellement.

Quant aux rapports entre les populations et l'administration supérieure, ils sont parfaitement caractérisés par les lignes suivantes d'Augustin Thierry : « En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du Nord, les Basques paraissent avoir eu seulement pour objet leur propre indépendance ou le profit matériel de la guerre et nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif de leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière <sup>2</sup>, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'à l'aide des révoltes auxquelles ils avaient si profondément coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine,

1. Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, dans les *Études hist. et relig. du diocèse de Bayonne*, 1903, pp. 467-472. — Le titre XX du *For de Labourd* porte ce qui suit, art. 4 : « Les paroissiens de chacune paroisse d'icelui pays de Labourd peuvent entr'eux s'assembler pour traiter de leurs besoins communs et de leurs paroisses à chaque fois que besoin sera, et garder leurs bocages, padouans et pâturages, et ce, selon la loi vulgairement appelée la loi de saint Benoît, et autrement pour procuration de leurs négoes loïsibles, au profit commun d'entr'eux et de ladite paroisse. » — Art. 5 : « Lesquels iceux paroissiens sont tenus tenir et observer, pourvu toutefois qu'iceux statuts et ordonnances ne soient contre le bien commun ni au préjudice du Roi ni de ses droits. »

2. Nous verrons qu'à ce moment ils n'avaient plus besoin d'autres terres comme au <sup>xv</sup> siècle, et pas encore comme au <sup>xix</sup>.

les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guyenne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif.

« C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins; divisés sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant point à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient *Bilsar*. Aucune passion, ni d'amitié ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde et non de la cause, qui leur importait peu<sup>1</sup>. »

Il est intéressant de noter en effet que l'indépendance des Basques vis-à-vis du pouvoir central ne s'est jamais manifestée sur le terrain politique, mais seulement économique : les nombreuses émeutes que les agents de la royauté eurent à réprimer dans le pays eurent toujours pour sujet la revendication de leurs privilèges, en matière d'impôts, ou de douanes, ou de levées de soldats; mais, loin de profiter des nombreuses guerres entre la France et l'Espagne pour conquérir l'indépendance politique en s'unissant à leurs compatriotes des provinces espagnoles dont les rapprochaient cependant de nombreux intérêts commerciaux<sup>2</sup>, les Labourdins ont toujours soutenu fidè-

1. A. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1838, t. IV, p. 163-167.

2. Des lettres des contrôleurs généraux des finances, des 22 août 1711, 23 janv., 3 févr., 10 mai 1712, constatent que l'exportation des bestiaux en Espagne « est le principal commerce des Pyrénées; il n'a jamais pu être interrompu même dans les

lement en pareille circonstance la cause du roi de France, et les agents de ce dernier reproduisent souvent cette constatation d'un contrôleur général des finances : « Ce sont des gens fort fidèles et attachés au service du Roy, mais fort légers<sup>1</sup>. » S'ils ont toujours été enclins à se soustraire au service militaire, ce n'est donc pas par lâcheté, ainsi que le constate le général Serviez<sup>2</sup>, ni par défaut de loyalisme vis-à-vis du gouvernement, car ils deviennent, en général, d'excellents soldats : le motif en est plutôt, outre le besoin d'émigration dont j'ai déjà parlé, qu'ils se refusent à fournir de cet impôt personnel une part plus forte que celle qu'ils jugent correspondre aux avantages qu'ils reçoivent du pouvoir : c'est ainsi que le nombre des insoumis diminue de plus en plus à mesure que la loi réduit la durée du service et les obstacles à l'émigration<sup>3</sup>. On trouverait un exemple bien typique de ce caractère des rapports entre les habitants et l'administration, dans les lettres du comte de Guiche, envoyé à Saint-Jean de-Luz en 1671 pour réprimer l'insurrection occasionnée par l'application de l'édit de 1669 : la relation qu'il écrit de ces événements, et que le défaut de place ne me permet malheureusement pas de citer *in extenso*, nous apprend que les gens du pays, principalement ceux d'Urrugne, refusèrent de fournir les hommes demandés, et le gouvernement fut obligé de céder, par crainte de les voir se révolter ou passer en Espagne<sup>4</sup>.

guerres les plus vives avec l'Espagne, les habitants des frontières des deux royaumes n'ayant jamais violé le traité de lie et passerie qui est fait depuis longtemps entre eux... — Ces habitants des montagnes de France et d'Espagne veulent conserver leur union que jamais les guerres les plus vives n'ont pu interrompre. Outre l'argent qui en vient en ce pays-ci, ils en retirent du grain, dont ils ont un besoin nécessaire. » A chaque guerre les habitants de Labourd passaient avec ceux du Guipuzcoa et de la Biscaye des traités de commerce, autorisés par les rois de France et d'Espagne, et discutés à l'île de la Conférence par les délégués des trois provinces : les Espagnols avaient besoin des bestiaux du Labourd pour la boucherie. (*Mém. conc. le général. de Bordeaux*, 1698, *Arch. nat.* H. 1588-15; Balasque et Dulaurens, *Et. hist. sur la ville de Bayonne*, 1875, t. III, p. 513 et s., 538 et s.; Fr. Habasque, *Traité de bonne correspondance*, etc., dans le *Bull. hist. et philol.*, 1894.)

1. Lettre du 13 déc. 1689; Mémoire de 1698, etc.

2. *Statistique des Basses-Pyrénées*, an X, p. 116-117.

3. Louis Etcheverry, *L'émigration dans les Basses-Pyrénées*, 1892, p. 9-10.

4. Lettres des 12 et 18 févr., 7 mars 1671, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. Impr. nat. 1850, t. I, p. 821-822.

Il y a donc dans la formation sociale du paysan basque du Labourd *deux courants bien distincts*.

L'un qui se manifeste notamment dans l'importance donnée au foyer, dans les avantages accordés à l'héritier, dans le renoncement des cadets à l'héritage, dans une colonisation basée plutôt sur le commerce et l'élevage que sur l'agriculture, dans un esprit de solidarité presque excessif dans les rapports de voisinage; ce courant, de sens *communautaire*, paraît originaire et fondamental, mais aussi en voie de décroissance.

L'autre courant se compose de caractères appartenant au type *particulariste* : indépendance des enfants vis-à-vis de l'autorité paternelle, et des cadets vis-à-vis de l'héritier, émigration de ceux-ci sans esprit de retour, caractère de cette émigration plus riche que celle des autres paysans de l'Europe méridionale, aptitude de ces émigrants à fonder des colonies prospères et basées de plus en plus sur l'agriculture, aptitude de la race pour l'agriculture, esprit d'initiative, sentiment de la dignité individuelle, aptitude à se gouverner soi-même sous toutes les dominations politiques extérieures; ce second courant s'affirme de plus en plus dans le temps et dans l'espace, à mesure qu'on s'éloigne de la montagne pour se rapprocher de l'Océan.

Enfin nous observons certains traits qui n'appartiennent en propre ni à l'une ni à l'autre de ces deux formations, mais qui ont été influencés, suivant les circonstances, par l'une ou l'autre : la situation de la femme a perdu ce qu'elle avait d'extrême, nous le verrons, dans sa prépondérance originaire, mais sans déchoir au rang inférieur qu'elle occupe chez les populations voisines de même origine, mais plus communautaires; l'esprit d'égalité et de liberté n'a pas dégénéré en rivalité de clan, mais contribue à l'aptitude au *self-government*; en revanche, l'aptitude particulière et foncière de la race pour le commerce s'est fait sentir au début dans le mode de colonisation et a contribué à retarder celle-ci dans la voie de la possession du sol. Cette comparaison entre les deux éléments de la formation du type basque montre que le caractère particu-

lariste de cette formation n'est qu'ébauché, mais en voie de développement.

D'où proviennent ces deux formations? pourquoi le type labourdin diffère-t-il de ses voisins? comment a pu se produire cette évolution et pourquoi ne s'est-elle pas produite jusqu'à une époque récente et presque contemporaine? Les réponses à ces questions ne peuvent se trouver que, premièrement, dans l'étude de la formation sociale originaire que la race apportait en se fixant au sol de la région; deuxièmement, dans les nécessités dérivant du travail que les conditions du lieu lui ont imposées, et, troisièmement, dans un élément dépendant lui-même des deux premiers, consistant dans la façon dont a été résolue la question si importante de l'expansion de la race.

## II. — CAUSES DE CET ÉTAT SOCIAL.

### 1. *Origine de la race.*

L'origine du peuple basque a paru pendant longtemps mystérieuse, parce que les plus anciens documents relatifs à cette région le trouvent déjà installé sur ses confins, et ne conservent aucun souvenir direct de sa provenance ou du chemin qu'il a suivi. La philologie comparée n'a pu fournir aucune lumière, car les analogies qu'on retrouve entre la langue basque et celles avec lesquelles il existe un lien de parenté sont assez lointaines, et d'autre part on peut, en cherchant bien, découvrir de telles analogies avec toutes les langues parlées sur la surface du globe ou à peu près; et c'est précisément ce qui est arrivé pour le basque, qui a été successivement rattaché aux dialectes des Caucasiens, des Germains de la Baltique, des Phéniciens, des Grecs, des Indiens du Nouveau-Monde, etc.; cependant les travaux les plus sérieux concluent en général à une parenté avec les langues berbères<sup>1</sup>.

1. Cf. Rinn, *Origines berbères*; Gabelentz, *Die Verwandtschaft des Baskischen mit den Berbersprachen Nord-Africas*, 1894, etc. G. de Humboldt et L.-L. Bonaparte affirment l'identité du basque et de l'idiome des anciens Ibères.



Les données de l'anthropologie, malgré leur portée factice et accidentelle, paraissent plus précises : on ne se contente plus aujourd'hui de mesurer la longueur et la largeur de quelques crânes pour assigner à leurs propriétaires une parenté avec d'autres races; l'indice céphalique n'est que l'un des éléments de la constitution des corps sur lesquels doit porter l'analyse : en se basant exclusivement sur cette donnée, on arrivait à trouver chez les Basques deux ou trois types très différents, non seulement des autres types européens, mais même entre eux; c'est ainsi que les Basques de la plaine sont plus brachycéphales que ceux de la montagne; d'autre part, les Basques espagnols sont plus dolichocéphales que les Basques français. En revanche, si l'on considère les autres caractères de la conformation de la tête et du reste du corps, on dégage un type uniforme et très caractéristique, qui distingue très bien le Basque de tous ses voisins; quant à la brachycéphalie, le Dr Collignon, à qui nous empruntons les conclusions qui suivent, la rejette comme étant « très anormale et très artificielle, puisque, malgré tout, le crâne reste très allongé en chiffres bruts, comme s'il était dolichocéphale. — D'autre part, l'allongement de la face, la leptorhinie, l'absence de toute trace de prognathisme ne seraient pas plus favorables à cette hypothèse, que vient enfin faire rejeter définitivement la conformation du corps lui-même. Celui-ci n'a rien du canon des races brachycéphales qui, petites de taille, sont massives, ont le tronc cylindrique et très développé dans tous ses diamètres transversaux, et les courbures du rachis peu accentuées. — Le Basque est, au contraire, bâti sur le type de l'Afrique du Nord : taille haute, épaules larges, très droites, hanches très minces, thorax en tronc de cône, courbures du rachis très accentuées. Tels, disions-nous plus haut, les anciens Égyptiens et certaines races berbères. — Ce serait donc de ce côté que nous pourrions signaler les analogies, sans nous dissimuler pourtant toutes les difficultés qui séparent les Basques des populations du rameau chamitique <sup>1</sup>...

1. Dr Collignon, *Anthropologie du Sud-Ouest de la France. Les Basques*, Paris,

L'ensemble des caractères anatomiques de cette race tend à la rapprocher du grand groupe eurafricain, mais il l'éloigne absolument du tronc asiatique<sup>1</sup> ».

Les présomptions que fournissent, en dépit de leurs contradictions et de leur peu de certitude, les linguistes et les philologues, deviennent des conclusions certaines, grâce à la science sociale<sup>2</sup>. A l'époque où les deux grandes races ibère et celtique se trouvaient en présence dans le midi de la Gaule et dans la péninsule ibérique, tous les auteurs les distinguaient très nettement l'une de l'autre<sup>3</sup> : or les caractères sociaux que présentent les Ibères, et que nous retrouvons atténués chez les Basques, existent identiques chez les populations du nord de l'Afrique et y reçoivent leur explication. Nous en examinerons deux, qui sont parfaitement nets et significatifs, le premier relatif à l'organisation de la famille, le second à celle des pouvoirs publics.

La famille, chez les Ibères, repose sur le matriarcat. Suivant Hérodote, les Cantabres prenaient leur nom du côté de la mère<sup>4</sup>. On connaît le texte de Strabon suivant lequel, chez les Ibères,

1895, p. 61-62. — Selon l'auteur, les Basques ne doivent pas être confondus avec les Ibères, qui ne seraient pas une race unique, mais un ensemble de peuples appartenant à des races diverses et parlant des langues différentes, et qui auraient survécu dans toutes les populations qui entourent les Basques; mais les différences que présentent ces dernières avec les Basques s'expliquent au contraire très aisément si l'on considère tous les mélanges de races très diverses qui se sont produits en Espagne et dans le Midi de la France, en dehors des trois provinces basques espagnoles qui se sont précisément trouvées à l'abri de ces croisements.

1. *Ibid.*, p. 63. — Aranzadi (*Études anthropologiques sur la Biscaye*, Bilbao, 1880, p. 42) conclut à un mélange de la race ibère ou d'origine berbère avec une race du nord, finnoise et germane.

2. On pourrait ajouter à toutes ces données celles de la géographie : la ressemblance entre la péninsule et le nord de l'Afrique, tant au point de vue du sol qu'à celui du climat (Reclus, *Géogr. univ.*, t. I, p. 648), montrent que le peuplement de celle-là devait s'opérer beaucoup plus facilement par le sud que par les Pyrénées. En outre, les noms d'origine euskarienne que l'on retrouve encore et qui existaient surtout autrefois dans diverses parties de l'Espagne et dans les régions méditerranéennes de la France et de l'Italie montrent bien que les migrations des Ibères se sont produites de la sorte : « La répartition des noms géographiques semble indiquer que la marche des Ibères s'est faite du sud au nord, des Colonnes d'Hercule aux Pyrénées et aux Alpes. » *Ibid.*, p. 651.)

3. Strabon (liv. III, IV), Pomp. Mela (III, 2), Ptolémée, César, etc.

4. Hérodote, I, 174.

« ce sont les maris qui apportent une dot à leurs femmes, et ce sont les filles qui héritent de leurs parents et qui se chargent d'établir leurs frères. De pareils usages annoncent le pouvoir dont le sexe y jouit <sup>1</sup> ». Plutarque rapporte que, lors de l'occupation de l'Espagne par l'armée d'Annibal, il fut stipulé que les griefs dont son armée aurait à se plaindre vis-à-vis des habitants seraient portés devant un tribunal composé des femmes de la localité <sup>2</sup>. Du reste, le gouvernement du foyer domestique, chez les Ibères, était confié aux femmes <sup>3</sup>. Si l'on songe que la famille celtique est basée au contraire sur le patriarcat et sur une condition diamétralement opposée de la femme <sup>4</sup>, la situation particulière de celle-ci dans la famille basque ne peut s'expliquer que comme une survivance de l'institution antérieure du matriarcat.

Nous possédons même un jalon précis de cette évolution, dans la situation que dépeint le *for* du xv<sup>e</sup> siècle. Celui du Labourd met la mère sur un pied d'égalité absolue avec son mari au point de vue de la tutelle des enfants <sup>5</sup>. Si la propriété du domaine vient de son chef, c'est elle qui donne le consentement au mariage et à l'établissement des enfants. Dans ce même cas, le mari ne peut l'obliger à la suivre s'il veut quitter le domaine <sup>6</sup>. Aucune incapacité ne frappe la femme mariée : elle peut disposer librement de sa part par testament ou donation à cause de mort ; la femme marchande oblige son mari vis-à-vis de ses créanciers pour les opérations relatives à son commerce ou à la nourriture des enfants. L'ancienne coutume basque est également très remar-

1. Strabon, III, 4. — Cette condition diffère tellement de celle de la femme grecque ou romaine, que Strabon, ne se l'expliquant pas, la considère comme un signe de barbarie.

2. Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 6. — L'auteur rapporte ce trait aux Celtes; mais il a pu se tromper, n'étant pas géographe; ce fait s'accorderait aussi peu avec ce que nous savons de la condition de la femme celte (cf. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, liv. 1<sup>er</sup>), qu'il concorde parfaitement avec l'état social des Ibères.

3. Notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, p. 328.

4. Cf. Demolins, *Les grandes routes des peuples*, t. II.

5. *For du Labourd*, X.

6. Ritou, *La Condition des personnes chez les Basques français jusqu'en 1789*, p. 92-95.

quable à l'égard du régime matrimonial : alors que dans la plupart des provinces du midi de la France, pays de droit écrit, et notamment dans le Béarn<sup>1</sup>, on adopte le régime dotal avec inaliénabilité absolue de la dot, nous rencontrons ici le régime de communauté, de droit commun, les biens de « papoage ou lignage » restant propres; il en est ainsi dans la coutume de Bayonne comme dans les autres coutumes du Labourd<sup>2</sup>. La communauté est administrée par le mari qui peut en disposer seul dans l'intérêt commun, à moins que ces biens ne proviennent du travail de la femme<sup>3</sup>: les biens apportés en dot par chacun des époux restent propres, et ni l'un ni l'autre des époux ne peut les aliéner sans le consentement de l'autre, à moins que la vente par l'un des époux seul ne soit autorisée par une clause du contrat de mariage: d'ailleurs la nullité de la vente ainsi consentie est couverte par la dissolution du mariage<sup>4</sup>. Nous saisissons donc ici comment la prépondérance antérieure de la femme dans la famille s'est progressivement atténuée jusqu'à la situation que l'on constate de nos jours; seulement, tandis que cette évolution a produit une véritable déchéance chez les peuples voisins, elle s'est arrêtée, dans la famille basque dont la transformation sociale a été dirigée dans un sens opposé à celui de ces voisins, à l'état qui correspond à celui de la femme dans la formation particulariste.

L'origine du matriarcat ne se trouve pas dans les conditions du lieu: aucune de celles-ci ne pouvait, dans les Pyrénées, produire un tel résultat: la seule qui puisse avoir des effets analogues, la grande pêche qui sépare pour un certain temps l'atelier du mari de celui de la femme, ne saurait être invoquée ici, car elle n'expliquerait ce caractère que chez les populations côtières: elle laisse sans explication ce fait que la situation de la femme est aussi élevée, à l'origine, parmi les Basques montagnards et, en général, parmi les populations avoisinantes

1. Butel, dans la *Science sociale*, t. XV, p. 127. — « La dot est inaliénable tant qu'il existera des enfants du mariage. » (Balcaze, *loc. cit.*, p. 639.)

2. *For du Labourd*, IX, 1; *Cout. de Bayonne*, IX, 24-27.

3. *Ibid.*, IX, 2; *Cout. de Bayonne*, IX, 28-29.

4. *Ibid.*, IX, 6-8.

d'origine ibère. Au contraire, nous trouvons et l'institution du matriarcat, et les causes qui l'ont produite, dans les régions sahariennes dont les populations vivent de l'art pastoral et du commerce par caravanes. « La division en très petits *douars*, ou groupes très peu nombreux, et l'absence continuelle du chef de famille occupé aux caravanes à long parcours, amènent pour la femme, chez les chameliers, une situation tout à fait en dehors des usages patriarcaux : seule chargée de la direction de l'atelier adonné à l'art principal, le pâturage, elle a une responsabilité, un commandement, et par suite des droits et une importance personnelle dont on ne peut la dépouiller. La fille tient un rang au moins égal à celui des enfants mâles.

« La richesse mobilière, fruit du commerce, fait naître dans cette société la propriété particulière, le pécule individuel : la fille a le sien comme ses frères. Apportant au ménage sa fortune propre dont elle dispose, on ne la cède point à son époux moyennant des cadeaux faits au père : elle se marie elle-même comme elle l'entend.

« Élevés, non par le père absent, mais par la mère, et dans le douar auquel celle-ci appartient, c'est avec leurs oncles maternels que ses fils se livreront d'abord à l'apprentissage, puis à l'exercice du commerce. Le mari, de son côté, qui a été élevé de même, continue à s'adjoindre pour les expéditions au groupe de ses frères et de ses oncles maternels, au douar *de sa mère*. C'est par la mère que s'accomplit l'accession au douar<sup>1</sup>. »

Quant à l'organisation des pouvoirs publics, la tribu et le

1. De Préville, *la Science sociale*, t. IX, p. 229 : cf. t. IV, p. 79. — Les biens se divisent en deux parts : les produits de l'art pastoral, dits biens de *justice*, constituant la fortune personnelle de la mère et, à sa mort, partagés également entre tous ses enfants ; les biens d'*injustice*, acquis par le père dans ses expéditions commerciales, et qui restent la propriété de son douar maternel, son successeur dans la direction du douar étant le fils aîné de la sœur aînée (*Ibid.*). L'analogie entre ce régime successoral et celui des coutumes basques, où l'on distingue aussi entre les acquêts et le domaine proprement dit, est visible, et bien que le mode de dévolution des biens soit un produit direct du régime de la propriété, tel que l'ont constitué les nouvelles conditions du lieu et ne puisse être une survivance traditionnelle d'une organisation antérieure, celle-ci a certainement influencé le régime successoral du pays basque dans la distinction des biens dont il vient d'être parlé et dans le droit successoral des filles.

douar, constitués directement en vue du genre de travail imposé par la région des déserts, ne pouvaient survivre au départ des pasteurs de cette région et à leur fixation dans des pays imposant un genre de vie très différent, comme le Maroc et la péninsule ibérique. La première de ces deux contrées, située à l'extrémité de la région des oasis, présente des conditions de sol et de climat qui obligent les émigrants de pasteurs des déserts à se sédentariser<sup>1</sup>; c'est dans cette sorte de poche, où de tout temps se sont accumulées les peuplades venant de l'est et du sud, jusqu'au moment où une poussée plus forte de leurs voisins les a obligées à franchir le détroit de Gibraltar, que cette transformation s'est opérée. L'organisation des pouvoirs publics que nous y rencontrons présente un aspect bien défini. D'abord la tribu se divise : « Chaque village forme une petite république se gouvernant elle-même; tous les citoyens en font partie; dès qu'on est assez fort pour épauler une arme, on a le droit d'émettre un vote. La Djemâa se réunit une fois par semaine et décide souverainement de toutes les questions<sup>2</sup>. » Cette indépendance des divers groupes vis-à-vis les uns des autres dégénère même facilement en rivalités de clans : « Chaque tribu entend garder son individualité; chaque village a ses coutumes propres absolument différentes de celles du voisin; d'ailleurs chaque village est divisé en fractions ennemies. Aussi rien n'est commun comme la guerre de village à village. Un intérêt de premier ordre, l'invasion de l'étranger, peut seul réunir momentanément ces centaines d'orgueilleuses républiques minuscules, dans un patriotique oubli de leurs misérables et jalouses rivalités<sup>3</sup>. » Si nous nous reportons aux Ibères, nous trouvons une organisation identique : Strabon nous apprend qu'ils « n'ont rien accompli de grand, n'ayant jamais acquis de puissance ni ne s'associant entre eux. S'ils avaient voulu se défendre en unissant leurs forces, il n'eût jamais été possible aux

1. L. Poinard, *la Science sociale*, t. XVI, p. 435-445 et le fascicule de la *Science sociale* intitulé *la France au Maroc*, 1905.

2. E. Demolins, *la Science sociale*, t. XV, pp. 337-338.

3. *Le Bordier berbère de la Grande-Kabylie*, O. M., 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 89.

Carthaginois de parcourir et de soumettre aussi facilement la plus grande partie de l'Espagne, ni avant eux aux Tyriens, puis aux Celtes... C'est ce qui fait que les Romains guerroyent de toutes parts en Espagne, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ont perdu beaucoup de temps à soumettre successivement tous ses habitants, y consacrant 200 ans et plus ». Un peu plus loin, le même auteur ajoute que la nomenclature de ces populations est très difficile à cause de leur division en groupes infimes et multipliés<sup>1</sup>.

Cette indépendance entre les différents groupes se reproduit chez l'individu, et les sentiments qui en sont la conséquence, dignité personnelle, égalité des individus, notion de la fierté et du point d'honneur, règnent chez les Berbères avec une intensité singulière : « Égalité, liberté, contrôle du pouvoir public, protection des minorités, maintien de l'autonomie communale, consécration de la dignité individuelle, voilà les résultats de la constitution kabyle<sup>2</sup> ». Ne retrouve-t-on pas là le caractère sous lequel les auteurs anciens nous ont principalement dépeint les Ibères, et notamment les Cantabres, et celui qui est encore aujourd'hui signalétique du peuple basque ?

Les traits de l'état social des anciens Basques qui précèdent ne sont pas les seuls qui trouvent leur explication dans leur origine saharienne et nord-africaine. Celle-ci seule, nous le verrons dans la suite, permet d'expliquer d'une façon complètement satisfaisante l'esprit aventureux, amoureux du danger, l'initiative hardie, l'aptitude aux affaires et particulièrement au commerce. Les expéditions par caravanes à travers le désert développent au plus haut point, non seulement bien entendu l'aptitude commerciale, mais aussi la prévoyance, la connaissance des lieux, l'aptitude à la direction, l'amour des déplacements<sup>3</sup>. Ce genre de travail et les qualités qu'il exige donnent aux pasteurs du Sahara une force d'expansion remarquable : leurs familles produisent « de nombreux et courageux rejetons, qui

1. Strabon, éd. Müller, 1853, III, 4, § 5 et 19.

2. *Le Bordier berbère de la Grande-Kabylie*, p. 83.

3. De Prévaille, dans la *Science sociale*, t. IX, p. 228.

alimentent une émigration assez importante, dirigée vers le sud, ou vers les grandes Oasis<sup>1</sup> ». Toutes ces conditions développent puissamment l'aptitude de cette race à s'élever socialement ; grâce à elles, celle-ci « l'emporte de beaucoup sur les autres races des déserts, pour l'aptitude à modifier des territoires difficilement transformables<sup>2</sup> ».

L'origine berbère explique donc la situation de la femme dans la famille basque et les caractères d'indépendance, de fierté et d'esprit d'entreprise des individus. Mais cette explication en appelle une autre : en effet, pour que cette condition de la femme ait évolué dans le sens que nous constatons de nos jours en se différenciant aussi sensiblement que nous l'avons vu plus haut de l'évolution subie par les groupes sociaux voisins de même origine, — pour que l'indépendance politique ait produit l'aptitude au gouvernement au lieu de dégénérer dans le clan comme chez ces mêmes populations voisines, — pour que l'esprit d'entreprise tende à s'exercer dans le sens de la colonisation agricole, il faut que d'autres causes aient agi sur la race labourdine. C'est l'examen de ces causes que nous allons maintenant aborder.

## 2. *Conditions du lieu.*

Le pays basque occupe le fond du golfe de Gascogne, à l'endroit où la chaîne des Pyrénées rejoint la mer qu'elle longe ensuite sur tout le rivage du nord de l'Espagne. Les trois provinces basques françaises n'occupent toutefois qu'une partie du versant nord, car la frontière ne suit pas exactement la crête de la chaîne, la plupart des cours d'eau qui baignent ces provinces prenant en effet leur source en Espagne<sup>3</sup> ; cette frontière s'infléchit même notablement vers le nord à partir des Aldudes, en Basse-Navarre, pour rejoindre l'Océan à Hendaye, tandis que la chaîne continue à se diriger de l'est à

1. *Ibid.*, t. IV, p. 79.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 231.

3. Cf. E. Reclus, *Géogr. universelle*, 1876, t. II, p. 88.



l'ouest en suivant approximativement le 43° degré de latitude.

Il s'ensuit que le pays basque français est beaucoup moins montagneux que le pays basque espagnol; les sommets s'y abaissent progressivement depuis la Soule, qui avoisine le Béarn, jusqu'au Labourd maritime. « Quelques pics s'y font encore remarquer par leur élévation, mais ce n'est déjà plus la grande chaîne; les montagnes s'abaissent vers l'Océan, et leur hauteur décroît de 2.600 mètres à 1.200 mètres. La crête, moins escarpée, moins coupée de précipices que celle des Hautes-Pyrénées, n'offre pas de glaciers; ses sommets arrondis, inférieurs à la limite des neiges perpétuelles, se découvrent pendant toute la belle saison. Le versant espagnol demeure, nous le savons, très rapide; mais les hauteurs du versant français descendent par gradins doucement inclinés et couverts de forêts, qui comprennent entre eux de riches et populeuses vallées. A ces hauteurs succèdent, au nord des Gaves, des collines basses et arrondies, qui se terminent en plaines ondulées, se prolongeant au delà de l'Adour par les sables des Landes<sup>1</sup>. » On voit immédiatement la conséquence de cette situation : ces montagnes, de faible élévation, ne renfermeront donc pas entre elles ces immenses cirques où les eaux, descendant des glaciers environnants, forment de gras pâturages; leur sol est maigre, et ne produit, en dehors du bois, que des bruyères, des touyas et des fougères, suivant l'élévation et l'exposition; la fougère est même tellement envahissante qu'on a parfois de la peine à en préserver les prairies.

Il y a cependant à ce point de vue une différence importante entre le Labourd d'une part, et les deux autres provinces; ces dernières pénètrent davantage au cœur de la chaîne, alors que le plus haut sommet du Labourd, la Rhune, ne dépasse pas 900 mètres. Les pâturages naturels sont donc plus riches dans la Basse-Navarre et dans la Soule, qui se rapprochent davantage du Béarn par leur position et par leur production; on y pratique aussi l'art pastoral transhumant, imposant au chef de famille le séjour de la montagne pendant une partie de l'année; le

1. Malte-Brun, *Géogr. universelle*, 1858, t. I, p. 695.

cultivateur de cette région est donc avant tout pasteur et aime par-dessus tout sa profession<sup>1</sup> : il faut s'attendre à ce que le mode de travail nourricier produise une organisation de la famille et par suite une formation sociale très voisine de celles que ces mêmes conditions ont engendrées dans le Béarn<sup>2</sup>. Au contraire, les pâturages naturels sont pauvres dans le Labourd, et ne permettraient pas à l'art pastoral de s'y développer : tout au plus rencontre-t-on dans les montagnes de cette province quelques troupeaux de moutons et de petits chevaux qui s'élevaient en pleine liberté à l'instar de chevaux sauvages. Les productions de ces terres, que nous avons indiquées plus haut, sont plutôt exploitées directement et fauchées pour être utilisées comme litière, suivant le régime des communaux qui a été expliqué précédemment.

Il y avait cependant une catégorie de pâturage qui pouvait y prospérer, au moins au début. Ces montagnes ont toujours été très boisées, et l'étaient encore bien plus certainement autrefois qu'aujourd'hui : Strabon nous apprend que le versant méridional était couvert de forêts, et le versant septentrional dénudé<sup>3</sup> ; d'après Eginhard, les abondantes et épaisses forêts qui dominaient la vallée de Roncevaux servirent d'embuscade aux Vascons quand ils assaillirent l'arrière-garde de Charlemagne<sup>4</sup> : Roncevaux est situé sur le versant méridional ; en 1528, l'Alava et la Navarre étaient très boisés<sup>5</sup> ; il est vrai qu'au xvii<sup>e</sup> siècle suivant Marca, c'était l'inverse, le versant espagnol étant dénudé, tandis que « du côté de France, ces montagnes sont chargées de forêts de haïstres, de chesnes et de sapins, et presque toujours verdoyantes, à cause qu'elles sont à l'abri du vent du Midy, sont arrosées de pluies ordinaires<sup>6</sup> » ; Oihénart dit que

1. Etcheverry, *loc. cit.*, p. 256. — Oihénart écrivait que les Souletains s'adonnaient principalement à l'art pastoral (*Noticia utriusque Vasconie*, p. 408).

2. V. les études déjà citées de M. Butel.

3. Strabon, III, 3.

4. « Est enim locus ex opacitate silvarum, quarum ibi maxima est copia, insidiis ponendis opportuna. » (*Vita Karoli imperatoris*, IX).

5. André Navajerio, *Bayonne et le pays basque en 1528*, trad. de l'italien par O'Shea, dans le *Bull. de la Soc. des sciences et arts de Bayonne*, 1886.

6. *Histoire de Béarn*, 1640, p. 16.

Soule (*Subola*) veut dire pays boisé<sup>1</sup>; il est certain que les montagnes françaises, bien que dégarnies aujourd'hui par suite de multiples circonstances, portent encore quelques belles forêts : la contradiction entre les anciens auteurs et ceux du xvii<sup>e</sup> siècle s'explique par le réchauffement que le climat de nos régions a subi depuis l'époque gauloise; dans tous les cas, il résulte de tous ces témoignages que les Pyrénées étaient très boisées. Or si les bois empêchent la production de l'herbe et des pâturages riches, ils favorisent au contraire l'élevage du porc, qui se nourrit en grande partie de glands; aussi cet élevage a-t-il été presque une spécialité du pays : Strabon écrit qu'on élevait des troupeaux de pores et que les jambons cantabres étaient renommés<sup>2</sup>; au xiv<sup>e</sup> siècle, des difficultés s'étaient élevées entre les communautés de Deva et de Zumaya, dans le Guipuzcoa, au sujet du droit de pâture des troupeaux de pores des deux communautés sur les terres communes<sup>3</sup>; au xvii<sup>e</sup> siècle, les jambons de la Soule et de la Basse-Navarre étaient très recherchés dans toute la France<sup>4</sup>; encore aujourd'hui on élève des pores dans toutes les fermes, et le jambon de Bayonne a une réputation méritée. L'élevage du porc a été l'industrie de transition qui a permis à des pasteurs de passer sans trop de secousse de l'art pastoral à l'agriculture. Les premiers immigrants qui sont arrivés dans la région ne pouvaient en effet continuer leur genre de travail accoutumé que dans une mesure restreinte, suffisante pour n'être pas obligés de transformer leur atelier de travail de fond en comble et pour pouvoir s'appuyer sur l'art pastoral comme sur un instrument connu et rassurant, mais trop faible pour qu'ils pussent s'en contenter sans demander un supplément de ressources à d'autres travaux; d'autre part, la nécessité de cette transformation se faisait sentir d'autant plus fortement qu'ils s'éloignaient des montagnes pour se rapprocher de la mer. On voit clairement

1. *Noticia utriusque Vasconix*, 1656, p. 402.

2. Strabon, III, 4.

3. Etchegaray, *Investigaciones historicas referentes a Guipuzcoa*, 1893, p. 239.

4. Oihenart, *loc. cit.*

par là que si des causes d'évolution sociale ont pu agir sur ces populations, c'est bien dans la région du Labourd qu'il faut les rechercher; c'est ce que je vais faire.

Le pays basque est borné, au nord, depuis l'Océan jusqu'à Bayonne, par les dunes de sables sur lesquelles se trouve Biarritz, depuis Bayonne par l'Adour, puis par une ligne partant de Lahonce et aboutissant au bois de Mixe, en comprenant toutefois la commune de Bardos; à partir de là, ses limites suivent à peu près constamment, au nord et à l'est, celles de l'arrondissement de Mauléon: c'est-à-dire que, d'une façon générale, ces limites sont formées par les crêtes des dernières collines qui baignent l'Adour, le gave d'Oloron et les Verts de Baretous et de Barlanes, et excluent les plaines, notamment celle de l'Adour. Ce pays est donc essentiellement, à l'exception de la région montagnaise qui constitue la Soule et la majeure partie de la Basse-Navarre, une région de collines plus ou moins élevées suivant leur proximité des montagnes, et séparées les unes des autres par des vallons baignés par la Bidassoa, l'Unxain, la Nivelle, l'Ouhabia, la Nive, la Bidouze, le Saison et leurs nombreux affluents.

La situation de ces collines est privilégiée: ainsi que l'indique la direction des cours d'eaux, leur inclinaison regarde le nord-ouest, et par conséquent la mer; il s'ensuit qu'elles reçoivent directement l'abondante humidité dont sont chargés les vents qui viennent de la mer; elles sont abritées par les montagnes contre les vents secs et chauds du midi; ceux du nord et de l'est y sont extrêmement rares. Un climat absolument tempéré, et qui contribue au charme de ce pays, est la conséquence de cette situation: il résulte d'observations météorologiques prises à Hendaye<sup>1</sup> que la moyenne annuelle est d'environ 14°, et que l'écart entre les moyennes de l'été et de l'hiver ne dépasse pas 12°; les gelées sont très rares pendant l'hiver et le thermomètre ne dépasse qu'exceptionnellement 30° pendant les fortes chaleurs; d'autre part, la différence entre le maximum du jour et le

1. Dr Marcou, *Le Sanatorium d'Hendaye et le climat atlantique méridional*. Paris, 1901.

minimum de la nuit ne dépasse pas 7°,8 ; bien que ces observations concernent un point spécialement avantage à ce point de vue, il est incontestable que l'ensemble de la région participe sensiblement à ces conditions. Cette égalité de la température et l'humidité fréquente de l'atmosphère favorisent puissamment la végétation, dont la vigueur et la rapidité rappellent celles des latitudes méridionales, alors que la flore est plutôt celle des régions tempérées : le maïs rouge et le froment donnent de très bons rendements<sup>1</sup> ; les prairies naturelles fournissent trois coupes, en juin, en septembre et la troisième consommée en vert par le bétail ou pâturée dans le cours de l'hiver ; le grand appoint de la nourriture des animaux consiste dans les fourrages artificiels, maïs, orge, vesce, fenugrec, coupées en vert quelques mois après avoir été semés, trèfle incarnat semé en août et consommé en hiver, trèfle commun et luzerne donnant jusqu'à sept coupes annuelles, navets et betteraves fourragères ; tous les légumes viennent facilement dans les terrains bien amendés et le plus gros travail qu'ils exigent consiste à les débarrasser des mauvaises herbes ; toutes les espèces d'arbres fruitiers, à part celles qui sont spéciales au climat méditerranéen, prospèrent à peu près sans soins ; la culture du pommier à cidre est une spécialité du pays, et suivant la tradition, cet arbre serait originaire du pays et aurait été importé de Biscaye en Normandie<sup>2</sup>.

Ces conditions devaient donc rappeler à nos immigrants celles qu'ils venaient de quitter dans la région des oasis, avec une fertilité comparable et un climat bien plus doux, et les inciter à la culture. Cependant les différents produits que j'ai énumérés exigent plus qu'un effort de simple récolte : s'ils sont obtenus en abondance et précocement, c'est grâce à un travail soigné et énergique ; les diverses productions qui se succèdent sur le sol

1. Le rendement de 11,50 hectolitres à l'hectare indiqué par la dernière statistique (1901) pour le froment, est, suivant mon expérience personnelle, bien inférieur à la réalité pour le Labourd du moins, où ce rendement dépasse couramment 20 hectolitres.

2. Haristoy, *op. cit.*, t. I, p. 201, suiv. le *Mém. sur l'orig. et l'hist. du pommier*, Caen, 1826, chez Mancel.

supposent un travail ininterrompu pendant toute l'année; la prairie, nous l'avons vu, reculerait devant la fougère si l'on n'y veillait; les arbres fruitiers eux-mêmes ne viennent pas spontanément, mais supposent qu'on les a semés, plantés en pépinière, greffés, mis en place, et enfin qu'on aère la terre autour de leurs racines; enfin nous verrons que la fertilité actuelle n'a pu être obtenue que grâce à un travail énergique de plusieurs siècles, qui a, par compensation, doué le paysan basque de véritables aptitudes agricoles. Pour que le Berbère se soit résolu à cet effort intensif, même encouragé par les conditions favorables que nous avons constatées, il fallait qu'il n'eût pas d'autre moyen d'existence à sa disposition.

Deux genres de ressources se sont offerts à ces nouveaux arrivants, les richesses minières des Pyrénées, la pêche. Mais si la race n'avait qu'une faible propension à se livrer à la culture, à plus forte raison devait-elle être éloignée de la métallurgie, qui exige un effort bien plus énergique et soutenu : le Basque éprouve, en effet, peu d'attrait à l'égard du travail industriel, et lorsqu'il s'y résout, c'est généralement à titre d'occupation accessoire au travail agricole<sup>1</sup>; d'autre part, si les montagnes sont assez riches en minerais de fer, de cuivre et d'argent, surtout en Biscaye, il n'en est pas de même dans le Labourd, où ce nouveau facteur ne pouvait par conséquent avoir aucune action. L'influence de la pêche a été aussi plus sensible sur les populations de la Biscaye ou du Guipuzcoa que sur celles du Labourd, leur rivage étant beaucoup plus étendu et plus découpé en rades et en criques abritées par les promontoires que forment les ramifications des montagnes lorsqu'elles rejoignent la mer. Nous verrons plus loin l'influence indirecte qu'elle a exercée sur la nouvelle formation sociale; mais son action n'a pu être directe qu'à l'égard de la population fixée immédiatement sur le rivage de l'Océan; nous devons donc l'écarter pour le moment dans la recherche des causes principales de l'évolution sociale de la population de l'intérieur qui nous intéresse ici.

1. Cf. les notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, O. M. 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 139-141.

Nous devons également écarter un genre d'occupation auquel les Basques eussent été particulièrement aptes par leur formation originaire, mais qui n'a pas eu à s'exercer ici, le commerce. Le pays basque, situé au fond d'un golfe, à cheval sur une chaîne de montagnes, était en dehors de toute grande voie de communication; aucun transit important ne pouvait s'y établir, ni par terre, ni par mer; aussi, à l'exception de Bayonne, et de quelques ports des provinces espagnoles qui bornaient leur trafic aux produits agricoles du pays et aux denrées dont le besoin s'y faisait sentir, cette région a toujours été peu commerçante; si un commerce de transit assez intense s'est développé dans le Guipuzcoa, avant 1840, cela tient à la situation douanière de ces provinces, qui leur permettait de recevoir en franchise les marchandises que l'on écoulait ensuite avec de grands profits par la contrebande en France et en Espagne<sup>1</sup>; mais ce commerce a à peu près disparu lorsque les douanes eurent été reportées à la frontière. Et cependant nous avons constaté de quelles aptitudes le paysan basque est doué pour le commerce: on peut même dire qu'il n'a jamais laissé échapper une occasion, si minime qu'elle pût être, de trafiquer: la correspondance des contrôleurs généraux des finances abonde en preuves de ce fait; nous les y voyons exporter leur blé en Espagne quand la mauvaise récolte a élevé le cours, conduire leur bétail aux foires de l'Aragon et en rapporter du grain, le tout en dépit des édits de douane et de toutes les surveillances de la frontière; il y est dit que ce commerce « n'a jamais pu être interrompu même dans les guerres les plus vives avec l'Espagne<sup>2</sup> ». C'est donc par suite d'une véritable méprise qu'on a considéré parfois comme une occupation habituelle du paysan basque l'industrie de transport du paysan d'Ainhoa qui transporte à Bayonne le charbon des forêts, les vins et farines d'Espagne et en rapporte les planches, la chaux, les céréales, etc.<sup>3</sup>; singulier instrument de l'industrie de transport, que les bœufs

1. Notes du *Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 438.

2. Lettre des 15 oct. 1692, 22 août 1711, 23 janv., 13 févr., 10 mai 1712.

3. *Le Paysan d'Ainhoa*, p. 194, 199.

qui ne vont jamais au trot et dont les pieds supportent si mal les dures chaussées de nos grandes routes! On ne pourrait pas plus mal choisir sa profession; l'expérience des cultivateurs les plus prospères et les plus prévoyants les éloigne d'ailleurs de la recherche de ces subventions, contrairement à l'opinion de ceux qui ont été interrogés par l'auteur que je viens de citer; ceux qui consentent à transporter habituellement les pierres des carrières, le sable, le ciment ou la tuile dans les villes où l'on construit, ne sont pas ceux dont les terres sont les plus florissantes, puisqu'elles sont négligées par le cultivateur, et ne reçoivent pas le fumier des bœufs; ceux-ci sont plus fatigués et ne peuvent fournir leur service au moment voulu pour un labour, un hersage, etc., dont l'occasion favorable se rattrape rarement; enfin quand le bouvier a payé sa nourriture et celle de ses animaux, plus coûteuses en dehors de chez lui, et les fers de ses bœufs, son profit net est bien modique et n'offre d'attrait que pour un bien petit nombre et non des plus travailleurs.

Nous devons donc reconnaître que les populations du Labourd ne pouvaient demander qu'à la culture leurs principaux moyens d'existence, et il en est de même des régions non montagneuses de la Basse-Navarre et de la Soule qui participent aux mêmes conditions; celles qui avoisinaient la haute montagne d'une part, ou la mer d'autre part, pouvaient seules s'appuyer directement sur l'art pastoral ou sur la pêche; quant aux autres, elles devaient nécessairement se transformer en agriculteurs.

Cet assujettissement à un travail pénible et inaccoutumé ne s'est d'ailleurs pas accompli sans résistance. Jusqu'à la fin du deuxième siècle, les géographes<sup>1</sup> nomment les Tarbelli, peuple de race ibère, comme habitant cette région du Labourd; les Basques, à cette époque, occupaient seulement le versant méridional des Pyrénées; c'est au VI<sup>e</sup> siècle seulement que les historiens signalent leurs incursions dans les plaines de la Garonne, en 581, où ils mirent en déroute l'armée des Francs envoyée contre eux, en 587, où le duc Austrovalde essaya, mais sans

1. Strabon, IV, 2; Ptolémée, II, 7.



succès, de les repousser, en 594, 628, 635, 636, 731, 735, 742, 769, 816<sup>1</sup>. Or ces invasions n'eurent pas d'autre cause que le besoin d'occuper des territoires à exploiter extensivement, besoin augmenté par la pression exercée par leurs frères d'origine du côté de l'Espagne : la preuve en est que l'armée des Vascons qui envahit la Novempopulanie se composait de familles entières, avec femmes et enfants, et se fixèrent par la culture sur les territoires compris jusqu'à l'Adour, où ils se transformèrent, mais d'où l'on ne put les déloger<sup>2</sup>. C'est vers le ix<sup>e</sup> siècle que les Vascons furent définitivement contenus dans leurs incursions; mais l'habitude en était si bien prise, et cet exode des montagnes dans les plaines plus fertiles offrait tant d'attraits que, dans les siècles suivants, les troupeaux du pays basque allaient hiverner dans les plaines de la Garonne; en 1241, les moines de Roncevaux avaient un droit de pâture au delà de l'Adour<sup>3</sup>; une pièce de 1358 montre les bergers de Navarre conduisant leurs troupeaux de vaches dans les landes de Bordeaux<sup>4</sup>; les communautés des deux versants des Pyrénées faisaient des con-

1. Grég. de Tours, VI, 12; IX, 7, 31; Frédégaire, 54, 78, 111; Éginhard, *Annales Laubacenses, Petaviani, etc.*

2. Cf. Sanadon. *Essai sur la noblesse des Basques*, 1785, p. 52. — M. de Jaurgain affirme cependant que « sur le territoire correspondant à l'ancienne Novempopulanie romaine, les Vascons n'installèrent leurs familles que dans le pays encore habité aujourd'hui par leurs descendants, c'est-à-dire, dans les districts qui devinrent, plus tard, les vicomtes de Soule et de Labourd et la *merindad* d'Ultrapuertos (Basse-Navarre). Mais dès que les indigènes, en haine de l'administration franque, eurent accepté leur suprématie, ils firent occuper par des chefs euskariens, des garnisons et des troupes volantes toute la province ecclésiastique d'Eauze, qui prit le nom de Vasconie. » (*Étude hist. et crit. sur les orig. du roy. de Navarre*, 1897, p. 32-33.) J'ignore sur quelles bases est fondée l'opinion de M. de Jaurgain, qui donne à ces invasions un caractère uniquement politique dont on ne voit pas bien le mobile: elles s'expliquent parfaitement au contraire avec l'autre opinion, qui concorde avec ce fait que les Vascons, dans ces invasions, brûlaient les maisons et emmenaient les troupeaux (Grég. de Tours, IX, 7). Du reste, l'analyse sociale du type gascon montre une parenté d'origine évidente avec nos Basques (Garas, *Essai sur le type gascon*, dans la *Science sociale*, t. XXXII, p. 331 et suiv.), en dépit des différences anthropologiques que relève le D<sup>r</sup> Collignon, et qui peuvent résulter de bien d'autres causes, entre autres des croisements entre les multiples races qui ont séjourné en Gascogne.

3. *Catal. des rôles gascons*, t. I, p. 3, n<sup>o</sup> 3.

4. J. Yangnas, *Diccionario de antigüedades de Navarra*. Pamplona, 1840, t. II, p. 172, v<sup>o</sup> Landas.

ventions pour se garantir le libre passage de leurs troupeaux sur le territoire les unes des autres et pour se promettre de ne pas user, en cas de guerre, de déprédations ni de pillage les unes chez les autres; encore récemment, M. Bladé a constaté l'usage, remontant à une époque immémoriale, suivant lequel les brebis du Labourd et les autres troupeaux des montagnes navarraises et béarnaises descendent jusqu'au printemps dans les landes de Gascogne, du Bazadais et du Bordelais<sup>1</sup>. Qu'on n'oublie pas cependant que l'art pastoral n'est qu'une branche très accessoire de l'agriculture dans le Labourd, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et que l'occupation de la plaine par des populations sédentaires empêchait nos Basques de se livrer à cette industrie à titre principal, en les obligeant à chercher d'autres moyens d'existence.

Arrêtés de ce côté, les Basques de Navarre se sont retournés du côté de l'Aragon où ils avaient déjà pénétré infructueusement en 580 et qu'ils envahirent à maintes reprises, en 610, 613, 621, 650, 673, mais sans plus de succès, et Reccuinte d'abord, puis Vamba, rois des Visigoths, leur infligèrent de sanglantes défaites<sup>2</sup>. La difficulté que ces montagnards éprouvaient à se sédentariser ressort avec force de leurs luttes et de leurs incursions continuelles chez leurs compatriotes du Guipuzcoa, chez lesquels ils cherchaient à revenir<sup>3</sup>.

Une considération montre jusqu'à l'évidence le besoin qui poussait les Vascons dans toutes leurs incursions : c'est que celles-ci ne se produisent que dans les terres fertiles. On ne parle point d'invasions dans la lande proprement dite, au nord du Labourd, région tellement inculte et marécageuse que le bétail ne peut s'y nourrir suffisamment et s'y abâtardir<sup>4</sup>. Il en est de même des plateaux de la Castille, au sud de la Biscaye, régions désertes et désolées où, suivant le proverbe, « l'alouette

1. Bladé, *Essai sur l'hist. de la transhumance dans les Pyr. françaises*, dans le *Bull. de Géogr. histor. et descript.*, n° 3, 1892, p. 308, 310-311.

2. Isidore de Séville, *Hist. Goth.*; *Hist. Wambæ regis*, dans Bouquet, II, p. 703-709.

3. Etchegaray, *Investig. histor.*, p. 69.

4. Garas, *loc. cit.*, t. XXXII, p. 312.

traversant la Castille doit emporter son grain », et où les villes alimentées par l'eau de source, « proclament joyeusement, par leur nom même, la possession de ce riche trésor<sup>1</sup> ».

Ainsi comprimés de tous les côtés, les Basques du Labourd et de la Navarre ont été obligés de se sédentariser. Mais même alors, ils n'ont pas entrepris sans résistances la culture du sol, et tous les documents de ces époques montrent qu'ils retiraient plus volontiers leurs moyens d'existence du pillage que de l'agriculture : leur réputation était telle qu'Ausone écrivait à saint Paulin, fixé chez les Vascons espagnols, qu'il le plaignait d'habiter au milieu de ces barbares, et ce dernier répondait que leurs mœurs sauvages, loin de déteindre sur lui, contribuaient, par opposition, à son amélioration et à sa perfection<sup>2</sup>; au vi<sup>e</sup> siècle, saint Isidore de Séville écrit que les Cantabres sont cruels, et sont toujours prêts à commettre des meurtres et des pillages<sup>3</sup>; Baudemond, secrétaire de saint Amand (634), dit que ce peuple, épars dans les lieux inaccessibles des gorges pyrénéennes, profite de son agilité pour faire de fréquentes invasions chez les Francs<sup>4</sup>; ce saint, suivant le moine Huebalde (907), alla prêcher en Wasconie « dans l'espoir d'y obtenir les palmes du martyre, à cause de la férocité des habitants »<sup>5</sup>; le récit d'Eginhard montre bien que la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne fut un acte de piraterie : l'armée revenait d'Espagne qu'elle avait soumise sans éprouver de perte; or, pour traverser les étroits défilés des Pyrénées, elle était répartie sur une très grande longueur; le gros de l'armée était déjà passé, se confiant dans l'état de paix avec les habitants du pays; mais ceux-ci, « s'étant placés en embuscade au sommet de la montagne, et profitant de l'épaisseur des forêts, très abondantes et favorables aux embuscades, tombèrent sur les convois et sur les troupes qui les protégeaient, les rejetèrent dans la vallée, les tuèrent jusqu'au dernier dans un combat, et, après avoir pillé les bagages,

1. Reclus, *Géogr.*, t. I, p. 667-668.

2. Ausone, *Ep.* 12, v. 50; Paulin, *Ep.* 15, v. 115 et suiv.

3. Isid. de Séville, *Originum*, l. IX, c. II.

4. Bollandistes, *Vie de saint Amand*, 6 févr.; Bouquet, III, 534.

5. *Vie de sainte Rictrude*, Bouquet, III, p. 537.

se dispersèrent rapidement de tous côtés, à la faveur de la nuit qui arrivait » ; et l'auteur ajoute qu'ils étaient si disséminés dans leurs montagnes qu'on ne sut où les trouver pour en tirer vengeance<sup>1</sup>. Ce fait ne fut pas isolé : en 812, Louis le Débonnaire, alors duc d'Aquitaine, se rendit à Pampelune, pour soumettre les Wascons révoltés ; « lorsqu'il s'agit, au retour, de repasser les défilés des Pyrénées, les Wascons essayèrent de le surprendre, suivant leur habitude native ; mais, s'étant départis de leur prudente audace, ils furent prévenus et leurs projets déjoués. L'un d'entre eux, qui s'était avancé pour faire des provocations, fut pris et pendu ; on saisit les femmes et les enfants jusqu'à ce que nos troupes fussent parvenues en un point où la fausseté de ces gens ne pût causer aucun tort au roi ou à son armée<sup>2</sup> ». Six ans plus tard, l'armée franque fut envoyée de nouveau à Pampelune : au retour, toujours au même endroit, « elle éprouva la perfidie habituelle de ce lieu et la fausseté innée des indigènes ; car, entourées par les habitants du pays, toutes les troupes furent massacrées ; les comtes Eblus et Aznar tombèrent entre les mains des ennemis : le premier fut envoyé par eux à Cordoue auprès du roi des Sarrazins ; le second fut épargné à raison de son titre de compatriote<sup>3</sup> ». Plus tard encore, au ix<sup>e</sup> siècle, suivant la *Vie de saint Léon*, il paraît qu'on fermait tous les soirs les portes de Bayonne pour se garantir contre les Basques qui parcouraient tout le pays pour le piller ; c'est ainsi qu'ils rencontrèrent saint Léon et ses compagnons qui, étant arrivés pendant la nuit, n'avaient pu rentrer dans la ville ; mais, trouvant ces saints personnages en prière et ne comprenant pas leur langue, ils les laissèrent et s'en allèrent<sup>4</sup> : ces détails sont curieux, parce qu'ils montrent bien que les brigandages de ces peuples n'avaient pas pour objet la haine ni le meurtre, mais uniquement les moyens d'existence.

Ce n'est donc pas avant la fin du ix<sup>e</sup> siècle ou le x<sup>e</sup> siècle, que

1. Eginhard, *Vita Karoli imperatoris*, IX.

2. *Vita Ludovici imperat.* ; Pertz, H, p. 615-616.

3. *Ibid.*, p. 628 ; Eginhard, *Annales*. Au sujet d'Aznar, v. *Prudentii Trecentis Annales*, anno 836.

4. Bollandistes, *Vie de saint Léon, archev. de Rouen et apôtre de Bayonne*.

les Basques du Labourd se sont résignés à cultiver la terre : au xi<sup>e</sup> siècle, l'agriculture existe certainement, car on connaît de nombreuses donations pies de cette époque concernant des terres, des vignes, des vergers, etc.<sup>1</sup>; le *Livre d'Or* de la cathédrale de Bayonne contient un grand nombre d'actes du xi<sup>e</sup> siècle où il est question de vignes et de vergers appartenant au chapitre ou aux particuliers, et la *Charte des malfaiteurs*, de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, porte des peines contre les maraudeurs qui sont surpris dans une vigne ou dans un verger<sup>2</sup>. Un voyageur du xii<sup>e</sup> siècle, Aimeric Picaud, se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, raconte que le pays produisait des pommes, du cidre et du lait<sup>3</sup>; il était tellement effrayé par l'aspect un peu sauvage des habitants, — auxquels il reproche notamment de détrousser les voyageurs, et de prendre leurs repas en commun, père, mère, enfants et serviteurs étant réunis autour du même plat, — qu'il a sûrement oublié en route quelque observation; la preuve en est dans les offrandes nombreuses de pain, de vin, de froment et d'autres aliments que, suivant lui, les Basques ont coutume de faire chaque jour à l'église, produits qui proviennent évidemment de l'agriculture; d'ailleurs la culture du pommier et la fabrication du cidre supposent une exploitation agricole autre que l'art pastoral; et, d'autre part, la production du lait dans une région de maigres pâturages comme celle-ci, et où, par suite, la race n'est pas laitière, suppose qu'on nourrit le bétail autrement que par le pacage. Cette relation nous montre en outre que ces populations, au début de leur nouvelle industrie agricole, n'avaient pas perdu entièrement les mœurs de l'époque antérieure de leur première installation dans le pays : l'auteur ajoute en effet que les Basques et Navarrais portent toujours avec eux une corne suspendue au cou, comme les chasseurs, et deux ou trois javelots; un autre récit, relatant le voyage de D. Hugo, évêque de Porto, à travers le Labourd,

1. Haristoy, *Rech. hist.*, t. I, pp. 78 et suiv.

2. Dubarat, *Le missel de Bayonne*, p. xix.

3. J. Vinson, *Les Basques au xi<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue de linguistique*, t. XIV, 1881, p. 127.

le Guipuzcoa et la Biscaye, en 1120, dit que les habitants de cette région écartée sont farouches, enclins à la cruauté, et aussi sauvages que leurs montagnes abruptes : aussi l'évêque, effrayé, se recommande à saint Jacques<sup>1</sup>.

On voit donc qu'une contrainte absolue a seule pu obliger nos Basques à abandonner des occupations extensives pour se livrer à la culture sédentaire, et qu'ils ne s'y sont résolus qu'après avoir épuisé toutes les résistances, vérifiant une loi aussi vraie en science sociale qu'en biologie, d'après laquelle aucun développement ne se produit dans les sociétés, pas plus que dans l'organisme, sans être précédé d'une crise douloureuse et dont l'homme ne triomphe pas spontanément, mais seulement sous l'empire d'une contrainte extérieure ; et cela s'explique très bien dans notre cas, car le pays était loin d'être fertile alors comme aujourd'hui, et il ne l'est devenu que grâce à un travail intensif de ses habitants. Nous avons vu que les montagnes étaient couvertes d'épaisses forêts ; quant aux collines et au sol en général, tous les documents qui viennent d'être cités sont unanimes à en noter la stérilité : le dernier entre autres dit que la région est âpre et sauvage, que le chemin difficile parcourt les rochers, les dunes et les déserts, que les bras de mer qui s'avancent à l'intérieur complètent le chaos, etc. ; les nombreuses lettres patentes par lesquelles les rois de France confirmaient les franchises du Labourd insistent beaucoup sur la stérilité du pays<sup>2</sup> ; il faut dire que le maïs et plusieurs plantes fourragères furent probablement importées d'Amérique, que la pomme de terre était inconnue jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, et qu'en fait de céréale,

1. *España sagrada*, t. XX, p. 298-299. — Ce n'est peut-être qu'à l'arrivée des Anglais, en 1177, que ces populations remuantes ont été complètement pacifiées et sédentarisées : Roger Howeden dit que Richard, « comte d'Aquitaine », après avoir pris Bordeaux et Dax, « assiégea Bayonne qu'Arnauld Bertrand vicomte de Bayonne, avait fortifiée contre lui, s'en empara au bout de dix jours, et de là, poussant son armée jusqu'à Port-de-Cize, qu'on appelle Port d'Espagne, assiégea le château Saint-Pierre, le prit, le démolit et obligea par la force les Basques et Navarrais à jurer la paix qu'ils observèrent désormais, et abolit les mauvaises coutumes qui existaient à Sorges (?) et à Espurim (?) ». (Cit. dans Oihénart, p. 406.)

2. Voy. notamment celles des 19 nov. 1542, 7 mai 1554, 4 mars 1556, 9 juill. 1565, 25 janv. 1576, 10 févr. 1668, etc.

on ne cultivait pendant de longs siècles que le millet; de l'Ancre nous dit aussi en 1613 que le Labourd était infertile et ne produisait qu'un peu de millet<sup>1</sup>; les disettes étaient fréquentes<sup>2</sup>; on y trouvait, en 1698, « peu de blés et très peu de vins : les terres sont mauvaises et rapportent peu »; on était obligé d'importer de la Chalosse, par Dax et Bayonne, le blé nécessaire à la consommation du pays<sup>3</sup>; encore, en 1766, il produisait peu de blé et de vin, mais beaucoup de fruits d'excellente qualité et les prairies y étaient bonnes<sup>4</sup>; en 1781, il était noté comme sec et stérile et les paysans y avaient de la difficulté à vivre<sup>5</sup>; au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il produisait le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, beaucoup de maïs, du millet, du foin, mais le préfet s'étonne de la prédilection des Basques pour les pays montueux et stériles, ainsi que de ce fait que les coteaux sont seuls cultivés, alors que de vastes plaines, comme celles de l'Adour ou de Pau, sont incultes<sup>6</sup>. Et cependant, s'il en était ainsi, ce n'était pas faute d'un travail intensif et intelligent : en 1787, quand Arthur Young traversa le pays, entre Saint-Palais et Hasparren, il note qu'on met le feu aux chaumes pour amender la terre, et qu'après quatre façons culturales, labour, hersage, binage et sarclage, on sème les navets, en culture d'hiver, après le blé, après lesquels vient le maïs; et de cette rotation biennale, qui est la même que celle d'aujourd'hui que nous allons décrire, il dit qu'« elle mérite tous les éloges<sup>7</sup> ». En voilà assez pour montrer ce qu'il a fallu de contrainte extérieure pour faire de nos Basques les cultivateurs émérites que nous allons voir : nous devons maintenant en effet examiner l'influence de ce travail sur la transformation du type social.

On se rappelle que cette province est essentiellement une région de collines séparées par de multiples vallonnements;

1. De l'Ancre, *De l'inconst. des mauvais anges*, p. 29.

2. Notamment en 1692, 1709, etc.

3. *Mém. conc. la général. de Bordeaux*, 1698, *Arch. nat.*, H. 1588<sup>15</sup>.

4. Expilly, *Dictionn.*, v<sup>o</sup> *Labourd*. Cf. *Le Pays basque vers 1750*, extr. du *Voyag. franç.*, 1775.

5. Lettre d'un intendant du 15 nov. 1781, *Arch. nat.*, H<sup>1</sup> 1172.

6. Serviez, *Statist. des Basses-Pyrénées*, an X, p. 32, 39, 50, 57, 115.

7. A. Young, *Voyages en France*, trad. Lesage, 1860, t. II, p. 125-126.

ces collines sont donc de faible étendue et de surface très accidentée; le sol est généralement argilo-siliceux avec sous-sol argileux. Il en résulte une très grande différence dans la valeur des terres suivant la place qu'elles occupent sur le flanc de ces collines : le fond et la moyenne partie des vallées, formées de sols riches et profonds, composent les terres de culture et les prairies; les sommets au contraire sont peu productifs et ne peuvent être occupés que par les bois ou les landes dites incultes produisant le touya et la fougère. Les terres de culture sont donc trop accidentées et trop restreintes en étendue pour pouvoir s'accommoder du régime de la grande culture, et même de la surveillance qu'exige la grande propriété. L'étendue de la propriété sera donc déterminée par les facilités de l'exploitation qui dépendent de ces conditions, en même temps que de la productivité du domaine qui permet l'existence de la famille; cette étendue sera donc très restreinte, car la colline, constituant la forme du domaine, permet aux membres de la famille de vivre de ses productions, ainsi que nous allons le voir.

L'assolement est en principe biennal et donne trois cultures : le blé, semé en novembre, est récolté au mois de juillet; le mois suivant, après fumure et labour, on sème les navets ou des légumineuses fourragères que l'on récoltera dans le courant de l'hiver; puis une fumure plus importante et un labour profond suivi de hersage précèdent les semailles du maïs. Cette plante, par les façons culturales qu'elle nécessite, est un excellent facteur de nettoyage et d'ameublissement des terres : elle est semée en lignes, à intervalles d'un pied environ, à raison de deux ou trois plants ensemble; quand elle est levée, on procède d'abord à l'enlèvement des plants qui sont en trop, puis à plusieurs sarclages à la pioche et au buttage des pieds; après la fructification, on coupe la partie de la tige qui dépasse l'épi et qui, très tendre, est consommée par le bétail; plus tard, quand la tige commence à sécher, on arrache les feuilles que l'on fait sécher pour les faire consommer pendant l'hiver; on sème en général des haricots au milieu du maïs qui leur sert de support, et souvent des betteraves et des potirons. Dans le cours de l'été,



on sème dans le maïs du trèfle rose que l'on fauche en vert à mesure qu'il repousse depuis l'automne et pendant toute l'année suivante, ajoutant ainsi une troisième année à l'assolement : toutefois, comme cette quatrième culture n'intervient pas régulièrement, mais dépend de l'état des luzernières et des autres fourrages du domaine, nous ne la comprenons pas dans l'assolement normal. Une certaine étendue est régulièrement consacrée aux fourrages artificiels, qui jouent un rôle capital dans l'alimentation du bétail : ce sont en effet ces fourrages qui nourrissent le bétail pendant la majeure partie de l'année ; le foin des prairies est exclusivement réservé pour l'hiver, avec les betteraves ; quand il devient insuffisant, vers la fin de l'hiver, ou si le mauvais temps retarde la pousse des premiers fourrages artificiels, on mélange la paille avec les jeunes pousses de touyas et les navets hachés ensemble. La paille est donc utilisée pour l'alimentation et non pour la litière ; pour ce dernier objet, on emploie les fougères des landes qui couronnent les sommets et des communaux des montagnes ; cette litière constitue un fumier léger qui convient parfaitement aux terres un peu fortes et tous les cultivateurs se plaignent de n'en avoir pas suffisamment, malgré l'appoint des communaux. On voit que ces terrains ne sont pas aussi improductifs que se l'imaginent bien des étrangers peu au courant de la culture du pays ou trop imbus des théories agronomiques, et à qui ces étendues donnent l'impression d'un pays mal cultivé parce que, situées principalement sur les sommets, elles frappent l'œil au premier abord ; les défrichements de terrains de ce genre ne sont certes pas rares, et les cultivateurs les exécutent chaque fois que les conditions de leurs exploitations les leur permettent ; mais en général la pauvreté, la sécheresse et la très forte déclivité de ces sols rendraient leur culture bien plus onéreuse que productive ; en second lieu il n'est pas nécessaire d'une bien longue pratique ni de calculs très approfondis pour s'apercevoir que la substitution de la paille à la fougère comme litière serait une dépense improductive et non une économie. Il ne faut pas s'imaginer que le défrichement de ces landes permettrait l'augmentation du nombre

des domaines; même en supposant réalisées les conditions naturelles qui en rendraient possible la culture, la suppression des landes produirait un effet désastreux sur la prospérité de l'agriculture actuelle : sans elles, en effet, pas de fumier, et alors les terres appauvries ne nourriraient la famille que misérablement; ou si l'on fait le fumier avec la paille, moins abondante d'ailleurs que la fougère, on nourrira moins de têtes de bétail, d'où moins de fumier et par suite moins de récoltes, et le résultat sera à peu près équivalent. Grâce à cette méthode, les animaux sont bien nourris, dans la proportion d'une tête et demi de gros bétail par hectare, et cependant ces animaux, dont les qualités sont celles des races de travail et de boucherie, sont gros mangeurs, surtout les bœufs qui, après quelques mois de labour sur le domaine, sont engraisés à l'étable pendant deux mois environ et vendus ensuite à la boucherie; on ne peut donc arriver à ce résultat que par le régime de la stabulation, qui permet une meilleure utilisation des fourrages et une récolte plus abondante de fumier contribuant à l'amendement des terres de culture, les prairies recevant plutôt des scories de déphosphoration. L'écurie est dans le même bâtiment et sous le même toit que l'habitation, avec la grange, le pressoir, le four, etc. Cette disposition n'est évidemment pas favorable à l'hygiène, d'autant que le fumier séjourne pendant longtemps sous les pieds des bestiaux; elle est imposée cependant par les conditions climatiques du pays, car pendant la mauvaise saison la violence des vents d'ouest et l'abondance des averses rend les toitures d'un entretien difficile et oblige à en diminuer l'étendue et les faitages; d'ailleurs, elle n'empêche pas une extrême propreté tant des appartements que des habitants, qualité caractéristique chez les Basques <sup>1</sup>.

De tous les détails qui précèdent il résulte que l'exploitation du domaine, dans le Labourd, est une culture intensive, et l'on comprend que le paysan de cette région, une fois plié à cette culture en dépit du peu de dispositions originaires qu'il y

1. Cf. de Quatrefages, *op. cit.*, p. 1085; Serviez, p. 117; *Le Paysan du Labourd*, p. 206; *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 308.

apportait, fasse preuve désormais en mainte circonstance d'une aptitude agricole assez prononcée, que j'ai déjà signalée; on se rend compte du caractère intensif de cette culture en constatant que l'étendue du domaine ne dépasse guère dix à quinze hectares, sur lesquels une moitié est composée de bois et de landes, et l'autre moitié constitue les terres de culture et les prairies, et que ce domaine nourrit la famille, généralement nombreuse, composée du père, de la mère et de six à huit enfants. Nous avons déjà vu, en effet, que le Basque n'est pas porté aux privations : la nourriture est saine et abondante, composée de laitage, d'œufs, de jambon, et surtout de soupe aux légumes (*elzakarria*) très nourrissante, que l'on mange avec des galettes de maïs grillées; la boisson ordinaire est le cidre étendu, mais le vin n'est point inconnu, non plus que le pain, le sucre, le café et autres douceurs qui paraissent sur la table plus souvent qu'aux jours de fête, et même chaque fois qu'on reçoit un hôte.

On voit donc que le domaine ainsi constitué forme une entité économique, que ses diverses productions dépendent intimement les unes des autres, et de plus que ce domaine nourrit la famille qui le cultive. Le chef de famille, aidé de sa femme, du fils aîné âgé de treize à vingt ans, et des filles non encore établies, suffit à cette exploitation; quand les autres enfants ont dépassé l'adolescence, ils se placent au dehors ou émigrent, ainsi qu'on l'a déjà vu; si au contraire le nombre des bras nécessaires a diminué par suite d'un événement accidentel, on prend un domestique; mais l'organisation normale est celle du simple ménage aidé de l'héritier associé. La raison en est évidente après ce qui précède : puisque les conditions de culture présentées par ces collines imposent le régime de la petite propriété, la famille qui y vit doit forcément se restreindre au nombre de personnes qu'elle peut nourrir et qui sont nécessaires pour la cultiver. On voit aussi la raison d'être de la transmission intégrale : le domaine est impartageable, car, réduit à des proportions plus restreintes, il ne fournirait plus les moyens d'existence à la famille, dans un pays où celle-ci n'en

a pas d'autre à sa disposition<sup>1</sup> : aussi le partage en nature est-il inconnu dans le pays, même sous la législation actuelle. De là encore l'importance attribuée à la permanence du domaine, chaque fois que des circonstances particulières n'attirent pas l'attention vers d'autres débouchés, ainsi qu'on le verra bientôt. D'autre part, le caractère des rapports entre familles dérive directement de l'organisation de la propriété : en effet, l'impossibilité de constituer de grands domaines ne permet pas à une classe de propriétaires d'acquérir une grande supériorité sur les autres ; l'aristocratie, s'il y en a une, sera une aristocratie rurale, tirant sa situation de la culture du domaine, et comme la terre peut se cultiver d'une façon plus ou moins intelligente, plus ou moins heureuse, il y aura des degrés dans la richesse et dans le rang social ; mais dans une société où tout le monde est propriétaire, et où le régime de la propriété ne peut donner à certains propriétaires aucune suprématie sur les autres, ces différences ne peuvent aller bien loin, et un certain nivellement des situations, la démocratie en un mot, sera le régime normal. Enfin l'impossibilité du partage du domaine, et celle de la constitution de la grande propriété entraînent une autre conséquence assez curieuse : puisque le domaine ne peut normalement ni s'accroître ni se diminuer, mais doit nécessairement conserver son étendue, le cultivateur n'est incité au travail que dans la mesure où l'exige le rendement maximum des terres qu'il exploite ; mais nous ne rencontrons pas chez lui cette âpreté au gain que manifeste le paysan des régions morcellées et qui se traduit par un travail acharné de tous les jours de l'année<sup>2</sup> : le paysan basque est travailleur, mais il ne se tue

1. Ces conditions avaient été très bien observées par Serviez, le préfet de l'an X, qui écrivait : « On y est généralement d'accord sur ce principe qu'autant la division des grandes propriétés sur un sol fertile peut être favorable à l'agriculture, autant lui est funeste dans cette contrée montueuse et stérile le morcellement et la division d'un héritage déjà très borné. Ce principe acquiert l'évidence d'une maxime, si l'on observe que l'héritage de presque toutes les familles ne consiste que dans une métairie, ne peut s'exploiter qu'en demeurant assorti de terres labourables, de prairies suffisantes pour nourrir les bestiaux nécessaires à la culture, et de *touyâs* pour l'engrais. » (*Loc. cit.*, p. 125.)

2. Cf. H. Brun, *Un village champenois à banlieue morcelée*, dans la *Science sociale*, t. XXXIII.

pas à la tâche, et il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer cette belle, robuste et saine race aux populations chétives et dégénérées des régions où un labeur trop rude s'impose. C'est là ce qui explique, d'abord le mode d'existence large et aisé des cultivateurs basques, et d'autre part leur goût — bien fait pour surprendre l'observateur qui chercherait en vain son explication dans un travail de simple récolte — pour les divertissements, danse, musique, poésie, jeu de pelote.

L'organisation de la propriété que nous venons de décrire présente une autre particularité d'une importance capitale, parce qu'elle permet de se rendre compte des traits caractéristiques du type social labourdin, et des causes qui ont produit son évolution. Cette propriété est formée par le domaine aggloméré : chaque habitation est isolée au centre du domaine et toutes les terres de culture ou de pâturage sont groupées autour d'elle ; on ne trouve point le morcellement qui entraîne, dans certaines régions, de si fâcheux inconvénients au point de vue de l'exploitation, et qui disperse aux quatre coins de la commune toutes les terres du domaine. Si l'on se reporte à ce qui a été dit plus haut, on comprendra facilement combien la région des collines est favorable au groupement du domaine : le morcellement n'est possible que dans les terrains plats ou dans les larges vallées des hautes montagnes où se trouvent les seules terres cultivables ; il rendrait la culture impossible au contraire dans un pays où chaque crête de colline ou chaque ruisseau forme une division naturelle entre les propriétés. D'autre part, la nature accidentée du sol et la variété dans la richesse des terres suivant leur altitude respective réunit sur chaque colline les divers éléments qui doivent constituer le domaine : landes et bois au sommet, terres arables et prairies au-dessous ; de sorte qu'à l'exception des landes, dont l'étendue fournie ainsi est insuffisante, et dont il est obligé d'aller chercher le complément au loin, le propriétaire de la colline voit autour de lui toutes les parties de son exploitation. C'est la configuration naturelle de la colline qui délimite les domaines et les sépare les uns des autres.

Mais il y a plus : l'habitation doit forcément se trouver au centre du domaine. Les terres de diverse nature qui constituent celui-ci se trouvant réunies ensemble, la formation originaire de la race l'eût poussée dans une certaine mesure à réunir toutes les habitations dans des centres de populations : la colline ne le lui a pas permis et a obligé le cultivateur à s'établir sur son domaine. Il faut avoir parcouru la campagne basque où, en dehors des chemins vicinaux, les moyens de communication ne consistent qu'en sentiers d'exploitation, très nombreux sans doute, mais très difficilement praticables, pour se rendre compte de l'impossibilité matérielle dans laquelle se serait trouvé le paysan s'il avait dû tous les matins et tous les soirs franchir avec ses animaux et ses charrettes la distance qui sépare ses terres du village ; il ne s'y résout que pour le transport de ses denrées en vue de la vente, et souvent il est obligé de transporter en deux fois son chargement jusqu'à la route carrossable ; ces chemins, à peu près impraticables pour les cavaliers, sont parfois à peine accessibles aux piétons, lorsque les pluies les transforment en ruisseaux, et par suite de la nature extrêmement accidentée du sol. Il en résulte que les agglomérations d'habitants dans le Labourd, hameaux ou villages, sont très restreintes par rapport à la population totale et ne comprennent pas les maisons de cultivateurs ; celles-ci se trouvant au centre de chaque domaine, sont donc séparées les unes des autres par une distance de six à sept cents mètres, suivant l'étendue des terres, et souvent bien davantage. Cette situation contribue à donner à l'aspect général du pays un cachet très pittoresque qui ne manque jamais de frapper les observateurs<sup>1</sup> : au milieu de la chaude verdure des maïs, des prairies ou des bois de chêne, apparaît la façade de la maison, peinte à la chaux, éclatante de blancheur, avec ses volets et ses poutres extérieures peints en rouge vif, et son toit de tuiles rouges ; ces couleurs gaies, parsemées au milieu de la campagne, animent puissamment ces régions où l'on est étonné de trouver si peu de solitude

1. Voir toutes les descriptions du pays, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

malgré le calme de la nature dont on se sent imprégné<sup>1</sup>.

Une conséquence sociale très importante dérive de l'isolement des domaines : le développement de l'esprit d'indépendance et de la valeur individuelle. La famille est d'autant moins portée à s'appuyer sur la collectivité et sur le voisinage que ses rapports avec eux sont plus rares et qu'elle se suffit à elle-même; nous avons vu en effet que les services de voisinages sont très restreints et que ceux de l'administration communale le sont encore bien davantage, nous en voyons ici la cause : le propriétaire n'a donc guère à compter que sur lui et se sent pleinement maître chez lui<sup>2</sup>. De là ce sentiment si intense de fierté, d'indépendance et de dignité individuelle que nous avons déjà noté comme l'un des caractères les plus frappants du type basque et qui produit un régime si foncièrement démocratique dans l'organisation des pouvoirs publics: il est évident que ce propriétaire, qui a une si haute idée de sa valeur propre, n'est disposé à s'incliner devant personne et à ne reconnaître aucune suprématie extérieure à sa volonté. Cette indépendance matérielle est la cause dont je parlais plus haut et qui a agi sur le Basque du Labourd pour restreindre dans ses préoccupations l'importance et par suite le goût de la vie publique, goût qui sans cela n'aurait fait que s'accroître comme il est arrivé chez les Espagnols moins isolés, parmi lesquels l'esprit de clan a trouvé un terrain de développement très favorable. De plus, ce respect de l'individu se fait forcément sentir dans les rapports de famille : dans une société où ce sentiment est ainsi développé, ce n'est pas seulement le chef de groupe qui en profite, tous les membres de la famille y participent; c'est là ce qui explique que la femme basque, bien que n'occupant plus naturellement le rang de la femme ibère, continue à être traitée sur un pied d'égalité avec son mari, tandis que ses voisines du Béarn et

1. Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai lu, dans le *Voyage en France*, par Arduin-Dumazet, 41<sup>e</sup> série, 1904, p. 51-52, une description à peu près identique dans les termes comme dans le fond.

2. Serviez prend donc l'effet pour la cause quand il attribue à leur amour de l'indépendance « leur prédilection pour les pays montueux et stériles, leur goût particulier pour les habitations isolées ». (*Statist. des Basses-Pyrénées*, an X, p. 115.)

d'Espagne n'ont plus qu'une situation effacée bien que le point de départ ait été le même. Ce sentiment est encore un facteur très important de l'éducation : car si celle-ci dépend avant tout de la façon dont les jeunes gens sont orientés vers le développement de leur vie, il est évident que cette notion à leur égard concourt puissamment à ce but ; et ceci explique la faiblesse apparente ou pour mieux dire la douceur de fonctionnement de la puissance paternelle.

Si les ancêtres de nos Labourdins apportaient déjà ces dispositions, ainsi qu'on l'a vu, il ne faut pas s'étonner que celles-ci n'aient pu que s'accroître et se développer. Il n'est donc pas exact d'attribuer ce caractère, comme on le fait généralement, à l'influence de la montagne, et la preuve en est que ce sentiment est incontestablement plus intense chez le Labourdin que chez le Béarnais et même que chez le Bas-Navarrais ; on l'a vu pour ce qui concerne ce dernier dans ses rapports de famille, et il serait facile de s'en rendre compte relativement à l'organisation des pouvoirs publics ; nous savons en effet que le domaine en Basse-Navarre, où les pâturages de montagne jouent un rôle important, n'est pas absolument aggloméré, mais s'en rapproche<sup>1</sup>.

Dans ces conditions, les caractères communistes que nous avons notés dans les rapports de voisinage doivent nous apparaître comme étant plutôt des vestiges de la formation originnaire de la race qu'un produit des conditions du travail. Il y a d'ailleurs une distinction nécessaire à faire dans ces caractères : la forme de l'association dans le patronage, en vue des phases exceptionnelles de l'existence, n'est pas une conséquence de la formation communautaire ; celle-ci, en pareil cas d'absence de classe patronale naturelle, produirait plutôt le patronage des pouvoirs publics, avec un caractère obligatoire pour les intéressés ; au contraire, l'association libre et facultative est le seul mode d'exercice de ce patronage dans une société où tous les individus sont égaux et indépendants. Quant aux tendances

1. L. Etcheverry, dans la *Réforme sociale*, mars 1885, p. 256.



communistes des propriétaires qui repoussent les empiètements avec moins de rigueur que tant d'autres paysans parce qu'eux-mêmes seraient facilement tentés d'en faire autant, nous pouvons remarquer que le morcellement des terres leur serait encore moins favorable que leur groupement en un seul tout : le propriétaire dont les terres de culture ou les prairies sont constituées de parcelles situées en bordure du chemin au milieu de terres de même nature appartenant à ses voisins, y tient en général d'autant plus que ces parcelles sont très étroites et ont été déjà divisées par maint partage<sup>1</sup>; ici au contraire où les domaines sont délimités par des divisions naturelles, ruisseaux, ravins, etc., ces obstacles constituent des protections contre tout empiètement sérieux : le propriétaire est d'autant plus disposé à accorder à ses voisins un droit de passage que lui-même en a souvent besoin, dans ce pays très accidenté où les chemins très mal entretenus obligeraient souvent à de longs détours. Il faut cependant bien constater la survivance chez cette race d'instincts originaires, qui se manifestent dans son hospitalité; mais il est intéressant de noter que cette formation antérieure, loin d'augmenter en intensité, a perdu une grande partie de son importance sous l'influence des conditions locales imposées au mode d'exercice de la propriété.

Cependant nous avons vu que la formation actuelle du paysan basque du Labourd ne présente les caractères de la formation particulariste que d'une manière très incomplète et atténuée; et pourtant jamais elle ne paraît les avoir comportés à un degré aussi intense que dans ces dernières années : comment se fait-il que cette évolution du type social n'ait pas été plus prompte ni plus complète? C'est que ces conditions, toutes favorables qu'elles soient, ne suffisent pas à produire la formation particulariste développée dans tous ses éléments; le domaine ag-

1. L'étude déjà citée d'un village de la Champagne ponilleuse, par M. Henri Brun, montre bien les conséquences du morcellement, notamment dans les sentiments de jalousie et d'égoïsme, et dans le nombre des procès et des actions en bornage, qui donnent une importance considérable aux hommes de loi, notaires, juges de paix, etc., et aux géomètres. (*Science sociale*, t. XXXIII, p. 176-179.)

gloméré, tel qu'il fonctionne sur les collines du Labourd, fait naître ou développe chez tous les membres de la famille des tendances et des aptitudes qui sont nécessaires pour constituer le type particulariste; mais on sait que ce dernier n'est pas déterminé uniquement par la prospérité des sociétés qui l'engendrent : son principal caractère consiste dans l'aptitude des jeunes gens à créer de nouveaux foyers sans pour cela s'appuyer sur celui d'où ils sortent, et cette aptitude se manifeste surtout dans l'occupation de territoires nouveaux par la culture. Or pour que cette aptitude puisse se manifester, il faut que ces territoires existent à portée de ces émigrants, et que ceux-ci aient la possibilité de s'y rendre; en d'autres termes, pour que le type particulariste puisse se développer, il faut que les conditions du foyer où il prend naissance soient aptes à le produire, et secondement, il faut des débouchés où ces germes puissent se développer : Henri de Tourville, dans son *Histoire de la formation particulariste*, nous représente l'établissement des émigrants sur de nouveaux domaines indépendants comme étant la grande préoccupation de la famille saxonne; mais « la première condition pour que la famille pût venir à bout de son affaire, c'était que le sol libre fournit avant tout la plus grosse mise à l'installation de l'émigrant. *La subvention familiale ne venait qu'en complément de la subvention donnée par le sol libre, par les terres nouvelles*<sup>1</sup> : nous avons vu la famille commencer l'expulsion de l'émigrant par la recherche d'un terrain vacant. S'il lui avait fallu acheter pour chacun de ses rejetons un domaine, elle n'y aurait évidemment pas suffi, pas même pour l'un d'entre eux ordinairement. — C'est ce qui nous explique encore cet indispensable besoin qu'ont les races à famille particulariste de trouver des terres nouvelles. Là est le secret très simple de cet envahissement incessant de pays nouveaux par les Saxons, par les Anglo-Saxons. C'est pour eux une nécessité organique et vitale<sup>2</sup>... ». Et, pourrions-nous ajouter, c'est ce qui nous explique cette loi sociale suivant laquelle la

1. Ces lignes sont soulignées dans le texte.

2. Dans la *Science sociale*, t. XXXI, p. 159-162.

formation particulariste ne s'est développée que lorsque l'expansion de la race s'est dirigée sur des terrains inoccupés, tandis que les caractères de cette formation ont été ébranlés par le contact des populations à formation communautaire qui occupaient déjà le sol, chaque fois que cette expansion s'est produite dans cette direction<sup>1</sup> : notre étude nous fournira une vérification de cette loi. Pour prendre un exemple de la nécessité des débouchés pour le développement de la formation particulariste, il n'est pas douteux que, sans la possibilité de créer de nouveaux domaines, offerte par la plaine du Lunebourg Hanovrien aux émigrants des pêcheurs côtiers de Norvège, ces derniers, livrés aux seules ressources des fiords, auraient certainement constitué une race très remarquable, douée de qualités éminentes et dont la race basque peut nous donner une idée assez exacte, mais n'auraient jamais produit cette race saxonne dont l'influence a été si considérable sur l'histoire des sociétés ; il est non moins certain que le type américain n'aurait pu se développer en Angleterre, et qu'il a fallu, pour le produire, que les émigrants de ce pays fussent amenés à la recherche de pays neufs.

On voit, d'après ce qui précède, que la genèse du type particulariste n'est point une chose simple ni ordinaire, puisqu'il faut pour cela le concours de circonstances très particulières : formation des émigrants au foyer dans le sens indiqué, moyens d'émigration, débouchés offerts par des pays neufs, contrainte obligeant à quitter le pays. Cette dernière condition n'a guère été mise en lumière jusqu'ici, mais se retrouverait dans l'étude de toutes les sociétés particularistes ; elle n'est d'ailleurs qu'une application de la loi de développement que j'énonçais plus haut : cette contrainte peut être d'ordre politique, et c'est ce qui explique que les Anglais, qui connaissaient cependant l'Amérique depuis longtemps, n'y aient fondé les colonies, d'où est sorti le type américain, qu'à la suite des révolutions politiques du xvii<sup>e</sup> siècle. En général, la contrainte résultera de la den-

1. E. Demolins, *La Classification sociale*, p. 111.

sité de la population qui oblige les jeunes gens qui n'héritent pas du foyer à se créer des domaines en dehors du pays : tant que ces nouveaux domaines peuvent se constituer à proximité, c'est ainsi que les choses se passeront; pourquoi iraient-ils chercher au loin ce qu'ils ont à portée? Ce n'est que lorsque toutes les places sont occupées que l'émigration en pays neufs se dessine; c'est ce qui s'est produit chez les Saxons dont on vient de lire la façon de procéder; et c'est ce que nous allons constater chez les Basques du Labourd. Mais le point capital qu'il faut remarquer, est que, dans la première phase de cette expansion, les caractères de la formation particulariste sont moins complets, moins intenses, et ne peuvent être distingués qu'imparfaitement, mais surtout par la comparaison avec les races voisines : il leur manque encore ce complément et cette perfection qui ne s'acquièrent que par le départ des émigrants loin du foyer natal; alors seulement on voit à quel degré les jeunes ont l'aptitude à se créer de nouveaux domaines, qui est le principal caractère de cette formation, parce qu'alors ils sont dégagés de toutes les influences du foyer qui peuvent diminuer en eux cette aptitude : si cette deuxième phase d'expansion se produit vers des terres inoccupées, la formation particulariste se développera, et l'intensité de cette nouvelle formation lui permettra dès lors de suppléer par un acte de sa libre volonté à la contrainte extérieure qui était nécessaire antérieurement pour lui faire aborder d'autres pays neufs; dans le cas contraire, la formation particulariste restera à l'état d'ébauche plus ou moins parfaite, ou même disparaîtra si l'impossibilité de créer des domaines particularistes ou le voisinage d'autres types sociaux désorganisés font sentir sur elle leur influence. La vérification de cette loi résultera de notre étude.

### 3. *L'expansion de la race.*

La population du Labourd était très clairsemée pendant les premiers siècles; le récit d'Eginhard, déjà cité, est significatif sur ce point : il nous représente les Vascons « tel-

lement dispersés dans leurs forêts et leurs montagnes qu'on n'entendait même pas parler des lieux où l'on pourrait les retrouver » (*ita dispersus est hostis, ut ne fama quidem remaneret, ubinam gentium quæri potuisset*); encore au XII<sup>e</sup> siècle, au témoignage des relations que nous possédons, le pays ressemblait à un désert. Il est probable que les Basques espagnols, après avoir franchi le versant septentrional des Pyrénées et envahi la plaine gasconne, s'y étaient fixés pour la plupart, se souciant peu de vivre dans les montagnes; ceux qui restèrent dans le voisinage de celles-ci furent donc en très petit nombre, d'autant que les productions de ce lieu ne permettaient pas d'en nourrir davantage, sans passer de l'art pastoral à l'art agricole, et ils ne s'y résolurent qu'à la dernière extrémité, nous l'avons vu précédemment. Ils trouvaient d'ailleurs le pays dépeuplé, si tant est qu'il eût été plus peuplé: au début du V<sup>e</sup> siècle, il avait été ravagé par les invasions successives des Vandales, des Suèves, des Alains; puis, en 449, ce fut le tour des Visigoths qui achevèrent de brûler les villes et d'exterminer les habitants<sup>1</sup>; enfin, en 484, une nouvelle invasion de ceux-ci, conduits par Euric, dévasta encore ce qui avait pu se relever dans l'intervalle, et la Novempopulanie fut de nouveau dépeuplée<sup>2</sup>. Les Vascons purent donc occuper la région sans rencontrer d'opposition de la part de ses habitants; néanmoins leur population, si elle s'était accrue durant les premiers siècles de leur occupation, fut elle-même décimée aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles: les Normands arrivèrent en 863, détruisirent les villes de Dax, Lesear, Eauze, Lapurdum, etc.; « telle fut, dit une chronique, la désastreuse confusion de tout le pays des Vascons, qu'on ne peut la comparer qu'à l'extermination de Jérusalem et de la Judée au temps des Machabées et du cruel Antiochus<sup>3</sup> »; ces invasions se renouvelèrent en 928 et 963. Ce n'est donc que postérieurement à ces faits que les Labourdins ont pu s'étendre et se multiplier.

1. S. Jérôme, *Ep. ad Ageruch*; cit. dans Haristoy, *Rech. historiques*, p. 28-29.

2. Grég. de Tours, *Hist. franc.*, I, 25.

3. Cartul. de Bigorre, cit. dans Haristoy, *op. cit.*, p. 67-68; Marca, *Hist. de Béarn*, p. 33.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les domaines agricoles ont commencé à s'étendre sur le Labourd, ainsi que le prouvent la charte du 11 avril 1106 et les donations de cette époque que j'ai citées plus haut. Néanmoins ce n'est guère qu'à dater du XVI<sup>e</sup> siècle que ce mouvement se dessine nettement dans les documents historiques, et que nous pouvons saisir sur le vif le jeu de la multiplication des domaines. A cette époque, la population est encore faible par comparaison avec la capacité du territoire<sup>1</sup>; prenons l'exemple d'une commune exclusivement rurale, comme Urrugne; elle n'avait alors que 165 maisons, dont 20 constituant le bourg, 18 à Ciboure, qui réclamait à ce moment son démembrement, et le reste disséminé dans la campagne, sur les territoires actuels d'Urrugne, de Biriadou et d'Hendaye; cette même commune comprenait en 1650, 750 feux, et aujourd'hui environ autant, en tenant compte des démembrements successifs<sup>2</sup>. Évidemment cet accroissement du nombre des domaines provenait de l'établissement des enfants non héritiers de la maison paternelle sur les terrains vacants qu'ils défrichaient; nous n'avons pas de renseignements directs sur ce point: nous savons tout au moins par un acte royal de 1503<sup>3</sup>, que les constitutions de nouveaux domaines étaient un fait normal, le gouvernement royal renonçant par cet acte aux droits du fise sur les terrains vendus dans ce but sur le territoire d'Urrugne; le seul texte du for de 1514 qui s'occupe de la question vise la vente des terres communes à un étranger non français, pour attribuer au roi un cinquième du prix; on est autorisé à en conclure que cette aliénation était entièrement libre quand elle s'adressait à des sujets du royaume, et à plus forte raison à des habitants de la communauté déjà copropriétaires de ces terres<sup>4</sup>;

1. En 1613, de l'Ancre estime la population du Labourd à 30.000 âmes, pour une étendue de 77.727 hectares (d'après la *Statistique de la France*) et cependant il trouve que c'est un pays peuplé, comparativement sans doute aux autres régions. (*De l'inconst. des mauvais anges*, p. 28, 38.)

2. Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, p. 400; Id. *Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire*, t. II, 1899, p. 19.

3. Cet acte est mentionné dans un Mémoire des habitants de Ciboure. (*Él. hist. et relig. du diocèse de Bayonne*, 1903, p. 399.)

4. *For du Labourd*, III, 24.

nous savons en effet que les Domaines n'avaient aucun droit sur les communaux du Labourd : « Comme le pays de Labour a fait juger que ses communaux lui appartiennent, lisons-nous dans un Mémoire de l'administration des Domaines du 4 mai 1779, la ville de Bayonne prétend être traitée aussy favorablement, et cet exemple paroît être le moyen le plus fort qu'elle emploie<sup>1</sup> » ; cette règle était expressément formulée dans le for : « En la terre de Labourt, chacune Parroisse a et possède ses terres communes et voisines, entre tous les Parroissiens d'icelle Parroisse par indivis, distinctes et séparées des autres Parroisses<sup>2</sup> ».

D'autre part, l'absence complète dans le Labourd, à ma connaissance du moins, des difficultés qui se sont produites dans la Basse-Navarre et dans le Béarn et que nous retrouverons dans un instant, montre bien que ces établissements de nouveaux domaines répondaient aux besoins d'une partie de la population sans choquer l'autre partie, celle qui était déjà en possession ; c'était considéré par tous comme un fait normal et nécessaire. Lorsque Arthur Young traversa le Labourd, entre Saint-Palais et Hasparren, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les paroisses vendaient leurs communaux dont le prix courant était 1.621 fr. 70 l'hectare, après avoir été défrichés, alors que la moyenne du prix de l'hectare en France était de 1.235 fr. 55. Plus loin il écrit : « En différentes provinces et surtout près des Pyrénées, les paroisses vendent leur communaux à des particuliers, en leur abandonnant tous droits de pâturage et de combustible, et en leur donnant la permission de s'enclorre, que l'on s'empresse de mettre aussitôt à profit. C'est à cela que sont dus les progrès réalisés dans les montagnes. Par opposition, les landes de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, de la Guyenne, sont au pouvoir de grands seigneurs qui ne veulent pas s'en dessaisir, et nous les voyons aussi stériles, aussi désolées qu'il y a 500 ans. Il y a de plus, dans ce dernier cas, que les paroisses réclament des

1. *Archives nationales*, Q<sup>1</sup> 950.

2. *For du Labourd*, III, 1.

droits de communaux dont elles font bon marché quand elles sont propriétaires <sup>1</sup>. »

Le for de la Basse-Navarre ne contient aucune disposition concernant la création de nouveaux domaines : il se borne à subordonner l'établissement des liens de voisinage entre le nouvel acquéreur et les habitants de la localité dont il n'est pas originaire, à l'assentiment de ces derniers <sup>2</sup>; mais nous savons par les pièces d'un curieux procès conservé aux Archives nationales <sup>3</sup>, que cette faculté était limitée en droit, et que les anciens possesseurs cherchaient à la limiter encore plus dans la pratique. Le Domaine n'élevait, pas plus que dans le Labourd, aucune difficulté au sujet de la propriété des communaux, la Basse-Navarre étant considérée comme pays de franc-alleu : « les terres vaines et vagues et communes du royaume de Navarre, aux termes des lettres patentes du 6 décembre 1601, demeurent sous la disposition des sujets de ce royaume et des communautés dont ces terres sont dépendantes, pour en jouir, user et disposer pleinement, comme de leurs propres biens »; et un arrêt du Conseil en date du 22 mai 1672 maintenait les habitants dans le droit de régler l'usage et la disposition de ces terres sans égard à l'Ordonnance de 1669 concernant les eaux et forêts, et conformément à l'article premier du *For*, au titre des *Libertés des régnicoles*. La discussion se restreignait donc entre les propriétaires des « anciennes maisons » et ceux des « nouvelles maisons », les premiers étant représentés par les États du pays. Les difficultés opposées par les premiers aux seconds s'étaient déjà produites dans le cours du xvii<sup>e</sup> siècle, et des lettres patentes en date du 29 décembre 1660, obtenues par des propriétaires de « nouvelles maisons » bâties depuis 60 ans environ sur le territoire d'Arberouë, enjoignent aux officiers du Parlement de Pau de « les faire jouir des terres communes, vaines et vagues situées audit pays d'Arberouë, tout ainsi et en la même forme et manière qu'en ont joui et jouissent les propriétaires des anciennes maisons du

1. *Voyages en France*, trad. Lesage, 1860, p. 75, 103, 192.

2. *For de la Basse-Navarre*, XXXIV, 1.

3. H<sup>1</sup> 83.



même pays, leur permettant d'y faire bâtir des maisons pour leur habitation », de les cultiver, etc. Mais les anciens propriétaires ne voyaient pas de bon œil ces empiétements sur les passages, qui constituaient autant d'atteintes à leur industrie pastorale; aussi avaient-ils pris un règlement renouvelé postérieurement, le 22 mai 1695, n'autorisant aucun défrichement (appelé *labaquis*) d'une étendue supérieure à trois arpents, tout en maintenant la faculté pour chaque individu de défricher autant de pièces de trois arpents qu'il jugerait à propos; de plus, ces terrains devaient être ouverts à la vaine pâture après la première récolte, et le travail « à deux mains » (comprenant deux récoltes dans l'année) y était interdit; en outre, certains endroits étaient réservés au pâturage des bêtes de labour, et il n'était permis ni d'y élever des constructions et clôtures, ni d'y établir des vergers, vignobles ou prairies; les commissaires de la Cour du pays visitaient les campagnes pour s'assurer de l'observation de ces prescriptions, et exigeaient la destruction des ouvrages faits illicitement. Ces dispositions montrent bien que l'objet poursuivi n'était autre que la conservation des pâturages, en dépit des raisons alléguées par les syndics disant que la liberté du défrichement causerait la ruine du pays: « Les cadets de famille ne seraient pas plutôt en état de travailler par eux-mêmes qu'ils quitteraient leurs maisons pour vivre dans l'indépendance et dans l'idée de se procurer un patrimoine; ils se plongeraient dans la misère et priveraient leurs familles de l'utilité qu'elles pourraient retirer de leur travail; elles ne se soutiennent que par le secours que chacune trouve chez elle par la culture de son fonds: plus elle est nombreuse, plus elle est en état de faire valoir son bien, et plus elle est dans l'abondance. C'est cette abondance qui leur donne le moyen de payer aux cadets leurs légitimes raisonnables qui facilitent leur établissement dans les maisons aisées; voilà qui soutient l'État, qui maintient les familles et les communautés dans une perpétuelle abondance ». Comme cette citation exprime bien à la fois la tendance des pasteurs à s'appuyer sur la communauté et l'intérêt des jeunes qui les porte à se particulariser et à se créer un domaine indépendant!

En fait, ces nouvelles maisons s'étaient tellement multipliées que le Conseil d'État constatait, en 1753, que c'est à cette faculté de défrichement que « la Navarre doit le plus grand nombre des familles qui la composent »; l'intendant estimait que l'exécution du règlement municipal « tend à renverser des maisons et des établissements de familles entières, à faire abandonner des biens défrichés avec grande peine, et qui produisent actuellement ». Ce n'était cependant pas faute d'opposition de la part des anciens propriétaires: en vertu d'une délibération de la « junte » ou Cour du pays, prise le 8 avril 1698, ils firent démolir huit constructions élevées sur les terrains prohibés depuis une vingtaine d'années pendant lesquelles la guerre d'Espagne avait empêché les visites des commissaires; mais il en existait encore soixante élevées contrairement au règlement; un arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1701 confirmait cette délibération; le 7 avril 1709, les nouveaux propriétaires de huit paroisses du pays de Cize étaient en cause: Arnéguy, Uhart, Mendive, Lecumberry, Ahaxe, Ispoure, Sabalse et Jaxu; le 7 septembre 1728, ils étaient condamnés par un arrêt du Parlement de Navarre, qui confirmait le règlement du 22 mai 1695 et rappelait que le droit de défricher trois arpents ne comportait que celui de semer une récolte par an et de n'employer que des clôtures en pierres sèches et faciles à enlever, et entraînait l'obligation de laisser trois ouvertures suffisantes pour le passage du bétail et des intervalles de quatorze coudées entre les pièces de labour pour le même objet; l'affaire fut portée en cassation devant le Conseil du roi qui, reconnaissant l'importance de la question pour une population qui était composée en majeure partie de ces nouveaux propriétaires et dont l'alimentation exigeait impérieusement tous les défrichements opérés, admit le pourvoi en la forme et renvoya l'affaire devant l'intendant d'Auch. En 1752, deux propriétaires « de nouvelles maisons », à Gamarthe, furent poursuivis par ceux des « anciennes maisons », représentés par les syndics, qui soutenaient que ces terrains devaient rester communs; le Conseil d'État admit le pourvoi porté devant lui pour les mêmes motifs que dans la première affaire, et jugea, le 23 janvier 1753, que l'affaire

faire serait jointe à la première. La question ne paraît pas avoir été poussée plus loin et les nouveaux domaines ont été maintenus par la force des choses, donnant ainsi raison aux lois sociales contre les résistances que l'homme leur oppose arbitrairement.

A la différence des fors du Labourd et de la Basse-Navarre, celui de la Soule contient des dispositions très précises sur la question : « Chacun peut faire labaquis, treitins et fornats dans lesdits erems, sauf dans les lieux préjudiciables aux passages et repassages, semer et cueillir toute sorte de grains que bon lui semble, par l'espace de quatre ans consécutifs : mais passés lesdits quatre ans, il doit laisser lesdits fornats, labaquis et treitins francs et ouverts pour la servitude commune ; et celui qui occupe lesdits labaquis et treitins francs dans lesdits erems communs à plus avant desdits ans, encourt envers le Roi trois grandes lois pour chaque année qu'il fera telle occupation ; aussi n'est-il permis de fermer tels fornats de plants d'épines ». D'ailleurs, dans les terres communes « qui d'ancienneté ont été franches » le parcours et pâturage des bestiaux est toujours libre, et il est interdit soit de l'empêcher, soit de clore lesdites terres ; seulement les fougeraies sont attribuées divisément aux diverses maisons au point de vue de la coupe des soutrages. Enfin, sur les terres labourables, la vaine pâture est de droit après la récolte, sauf dans les prairies, vignes, jardins et vergers clos<sup>1</sup>. On voit que, par une curieuse précision des lois sociales, les obstacles à la formation des nouveaux domaines grandissent à mesure que nous nous éloignons du foyer de formation particulariste, et que nous nous rapprochons des pâturages : ici, en effet, il n'y a plus place dans la législation pour le nouveau domaine, puisque celui-ci ne peut être défriché que pour quatre ans, et pendant ce temps, restera soumis à la vaine pâture. Dans cette province d'ailleurs, les difficultés n'ont pas été soulevées seulement par les anciens propriétaires, mais aussi par les Domaines, qui avaient la propriété des pâturages et s'opposaient aux appropriations particulières : c'est ainsi que la communauté

1. *For de la Soule*, XIII, 3, 4, 6.

des Arbailles ayant vendu des terres communes, dans le cours du XVI<sup>e</sup> siècle, à des particuliers qui voulurent défricher, les anciens propriétaires s'y opposèrent : le même fait se reproduisit en 1698, et la communauté dut reconnaître que le contrat par lequel elle avait acquis, en 1516, la concession des vachants ne lui donnait que le seul droit de pâturage, mais non celui de clore ni d'élever des constructions ; les ventes étaient donc nulles ; toutefois, à raison des intérêts engagés et de la plus-value donnée aux terres, le Conseil d'État demandait au Roi la faveur du maintien en possession des nouveaux propriétaires<sup>1</sup>.

Je me suis étendu un peu longuement sur cette question, parce qu'elle présente un intérêt capital dans le sujet : nous voyons par là en effet que c'est dans le Labourd seulement que les enfants qui n'héritaient pas du domaine familial jouissaient de la liberté de créer de nouveaux domaines indépendants, et que cette liberté décroît dans la proportion où nous voyons s'atténuer les caractères particularistes de la formation sociale. Nous voyons ainsi s'opérer ce remplissage des places vides entre les anciens domaines par les nouveaux, et qui va s'augmentant toujours jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, plusieurs événements se produisirent qui firent diminuer de plus de moitié la population du Labourd. Je ne possède pas de chiffres globaux pour la province, mais on peut en juger par ce fait que la population d'Urrugne, qui était de 4.500 habitants en 1718, tombe à 1874 en 1820 ; celle de Bayonne, qui cependant devait être moins touchée par certains de ces événements, tombe pendant la même période de 16.000 à 13.195<sup>2</sup> ; cette dépopulation doit être attribuée sans doute en grande partie aux guerres de la

1. *Arch. nat.*, Q<sup>1</sup>. 949. — Les mêmes difficultés se produisaient dans le Béarn ; j'ai retrouvé notamment les pièces d'un procès entre la communauté d'Orthez et des acquéreurs de terrains communaux, et d'un autre entre la ville de Pau et la vallée d'Ossau au sujet de la plaine du Pont-Long dont on a parlé M. Butel dans son étude du Béarn, et dont la ville de Pau avait vendu des parcelles à des particuliers malgré le droit de propriété de la vallée d'Ossau (*Arch. nat.*, H. 82) ; ces défrichements n'avaient pas dû être bien importants, car en l'an X, le général Serviez, préfet des Basses-Pyrénées (*Statistique*, p. 50) préconisait le défrichement de ces landes.

2. Haristoy, aux deux endroits précités, d'après Lespès de Hureau. Cf. Serviez, *Statist. de l'an X*.

Révolution et de l'Empire; il faut aussi ajouter la révolution industrielle dont j'aurai à dire un mot tout à l'heure; mais la grande cause, pour le Labourd, paraît avoir été une épizootie de fièvre charbonneuse qui décima le bétail de 1772 à 1774, ruina toutes les confréries d'assurance sur le bétail, et réduisit les habitants à la misère: aussi ceux-ci émigrèrent en grand nombre, dépeuplant le pays<sup>1</sup>, ainsi que le constatent notamment des lettres de l'évêque de Bayonne, en date du 31 janvier 1776, et du syndic du Labourd, des 22 novembre 1781, 4 mars 1783, etc., sollicitant des secours pour les habitants<sup>2</sup>.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le chiffre de la population est remonté graduellement et régulièrement, mais il n'atteint pas encore et ne paraît pas devoir atteindre — dans les campagnes tout au moins — celui de 1718: ainsi Urrugne, qui avait 4.500 habitants à cette dernière date et 1.874 en 1820, atteindrait à peine aujourd'hui le chiffre de 4.000 en tenant compte des démembrements de son territoire au profit d'Hendaye; il faut en conclure, puisque la densité de la population rurale paraît maxima actuellement, qu'il en était de même à l'époque; en effet, si l'on rencontre des fondations de maisons démolies, on en a construit de nouvelles, et de ce côté il y a certainement équilibre. L'excédent doit s'expliquer par les travaux industriels qui se faisaient, jusqu'à l'avènement des grands ateliers, dans les campagnes: nous pouvons citer notamment les tissages, les forges catalanes, et surtout les chantiers de construction de vaisseaux à Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et Bayonne<sup>3</sup>. Néanmoins, puisque l'établisse-

1. Wentworth-Webster, *loc. cit.* L'abbé d'Ilharce de Bidassouet affirme, dans son *Histoire des Cantabres* (1825, p. 137-138), que l'émigration fut provoquée, à partir de 1730, par les exactions du fisc, qui ruina le pays et réduisit la population au cinquième de ce qu'elle était à cette date. Cette assertion ne concorde guère avec les documents datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que j'ai parcourus (*Arch. nat.* H<sup>1</sup> 1172), et qui constatent unanimement les franchises fiscales du Labourd; le chiffre qu'il cite ne concorde pas non plus avec ceux, plus vraisemblables d'ailleurs, que rapportent les autres auteurs.

2. *Arch. nat.* H<sup>1</sup>. 1172.

3. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une trentaine de navires furent armés à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure; de 1736 à 1748, ces deux ports arment 91 navires, destinés soit à la guerre, soit à la pêche dans les eaux arctiques, et qui jaugeaient de 2 à 300 tonneaux (L. Goyetche, *op. cit.*, p. 70, 71, 157). En 1557, Ciboure

ment des jeunes ne peut plus aujourd'hui se faire à l'intérieur, mais à l'étranger, nous devons examiner pourquoi le courant d'émigration actuel ne s'est pas produit au XVIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où la situation était la même; nous devons rechercher quels étaient les débouchés extérieurs à l'expansion de la population.

Puisque la principale issue qui s'ouvrait aux émigrants basques était la mer, nous avons à examiner si ces débouchés ne s'offraient pas de ce côté; ceci nous amène à étudier l'intéressante question de savoir quelle a été l'influence de la mer sur la formation du type social. A partir de Biarritz, le littoral se relève progressivement en allant vers le sud, par suite du voisinage des montagnes, et se compose de promontoires coupés par des falaises à pic et enserrant des plages de sable fin, des rades profondes comme celle de Socoa, Pasages, Saint-Sébastien, Guétaria, Motrico, ou des estuaires ensablés comme ceux de la Bidassoa, de l'Urumea, de l'Urola, etc.; ces derniers points sont beaucoup plus favorables à l'agriculture qu'à la pêche, et celle-ci n'a pu s'y pratiquer qu'en petites barques; au contraire les rades ont permis aux grands bateaux de trouver des abris d'autant plus nécessaires que ce fond du golfe de Gascogne jouit d'une réputation méritée pour la soudaineté des sautes de vent et la violence de ses tempêtes. Il arrive fréquemment que la hauteur des vagues, pendant le mauvais temps, empêche les petites barques de sortir des estuaires ou les fait chavirer si elles tentent de rentrer après être sorties en mer; dans ces conditions, les ports qui pouvaient équiper des bâtiments de fort tonnage avaient forcément un avantage considérable sur les autres points du littoral.

On comprend aisément, après ce qui a été déjà exposé, que cette navigation ait été pratiquée en vue de la pêche et non en vue du commerce; le pays, étant en dehors des voies de communication entre les lieux de production, ne pouvait donner lieu à un commerce de transit; d'autre part, il n'était lui-même ni

fournit un navire de guerre de 800 tonneaux (Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, p. 405).

producteur de matières premières ni industriel : les résines et les bois des landes, les laines des Pyrénées étaient exportés par Bayonne, le seul centre commercial un peu important du Labourd; et encore ce commerce était surtout du cabotage avec l'Espagne, ayant peu de relations avec l'Angleterre et la Hollande, ni même avec le reste de la France <sup>1</sup>. Mais Saint-Jean-de-Luz n'a jamais eu d'importance que par la pêche ou par le commerce des produits de la pêche.

La grande barque était donc un instrument de transport qui permettait aux Basques des ports maritimes de se livrer à leurs goûts aventureux d'expédition et d'aller faire la pêche en pleine mer. D'ailleurs, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils avaient trouvé une proie digne de leur audace et de leur moyen de transport, la baleine. Le golfe de Gascogne, en ce temps, foisonnait de ces animaux qui s'approchaient des côtes <sup>2</sup>; mais dès le XV<sup>e</sup> siècle cette proie, chassée à outrance, commença à fuir ces parages <sup>3</sup>, et les pêcheurs basques se lancèrent à leur poursuite dans les eaux de l'Islande, qu'ils fréquentaient dès 1412, de Terre-Neuve et du Groënland, depuis 1535 <sup>4</sup>, et ils acquirent la réputation de navigateurs émérites que tous les contemporains leur reconnaissent <sup>5</sup>. Les ports de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure armèrent une trentaine de navires en vue de la pêche à la morue, durant la

1. *Mém. conc. la Généralité de Bordeaux*, 1698, *Arch. nat.*, H, 1588, 15; *Le Pays basque vers 1750*, extr. du *Voyageur français*, Paris, 1775.

2. Guill. Rondelet (*Libri de piscibus marinis*, Lyon, 1554, in-fol., p. 480-481); Cleirac (*Us et coutumes de la mer*, 1661, p. 146-151); Navajerio (*Bayonne et le pays basque*, trad. par O'Shea, *loc. cit.*, p. 15-16); Georges Martin (*Le Confléor de l'infidèle voyageur*, 1680, publ. par l'abbé Sauvage chez Marguery, à Rouen, 1891) nous ont laissé des descriptions précises de la pêche de la baleine sur les côtes basques.

3. V. les citations du *Missel de Bayonne*, p. cii.

4. L. Goyetche, *op. cit.*, p. 37. — Un voyageur passant à Saint-Jean-de-Luz, en 1680, écrivait : « Ils sont pêcheurs la plupart et marchands très riches; ils vont à la My-Carême en Terre neuve, à la pesche des harens, molües, anchoix et saulmons... l'argent est là commun comme l'eau de la fontaine. » (Georges Martin, *loc. cit.*)

5. Oihénart, *Nolicia utriusque Vasconia*, 1656, pp. 174, 401; Cleirac, *op. cit.*, p. 140; Henao, *Averigu. de las autigu. de Cantabria*, 1689, t. I, p. 13 et suiv., et les auteurs cités par les précédents. Ils parcouraient la Manche dès le moyen âge et signaient, à cette époque, des traités de commerce avec l'Angleterre (Etchegaray, *Investig. hist.*, p. 121). Ils ont peut-être laissé des colonies sur les côtes de la Manche (De Quatrefages, *loc. cit.*, p. 1083, note 2).

première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et leur nombre s'éleva, pendant la deuxième, jusqu'à 80 montés par 3.000 marins; en 1632, une société fut fondée au Havre, entre armateurs basques et hollandais, tandis que les pêcheurs labourdins fondaient les établissements de Plaisance et de Fortune, à Terre-Neuve<sup>1</sup>.

Il ne faudrait pas s'attendre à ce que ces établissements donnassent le jour à une colonisation agricole : ni le climat ni le pays ne s'y prêtent<sup>2</sup>. Néanmoins les Basques ont laissé plus que des traces de leur passage dans ces lieux où leurs pêcheurs ne vont plus depuis longtemps : un mémoire des négociants de Saint-Jean-de-Luz, daté de 1710, dit que dès le début de leur installation dans le golfe du Saint-Laurent, ces pêcheurs avaient composé avec les indigènes une sorte de langue mixte, grâce à laquelle ils arrivaient à s'entendre avec eux, et que les premiers voyageurs qui y débarquèrent dans la suite trouvèrent ce langage établi<sup>3</sup>. Encore aujourd'hui, un courant d'émigration, très faible à la vérité, y conduit quelques jeunes gens; mais les commerçants et armateurs basques y sont nombreux, et les îles de Saint-Pierre et Miquelon sont en grande partie une colonie basque.

D'ailleurs la voie qui semblait ainsi s'ouvrir à l'expansion de la race se referma avant que la densité de la population eût produit l'émigration qui devait en profiter. Dès 1617, les pêcheurs anglais et hollandais exerçaient vis-à-vis des Basques une concurrence violente, détruisant leur navires et leurs pêcheries, tuant leurs marius<sup>4</sup>. Ces derniers demandèrent la protection

1. L. Goyetche, *op. cit.*, passim.

2. Reclus, *Géogr. univ.*, p. 650-654. La colonisation y fut même interdite par les Anglais (*Ibid.*)

3. Dans Goyetche, *op. cit.*, p. 143. — De l'Ancre dit aussi : « Et m'a-t-on assuré qu'en l'an 1609, le sieur de Mons disputant au privé conseil de Roy contre quelques gens de Saint Jean de Luz, certains dommages et interest qu'ils disoyent avoir faicts et soufferts pour avoir envoyé quelques navires au Canada, il luy fut maintenu que de tout temps et avant qu'il en eust cognoissance, les Basques y trafiquoient : les Canadois ne traictoient parmi les François en autre langue que celle des Basques ». *De l'inconst. des mauvs. ages*, 1613, p. 29.)

4. Ces faits sont exposés par Cleirac (*op. cit.*, p. 151 et 155). — En 1649, un armateur luzien, Martin de Lafont, dont les navires avaient été saisis par les Anglais,



du gouvernement français; mais ce dernier avait d'autres soucis; en 1625, Louis XIII ordonna seulement aux armateurs de Saint-Jean-de-Luz de construire 4 vaisseaux de 500 tonnes pour protéger leurs pêcheurs à Terre-Neuve, pour chacun desquels le gouvernement accordait 20.000 livres payables en 20 ans, mais dont ils n'avaient touché en 1659 que neuf annuités <sup>1</sup>. Le succès des armées françaises au Canada à la fin du siècle retardèrent quelque temps la décadence des pêcheries basques; mais après le traité d'Utrecht, qui abandonnait à l'Angleterre l'Acadie et Terre-Neuve, cette industrie diminua progressivement pour disparaître définitivement en 1755 <sup>2</sup>. Cet abandon ne fut d'ailleurs pas le seul préjudice que les événements politiques causèrent aux Basques : peu de pays furent le théâtre de guerres et de passages de troupes plus nombreux que le Labourd, depuis le xv<sup>e</sup> jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle: quand il n'était pas dévasté par les armées françaises ou espagnoles se préparant à envahir le royaume voisin <sup>3</sup>, c'étaient les souverains qui allaient, avec de pompeuses escortes, échanger des alliances : pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles notamment, on peut compter en moyenne un événement de ce genre tous les 10 à 15 ans. Ces spectacles et ces vicissitudes étaient plutôt faits pour détourner les popula-

fit à son tour saisir à son profit un vaisseau anglais entrant en rade de Saint-Jean-de-Luz. (Goyetche, *op. cit.*, p. 89.)

1. Mém. des hab. de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (*Et. hist. et relig. du dioc. de Bayonne*, 1903, p. 561). — Ces vaisseaux partirent en 1627, mais n'y restèrent que quelques mois, ayant été rappelés au siège de la Rochelle. (Goyetche, *op. cit.*, p. 77.)

2. *Ibid.*, pp. 128, 157, 159. — La marine du pays basque se transforma à cette époque et de nombreux vaisseaux furent armés aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, jusqu'à la fin des guerres de la Révolution et de l'Empire, en vue de la course en mer; les corsaires basques sont restés célèbres (cf. C. Duvoisin, *Vie d'Et. Pellot, d'Hendaye*; E. Ducéré, *Les Corsaires basques et bayonnais*, dans le *Bull. Soc. des sc. et arts de Bay.*, 1896); d'autre part, plusieurs documents émanant des habitants de Saint-Jean-de-Luz les montrent se détournant de plus en plus de la grande navigation. (Cf. *Corresp. admin. sous Louis XIV*, t. III, p. 354; *Et. hist. du dioc. de Bayonne*, 1903, p. 561.)

3. C'est en considération de cette situation que la commune d'Urrugne, qui comprenait alors les bourgs d'Hendaye et du « Bout du Pont » (Ciboure), obtenait régulièrement le renouvellement de ses exemptions de droits du fisc (Lettres pat. des 8 juill. 1565, 22 déc. 1575, 29 nov. 1596, *Arch. nat.* X<sup>12</sup>, 8632, f<sup>o</sup> 460, et 8642, f<sup>o</sup> 318) : il s'agit ici des droits portant sur les marchandises, car le Labourd n'était soumis à aucune taxe royale.

tions des campagnes de leurs travaux patients et pénibles dont ils risquaient toujours de ne pas recueillir le fruit, et pour leur donner le goût de carrières moins indépendantes et plus brillantes.

Il ne faut donc chercher ni dans la pêche ni même dans le voisinage de la mer la cause qui pouvait fournir à l'expansion de la race les conditions nécessaires pour développer chez celle-ci la formation particulariste. L'influence de cette industrie n'est cependant pas négligeable. Il est certain qu'un travail qui oblige à braver une mer pleine de dangers, et à traverser l'océan à une époque où ces parages étaient inconnus, sous un climat dont les brouillards et les glaces devaient remplir de terreur l'âme de nos Basques habitués à une température de printemps constant, au milieu de dangers sans nombre et avec la certitude à peu près complète de ne recueillir aucune aide d'autres voyageurs, un tel métier exige de la part de ceux qui s'y livrent une dose d'énergie et d'initiative peu commune; les jeunes gens qui s'embarquent pour de pareilles expéditions avaient autant de chances pour rester en route que pour revenir au pays; il fallait donc qu'ils n'eussent pas au cœur un culte trop intense du foyer natal qui pût contre-balancer à leurs yeux les espérances de gain qu'ils allaient chercher au delà des mers. Et cette influence agit non seulement sur les pêcheurs, mais même sur les populations de l'intérieur purement agricoles : car, outre l'action qu'exerce toujours sur le caractère le contact du voisinage, les familles de laboureurs devaient certainement fournir des matelots pour ces expéditions, à l'époque où la pêche était prospère et occupait 3.000 marins à la fois. Telle est la cause de cette apparence d'inconstance et de légèreté aventureuse que remarquent les seigneurs du xvii<sup>e</sup> siècle chez les Labourdins, comme le comte de Guiche dans sa lettre déjà citée, les contrôleurs généraux dans leur correspondance, le conseiller de l'Ancre qui écrit qu'ils « n'y aiment ny leur patrie, ny leurs femmes et enfants »; il faut croire que ce témoignage, manifestement partial<sup>1</sup>, est exagéré, et qu'Oihénart est plus près de

1. *Tabl. de l'inconst. des mauvais anges*, p. 35. — De l'Ancre avait été chargé de réprimer l'épidémie de sorcellerie qui sévissait dans le Labourd depuis la fin du

la vérité lorsqu'il écrit qu'ils sont aussi fidèles à leurs devoirs de citoyens qu'à ceux de fils, d'époux ou de fiancés<sup>1</sup>; comme tous les seigneurs de leur temps, les personnages dont je cite les appréciations étaient imbus de la formation communautaire, et considéraient très sincèrement comme des défauts sociaux ce qui était précisément un signe de formation particulariste<sup>2</sup>.

Le mouvement d'émigration qui aurait pu se produire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne trouvant plus d'issue vers les pays neufs qui échappaient aux émigrants basques en même temps d'ailleurs que l'instrument de transport, le navire de pêche, ceux-ci furent contraints de se tourner du côté des pays occupés : ils allaient en Espagne, qui était alors le lieu de destination de tous les émigrants<sup>3</sup>. Nous verrons, dans notre prochaine étude, quelles étaient les conditions de travail qui les y attiraient : ce pays, étant occupé et mal occupé, ne pouvait exercer une action décisive sur la formation sociale de ces individus; mais, à la différence des émigrants des autres provenances, qui ne se fondaient pas avec la population et rentraient au pays natal aussitôt après avoir gagné quelque argent, nos Basques y restaient, au point de diminuer sensiblement la population du Labourd, et

XVI<sup>e</sup> siècle (comme d'ailleurs un peu dans tout le sud-ouest, par suite de l'anarchie des esprits en matière religieuse, cf. Dubarat, *Le Missel de Bayonne*, p. CCCXXX), et cherchait l'explication de ces erreurs, qui relevaient bien plus de la thérapeutique que de la justice, mais auxquelles il ajoutait foi aussi sincèrement que les pauvres déments qu'il tourmentait; on voit quelle dose de clairvoyance et d'impartialité pouvait apporter dans ses appréciations un observateur aussi prévenu, dont l'ouvrage n'est qu'un tissu de naïvetés odieuses et grotesques.

1. *Noticia utriusque Vasconie*, p. 408.

2. De l'Ancre nous en fournit lui-même la preuve quand, après avoir décrit les habitations isolées dans la campagne, entourées de leurs terres de labour, il ajoute que tous les chefs de famille se font appeler par le nom de leur domaine, laissant de côté leur nom de famille, comme aujourd'hui du reste, et il est tout scandalisé de cet usage, car, dit-il, tout homme sensé doit au contraire prendre à tâche de perpétuer son nom de famille (*op. cit.*, p. 42); un tel argument dénonce bien le communautaire.

3. En 1595, il y avait, dans la province de Valeuce, 30.000 Français, principalement Auvergnats, Gascons, Béarnais ou Limousins, travaillant la soie et le fer ou cultivant l'olivier, le riz et le mûrier; en Aragon et en Catalogne, il y avait beaucoup de Provençaux faisant de la ferronnerie; en 1615, il y avait en Espagne plus de 200.000 Français. (Montchrétien, *Traicté de l'Economie politique*, 1615, éd. 1889, p. 315-318.)

faisaient de réelles fortunes dans le commerce des laines, dans la fabrication des tuiles, des briques, du charbon<sup>1</sup>. Il n'y avait donc là non plus aucune circonstance qui pût orienter la formation particulariste de ce type vers le développement que nous constatons actuellement. Nous devons donc examiner quelles sont les nouvelles conditions qui se sont fait jour depuis ce temps.

Après les événements de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle qui réduisirent la population du Labourd, et dont j'ai parlé, l'expansion de la race devait naturellement s'arrêter jusqu'à ce que les vides eussent été comblés. Elle reprit en 1832, et c'est de cette date que part le courant actuel, qui se dirige d'une façon continue du côté de la République Argentine, du Chili et de la Californie. J'emprunte les renseignements historiques qui suivent à une très précise et très intéressante étude de M. Louis Etcheverry et à l'ouvrage de M. Francisque Michel<sup>2</sup>. L'émigration dans les Basses-Pyrénées fut provoquée par une maison anglaise, *Lafone and Wilson*, qui cherchait à constituer une colonie agricole à Montévideo : jusqu'en 1845, le mouvement s'établit lentement ; puis il se précipita jusqu'en 1856 par suite de la disette de 1847, de la crise viticole, et surtout des réclames faites par les agences d'émigration, dont les agissements éveillèrent l'attention des pouvoirs publics au sujet des marchés passés entre elles et les émigrants ; mais le courant paraît s'être régularisé depuis, par rapport à l'excédent des naissances sur les décès, et la diminution de la population du département, qui était de 9.770 pendant la période 1836-1861, n'est plus que de 5.178 pour la période 1876-1901. Il est permis de penser que cette régularisation a été bien plus parfaite pour les arrondissements de l'ouest du département que pour ceux de l'est, car pendant les mêmes intervalles, la diminution de la population des Hautes-Pyrénées passe de 3.991 pour la première période à 22.491 pour la seconde, alors que

1. *Ibid.* ; *Archives nation.* H<sup>83</sup>, 1172 ; *Lettres des Contrôl. gén. des fin.*, janv. 1691 ; Butel, *loc. cit.*, t. XV, p. 277 ; *Le paysan d'Ainhoa*, O. E., t.V, p. 241.

2. L. Etcheverry, *L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant 60 ans*, 1892 ; Fr. Michel, *Le Pays basque*, 1856, p. 193. Cf. les *Statistiques de la France*.

pourtant l'excédent des naissances, qui était de 23.903 pour la première période, se change en un excédent de décès pour la seconde. De plus, avant 1861, un grand nombre de ménages avec enfants quittèrent le département; après 1865, ce sont les célibataires qui fournissent le principal contingent, et les jeunes gens de 10 à 20 ans fournissent 40 % d'émigrants, tandis qu'ils n'en fournissent que 17 à 18 % en France. Enfin, avant 1856, la population urbaine perd 11 % de ses habitants, et la population rurale 3 %; au contraire, depuis 1861, ce sont les agriculteurs qui fournissent le plus d'émigrants, 53 et 44 % contre 30 % en France. Ces chiffres montrent bien que le courant est devenu normal et provient uniquement de la tension produite dans la population par l'excédent des naissances, qui passe de 32.299 pour la période 1836-1861 à 35.019 pour la période 1876-1901 <sup>1</sup>.

Voilà donc comment le paysan basque du Labourd a fini par trouver l'issue qui était nécessaire à l'expansion de la race pour compléter sa formation dans le sens particulariste. Or, par la force d'une inéluctable nécessité inhérente aux lois sociales, ce nouveau facteur manifeste ses effets au moment précis et dans la mesure où il fonctionne; c'est en effet dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle seulement, nous l'avons vu, que les caractères particularistes du type basque peuvent être discernés avec une certaine netteté; jusqu'alors, ces caractères existent, mais incomplets et atténués par la formation communautaire. En second lieu, si le type basque ne présente pas un aspect de formation particulariste plus développée, il faut s'en prendre uniquement à l'inten-

1. Les chiffres suivants montrent que l'émigration a été un élément de prospérité et non de ruine pour le pays : l'étendue des terres non cultivées passe de 338.596 hectares en 1840, à 281.667 en 1882 et 281.264 en 1901; le rendement par hectare était évalué pour le blé à 10 hectol. 5 en 1840, 14,36 en 1880, 11,50 en 1901, pour le maïs à 16,36 en 1840 20,32 en 1880, 24 en 1901. La moyenne des jeunes gens inscrits aux tableaux de recrutement est de 11,21 sur 1.000 habitants français, alors qu'elle n'est que de 8,38 en France; la moyenne des maintenus est de 9,51 dans le département contre 7,91 en France. La natalité n'a baissé que de 1 p. 1000 dans le département contre 5 p. 1000 en France entre 1831 et 1886. Pendant toute la période, 79.000 émigrants ont quitté le département; sa population n'a diminué que de 4.729 habitants. Or ces chiffres concernant le département tout entier, il est certain, d'après la considération qui a été émise tout à l'heure, que ceux qui sont relatifs à la région qui nous intéresse seraient encore plus favorables.

sité avec laquelle entre dans sa constitution ce deuxième élément, et cette constatation nous permet de vérifier avec précision l'exactitude de la loi que nous dégageons de tous ces phénomènes : tant que les émigrants n'ont été chercher en Amérique que des situations où l'on peut sans doute faire fortune, mais qui touchent plus au commerce qu'à l'agriculture, les effets de cette émigration sur l'évolution sociale sont restés atténués; mais il n'est pas douteux que si leurs occupations avaient consisté principalement dans la création d'exploitations agricoles proprement dites, comme le firent les Anglais lorsqu'ils ont colonisé les États-Unis au xvii<sup>e</sup> siècle, ils auraient, eux aussi, constitué un nouveau type social à formation particulariste développée; et c'est ce qui se produira si le mouvement qui les pousse actuellement dans cette voie de l'agriculture continue à s'accroître.

Étant donné l'état actuel de la science sociale, on se demandera peut-être ici d'où est venue cette différence entre les deux catégories d'émigrants que je viens de citer, et pourquoi la formation particulariste, qui a produit cet effet de pousser à la création du domaine agricole les émigrants anglais du xvii<sup>e</sup> siècle et ceux de nos jours qui vont aux États-Unis ou qui en partent sans même y être toujours obligés par les nécessités dont j'ai parlé plus haut, n'avait pas produit jusqu'à ses dernières années ce même effet chez les Basques. La solution de ce problème est aisée. En premier lieu, le territoire des États-Unis était vraiment inoccupé lors de la fondation des premières colonies, n'étant habité que par des populations de chasseurs désorganisés; celui des États de l'Amérique du Sud était au contraire occupé depuis des siècles et exploité de la manière que l'on sait par les Espagnols. Il y a entre les conséquences de ces deux situations toute la différence qui distingue l'émigration en pays neuf de celle qui se dirige vers des terres qui sont occupées, au moins partiellement, par des populations à formation communautaire; l'explication de cette loi sociale, dont nous avons déjà rencontré dans cette étude d'autres applications, réside dans l'influence du milieu ambiant à laquelle on n'échappe jamais entièrement : on connaît suffisamment pour que je n'aie

pas besoin d'insister, celle qu'exerce le milieu américain anglo-saxon sur tout émigrant qui vient s'y implanter, à la condition que sa propre formation originaire ne soit pas radicalement autinomique comme celle des nègres ou des Chinois; l'action de la société hispano-américaine sur l'émigrant basque ne pouvait donc pas être un élément de développement pour le particularisme de celui-ci, bien au contraire. En second lieu, les lois sociales ne fonctionnent pas sur une matière inerte, mais sur un être doué d'une activité libre et consciente dont les lois propres doivent toujours entrer en ligne de compte dans le fonctionnement des premières : or l'homme n'use pas de cette faculté qu'il possède de choisir à son gré la direction de son activité pour se placer volontairement dans une situation pénible et difficile, quand même il pourrait en retirer un développement de son être et de sa formation sociale, mais au contraire pour acquérir le maximum de jouissances matérielles immédiates avec le minimum d'efforts; pour qu'il en soit autrement, pour que l'homme se soumette, pouvant s'y soustraire, à la loi du développement qui lui fait acheter son élévation dans l'échelle des êtres au prix de peines et de souffrances, il faut qu'il ait déjà atteint un niveau intellectuel et moral qu'on ne rencontre que chez les peuples vraiment supérieurs : or on ne peut pas plus comparer l'émigrant basque, produit récent du domaine agricole par lequel il ne s'est laissé façonner qu'après toutes les résistances et les difficultés que nous connaissons, à l'Américain anglo-saxon dont la formation s'est perfectionnée dans trois étapes successives, toujours dans le sens particulariste, depuis les fiords de la Norwège où cette formation s'est ébauchée, en passant par la plaine saxonne et par l'Angleterre, qu'on ne peut comparer, — pour suivre une image frappante de Henri de Tourville<sup>1</sup>, — une eau-de-vie qui a passé par toutes les préparations successives de la fermentation du jus de raisin, de la distillation dans un alambic, de l'action du temps en vase clos, etc., avec ce même jus lorsqu'il sort du pressoir.

1. *Science sociale*, t. XXXI, p. 42-43.

Nous trouvons dans ces observations l'explication adéquate du type basque actuel. L'Espagnol, à la Plata comme en Californie, comme dans toutes ses colonies, a toujours employé les procédés qui permettaient de s'enrichir rapidement et sans efforts trop intenses : commerce et élevage extensif, il n'y a jamais fait autre chose; conformément à la loi qui vient d'être énoncée, l'émigrant basque arrivant dans une organisation déjà constituée, a trouvé le procédé avantageux et s'y est plié d'autant plus facilement que son aptitude native pour le commerce y trouvait un emploi plus immédiat. Il faut d'ailleurs remarquer que les premiers colons qui voulurent cultiver la terre rencontrèrent un obstacle sérieux de la part des éleveurs dont les propriétés étaient trop considérables pour avoir des limites bien précises : « Le libre parcours des bestiaux, tel fut le grand obstacle à l'initiative agricole : les colons devaient veiller constamment aux abords des cultures, et souvent n'arrivaient à chasser le bétail qu'après la dévastation complète de leurs champs. De là de continuelles discussions, suivies parfois de luttes à main armée entre les estancieros et les colons. Ceux-ci ont fini par l'emporter; des clôtures en fil de fer entourent les pâturages<sup>1</sup>. » Tel a été le mécanisme de l'émigration basque dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle; mais peu à peu l'encombrement s'est produit dans cette branche et, effectuant une nouvelle pression sur l'expansion de la race, a obligé les émigrants à se diriger résolument dans la voie de la création de domaines agricoles dans les terres moins occupées de l'intérieur; aussi assistons-nous actuellement à un essor prodigieux des « États-Unis de l'Amérique du Sud »; il leur faudra du temps avant d'avoir réussi à se dégager des liens d'origine communautaire qui ont trop longtemps retardé et même empêché leur développement; quand ce résultat sera atteint, le spectacle qu'offriront les deux continents américains en face l'un de l'autre ne sera pas dépourvu d'intérêt.

1. Reclus, *Géogr.*, t. XIX, p. 768. « Souvent les prétendues révolutions politiques de l'intérieur ne sont autre chose que des conflits entre estancieros, qui lancent l'une contre l'autre leurs bandes de vassaux ou *inquilinos*. »



Nous comprenons maintenant comment les conditions du lieu, aidées sur certains points et contrariées sur d'autres par l'apport originaire de la race, ont ébauché dans le type basque la formation particulariste; comment le développement de cette formation a été entravé par les conditions dans lesquelles l'expansion de la race pouvait fonctionner; comment enfin les nouvelles conditions qui s'offrent à cette expansion permettent un développement progressif de cette formation. Ce dernier terme de l'évolution du type social se réalisera-t-il? L'emploi de la méthode scientifique d'analyse sociale n'autorise pas les prédictions; mais nous pouvons examiner quelles lois sont en jeu et savoir, suivant les conditions qui se présenteront, quelles conséquences en découleront. J'ai démontré ailleurs<sup>1</sup> que le peuple basque perdra de plus en plus son isolement et les caractères de langage, de tradition, etc., qui le distinguent ethnologiquement; ces caractères, purement extérieurs, sont accessoires dans le sujet qui nous occupe; mais ce qui est plus important, c'est que, dans ce contact plus fréquent avec les sociétés ambiantes, la race aura à subir l'influence d'individus à formation communautaire désorganisée, français et espagnols; cette influence ne sera évidemment pas favorable au maintien de la formation particulariste: mais il est permis de croire qu'elle ne sera pas décisive, et ne prévaudra pas contre les éléments de vitalité qui sont les produits directs des conditions du travail et de la propriété. D'autre part, le développement agricole des pays relativement neufs dont j'ai parlé tout à l'heure ne paraît pas devoir s'arrêter, bien au contraire, et il est probable que les jeunes gens qui quittent le pays basque jouiront encore pendant longtemps de la faculté de s'y créer des exploitations indépendantes. Mais le domaine aggloméré, cette chaudière qui distille les émigrants, pourra-t-il continuer encore pendant longtemps à fonctionner? On sait, en effet, que la culture intégrale, qui est celle de ces domaines comme d'ailleurs de la plupart des exploitations agricoles dans nos régions, ne répond plus

1. *Quelques mots sur les traditions locales*, dans les *Études hist. et relig. du dioc. de Bayonne*, août 1901.

aux exigences actuelles du commerce et de l'exploitation du sol; la démonstration en a été faite d'une manière très scientifique et à l'aide d'observations très exactes par M. Dauprat<sup>1</sup>, auxquelles je renvoie toutes les personnes que les questions relatives à l'agriculture dans nos régions peuvent intéresser; la question consiste donc à savoir si ces conditions nouvelles permettront le maintien du domaine aggloméré simultanément à la culture spécialisée, ou si celle-ci entraînera une autre organisation du domaine. De cette question découle celle qui consiste à se demander si la constitution de la famille, qui dépend intimement, nous le savons, de celle de la propriété, aura à subir des modifications, et, dans l'affirmative, si ces modifications se feront sentir sur le mode d'établissement des enfants. Je me borne à poser le problème qui, pour intéressant qu'il soit, dépasse mon sujet et que les événements seuls, peut-être, arriveront à résoudre.

G. OLPHE-GALLIARD.

1. *La révolution agricole suivant la méthode d'observation*, dans la *Science sociale*, t. XXVIII et suiv., et nouvelle édition à part dans les 5<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> fascicules de la *Science sociale*, 1904-1905.

---

*Le Directeur-Gérant* : Edmond DEMOLINS.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

### DE SCIENCE SOCIALE

**SOMMAIRE :** Nouveaux membres. — Correspondance. — La Science sociale appréciée par un professeur allemand, par M. Edmond DEMOLINS. — A travers les faits récents, par M. G. d'AZAMBUJA. — Le pillage du budget et les fonctionnaires, par M. H. B. — Bulletin de l'École des Roches. — La jeune fille et l'évolution moderne. — Le présent fascicule.

#### FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'AZAMBUJA.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. DE PRÉVILLE.

N° 4. — **L'Organisation du travail, Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par ALBERT DAUPRAT.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par LÉON POINSARD.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. DE PRÉVILLE.

N°s 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par EDMOND DEMOLINS. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par LÉON POINSARD.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. ROBERT.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. BAILHACHE.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert DAUPRAT.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches**, par les PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES.

N° 17. — **UN NOUVEAU TYPE PARTICULIER ÉBAUCHÉ : Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. OLPHE-GALLIARD.

## ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

**But de la Société.** — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

**Appel au public.** — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

**La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier.** — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de membres*.

La crise sociale actuelle est, en effet, la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

*Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.*

**Publications de la Société.** — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

**Enseignement.** — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V<sup>te</sup> Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

**Sections d'études.** — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

**Bibliothèque de la Science sociale.** — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

**Conditions d'admission.** — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1<sup>o</sup> Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2<sup>o</sup> Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3<sup>o</sup> Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

**Sections d'études sociales.** — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

### NOUVEAUX MEMBRES

Pierre DUJARDIN, ingénieur, Dusseldorf, Allemagne, présenté par M. Marcel Luc.

Ex. S. ESTEVAN DE VASCONCELLOS, villa Real de Santo Antonio, Portugal, présenté par M. G. d'Azambuja.

Ad. FISCHER-REYDELLET, entrepreneur de travaux publics, Fribourg, Suisse, présenté par M. Edmond Demolins.

A. JAMBOIS, conseiller général, Nancy, présenté par le même.

M<sup>me</sup> Naon, Paris, présentée par le même.

M<sup>me</sup> L. ROUGEAULT, Sannois (Seine-et-Oise), présentée par le même.

Daniel SALES, professeur, Toulouse, présenté par M. G. d'Azambuja.

Le Dr SPRAUEL, Rosières-aux-Salines, Meurthe-et-Moselle, présenté par M. Edmond Demolins.

M<sup>me</sup> STEINER, Paris, présentée par le même.

Aug. VERDET, Avignon, présenté par le même.

### CORRESPONDANCE

M. A. ROUJOL, qui vient de quitter l'École des Roches, où il était professeur, pour aller, avec M. Picard, fonder, sur le même modèle, l'École de Guyenne, écrit à M. Demolins :

Bordeaux, 4 octobre. — « Cher Monsieur, je viens de lire avec grand intérêt, dans la *Science sociale*, l'étude de M. Olphe-Galliard sur le Paysan basque du Labourd. Elle est sérieuse et ses conclusions sont

relativement encourageantes. Les collines du Béarn, où j'ai passé une partie du mois de septembre, présentent une configuration qui paraît n'être pas sans analogie avec celle du Labourd. Je dis les collines, en avant de la chaîne, et qui, à l'ouest du Lannemezan, commencent vers Lourdes. J'étais près de Pau, dans les côteaux de Jurançon. Vallons étroits et enchevêtrés, isolés par des crêtes minuscules, mais escarpées, — propriété aux mains du paysan (sauf aux environs immédiats de Pau, où des domaines d'agrément se sont constitués), petite culture, habitations isolées, familles nombreuses. J'y ai vu de très beaux types de femmes qui m'ont rappelé la beauté des Basquaises. Il serait intéressant de voir jusqu'où vont et où s'arrêtent les analogies.

« Notre confrère, M. Butel, dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance, dit qu'il espère pouvoir se libérer cette année, quelque peu. Peut-être ce complément de son étude sur la Vallée d'Ossau intéresserait-il? D'autre part, en Argentine, un des abonnés de la *Science sociale*, — leur nombre y croît tous les jours — pourrait y étudier sur place l'évolution de l'émigrant basque comparée à celle du Bas-Béarnais, (non pas de l'Ossalois). Une simple note dans le *Bulletin* suffirait probablement pour décider une étude.

« Je me permets de vous envoyer un article de la *Petite Gironde* d'aujourd'hui. La question du déboisement est décidément à l'ordre du jour. Je songe à la série que vous publiez en 1888 sur les conditions de l'art forestier; elle viendrait bien à son heure aujourd'hui.

« Enfin, je tiens à vous signaler un roman allemand dont j'ai lu, ces vacances, la traduction (1 franc, chez Hachette, collection des romans étrangers). *Les Paysans de Westphalie*, par Immerman (1839). C'est un tableau romanesque, mais documenté, du particularisme de la plaine saxonne. Il y a des traits curieux sur la constitution et la vie du domaine, sur le patronage exercé par les propriétaires des « grand'fermes », sur l'exercice de la justice par les communautés de Bauer et leur résistance passive aux progrès de l'administration. Il doit y avoir d'ailleurs sur cette région saxonne un grand nombre de romans en Allemagne. J'en sais au moins un, *Jön ul*, tout récent et non traduit, qui pourrait intéresser M. Paul Roux, comme complément à son étude sur le Paysan saxon. L'action se déroule vers le Danemark, à l'autre extrémité de la plaine saxonne.

« Bien des lieues me séparent maintenant de vous ; mais croyez bien que ma fidélité reste vive et ma reconnaissance profonde ! J'ai dû et je dois à la *Science sociale* et à vous-même plus que vous ne pensez, et je n'oublierai pas plus de loin que de près, ni demain plus qu'hier, le prix de cette dette. » — A. ROUJOL.

Nous remercions M. Roujol des indications qu'il veut bien nous donner et nous les signalons à MM. Olphe-Galliard, Fernand Butel et Paul Roux.

Fribourg (Suisse). Le 6 octobre. — « Permettez que je vous adresse l'expression de mon admiration et de ma vive sympathie. Je viens de lire le premier volume de votre ouvrage : *Comment la route crée le type social*. Cette lecture m'a immédiatement engagé à faire venir tous les ouvrages que vous avez publiés. Ils m'ont tous beaucoup intéressé. La nouvelle éducation me fait espérer que j'aurai le plaisir et la grande satisfaction d'entrer en relations plus étroites avec vous, lorsque l'ainé de mes garçons sera en âge d'entrer à l'*École des Roches*. Une instruction solide et la confiance en soi étant le plus bel héritage qu'un père puisse laisser à ses enfants, je compte bien, avec votre aide, faire de

mes enfants des hommes dans toute l'acception du mot.

« Je suis également ravi de la Méthode de la Science sociale. Quelle lecture instructive et attachante que celle de tous les fascicules de la Revue ! Je suis heureux d'avoir fait la découverte d'une pareille publication. — AD. F.-R.

Dusseldorf, 12 septembre 1905. — « Depuis bientôt deux mois je me trouve en Westphalie et je suis absolument enchanté de mon séjour. Grâce aux recommandations d'un ingénieur français habitant Dusseldorf, M. Dujardin, j'ai pu étudier d'une façon particulièrement intéressante la vie industrielle dans la Westphalie. M. Dujardin jouit dans les milieux industriels allemands d'une influence considérable. Il représente une société française qui fournit à la plupart des établissements métallurgiques certains produits nécessaires pour la production des aciers spéciaux. C'est, je crois, un fait intéressant à signaler que ce cas de dépendance étroite de l'industrie métallurgique allemande vis-à-vis de nos produits. L'exemple est rare aussi d'un Français occupant en Allemagne une situation aussi importante et, chose extrêmement curieuse, M. Dujardin a été nommé Directeur de la section métallurgique allemande à l'Exposition de Liège.

« M. Dujardin m'a manifesté le désir de faire partie de la *Société de science sociale* et c'est un très grand honneur pour moi, jeune sociétaire, que d'être appelé à présenter à la Société une personne aussi éminente.

« Mais si, au cours de mon voyage, j'ai eu la satisfaction de faire un grand nombre d'observations intéressantes sur la vie industrielle, j'ai éprouvé par contre jusqu'ici quelques désillusions. J'ai été, en effet, obligé de limiter le champ de mes investigations à l'étude du lieu, du travail, du salaire et du patronage. Je me suis heurté à de nombreuses difficultés, lorsqu'il s'est agi d'étudier la famille. Il est d'abord très difficile de trouver un intermédiaire qui vous mette en relations avec des familles de mineurs. Le seul que je pouvais em-

ployer était le *Betriebsführer*, ou chef d'exploitation, mais, comme tous les mineurs allemands, c'est un spécialiste à courte vue, porteur d'œillères, sans culture générale, qui ne comprend pas le but que l'on se propose. Aussi ai-je été obligé de remettre à une époque ultérieure l'étude monographique complète de l'ouvrier mineur de Westphalie.

« Il est bien plus facile d'entrer en relation avec des ouvriers métallurgistes plus ouverts et plus instruits que les mineurs ; mais malheureusement j'ai consacré la plus grande partie de mon séjour à l'étude de l'industrie minière et je n'aurai peut-être pas l'occasion de rencontrer bientôt des sujets qui se prêtent à une étude monographique intéressante. Cependant j'ai déjà pu me livrer à des observations qui, pour être incomplètes, ne m'ont pas moins familiarisé avec la méthode. Je ne suis pas d'ailleurs découragé, j'ai l'espoir de revenir plus tard en Westphalie connaissant mieux l'allemand, possédant mieux la méthode et je m'efforcerai de contribuer à la résolution du grand problème de classification sociale qui revêt ici, ce me semble, plus que partout ailleurs, en Allemagne, un caractère très complexe. Les mineurs sont, en effet, d'origines très différentes ; le développement rapide de l'industrie minière y a attiré un grand nombre d'étrangers, polonais, belges, autrichiens, italiens, hollandais, appartenant à des types sociaux probablement différents... » — Marcel LUC, *Élève à l'École supérieure des mines*.

Moissac. — « J'ai très vivement regretté de ne pas vous rencontrer à l'École des Roches. Quel changement aux Roches depuis septembre 98, où j'y allai pour la première fois, au moment où l'on restaurait l'ancien château ! L'éducation nouvelle, à la vive satisfaction de tous les amis de la *Science sociale* et de tous ceux qui s'honorent de vous saluer comme leur maître, fait de rapides progrès et en fera certainement de plus rapides encore. Vous aurez eu l'honneur d'établir en France le type de ce que sera dans les pays vraiment progressifs l'école du XX<sup>e</sup> siècle. C'est dans cette voie

qu'est l'avenir de l'enseignement libre et l'enseignement officiel devra y entrer s'il ne veut pas déchoir.

« Au cours de mon voyage en Allemagne, je voulais aller voir un des *Landerziehungsheime* du Dr Lietz ; mais je n'ai pas eu le temps. Je suis allé au L. E. H. suisse de Glarisegg, près Steckborn, non loin de Constance, où j'ai retrouvé à peu près la New School de Bedales, dans un cadre plus pittoresque, sur le revers des dernières montagnes suisses, qui vont baigner leur pied dans le lac de Constance. Les méthodes d'enseignement m'ont paru supérieures à celles de Bédales en 1898, plus vivantes encore et plus intéressantes. On sait mieux faire participer les élèves à la reconstitution de la science ; j'ai assisté, entre autres, à une classe de géométrie où le professeur, par des questions, a amené les élèves à trouver eux-mêmes la démonstration des théorèmes et la solution des problèmes que, chez nous, le professeur expose *ex cathedra*... et à une leçon de géographie, à laquelle des gamins de douze ans prenaient l'intérêt le plus passionné.

« Il y a maintenant assez longtemps que je vois ce qui se fait ailleurs en France, et à l'étranger, pour essayer de faire quelque chose moi-même. Dès cette année, je vais tenter de faire, à Toulouse, des cours pour les jeunes élèves d'après les méthodes de l'École nouvelle ; je les conduirai souvent à la campagne, pour les leçons de choses, je leur ferai visiter des propriétés dirigées par de bons agriculteurs, des usines, des chantiers ; au printemps et en été, nous ferons des excursions à pied, à bicyclette, en canot et en chemin de fer, dans les sites intéressants à bien des titres qui abondent dans la région : Montagne-Noire (bassins de St-Ferréol et de Lampy, travaux de Riquet), Pyrénées (installations électriques, chemins de fer de montagne, excursions géologiques et botaniques, reboisement des montagnes, installations de pisciculture), gorges de l'Aveyron, plateau de Lannemezan (alimentation des rivières gasconnes par le canal de la Neste), cité de Carcassonne, fouilles de Martres-Tolosane, etc.

« Notre région du Sud-Ouest est privilégiée sous ce rapport et Toulouse est au

centre d'une contrée qui peut fournir les sujets les plus variés pour exercer l'esprit d'observation des jeunes élèves. Je me propose de préparer ainsi un noyau pour une école nouvelle et d'amener peu à peu les parents à désirer eux-mêmes pour leurs fils le séjour dans une école établie à la campagne. Si mes cours réussissent pendant l'hiver en ville, je tâcherai, dès le printemps, de les transporter dans la banlieue, dans une villa où la construction actuellement commencée des trams électriques facilitera l'accès aux élèves. Les très nombreuses relations que j'ai maintenant à Toulouse dans tous les milieux me faciliteront, j'espère, l'exécution de mon projet et j'ose espérer aussi qu'à l'occasion, je pourrai avoir recours à vos conseils et à ceux des maîtres distingués que vous avez su grouper.

« Moissac est devenu, depuis quelques années, le centre d'un très important commerce de légumes et surtout de fruits, pêches et raisins de table. Il y a, dans cette partie du Bas-Quercy, toute une contrée (25 à 30 kilomètres en long et en large) qui est transformée en un immense verger et qui s'adonne presque exclusivement à la culture du chasselas et des arbres fruitiers. Le chasselas de Moissac est très apprécié à Paris, où il fait prime ordinairement : il a une belle couleur dorée, qui le fait préférer aux raisins de la vallée du Rhône et du Bas-Languedoc; on en produit maintenant des quantités que l'on a assez de peine à écouler à des prix rémunérateurs. C'est maintenant le fort de la saison; la gare de Moissac a expédié hier 32 wagons pleins de chasselas. Votre organisation pour le commerce d'exportation permettrait d'indiquer des débouchés avantageux et les conditions qu'il faudrait remplir pour en profiter. Je ne suis pas pécuniairement intéressé à cette question, mais je serais bien aise de pouvoir rendre service à mes nouveaux compatriotes. » — Daniel SALES.

Nous renvoyons cette question à notre *Bureau des études des Groupes d'expansion commerciale*.

À ce propos, nous sommes heureux de dire que nous allons avoir bientôt six

comptoirs en plein fonctionnement. En ce moment, le Bureau des études organise l'expédition à Londres de 5 à 600 kilos de beurre *par jour*, provenant d'un seul centre de production, dans la Mayenne.

Nous espérons, en outre, donner un plus grand développement à l'exportation de nos vins, grâce à une tournée de conférences dans les Syndicats viticoles. Ces conférences doivent être faites par un de nos représentants qui dirige un important comptoir à Bruxelles.

M. Léonide Stibing nous écrit de St-Petersbourg qu'il s'intéresse particulièrement à la vie des populations nomades et à la colonisation du district de l'Altaï, qui comprend la région comprise entre la station Ob du Transsibérien et la frontière de la Chine. Il espère pouvoir nous envoyer une étude sur ce sujet.

Nous prenons bonne note de cette promesse et nous prions M. Stibing de la réaliser le plus tôt possible, car, depuis les observations faites par Le Play, nous n'avons pas publié d'études nouvelles sur ce groupe de populations. Il a dû cependant être plus ou moins influencé par les progrès de la colonisation russe.

Nous remercions les nouveaux membres qui nous ont écrit, à propos de leur admission dans la Société, et nous comptons sur leur concours pour coopérer à la propagande et aux études sociales.

## LA SCIENCE SOCIALE

APPRÉCIÉE

### PAR UN PROFESSEUR ALLEMAND

M. Alfred Hettner, professeur à l'Université de Heidelberg, vient de publier, dans la *Deutsche Literaturzeitung*<sup>1</sup>, une étude intéressante sur son dernier ouvrage. *Comment la route crée le type social*.

L'intérêt de cette étude résulte de la personnalité de l'auteur, mais surtout de l'état d'esprit très spécial qui caractérise

1. Numéro du 16 septembre 1905.



la science allemande. On sait en effet que les savants allemands sont surtout des érudits, qui accumulent, avec un soin extrême, une masse énorme de faits sur le sujet qu'ils étudient.

Compilateurs, collectionneurs de textes, les Allemands estiment la valeur d'une œuvre, surtout d'après la quantité de faits inédits mis au jour; jamais l'art d'accumuler les faits et les citations de sources n'a été poussé plus loin. Au fond, ce n'est pas là un travail compliqué, ni qui exige beaucoup d'effort intellectuel : de la patience, beaucoup de patience y suffit. C'est même, en somme, un travail attrayant comme tout travail de collectionneur, comme la chasse. On collectionne des faits, et on va à la chasse des faits.

Or un sujet n'est pas connu, parce qu'on a réuni tous les documents publiés sur la question, toutes les citations qui s'y rapportent. Souvent même la question n'est qu'un peu plus embrouillée, un peu plus submergée sous la masse des documents amassés.

En général, l'érudit ainsi submergé ne se résoud pas à garder ces tas de fiches dans un carton. Il ne veut pas que tant de notes amoncelées soit perdues et il se décide à publier une vaste compilation à la façon allemande. En réalité, il n'a fait souvent que vider ses tiroirs, en se bornant à disposer à peu près ses notes par catégories de sujets, — ce sont les chapitres, — sans se préoccuper de saisir l'enchaînement des causes et des effets et de dégager les lois.

Un pareil état d'esprit ne prépare pas les érudits allemands à comprendre et à apprécier la science sociale. Celle-ci en effet, comme toutes les sciences, n'a pas pour but d'accumuler les faits, *mais de saisir et de déterminer leur enchaînement*, pour arriver par là à dégager la loi des phénomènes. Le procédé de la science peut se formuler ainsi : *Raisoner à fond sur un petit nombre de faits, jusqu'à ce qu'on en ait saisi l'enchaînement et déterminé la classification*. Chaque progrès de la science a toujours été le résultat de *quelques faits complètement analysés* et non d'une multitude de faits accumulés et

entassés. Ainsi Galilée rectifiant le système du monde par la seule inspection des taches du soleil; ainsi Pasteur bouleversant la médecine par l'étude patiente d'un infiniment petit; ainsi Le Play jetant les fondements de l'étude scientifique des sociétés humaines par l'étude minutieuse d'un certain nombre de familles.

Raisoner à fond sur quelques faits, en saisir l'enchaînement, exige cent fois plus de travail personnel, d'effort de réflexion et de comparaison que d'entasser des liasses de fiches.

J'ai tenu à redire cela pour faire comprendre toute la portée de l'appréciation formulée par M. Alfred Hettner. Il est en effet un des premiers qui ait su se dégager de la formation intellectuelle des érudits allemands, pour s'élever jusqu'à la conception de la science sociale et de sa méthode.

Voici d'abord le jugement général qu'il porte; j'examinerai ensuite les critiques qu'il formule.

« En France, sous la direction de Le Play et plus tard d'II. de Tourville et E. Demolins, s'est créée une école sociologique avec sa Revue propre, la *Science sociale*, qui s'est donnée pour tâche l'analyse exacte des états sociaux considérés comme dépendant du sol et du travail.

« Dans un récent ouvrage, *Comment la route crée le type social*, M. Demolins résume les études faites jusqu'à ce jour. Aussi bien dans le titre principal que dans le sous-titre, *Essai de géographie sociale* apparaît le côté géographique de ces études.

« Les tentatives d'explication des formes du travail et de l'existence d'après la nature du pays, n'ont pas fait défaut jusqu'à ce jour (une des plus vastes a été faite par Frankenheim dans son *Ethnologie*). Mais le plus souvent on s'en tient à des allégations générales ou à des applications de détail; aussi devons-nous saluer avec reconnaissance l'apparition d'un essai comme celui-ci, qui est à la fois précis et qui embrasse une aussi grande partie de l'humanité.

« Dans le premier volume, intitulé, peut-

être pastrés heureusement, *Les Routes de l'antiquité*, l'auteur étudie le type tartare-mongol des steppes et les grandes invasions des Pasteurs, les Lapons et les Esquimaux des Toundras, les Indiens et les Nègres des forêts, les anciennes civilisations et les empires du désert et de l'Asie méridionale et orientale et termine en caractérisant les principaux types méditerranéens.

« Le second volume : *Les Routes du monde moderne*, est consacré aux types d'où est sortie, d'après la conception de l'auteur, la civilisation moderne; ce sont les demi-nomades, le Baschkir et le Paysan du Haouran montrant le passage à la culture, les premiers artisans de l'Orient, les types chinois, russe, sud-slave et ture, les ports de mer, les pasteurs montagnards, les conquérants normands de l'Italie et enfin les Celtes et les Germains. — Toujours l'organisation générale du travail est considérée comme une adaptation à la nature du pays; le mode de l'existence et l'organisation sociale (famille, tribu, état), le mode d'établissement et le commerce sont ramenés à l'organisation du travail.

« On a critiqué l'expression *Routes* employée dans le titre; ce reproche est fondé, mais ne porte que sur un détail. Je ne sais pas pourquoi, dans le titre, l'auteur a employé le mot *routes* au lieu de *pays*; il a probablement voulu faire ressortir que non seulement l'habitat actuel, mais aussi les étapes précédentes des peuples migrants ont influé sur leur formation sociale<sup>1</sup>, car, dans ce livre, il n'est que très rarement question de route, au sens propre du mot...

« De pareilles tentatives pour embrasser un ensemble aussi vaste et aussi peu connu sont scientifiquement pleines de valeur. A maints points de vue, je pourrai comparer cet ouvrage à la préhistoire des Indo-Européens de Jhering. J'y ai pris grand intérêt, et je pense qu'il en sera de même pour ceux qui ne restent pas attachés à des détails inexacts. C'est donc le plus sérieux

essai d'une explication raisonnée et justifiée des différentes formations sociales, des différents peuples, et de leur répartition géographique. Cela me semble avoir plus de valeur scientifique que les comparaisons renouvelées à satiété de la société humaine avec l'organisme animal et autres banalités sociologiques; plus de valeur aussi que les développements des théoriciens de la Race, qui se distinguent plutôt par la force du verbe que par la puissance de la pensée. »

Ce jugement autorisé et réfléchi nous permet d'espérer que la méthode et les conclusions de la science sociale pénétreront bientôt et de plus en plus dans l'esprit des érudits allemands. Ce jour-là, nous aurons conquis un domaine important de l'intelligence humaine et nous aurons fait faire à la science allemande elle-même un réel progrès, le progrès dont elle a le plus besoin actuellement.

J'arrive maintenant aux critiques formulées par M. le professeur Hettner.

L'auteur me reproche, en premier lieu, de m'appuyer « en grande partie sur les études parues dans la *Science sociale* » et de mentionner rarement d'autres ouvrages français, anglais, ou allemands.

Nous ne demanderions certainement pas mieux que d'utiliser les divers travaux de sociologie, et cela faciliterait beaucoup notre tâche. Malheureusement pour nous, la chose est le plus souvent impossible. Ces travaux en effet accumulent ordinairement des faits recueillis sans méthode et par fragments, sur des types sociaux très différents, sans qu'on puisse apercevoir le lien qui les rattache au milieu auquel ils appartiennent.

Par exemple, si l'auteur étudie la famille, il empruntera des exemples aux pays les plus divers, au lieu de rattacher étroitement le phénomène de la famille à tous les autres phénomènes *du même pays*, qui peuvent avoir une action sur l'organisation familiale et, par conséquent, l'expliquer.

Si l'auteur étudie un pays déterminé, son analyse sera par trop incomplète, parce qu'il n'a pas eu à sa disposition un

1. Cette interprétation de l'auteur est parfaitement exacte. E. D.

instrument comme la Nomenclature sociale, qui fournit à l'observateur un moyen sûr de n'omettre l'action d'aucun élément essentiel.

En d'autres termes, en science sociale, comme dans toutes les sciences, on ne peut opérer que sur des types complets, complètement analysés et avec la connaissance de tous leurs tenants et aboutissants. C'est ainsi que la science sociale s'est constituée et c'est seulement ainsi qu'elle peut progresser.

Cela explique la très longue période de formation de la science sociale. Il n'a pas fallu moins de soixante-quinze années de travaux collectifs et de plusieurs centaines de monographies établies méthodiquement, pour jeter les bases de cette science. Ceux qui lisent nos travaux actuels ne se doutent pas que cette science a des fondements aussi solides; ils n'aperçoivent que les parties de l'édifice qui sont hors de terre et qui ne constituent qu'une faible portion de l'œuvre entreprise. Nous devons et nous ne pouvons nous appuyer que sur des travaux qui ont une pareille importance et une telle valeur.

M. Hettner paraît en outre quelque peu étonné par notre manière d'aborder l'histoire. Nous ne procédons pas en effet comme les historiens et nous ne leur disputons par leur domaine. Nous acceptons, sinon leur interprétation des faits historiques, du moins les faits qu'ils nous donnent, lorsqu'ils paraissent établis sur des autorités sérieuses. Notre rôle consiste seulement à tâcher de les interpréter et de les expliquer *par la connaissance scientifique des faits analogues observés dans le présent*. La science sociale remonte du présent au passé; elle éclaire le passé par l'observation du présent, comme Cuvier reconstituait des espèces fossiles par la connaissance des espèces actuellement vivantes. Elle peut même, par ce nouvel élément d'information, rectifier, sur tel ou tel point, les conclusions des historiens et combler certaines lacunes des chroniqueurs, ou des monuments.

Une autre critique de M. Hettner provient d'une méprise. La science sociale n'affirme pas, comme il le croit, que les premiers

hommes ont été des pasteurs; si elle les classe en premier lieu, c'est uniquement parce qu'ils constituent le type social *le plus simple*. La science sociale, partant de l'observation des types *actuels*, ne les dispose pas dans un ordre chronologique, mais dans un ordre méthodique, qui est celui de la complication sociale croissante. Au point de vue de l'origine historique, tout ce qu'elle peut affirmer, c'est qu'elle n'a jamais observé l'évolution du chasseur en pasteur, et que, si cette évolution s'est accomplie avant la période que l'histoire peut atteindre, c'est en vertu d'une loi qui nous est inconnue, car nous n'avons pu en saisir jusqu'ici aucune manifestation. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour nier cette évolution, si elle peut être établie par d'autres sciences, comme, par exemple, la géologie, l'anthropologie ou la philologie. Ces sciences ont des moyens d'information que ne possède pas la science sociale, comme cette dernière en possède qui lui sont propres. Si nous défendons énergiquement le domaine de notre science, nous nous gardons bien d'empiéter sur le domaine des sciences voisines.

M. Hettner formule en ces termes sa dernière critique :

« Un défaut plus grave, dit-il, me paraît être l'importance exclusive accordée à l'évolution interne et spontanée des peuples, sans tenir un compte suffisant de la transmission du principe civilisateur (*Kulturkeim*) et surtout des impulsions extérieures. » L'auteur veut dire que nous ne tenons pas assez compte de l'influence que peuvent exercer les peuples *les uns sur les autres*.

Je ne vois pas comment j'ai pu donner prétexte à ce reproche, qui serait grave s'il était mérité. En effet, la science sociale fait jouer à ces réactions sociales un rôle très important, ainsi que tous nos lecteurs le savent. Une division spéciale de la Nomenclature, celle de « l'Étranger », est même uniquement consacrée à ce genre de répercussions. Elle énumère avec soin les diverses manifestations que l'observateur doit envisager : I. 1<sup>o</sup> Nationaux de passage à l'étranger; 2<sup>o</sup> Étranger de passage. — II. 1<sup>o</sup> Introduction d'essaims étrangers; 2<sup>o</sup> Immigration organisée, a) tempo-

raire, b) périodique, c) définitive : 3<sup>e</sup> Immigration désorganisée. — III. Voisinage des races étrangères. — IV. Concurrence des races étrangères. — V. Annexions.

Jamais, avant la science sociale, on n'avait décomposé ce phénomène, comme tous les autres, avec un pareil détail.

Ce même phénomène de l'influence des types sociaux étrangers est déterminé tout le long de mes deux volumes ; il apparaît à chaque chapitre et je ne m'explique pas que M. Hettner n'en ait pas été frappé : réaction des pasteurs sur les Lapons Esquimaux, sur les Peaux-Rouges, sur les Chinois, sur les Japonais, sur les Hindous, sur les Pélasges, sur les Celtes, sur les Slaves, etc. ; réaction des Pélasges sur les Grecs et les Latins, etc. ; réaction des Scandinaves sur les Nord-Slaves, sur les Saxons, sur les Francs, etc. ; réaction des Turcs sur les Sud-Slaves, etc. ; réaction de l'Angleterre sur l'Amérique du Nord ; réaction de l'Espagne et du Portugal sur l'Amérique du Sud, etc. ; réaction des États-Unis sur les immigrants de tous pays et sur une partie du monde, etc., etc.

La vérité, c'est que la science sociale a essentiellement pour objet l'étude des réactions que les groupements sociaux exercent les uns sur les autres. Non seulement c'est là son objet ; mais, de plus, elle est seule à l'avoir réalisé méthodiquement, scientifiquement.

Je prépare en ce moment un relevé des réactions actuellement connues ; on constatera que nous en avons déjà déterminé plusieurs centaines. Cela me dispense d'insister davantage sur ce point.

Je viens d'écrire à M. Hettner, pour le remercier de son article et pour l'engager à se mettre plus complètement au courant de la science sociale, en étudiant sa méthode d'analyse et sa classification. Je l'assure que nous serons très honorés de sa collaboration et qu'il en retirera lui-même un très grand profit pour ses études et pour son enseignement de géographie sociale.

Edmond DEMOLINS.

## A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Les troubles de Longwy. — L'opinion de M. Jules Guesde sur le devoir électoral des socialistes. — La question des mariages et des enterrements civils au congrès des libres penseurs. — L'augmentation des villégiatures d'été chez les Parisiens. — Les pupilles de l'Assistance publique dans les familles sans enfants. — Les Trade-Unions blâmés par les syndicalistes français. — Le congrès socialiste d'Iéna et la grève générale. — Les émeutes de Bakou et le soulèvement des Tartares.

Les troubles de Longwy, dont nous avons déjà parlé, ont continué d'une façon inquiétante. Divers incidents, où la politique a joué un rôle, sont venus envenimer le conflit. Des grévistes ont tiré des coups de fusil et de revolver sur les travailleurs. Des soldats ont été grièvement blessés. En revanche, un autre soldat, en se défendant, a tué un gréviste d'un coup de lance, et l'affaire a pris aussitôt d'énormes proportions. Un officier a été puni. Puis un ministre est allé se montrer au milieu des grévistes, comme s'il entendait leur prêter, malgré leurs violences, un appui moral. D'autre part, le conseil d'arrondissement de Briey (où se trouve Longwy) a formulé un vœu demandant au gouvernement de faire respecter, en même temps que la liberté de la grève, la liberté du travail. Les choses en sont aujourd'hui à ce point qu'il faut des vœux pour rappeler l'existence de ce droit élémentaire. Le mot de *grève* est devenu tellement compréhensif qu'on considère comme sacré tous les phénomènes insurrectionnels qui viennent se greffer sur la cessation de travail : attroupements, menaces, voies de fait, invasion des chantiers ou ateliers, obstacle mis au travail des ouvriers non grévistes, attentats plus graves parfois, mais voués d'avance à la grâce et à l'amnistie, puisqu'on pourra les qualifier de « faits de grève ». Le droit de faire grève, c'est-à-dire d'abandonner le travail, se grossit donc, dans l'esprit de bien des gens, du droit d'intimider, de frapper, de tuer même ceux qui ne l'abandonnent pas. De là cette horreur que les syndicats « rouges » ont pour les syndicats « jaunes », et le soin qu'ils prennent de

les envelopper dans la haine dont ils poursuivent leurs patrons.

Or, la liberté du travail *ne peut pas* être efficacement protégée. L'état d'esprit que nous venons de décrire s'y oppose. La force publique arrive tardivement, agit mollement, et a la consigne de tout souffrir plutôt que d'amener un « malheur ». Les militaires sont sûrs d'être désavoués et blâmés s'ils usent de leurs armes. Ils ne peuvent donc agir que par le prestige de l'uniforme. Au contraire, les perturbateurs sont sûrs, soit de n'être pas poursuivis, soit d'être graciés si par hasard on les poursuit. La partie n'est donc pas égale, et, pour peu que des conflits de ce genre se généralisent, l'industrie s'en trouvera sérieusement paralysée. Nul ne nous dira combien la seule crainte des grèves possibles supprime d'entreprises fécondes, et combien de développements elle arrête dans les entreprises qui existent déjà. Les ouvriers sont les premiers à en souffrir, puisque l'absence des travaux qu'on aurait pu leur donner tend à augmenter le chômage.

..

Du reste, les socialistes, en raison des élections qui approchent, sont plus absorbés que jamais par la politique. Les querelles continuent, au sujet de l'attitude à prendre l'année prochaine, entre *unifiés* et non unifiés. La lutte existe surtout entre ceux qui désirent voir leurs amis adoucir leurs déclarations, afin de ne pas effaroucher les bourgeois et ceux qui pensent que, lorsqu'on a des principes, il faut les arborer franchement. M. Jules Guesde, parlant au nom de ces derniers disait naguère : « Quant à ceux qui me font grief d'avoir dit que le parti socialiste soumettrait au suffrage universel non pas ce qui le rapproche des autres partis, mais ce qui l'en distingue, la critique est singulière. Que font donc tous les partis, et pourquoi luttent-ils ? N'est-ce pas pour faire prévaloir précisément ce qui les distingue des autres ? Cléricaux, opportunistes, radicaux, tous disent au pays : « Voilà par où nous différons des autres et pourquoi nous devons être préférés. Ce qui caractérise le

parti socialiste, ce qui l'oppose à tous les autres partis, c'est qu'il ne voit le salut des travailleurs que dans l'avènement de la propriété sociale substituée à la propriété capitaliste. Voilà ce que le parti socialiste doit, aux élections prochaines, affirmer partout et bien haut. »

Au contraire, d'autres chefs socialistes, dont le type paraît être M. Briand, sont pour la politique du succès ministériel avant tout, parce que le ministère leur est favorable. Au besoin, ils sont tout prêts à s'effacer dans la bataille électorale, pour soutenir des candidats qui ne seront pas de leur bord. Peu leur importe le chef du clan, pourvu qu'ils fassent partie de la clientèle, et qu'ils aient part aux faveurs.

Mais tout le parti représenté par les syndicats révolutionnaires de la Bourse du travail et par les antipatriotes de M. Gustave Hervé, refuse de se laisser enrégimenter de la sorte. Le conflit est donc aigu pour le moment, ce qui n'empêchera pas sans doute l'union de se faire, au moment décisif, grâce à des combinaisons et à des transactions appropriées à chaque terroir.

..

Une importante fraction de ces éléments révolutionnaires a tenu ses assises à Paris, sous le nom de Congrès des libres penseurs. Des débats qui ont eu lieu à cette occasion, nous ne voulons retenir qu'un point, relatif au caractère que les mariages et les funérailles doivent revêtir dans une société libre penseuse.

On sait que beaucoup d'adversaires des croyances chrétiennes s'efforcent de donner un vif éclat aux enterrements et aux mariages civils. On a même parlé, à propos de ces derniers, d'introduire l'*orgue dans les mairies*. On tâche tout au moins d'y accumuler des tapis, des fleurs, des plantes vertes, et de donner, au cortège qui se rend devant l'officier municipal, une solennité propre à faire impression.

Cette tendance bien connue, qui a pour but de *faire oublier* l'Église en donnant de l'attrait à la mairie, inspirait au congrès le rapport de M. Kosciusko, qui a préconisé la splendeur décorative de ces fêtes laïques.

« Il faut, disait le rapporteur, que la Libre Pensée s'organise de façon à trouver dans sa caisse de propagande les ressources nécessaires pour pouvoir contribuer à relever l'éclat des cérémonies civiles.

« En ce qui concerne les mariages civils : de fournir, dans la mesure de ses moyens, musiciens, chanteurs et orateurs, en faisant la plus grande publicité afin de réunir le plus grand nombre possible d'assistants aux mariages des libres penseurs.

« Relativement aux obsèques civiles, la plus grande publicité devra également être faite, non seulement pour les militants connus disparus, mais aussi pour les plus modestes parmi les libres penseurs. A moins d'avis contraire de la part de la famille, les fédérations ou groupes devront fournir les orateurs appelés à prendre la parole, s'il n'y a pas eu de dispositions testamentaires s'y opposant. »

Or, cette idée n'a pas plu à tous les congressistes. Plusieurs, au nom de la logique libre penseuse, ont combattu les conclusions du rapport. En ce qui concerne le mariage, pourquoi reconnaître l'autorité du maire quand on refuse d'accepter celle du curé? Que fait-on de la devise : « Ni Dieu ni maître »? Le sentiment qui pousse un couple à aller faire consacrer son union dans un édifice municipal est un fétichisme comme un autre. Seule l'union libre est digne de gens qui font profession de penser librement. Et un orateur, M. Liard Courtois, a observé qu'on va substituer, à une religion cultuelle, une religion laïque, à des actes de crédulité religieuse, des actes de crédulité d'autre origine, sans doute, mais aussi néfastes. Il a demandé que l'on n'établît aucun nouveau rite.

« La mort, a-t-il dit, finit toute chose. C'est un phénomène extrêmement simple et autour duquel point n'est nécessaire de mener tant de bruit. Quant au mariage civil, il est souhaitable qu'il disparaisse pour faire place à l'union libre. Au même titre que le mariage religieux, le mariage civil est un legs du passé. Gardons-nous d'assurer sa continuité en l'entourant d'un faste destiné à le relever. »

Cette profonde divergence sur deux choses aussi essentielles est intéressante à signaler. C'est la lutte entre les raisonnements qui vont de l'avant et les illogiques — ceux-ci plus nombreux — qui sont encore retenus par les liens solides de la coutume.

Du reste, en ce qui concerne le mariage, bien des libres penseurs continuent à passer, non seulement par la mairie, mais par l'église. C'est alors l'influence de la femme qui se fait victorieusement sentir.

..

Il s'est tenu beaucoup d'autres congrès pendant l'été, et, pour un grand nombre de congressistes, ces réunions n'étaient qu'un prétexte à voyages.

On voyage énormément aujourd'hui et, en particulier, le nombre de personnes qui quittent Paris augmente sensiblement chaque année.

Ces absences n'ont pas lieu seulement dans la classe riche, mais dans la classe populaire.

C'est ce qu'a permis d'observer, entre autres signes, la diminution de recettes du Métropolitain, mode de communication qui n'est guère utilisé par le *high-life*.

De nombreuses familles d'ouvriers ou de petits boutiquiers parisiens s'arrangent maintenant pour aller passer au moins une quinzaine de jours au bord de la mer ou à la campagne, luxe jadis réservé à ceux qu'on appelle les « heureux de la vie ».

Ce phénomène, joint aux statistiques sur la consommation du vin, des huîtres, des denrées de luxe, montre qu'un bien-être supérieur à tout ce qui s'est vu jusqu'à ce jour règne dans l'ensemble de la population parisienne. Certes, il y a des pauvres, mais, même parmi ceux que l'on classe comme tels, beaucoup jouissent d'une certaine dose de superflu.

Il est vrai que, dans certaines familles, on se procure le superflu aux dépens du nécessaire, et c'est là une tendance contre laquelle les moralistes s'évertuent vainement. En définitive, de nouveaux besoins se sont créés, et l'on peut observer, à l'encontre de certains pessimistes tou-

jours disposés à exagérer la détresse du peuple, que le nombre de ceux qui peuvent y satisfaire va toujours croissant.

..

C'est la misère morale qui se guérit plus difficilement. Elle prend diverses formes que l'on connaît bien : débauche, alcoolisme, imprévoyance, luttes de classes, etc. Une de ces misères, qu'on signale comme plus affligeante depuis quelque temps, est la condition faite aux enfants élevés à la campagne par les soins de l'Assistance publique. Jadis, on choisissait, pour leur confier des orphelins, des familles connues pour leur esprit chrétien et possédant déjà des enfants. Ces deux caractères, qui dictaient le choix des administrateurs, ont en effet une grande importance au point de vue de l'éducation. Aujourd'hui, l'esprit nouveau qui règne dans les sphères officielles fait plutôt mettre à l'index les familles croyantes. D'autre part, on choisit de préférence les familles sans enfants. Or, le fait de n'avoir pas d'enfants, s'il est parfois indépendant de la volonté des parents, tient d'autres fois à une moralité inférieure de ceux-ci. Des parents qui n'ont pas d'enfants sont d'ailleurs moins aptes à l'éducation des enfants des autres. Enfin, étant donnée l'avidité de certaines familles paysannes, il se trouve des foyers où l'on fait exprès de n'avoir pas d'enfants *pour avoir des pupilles de l'Assistance publique*. Au lieu d'avoir des enfants qui coûtent, on a des enfants qui rapportent; de plus, on s'arrange pour exploiter de bonne heure leur travail. La surveillance est insuffisante, comme tout ce qui s'exerce par le moyen de rouages administratifs, et elle est en même temps tracassière, en ce sens qu'elle empêche les parents adoptifs de donner aux enfants assistés une éducation religieuse. Ceux-ci, on le conçoit, n'y gagnent rien, et la société non plus.

..

D'autres misères morales se révèlent sous des cieux plus lointains, dans nos colonies indo-chinoises, et surtout africaines. L'enquête que vient de faire

M. de Brazza — décédé au retour de ce voyage — tend à démontrer qu'on n'a pas menti en accusant de cruauté certains de nos fonctionnaires. Non seulement on n'avait pas menti, mais le silence avait été fait autour de bien des choses qui ne sont pas à l'honneur de nos administrateurs coloniaux.

Nous avons déjà indiqué les causes sociales qui tendent à transformer certains de ces administrateurs en petits despotes cruels. La première de ces causes est le milieu même, avec ses traditions de cruauté conservées par les petits potentats locaux. D'un côté, les roitelets nègres étaient habitués à exploiter et à torturer leurs sujets; de l'autre les sujets étaient habitués à cette exploitation et à ces tortures. Une autre cause est l'isolement qui empêche les réclamations et le contrôle. Une autre encore est le mauvais choix de certains fonctionnaires, hommes tarés dont on ne voulait pas pour la métropole, et que l'on a exportés dans les colonies, parce qu'ils étaient puissamment recommandés et qu'il fallait à tout prix leur trouver une place.

Il résulte notamment de l'enquête de M. de Brazza que, si l'esclavage est supprimé de nom, il est rétabli en fait sous le nom de « portage par réquisition ». Certains fonctionnaires, pour se procurer des porteurs, se livrent à de véritables chasses à l'homme, absolument analogues aux razzias pratiquées par les marchands d'esclaves dont nous réprimons le trafic.

Les phrases toutes faites sur l'altruisme, la solidarité, l'égalité, les droits de l'homme, la morale moderne trouvent, dans ces faits, un bien cruel démenti. Quoi qu'écrivent les faiseurs d'abstractions, l'homme civilisé, placé dans certaines conditions, est toujours apte à devenir un sauvage.

..

Un congrès des Trade-Unions a eu lieu, dans la première quinzaine de septembre, à Hanléy. Plus d'un million et demi de travailleurs y étaient représentés.

A ce congrès, les intérêts du travail ont été défendus énergiquement, comme à l'ordinaire, et l'on a quelque peu mal-

mené le capital, ce qui est de tradition.

Toutefois, l'attitude des ouvriers anglais ne satisfait pas pleinement leurs camarades de France. On les trouve trop mous, trop conciliants, et aussi trop respectueux pour certaines institutions qu'on ne respecte plus de ce côté du détroit. C'est ainsi que l'*Avant-Garde socialiste*, organe des syndicats révolutionnaires, dénonçait, avec scandale, dans le compte rendu du congrès des Trade-Unions, la phrase suivante :

« Les délégués ont visité et après midi Bentham, où ils ont été reçus par le duc et la duchesse de Sutherland. »

L'*Avant-Garde socialiste* s'écriait : « Que pensez-vous de ces délégués ouvriers, qui, après s'être réunis pour combattre le capital et l'exploitation, sont reçus par un duc et une duchesse? »

En effet, cette conduite ressemble peu à celles des grévistes de Carmaux il y a quelques années et à leur fameux refrain sur le baron Reille et le marquis de Solages :

Le marquis  
Au bout du fusil!  
Le baron  
Au bout du canon!

C'est apparemment que les ouvriers anglais, hommes pratiques, ne jugent pas indispensable de fusiller ou de canonner les nobles lords pour obtenir une amélioration de leur bien-être. Il faut croire que leur méthode est la bonne, puisque l'ouvrier, en Angleterre, arrive à se faire mieux payer et à vivre plus confortablement que chez nous.

..

En Allemagne, à Iéna, s'est tenu un congrès socialiste, où les discussions, un peu confuses d'ailleurs, ont été très vives.

Le congrès, dans l'ensemble, a imité celui d'Amsterdam, qui chercha une formule de compromis entre les opinions des divers groupes. On a voulu ainsi concilier les sentiments pratiques des masses avec les opinions des théoriciens tels que Kautsky et des révisionnistes du groupe Bernstein.

La question des grèves générales était un des « clous » du congrès.

M. Bebel, le 22 septembre, a prononcé un discours impatientement attendu sur ce sujet brûlant. Il s'en est tiré par une distinction.

Il a distingué, en effet, entre la grève universelle générale condamnée par les congrès internationaux, et la grève politique des masses, qui est au contraire chose louable.

L'orateur a prétendu que les grèves politiques des masses avaient obtenu du succès en Belgique, en Autriche, en Espagne, en Suède et en Suisse, bien que le prolétariat de ces pays n'ait pas l'organisation des socialistes allemands.

M. Bebel a fait une charge à fond contre la tactique résignée des syndicats :

« On nous donne des coups de pied, a-t-il dit, nous supportons tout; nous sommes plus patients que la société bourgeoise en 1848.

« Lorsqu'on nous aura ravi le suffrage universel, nos adversaires seraient des imbéciles s'ils ne nous supprimaient pas la liberté de réunion et d'association. »

L'avocat Heine a dit que le discours de M. Bebel était une fanfare, mais qu'il n'expliquait pas comment on organisera la grève victorieuse : « Nous ne pouvons pas risquer la Révolution, a-t-il dit, nous serions vains. Notre devoir est de mettre les ouvriers en garde contre des actes inconsiderés. Nous devons ménager leur sang. La première fusillade donnerait le signal d'une terrible répression. »

M. Frohm a également combattu la grève politique. Pour une question de principe, il ne faut pas chauffer à blanc les cerveaux des prolétaires. Le réveil serait plein de désillusions. L'orateur a préconisé les moyens pacifiques.

Malgré ces attaques contre M. Bebel, la motion que celui-ci défendait a été adoptée.

Comme on le voit, l'idée qui obsède en ce moment les socialistes allemands, c'est l'éventualité d'une insurrection politique à laquelle la grève fournirait un prétexte et un nom légal.

..

Un fait qui a contribué à échauffer les



socialistes allemands, c'est le spectacle des troubles de Russie, qui se prolongent, comme on le sait, en reprenant sur un point de ce vaste empire à mesure qu'ils viennent de se calmer sur un autre.

Les événements de Bakou, le mois dernier, ont pourtant quitté le caractère de guerre de classe pour prendre celui de guerre de race.

On a vu, à cette occasion, reparaitre les Tartares, dont on parlait assez peu depuis quelque temps. Les renseignements sont trop incomplets pour qu'on puisse assigner à ce mouvement furieux une cause bien précise. Toujours est-il que des scènes de massacres ont eu lieu entre Tartares et Arméniens. Notons que la destinée de ces derniers est décidément de se mettre à dos les populations nomades ou quasi nomades qui les entourent, et d'être victimes de leurs fureurs. Dans l'Arménie turque, ce sont les Kurdes; dans l'Arménie russe, ce sont les Tartares.

De grandes exploitations de pétrole ont été anéanties par ces barbares que l'industrie européenne doit évidemment déconcerter.

A noter ce détail typique : des Tartares, s'étant emparés de trois canons russes, ont été obligés de les abandonner, ne sachant pas comment utiliser leur conquête. Ce sont toujours les fils de la steppe, bien que nombre d'entre eux commencent à émigrer dans les métiers urbains et qu'on en trouve même, en qualité de « garçons », dans les hôtels et restaurants de Saint-Petersbourg. Les désordres qui viennent d'ensanglanter Bakou font voir, en définitive, que la Russie orientale recouvre toujours, sous une mince croûte de civilisation occidentale, toute une lave bouillonnante d'éléments indisciplinés, peu familiarisés avec l'organisme des pouvoirs publics moscovites, et prêts à s'épancher en éruptions menaçantes, comme au temps de Gengis-Khan et de Tamerlan. Le Japon s'est réveillé. L'Asie centrale se réveillera-t-elle? Ce serait, en tout cas, pour d'autres raisons.

Gabriel d'AZAMBUJA.

## LE PILLAGE DU BUDGET ET LES FONCTIONNAIRES

Nul n'ignore l'empressement frénétique avec lequel on se dispute les *places* du gouvernement. Il y a presse dans toutes les avenues qui conduisent aux carrières officielles. Les plus modestes emplois sont brigüés par une foule de gens. Ministres, sénateurs, députés, tous ceux qui disposent d'une influence ou a qui l'on en suppose, sont assiégés constamment par des nuées de solliciteurs, qui soupirent après une fonction publique. Pour certaines de ces fonctions, on est obligé d'établir de doubles et triples carrières d'examens toujours plus difficiles, et ces travaux de défense ne ralentissent en rien l'ardeur des assiégeants.

C'est donc qu'on est *heureux* d'être fonctionnaire, et que l'on envisage cette situation comme un *bonheur*.

Ceux qui l'obtiennent font envie à ceux qui ne l'obtiennent pas. Ils sont donc *enviables*, et une multitude de parents bercent leur progéniture du doux espoir d'entrer, comme dans une terre promise, dans ce domaine des administrations publiques où l'on émarge au budget.

Eh bien! ces fonctionnaires qui mettent si haut dans leur estime les places de l'État, qui se sont désespérément bousculés pour les atteindre, qui ont remué ciel et terre pour décrocher leur nomination, sont, paraît-il, les plus malheureux des hommes. Il faut le croire, puisqu'ils le disent, et puisqu'ils organisent des campagnes de presse pour bien représenter au public l'inclémence de leur sort, puisqu'ils mettent, non sans menaces parfois, le gouvernement en demeure d'« améliorer » leur situation, c'est-à-dire d'augmenter les impôts du contribuable.

On sait que certaines catégories de ces fonctionnaires sont désormais groupés en syndicats, et que ces syndicats font la loi au gouvernement. Les ouvriers des arsenaux ont su faire prédominer le travail à la journée (qui permet de flâner) sur le travail à la tâche. Ils ont su également empêcher la distribution de primes aux

ouvriers les plus méritants. Il n'y a pas de plus méritants. Qu'on donne à tous, ou à personne. Si quelques « faux frères » se mettaient à travailler plus ou mieux que les autres, ils gêneraient le métier, et ce péril doit être évité à tout prix. Il en résulte pour l'État un supplément de charges budgétaires, mais c'est un détail.

De même pour les ouvriers des postes, dont nous avons déjà parlé. A côté des réformes équitables, on réclame des réformes outrées, et surtout des augmentations outrées de dépenses. En réalité, bien des progrès peuvent être obtenus avant qu'ont ait surchargé le budget d'un centime, mais c'est à ces progrès-là qu'on songe le moins.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, a étudié ce phénomène sous ce titre suggestif : « Le pillage du budget par les associations de fonctionnaires ».

« Notre civilisation démocratique, dit-il, est en train d'aboutir à cette situation paradoxale que l'État est mis au service des fonctionnaires contre la nation... »

« Partout les ministres sont pleins d'obséquiosité devant les associations ou syndicats qu'ils ont laissé se constituer dans le personnel qu'ils sont censés diriger. »

L'auteur de l'article passe en revue les ouvriers des arsenaux, ceux des manufactures d'allumettes et de tabac, les postiers, les « amicales d'instituteurs ». Il ajoute :

« On croyait que les fonctionnaires étaient faits pour la nation et non la nation pour les fonctionnaires; cela même semblait faire partie de la doctrine démocratique; on a retourné tout cela... »

« Que peut devenir le budget, livré à tous ces formidables appétits?... »

« On juge de l'insuffisance des gains dans une profession quand elle se recrute difficilement. Est-ce le cas pour les administrations publiques? Il y a dix candidats, offrant les conditions requises, pour chaque place vacante, parfois même cent candidats : cela est décisif. »

Le même sujet inspire à un éminent publiciste radical, M. Henry Maret, des réflexions pleines de bon sens et de verve. Il prête à l'État ce langage :

« — Où voulez-vous, mes bons amis, que je prenne l'argent? Les Français, qui sont très crédules, supposent volontiers que l'argent tombe avec la pluie, et qu'il n'y a qu'à aller en chercher dans la citerne. C'est une erreur. L'argent est le produit des impôts, et les impôts sont perçus sur les contribuables, dont vous-mêmes faites partie; en sorte que le jour où tous les Français seront fonctionnaires, jour qui ne saurait tarder, c'est dans leur poche gauche que nous prendrons l'argent, afin de le leur mettre dans la poche droite, ce qui sera tout à fait imbécile.

« En attendant, je ne puis me procurer de l'argent qu'en augmentant les impôts, et personne n'en veut entendre parler. Il y a même ceci de curieux, que tous ceux qui s'adressent à l'État pour avoir de l'argent crient plus fort que les autres contre l'augmentation des impôts. Ce sont gens qui veulent à la fois le pour et le contre, qui admettent qu'on puisse tout tirer d'une caisse dans laquelle on ne verserait rien, et qui applaudissent au fameux aphorisme : « Demander plus à l'impôt, et moins au contribuable. »

M. Henry Maret poursuit : « L'État parle d'or, s'il n'en peut pas donner. Mais son raisonnement, bien qu'irréfutable, est peu goûté des intéressés, car chacun d'eux est pareil à ce monsieur de la table d'hôte qui, se servant trop copieusement, répondait à l'observation qu'on lui faisait : « Il n'importe peu que les autres en aient ou non ». Vous aurez beau dire qu'il n'y en a pas pour tout le monde, chacun réplique : « Soit, n'en donnez pas aux autres, mais donnez-m'en à moi. » On n'a pas idée à quel point chaque réclamant méprise les autres réclamations que la sienne. »

C'est là le fin mot de la situation. Chacun veut tirer à soi la couverture. La France pullule d'*individualistes* qui, incapables de besognes indépendantes et fécondes, veulent vivre sur la communauté. « Le Français, dit encore plus loin M. Maret, nait fonctionnaire, et, s'il aspire à une fonction, c'est qu'il y est contraint par sa nature. » L'auteur de l'article raconte encore qu'il entendit un jour, dans une réunion, un orateur flétrir éloquemment ceux qui pas

sent leur temps à implorer les faveurs gouvernementales au lieu de travailler au bien-être du pays.

« C'était la nuit; je sortais avec quelques amis, et nous disions qu'il avait bien parlé, que tous les électeurs devraient bien avoir ces idées-là, quand je me sentis soudain tiré par mon paletot.

« C'était mon tribun qui, m'attirant à part, me dit :

« — On m'assure que vous êtes très bien avec le ministre des travaux publics. J'ai mon cousin qui solliciterait un petit avancement. »

Ce fléau est, sans contredit, un des plus inquiétants de ceux qui nous menacent, car, d'un côté, il pousse à l'accroissement automatique et fatal des charges publiques, de l'autre il détruit l'initiative des jeunes Français en les orientant de plus en plus vers les carrières administratives, carrière vers lesquelles on s'élance d'abord en criant : « Comme on doit y être bien ! » en attendant de maugréer bientôt dès qu'on se sera casé dans la place, et de répéter à tout venant : « Comme on y est mal ! »

H. B.

## BULLETIN DE L'ÉCOLE DES ROCHES

L'École des Roches vient de commencer sa septième année. La rentrée a eu lieu le 29 septembre avec 32 nouveaux élèves. Ce recrutement important est un bon symptôme de la vitalité de l'éducation nouvelle.

— A partir de cette année, la *Section spéciale*, destinée à donner un enseignement mieux adapté à la vie, est ouverte dès la classe de quatrième. M. Bertier, directeur des études, en fera connaître le programme.

— Une session extraordinaire pour le baccalauréat a eu lieu au mois d'octobre pour les jeunes gens qui doivent accomplir leur service militaire sous le régime de l'ancienne loi. Nous avons présenté un candidat, Guy de Toytot, qui a été reçu.

— Quelques-uns de nos anciens élèves, qui ont été capitaines de l'École, viennent de fonder un Comité d'initiative, en vue de la création d'une *Société des anciens élèves*.

Les membres de cette Société recevront le *Journal de l'École*; ils se réuniront à l'École à des époques fixées d'avance et y prendront part à des matchs de foot-ball, de cricket et de course. La Société aidera ses membres à triompher dans le combat de la vie : il faut que les vieux aident les jeunes et que ceux qui sont arrivés aident les débutants.

— Deux élèves de la *Section spéciale*, Jean Bessand et Jacques Pochet sont partis dans le courant de mois pour faire un stage de fin d'études en Amérique. Ils sont allés rejoindre notre ami et collaborateur, M. Léon Gérin, qui veut bien recevoir sur sa ferme de Coaticooke, ou diriger dans d'autres voies, nos anciens élèves désireux de faire l'apprentissage de la vie, dans un milieu d'entraînement énergique.

Nous remercions M. Léon Gérin du précieux concours qu'il veut bien nous donner pour achever la formation de nos élèves et dont nous avons pu apprécier déjà les résultats.

Robert Pochet a fait, sur la ferme de Coaticooke un stage d'une année. Malgré la rigueur de l'hiver canadien, il a exécuté, avec une ténacité qui ne s'est pas relâché un seul instant, tous les travaux de la ferme, même les plus pénibles. Il a donné ainsi une preuve d'énergie dont il faut le féliciter et qui le rend capable de surmonter désormais toutes les difficultés que la vie peut lui opposer.

Un de nos plus anciens élèves, Henri Thierry, vient d'entrer à Londres, chez un des correspondants de nos *Groupes d'expansion commerciale*, pour y faire un stage d'instruction pratique. Il suit l'exemple donné par un autre de nos élèves, Hubert de Rigaud, qui a également fait un stage d'un an chez un autre de nos correspondants de Londres.

Ces stages de fin d'études en Angleterre, en Allemagne, ou en Amérique donnent d'excellents résultats et deviendront le complément normal des études de l'École.

Dans le courant de cette année scolaire douze de nos anciens élèves ont accompli ce genre de stage : cinq en Angleterre, trois en Allemagne et quatre en Amérique.

Nous avons le sentiment que ces jeunes gens sont « bien armés pour la vie », suivant la devise de l'École.

— L'Université, qui s'est déjà, à plusieurs reprises, inspirée de l'École des Roches pour modifier ses méthodes et ses programmes, va faire un pas nouveau dans la voie où nous la précédon. Nous lisons en effet dans un grand journal de Paris l'information suivante :

« Une tentative curieuse va être faite pour préserver les écoliers de tout danger de surmenage. Supprimer, de la dixième à la sixième, toute classe, l'après-midi; consacrer les loisirs ainsi gagnés à des promenades, à des jeux en plein air, à des exercices physiques, à des travaux manuels gradués, au modelage, au dessin, à la musique; exercer la main et les yeux de l'enfant autant que sa mémoire; avoir souci de la santé de son corps, de son adresse, de sa souplesse, presque autant que de son intelligence et de son esprit: lui apprendre les rudiments de l'histoire naturelle, non plus au tableau noir ou dans les livres, mais aux champs, dans des herborisations; lui donner un enseignement concret et vivant qui lui fasse voir les choses au lieu d'éveiller en lui des abstractions vides. C'est là, semble-t-il, un programme assez hardi, dans l'état des mœurs françaises. Mais il n'y a là rien de paradoxal, car il paraît qu'à la rentrée un des grands collèges de Paris va tenter de l'appliquer. »

Nous ne pouvons que féliciter l'Université de cette nouvelle tentative, qui vient encore une fois justifier l'œuvre de réforme scolaire poursuivie par l'École des Roches.

E. D.

## LA JEUNE FILLE ET L'ÉVOLUTION MODERNE

Notre collaborateur, M. Gabriel d'Azambuja, vient de publier une nouvelle brochure dans la collection de la librairie Bloud: *La Jeune fille et l'Évolution moderne*.

M. d'Azambuja, s'appuyant sur la mé-

thode d'observation, constate les faits nouveaux qui modifient l'ancienne situation des jeunes filles et invitent les familles à orienter différemment leur éducation.

Voici les titres des chapitres : I. Quelques nouveautés dérangeantes. — II. Jeunes filles et jeunes filles. — III. La jeune fille du peuple. — IV. La jeune fille riche. — V. La jeune fille bourgeoise. — VI. Le problème de la dot. — VII. Le procès de Chrysale. — VIII. L'innocence mal entendue. — IX. La jeune fille et la vie publique.

Cette brochure est en vente, au prix de 60 centimes, à la librairie Bloud, 4, rue Madame, Paris.

## Les quatre dernières collections de la « Science sociale ».

Nous informons nos lecteurs qu'il ne nous reste plus que quatre collections complètes de la *Science sociale* (1<sup>re</sup> série).

Nous mettons la collection, soit 36 volumes, à la disposition du public, au prix de 350 francs. C'est une occasion unique et de courte durée, car, depuis un an, six collections ont déjà été vendues.

## LE PRÉSENT FASCICULE

L'étude de M. Marc Le Goupils sur la *Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie* présente un intérêt tout particulier, par suite de la personnalité de l'auteur. Il parle de ce qu'il a vu et observé lui-même pendant six années. Il a assisté à cette crise et il a pu en mesurer l'étendue comme colon. Son jugement est bien conforme à celui des Français établis en Nouvelle-Calédonie, puisque M. Le Goupils a été nommé membre du Conseil général de cette colonie et ensuite président de cette haute assemblée. C'est la première fois qu'on va entendre en France une voix aussi autorisée et aussi indépendante sur une question dénaturée pendant si longtemps par la pression administrative.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Espagnols et Portugais chez eux**, par M. QUILLARDET. Un volume in-18 jésus. ARMAND COLIN.

Ces voisins de *tras los montes*, si peu et si mal connus de nous, l'auteur est allé les étudier chez eux, dans l'intimité et la singularité de leur existence quotidienne, et en se gardant de tout préjugé livresque. Pour mieux comprendre et pouvoir mettre en lumière les traits si complexes de la physionomie de ces peuples, il n'a pas voulu s'en tenir à ce que lui fournissaient les villes, et il a eu le courage assez rare de quitter les grands chemins et de pénétrer au plus profond de la petite vie provinciale et rurale. Il en a été récompensé par une moisson de faits peu connus, et d'observations inédites. On lira donc avec plaisir ces pages sincères d'un voyageur qui sait faire voir ce qu'il a vu.

**En Mandchourie**, par M. GEORGES DE LA SALLE. Un volume in-18 jésus. ARMAND COLIN.

L'auteur de ce livre n'est pas un « correspondant de guerre » professionnel. Parti pour la Mandchourie en avril 1904, il y apporta l'absence de préjugés et de parti pris, qui donnent à ces pages une rare originalité. Son récit de la bataille du Cha-Kho, par exemple, est un bon morceau d'impressionnisme vrai, dégagé de toute préoccupation littéraire. Le séjour de M. de la Salle sur le théâtre de la guerre comprend la période de six mois dont les événements principaux furent : la bataille de Ouafango — l'évacuation de Tachitchao — l'évacuation de Haïtchen — la bataille de Liao-Yang — la bataille du Cha-Kho.

**Du Kremlin au Pacifique**, par GEORGES DUCROQ. Grand in-8 de 147 pages et 75 gravures. Honoré Champion.

L'auteur de *Pauvre et douce Corée* nous offre aujourd'hui une suite d'impressions de voyage à travers ces pays si tristement

d'actualité : la Sibérie et la forêt russe, les déserts de Mongolie, le lac Baïkal, le fleuve Amour, la Mandchourie. *Du Kremlin au Pacifique* n'est pas seulement une série de paysages originaux : c'est aussi la marche logique des Russes vers la mer libre, le récit de leurs efforts et l'exposé de leur œuvre. M. Ducrocq a su dégager le charme d'une Sibérie riante et plus aimable qu'on ne le croit. L'aspect du livre est en harmonie avec sa tenue littéraire : de nombreuses illustrations inédites traduisent le récit aux yeux.

**Comte de Gobineau**. PAGES CHOISIES, précédées d'une étude sur le comte de Gobineau par Jacques Morland. Société du *Mercur de France*, Paris.

Le comte de Gobineau est en train d'obtenir un succès posthume. Ce sont les Allemands, surtout, qui proclament son mérite, et cela se comprend. Gobineau à pour principe que les Aryens — ou les Ariens comme il les appelle — sont une race à part, supérieure aux autres, et que les Germains représentent le plus brillant rameau de cette branche. La civilisation, d'après lui, a eu presque partout pour cause la domination d'un groupe d'Ariens, et partout la décadence doit être mise sur le compte de croisements qui ont abâtardi la race. C'est une théorie, et nos lecteurs savent que nous ne l'acceptons pas. Mais comme souvent, *en fait*, la continuité d'une certaine éducation se trouve liée à la continuité d'une race, il se rencontre que nombre d'observations de détail, faites par Gobineau, sont exactes, et qu'il est, dans son œuvre, des pages susceptibles d'être lues avec profit. Outre son réel mérite de penseur, Gobineau a d'ailleurs des qualités de style, de sorte que les « morceaux choisis » publiés par la société du *Mercur de France* sont assez intéressants.

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

par la Gare Saint-Lazare

Services rapides de jour et de nuit, tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes seulement)

## GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	48 fr. 25
2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	35 fr. »
3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	23 fr. 25

Billets d'aller et retour valables pendant un mois

1 <sup>re</sup> Classe . . . . .	82 fr. 75
2 <sup>me</sup> Classe . . . . .	58 fr. 75
3 <sup>me</sup> Classe . . . . .	41 fr. 50

Départs de Paris-St-Lazare Arrivées à à Londres	London-Bridge	10 h. 20 m.	9 h. soir.	Départs de de Londres	London-Bridge	10 h. mat.	9 h. 40 soir
	Victoria.	7 h. » soir	7 h. 30 m.		Victoria.	6 h. 40 soir	7 h. 5 m.
		7 h. » soir	7 h. 30 m.				

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice versa comportent des voitures de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>me</sup> classe à couloir avec w.-c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w.-c. et toilette. La voiture de 1<sup>re</sup> classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

# CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Train de luxe

## “ PARIS-BARCELONE ”

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie du Midi, les Chemins de fer espagnols de Madrid-Saragosse-Alicante et la C<sup>ie</sup> Internationale des Wagons-Lits, met en marche, les *mardi* et *samedi* de chaque semaine, entre **Paris** et **Barcelone**, un train de luxe composé de wagons-lits (sleeping-cars).

Les suppléments perçus pour l'occupation d'une place dans les voitures (wagons-lits) du train de luxe “ Paris-Barcelone ” sont les suivants :

de Paris	à Barcelone ou vice versa	}	46 francs.
de Dijon			36 »
de Lyon			31 »

UN TYPE DE COLONISATION ADMINISTRATIVE

---

✓  
LA CRISE COLONIALE

EN

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

PAR

**Marc LE GOUPILS**

Ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

## SOMMAIRE

---

- I. **Les origines de la crise.** — Les opinions successives sur la Nouvelle-Calédonie. — La légende de la « petite colonisation agricole ». — Les idées préconçues de M. Feillet. — La suppression du Bagne. — L'appel aux émigrants agricoles. — La crise minière et agricole. — Le rappel de M. Feillet. — La nomination de M. Picanon. — L'installation et l'influence du Bagne.
- II. **Le travail et les produits.** — Géographie, climat et population. — La race calédonienne et la vie sociale. — Le mouvement économique. — Les produits minéraux et agricoles. — Ceux qui peuvent être exportés. — Les difficultés qui s'opposent au développement de la culture. — Les moyens de communication. — Leur insuffisance. — Le « Tour de côtes ».
- III. **La tentative de colonisation agricole et la crise.** — L'origine et le développement de l'élevage. — L'insuffisance du marché local. — Les difficultés de l'exportation. — Pourquoi l'élevage ne peut servir de base à la colonisation. — Cultures diverses; les difficultés qu'elles présentent. — La culture du café. — Comment M. Feillet en fit le pivot de la colonisation. — Les émigrants attirés par de séduisantes promesses. — Comment cette expérience a échoué et, avec elle, l'essai de la « démocratie rurale ».
- IV. **La colonisation doit s'appuyer sur la production minière.** — L'importance de l'extraction minière. — Présence du fer et du cuivre. — Exploitation du nickel, du cobalt et du chrome. — Nécessité de développer ces exploitations par le traitement du minerai sur place. — Cela est rendu possible par la découverte récente et l'exploitation prochaine du charbon. — Le régime fiscal des mines. — Mesures malheureuses de l'administration: — L'erreur renouvelée de la « démocratie minière ». — Diminution graduelle de la main-d'œuvre indigène. — On n'a pas su s'attacher les Canaques. — Importance du Bagne, au point de vue de la main-d'œuvre et de la consommation. — Il a été le grand instrument des travaux publics. — La main-d'œuvre asiatique, ou océanienne.
- V. **L'arbitraire administratif.** — Grands emprunts, grands travaux et petits résultats. — La population en face de l'Administration. — Les amis et les ennemis de l'Administration. — Singulière application des règlements administratifs. — L'omnicompétence du Gendarme. — La puissance des tribunaux administratifs et du gouverneur. — Les conséquences de l'erreur d'un gouverneur.
- Cartes.** — Carte de la Nouvelle-Calédonie, P. 17. — Carte du chemin de fer de Nouméa à Bourail, P. 79.
-



UN TYPE DE COLONISATION ADMINISTRATIVE

---

LA CRISE COLONIALE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

---

Je me propose d'étudier ici, à la lumière d'une méthode avec laquelle les lecteurs de cette Revue sont familiers, la Nouvelle-Calédonie et la récente expérience de colonisation dont elle vient d'être l'objet. On verra combien il est fâcheux que la sûreté de cette méthode ait manqué à l'expérience elle-même, ou plutôt à l'expérimentateur... qui ne l'eût point instituée.

Nous ne décrivons pas cette île, qui a été fort exactement reconnue et décrite par de bons géographes ; mais nous dégagerons son image des trompeurs et funestes embellissements qu'y ont ajoutés, depuis une dizaine d'années, une propagande coloniale plutôt zélée que bien informée, et le reportage hâtif des globe-trotters. Cette colonie sait aujourd'hui, après une longue période de surexcitation, dont elle est à peine responsable elle-même, que le *bluff*, meurtrier à la population nouvelle qu'il attire brutalement, est nuisible aux intérêts de celle qui se crée normalement.

---

## I

### LES ORIGINES DE LA CRISE

Convenons-en : il y a trente ans, la géographie française traçait de la Nouvelle-Calédonie un tableau, dont aucune ligne essentielle n'est à changer.

Pour ne citer qu'un géographe, M. Onésime Reclus représentait cette colonie comme une possession d'un mince intérêt pour l'expansion de la France, et l'on ne voit point aujourd'hui que ni la valeur militaire de cette île, dont le chef-lieu était surpris le 7 juillet 1904 par une compagnie de débarquement du *Protet*, ni le rayonnement commercial et moral dans la Polynésie de sa population de 25.000 Européens permettent d'en parler beaucoup plus favorablement.

Le géographe ne félicitait point cette terre d'avoir été choisie pour recevoir, par l'établissement du Bagne à Nouméa, toutes les impuretés de la métropole, et il appréciait assez sévèrement la stérilité de l'œuvre coûteuse et fastueuse de l'Administration pénitentiaire.

Mais l'île ne lui apparaissait point comme une terre de Chanaan, où il eût plutôt convenu d'appeler à grands cris les paysans du bon pays de France. Il la proclamait impropre à la culture dans son ensemble, et favorable seulement à un élevage peu intensif, sur lequel d'ailleurs il se faisait quelques illusions. Ce fut, jusqu'en 1894, l'opinion unanime de tous les Calédoniens. En effet, de 1879 à 1887, la Nouvelle-Calédonie fut « fouillée

à fond et magistralement topographiée par une mission militaire »<sup>1</sup> ; il n'apparaît nulle part que cette étude, d'un caractère spécial il est vrai, et faite apparemment par des gens que la géométrie absorbait, ait apporté aucune révélation intéressante sur la valeur agricole du pays.

Enfin et surtout, le géographe affirmait que la vraie et grande richesse de la Nouvelle-Calédonie consiste en son merveilleux domaine minier. Et c'est ce que reconnaissait encore, en 1900, M. Jean Carol, — qu'une complaisance exagérée pour la formule alors nouvelle de « la Calédonie agricole » n'aveugla pourtant point — par cette vérité : « Sans ses mines, qui lui ont déjà valu quelques périodes prospères, la Nouvelle-Calédonie serait depuis longtemps rayée du nombre des colonies vivantes<sup>2</sup>. » Au surplus, je ne vois point chez le géographe trace de l'opinion que cette richesse, pour considérable qu'elle puisse être, soit de nature à assurer à l'île un intensif peuplement européen.

La copieuse et docte thèse que M. Augustin Bernard<sup>3</sup> a consacrée à la Nouvelle-Calédonie, vaste et complète enquête sur toutes les ressources et sur l'histoire de la colonie, témoigne elle-même d'un optimisme assez prudent. On peut dire que ce savant ouvrage a peu contribué à la faire connaître du grand public français, qui a continué à l'appeler « la Nouvelle », et à en savoir vaguement qu'elle comptait plusieurs milliers de bagnards et quelques centaines d'éleveurs et de mineurs.

En 1894, changement à vue. La Nouvelle-Calédonie, saisie soudainement d'une foi ardente en ses destinées, par l'intermédiaire de l'*Union coloniale française*, qui publie le premier *Guide de l'Émigrant en Nouvelle-Calédonie*<sup>4</sup>, convoque la population

1. Jean Carol, *La Nouvelle-Calédonie minière et agricole*, Ollendorf, Paris, 1900. J'aurai souvent à citer cet ouvrage, riche en choses vues, en détails exacts, mais d'un optimisme dont presque toutes les prévisions ont été déçues.

2. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, xv.

3. Augustin Bernard, *La Nouvelle-Calédonie*. Hachette, Paris.

4. Challamel, éd. Paris, 1894. Ce premier *Guide* fut bientôt remanié pour répondre aux besoins d'une propagande plus intensive. Cette publication passa enfin au compte du Ministère des colonies, qui la fit une seconde fois remanier. Sous ses trois formes, cet opuscule a été nuisible.

de la métropole à venir l'aider à mettre en valeur son domaine.

Cette année-là naissait, non pas en Nouvelle-Calédonie, mais en Europe, la légende de « la petite colonisation agricole », légende qui, admirablement orchestrée, attira, en moins de cinq ans, sur une terre jusque-là décriée, quelques milliers de petits colons, et plus de quatre millions d'argent, tirés du bas de laine français.

Nul doute qu'il ait été découvert là-bas, cette année-là, des richesses inconnues et insoupçonnées. En effet, le premier *Guide de l'Émigrant*, comme le feront, et bien plus nettement encore, les Guides qui le remplaceront, met fort judicieusement l'é migrant en garde contre l'élevage, déjà rejeté, ainsi que nous l'avons vu, par les géographes anciens. Bien plus vigoureusement encore il les met en garde (et je continue à l'approuver) contre l'industrie minière : « Ce genre de travail, dit-il, me paraît *peu fait pour tenter les Européens*, à moins qu'ils n'en veuillent faire qu'un moyen de subsistance passager, ou que leurs aptitudes spéciales ne leur permettent d'être pris comme contremaîtres ou chefs de chantiers <sup>1</sup> ». Ce qui a été découvert, c'est la « Calédonie agricole ».

Qu'il me soit permis de souligner ici un phénomène, dont l'importance sera mise en évidence beaucoup plus loin, à savoir que l'industrie minière calédonienne, au temps même où de téméraires amis de ce pays entreprirent d'y dériver un considérable courant d'émigration française, ne fut considérée par personne comme devant concourir largement au peuplement européen de la colonie. En 1894, le *Guide de l'Émigrant* prévient l'Européen contre la mine. En 1900, dans un rapport au Congrès colonial international, M. Louis Simon, alors délégué de la colonie, représente la Nouvelle-Calédonie comme « le type de la colonie de peuplement par la petite colonisation <sup>2</sup> » ; mais ce rapport, voué à la colonisation agricole, ignore volontairement la mine calédonienne.

1. *Guide de l'Émigrant*, Challamel, éd. Paris, 1894, p. 78.

2. *Congrès international colonial*. Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances 1901, p. 97.

Enfin, s'il est possible que l'initiateur même de ce mouvement — commettant en cela une nouvelle erreur — ait déclaré, en 1900, que « huit à dix mille ouvriers mineurs seraient nécessaires à l'industrie minière dans les trois ou quatre prochaines années<sup>1</sup> », rien ne saurait infirmer une multiple propagande exclusivement agricole, des centaines de décrets organisant cette vie nouvelle, et de solennelles déclarations qui formulent avec précision l'ambition « d'asseoir la fortune de la colonie sur des bases inébranlables, sur celles qui font de notre vieille France un roc défiant toutes les tempêtes, d'établir en Nouvelle-Calédonie une solide et vigoureuse démocratie rurale faite à l'image de la grande démocratie française. » (*Gouverneur Feillet : Discours au Conseil général, 2 mai 1898.*)

M. Feillet, nommé en 1894 gouverneur de cette possession française, découvrit donc une richesse agricole insoupçonnée des ingénieurs militaires, dédaignée par les prospecteurs de mines, méconnue par la routine des éleveurs, à moins qu'elle ne fût tenue secrète, comme il s'en persuada, par leur jalousie intéressée. Il a raconté lui-même et fait raconter par d'autres la genèse de cette découverte : je la rapporterai pour autant qu'elle sera instructive.

« Lorsque je fus nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en 1894, racontait-il quatre ans plus tard au Conseil général, sans avoir rien arrêté du programme, je partis avec *le projet bien nettement formé de faire l'œuvre de colonisation qui est devenue mon principal objectif...* » (2 mai 1898, *Compte rendu du Conseil général*).

Dans ce temps même, l'industrie minière souffrait d'une de ces crises périodiques qui l'affectent si gravement, et la colonie était très mal en point. Mais M. Feillet se souciait peu des vieilles misères d'un pays auquel il apportait un élixir qui le devait renouveler, et il explora son île. M. Jean Carol<sup>2</sup>, à qui il en a fait confidence, nous raconte qu'il n'échappa point d'abord « non

1. *Congrès international colonial. Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances 1901*, p. 56.

2.. Jean Carol, *op. cit.*, p. 69.

seulement à la prévention que ses connaissances géographiques avaient pu créer dans son esprit, mais à l'effet *déprimant d'un premier regard jeté sur l'île* ». Mais un *projet bien nettement formé en France* ne cède pas à une première impression, fût-elle renforcée par des connaissances géographiques, et aussi, répétons-le, par l'unanimité de l'opinion de toutes les compétences locales. « Mais, poursuit M. Carol, après l'inévitable déception du début, je veux dire après ce classique voyage du tour de côtes, qui ne lui avait montré que l'écorce de l'arbre, tandis que la sève était à l'intérieur, M. Feillet eut la curiosité d'explorer son île. Ce fut, au point de vue qui le préoccupait, *une série de découvertes, une complète révélation*<sup>1</sup>. »

À l'encontre de tous les explorateurs de l'île, civils ou militaires, aux yeux de qui cette richesse avait échappé, à l'encontre de tous les agriculteurs du pays qui la niaient, à l'encontre des résultats de vingt expériences, dont l'échec recommandait au moins la prudence, M. Feillet reconnut et, étant donné son tempérament, décréta que cette île décriée pouvait offrir 150.000 hectares<sup>2</sup> d'excellente terre à la plus rémunératrice des cultures tropicales, à celle du café. La base d'une démocratie rurale était trouvée; démocratie à laquelle d'ailleurs on n'offrait point une destinée étroite et mesquine. Les plus vieilles lois économiques étaient renversées au profit d'une si généreuse entreprise : comme dans le royaume des cieux, les plus pauvres y étaient les mieux lotis. Le capital était menacé de n'éprouver là-bas que des mécomptes; mais un revenu de 80 p. 100 était promis spécialement aux petites gens de grand courage dont le bas de laine ne contiendrait pas plus de 5.000 francs<sup>3</sup>.

Mais aussi foin du nickel, du chrome, du cobalt et du cuivre calédoniens, à l'exploitation desquels se gaspillait étourdiment l'énergie du pays! Qu'était-ce que cette exportation d'une valeur moyenne de 8 millions de francs, dont se targuait inconsidérément cette industrie, au prix de l'avenir que l'agriculture nou-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 69.

2. Jean Carol, *op. cit.*, p. 73.

3. *Guide de l'Émigrant en Nouvelle-Calédonie*. Challamel, éd. Paris, 1897.

velle ouvrait devant ce pays? La « Calédonie agricole » annonça, « pour le jour où toutes les terres à café de l'île seront mises en valeur, une production annuelle de 300.000 quintaux, représentant une valeur de 60 millions de francs<sup>1</sup> ». Encore n'osait-on pas imprimer les chiffres avec lesquels on jonglait à Nouméa autour de M. Feillet, 100.000 tonnes de café représentant une valeur de 200 millions de francs!

Le *projet bien nettement formé*, que M. Feillet apportait de France, comportait naturellement l'éviction du Bagne de l'Eden qu'il ouvrait à la démocratie. La suppression de la Transportation fut donc débarquée par lui à Nouméa, en même temps que le reste du programme dont elle était une des maîtresses pièces. Il est à peu près démontré que cet administrateur, qui venait de St-Pierre et Miquelon, emporta de Paris la promesse formelle qu'il serait autorisé, si la réalité lui paraissait confirmer ses présomptions, à retrancher plus de 15.000 individus d'une population blanche qui en comptait environ 25.000. Le plus étrange, à vrai dire, n'est pas que la promesse ait été sollicitée, mais qu'elle ait été accordée.

On s'étonnerait qu'un esprit aussi hardi, et qui escomptait si crânement l'avenir, eût consenti à laisser son Paradis reconquis s'attarder en une rusticité primitive et routinière. Il entra dans le *projet bien formé* de M. Feillet de l'outiller à l'instar des plus actives collectivités modernes. « Pour que le port de Nouméa remplisse sa destinée, disait-il, le 10 décembre 1898, pour qu'il puisse devenir l'*entrepôt commercial de la Polynésie*, la construction d'un bassin de radoub s'impose. » Bassin de radoub et wharf furent projetés, votés, commencés. Une drague puissante fut achetée. On commença un chemin de fer de 170 kilomètres, amorce du futur circuit calédonien, qui devait drainer les richesses de l'île née enfin à la vie moderne. Que dis-je? Le temps du *futur* céda dans la langue officielle la place au temps du *présent*, et les informations coloniales de la presse métropolitaine retentirent du bruit ininterrompu des prétendues inau-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 96.

gurations de tous les grands travaux publics de la colonie.

« Je ne crois pas m'avancer imprudemment, dit, dans une Notice publiée par l'*Union agricole calédonienne* pour l'Exposition de 1900, une voix qu'il est aisé de reconnaître, en déclarant que, dans dix ans seulement, la Nouvelle-Calédonie jouira d'une prospérité presque sans égale dans notre histoire coloniale. »

M. Carol, témoin oculaire de tant de merveilles nées ou annoncées, écrivait à la même date : « Rien n'arrêtera le courant d'immigration qui s'est déterminé. Le foyer d'attraction est suffisant pour agir désormais par sa seule force<sup>1</sup>... L'œuvre est si solidement engagée que les successeurs les plus indolents (de M. Feillet) ne pourront se dérober à la nécessité de la poursuivre<sup>2</sup>. »

Et la colonie, qu'en pensait-elle? Un ami de l'œuvre de M. Feillet écrivait en 1897 à l'*Union coloniale* : « Le séjour de Nouméa est déprimant pour ceux qui viennent ici pour chercher fortune. Chacun s'évertue à leur représenter la colonie sous le jour le plus sombre<sup>3</sup> ». Les discours de M. Feillet n'ont cessé, pendant quatre années, de flétrir les « mauvais citoyens » qui défendaient leur pays et le bon sens contre ses entreprises. Quatre ans après son arrivée, le Conseil général de la colonie et le Conseil municipal de Nouméa opposaient encore à cette fantasmagorie une résistance désespérée. S'il faut en croire les statistiques électorales, la colonie, depuis l'été de 1898, a acclamé sans interruption son bienfaiteur. Je me réserve de démontrer plus loin qu'il est difficile à la Nouvelle-Calédonie de penser autrement que son gouverneur, quand celui-ci connaît son métier.

Jusque vers 1901, l'activité stérile et ruineuse des colons consommant leur capital, et surtout un regain réel de prospérité minime purent donner à des observateurs peu attentifs le change sur l'échec lamentable de l'œuvre de M. Feillet. « Nous pouvons le dire, s'écriait celui-ci le 6 décembre 1899, non seulement la crise a fini, mais nous sommes entrés en pleine période des va-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 88.

2. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, xv.

3. *Quinzaine coloniale*, 1897.



ches grasses » et il invitait le pays à « couper les amarres, qui seules retenaient le vaisseau de sa fortune cinglant vers la haute mer », autrement dit à contracter un emprunt pour l'exécution des grands travaux énumérés plus haut. Nouméa put même encore affecter de croire que la colonie s'enrichissait, durant les douze mois que l'on mit à dévorer un emprunt de cinq millions dans des chantiers de chemin de fer.

En 1902, ce fut la débâcle générale, précipitée par une nouvelle crise minière, et impossible à masquer plus longtemps. M. Feillet fut rappelé brusquement, et M. l'inspecteur des colonies Picanon chargé d'aller liquider une situation, dont il n'a pas sans effort retenu plus d'une fois sur ses lèvres le nom véritable.

Mais la légende nouvelle est créée, et la terre du Bagne est devenue la Perle du Pacifique. Récemment un journal considérable signalait à ses lecteurs la grande activité avec laquelle étaient poussés les travaux de construction du chemin de fer de la Nouvelle-Calédonie! En vain la Brousse calédonienne a-t-elle enseveli sous ses buissons moqueurs la plupart des centres agricoles de l'ère nouvelle. En vain les émigrants ont-ils été ruinés par leurs essais de culture dans une proportion bien supérieure à celle des rendements par lesquels on les avait alléchés. En vain, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1904 seulement, les paquebots remportaient-ils plus de cinq cents fugitifs d'une île qui n'avait pas reçu beaucoup plus de 2.000 nouveaux habitants. En vain le bassin de radoub était-il abandonné, avant que d'être commencé, comme étant décidément un travail au-dessus des forces financières de la colonie, le wharf abandonné, faute d'argent, une drague laissée sans emploi, faute d'argent, 16 kilomètres d'un chemin de fer interrompu inutilisés, faute d'argent. Le 7 avril de la présente année, l'héritier de M. Feillet, le gouverneur Picanon, demandait à la colonie de contracter un emprunt de 250.000 francs, au profit des infortunés que l'on a fait venir de France en leur promettant du travail. « L'emprunt que nous sollicitons, disait-il en substance, n'est pas un *emprunt de travaux*, mais un *emprunt de travail*, c'est-à-dire destiné à procurer du travail

aux pauvres gens, qui actuellement, faute de besogne, meurent de faim<sup>1</sup>. » Pendant que la Nouvelle-Calédonie traverse une des crises les plus violentes de sa courte histoire, l'opinion abusée conserve d'elle l'image qu'en a répandue une réclame effrénée<sup>2</sup>.

La géographie de la Nouvelle-Calédonie n'est point proprement à refaire, puisque aussi bien aucun livre sérieux n'a jusqu'ici accueilli les prospectus, qui ont pris la place des informations. Mais, à la fin de cette aventure, il n'est pas mauvais de rétablir les vérités qu'elle a le plus violemment dénaturées ou travesties, et, si elle contient quelques enseignements, de les dégager.

On a déjà commencé. M. Chailley-Bert, en une déclaration<sup>3</sup> où frémit l'indignation de sa bonne foi surprise, a rompu le lien moral de l'Union coloniale avec une entreprise, à qui cette utile société avait prêté un concours efficace. M. Depincé, à son tour, a publié, dans la *Quinzaine coloniale*<sup>4</sup>, une étude judicieuse sur la situation économique et financière de la Nouvelle-Calédonie.

J'ai pensé que moi-même je pourrais parler avec quelque exactitude et quelque autorité des choses de là-bas. Ma recommandation auprès du lecteur sera que je viens d'y vivre six années, non point en touriste, ni même en fonctionnaire, mais en colon, que j'ai siégé pendant quatre ans au Conseil général de la colonie, et présidé pendant un an les délibérations de cette assemblée. En tout cas, ce serait là mon excuse d'avoir cru que je pouvais tenter l'entreprise, et même que je le devais.

La Nouvelle-Calédonie fut découverte en 1776 par le grand navigateur Cook, qui lui donna le nom qu'elle a conservé.

En 1853, des Missionnaires Maristes, qui possédaient quelques

1. *France australe*, Nouméa, 7 avril 1905.

2. Je dois à la vérité de déclarer que certains organes de la presse locale conservent une fidélité farouche à un programme, qu'ils appellent fort congrûment un « credo ». L'un d'eux gourmandait récemment, en termes violents, M. le gouverneur Picanon de la tiédeur de sa foi à l'égard des trois articles essentiels du credo. Il est vrai que la dite feuille n'en était pas moins remplie d'avis ayant trait à des faillites ou à des liquidations judiciaires; et son correspondant de Bourail informait ce partisan obstiné de la colonisation agricole que les concessionnaires de cette localité « sont réduits à se nourrir de racines et d'herbes ».

3. *Quinzaine coloniale*, année 1902, n° 140.

4. *Quinzaine coloniale*, année 1903, nos 163, 165, 166, 168.

assez précaires établissements au nord de la « Grande Terre » et dans l'île des Pins, assurèrent à la France la possession de l'archipel, qui fut d'abord placé sous la dépendance du gouverneur de Tahiti.

En 1864, se produisit l'événement qui, depuis quarante ans, domine les destinées de cette colonie. Dans cette île sauvage, que visitaient seulement des santaliers, des pêcheurs d'holothuries et quelques rares trafiquants, où le pavillon français n'abritait, aux environs de Fort-de-France (aujourd'hui Nouméa) qu'une poignée de colons hasardeux, la France transporta de Cayenne une partie considérable de ses *établissements pénitentiaires*.

Le Bagne importa là-bas tout d'une pièce, peut-on dire, la vie moderne. Des besoins énormes du monstre, dont la métropole se débarrassait, *naquirent en Nouvelle-Calédonie le commerce et l'industrie pastorale*. En 1867, au bout de dix-sept ans d'occupation, l'impôt foncier et les produits de la location des terres du Domaine ne donnaient encore que 44.000 francs. En 1877, treize ans après l'établissement du Bagne demeuré pendant tout ce temps, je prie qu'on le remarque, le seul et unique client de la population européenne installée *extra muros*, l'impôt foncier et les recettes du Domaine donnaient 904.000 francs. Mais le Bagne accaparait aussi, en la déshonorant, une terre grande comme trois départements français, et faisait d'elle « la Nouvelle », pays taré et redouté.

La découverte et l'exploitation de mines de nickel, de cuivre, de cobalt et de chrome mirent enfin, vers 1880, la Nouvelle-Calédonie en possession d'un élément de richesse moins artificiel, et commencèrent à l'affranchir de la domination du Bagne. A dire vrai, l'apparition de la mine ne donna guère de nouveaux consommateurs à l'élevage calédonien, mais elle donna au commerce un second client qui promit bientôt de dépasser en importance le premier. Ce nouveau venu ne se trouva aucunement incommodé du voisinage du Bagne. Au contraire, le Bagne presque exclusivement lui fournit longtemps à bon compte une précieuse main-d'œuvre, tant en condamnés qu'en libérés ayant fini leur peine. Mais, en même temps qu'elle enrichissait le pays,

cette industrie nouvelle y déterminait, par ses fluctuations et ses crises, une instabilité et une insécurité, que n'avait point connues la *période proprement pénitentiaire* de l'histoire de la colonie.

Le Bagne avait assuré à la Nouvelle-Calédonie une existence facile et réglée, mais fort médiocre, à tout prendre, et comme honteuse; l'industrie minière, une vie plus intense et plus féconde, mais agitée de convulsions. La Mine était née spontanément des entrailles du sol. Le commerce et l'industrie pastorale étaient nés eux-mêmes spontanément de conditions qui n'avaient point été produites exprès dans l'intention de leur donner naissance. La colonisation agricole, dont les mésaventures remplissent la troisième période de cette histoire, relève absolument de l'initiative officielle, aussi bien que l'introduction même du Bagne dans la colonie. Elle s'inspirait de la louable intention de rendre à la vertu une terre paradisiaque, on le croyait du moins, qu'on avait abandonnée au crime. Elle devait avoir pour effet de fonder sur les bases solides de l'agriculture la fortune calédonienne trop vivement secouée par l'inconstance de la Mine. M. Feillet n'en est point l'inventeur, et elle avait déjà, avant lui, produit quelques désastres, mais je ne contesterai point les titres très-sérieux au nom desquels il revendiquait cet honneur. Au nom de la colonisation agricole, et pour lui faire à la fois une place nette et un air salubre, le Bagne a été exterminé de la colonie... et la colonisation agricole est morte elle-même : ainsi peut se résumer cette troisième période, qui vient de se clore.

La terrible insurrection canaque de 1878, qui a laissé là-bas d'ineffaçables souvenirs, n'a été dans la marche du développement économique de la colonie qu'un incident, auprès des trois faits que je viens de signaler, l'établissement de la transportation, la naissance de l'industrie minière, et cette entreprise officielle de colonisation agricole qui avait pour corollaire l'élimination rapide de la population pénale.



## II

### LE TRAVAIL ET LES PRODUITS

L'archipel néo-calédonien est situé dans l'Océan Pacifique, entre les 19° et 23° de latitude sud, et les 161° et 166° de longitude est, — à peu près aux antipodes de la France.

Il comprend : la *Nouvelle-Calédonie* proprement dite, et les îles côtières, dont la seule, qui ait quelque importance, est l'île des Pins ; 2° les *îles Loyalty*, d'intérêt fort médiocre pour la colonisation, — si leur population ne fournissait pas à la Grande Terre des travailleurs appréciés ; 3° les îles *Huon*, *Chesterfield* et *Wallis*, dépendances éloignées, et qui n'ont avec le groupe néo-calédonien que des attaches artificielles.

La Nouvelle-Calédonie paraît, au contraire, devoir entrer en relations assez étroites avec l'important groupe voisin des *Nouvelles-Hébrides*, encore indépendantes, ou du moins provisoirement régies par un condominium franco-anglais. La diplomatie française travaille à nous assurer cette possession : les progrès sérieux de la colonisation française mettent de jour en jour des titres plus considérables en main des négociateurs.

L'ensemble des terres de l'archipel néo-calédonien occupe 2.102.195 hectares, surface équivalente à celle de trois départements moyens. La Nouvelle-Calédonie elle-même est, avec 18.500 kilomètres carrés de superficie, la plus grande île du Grand Océan après la Nouvelle-Zélande.

L'île est orientée du nord-ouest au sud-est. Sa longueur

est de 400 kilomètres, sa largeur moyenne d'environ 50 kilomètres.

Les côtes sont longées, à quelques milles de terre et parallèlement à leur direction générale, par deux grands alignements de récifs madréporiques, coupés de passes franchissables par les navires. L'entre-récifs même est presque partout navigable, et praticable au petit cabotage.

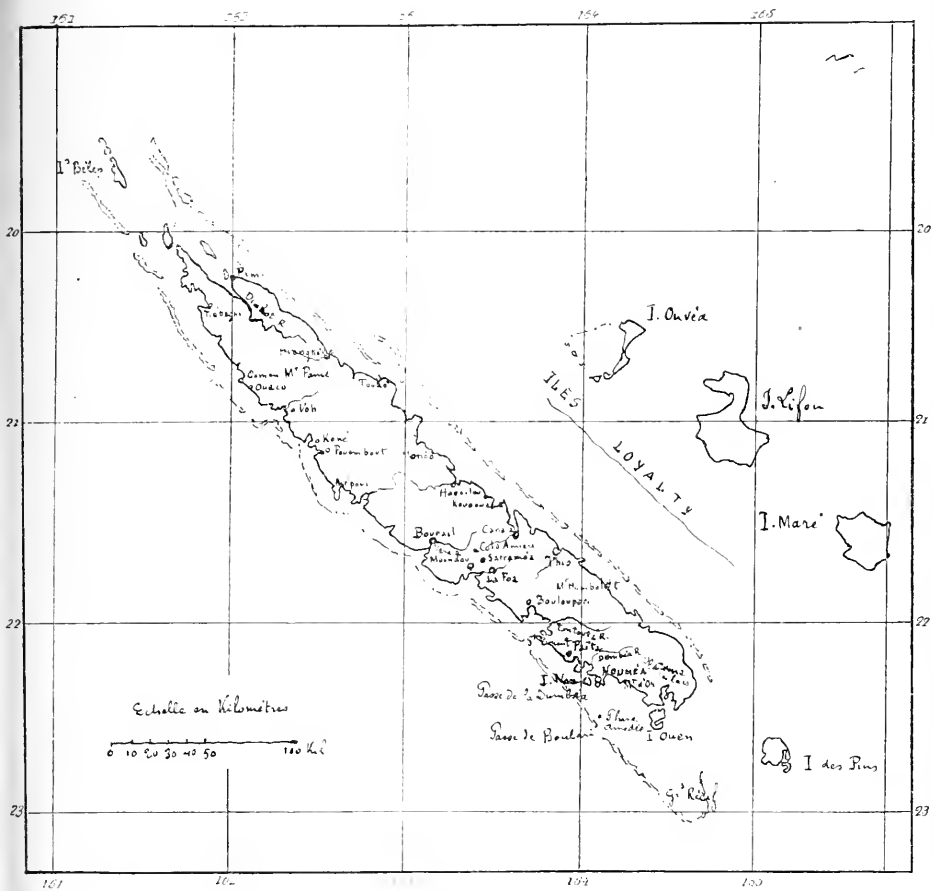
Une chaîne de montagnes, à laquelle on a donné le nom de Chaîne centrale, parcourt l'île d'un bout à l'autre. Elle se bifurque au nord, pour encaisser la vallée du Diahot, seule rivière qui coule dans le sens de la grande longueur de l'île; elle s'épanouit au sud en un plateau de 3 à 400 mètres, la Plaine des Lacs. Le sommet le plus élevé, le mont Panié, atteint 1.642 mètres. Les innombrables contreforts massifs, qui se détachent de la Chaîne centrale, s'allongent jusqu'à la mer, sur la côte est, en promontoires élevés et abrupts; à l'ouest, ils s'abaissent brusquement sur une plaine étroite et tourmentée.

Aucune rivière navigable, à l'exception du Diahot. Sur la côte est, en amont des estuaires mêmes, les rivières sont des torrents: sur la côte ouest, la plus grande partie des eaux qu'elles reçoivent de la montagne se perd dans les sables à l'entrée de la plaine.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est aussi salubre que délicieux, et, à cet égard, l'île est éminemment favorable à un essai-européen.

On attribue son absolue salubrité aux émanations du niaouli (*melaleuca viridis*), l'arbre blanc et pâle qui donne aux plaines calédoniennes leur aspect inoubliable. Quoi qu'il en soit, le paludisme est inconnu en cette terre tropicale, et l'Européen y peut non seulement vivre, mais encore travailler sans danger aussi bien que sans souffrance, à toute heure et en toute saison, et y « procréer de nombreux enfants, qui se développent sans exiger la moindre sollicitude, et sont justement réputés les plus beaux du monde <sup>1</sup> ».

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, VIII.



CARTE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

De novembre à avril, la chaleur est continue plutôt qu'excessive, étant tempérée par une brise régulière. Seuls, les orages, assez fréquents en cette saison, la rendent fatigante et pénible. En temps normal, les nuits d'été sont un véritable délice.

D'avril à novembre, avec des nuances où un œil exercé suit aisément dans la végétation la marche des saisons, c'est la température diurne de nos meilleurs mois de France.

En janvier 1904, la température maxima à Nouméa a été de 30° 2, et la température minima de 18° 3. En juillet de la même année, la température a oscillé entre 23° 9 et 12° 8. Aux dernières heures de la nuit, le thermomètre descend parfois, pendant la saison froide, à 7° ou 8°.

La lutte contre le froid, si coûteuse à organiser à tant de petites gens de notre doux pays de France, n'exige du Calédonien aucun effort dispendieux. « Pendant trois ans, raconte M. Depincé, j'ai pu coucher les trois quarts du temps en plein air sans aucune espèce de tente; il pleuvait quelquefois et pendant quinze jours j'étais mouillé. Je n'en ai rapporté ni rhumatisme ni aucune espèce de maladie <sup>1</sup>. »

Il me faut pourtant bien dire que la lèpre s'est implantée dans l'île, dans des conditions assez mal connues, qu'elle exerce de terribles ravages dans la population noire, et qu'elle n'épargne pas absolument la blanche; mais je reconnais volontiers qu'il convient de ne pas s'exagérer ce danger.

Ce climat, si favorable à la santé de la race humaine, importée aussi bien qu'autochtone, l'est moins à la végétation et par suite à l'agriculture. Le régime des pluies est extrêmement irrégulier. La pluie, féconde en désastres par les terribles bourrasques dont elle s'accompagne souvent et par les violentes inondations qu'elle détermine, est féconde aussi en miracles par l'activité qu'elle stimule en des terres surchauffées. Mais il importe de signaler la fréquence, la longueur et l'intensité des sécheresses, qui excluent toute sécurité des entreprises agricoles, de l'élevage

1. *Congrès international colonial*. Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances, 1901, p. 410.



comme de la culture proprement dite. Il est absurde de fermer les yeux sur l'importance et la gravité de ce phénomène, en invoquant les divers aléas que présente l'agriculture en France. Au contraire, il n'est aucunement exagéré de dire que la capacité théorique de production du sol calédonien en est diminuée de plus de moitié.

Habitat spacieux, puisque l'île est grande trois fois comme la Corse, habitat sain et agréable à souhait, la Nouvelle-Calédonie, bien qu'enrichie, depuis l'occupation française, d'une très considérable richesse minière qu'ignorèrent ses populations canaques, nourrit aujourd'hui un moins grand nombre d'habitants qu'en 1853. Et pourtant il y a été transféré d'un seul bloc une agglomération humaine, incessamment renouvelée, dont la masse depuis longtemps n'a jamais été inférieure à une quinzaine de mille individus. Voilà un premier fait hors de contestation.

On a prétendu, il est vrai, que la Transportation pénale, en discréditant la colonie, l'avait fermée à la colonisation normale. Cet argument, jadis spécieux, est sans force aujourd'hui. La colonisation libre ne vient pas seulement d'y être l'objet d'un effort énorme et onéreux : sûre d'avance de la victoire, elle a fait chasser l'autre. Ce n'est pas assez dire : hier encore, des statistiques proclamaient son succès et célébraient son avenir. C'est un fait brutal, aussi incontestable que le précédent, que cette terre qui n'a guère qu'un habitant par kilomètre carré, rejette maintenant des Européens, qui sans doute lui ont demandé ce qu'elle ne pouvait pas donner, et qu'on *émigre* maintenant de Nouvelle-Calédonie dans l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides.

La colonie comptait, au recensement du mois d'octobre 1901, 54.415 habitants, en diminution très sensible sur les chiffres fournis par d'anciennes publications géographiques.

Cette diminution tient à la disparition rapide de la race canaque, qui s'éteint, et qui ne compte plus aujourd'hui que vingt-huit mille individus, en y comprenant les Canaques des îles Loyalty et de l'île des Pins.

Les races océaniques ou asiatiques, Annamites, Hindous, Javanais, Néo-Hébridais, importés en vertu de contrats temporaires, sont représentées par deux ou trois milliers d'individus.

En dehors de la population militaire, la population blanche compte à peu près 10.000 personnes de *condition libre*. Longtemps, l'élément féminin faisant défaut, elle n'a pu se maintenir ou progresser que par une perpétuelle recrue. Aujourd'hui elle est normalement constituée, et la grande fécondité des ménages calédoniens est en mesure d'assurer de ce côté un mouvement ascensionnel, s'il ne dépend, pour que la Nouvelle-Calédonie ait de nombreux habitants européens, que de lui en donner.

Le reste de la population est à peu près stérile, se composant de condamnés aux travaux forcés et de relégués, détenus au Bagne de l'île Nou ou dans des camps pénitentiaires, de quelques condamnés établis sur des concessions agricoles que surveille l'Administration pénitentiaire, et d'un grand nombre de libérés qui, subissant la peine supplémentaire de la relégation à vie ou temporaire, errent librement dans l'île sous la surveillance de la gendarmerie. Le chiffre de l'élément pénal dépasse donc encore aujourd'hui d'une manière appréciable celui de l'élément libre; mais, n'étant plus renouvelé depuis dix ans, il est destiné à décroître rapidement.

La Nouvelle-Calédonie compte une seule ville, Nouméa, siège du gouvernement et aussi de l'administration de la plupart des entreprises calédoniennes de quelque importance. Située presque à l'extrémité d'une île longue et étroite qu'aucune route utile ne traverse. Nouméa semble d'abord occuper un emplacement assez mal choisi pour son rôle de capitale. Mais on verra plus loin qu'aucun autre point de cette île montagneuse n'eût été vraisemblablement beaucoup plus favorable, et que le caractère jusqu'à maintenant exclusivement maritime des communications entre les diverses localités de la colonie atténue considérablement l'apparent désavantage de cette situation géographique.

Toute la vie civile, administrative et judiciaire de la colonie

est centralisée à Nouméa. La *province* calédonienne, qu'on appelle là-bas la Brousse, possède deux justices de paix et deux greffiers-notaires, dans les centres de Bourail et de Canala. Elle est effectivement administrée par des brigadiers de gendarmerie.

Tous les voyageurs l'ont répété : Nouméa présente l'aspect d'un camp volant de marchands assemblés par une foire. La riche municipalité du chef-lieu dispose d'un budget considérable. Il est juste de constater que d'immenses travaux ont dû être faits à très grands frais pour aménager commodément le port et la ville même. Mais il est vrai aussi que ces efforts financiers n'ont doté Nouméa d'aucun édifice public digne d'une cité neuve et active, et que d'ailleurs l'initiative privée n'a point fait mieux que l'initiative publique : le nouvel arrivant est offusqué de la médiocrité et de la laideur de ces bicoques basses, en bois et tôle ondulée, qui s'alignent sans grâce dans les rues du chef-lieu. Seule, l'Administration pénitentiaire, ancienne souveraine de l'île, s'y est installée en des locaux sans caractère, mais dont la solidité du moins témoigne de sa foi en ses destinées. L'Administration locale elle-même, qui au demeurant coûte fort cher à la colonie, est logée en des masures délabrées et sans prestige. Enfin, adossée à des collines arides et dénudées, la ville de Nouméa impressionne désagréablement l'étranger à l'égard du pays tropical dont elle est le vestibule. Mais la lumière y est si belle, l'air si léger et le cadre qui l'entoure si grandiose et si séduisant à la fois que l'incroyable douceur de la nature y fait oublier tout le reste.

Nouméa contient le tiers environ de la population d'origine étrangère à la Nouvelle-Calédonie : les vingt autres mille habitants, qui n'appartiennent pas à la race canaque, sont disséminés sur les 2 millions d'hectares de la Brousse.

Les plus compacts et les plus solides groupements sont d'origine pénitentiaire, Bourail, La Foa, Pouembout. La circonscription de Bourail compte environ 3.000 habitants. La plaine de Bourail, l'une des plus vastes et sans doute la plus fertile de l'île, a été en grande partie attribuée à des concessionnaires

*en cours de peine*, qui constituent là une des plus curieuses collectivités du monde moderne. Ce centre est appelé Bourail-les-Vertus, et toutes les cocasseries philanthropiques, administratives et morales s'y épanouissent.

Bourail, La Foa, Koné et Païta sont les seules agglomérations rurales de la colonie, qui aient quelque apparence de bourgades. Tous les autres centres, qu'ils soient de création récente, comme Sarranéa et Ponerihouen, ou de création ancienne, comme Saint-Vincent, Bouloupari, Moindou et Canala, qui s'appela jadis Napoléonville, ne sont que des points de repère, où une trentaine de colons épars trouvent une gendarmerie, un bureau de poste et deux auberges.

Du 28<sup>e</sup> au 136<sup>e</sup> kilomètre de la route n° 1, entre Païta et La Foa, si peu dense est la population que le voyageur effaré ne rencontre pas trente habitations, sur un parcours de vingt-sept lieues, qui traverse trois centres! Il est d'ailleurs à remarquer que cette partie de l'île, la plus anciennement occupée de la colonie, et qui possède depuis un quart de siècle une route excellente, ne cesse de se dépeupler lentement. Mais les centres agricoles nouveaux apparaissent aujourd'hui comme voués irrémédiablement au même sort : celui du Col d'Amieu est déjà rayé de la carte, et à l'exception peut-être de celui de Voh, tous les autres sont notoirement en déclin.

L'industrie minière seule, en quelque coin perdu qu'elle s'installe, fonde des établissements éphémères sans doute, mais qui du moins remplissent leur destinée. D'ailleurs, par la grandeur de l'effort financier qu'elle exige presque toujours, elle est en mesure de créer vraiment autour d'elle la vie moderne. *Thio*, centre de la principale exploitation de la société *Le Nickel*, est une petite cité dans sa vallée remplie du mouvement et du bruit d'un considérable outillage industriel. *Népoui* vient de mourir, après sept ou huit ans d'une existence qui fut, à une certaine heure, éblouissante. La *Tiëbaghi*, riche en chrome, en est aujourd'hui à sa quatrième année d'une vie prospère.

En vérité, l'incroyable audace de l'activité calédonienne dans ce domaine, la merveilleuse intelligence pratique qui s'y dé-

pense, les succès qui y sont remportés, suffiraient à attester que les plus précieuses qualités du pionnier n'ont point manqué à la race composite, qui s'est constituée là-bas en terre française. Imputer les lenteurs et les à-coups de la découverte et de la conquête des richesses de la colonie au défaut d'aptitudes colonisatrices de cette race, c'est commettre une injustice envers elle, et c'est commettre l'erreur d'où est sorti le *projet bien formé* que M. Feillet eut grand tort d'apporter de France dans sa malle. Pour ma part, j'admire, beaucoup plus justement, je crois, l'esprit d'ardente initiative avec lequel le Calédonien recherche et souvent retrouve sa voie, à travers les ruines d'un si grand nombre d'idées préconçues et de théories toutes faites.

M. Carol avait grandement raison de dire : « Avec le trafic australien, la langue et les mœurs anglaises s'introduisirent dans l'île, y imprimèrent des traces profondes que la surveillance de nombreux fonctionnaires n'a pas entièrement effacées. Je n'hésite pas à regretter tout ce qui en a disparu <sup>1</sup>. » Il se trompait en espérant qu'une démocratie rurale, transplantée de France, réussirait l'œuvre où avait échoué cette première population. Le plus grand malaise moral de la colonie, à l'heure actuelle, vient sans doute de l'afflux, trop considérable et trop brusque en ces dernières années, d'émigrants qui s'adaptent moins vite à leur nouveau *lieu*.

Le vrai type néo-calédonien, que le mélange des races a formé dans *ce lieu*, et que cet afflux, espérons-le, ne submergera pas, est *débrouillard*, comme on dit là-bas, chercheur, entreprenant, positif, trop mobile peut-être, d'ailleurs nullement incapable de ténacité et même de patience. Il est plus aisé aujourd'hui encore, je vous assure, de railler que de remplacer les méthodes que son sens pratique a instituées dans l'élevage, dans les cultures diverses, dans le transport de ses produits, dans son industrie minière. Toute cette machine, d'apparence grossière, encore qu'elle puisse et doive être perfectionnée, est un chef-d'œuvre d'adaptation aux services qu'elle seule pouvait

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos. XII.

rendre pendant longtemps. On pourrait reprocher à ce type d'avoir parfois la fièvre, mais non d'être inerte ou obtus. Récemment encore, il était incarné dans ce John Higginson, que Paris a connu, et qui ne savait ni l'étendue de ses propriétés, ni le nombre des affaires qu'il avait lancées ou des sociétés qu'il avait créées. Le même industriel, qui fonda la magnifique exploitation minière de Népoui, transforma, pendant une période de chômage, ses mineurs en agriculteurs, et fit le rhum de Bacouya. Stockman, commis, gargotier, planteur, toujours remuant et pourtant partout positif, quels n'ont pas été les avatars du hardi garçon presque sans instruction, qui vient d'organiser à la Tiébaghi une exploitation minière, dont rêvent tous les prospecteurs calédoniens, et dont un ingénieur des mieux diplômés admira l'économie bien entendue? Enfin, pour compléter ce tableau, n'oublions pas de dire que le capital en ce pays ne boude pas l'initiative des autres, mais au contraire la soutient hardiment et souvent la provoque.

Aussi faut-il se garder de croire que l'existence du Broussard calédonien soit exposée aux difficultés et privations que connut Robinson dans son île. La clémence du climat et l'habitude de la vie au dehors rendent l'habitant un peu insoucieux d'établir un logis confortable et agréable : on campe volontiers là-bas, et parfois longtemps. Mais partout où l'aisance le permet, s'institue aisément un confort un peu particulier, de saveur légèrement anglaise, qui ne dépayse pas trop même l'Européen de passage. Commerçants ou gros propriétaires de Bourail et de Koné, de Houailou et d'Ilienghène sont gens qui aiment leurs aises un peu spéciales, et qui savent se les procurer. La Foa, Koné et Bourail ont leurs journées de courses fort bruyantes, en des hippodromes bien installés. Les plus méchantes auberges de la Brousse ont du style, et offrent au voyageur un déjeuner, dont le menu au moins est très correct, au prix de 3 fr. 50. Le Calédonien adapté est séduisant par l'allure libre et dégagée avec laquelle il marche dans la vie. La misère même, chez lui, ne sent jamais l'abattement ni la lésine, et le dernier des stockmen ou gens de bétail a un peu du gentleman.

Si cette race doit cesser d'être celle qui convient à un pays neuf, c'est qu'elle perdra, au cours des transformations que des théoriciens lui auront imposées, cet esprit d'initiative qu'elle possède encore, et le souci de s'instruire, qui malheureusement va chez elle diminuant. On ne voit plus que d'assez rares familles, où le sang anglais agit davantage encore, qui se préoccupent de ce qui est *éducative*. Ce qui va manquer le plus à ce pays, où deviennent relativement beaucoup plus rares les fortunes qui permettent d'envoyer les enfants à l'étranger, c'est un enseignement primaire convenablement organisé. En dehors de Nouméa, qui possède d'assez bonnes écoles et un collège rudimentaire, il n'existe guère dans la colonie que des parodies d'enseignement primaire; dans la plupart des centres, outillage, locaux et personnel sont notoirement insuffisants, et l'école y est sans attrait, sans action, quand elle n'y est pas tout simplement sans élèves. Il était bien vain d'ouvrir à Yahoué une école d'agriculture, quand il n'y a aucune instruction dans les centres agricoles. Il est triste de constater que pas un de tant d'administrateurs ambitieux et bruyants, qui ont été à la tête de la colonie, n'a porté ses efforts de ce côté, et que l'instruction risque fort d'être de moins en moins répandue, à mesure qu'elle devient plus nécessaire. Assurément c'est une tâche difficile, que de combiner et de réaliser une organisation pratique et efficace de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie; mais j'estime que la colonie ne se dérobera pas impunément au devoir de l'entreprendre courageusement.

« Après un demi-siècle d'occupation, écrivait M. Carol en 1900, la plus douce de nos colonies ne renferme pas la vingtième partie des habitants qu'elle pourrait nourrir<sup>1</sup>. » La colonie devrait, d'après ce calcul, nourrir un million d'habitants, s'il tient compte de la population canaque actuelle, un demi-million s'il l'exclut. Les chiffres et les faits incontestés que j'ai jusqu'à maintenant avancés témoignent que le « vaisseau de sa fortune » dont M. Feillet avait « coupé les amarres » n'a pas

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, ix.

cette fois encore pris le large. Mais l'exposé que je viens de faire de la situation présente du peuplement de la Nouvelle-Calédonie ne se distingue pas seulement par un moindre enthousiasme de la plupart des relations les plus récentes; il a rendu plus exactement justice à la race calédonienne dans le passé. J'aurais bien des réserves à exprimer sur la mentalité spéciale de ce type, et sans doute je suis fort éloigné de prétendre qu'il n'ait rien à apprendre; mais, moins hypnotisé que quelques observateurs de passage par l'éclat du destin qu'on peut rêver pour cette colonie, et mieux au courant de ce qui y a été tenté ou fait, je reconnaitrai au vieux Calédonien d'éminentes aptitudes à coloniser. Cette étude révélera peu à peu ce qu'il entre d'illusions sur la Nouvelle-Calédonie elle-même dans la sévérité de tant de juges sourcilleux à l'égard du Calédonien.

Demandons immédiatement à la statistique les résultats de l'activité de la colonie, en la cinquantième année de son existence. On verra que cette activité n'est point méprisable, mais qu'il y avait quelque optimisme à écrire ce qui suit, dans une notice quasi officielle, publiée en 1900 à l'occasion de l'Exposition universelle : « La situation géographique de Nouméa en fera, quand on voudra, l'entrepôt commercial de la Polynésie, bien plus naturellement que Sydney ». La Nouvelle-Calédonie n'a ni trafic ni industrie proprement dite; elle a des exportations et des importations.

Les importations ont été, en

	<u>1902</u>	<u>1903</u>
De France . . . . .	7.331.660	7.535.928
Des colonies . . . . .	233.695	233.820
De l'étranger. . . . .	5.860.824	5.902.250
	<hr/> 13.446.179	<hr/> 13.671.998

en plus : 225.819, en 1903.

Les exportations ont été, en

<u>1902</u>	<u>1903</u>
12.283.225	8.963.895

en moins : 3.319.330 en 1903.



En 1903, les trois principaux minerais calédoniens, nickel, chrome et cobalt, figurent comme suit, au tableau des exportations :

Minerais de nickel . . . . .	77.360 tonnes.
— cobalt . . . . .	8.292 —
— chrome . . . . .	21.437 —

d'une valeur globale d'environ 5.240.550 francs.

Il a été exporté de cafés en fèves 626.478 kilos, d'une valeur d'environ un million de francs.

Il ressort de ce tableau que les produits miniers ont représenté à peu près les cinq huitièmes des produits exportés, et le café un peu plus d'un neuvième.

D'autre part, la comparaison des exportations des deux années révèle et un état de crise, et l'intensité des crises qui peuvent affecter la principale richesse du pays, sa richesse minière. L'exportation des minerais de nickel a, d'une année à l'autre, descendu de 132.000 tonnes à 77.000. Aujourd'hui même, deux années plus tard, il n'apparaît point encore que cette crise tende à devenir moins aiguë.

Je signale avec quelque insistance la situation propre et la situation comparée de la mine calédonienne et du café calédonien, telles qu'elles sont révélées par ce tableau : elles doivent contenir, pour celui qui saurait les explorer judicieusement, le secret de la santé et de l'avenir de la colonie. En effet, ce n'est point l'exploitation du coprah, de la nacre et des huîtres perlières qui peut lui assurer un peuplement européen.

En dehors de cet assez important échange entre la Nouvelle Calédonie et la métropole et l'étranger, le commerce intérieur de l'île offre peu de particularités intéressantes.

Les produits ouvrés à Nouméa ou dans la Brousse sont très rares. Citons ceux de la Minoterie calédonienne, qui transforme en farine des blés de provenance étrangère, ceux de la maison Liétart qui prépare et vend des tabacs importés, le rhum de St-Louis des PP. Maristes.

L'élevage seul fournit une matière considérable à d'importantes transactions. On estimait, en 1898, à 2.166.750 kilos sa

fourniture de viande tant à la consommation locale qu'à une usine de conserves aujourd'hui disparue. A remarquer seulement ici que la colonie a été, pendant quelques années, *exportatrice* d'une certaine quantité de viande, et qu'elle n'a pas pu longtemps soutenir ce rôle.

La valeur du kilo de viande de bœuf était dans la colonie, de 0 fr. 50 en 1897, de 1,05 en 1902; en 1904 elle retombait avec une inquiétante rapidité vers le prix de 1897. L'élevage se ressent donc violemment lui-même du malaise général de l'heure présente. On peut même se demander où s'arrêteraient les effets de la crise dont il souffre, si le Bagne était dès maintenant désert, ainsi que quelques-uns l'avaient espéré, et si, malgré la réduction considérable du nombre de ses employés, surveillants et pensionnaires, il n'offrait pas encore à l'agriculteur calédonien la sûre clientèle officielle de plusieurs milliers d'estomacs, dont l'appétit régulier ignore les crises et ne subit point la loi du rationnement.

Peut-être enfin n'apprendra-t-on pas sans intérêt que, dans l'année 1897, qui n'est aucunement exceptionnelle à cet égard, les liquides et les spiritueux figuraient à l'importation pour une somme de près de 2 millions de francs, les produits alimentaires pour environ 600.000, les articles de vêtement pour 500.000. Naguère encore, en des années de prospérité de l'industrie minière, qui donne du travail à plusieurs milliers de forçats libérés, la Compagnie des Messageries maritimes débarquait, tous les vingt-huit jours, au quai de Nouméa, au moins 2.000 barriques de vin ordinaire, sans compter les fûts de Pernod. Dans le premier semestre de 1904, les arrivages mensuels n'étaient plus que de 1.000 à 1.200 barriques.

Il apparaît donc nettement que la colonie n'a point, au cours de ces dix dernières années, découvert la formule de sa stabilité. Les redoutables oscillations de l'industrie minière continuent d'avoir les mêmes effets sur l'ensemble des affaires du pays. Les statistiques du travail, s'il en existait en Nouvelle-Calédonie de soigneusement et méthodiquement dressées, enregistreraient les mêmes perturbations. Quand la Mine ferme ses

chantiers, c'est toujours, en 1905 comme en 1895, le pays tout entier qui étouffe. De même qu'il y a douze ou treize ans, les libérés de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas de travail; mais aujourd'hui n'en ont pas non plus, avec eux, de pauvres gens qu'on a appelés de France, et pour qui M. le gouverneur Picanon propose d'ouvrir des ateliers nationaux. La colonie est toujours en équilibre très instable, et il n'y a là-bas de changé, aux heures de crise, que le nombre des malheureux, qui est plus grand.

On attribue parfois la médiocrité de la fortune de cette colonie aux inconvénients de sa situation géographique. Cette terre française, isolée de toute grande possession française, est perdue dans le Pacifique à plus de cinq mille lieues de la métropole, d'où les tarifs douaniers l'obligent à faire venir la plus grande part de ses approvisionnements. Elle paie donc au prix de France, majorés du prix très élevé du fret, des marchandises que détériore et déprécie un interminable et fatigant voyage, et ses exportations en Europe ont à supporter un des frets les plus élevés du globe. Ce sont là, il faut le reconnaître, d'assez fâcheuses conditions économiques. Sans compter que toute affaire de médiocre importance entre la métropole et la colonie est rendue impossible par la longueur et le coût des voyages et l'extrême lenteur des négociations par correspondance.

Elle est aussi restée jusqu'à maintenant en dehors du réseau des grandes voies de commerce du monde. Les lignes anglaises, qui reliaient à l'Amérique la Nouvelle-Zélande et l'Australie, passent par l'archipel anglais des Fidji, mais ignorent obstinément la Nouvelle-Calédonie. C'est même à regret, peut-on bien dire, que la Compagnie française des Messageries maritimes envoie tous les vingt-huit jours ses grands paquebots de Sydney jusqu'à Nouméa, considérant ce bout de ligne comme un assez ingrat cul-de-sac. On ne passe pas en Nouvelle-Calédonie, et l'occasion n'y amène personne : il faut, pour aller là-bas, la volonté déterminée d'y aller.

Mais, nous venons de le voir, l'énergique habileté d'un

homme a pu triompher, au profit de la colonie, de tant de conditions défavorables. Pendant cinq années toutes nos autres possessions ont pu être jalouses de la vogue qui a poussé par centaines les émigrants de France vers cette île lointaine. Comme le disait M. Carol, rien ne pouvait arrêter le courant, et les premiers étaient depuis longtemps noyés qu'il en arrivait toujours. La Nouvelle-Calédonie a été un foyer d'attraction artificiel, mais incontestablement puissant.

Elle possède dans ses minerais divers et dans ses cafés, les statistiques nous l'ont appris, et aussi dans quelques autres produits que j'énumérerai, des articles susceptibles d'être exportés. La distance diminue assurément les facilités et les profits de l'exploitation de ces richesses, mais du moins ne la rend point impraticable.

Ce n'est donc point la situation géographique de l'île qui expliquera ce douloureux avortement de l'effort qui vient d'être fait pour la peupler et l'exploiter.

La mer fournit une assez insignifiante matière au commerce local, quelques produits plus précieux à l'exportation.

On sait que l'île entière est entourée d'une ceinture de récifs de corail. Le corail donne une chaux médiocre, mais qui est partout à portée de la main de l'homme, et la chaux de corail concurrence victorieusement l'excellente chaux que recèlent en plusieurs endroits les inaccessibles solitudes de la Brousse.

La mer est très poissonneuse dans l'entre-récifs. L'ancienne population indigène de l'île enrichissait jadis sans beaucoup d'efforts des abondants produits d'une pêche facile la simplicité du régime à peu près exclusivement végétarien, auquel la condamnant la pauvreté de la faune de la Grande-Terre. La population blanche est trop disséminée et surtout trop peu nombreuse pour faire de la pêche une industrie.

Quelques rares pauvres diables pêchent, pour l'exportation, une espèce d'holothurie, appelée là-bas biche-de-mer, plus connue ailleurs sous son nom malais de tripang. Les premiers pionniers de la Nouvelle-Calédonie ont été des pêcheurs de

tripang, et le nom de biche-la-mar est resté dans la colonie à l'anglais baroque, mélangé d'italien et de français, qui est devenu la langue secondaire des indigènes de cette région du Pacifique.

La nacre et la perle ont suscité parfois en Nouvelle-Calédonie plus d'espérances et d'efforts que le tripang. M. Carol en parlait ainsi en 1900, au temps de l'essor de tous les rêves : « L'entre-récifs est riche en huîtres perlières. M. le gouverneur Feillet a pris l'initiative de concéder, moyennant une certaine redevance, à deux sociétés — l'une locale, l'autre métropolitaine — les pêcheries de nacre de la grande île, des Loyalty et des Wallis. Je dis de nacre, car c'est la nacre qui importe, en raison de sa quantité; la perle n'est que l'accident. Notre colonie *pourra bientôt* faire un grand commerce de ce produit avec les deux peuples qui en sont les principaux consommateurs, les Chinois et les Allemands<sup>1</sup>. »

Pour la société locale, la perle a été un *accident*; pour la société métropolitaine, une assez fâcheuse aventure, et la perle n'est d'une façon générale qu'un heureux hasard. Quant à la nacre, elle a continué et paraît devoir continuer à être l'objet d'un commerce peu important.

M. Louis Simon, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie, décrivait ainsi qu'il suit l'île qu'il présentait, en 1900, au public français comme « le type de la colonie de peuplement par la petite colonisation » :

« ...La superficie totale de la Nouvelle-Calédonie ne dépasse pas 2.100.000 hectares, dont la moitié environ est à peu près impropre à toute culture, étant composée principalement de terrains miniers ou de montagnes *élevées à pentes rapides* plus ou moins recouvertes de forêts. Il ne reste donc qu'environ un million d'hectares dont la moitié au plus peut être mise à la disposition des colons pour y faire immédiatement de la culture, l'autre moitié se composant de pâturages et de forêts. Et ces *terres*

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 18.

à culture sont très divisées par suite de la configuration du sol.

« La Nouvelle-Calédonie est en effet partagée en deux parties distinctes, que l'on dénomme la côte Est et la côte Ouest, par une chaîne de montagnes, qui règne d'un bout à l'autre de l'île, suivant un tracé d'ailleurs irrégulier — et de cette chaîne se détachent une multitude de contreforts formant autant de vallées plus ou moins larges, dans chacune desquelles coule un cours d'eau, torrent, ruisseau ou rivière, suivant l'importance du massif où il prend sa source. Certaines de ces vallées s'élargissent de manière à former de véritables plateaux dans les montagnes, à des altitudes allant jusqu'à 500 ou 600 mètres.

« Sur la côte Est les contreforts se prolongent presque tous jusqu'à la mer, tandis que sur la côte Ouest ils s'arrêtent à d'assez grandes distances, laissant entre leurs pieds et la mer des plaines qui ont, dans certains endroits, jusqu'à 15 et 20 kilomètres de largeur. Ces plaines, en général formées de terre argileuse peu propre à la culture, ont été jusqu'à ce jour exclusivement consacrées à l'élevage du bétail, d'autant plus que l'eau y manque quelquefois, les ruisseaux disparaissant dans le sol presque à la sortie des vallées<sup>1</sup>. »

Cette exacte description n'a besoin que d'être un peu complétée.

Toute la partie sud-est de l'île jusqu'à Thio est un massif montagneux, riche en minerais de toute sorte, d'aspect farouche d'ailleurs et d'accès difficile, mais de valeur agricole absolument nulle.

Toutes les plaines de la côte Ouest, de la Dumbéa jusqu'au nord de l'île, sont peu propres (disons mieux sont absolument impropres) à la culture, à l'exception de quelques vallées d'alluvion, où la bande de terrains alluvionnaires est généralement fort étroite, à La Foa, à Bourail, à Pouembout, à Koné.

Tout le reste de l'île est un massif montagneux, formé de hauteurs volcaniques, dont les points culminants, le mont Humboldt, dans la région de Saint-Vincent, et le mont Panié, au

1. Congrès international colonial. Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances, 1901 p. 98.

nord, s'élèvent de 1.500 à 1.600 mètres. La chaîne dite centrale ne s'abaisse point, à son seuil le plus bas, à moins de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sur la côte Est, les étroites et courtes vallées qu'elle encaisse débouchent sur la mer entre d'épais et hautains contreforts, dont les masses aussi abruptes que stériles les isolent de leurs voisines. Sur la côte Ouest, les mêmes vallées étroites et courtes débouchent dans le chaos désertique et aride de mamelons et de pics, que l'on décore là-bas du nom de plaine, chaos à l'entrée duquel leurs eaux se perdent dans le sol. Sur l'une et l'autre côtes, par des gorges étranglées et pittoresques, on grimpe aux petits plateaux décrits par M. Simon, en s'élevant, en une heure ou deux de cheval, de 30 mètres à 600 ou 700 mètres d'altitude. C'est plus que du tourisme, que de remonter les vallées en ces corridors de rochers, et c'est du meilleur alpinisme, que de passer d'une vallée dans une autre par-dessus les masses qui les séparent.

La Nouvelle-Calédonie a de magnifiques embouchures de rivières, qui suffisent à peine à l'évacuation torrentueuse des trombes d'eau qui dévalent parfois de la montagne, et n'a point d'eau dans ses plaines de la côte Ouest pour abreuver ses troupeaux. La Tontouta, la Ouenghi, la Ouameni, la Ouatom, etc., n'ont point en plaine un courant, mais un assez pauvre débit qui, filtrant à travers les sables de leur lit, forme çà et là des mares d'ailleurs fort jolies. Les sécheresses fréquentes ont sur toute la côte Ouest de redoutables effets. Dans les pittoresques ravins de la montagne, l'eau forme des ruisselets et des cascates, parmi les lits démesurés de roches énormes, où se précipitent les Niagaras limoneux des jours d'orage. Disons aussi tout de suite que ces jours d'orage sont rares. Sur la côte Est, il faut, tous les 30 kilomètres, un estuaire de 150 mètres de large à des rivières qui ont le cours et le débit de la Bièvre.

Nous accordons provisoirement à M. Simon que ce chaos contient un demi-million d'hectares de terres propres à la culture; mais M. Simon reconnaît lui-même que ces terres sont *très divisées*, et c'est la nature de cette division que nous voulons ici mettre en lumière. M. Carol, décrivant ce même domaine agri-

cole offert à la petite colonisation, rappelle qu'avant M. Feillet « on n'eût pas osé proposer à des chrétiens de venir travailler la terre sur de tels escarpements, en pays tropical, dans des massifs perdus où aucun chemin ne conduisait <sup>1</sup> ». Il est vrai que M. Carol raille à ce propos la timidité des chrétiens qui se refusaient à aller, comme les indigènes, cultiver les caféiers à 400 mètres d'altitude. Du moins est-il certain que seule une fantastique richesse du sol pourra rémunérer les efforts de la population, qui entreprendra de triompher de tant d'obstacles naturels.

A ce sol les populations canaques demandaient jadis fort peu de chose, et les vestiges impressionnants de leurs travaux d'irrigation, sur des pentes de montagnes aujourd'hui désertes, ne doivent point faire illusion.

Les Canaques, n'ayant point de bétail, n'ont jamais tiré aucun parti de la plaine aride. Celles de leurs tribus, qui étaient installées au bord de la mer, avaient choisi, dans la partie basse des vallées, de petites bandes de terre favorables à la culture, et au produit de leurs plantations elles ajoutaient l'apport direct et l'apport indirect de leur pêche, le poisson même, ou les ignames et végétaux divers obtenus des Canaques de la montagne, en échange de leur poisson.

Les Canaques de la montagne pratiquaient la culture la moins intensive que l'on puisse imaginer. Le savant travail de leurs tarodières, où l'eau circule de gradins en gradins dans les canaux qui nourrissent les précieux tubercules du taro, si digne d'estime qu'il soit au point de vue économique canaque, le serait infiniment moins pour les cultures que l'Européen substitue à celle du taro. Pour ces heureux enfants de la nature le temps n'était point de l'argent, et ils ne ménageaient pas le terrain. Telle de leurs conduites d'eau aujourd'hui desséchées représente le travail de plusieurs générations, traverse parfois plusieurs kilomètres de solitudes stériles. Quand l'euro-péenne division de la propriété ne créerait pas aux nouveaux

1. Jean Carol, *op. cit.*, p 71.



détenteurs de ce sol des difficultés inconnues des Canaques, le colon à 5.000 francs pourra-t-il improviser l'œuvre qui a coûté des années à une tribu? Au surplus, l'agriculture canaque dans la montagne, pour le taro et pour l'igname, qui sont ses deux principales productions, est-elle partout condamnée par la médiocrité du sol à pratiquer le système de la jachère? L'igname même, dont la racine fort longue veut une couche profonde d'humus, n'y est obtenue qu'au prix d'une laborieuse et méticuleuse création du terrain dont elle a besoin. Une tribu éparpille sur un espace de 1.000 hectares les ovales jardinets, qu'elle dessine pour cette culture au flanc des montagnes. Ni la distance ni les plus formidables obstacles matériels n'empêchent un Canaque d'établir sa plantation dans le coin qui lui a paru propice. J'ai vu un vieillard voûté et cassé choisir, pour y faire son champ d'ignames, une petite clairière de forêt, où les chèvres même eussent refusé de grimper.

Les Canaques de la montagne descendaient à la mer, soit pour y pêcher eux-mêmes, soit pour échanger avec leurs frères du « bord de mers » les produits de leur industries respectives. La Grande-Terre nourrissait ainsi une population qu'il est difficile d'évaluer avec exactitude, mais qui n'a jamais dû atteindre un chiffre fort élevé. Aucun sentiment de confraternité nationale n'unissait ces tribus isolées les unes des autres par les désertiques massifs des montagnes. D'une vallée à l'autre la langue différait à ce point que les Canaques de Canala se faisaient très péniblement entendre des Canaques de Bouloupari, dont la tribu était adossée à la leur contre la chaîne centrale. Dieu sait pourtant si le Canaque, merveilleux marcheur, redoute peu d'escalader des pentes qu'aucun véhicule humain ne gravira!

Il va sans dire que la civilisation canaque, dont les temps sont aujourd'hui révolus, laisse dans l'état où elle l'a reçu de la nature ce domaine où l'on rêve d'implanter une démocratie rurale française : elle s'est accommodée du mieux qu'elle a pu de toutes les fatalités de son habitat, mais n'en a définitivement supprimé ni seulement atténué aucune.

La Nouvelle-Calédonie a eu cette singulière fortune de posséder pendant longtemps un nombre de cantonniers égal ou supérieur à celui de ses habitants et, disons-le hardiment, un service de travaux publics hors de proportion, sinon avec les besoins de la colonie, du moins avec ses ressources. Le Bagne, aux milliers de bras condamnés aux travaux forcés, pouvait, au profit de la colonisation, corriger l'œuvre de la nature.

On est volontiers dur pour le Bagne, que nous trouverons mêlé à toutes les manifestations de la vie calédonienne, et on l'est particulièrement pour la médiocrité des services qu'il a rendus dans l'œuvre de pénétration de la colonie par l'établissement de voies de communication. J'estime moi-même qu'il est impossible de calomnier à cet égard l'Administration pénitentiaire. Mais je montrerai plus loin, dans un chapitre spécial qui lui sera consacré, que la tâche qu'elle a mal remplie n'aurait pu même être entreprise sans elle, et ici j'établirai, au moyen de quelques faits incontestés, que c'est une assez mauvaise défense que de lui imputer le néant de ces essais de pénétration. Le Bagne assurément ne pouvait suffire à sillonner de routes, fussent-elles faciles à établir, une île grande comme trois départements français, à plus forte raison la montagne que nous avons sommairement décrite. Mais quand il serait prouvé qu'il a fait dix fois moins de travail utile qu'il n'en pouvait faire, il convient de reconnaître que sur presque autant de points qu'on l'a raisonnablement voulu, et autant de fois qu'on a voulu, l'énorme machine du Bagne a opéré, pour ouvrir un chemin à deux douzaines de colons, d'utiles, praticables et souvent impressionnantes trouées dans la Brousse calédonienne. Si la Brousse s'est souvent refermée, il serait injuste d'en accuser le Bagne, qui n'avait d'autre mission que de l'ouvrir.

Je prie qu'on se défie des cartes où un épais liseré rouge ou bleu, ourlant le contour de l'île, a fait accueillir par certains géographes cette erreur qu'on peut faire le tour de la Nouvelle-Calédonie en voiture ou à bicyclette : à peine le peut-on faire à cheval au prix de toutes sortes de fatigues et de péripéties.

La vérité est que la colonie possède quelques kilomètres de

bonnes routes dans les environs de Nouméa, et autour de plusieurs centres de la Brousse, notamment autour des centres d'origine pénitentiaire, et une assez longue artère de 136 kilomètres, dite route N° 1, qui relie Nouméa à Moindou.

Il est exact que le tracé d'une route qui relierait à Nouméa, jusqu'au nord de l'île, tous les centres de la côte Ouest, ne rencontrerait pas d'obstacles absolument insurmontables; toutefois les travaux qui se poursuivent actuellement entre Moindou et Bourail sont dès maintenant un effort que la colonie, privée du Bagne, aura du mal à soutenir.

Relier de même au chef-lieu tous les centres de la côte Est par une voie parallèle à la route N° 1, et relier ces deux routes par des voies transversales à travers la chaîne centrale, c'est le plan des géographes en chambre, et ç'a été le projet de plusieurs administrateurs de la colonie.

La route circulaire est une entreprise chimérique. Elle a été commencée, et *abandonnée* aux pieds du Mont d'Or. La région exclusivement minière, qui s'étend entre Nouméa et Thio, sera toujours plus facilement desservie par mer sur la côte Est que par des voies de terre d'ailleurs extrêmement onéreuses à établir. Au delà de Thio, chaque vallée est séparée de sa voisine, Thio de Canala-Nakéty, Canala de Kouaoua, Kouaoua de Houailou, par de formidables contreforts montagneux qu'on ne vaincrait qu'à coups de millions. Chacune de ces vallées est traversée par des rivières, dont la largeur normale aux environs des centres excède 100 mètres, et qui sont sujettes à des crues aussi violentes qu'énormes. Que de ponts, Seigneur! Et quels ponts! Et combien de millions seront encore nécessaires seulement pour passer l'eau entre Thio et Hienghène!

On a relié de l'ouest à l'est Bouloupari à Thio, La Foa à Canala, Bourail à Houailou par des chemins praticables, qu'il serait relativement facile d'améliorer, encore qu'ils franchissent des seuils de 7 à 800 mètres d'altitude. Mais les 72 kilomètres de route qui relie Bourail à Houailou n'ont pas sur tout ce parcours attiré un seul colon dans la montagne, et ces deux centres n'auront jamais entre eux aucune relation com-

merciale qui ne soit moins coûteuse par mer. Remarquez au surplus que relier Bouloupari à Thio, et la Foa à Canala, c'est relier la grande artère de la côte Ouest à deux culs-de-sac de la côte Est, et non à une artère parallèle qui n'existe pas, et qu'il est impossible de créer.

Les difficultés étaient énormes, et parce qu'elles restent énormes encore, on méconnaît qu'il a été énormément fait pour en triompher. Quelques justes critiques qu'on soit en droit de formuler sur beaucoup de travaux entrepris, ni l'esprit d'initiative ni le zèle n'ont manqué pour pénétrer la Brousse calédonienne : des millions ont été dépensés, pour ouvrir des des voies sur lesquelles on fondait de grandes espérances, et qui les ont trahies.

Singulier et caractéristique phénomène. On voit parfois tout à coup le capital privé, par masses de centaines de mille francs, voire de millions, sans appui officiel, sans subvention d'aucune sorte, monter, à 700 ou 800 mètres d'altitude, dans la montagne sans route, à l'assaut des gisements de nickel, de cobalt ou de chrome. A Thio, à Népoui, à la Tiébaghi, de petites cités s'élèvent brusquement dans le désert et dans les airs. Il est vrai que, dans ces entreprises calédoniennes dont on ne saurait trop admirer la hardiesse et l'ingéniosité, la nature est plutôt surprise par l'adresse de l'homme que définitivement conquise et asservie. C'est par des voies aériennes, par des câbles qu'est desservie l'exploitation de ces centres improvisés, dont l'existence, d'ailleurs éphémère, demeure rigoureusement autonome. Une fois les câbles de la mine détachés, la montagne redevient déserte et inaccessible comme avant. Du moins cette vie spéciale se crée-t-elle, et spontanément, les voies et communications dont elle a besoin.

Au contraire, la route se montre là-bas absolument impuissante à porter la vie agricole dans la Brousse. Les premiers kilomètres de la route circulaire sont depuis longtemps ensevelis sous les buissons des inviolées solitudes du Mont d'Or. Mais c'est là de l'histoire ancienne, et il est entendu qu'on ne se prévaudra pas contre la colonie des erreurs ou insanités qui y ont

été admises avant l'heure de la colonisation libre. La route magnifique qu'à prix d'or l'intrépidité confiante de M. Feillet a poussée de La Foa jusqu'aux cimes lointaines de la Table Unio, à travers les gorges les plus paradisiaques de l'île, n'a pas, dès aujourd'hui, une plus brillante histoire ; elle a permis de porter jusqu'au Col d'Amieu six colons et un piano ; mais le piano et les colons étaient tous redescendus du Col d'Amieu moins de quatre ans plus tard, cependant que la vie se retirait rapidement du centre même de Sarraméa, fondé sur les premières pentes de l'inhospitalière montagne.

Fait plus étrange encore : la région de plaines qui s'étend de Païta à La Foa, la plus anciennement et la plus abondamment peuplée de colons libres, depuis qu'elle a à sa disposition cette belle route n° 1, qui a coûté si cher, ne cesse de se dépeupler et de s'appauvrir. La route traverse des steppes chaque année plus désertes. Entre La Foa et Païta, le passage quotidien des deux voitures du courrier postal constitue à peu près tout le trafic.

A ne consulter que l'histoire des travaux publics de la colonie, on arriverait donc à cette conclusion, contraire aux présomptions qu'on apporte naturellement dans l'étude de ce singulier pays, que ce ne sont point les routes qui ont manqué à l'agriculture calédonienne.

Au reste, la Nouvelle-Calédonie, île toute en longueur, fuseau de cent lieues de long sur douze de large, possède une admirable route circulaire naturelle qui ne lui a rien coûté, la mer.

L'articulation du littoral est assez belle, et à travers la ceinture de récifs de corail, des chenaux suffisamment profonds donnent accès dans les baies où débouchent les rivières. Par cette voie tous les centres anciens, établis à proximité de la mer, communiquent facilement avec Nouméa, le grand port de la colonie, unique entrepôt des marchandises en provenance ou à destination d'Europe.

Thio, Nepoui, Kouaoua, Koné et quelques autres centres

miniers reçoivent aussi, pour leur usage propre, les voiliers d'Europe et d'Amérique, qui viennent sur place prendre leur chargement de minerais. La mine est une force active qui a son outillage à elle. C'est un des plus saisissants spectacles d'un voyage à travers les solitudes de la Brousse, que de trouver parfois une flotte à l'ancre, à quelques encablures d'un dépôt de minerai, dans une baie calédonienne.

Les deux côtés de l'île sont desservis par le « Tour de côtes », service assuré par l'initiative privée, mais largement subventionné par le budget local. Deux fois par mois, deux paquebots de plusieurs centaines de tonnes, aménagés pour le transport des voyageurs et des marchandises, quittent Nouméa pour se rendre à Pam, au nord de l'île, l'un en desservant tous les centres de la côte Ouest à partir de Bourail, l'autre en contournant le sud de l'île, et en desservant tous les centres de la côte Est à partir de Thio.

Les localités situées en deçà de Bourail et de Thio se ravitaillent elles-mêmes, non par la route de terre, mais par mer, au moyen de petits vapeurs ou de côtes.

Le Tour de côtes est une des grosses entreprises locales et un des services publics dont la marche bonne ou mauvaise affecte le plus sensiblement le plus grand nombre d'intérêts divers... en attendant que le chemin de fer l'ait rendu partiellement inutile. S'il ne répond pas toujours aux sacrifices que la colonie s'impose pour l'entretenir, le nouvel arrivant admire plutôt, confessons-le, avec étonnement, cette partie déjà vieille de l'outillage calédonien.

La vie qui s'est spontanément instituée à la périphérie de l'île a aussi créé spontanément, et sans mécomptes, l'organe qui lui était nécessaire.



### III

#### LES TENTATIVES DE COLONISATION AGRICOLE ET LA CRISE

Si, comme il est permis encore de l'espérer, la Nouvelle-Calédonie a devant elle quelque avenir, l'agriculture jouira de cette prospérité et l'augmentera, mais ne la fera pas. La « Calédonie agricole » est une formule creuse, lorsqu'elle veut représenter une agriculture calédonienne indépendante des autres manifestations de l'activité locale. Par sa place dans le monde, par la nature et la configuration de son sol, par son climat, enfin par l'étroitesse même de son domaine agricole, il lui est interdit de rêver de destinées canadiennes, brésiliennes ou argentines. Il était moins téméraire surtout, je crois bien, d'attribuer à Nouméa celle de futur « emporium du Pacifique » que de fonder là-bas une démocratie rurale par l'élevage, la culture proprement dite et le café.

L'élevage est la première industrie calédonienne qui se soit constituée après l'annexion, ou, pour parler plus exactement, après l'établissement du Bagne dans la colonie. Ce n'est pas assez dire encore, c'est du Bagne qu'est né l'élevage. Ce sont des fournisseurs de l'Administration pénitentiaire qui ont importé et propagé les diverses variétés de bétail dans cette île qui ne possédait aucun quadrupède. On a vu plus haut que, de 1867 à 1877, le rendement de l'impôt foncier

et des recettes du Domaine s'est élevé de 44.000 francs à 904.000 francs. Ce fut vraiment l'âge d'or de l'élevage calédonien, qui depuis a connu encore quelques séries de fructueuses années, mais subi aussi de rudes secousses. En ces temps déjà lointains s'édifièrent, par les profits d'une industrie pastorale, dont le Bagne aux dix mille estomacs était le client presque unique, quelques-unes des plus belles fortunes de la colonie.

La chèvre et le porc, quel que soit le nombre des individus de ces deux espèces, ne sont qu'un accessoire de cette industrie.

Peu de chose à dire de l'élevage du mouton. Dans les meilleurs pâturages de l'île, il fournit une viande excellente. Dans certains pâturages médiocres, le produit de la laine suffirait, dit-on, à faire vivre un éleveur, qui est annamite. L'herbe la plus commune de la plaine calédonienne, qui est une grande herbe à piquants (*andropogon*) ne transperce la peau ni du cheval, ni du bœuf, ni de la chèvre, mais est au contraire néfaste au mouton, dont elle perfore et envenime les chairs. Malgré la présence de quelques petits troupeaux, l'île est restée et paraît devoir rester, pour le mouton, tributaire de l'Australie.

Le cheval de sang est admirablement acclimaté en Nouvelle-Calédonie. Bien ou mal soigné, il est généralement merveilleux d'endurance autant que d'agilité : la montagne lui a donné la sûreté de pied et la résistance du mulet. Le stockman calédonien est un cavalier digne de sa monture. Les Calédoniens aiment le cheval, s'y intéressent, ont des courses. Néanmoins la colonie n'a point, à proprement parler, un marché de chevaux.

Au contraire, son troupeau de 70.000 têtes de race bovine est un des éléments les plus importants de sa fortune. Les races Durham et Hereford, importées là-bas, ont donné longtemps de fort beaux produits. Souvent négligé, presque abandonné même en des périodes de crise, dont quelques-unes ont été très longues, ce bétail, retourné à la vie sauvage, a dégénéré et, dans l'en-



semble, il est aujourd'hui médiocre. Toutefois depuis quelques années l'attention, les soins, la méthode recommencent à obtenir des résultats très satisfaisants, et j'ai vu des couples de bœufs calédoniens qui honorerait les plus beaux pâturages de France.

Il semble que cet élevage, tel au moins qu'il a été jusqu'à maintenant pratiqué, ait presque atteint aujourd'hui les limites extrêmes de son développement. En ces derniers temps les éleveurs, qu'alarmait des sécheresses persistantes, cherchaient vainement à louer à l'Administration ou aux particuliers des pâturages disponibles : tout était pris. Et la sécheresse faisait d'énormes ravages dans une population bovine de 70.000 têtes, à qui M. Louis Simon attribue avec assez de vraisemblance un pâturage, plaine ou montagne, d'un demi-million d'hectares!

La Nouvelle-Calédonie ne peut, dans les conditions où l'élevage s'y est développé, à moins d'une perturbation profonde de la vie économique, nourrir un bétail qui soit avantageusement exporté sur le seul continent qui lui soit accessible, l'Australie. Elle a même fort à faire pour se défendre contre l'exportation du bétail australien.

L'éleveur calédonien ne dispose donc que du marché local. La preuve a été plusieurs fois faite que ce marché, en temps normal, est insuffisant. La production dépasse les besoins de la consommation, et ce phénomène ne peut être de temps à autre masqué que par l'incohérence traditionnelle d'un commerce qui manque de statistiques, de mercuriales et de foires. La légère augmentation de la population civile, qui est due à la colonisation libre, a encore augmenté la production d'une manière appréciable, et n'a point compensé, au point de vue de la consommation, la diminution imputable à l'élimination progressive du Bagne. L'élevage perd la clientèle en vue de laquelle il s'est lui-même développé au point de n'avoir plus dans le Bagne un client suffisant. La cause principale des souffrances actuelles de l'élevage est là, et de cette souffrance le remède est tout indiqué : c'est une reprise partielle de la Transportation, qui atté-

nuerait l'acuité du malaise d'une opération qui s'accomplit dans des délais trop courts.

La Nouvelle-Calédonie, qui a trop de bétail pour sa consommation propre, ne saurait d'autre part en nourrir assez pour organiser une large exportation rémunératrice de conserves. On l'a bien vu par l'histoire récente de cette usine de Gomen-Ouaco, qui a soulagé un instant l'élevage à la suite de son avant-dernière crise, et qu'a ruinée la rapidité même avec laquelle son intervention a relevé le niveau des cours. En raréfiant trop vite le bétail, elle en a porté la valeur à des prix que l'industrie de la viande de conserves n'a pu soutenir : elle a dû fermer ses portes, et elle a fait faillite. Ce sera le sort de toute entreprise de ce genre, qui ne tiendra pas très prudemment compte de la capacité limitée de l'élevage calédonien. Aussi ceux-là me paraissent bien inspirés à l'heure présente, qui veulent reprendre sur des bases plus modestes et dans un autre esprit la tâche qu'avait dénaturée l'ambition des directeurs de Gomen-Ouaco. Une usine de conserves, qui exporterait 250 ou 300.000 kilogrammes de viande par an, débarrasserait la colonie du plus gros de ses excédents éventuels, sans risquer d'abaisser la production au-dessous des besoins de la consommation. Espérons qu'une entreprise de ce genre trouverait un débouché dans les fournitures de l'Armée, de la Marine ou de l'Administration pénitentiaire à la Guyane. La viande fournie serait d'excellente qualité, et les protectionnistes ne sauraient couvrir de prétextes tirés de l'hygiène une opposition intéressée. D'autre part, je ne suppose point que 300.000 kilogrammes de viande d'une colonie française puissent alarmer l'élevage français.

Jusqu'à ce jour, le prix du bétail dans la colonie a été dominé par les adjudications locales bisannuelles de la fourniture de viande au Bagne et aux administrations civiles et militaires. La spéculation a beau jeu en ces marchés, et les variations de la situation agricole se marquent par de violents soubresauts. Au nom de contrats dont l'effet, ordinairement inconnu de l'éleveur isolé et sans défense, ne se manifeste que par des changements soudains, tout le bétail calédonien s'achemine, non par unités,

mais par masses, vers Nouméa, faisant à petites journées, sous le soleil des tropiques, des trajets qui atteignent presque cent lieues et trente jours de marche. Que nous sommes loin du marché régulier et permanent de la Villette, et de l'infinie multiplicité des petits marchés de France ! Aussi voit-on se produire des débâcles comme celle qui, en 1905, a diminué de 50 p. 100 le prix du bétail calédonien.

Ce qui limite au chiffre d'environ 70.000 têtes la production aujourd'hui réalisée par l'élevage de la colonie, c'est la médiocrité générale du pâturage. Cette médiocrité est telle qu'on attribue théoriquement 5 hectares à la nourriture d'un animal, et que cette étendue est loin d'être partout suffisante. De plus, l'eau est fort rare et très mal distribuée dans les plaines de la côte Ouest, qui offrent à l'industrie pastorale les trois quarts les plus commodes des terrains qu'elle peut utilement occuper.

Quant à ceux qui grondent charitablement ou dédaigneusement la négligence ou la routine de l'éleveur, lequel ne sait ni creuser des puits, ni s'approvisionner de fourrages, en entassant dans ses greniers les huit coupes annuelles de sa luzernière, laissez-moi dire simplement qu'ils me font rire, et les inviter à aller expérimenter eux-mêmes les améliorations dont ils dissertent doctement. Un petit cultivateur peut sans doute exceptionnellement, dans un coin privilégié, grouper autour de sa maison un modeste troupeau dont le revenu l'aide à vivre. Mais l'élevage proprement dit est, par la nature du pâturage, par la configuration du pays, par la distribution des eaux, par le prix maximum que peut atteindre le bétail dans l'île, condamné à conserver en des *latifundia* les méthodes un peu primitives et grossières qu'on lui reproche avec quelque injustice.

En effet, c'est une chimère, disons-le hardiment, d'aspirer à généraliser et même à étendre sérieusement l'élevage intensif des plus plantureuses régions de la France. On n'enclôt pas de barrières éphémères, qui coûtent environ 500 francs au kilomètre, pour une vache qui ne vaut pas toujours 100 francs, une étendue de terrain où cinq ou six vaches trouvent leur nourri-

ture dans le Cotentin. Ce morcellement se heurterait à une impossibilité plus radicale encore : les neuf dixièmes de ces pâturages manqueraient d'eau.

Aussi, quoi qu'en pense de loin M. Onésime Reclus, les *latifundia* ou vastes propriétés sont une des nécessités de l'élevage calédonien. Il en est là-bas d'énormes, et qui sont à première vue scandaleux. La réalité est assez différente des apparences. Je sais telle propriété de plus de 10.000 hectares d'un seul tenant qui, sur un troupeau moyen de 1.500 têtes, ne voit pas périr dans les années de sécheresse moins de 200 animaux. Où un éleveur peut vivre quand même, deux ou trois centaines de colons mourraient littéralement de faim. Pourquoi employer le conditionnel? L'expérience a été faite vingt fois, toujours couronnée par l'inévitable catastrophe.

L'élevage est donc incapable de fournir une matière favorable à la petite colonisation agricole. Il s'en faut d'ailleurs, en dépit de ces *latifundia* que condamne M. Reclus, que la terre soit là-bas accaparée. Une très notable partie des pâturages de l'île n'est point occupée par des éleveurs qui les possèdent, mais par des fermiers qui les louent au prix de 2 francs par hectare et par an. Le domaine en détient encore d'immenses réserves, qu'il est disposé à aliéner, mais qui ne trouvent pas preneur. Lorsqu'il en cède des parcelles, à titre gracieux, aux imprudents qu'allèchent de temps à autre des réclames officielles de colonisation, il est constant que ces parcelles distraites de la propriété publique vont s'annexer à bas prix aux grandes propriétés particulières voisines.

Même le personnel de cette industrie pastorale, dont les méthodes sont celles de la pampa, ne sera pas forcément européen. Si le stockman ou les stockmen en titre d'une station de bétail sont généralement des blancs, ils ont toujours pour assistants des Canaques hébridais ou calédoniens, voire des Hindous Malabars, des Annamites ou des Javanais. La besogne est si simple, si fruste, mais, dans la plaine même, et à plus forte raison dans les ravins de la montagne, si éloignée de nos mœurs rurales françaises! On fait à cheval ou à pied de

longues tournées quotidiennes dans les différents *runs* ou encintes de la station, pour voir le bétail, le compter, le ramener à son pâturage, en un mot l'*adoucir*. Une fois par an, le troupeau passe au stock-yard. Les nouveau-nés sont marqués au fer rouge, la marque seule conférant un titre de propriété inattaquable. Tout au long de l'année, le bétail erre en liberté dans le pâturage. Dans les bonnes années, il est gras et reluisant de santé. Dans les mauvaises, qui sont plus nombreuses, le manque d'eau, beaucoup plus encore que le manque d'herbe, le décime. On n'ose alors le remuer, comme on dit là-bas, tant il est misérable. Un Européen et une demi-douzaine de noirs sont un personnel suffisant pour une station de 5.000 hectares nourrissant un millier d'animaux.

Si je n'ai rien dit de l'industrie de la laiterie et du beurre, ce n'est pas seulement qu'elle n'existe pas, mais c'est surtout qu'elle ne saurait exister.

En résumé, la colonie possède dans son troupeau de 70.000 têtes de race bovine une richesse appréciable. Cet élevage n'est pas susceptible d'une extension indéfinie ou seulement considérable. Il est, à l'heure présente, très dommageablement affecté par la disparition de la population pénale, des besoins de laquelle il est né. Mais, qu'il végète comme aujourd'hui, ou qu'il revoie des jours prospères, il ne saurait contribuer que dans une insignifiante proportion au peuplement de la colonie.

L'agriculture calédonienne ne produit utilement ni riz, ni blé, ni vin.

Le climat et le sol s'y prêtassent-ils, je ne vois point les quatre ou cinq vallées inondables de l'île entrant, pour le blé, en lutte avec les plaines du Dakota, ni les escarpements et les ravins de sa montagne rivalisant avec les vignobles de l'Hérault.

Seul le coprah, avec le café dont je parlerai plus loin, est article d'exportation.

L'agriculteur a donc le marché local, qui est très étroit, pour unique débouché de produits, qui ne sont ni de première nécessité ni de vente constante. Le mais des plaines de La Foa, de

Bourail, de Pouembout ne soutient pas sans peine sur la place de Nouméa la concurrence avec celui des Nouvelles-Hébrides.

La culture maraîchère ne pourrait, quand les caprices du climat la contrarieraient moins, constituer une ressource de grande importance. Nouméa n'a pas le ventre de Paris, et les choux de Bourail, quand le chou *donne* à Bourail, suffiraient aux besoins de dix villes de Nouméa. D'ailleurs le chef-lieu ne communique par paquebot avec les centres agricoles les moins éloignés que deux ou trois fois par mois. Aussi s'approvisionne-t-il d'une partie de ses légumes à Sydney, et cela ne scandalise que les observateurs qui n'ont point souci du *prix de revient*.

On peut regretter que le manioc calédonien, qui fournit un tapioca excellent, et qui s'accommode de certains terrains impropres à d'autres cultures, ne soit pas l'objet de plus d'attention dans la Brousse, et d'une préparation industrielle à Nouméa. Mais j'exprime ce regret, je l'avoue, sans beaucoup de conviction.

Peut-être aussi pourrait-il s'organiser une exportation des fruits variés et succulents que l'île produit. Mais, là encore, l'extrême irrégularité de la production et même de la maturation des fruits rend assez difficile l'établissement de marchés à long terme sans lesquels rien ne peut être entrepris.

La culture proprement dite, ainsi condamnée à produire exclusivement des denrées qui s'écoulent dans le pays même, est d'origine pénitentiaire, et pendant longtemps elle appartient presque en propre au monde pénal. Colons sans capital et embri-gadés, des forçats en cours de peine établis sur des concessions rurales, cultivèrent par ordre des haricots ou du maïs. Malheureusement les concessionnaires de Bourail et de Pouembout n'ont plus aujourd'hui le monopole du maïs et des haricots, il leur est disputé par tous les agriculteurs sans ressources, qui deviennent de plus en plus nombreux. « Culture de paresseux, » a écrit l'optimiste M. Carol : il serait plus juste de dire que c'est une pauvre culture et une culture de pauvres.

Rayons de l'inventaire des richesses agricoles calédoniennes certains produits avec lesquels l'œuvre de la colonisation libre

a espéré sauver ses victimes, quand il est devenu trop évident que le café ne tiendrait pas toutes les promesses faites en son nom.

Il est bien vrai que la qualité de la vanille de l'île « est égale aux meilleures espèces de Bourbon<sup>1</sup> », mais non moins certain que les conditions climatériques sont très défavorables à la vanille. Incontestablement l'indigo « pousse à l'état sauvage » ; mais quand la chimie ruine cette florissante culture des Indes Néerlandaises, ce n'est peut-être pas le moment de préconiser l'indigo en Nouvelle-Calédonie. « On a essayé la culture du caoutchouc de Ceara (*manihot Gl.*) Un vieux plant existant dans le jardin du gouvernement a permis de constater que le manihot Gl. donne d'excellent caoutchouc en Nouvelle-Calédonie : on connaîtra le résultat dans deux ou trois ans. » Les milliers de plants de Ceara, aujourd'hui adultes, qui datent de 1898, n'ont pas encore fourni un kilo de caoutchouc à l'exportation. Vanille, indigo, caoutchouc (à l'exception de la petite quantité que produisent des arbres à latex indigènes) sont en Nouvelle-Calédonie curiosités d'amateurs.

M. Louis Simon compte dans la colonie une soixantaine d'espèces d'arbres à bois d'ébénisterie, notamment le kaori, le tamanon, l'ébène blanc, le chêne tigré, sans parler du niaouli. La beauté de plusieurs de ces essences, qui ont eu un assez joli succès à l'Exposition de 1900, a déterminé un particulier à tenter d'en organiser l'exploitation. Ce n'a été qu'un assez pauvre feu de paille. Ce n'est pas seulement la configuration de ce sol tourmenté et le prix énorme des transports qui rendent l'entreprise difficile : ces bois précieux sont généralement des individus isolés dans la forêt calédonienne, et chaque arbre presque exige un chantier. En tout cas, cette industrie est encore à créer.

La fortune du café est indépendante de la situation locale. Si, au moyen de la culture du café, M. Feillet fût parvenu à implanter dans le pays une population nombreuse et aisée, il eût été vraiment le bienfaiteur de la colonie.

1. *Dépêche coloniale*, numéro spécial, 15 avril 1902.

Le café était introduit et acclimaté dans l'île depuis de nombreuses années, lorsque M. Feillet entreprit de faire de cette culture le pivot de son œuvre de colonisation libre. Quelques rares mais assez belles caféceries, sans donner des résultats bien extraordinaires, étaient des entreprises au moins viables. Le café calédonien, qui ne sortait point encore de la colonie, atteignait à Nouméa le prix rémunérateur de 2 fr. 50 au kilo, sinon un prix supérieur. Si la Nouvelle-Calédonie eût possédé les étendues de terre propice à cette culture que lui attribuait l'optimisme de son gouverneur, et si le café calédonien se fût maintenu au cours de l'année 1894, l'œuvre était logique, et elle eût réussi.

M. Feillet, après cette exploration que j'ai rapportée, « cherchant toujours, arriva à cette conviction que l'île pouvait offrir, non pas 50.000 hectares, comme on le prétendait couramment, mais 150.000 hectares de terres à café », devant produire 90.000 tonnes de marchandise, d'une valeur de 200 millions en chiffres ronds. Il pouvait être légitimement fier d'une telle découverte. Les calculs qu'il fit établir minutieusement promirent aux petits agriculteurs, nantis d'un modeste capital de 5.000 francs, qui sèmeraient la précieuse fève, un revenu de 80 p. 100.

La colonie sourit sans inquiétude et même avec complaisance du zèle et de la foi de son nouveau et jeune chef. Elle a vu passer beaucoup d'hommes et de systèmes. Elle a vu, en cinquante ans, germer et avorter une douzaine de grandes œuvres qui devaient transformer sa destinée. Le sol là-bas est jonché des ruines neuves de ces fondations d'un jour, qu'ensevelit la Brousse. La Nouvelle-Calédonie est habituée à la brièveté des règnes, qui rendent presque inoffensives les manies des souverains. Pourquoi se fût-elle montrée maussade envers l'idée dont s'engoua son jeune gouverneur, de planter des pieds de café... qu'il ne verrait pas fleurir? Mais cette fois elle avait compté sans son hôte : M. Feillet, soit dit à sa louange, n'était pas un amateur, et c'est justice de reconnaître qu'il s'est trompé, d'abord avec une candeur, puis avec un entêtement, enfin avec une furie,



qui au moins ne sont pas ordinaires. Quand il apparut que l'affaire était sérieuse, les plus sages, qui connaissaient la terre calédonienne, pour l'avoir exploitée en professionnels, et non parcourue en touristes, et le café calédonien, pour l'avoir cultivé et non pour l'avoir dégusté, crièrent casse-cou à l'imprudent. D'autres ricanèrent. Les plus malins s'avisèrent d'exploiter, non le café, mais l'idée du maître. Tant et si bien que, de la population calédonienne, personne ne bougea.

Mais M. Feillet n'avait cure des ricanements des sots qui bouddaient son Eden. De France, les émigrants affluèrent. En moins de cinq ans, une dizaine de centres agricoles étaient fondés, et 540 concessions rurales attribuées à de petits colons qui n'y consacrerent pas beaucoup moins de 5 millions.

L'expérience aujourd'hui consommée a définitivement établi, au prix de nombreux et cruels désastres, ce que la réflexion et quelques études préalables eussent pu révéler d'une manière moins fâcheuse. En 1896, lorsque aucun des caféiers plantés par les colons de M. Feillet n'avait encore produit aucun grain de café, les anciennes plantations calédoniennes fournissaient à l'exportation 200 tonnes de café. En 1903, c'est-à-dire quatre ans après que les cinq sixièmes des nouveaux colons étaient établis, et quand plus de 500 plantations nouvelles devaient être en plein rapport, l'exportation fut de 530 tonnes. Dans le même laps de temps, le prix du kilo de café était tombé de 2 fr. 50 à 1 fr. 60. Quand j'imputerais, contrairement à la vérité, tout l'accroissement de la production aux colons de l'ère nouvelle, le résultat n'en demeurerait pas moins disproportionné avec l'effort, et quelle rémunération peut bien avoir trouvée un capital de 5 millions dans la valeur brute qui peut être reconnue à ce surcroît de production de 330 tonnes? Pas une tonne par colon!

L'œuvre de M. Feillet a été compromise par quelques difficultés d'importance secondaire, non négligeables pourtant, qu'il eût pu prévoir en partie. S'il lui était permis d'ignorer que le prix des denrées de première nécessité, riz, farine et viande, allait soudainement augmenter par suite des fluctuations du

marché mondial, il était fatal au contraire qu'une demande au moins quintuplée fit rapidement et sensiblement monter les prix de la main-d'œuvre très restreinte de l'île. En moins de quatre années, le salaire mensuel des « engagés » de toute origine passa de 15 francs à 30 ou 35 francs. La cueillette d'un kilo de café marchand — je dis bien la cueillette seulement — revient aujourd'hui à la plupart des planteurs à environ 0,40.

Tous les calculs ont été bouleversés bien plus profondément par l'avilissement de la marchandise produite. Juste à l'heure où M. Feillet lançait la colonie dans cette aventure, le Brésil, véritablement regorgeant, inondait le monde entier de ses santos à bas prix, et le krach des cafés se produisait, cependant que les *Guides de l'Émigrant* prédisaient la hausse du café calédonien.

Mais l'avortement de l'entreprise tient à des causes plus profondes, puisque aussi bien la Calédonie n'a pas renoncé à la culture du café, malgré l'avilissement des cours. La vérité est que, malgré des apparences auxquelles M. Feillet s'est laissé prendre bien à la légère, l'île ne possède qu'une médiocre surface de terres authentiquement propres au café, et que presque partout le sol des concessions attribuées aux infortunés colons s'est obstinément refusé à tenir les promesses faites abusivement en son nom.

Il eût été bien simple, penserez-vous, avant de fonder un centre agricole, de reconnaître par des analyses la nature du terrain et ses aptitudes. A M. Feillet, et à sa suite de fonctionnaires en tournée, la magnificence tropicale des montagnes forestières était une indication suffisante et complète. Le soin fut officiellement laissé au pivot même du caféier de procéder aux analyses. Au bout de deux ou trois ans, il rencontra généralement l'argile, et il en mourut.

La Nouvelle-Calédonie possède, dans les alluvions de quelques-unes de ses vallées, d'excellentes terres à café, et cela les Calédoniens le savaient de longue date; mais ils savent aussi quels ravages y causent les cyclones et les inondations, pour ne rien dire des sécheresses. C'est là, dans la plaine, à Koné et à

Voh, qu'on trouve quelques-unes des plus anciennes, et sans doute les plus belles plantations de l'île.

M. Feillet installa hardiment dans la montagne ses intrépides pionniers, dont plusieurs furent grisés par sa foi. Audacieusement il ouvrait un centre, à plus de 30 kilomètres de la mer, dans des gorges alpestres, par delà des hauteurs de 700 mètres, et, trompés comme lui par cette décevante orgie de végétation tropicale, ses colons franchissaient à sa suite monts, vaux et torrents, sans souci des majorations formidables que subiraient, tant à l'aller qu'au retour, leurs transports de toute nature. En vérité, on put croire quelque temps à cet invraisemblable succès, et le gouverneur Feillet n'ouvrit plus une session du Conseil général sans chanter : Hosannah ! Je l'entends encore célébrant « le plein succès » de Sarraméa. En reconnaissance des bienfaits du Seigneur envers Sarraméa, il dota ce centre, qui comptait environ 25 électeurs, d'une municipalité. Que M. Jean Carol, qui fut le spectateur enchanté de cette aurore, aille donc aujourd'hui visiter, en allant revoir le *creck* auquel son nom fut donné<sup>1</sup>, le groupe héroïque du Col d'Amieu, qui lui inspira un si lyrique couplet. Jérémie seul pourrait égaler ses lamentations au lamentable deuil de tant d'espérances.

Cette folle aventure aurait eu l'issue lugubre et grotesque de celle de Port-Breton, si aux naufragés de ce désastre la Nouvelle-Calédonie n'avait pas été en mesure d'offrir des refuges dans l'élevage, dans les mines et, pour les plus habiles, dans les cadres amples et extensibles du fonctionnarisme colonial.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que cette œuvre avortée, au succès de laquelle beaucoup de gens croient encore en France, a détraqué pour longtemps la vie économique et même la vie morale de cette terre française où M. Feillet s'est épuisé, pour la faire réussir, en violences contre la nature et contre les hommes. Elle fait honneur, non à l'intelligence, mais au tempérament de l'homme qui l'a imposée et conduite ; elle fait moins d'honneur au régime politique d'une colonie qui n'a pu se

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 70.

défendre contre cet attentat et à l'Administration métropolitaine dont l'ignorance l'a pu laisser commettre.

Le chiffre de 1.000 tonnes à l'exportation, vers lequel s'achemine lentement la production du café calédonien, ne marque sans doute pas la limite des espérances de cette culture; mais on peut prévoir que la Nouvelle-Calédonie ne tiendra jamais qu'une petite place au marché mondial des cafés.

Puisse du moins cette place être utile pour elle, honorable, digne en un mot de l'excellent produit qu'elle y porte. Venu au monde il y a soixante ans, le Calédonie se serait classé au premier rang des cafés et, comme le Bourbon et le Martinique, il jouirait du prestige qui rend ces vieilles renommées invulnérables à la concurrence du Brésil.

Les connaisseurs et les gourmets apprécient son arôme et sa douceur. Il offre cet avantage de pouvoir être employé sans mélange. S'il avait la fortune qu'il mérite, le Calédonien, qui est encore très souvent obligé, au grand préjudice du producteur, de se cacher sous des noms d'emprunt favorables au seul commerçant, verrait son nom justement estimé lui valoir en France le prix de 5 francs le kilo.

Ceux qui, comme moi, s'intéressent aux Français qui le cultivent là-bas, forment pour lui un vœu de plus, celui que tombe enfin la taxe qui frappe ce produit français à son entrée en France. Il est difficile d'admettre comme légitime qu'un hectare de caféerie produisant 600 kilogrammes, et ces 600 kilogrammes valant 960 francs, l'impôt mis par la métropole sur le café calédonien grève d'une charge d'environ 350 francs un hectare de terre française. Au Calédonien est reconnue la qualité de Français, autant qu'elle l'oblige à acheter des marchandises françaises, par l'effet de tarifs qui suppriment la concurrence étrangère; mais elle ne lui est plus reconnue qu'à moitié, s'il se présente à Marseille pour y vendre son café, et il doit, assure-t-on, s'estimer heureux de n'y être pas traité tout à fait comme un Brésilien.

Cela n'a jamais pu m'entrer dans la tête, ce qui n'a pas d'importance, ni dans la tête d'aucun des Français des colonies que

j'ai rencontrés, ce qui est peut-être plus digne de considération. J'ai idée que la France récoltera dans ses colonies ce qu'elle y sème, et qu'il lui arrivera, au jour fatidique, d'éprouver des déconvenues sentimentales, dont la déconfiture espagnole peut lui donner un avant-goût. C'est déjà une assez insolente distinction verbale, que celle des colonies de *peuplement* et des colonies d'*exploitation* : le système est plus insolent encore, qui consiste à les *exploiter* toutes indistinctement.

— La France, disait à Louis XV la Dubarry, ton café f... le camp.

Il ne faudrait pas être trop surpris si quelques colonies, en de certaines circonstances, n'avaient pas trop de répugnance à faire comme le café qu'elles produisaient.

Ce n'est point, pour revenir à mon sujet, que la culture du café me paraisse devoir être abandonnée en Nouvelle-Calédonie; elle y est au contraire la seule culture qui puisse être étendue avec quelque profit, aujourd'hui surtout que sont mieux connues les conditions spéciales qu'elle exige. Mais ce ne sont point aussi les revenus de 1.000 ou même 2.000 tonnes de café qui permettront de fonder une démocratie rurale dans une île trois fois grande comme la Corse. La démocratie du café se compose pour l'instant de moins d'un millier de « chrétiens », dont une bonne moitié fait assez triste figure sur les « escarpements des massifs perdus » où une route insidieuse les a malheureusement conduits.



## IV

### LA COLONISATION DOIT S'APPUYER SUR LA PRODUCTION MINIÈRE

Le présent et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sont dans la richesse de son trésor minier.

Rappelons qu'en 1903 la colonie exportait 77.360 tonnes de minerai de nickel, 21.437 tonnes de minerai de chrome, 8.292 tonnes de minerai de cobalt, pour ne citer que les trois principaux minerais. L'année précédente, l'exportation du nickel avait atteint 132.000 tonnes, et, en 1904, celle du chrome a atteint 42.197 tonnes.

En 1904, la valeur moyenne de la tonne de minerai de nickel était estimée à 35 francs, celle de la tonne de chrome à 50 francs, celle de la tonne de cobalt à 175 francs. Les cours du nickel et du chrome ont peu oscillé durant les derniers exercices. Le minerai de cobalt a subi au contraire une brusque dépréciation d'un tiers environ.

Ces chiffres marquent assez nettement l'importance du *travail* minier dans l'ensemble de la production calédonienne. Les chiffres suivants révéleront l'intensité de la *spéculation* minière, autre ouvrière plus ou moins adroite, plus ou moins heureuse, mais toujours active et même agitée de la fortune de la colonie. « En 1879, il n'y avait aucune mine déclarée en Nouvelle-Calédonie. La première (nickel) date de 1879 : c'est la mine de *Bel-Air*. En 1898, il y avait 849 mines constituées, dont les titres de propriété étaient retirés, et 900 concessions en instance.

Les premières représentaient 125.000 hectares de terrain, les secondes 60.000. Des permis de recherches étaient en outre délivrés pour 50.000 hectares<sup>1</sup>. » Dans le seul mois de décembre 1903 pris au hasard, en pleine crise minière, il était délivré des permis de recherches pour 3.505 hectares.

Cette activité au travail et cette fièvre au jeu ne doivent rien depuis une dizaine d'années au concours des pouvoirs publics. On a vu plus haut que les réclames officielles ignoraient la mine ou même mettaient le public européen en défiance à son égard. Plusieurs des plus importantes mesures du gouvernement de M. Feillet ont été prises à son détriment, et c'est en légiférant contre elles que M. Picanon s'évertue actuellement à sauver la colonie.

Véritable bloc de minerais, dont plusieurs sont rares et précieux, la Nouvelle-Calédonie ne s'est pourtant pas vu attribuer par le Créateur les deux métaux dont l'attraction détermine les grands courants d'émigration : ni l'or ni l'argent n'ont été jusqu'ici découverts en quantité qui justifie de bien grandes espérances.

On a découvert de l'or, dès 1863, dans la région de la rivière Diahot, au nord de l'île ; on en a depuis découvert et continué d'en chercher un peu partout : peu de résultats et peu de promesses. Au 1<sup>er</sup> juillet 1899, 15 mines d'or étaient instituées, couvrant une superficie de 1.153 hectares. Seule, la *Fernhill* était exploitée.

A la même date, une seule exploitation notoire de plomb argentifère, la *Mérétrice*, sur la rive gauche du Diahot.

Le fer est répandu sur toute la surface de la colonie, à fleur de terre, en masses d'une extrême abondance. Le minerai de fer calédonien contient 55 p. 100 de métal. Marchandise trop vile pour supporter le coût du transport en Europe ou en Amérique, faute de hauts fourneaux calédoniens, il git inerte et inexploité. Ce peut être une grande réserve, pour l'avenir d'une Calédonie mieux outillée.

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 64.

Le cuivre fait davantage parler de lui dans la colonie. Il s'y rencontre en abondance sur plusieurs points, et notamment dans la région déjà deux fois nommée du Diahot, où il est exploité à la mine *Pilou*. Il provoque, mais par accès, une certaine activité. Malgré les pronostics très favorables de M. Carol en 1900, il a joué un rôle assez effacé dans ces dernières années.

Négligeons les innombrables minerais qui ne sont point encore l'objet d'une exploitation industrielle, antimoine, manganèse, molybdène, cinabre, etc., et constatons seulement que de ce chef la Nouvelle-Calédonie est riche de possibilités encore mal définies, mais sans nul doute considérables. A l'heure présente, la question minière calédonienne se résume en trois noms de minerais, qui sont des *réalités*, nickel, cobalt et chrome, et en un nom qui est une espérance, *charbon*.

Le chrome a fourni à l'exploitation 10.281 tonnes en 1902, 21.437 tonnes en 1903, 42.197 tonnes en 1904. Les minerais de chrome néo-calédoniens exportés contiennent de 50 à 55 p. 100 de sesquioxyde de chrome. L'île est, avec la Turquie d'Asie, le plus grand producteur de chrome du monde.

Ce minerai est très abondant dans le sud de l'île, mais y est relativement pauvre. L'accroissement si rapide de la production en ces dernières années est dû à l'exploitation intensive de la merveilleuse mine la Tiébaghi, située au contraire au nord de la colonie. La Tiébaghi vient de réaliser un de ces miracles assurément bien rares, dont rêve tout mineur calédonien : au bout d'une quinzaine de mois d'exploitation, elle a laissé un million bien net de profit à celui qui l'a organisée, et qui vient de la vendre.

Comme les mines de cobalt et de nickel, dont il va être maintenant parlé, les mines de chrome s'exploitent en carrière, à ciel ouvert, le plus souvent sur des hauteurs où l'air est aussi frais que pur. Malgré le léger ennui de la poussière jaune au milieu de laquelle il travaille, on peut dire que le mineur calédonien est, à ce point de vue, un des mineurs les plus favorisés de l'univers.

La Nouvelle-Calédonie vient au premier rang des pays pro-



ducteurs de cobalt. Le cobalt est surtout le minerai des petits mineurs, dont quelques-uns exploitent leurs propres mines : les plus nombreux travaillent avec contrat pour le compte de gros acheteurs. L'exploitation du cobalt est très facile, et surtout elle exige de bien moindres capitaux que les autres entreprises similaires. En effet, le prix élevé de la marchandise simplifie grandement la question de l'outillage, et principalement des moyens de transport, dont il importe moins de réduire le coût au minimum. Les groupements de *cobaleurs*, recrutés presque exclusivement dans la classe des *libérés*, évoquent par leur aspect pittoresque et inconfortable les classiques campements des chercheurs d'or : la presque île de Monéo, sur la côte Est, en porte, au flanc de son massif sauvage une ceinture étrange. Fort heureusement la prospérité du cobalt est venue, en 1902 et 1903<sup>1</sup>, atténuer pour la colonie les conséquences de la crise qui sévit encore maintenant sur le minerai calédonien par excellence, le nickel, dont il nous reste à parler.

La Nouvelle-Calédonie, après s'être crue assurée de posséder en quelque sorte le monopole de ce métal, s'est vue soudainement et dangereusement concurrencée par le Canada. Dans la colonie même, une société puissante a tenté d'accaparer du moins la production calédonienne, et n'y a point absolument réussi. L'extrême ardeur de la lutte, les sommes énormes avec lesquelles jingle depuis longtemps la spéculation en cette matière témoignent de la valeur de l'enjeu.

Quand la spéculation exagérerait témérairement cette valeur, elle est attestée d'incontestable manière par la quantité et le prix des minerais de nickel exportés depuis vingt ans, par l'importance et presque la magnificence de l'outillage de la société *le Nickel* dans ses établissements de la vallée de *Thio*, par la fortune éphémère, mais éclatante des mines de *Népoui*, par le succès moins brillant mais honorable de plusieurs satellites de ces considérables entreprises.

1. Le prix de la tonne de minerai de cobalt a descendu subitement de 300 francs et au delà à 175 francs.

Pendant de nombreuses années, la société *le Nickel*<sup>1</sup> a entretenu à *Thio*, pour exploiter le *Plateau*, un camp de travailleurs situé à 800 mètres d'altitude, qui a occupé 1.200 *condamnés*. A la mine *Bornet*, dans la même vallée, elle emploie un transporteur aérien de 2 kilomètres, dont certains pylônes ont 25 mètres de hauteur. A *Koumoua*, elle emploie un transporteur aérien de 6 kilomètres, dont l'installation a coûté environ 500.000 francs. Aujourd'hui elle s'applique à simplifier, au prix d'un énorme effort financier, le chargement de ses minerais dans la rade de *Thio*.

En 1902, elle faisait ou laissait donner les détails suivants sur la place qu'elle occupe dans la colonie. « La superficie de ses mines dépasse 100.000 hectares. Les redevances annuelles qu'elle paie à la colonie pour ces concessions s'élèvent à 50.000 francs. Les navires qui viennent charger ses minerais dépensent en moyenne, pendant leur séjour dans le pays, chacun 10.000 francs pour droits de navigation, de pilotage et de visites de médecin, pour remorquages, vivres, provisions et réparations, et, comme on estime à 35 le nombre de ceux qui viendront pendant l'année 1902, on peut compter que les navires affrétés par la société *le Nickel* laisseront, cette année, au moins 350.000 francs dans la colonie. Si on y ajoute le montant du droit de sortie des minerais, 25.000 francs au minimum, les droits de douane et ceux d'octroi de mer, prélevés sur le matériel et sur les fournitures de toutes sortes importés tant pour l'exploitation des mines que pour la nourriture et l'entretien des travailleurs, droits qu'on ne saurait estimer à moins de 150.000 francs, on voit que le trésor colonial fera, pendant l'année 1902, un ensemble de recettes de plus de 500.000 francs sur les opérations de la société *le Nickel*<sup>2</sup>. »

M. Carol, qui visita en 1899 la mine de *Népoui*, création d'une initiative et d'une énergie individuelles, professait une très légitime admiration pour ce beau spécimen de l'activité calédonienne, pour ce chemin de fer de 14 kilomètres reliant

1. Lire *Dépêche coloniale*, numéro spécial, 15 avril 1902.

2. *Ibid.*

la mine à la rade, pour ce réseau de transports aérien de 20 kilomètres, pour les 150 kilomètres de sentiers muletiers reliant tous les chantiers de la montagne. Mais *Népoui* est aujourd'hui fermé et désert. Erigé en municipalité en 1902 par M. Feillet, il a été, faute d'habitants, rayé par M. Picanon, le 14 décembre 1904, de la liste des communes de la colonie. « *Erudimini, qui judicatis terram.* »

Le nickel, sauf dans une mine située à Nakéty, s'exploite en carrière. On le trouve, soit sous la forme d'un silicate vert appelé garniérite, du nom de l'ingénieur qui l'a découvert, soit plus ordinairement sous la forme d'un minerai pulvérulent, auquel sa couleur a fait donner le nom de nickel *chocolat*. La teneur commerciale, qui est de 7 p. 100, assez souvent atteinte ou dépassée dans les bons gisements, est obtenue ailleurs par l'enrichissement des minerais plus pauvres au moyen de minerais de haute teneur. Cette poussière jaune est chargée à vrac sur des voiliers qui la transportent en Europe, à Glasgow, au Havre, à Rotterdam. La fonte des minerais et l'affinage s'opèrent intégralement en Europe.

Si fructueuse qu'ait été à beaucoup d'égards l'activité de l'industrie minière calédonienne, la raison des observateurs désintéressés et le vœu de tous les amis de la colonie appellent une transformation radicale de cette exploitation par le *traitement des minerais sur place*. Quelle situation, que celle d'une industrie réduite à expédier en Europe une tonne de minerai, qui contient 70 kilos de métal et 930 kilos de matières étrangères, perdues pour le vendeur, alors que, pour le nickel en particulier, le prix du transport égale presque celui de la marchandise même!

Il a été tenté deux fois d'établir dans la colonie des hauts fourneaux. La société *le Nickel*, auteur de ce double essai, affirme que les résultats ont été mauvais, et que l'entreprise est chimérique. A tort ou à raison, l'opinion publique estime que de puissants intérêts particuliers sont le principal obstacle à l'institution de ce progrès. En attendant qu'il soit réalisé, le producteur perd, dans ce singulier commerce, une appréciable

partie de la valeur réelle de sa marchandise. Et la colonie elle-même éprouve un préjudice beaucoup plus grave encore, en laissant gaspiller sa fortune minière par une exploitation ridiculement grossière, où sont jetés au remblai des minerais d'insuffisante teneur, qu'utiliserait, avec grand profit pour tous les intérêts en cause, une industrie mieux outillée.

De là l'intérêt qui, en Nouvelle-Calédonie, s'attache à la question du *charbon*, l'établissement éventuel de hauts fourneaux paraissant lié à l'existence et à la production économique d'un *charbon local*.

L'autorité de M. l'ingénieur Glasser est rassurante sur ce point ; le charbon, dont l'existence a depuis longtemps été reconnue, est exploitable. Le bassin houiller le plus sérieusement étudié jusqu'à ce jour est celui de la Nondoué, à une vingtaine de kilomètres de Nouméa. Aujourd'hui le chemin de fer est tout près de l'atteindre. Des capitaux viennent d'être rassemblés, pour en faire le théâtre d'une expérience décisive. Il est vivement à souhaiter qu'elle réussisse. Personne ne sera jaloux — au moins pour commencer — du succès de ses vaillants promoteurs, au profit de qui les plus acharnés ennemis des grandes sociétés font fléchir provisoirement la rigueur de leurs principes. La tendresse qu'on témoigne *actuellement* à leurs projets serait justifiée, quand ils réussiraient seulement à donner une valeur réelle à une matière jusqu'à maintenant inerte. Mais ils rendraient un service inappréciable à la colonie, si cette matière devait, dans des hauts fourneaux, devenir là-bas un ferment de l'industrie minière. Faut-il l'avouer ? Je ne partage pas encore ces espérances.

Les mines, en Nouvelle-Calédonie, étaient tout récemment encore régies par un décret de 1892, plus simple et plus libéral en ses dispositions que la loi de 1810.

Les recherches étaient libres sur le domaine, et avec le consentement du propriétaire, sur les terrains aliénés, ou, en cas de refus du propriétaire, en vertu d'un permis de recherches délivré par le Gouvernement en conseil privé, le comité consultatif des mines ayant donné son avis. Redevance annuelle à

payer : 0 fr. 40 par hectare de terrain attribué en *permis de recherches*.

Une demande en *concession* exigeait le versement des frais d'institution (76 francs), auxquels s'ajoutaient les frais de délimitation. Redevance à payer : 0 fr. 40 par hectare de terrain minier *concedé*. Une mine *concedée* pouvait être mise en exploitation avant d'être régulièrement *instituée*.

Enfin, après les délimitations opérées, le titre définitif était délivré. Redevance à payer par la mine instituée : 0 fr. 50 par hectare.

Nulle restriction au droit de demande du demandeur solvable, et qui s'acquittait de ses obligations.

Les minerais *extraits* étaient, à leur sortie de la colonie, frappés d'une taxe uniforme de 0 fr. 50 par tonne.

Le libéralisme du système et la grande douceur de ce régime fiscal ont, à n'en pas douter, été éminemment favorables au développement de cette industrie. Il n'est pas nécessaire de démontrer que la production minière s'accommodait fort bien d'un impôt très léger et vraiment bénin sur les minerais extraits et exportés. Mais il n'est pas inutile d'excuser, sinon de justifier absolument, le libéralisme de la législation même.

On se plaint qu'elle n'ait point, par des limites légales, mis obstacle aux tentatives d'accaparement (la société *le Nickel* possédait plus de 100.000 hectares en 1902), et que l'exiguïté des redevances ait favorisé l'accaparement d'immenses surfaces, dont les détenteurs n'exploitent qu'une infime portion. La société *le Nickel* exploite à peine quelques milliers d'hectares de son énorme domaine, et l'on représente qu'elle immobilise ainsi, au détriment de l'intérêt général, une partie de la fortune publique, que la concurrence plus libre mettrait en valeur.

Ce raisonnement, sans être dénué de logique, est cependant plus spécieux que juste. Les plus acharnés à s'en prévaloir aujourd'hui sont les premiers à reconnaître qu'il ne s'établira de charbonnages en Nouvelle-Calédonie qu'au prix de facilités de même nature, contradictoires avec leur logique. Dans cette île si lointaine, si mal connue, les capitaux nécessaires à la fonda-

tion de grandes entreprises minières ne peuvent être attirés que par la constitution de domaines miniers considérables... en apparence au moins. Ce système seul, anciennement, a pu, en même temps que donner au bien des Calédoniens une valeur parfois exagérée, doter le pays des moyens pour l'exploiter.

A l'égard de l'exiguïté de la redevance, les grandes compagnies minières font assez justement observer que, dans la seule vue de la *spéculation* et du jeu, elles consentent à payer une minime redevance pour des terrains qui arrondissent leur lot, sans augmenter leur richesse réelle. Elles réduiraient leur appétit territorial, si elles ne pouvaient le satisfaire qu'au prix de sacrifices trop onéreux, et rendraient à l'État des surfaces inutilisables.

M. le gouverneur Picanon, amené par les besoins pressants de la colonie à remanier les diverses taxes et redevances minières pour en tirer plus d'argent, a profité de l'occasion pour remanier aussi la législation. La Mine devait, le pouvant seule malgré la crise dont elle souffre aujourd'hui, payer les erreurs, témérités et gaspillages d'une période de dix ans, où il n'avait été rien fait pour elle. De même M. Picanon pouvait, sans inconvénient ou utilement, dans cette refonte de la législation, introduire des dispositions restrictives de l'accaparement. Il pouvait aussi faire payer plus cher aux spéculateurs leur entrée au jeu par l'augmentation des redevances à *la surface*. Surtout il pouvait rendre l'impôt sur les minerais extraits plus égal, plus juste et beaucoup plus productif, en demandant à ces minerais de valeur très différente une contribution proportionnelle à leur valeur. A cette réforme le pays entier eût souscrit. Mais cet administrateur, d'apparence pondérée, en qui la colonie croyait avoir trouvé une sagesse réparatrice, a dépassé en légèreté et en nervosité M. Feillet, et, aux applaudissements de gens qui tueraient toujours la poule aux œufs d'or, il a proposé à la colonie un ensemble de mesures législatives et fiscales, sous lesquelles succomberait peut-être même une industrie plus florissante et moins aléatoire.

Comme son prédécesseur, M. Picanon a dissous un Conseil général indocile, et comme lui il a fait approuver par le corps élec-

toral son imprévoyance et sa témérité. J'ai l'honneur d'avoir appartenu à la majorité qu'il a fallu dissoudre : aujourd'hui les plus zélés de celle que M. Picanon lui substitua demandent à leur délégué, M. Guicysse, la tête du gouverneur qui les a fait élire. L'affaire de l'impôt des mines est encore en suspens devant les conseils intéressés de la métropole. J'espère encore que la solution qui interviendra, en soulageant la détresse de la colonie, ménagera prudemment des forces qui sont si nécessaires à son existence.

Pour ne pas clore par ces réflexions attristées le chapitre destiné à faire connaître les plus réelles et les plus grandes richesses de la Nouvelle-Calédonie, rappelons plutôt avec complaisance cette réconfortante certitude que, dans ce domaine au moins, l'activité humaine n'a pas été déçue là-bas par l'ingratitude de la matière. On ferait des fortunes avec ce qui a pu être jusqu'ici impunément gaspillé. De cet inépuisable trésor, il dépend de l'outillage et de la méthode de ceux qui l'exploiteront, de tirer infiniment plus qu'il n'a dès maintenant donné.

Est-ce donc enfin par l'industrie minière que sera fondée, en Nouvelle-Calédonie, une démocratie, non plus proprement rurale cette fois, mais industrielle? Il ne me sera pas nécessaire, je suppose, de répondre longuement à cette question.

Pour les besoins électoraux de la mauvaise cause économique qu'a soutenue récemment M. Picanon, il a été beaucoup parlé du *petit mineur*, de ses revendications, de ses droits, de son avenir. Pour un peu, l'on aurait pu croire qu'après le petit colon à 5.000 francs, le petit mineur sans le sou allait devenir l'instrument du relèvement de la colonie.

Le cobalt seul peut, pour les raisons que j'ai dites, s'accommoder d'une exploitation parcellaire et peu intensive. Mais le marché du cobalt est très limité : la production actuelle d'environ 8.000 tonnes suffit à la demande, et il n'y a point place pour beaucoup de mineurs. D'ailleurs l'asservissement du petit cobaleur aux grosses sociétés s'opérera toujours à Nouméa : est-ce avec deux et même trois cents tonnes de minerai qu'un

cobaleur de Monéo liera partie, à 5.000 lieues de là, avec un acheteur d'Europe?

Point de petits mineurs dans le chrome ni le nickel. La montagne ardue, qui recèle ces minerais à 7 ou 800 mètres d'altitude, par delà des pics, des ravins et des torrents, ne cédera jamais ses richesses qu'à l'assaut de capitaux puissants. La Notice de l'*Union agricole calédonienne* (1900) dit avec raison : « C'est au moyen des organes de la grande industrie, tramways, ateliers, etc., qu'ils (les mineurs) purent travailler économiquement et supporter une baisse de prix considérable provenant de la lutte engagée avec le nickel du Canada. »

Vers 1899, alors que l'optimisme enfin ébranlé de M. Feillet n'osait plus appeler d'agriculteurs dans son Eldorado où les désastres se multipliaient, son esprit, aussi inquiet au fond qu'il affectait de paraître rassuré, accueillit avec empressement l'idée suggérée d'une colonisation mixte, *industrielle* pour l'ouvrier chef de famille, qui serait mineur, *agricole* pour les membres de la famille, qui seraient agriculteurs. La société *le Nickel*, disait-on, goûtait fort ce système, et M. Carol le célébra d'avance<sup>1</sup>. Dans les centres miniers de l'île, des lots de villages de 15 à 20 ares devaient être attribués au mineur pour sa maison, et des lots de pâturage mis à la disposition en commun de tous les membres de chaque agglomération ouvrière. Un arrêté du 8 décembre 1899 réglementa cette utopie, qui avorta piteusement avant d'avoir fait des victimes. Mais enfin, de qui l'Administration de la colonie entendait-elle se moquer? N'est-ce donc pas elle qui, vers le même temps, faisait dire justement dans la Notice de l'*Union agricole* : « Les mines sont généralement situées dans des régions *peu fertiles*, où il est possible seulement de trouver le terrain nécessaire à l'habitation, accompagnée d'une basse-cour et d'un assez grand jardin, mais où les vastes espaces cultivables font défaut? » Ou encore ce qui suit, et qui n'est pas moins grave : « C'était donc (les mines) une industrie *intermittente* qui ne permettait guère, à ceux qui l'exploitaient avec de grands

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 33.



risques, les installations définitives, les projets à longue portée, qui seuls fondent des œuvres durables? » Trois cents mineurs-agriculteurs-électeurs, installés à Nepoui en 1902, n'y auraient jamais produit dix tonnes de maïs, et la fermeture de la mine, en 1903, ne leur aurait laissé que leur qualité d'électeurs.

Appelons les choses par leur nom : à l'émigrant français ou européen qui n'a que ses bras, la Nouvelle-Calédonie n'a présentement à offrir que les conditions ordinaires du *prolétariat*, à peine plus avantageuses là-bas qu'en Europe lorsque les affaires marchent, beaucoup plus dangereuses lorsque survient une crise du travail. Nul exode, nul déplacement possible ; une crise, c'est la détresse sans remède et sans issue.

Il n'est malheureusement plus à naître, le prolétariat calédonien. L'échec de la colonisation libre en a créé un, qui a aujourd'hui les dents longues. On a pu lui jeter un emprunt de 5 millions à dévorer sur des chantiers de chemins de fer. Mais demain, si les mines ne rouvrent pas, où trouvera-t-il un gagne-pain? Au moins je doute fort que la colonie ait intérêt à augmenter le nombre de ses prolétaires.

« Quel genre d'émigration devons-nous rechercher pour nos colonies? se demandait M. Noufflard au Congrès international colonial de 1900. Celle, — limitée forcément par son caractère, — des employés ou agents nécessaires à la surveillance ou à la direction des exploitations agricoles, commerciales ou industrielles fondées par des capitalistes, et celle, presque illimitée, des colons ayant suffisamment de ressources pour pouvoir, à leur compte, se livrer à une petite entreprise agricole <sup>1</sup>. » La Nouvelle-Calédonie, j'espère l'avoir surabondamment démontré, a aujourd'hui presque son « plein » de ces deux catégories de colons. Ce qui lui a parfois manqué, et ce qui paraît devoir lui manquer chaque jour davantage, c'est une troisième catégorie de population fournissant de la main-d'œuvre.

A dire vrai, avec les 54.415 habitants d'origine diverse qu'elle comptait encore au dernier recensement, la colonie possédait,

1. *Congrès international colonial*, p. 57.

non pas certes toute la population que, mieux aménagée et exploitée, elle pourrait nourrir; mais une population qui eût suffi, je crois bien, aux diverses formes de l'activité locale, si cet assemblage d'êtres humains avait constitué un corps organique, et non une juxtaposition de trois éléments indépendants et quasi hostiles, population *libre*, population *indigène*, population *pénale*. La première n'a su tirer presque aucun parti de la seconde, et il semblerait qu'elle n'a pas eu à se féliciter du concours de la troisième, puisque M. le gouverneur Feillet lui a fait accueillir l'idée radicale de la supprimer. Avant que ces questions *indigène* et *pénale* ne soient résolues dans les faits, ce ne saurait être un hors-d'œuvre d'en dire quelques mots, ne fût-ce que pour éclairer quelques-uns des malaises passés, présents et futurs de la colonie.

Il n'appartient plus à personne de préconiser une solution de la question indigène; la nature s'en charge. La race autochtone canaque décline rapidement depuis l'occupation française, et vraisemblablement ce déclin était commencé longtemps avant l'occupation. Je m'empresse de déclarer que l'on exagère d'ordinaire violemment la responsabilité de l'alcool en cette affaire, au moins pour les Canaques calédoniens. La phtisie, la lèpre, la stérilité des femmes sont des causes bien autrement sérieuses de dépopulation, sans parler de ce sentiment obscur et pourtant douloureux que les temps sont révolus pour cette race assujettie et épuisée.

Ils disparaîtront, sans avoir compris à quel titre la race blanche s'était installée parmi eux, ni en quels termes elle entendait vivre avec eux. La terrible répression de l'insurrection de 1878 leur a pourtant fait admettre que nous possédons vis-à-vis d'eux le droit qu'ils reconnaissent le plus volontiers, le droit du plus fort. Mais aucune mesure administrative ni aucune initiative privée n'ont pu faire entrer la masse indigène dans la nouvelle communauté calédonienne. Vaincus et découragés, mais pourtant — et ils le savent — redoutés, les Canaques boudbent avec une maussaderie qui n'est pas dénuée de fierté ironique.

Les particuliers ont très médiocrement réussi à les associer à leurs travaux. Alors que les indigènes des Nouvelles-Hébrides s'expatrient assez volontiers pour s'engager au service des colons calédoniens, le Canaque reste ordinairement attaché à sa tribu, collectivité jalouse et forte, qui ne prête au blanc son voisin qu'un concours restreint et revêché.

De même l'Administration, quelle qu'ait été son attitude, tantôt dominatrice et fastueuse, tantôt conciliante et engageante, n'a jamais eu qu'une très faible prise sur les Canaques demeurés constitués en tribus. Elle leur a imposé quelques légères corvées et, dernièrement, non sans difficulté, une taxe de capitation.

Les plus graves et les plus dangereux incidents des relations de l'État avec la race soumise ont été ceux des évictions et des dépossessions, connues dans les pays coloniaux sous le nom d'opérations de cantonnement. Les Canaques, cela n'est pas contestable, chaque fois que le progrès de la colonisation les a refoulés, se sont vu attribuer des réserves de terre amplement suffisantes pour tous les besoins de leurs tribus. Mais il y a quelque optimisme à prétendre que « les tribus non seulement ne se sont pas considérées comme spoliées, non seulement n'ont pas subi ces cantonnements par un abus d'autorité, mais au contraire les ont toujours sollicités. » Sollicités, c'est beaucoup dire. Quand trois fois en quelques années des Canaques des environs de Koné étaient obligés de déguerpir par d'incessantes modifications de leurs réserves, deux fois pour une seule tribu ce fut l'incendie du village, allumé *manu militari*, qui assura l'exécution d'un contrat sans doute moins librement consenti qu'il n'est dit officiellement.

De Nouméa jusqu'à Moindou, et dans tout le sud de l'île, on ne rencontre plus que quelques îlots de race canaque. C'est seulement dans la partie septentrionale de l'île qu'elle forme encore un groupe assez compact, dans les affaires duquel, à la fin de l'année 1900, l'incident des Poyes, qui faillit mal tourner, révéla qu'il était bon de n'intervenir qu'avec prudence.

Dans cette région, la tribu canaque vit chez elle d'une exis-

tence autonome, sous l'autorité de son chef. Elle est ici catholique<sup>1</sup>, là protestante, mais à peine moins authentiquement canaque que là où elle est restée païenne. Missions catholiques ou protestantes ont ouvert quelques écoles canaques, l'État une seule. La mesure du recensement, qui se régularise, constitue une ébauche grossière de l'état civil; mais l'administration française n'intervient ni à la naissance, ni au mariage, ni au décès des individus, ni aux litiges entre particuliers. Nous n'avons su ni les élever, ni les employer; mais nous sommes parvenus à les empêcher de s'entretuer et de se manger. La tribu est surveillée aujourd'hui par le commandant de la brigade de gendarmerie voisine, et il va de soi que cette situation l'expose à toute sorte de menus abus de pouvoir; mais contre tout ennui de caractère trop sérieux elle est défendue, beaucoup mieux qu'aucun Européen par la loi, par la crainte que le danger canaque inspire.

Le Canaque calédonien a été calomnié, et il est extrêmement regrettable que les blancs n'aient point intéressé à leur œuvre dans le pays cette population de 40.000 individus. Encore qu'elle paraisse médiocrement perfectible, la Mission Mariste a su faire des ouvriers au moins passables de beaucoup de ses catéchumènes. Les Canaques sont vigoureux, agiles, nullement maladroits, et sans doute auraient-ils pu être formés aux pra-

1. J'ai éliminé de cette étude toute question qui n'est pas étroitement rattachée à mon sujet. C'est ainsi que je n'ai pas dit un mot des interminables et violents démêlés de M. Feillet avec la Mission Mariste.

S'il est vrai que la Mission ait contrarié, dans la mesure de ses moyens, l'œuvre de la colonisation libre, comme elle est cantonnée à Nouméa et dans deux ou trois domaines de l'intérieur, cette action hostile ne pouvait s'étendre bien loin.

D'autre part, il est impossible d'imaginer un pays d'où la religion soit plus absente que de la Nouvelle-Calédonie. Sauf chez quelques Canaques, la Mission ne peut avoir de crédit que si elle jouit de la faveur du pouvoir.

Mais c'a été un coup de maître de la part de M. Feillet, de mettre l'atout de l'anticléricalisme dans le jeu avec lequel il jouait en France. La Mission condamnant — avec raison — l'œuvre économique de M. Feillet, tous les adversaires de cette œuvre ont été des *cléricaux*.

Sont devenus *cléricaux*, sous M. Picanon, les mineurs récalcitrants à un impôt excessif.

Le gouverneur de la colonie aurait grand tort d'expulser les Maristes: il y perdrait une grande force.

tiques les plus rudimentaires du travail des champs. Ils aiment le cheval. Ils aiment aussi la mer. Il est fâcheux qu'on ait été réduit à importer quelques milliers d'Hébridais dans une île qui devait nous fournir des milliers de bras. Le Canaque calédonien n'est point naturellement plus paresseux ou moins adroit que l'Hébridais. En vérité, je crois qu'on n'a pas su le « prendre ». Il n'a point l'âme servile, est sensible à la justice et à la bonté : la confiance le rend docile. Je garderai, pour mon compte, un éternel souvenir de la fidèle et inébranlable amitié que m'ont témoignée une soixantaine de ces braves gens, dans des circonstances très difficiles. J'ai entendu de véritables négriers se plaindre de leur perfidie ; mais beaucoup de vieux Calédoniens savent, comme moi, qu'on peut s'attacher indéfectiblement les Canaques.

Défiant et craint, isolé, vaguement hostile, les Canaques n'auront rendu à la colonisation aucun service appréciable, et seront demeurés pour elle une gêne et un danger. Il n'est point probable pourtant que leur ressentiment se porte jamais de nouveau à la fureur sauvage qui les anima une seule fois, en 1878. C'est aussi tout ce qu'on peut souhaiter aujourd'hui pour eux, comme pour nous, à savoir que leur race s'éteigne sans convulsion. La France peut se flatter en somme de ne leur avoir point été trop dure ; si c'était là toute sa mission, elle l'a remplie.

Le Bagne, dont j'entends ne parler ici qu'à un point de vue calédonien, est une pièce d'autre importance dans l'organisme de la colonie que cette population réfractaire. Il a été le premier noyau de la colonisation de l'île, qui pendant quinze ans n'a guère vécu que de la vie qui émanait de lui, et même depuis que la colonie a été soustraite par la découverte de ses richesses minières à l'accaparement qu'il était en train de réaliser, il est demeuré longtemps le principal instrument des progrès dont l'initiative et le profit lui échappaient.

Je concéderai volontiers que ce fut un malheur pour la Nouvelle-Calédonie, de recevoir en 1864 ce fâcheux cadeau de l'Administration française. Bien qu'on puisse se demander ce que fût

devenue sans le Bagne, durant les cinquante dernières années du siècle écoulé, cette possession si lointaine et si inconnue, perdue dans le Pacifique, il est incontestable que l'établissement du Bagne, en lui imprimant une tare, l'excluait du monde civilisé. Ce n'était plus une terre à coloniser. Elle n'intéressait que ses futurs pensionnaires, qui l'appelaient la Nouvelle. Mais ce fait ne pouvant s'effacer de l'histoire de la colonie, il importe aujourd'hui, non de conjecturer de vagues possibilités, mais d'examiner les tangibles réalités.

Je n'ai aucunement l'intention — qu'on ne s'y trompe pas — de réhabiliter l'œuvre propre du Bagne en Nouvelle-Calédonie, et ce m'est un plaisir de citer la philippique aussi juste qu'amusante de M. Jean Carol à son endroit. Oui, ce fut bien tout cela pour le moins : « Un Bagne administratif et scientifique ; un Bagne majestueux, avec des bureaux comme n'en ont pas beaucoup de ministères de petits royaumes européens, avec des jardins, des palais, des annexes et dépendances auprès desquels les services du gouvernement local font pitié à voir ; un Bagne-État, compliqué de tous les rouages d'un État, prenant toutes les charges et retraçant tous les devoirs d'un État ; un Bagne providentiel, envoyé sur terre comme Jésus pour racheter le crime et pour construire, aux antipodes de notre vieille société inique, la cité idéale, la nouvelle Jérusalem ; un Bagne vertueux, candidat au prix Montyon ; un Bagne moralisateur, rivalisant d'apostolat avec les Missions chrétiennes, sinon pour évangéliser des sauvages, du moins pour ramener au bien les brebis furieusement égarées ; un Bagne économique et social, financier, agricole, industriel, pédagogique, universel, omniscient, bouffon. <sup>1</sup> »

La colonie pense là-dessus comme M. Carol, et elle en pourrait dire davantage encore. Mais aussi quelle n'a pas dû être l'importance d'une pareille pièce dans la machine calédonienne ! Quinze mille individus, sur une population qui longtemps n'en comptait pas vingt mille ! Pour édifier la Jérusalem nouvelle,

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, viii.

douze mille esclaves! Même si le Bagne ne devait être qu'un monstre inutile, quelle source de profits dans l'entretien de ce Minotaure, que la mère patrie n'avait point exilé sans le pourvoir d'une princière dotation!

C'est un cliché calédonien, que le Bagne n'aura rien fait pour la colonie. On raconte avec verve ses folies fastueuses ou grotesques, toujours stériles, qu'en tout cas ne payait point la Nouvelle-Calédonie, et l'on oublie volontiers les modestes et pourtant appréciables services qu'il a rendus. Si Nouméa est une ville de tôles et de planches, cela tient à l'état d'esprit particulier de ses habitants; mais si Nouméa possède une belle voirie, une place spacieuse là où fut un marais, un quai large et commode là où fut une montagne, un port convenablement aménagé, un hôpital suffisant, une cathédrale passable, quelques édifices publics stables sinon élégants, une canalisation qui lui amène les eaux lointaines de la Dumbéa, et si la colonie elle-même possède 140 kilomètres de route continue et de nombreux tronçons de route autour des centres de la Brousse, c'est au Bagne que Nouméa et la colonie en sont redevables<sup>1</sup>. En 1877, les travaux publics ont employé 500.000 journées de condamnés. En 1884, 2.000 forçats étaient affectés aux travaux publics. Naguère encore, plus d'un millier de forçats travaillaient au chemin de fer Nouméa-Bourail. Avec quelle main-d'œuvre la colonie eût-elle donc fait tout ce qui a été fait? Elle se plaint de l'exagération des prix dont plusieurs de ces services ont été payés : il serait plus loyal de reconnaître que la colonie supportait seulement une part de cette majoration et la métropole la plus large part. Au surplus, l'entreprise du chemin de fer vient d'apporter dans cette question la clarté souveraine des chiffres : la main-d'œuvre libre, à laquelle on a dû recourir, puisqu'on s'est privé de l'autre, a exécuté pour 3 fr. 30 le même travail qu'à dix pas d'elle, sur les chantiers voisins, les derniers représentants de la main-d'œuvre pénale effectuaient pour 1 fr. 60. Quant aux Hindous importés à grands frais pour

1. Voir le rapport de M. Chautemps à l'*Officiel* de 1892, page 1880 des annexes : « De 1863 à 1890 inclus l'Administration pénitentiaire a dépensé en Nouvelle-Calédonie 94.801.663 francs », soit environ 3.386.000 francs par an.

les besoins de l'entreprise, il a paru bientôt moins onéreux de les rapatrier que de les employer.

Pour les particuliers, on peut dire qu'ils se sont toujours littéralement disputé la main-d'œuvre que le Bagne a consenti à mettre à leur disposition. En 1896, 850 forçats, en qualité d'assignés, travaillaient à Nouméa ou dans la Brousse pour le compte des particuliers, et, ces assignés, aucun Calédonien ne prétendra que les Hébridais ou les Annamites les remplaceront avantageusement. En dehors de ces assignés, des contrats dits de chair humaine, contre lesquels on a violemment clabaudé, mettaient plusieurs milliers de bras de condamnés embrigadés à la disposition des plus considérables entreprises minières du pays : la vertueuse indignation qui s'est élevée contre la teneur de ces contrats masquait mal la rancune de demandeurs évincés. J'ai parlé jusqu'ici des condamnés seulement, accordés par le Bagne à l'agriculture et à l'industrie minière, et non de la libération qui, dès 1876, fournissait au marché libre de la main-d'œuvre 1.250 ouvriers, dont le nombre s'est depuis lors énormément accru. En 1898, un homme que sa sympathie déclarée pour l'œuvre de M. Feillet ne rendait point suspect de complaisance pour le Bagne, M. Bernheim, avouait à M. Carol que cette main-d'œuvre était évidemment la plus habile de toutes.

Mais le Bagne n'eût-il rien fait, la présence sur le sol de la colonie de ce formidable consommateur, parasite de la métropole, nourricier de la Nouvelle-Calédonie, était un élément considérable de la constitution économique du pays. En 1889, l'effectif des condamnés seulement était de 6.991, plus 39 femmes.

Le personnel civil et militaire de l'Administration pénitentiaire et les familles de ce personnel formaient une population d'environ un millier d'individus. Telle était l'importance, et je dirai même la prédominance de cet organe dans la vie calédonienne que la fourniture de la viande à l'Administration a, jusqu'à des temps très rapprochés de nous, constitué au profit de l'adjudicataire un véritable monopole de la boucherie. C'est pour le Bagne et par le Bagne que s'est organisé et développé le commerce de



la colonie. C'est pour lui que s'est développé l'élevage : j'ai cité deux fois l'élévation prodigieuse des produits de location des terres du Domaine de 1867 à 1877. Et la précieuse voracité du monstre, je le répète aussi, ignorait les crises.

Les Calédoniens ne se sont jamais plaints sérieusement que la présence du Bagne diminuât d'une façon anormale la sécurité de leurs personnes ou de leurs biens. Les attentats commis par des individus d'origine pénale sur les personnes libres ont toujours été extrêmement rares, et peu intéressants. Les larcins et menus vols n'y ont jamais dépassé la moyenne qu'ils semblent atteindre communément dans les pays où la civilisation a encore des pionniers plutôt que des établissements durables. L'île Nou et les camps et chantiers pénitentiaires gardent les membres les plus galeux du troupeau. Ceux qui circulent, soit en vertu de leur libération, soit en vertu d'autorisations particulières, ne constituent pas un danger. Tous les agriculteurs calédoniens vous diront qu'ils n'ont jamais eu meilleurs bouviers, jardiniers, hommes de peine, que des assignés condamnés à perpétuité.

Le plus grave, ou, si j'ose dire ma pensée, le plus spécieux argument contre le Bagne, est celui de la contamination morale. Très éloignée de se croire assez forte pour régénérer par le contact de ses propres vertus une espèce dégradée, la population calédonienne redouterait fort, assure-t-on, le risque de contracter une lèpre morale. Il est vrai que j'ai moi-même entendu exprimer cette crainte avec véhémence par des gens qui, selon une jolie image de Dumas fils, buvaient la honte à plein goulot. Avouons simplement que le Bagne a pu et même dû être un facteur important de l'actuelle mentalité calédonienne, mais que, si le patriotisme local est, comme il m'a semblé, assez jaloux et fier de cette mentalité, il a peu de chose à craindre du Bagne dans l'avenir.

Évidemment je ne saurais croire moi-même ni surtout souhaiter que la Nouvelle-Calédonie soit condamnée au Bagne à perpétuité par le décret qui a installé le Bagne sur son sol. Mais était-il sage, dans l'état actuel de la colonie, au lieu de procéder à une liquidation progressive et prudente de la colonisation péniten-

taire, de traiter et d'opérer par résection un pareil organe, comme une tumeur localisée?

La fable *des Membres et de l'Estomac* pourrait être utilement récitée aux Calédoniens, s'il était vrai que la liquidation de la Transportation fût là-bas réclamée par l'opinion publique avec l'impatience et l'unanimité que lui a attribuées M. le gouverneur Feillet. Mais ni cette unanimité — il s'en faut! — ni cette impatience n'existent. Moins de deux mois après le départ de l'administrateur dont l'implacable volonté avait discipliné le suffrage universel, un vœu du Conseil général demandait la reprise de la Transportation. Il n'est presque plus personne aujourd'hui dans la colonie qui ne sente et qui ne déclare que la précipitation a été funeste. Dépossédé de sa fonction d'organe moteur, le Bagne, par la capacité toujours égale de son estomac, comme par sa précieuse faculté de pouvoir, selon les besoins publics, ou mobiliser ses réserves de main-d'œuvre ou les rappeler à lui, aurait longtemps encore rendu de grands services à la colonie comme organe régulateur. Il n'a pas cessé d'être l'indispensable instrument des grands travaux publics.

Le Bagne n'a pas encore déménagé. Ses spacieux et coûteux bâtiments sont toujours debout. L'appareil est en mesure de fonctionner. Les raisons que l'État opposa longtemps à l'entêtement de M. Feillet pour ne pas lui céder la place, sont demeurées aussi fortes. Celles, au contraire, par lesquelles M. Feillet avait triomphé de la résistance de l'État, ont perdu tout leur poids. La colonisation libre est une œuvre avortée. L'opinion publique, des désirs de laquelle on se prévalait, est favorable à une reprise de la Transportation. Les faits démontrent, comme la réflexion eût pu le faire prévoir, que le remède trop violent a été bien pire que le mal.

On me dit, il est vrai, que l'Australie est résolue à nous interdire de reprendre la Transportation, et ce que colonie anglaise veut, la métropole le veut. Personnellement, j'ai constaté à Sydney une absolue indifférence à l'égard de cette question, qui fournit seulement de temps à autre un peu de copie à des journalistes à court d'idées. C'est pourtant la seule raison, toute mau-

vaise qu'elle soit, que le Ministère des Colonies, aujourd'hui bien informé de la situation de la Nouvelle-Calédonie, puisse opposer à cette mesure réparatrice. En souhaitant que la mesure soit prise, ai-je besoin de dire que, dans ces conditions, je ne l'espère pas!

En tout cas, si la Nouvelle-Calédonie, d'où l'Être suprême rappelle à lui les Canaques, ne veut plus de ses condamnés, ou si on ne veut plus les lui laisser, qu'elle se contente, aussi longtemps au moins que son industrie minière ne sera pas mieux aménagée et n'aura pas une tenue plus régulière, de la main-d'œuvre asiatique ou océanienne qu'elle pourra recruter : qu'elle se procure des ouvriers, non des habitants.

Mille Japonais, qui ont été introduits dans la colonie par la société *le Nickel*, ont donné une image réduite des phénomènes que provoquerait sur-le-champ une introduction considérable de travailleurs européens.

Je ne me pique point, au surplus, d'être en mesure de donner la formule de la main-d'œuvre calédonienne : l'amplitude des oscillations de l'activité locale est un élément permanent de perturbation. La Mine, lorsqu'elle marche, détermine, par l'élévation relative des salaires qu'elle offre, une concurrence qu'il est impossible à l'agriculture de soutenir, et, quand elle chôme, elle rejette plus de travailleurs que l'agriculture désemparée n'en peut employer. De ce régime de crises, que supporteraient mal des ouvriers européens, les effets sont atténués par la réglementation des salaires des travailleurs exotiques, immatriculés au service de l'immigration. Je ne vois point par quel moyen la colonie pourrait atténuer davantage ce malaise inhérent à sa constitution, qui manque d'équilibre. La main-d'œuvre elle-même souffre beaucoup de cette instabilité, mais elle ne la crée point.

## V

### L'ARBITRAIRE ADMINISTRATIF

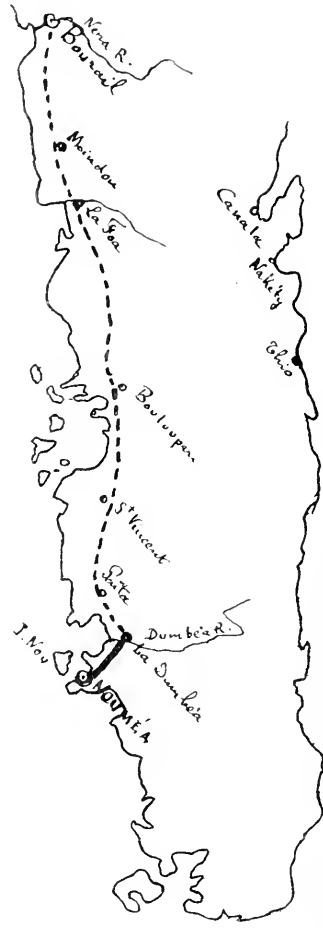
A la Nouvelle-Calédonie qu'il avait rêvée, assurément très différente de celle que je viens de décrire, et qu'il a partiellement contribué à faire, M. le gouverneur Feillet avait projeté de donner, sans retard et à tout prix, l'outillage économique moderne le plus perfectionné, réclamé par le développement vertigineux de ses besoins. Il serait sans doute oiseux maintenant de m'attarder à démontrer l'erreur de cette conception. Aussi n'en parlerai-je brièvement que pour établir combien les colonies françaises sont mal défendues contre les fantaisies des administrateurs que le hasard leur envoie.

Moins confiante que son chef en ses propres destinées, la Nouvelle-Calédonie n'accepta que par contrainte son programme de grands travaux. Longtemps les représentants les plus autorisés des intérêts et de l'opinion opposèrent avec résolution à M. Feillet tous les arguments que pouvait suggérer une connaissance exacte des ressources du pays. La force eut raison de cette opposition dans la colonie même, et la métropole, ignorante et insoucieuse, laissa faire.

En 1901, M. Feillet rapporta de France un emprunt de 5 millions, amorce d'une série d'emprunts, dont le second avait été déjà l'objet de pourparlers et presque de promesses. L'exécution du programme comprenait : 1° l'achat d'une drague de 100.000 francs; 2° la construction d'un wharf, prévue à 3 ou

400.000 francs; 3° les premiers travaux d'un bassin de radoub, dépense prévue au total pour 600.000 francs, dont on espérait vaguement que la métropole prendrait la moitié à sa charge: 4° un premier tronçon d'une longueur indéterminée de la ligne de 170 kilomètres projetée entre Nouméa et Bourail. Ces travaux formaient un ensemble si bien lié par leur égale nécessité et par les stipulations de l'emprunt, que la besogne devait être et fut effectivement entreprise sur les quatre points à la fois; la jeune et piaffante colonie faisait feu des quatre pieds.

Une drague fut commandée, « au petit bonheur », au Ministère des colonies, pour la somme de 100.000 francs. M. le gouverneur Picanon a déclaré au Conseil général qu'il n'a pu retrouver aucune trace de cahier des charges, aucune trace des conditions et clauses prévues au marché. Le Ministère des colonies a expédié à Nouméa une fort belle drague, que la colonie a payée 200.000 francs, impropre à tous les services qu'on attendait d'elle, et qu'on a envoyée dormir à l'état de ponton dans une baie paisible.



CARTE DU CHEMIN DE FER DE NOUMÉA A BOURAIL.

Le bassin de radoub, insuffisamment étudié, absorba 90.000 francs en nouveaux frais d'études. Mais pendant que ces études se poursuivaient, les cinq millions

— Ligne construite.  
 — Ligne projetée<sup>1</sup>.

1. La route N° 1, achevée jusqu'à Moindou, en construction jusqu'à Bourail, suit à peu près exactement le même tracé que la ligne projetée.

filaient si bon train en douze mois, sur la voie ferrée, qu'on cessa de parler du bassin de radoub.

Le wharf avait été voté, et des achats faits en vue de sa construction. Un inspecteur des travaux publics des colonies, envoyé à Nouméa en mission, proposa et fit adopter à l'assemblée locale d'importantes modifications au plan primitif. Mais lorsque ces modifications furent adoptées, il ne restait plus d'argent dans la caisse de l'emprunt. Le wharf céda au chemin de fer, les matériaux achetés pour lui-même, et l'on cessa de parler du wharf.

Restèrent donc affectés au chemin de fer 4.710.000 francs qui, au prix prévu de 90.000 francs au kilomètre, devaient porter la voie ferrée aux environs du cinquantième kilomètre.

Bien que vaincue par l'obstination, et presque à demi convaincue par la foi de son chef, la raison de la colonie s'insurgea une dernière fois contre l'in vraisemblable insuffisance des moyens d'exécution adoptés. Il fut dit, crié, prouvé surtout, que c'était folie d'entreprendre à la hâte une besogne de ce genre, avec une direction incompétente, un personnel absolument insuffisant, sans plan, sans matériel, sans main-d'œuvre. Confiant en son étoile, dédaigneux des règlements<sup>1</sup> et des lois aussi bien que des criailleries et des arguments, M. Feillet fit solennellement donner le premier coup de pioche.

Au milieu de scandales petits et grands, l'incapacité, le gaspillage et la concussion semblèrent pendant un an se disputer à qui précipiterait davantage la ruine de l'œuvre, certaine dès la première heure. Le chemin de fer, qui devait charrier par centaines de mille tonnes les produits des colons, se trouva lié dans la réalité, mais autrement qu'il ne l'avait été dans l'esprit de son promoteur, au sort de sa colonisation : il donna du travail au prolétariat qu'elle avait enfanté, je dirais plus jus-

1. Voir Bourrat, Rapport à la Chambre des députés (chemin de fer des colonies), 1904 : « Quant à l'approbation des projets définitifs par le Département, l'Administration locale ne s'arrêta pas à cette formalité, qu'elle jugea sans doute inutile, et les travaux furent immédiatement commencés sur les données incertaines de l'avant-projet. Le Ministre ne vit jamais les études définitives qu'il avait *prescrit* d'effectuer. » P. 187.

tement des prébendes à des électeurs devenus menaçants. On pourra voir, dans les comptes fantastiques de cette entreprise, des terrassiers gagnant 23 fr. 50 par jour.

Les 5 millions sont dépensés, et la voie, construite au prix de 290.000 francs par kilomètre, est arrêtée au seizième kilomètre. Faute d'argent pour chauffer son unique locomotive, la colonie, après que son chemin de fer fut achevé, en différera d'un an l'exploitation. Il marche enfin, ce chemin de fer tant de fois inauguré dans des communications officieuses, qu'insérerait la presse métropolitaine. Si j'en crois l'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 1904 qui réglemente son organisation, on prévoit que le trafic peut être suspendu sans trop d'inconvénients : « Jusqu'à la mise en service d'une seconde locomotive, la circulation des trains sera régulièrement interrompue *trois jours* toutes les quatre semaines. »

Le compte de l'exploitation du premier trimestre de l'année 1905 accuse 14.900 francs de recettes, et 41.888 de dépenses. Modeste affaire, on le voit, mais peu rémunératrice. Je souhaite, et il est d'ailleurs fort possible, en dépit des rieurs, qu'elle trompe, non plus cette fois les espérances, mais les craintes officielles, en rendant à Nouméa et à sa banlieue plus de services, qu'on ne s'y attendait. Mais était-il bien utile de faire flamboyer en lettres d'or, sur la casquette du chef de gare de Nouméa, le nom de la lointaine bourgade de Bourail (170 kil.), qui ne cessera pas d'être la première escale du paquebot du Tour de côtes? Il est vrai que le chef de gare lui-même, ancien colon à 5.000 francs évadé de sa plantation, est, sous cette casquette, plus complètement représentatif de l'œuvre à laquelle il doit sa dorure.

Infortunée Calédonie! Le Bagne lui a fait « une fortune hors de l'ordre commun » et, je le veux bien, ce fut son premier malheur. Toutefois, presque autant aidée que gênée par cet hôte mal famé, elle paraissait avoir trouvé sa voie et s'avancer lentement vers l'émancipation de son sol, que le travail libre rachetait progressivement.

Un homme est venu, dont les intentions furent généreuses, mal pourvu de connaissances économiques, inhabile à observer les phénomènes de cet ordre, tempérament de lutteur à qui la difficulté d'une œuvre était une garantie suffisante qu'elle était bonne, qui résolut de presser ces destinées trop lentes au gré de son ambition. Malgré sa farouche énergie, il n'a point victorieusement ni même impunément violenté ni la nature de l'île, ni l'organisme social qui s'y était formé au cours de sa bizarre histoire moderne. Il s'est brisé lui-même dans cette tâche, et il a pour très longtemps détraqué la colonie dont l'administration lui fut confiée.

Je n'insisterais pas davantage sur l'erreur d'un fonctionnaire colonial, qui se crut un Duplex, et qui n'a eu d'éminentes que des qualités de préfet à poigne, s'il n'était utile d'expliquer comment il a pu soutenir pendant huit ans, jusqu'au plein désastre, une aussi hardie gageure contre la nature et les intérêts d'une possession française et, comme je l'ai dit, contre les sentiments et la volonté de ses habitants. Aussi bien, en étudiant le détail du merveilleux instrument de domination qu'a là-bas en main l'exorbitante, incontrôlable et incontrôlée omnipotence d'un gouverneur colonial, j'achèverai la description économique de la Nouvelle-Calédonie.

La colonie a une population de 54.415 habitants, *très inégalement maîtres de leur propre personne*. Et c'est là un premier phénomène de quelque importance.

Les 28.000 Canaques autochtones forment encore, nous le savons, le groupement le plus nombreux. Théoriquement le gouvernement local a sur eux des droits à peu près illimités. Les grandes masses de population canaque de la région du Nord lui imposent le respect de leurs usages, de leur liberté, parfois même de leurs fantaisies, par la crainte qu'elles inspirent. Il est vrai que les petites tribus isolées sont moins indépendantes : en 1901, la tribu de Nassirah, à Bouloupari, voisine et amie de celui qui écrit ces lignes, innocente de tout crime, de tout délit, de toute violation de règlement, de tout sentiment suspect, a payé de plus de *quarante mois de séquestration ou*



*d'exil*<sup>1</sup> de six ou sept de ses membres, son dévouement personnel au président du Conseil général de la colonie, qui combattait la politique économique du gouvernement. Ni enquête, ni instruction, ni tribunal en ces rapports du Canaque et de la République française; le bon plaisir.

Les Canaques errants, qui ont renoncé au bénéfice d'une si précieuse autonomie, les Annamites, Hindous, Javanais, Ilébricains et Océaniens divers, qui sont introduits dans la colonie en qualité de *coolies*, pupilles de l'Administration locale, jouissent de tous les bienfaits d'une immatriculation qui n'est pas une vaine formalité. La République française fixe leurs salaires, règle les contrats par lesquels elle les met à la disposition des particuliers, surveille l'exécution de ces contrats. En marge du Code civil, elle leur a arrangé, par des règlements souvent chinois, une existence baroque et précaire, dont l'Administration est maîtresse souveraine. Leurs souvenirs de Batavia ou d'ailleurs, il est juste de le constater, les empêchent de trouver arbitraire ou abusif un régime qui permet à un commis d'une vingtaine d'années de leur infliger des amendes de plusieurs centaines de francs et des emprisonnements de plusieurs mois sans appel comme sans procès.

Les condamnés de droit commun font partie intégrante de la population calédonienne. A peine peut-on considérer comme exclus de la cité les internés de l'île Nou, tant le besoin qu'on a d'eux les associe à la plupart des grands services publics. Plusieurs centaines de condamnés sont employés chez les particuliers. D'autres cultivent pour leur compte des concessions agricoles, et plusieurs de ceux-là rappellent par leur sagesse et leur bonheur le virgilien vieillard de Tarente. Tous, ceux que retient la maison-mère et ceux qu'elle se contente de surveiller, jouissent de privilèges contre lesquels ils ne troqueraient pas la hasardeuse indépendance de beaucoup

1. V. sur cette affaire un curieux supplément du *Journal officiel de la Nouvelle Calédonie*, juillet 1902. L'histoire de cet imbroglio n'a point encore été éclaircie. J'aurais personnellement beaucoup de réserves à faire sur la composition et le contenu de ce singulier document. Il donnera du moins la sensation que *noirs* et *blancs* sont livrés à l'arbitraire absolu.

de colons. La société idéale, que M. Jaurès travaille à édifier, assurera seule à ses membres presque autant de confort et surtout de sécurité. Aussi, dans leurs villages comme dans les camps, paient-ils tant d'avantages du prix qu'en réclamera pareillement la cité de l'avenir : — de leur liberté individuelle. Le centre agricole le plus peuplé de l'île est Bourail, colonie pénitentiaire : les citoyens mêmes de cette agglomération calédonienne sont en majorité fils de gens dont le cou est muni d'un carcan, qu'on peut serrer.

Les libérés enfin, qui constituent un des plus considérables éléments de la main-d'œuvre du pays, conservent avec la maison d'où ils sont sortis des relations qui mettent leur existence à l'abri des coups de la maladie et des soucis de la vieillesse; mais ils n'ont pas recouvré l'usage absolument libre de leurs mouvements.

Si bien que, si l'on ne tient pas compte de la population militaire, 10.000 personnes environ, dites blanches, sont de condition *libre*. Elles possèdent aujourd'hui tous les droits attachés à la qualité de Français. Le temps n'est pas encore très éloigné où le gouverneur de la colonie conservait la faculté d'expulser de l'île, sans formalité judiciaire, celles dont la présence l'importunait. J'ai moi-même donné à un chef de cette colonie, et à quelques libéraux de ses amis qui se souvenaient de cette heureuse époque, l'occasion de regretter que le pouvoir ait été dépouillé de cette inestimable prérogative. Mais ce détail même prouvera éloquemment que la *personne* d'un citoyen est aussi efficacement protégée par le Code civil que celle d'un Canaque par le souvenir de l'insurrection de 1878.

La *propriété* foncière est, cela va sans dire, régie et protégée par la loi française. Mais la dénationalisation du sol, si j'ose risquer ce barbarisme, présente quelques particularités intéressantes.

D'abord la propriété minière. « Le Gouverneur, en Conseil privé, *juge souverainement* des motifs d'après lesquels la concession (d'une mine) doit être accordée ou refusée, ainsi

que des limites ou de l'étendue de la concession. » Cette souveraineté, demeurée intacte, s'est dans la pratique assujettie à des règles que lui imposait la nécessité. Bien que les passe-droits, toujours possibles, soient encore fréquents, on peut dire que la manière même dont se constitue aujourd'hui la propriété minière, et la conservation de cette propriété, sont à peu près soustraites à l'arbitraire. L'État distribue d'ordinaire presque automatiquement les titres de propriété spéciaux que comporte cette matière. L'industrie minière, obligée de battre monnaie sur le marché avec des valeurs authentiques, ne saurait se contenter d'assises aussi inconsistantes que celles qui suffisent à l'exploitation *agricole* d'une grande partie du sol calédonien.

En Nouvelle-Calédonie, comme en France, quiconque a régulièrement acheté et payé une parcelle du sol, en est propriétaire autant que le meunier de Sans-Souci l'était de son moulin. Mais l'État possède encore aujourd'hui la plus grande partie du sol, et ce fait suffit à donner dans ce pays à la *détention* foncière (le mot de propriété ne serait pas juste) un caractère particulier et original.

Si volontiers que l'État aliène son domaine, il n'a pas trouvé, et de longtemps ne trouvera pas, preneur définitif de tout son bien. L'insuffisance des capitaux, et surtout le rendement médiocre et l'insécurité excessive des entreprises agricoles maintiennent et maintiendront cet état de choses : même la fureur de spéculer, si violente en pays neuf, respecte la terre, cette matière dangereuse. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, à l'heure qu'il est, il n'est peut-être pas, dans toute la colonie, cent détenteurs du sol, gros ou petits, avec lesquels l'État n'ait aucun rapport de voisin, de prêteur ou de propriétaire.

Voisin, l'État est très bienfaisant pour ceux qu'il aime. Il est même assez accommodant, d'une manière générale, avec la plupart des riverains de ses limites mal définies. Mais on se doute aussi qu'il est imprudent à un manant de perdre les bonnes grâces d'un si puissant seigneur.

L'État *vend*, *donne* gracieusement, ou *loue* des parcelles du bien national.

Il vend. « Le Gouverneur, en Conseil privé, juge souverainement de... » Cette souveraineté est la source de quelques abus. Mais ces abus, outre qu'il serait sans doute assez malaisé d'y remédier, ne peuvent avoir d'effet général bien appréciable. On achète très peu au Domaine, et ses transactions, j'entends celles de quelque importance, sont très rares.

L'État donne à titre gracieux. Tout le monde, même en France, sait à quelles conditions il donne. Si ces conditions ne sont ni immuables ni rigides, elles sont restées, dans la pratique, conformes à l'idée qu'en font concevoir les prospectus au moyen desquels la colonisation libre a attiré là-bas tant d'émigrants. Les dons gratuits de l'État sont *provisaires*. Le titre définitif n'est accordé à l'intéressé qu'après qu'il est reconnu avoir ponctuellement rempli les stipulations inscrites à l'acte de donation. Ces clauses, d'ordre agricole, qui ont été rédigées par un géomètre, permettent de faire durer ce provisoire aussi longtemps qu'il plaira au donateur. Rien ne marque mieux la souveraineté de l'acte par lequel s'opère l'octroi définitif de la propriété, que la formalité dont il est précédé réglementairement : c'est un gendarme absolument incompetent qui envoie à Nouméa le « *dignus est intrare* ». M. Feillet, qui a gouverné cette île pendant huit ans, l'a quittée sans avoir signé un grand nombre de ces actes d'affranchissement, vainement sollicités par des électeurs insuffisamment dociles, et M. Picanon a dû réparer cette négligence, en don de joyeux avènement. Mais on ne connaît point d'exemple de « dépossession », si justifiée qu'eût été la mesure, au détriment d'aucun de ceux que M. Feillet admettait au nombre des « bons citoyens ».

Si la qualité d'émigrant confère un titre à l'attribution au moins provisoire d'une vingtaine d'hectares de terre calédonienne, des règles beaucoup moins précises fixent les conditions auxquelles un Calédonien d'origine peut prétendre au même avantage. Des cas nombreux sembleraient établir que ce droit peut être utilement revendiqué; des cas non moins nombreux donnent à croire le contraire. Autant que j'en puis juger par ce que j'ai vu, cette sorte de dons se fait,

au titre de récompense nationale, pour services électoraux.

Enfin l'État *loue* des terres. L'éleveur calédonien, qui a besoin pour son industrie de vastes étendues de terrain, et qui hésiterait à en attacher à ses pieds comme un boulet la propriété absolue et définitive, trouve en cela une grande commodité. La plupart même des éleveurs, qui possèdent authentiquement de grands biens au soleil, agrandissent leurs exploitations par de très importantes locations. « Le Gouverneur, en Conseil privé, *juge souverainement* de... Ces baux sont *essentiellement révocables*. »

Aussi peut-on dire que « l'art de louer » fait partie de la science agricole en ce pays, et qu'il a été un facteur essentiel dans quelques succès notoires. Encore que la concurrence tende à diminuer la fantaisie qui était de règle en cette sorte d'opérations, le souverain ne laisse pas de se permettre des caprices de propriétaire, contre lesquels il n'est pas de recours. Il est plus aisé à un ami du prince régnant de négliger de payer ses redevances, ou, par un réseau ingénieux de locations, d'englober des terrains domaniaux dont il jouira sans bourse délier, qu'à un citoyen suspect de louer un are de sol domanial dans un rayon où son installation offusquerait de « bons citoyens ».

Cette situation n'est point un effet voulu des combinaisons d'un législateur, et l'on ne songe point à accuser l'Administration calédonienne de l'avoir créée. Nous constatons, sans récriminer, ce résultat naturel des contingences fatales : les neuf dixièmes de ceux qui, à divers titres, détiennent le sol calédonien, ont avec l'impersonnel État des relations d'intérêt dont ses très personnels mandataires peuvent aisément dénaturer le caractère.

Au demeurant l'agriculteur calédonien est, malgré tout, beaucoup plus maître encore de son champ que de son cheval ou de son bœuf. En effet, le bétail est, dans la colonie, l'objet d'une réglementation spéciale qui augmente dans des proportions inouïes l'ingérence de l'État chez l'éleveur; mesures de protection qui ne me paraissent guère justifiées par les services qu'elles rendent, qui toutefois ont été prises à la demande et

dans l'intérêt de l'élevage local, et dont le tranchant sert parfois à des besognes inattendues entre les mains qui manient l'instrument. L'élevage calédonien est plus strictement réglementé que l'élevage français. Si un poulain, qui ne vaut pas 300 francs, ne porte pas la marque obligatoire, le propriétaire est passible d'une amende minima de 1.000 francs, sans compter les frais de justice. Il est bien vrai qu'un merveilleux laisser aller détend la raideur de cette législation, au point de la rendre à peu près inefficace. Il est du moins incontestable que cette *protection*, efficace ou non, devient, à l'occasion, un très efficace moyen de *compression*.

En dehors de l'industrie minière, qui exporte ses produits en Europe ou en Amérique, l'État domine *très directement* toutes les manifestations et tous les modes de l'activité locale.

Le Tour de côtes, dont les paquebots relient à Nouméa tous les centres de la Brousse, est une des grosses affaires publiques du pays, et qui exige des capitaux ou un crédit considérables. L'Administration, ainsi qu'il est naturel, a la surveillance du contrat par lequel il plaît à la colonie d'assurer cet important service. On ne saurait se plaindre qu'elle remplisse son devoir. Mais on peut regretter qu'il lui soit permis d'avoir des caprices véritablement foudroyants. Assurément ce fut un beau coup de tonnerre, et digne de la main d'où il partit, qu'une amende de 130.000 francs fondant un beau matin sur la tête de l'avant-dernier adjudicataire ! Un navire moins solide que celui de cet armateur eût sombré sans pouvoir regagner le port. Par compensation, des gains énormes et sûrs ont été réalisés par des entreprises du même genre, dont le loyalisme sans doute faisait fermer les yeux sur leurs défaillances à l'Administration attendrie. L'amitié du prince, a dit à peu près La Bruyère, source des belles fortunes... pour les armateurs calédoniens.

Le commerce local n'a guère moins d'intérêt à jouir de cette précieuse amitié. L'État, jadis son unique client, est encore un de ses gros clients.

Je ne considère point, en parlant ainsi, la richesse invraisemblable de la colonie en fonctionnaires. Une récente occasion d'é-

tudier de près les listes électorales m'a révélé que, sur environ 2.400 électeurs inscrits, le nombre des fonctionnaires dûment qualifiés dépasse le chiffre de 400. Cette clientèle certes n'est point méprisable, et quand elle a, comme cela s'est vu parfois dans l'histoire de la colonie, un vif sentiment de ses devoirs envers le gouvernement, on imagine sans peine que l'honneur d'être le « fournisseur des diverses administrations » doit être ardemment recherché par tout bon commerçant.

Mais la grosse affaire, ce sont les contrats mêmes de fournitures. Songez que plus de 5.000 personnes sont là-bas logées et nourries, habillées, éclairées, abreuvées et pourvues de tabac *administrativement*. L'armée est un consommateur considérable. L'Administration pénitentiaire est un consommateur énorme. Certains services locaux, notamment celui des travaux publics, sont des clients dignes d'égards. Les contrats du riz, des pommes de terre, du tabac, de l'huile, du pétrole et du saindoux ne sont point choses indifférentes. Mais le contrat de farine et surtout le contrat de viande passionnent le marché local. Le contrat de viande surtout a assuré à son bénéficiaire, en dehors de ses profits directs, un monopole de fait.

Or, s'il serait exagéré de dire que le loyalisme politique du marchand suffit à garantir le succès de cette catégorie d'opérations commerciales, il est certain que ce loyalisme y est indispensable. Le saindoux, qui n'eût pas témoigné, sous l'administration de M. Feillet, une vive sympathie pour la culture du caféier, eût été bien imprudent de prétendre à faire onctueuse à souhait la soupe à la graisse du condamné. Tout le monde à Nouméa nomme plusieurs adjudicataires de grosses fournitures publiques, qui ont été, de propos délibéré, ruinés par les exigences insolites de l'Administration.

Les grandes affaires connaissent cette servitude, les petites en connaissent une autre. Dans la Brousse, le chétif et lamentable commerce, avec lequel beaucoup de colons étaient autant qu'ils peuvent leurs branlantes entreprises agricoles, met un nombre invraisemblable de titulaires de licences et de patentes sous la surveillance de la gendarmerie.

Si le souverain a cette action sur la plupart des substances exploitées par l'initiative individuelle, il n'en a pas une moins directe et moins puissante sur les outils mêmes et les instruments, je veux dire la main-d'œuvre. Il la tient tout entière dans sa main.

Les condamnés de droit commun, qui sont prêtés aux particuliers, relèvent de l'Administration qui les concède, sans recours possible contre la souveraineté de ses décisions. Elle les donne, elle les retire; que sa volonté soit faite. Peut-être n'en saurait-il être autrement. Au moins en est-il ainsi.

Les libérés sont libres d'employer leurs bras où bon leur semble. A quelques-uns seulement le séjour à Nouméa est interdit. Les formalités qu'ils sont astreints à remplir ne restreignent pas directement à cet égard leur liberté. Mais il est extrêmement rare qu'une infraction à quelqu'une de ces formalités et surtout leurs vices ne leur maintiennent pas un compte toujours ouvert avec la société. J'ai eu pour employé un excellent terrassier, jadis envoyé au Bagne pour y expier un crime abominable, aujourd'hui le plus irresponsable et aussi le plus inoffensif des hommes. La gendarmerie du centre que j'habitais admira pendant trois ans ce travailleur infatigable et paisible. Le jour où j'ai reconnu que M. Feillet engageait la colonie dans des aventures dangereuses, les gendarmes de M. Feillet ont découvert que mon terrassier avait, trois ans plus tôt, omis de faire signer son livret et encouru de ce chef une peine disciplinaire : deux mois de prison.

Les Annamites, Javanais, etc., appartiennent à l'Administration. C'est elle qui contracte en leur nom des engagements, devant elle ou par ses mains que sont payés les salaires. Il est rigoureusement interdit à tout propriétaire d'employer aucun ouvrier de couleur, qui ne soit pas lié par un de ces contrats dont elle a le monopole. La durée de ces contrats ne peut être inférieure à un an, condition souvent très gênante pour les deux parties. Enfin tout conflit, tout menu litige est « jugé souverainement » par le bureau de l'immigration.

Je ne crois pas que, même pour les pupilles de l'Administra-



tion, ce régime d'exception paternel, absolument soustrait au droit commun, n'ait que des avantages, et je pourrais raconter, pièces en main, quelques histoires de fâcheuse apparence. Mais quelle situation que celle des employeurs soumis du même coup au régime du bon plaisir ! La présidence du Conseil général a failli de la sorte être à un autre que moi l'occasion de la ruine. Si, au bout de six années de résistance, il demanda l'aman, pour sauver sa cafécerie, ce n'est pas moi qui lui jeterai la pierre.

A un pays anormalement constitué s'impose une législation anormale. Je crois pourtant que beaucoup de ces règlements d'exception pourraient être modifiés pour le plus grand bien de tout le monde. Mais ici je me propose d'analyser, et non point de changer, l'air que les Calédoniens respirent.

Pays étrange ! Une quinzaine de mille Européens sont disséminés parmi les savanes ou les ravins d'une île énorme. Environ un habitant par kilomètre carré ! Mes plus proches voisins étaient à 7, 8 ou 9 kilomètres. Un d'entre eux habitait, par delà un col infranchissable à tout « assembleur de bœufs » civilisé, une gorge sauvage d'où sa femme et ses enfants ne sont pas sortis un seul jour pendant six ans. Dans ces solitudes, les petits *niaoulis*<sup>1</sup> ont peur de la face blanche d'un étranger. Pas d'école, pas de route. Quelques Canaques, blottis à deux lieues de là dans un repli de terrain, ont très sérieusement proposé à mon voisin de le prendre pour chef. Tous les Calédoniens ne sont point aussi rapprochés de l'état dit de nature ; mais des centaines d'entre eux ne sont guère moins éloignés de tout bienfait de la vie policée. Les thébaïdes de cette pampa ou de cette chaotique montagne n'en sont pas moins assujetties à tous les règlements de police de l'extrême civilisation. Bas-de-Cuir, en Nouvelle-Calédonie, doit avoir un permis de chasse. L'usage des armes, la circulation des cavaliers et des voitures, la coupe du bois, etc., sont régis par la réglementation métropolitaine de ces matières. Toutes les pièces de cet arsenal ne servent pas

1. On appelle ainsi les enfants de race blanche nés dans l'île, du nom de l'arbre calédonien par excellence, le niaouli.

d'ordinaire, mais elles peuvent servir. On raconte là-bas l'amusante histoire de ce gendarme à l'affût, qui, privé d'un canard qu'il visait déjà par le fusil plus prompt d'un concurrent civil, s'appropriâ sa proie par un procès-verbal en forme.

Dans les temps agités, tout devient danger. Un stockman calédonien, qui traverse au petit galop de chasse, allure ordinaire de son cheval, un village constitué par les bâtiments d'un bureau de poste et d'une gendarmerie, est passible d'une contravention. Malheur, s'il conduit l'attelage « d'un mauvais citoyen », au bouverier négligent ou fatigué qui, illégalement confiant en sa paire de bœufs, s'assied dans un chariot et guide de la voix son pacifique attelage! Ne traversez pas de nuit le désert dans une voiture sans lanterne.

Les villages n'ont pas d'écoles; beaucoup d'habitants n'ont pas de maisons; mais, en attendant la vie sociale, qui presque partout en est encore à éclore, la colonie est pourvue de tout ce qui peut assurer son bon fonctionnement.

L'organisation administrative de cette Brousse ou Province de la Nouvelle-Calédonie, qui s'étend sur cent lieues de pays, est d'une simplicité rudimentaire. Fort sagement la ténacité du Conseil général l'a peu à peu débarrassée d'un vain et coûteux simulacre, qui n'a définitivement disparu qu'en 1902. Les sous-préfets sans attributions que, sous le nom d'*administrateurs*, on mettait à la tête d'*arrondissements* de fantaisie, étaient d'une absolue inutilité. En des contestations pénibles pour leur dignité, ils disputaient sans succès au receveur des postes de la localité le crédit qu'assure la faveur du prince, et à la gendarmerie la considération qui s'attache à l'exécutif. On les a supprimés. Nulle ornementation superflue ne voile plus les formes robustes et militaires du système administratif. La Gendarmerie est toute l'Administration calédonienne.

En effet, je fais bon marché des municipalités. Trop de raisons ont empêché jusqu'ici cette institution d'acquérir la force morale que devrait lui donner son origine démocratique. Plusieurs des circonscriptions, qu'on a taillées tant bien que mal sur la carte, n'englobent rien qui puisse créer un intérêt communal et un

esprit local. Beaucoup de ces communes disposent de ressources très insuffisantes pour satisfaire les besoins les plus naturels et les désirs très légitimes des populations. D'autres, à la vérité, ont des budgets qui rendraient jaloux des maires de grandes villes françaises. L'honneur de siéger dans les commissions municipales, très vivement brigué par des ambitions politiques dont rien n'a altéré la fraîcheur, semble recéler quelque amertume inconnue et quelque dégoût secret, car il est fort rare qu'une commission municipale ait le courage d'attendre l'expiration régulière de son mandat. Aussi le Gouverneur oublie-t-il souvent l'existence de ce rouage.

Entre le Gouverneur et le colon, dans toute la Brousse, dans toute la colonie, il n'y a que le Gendarme. Mais le Gendarme est énorme et multiple.

Agent de la force publique, il remplit en Calédonie l'office qu'il remplit en France. La matière à verbaliser ne fait pas défaut : à de certains jours où *ces messieurs* sont gais et en humeur de battre du terrain, on en a vu qui, d'une tournée d'une dizaine de lieues dans la savane, ne rapportaient point dans leur giberne moins de cinq ou six contraventions.

Le Gendarme est huissier. Le procès-verbal engendre la citation et la contrainte, et le profit est double, parfois triple. En vérité, il faut que ce soient de bien braves gens, ces Gendarmes !

Le Gendarme est ministère public, dans des audiences foraines de justice de paix, où cinquante affaires sont expédiées en une après-midi par un magistrat arrivé à 11 heures du matin. Le juge est paternel, certes, mais souvent si ignorant des étrangetés de ce pays ! J'ai vu défiler devant lui, effarés comme des hiboux au soleil, de pauvres diables hébétés par la tranquillité souveraine du militaire verni, avec qui Monsieur le Juge de paix venait de prendre l'apéritif. Dans cette organisation, le juge de paix est presque une superfétation.

Le Gendarme est syndic de l'immigration, et, en cette qualité, surveillant et patron de tous les pupilles jaunes ou noirs de l'Administration, qui travaillent chez les particuliers de sa

circonscription. Il est si redoutable dans ce rôle que l'on voit beaucoup de gens

« Je dis des plus huppés  
« A souffler dans leurs doigts dans sa cour occupés. »

Les plus hautes douairières de l'aristocratie de la Brousse lui prodiguent leurs minauderies les plus raffinées.

Je le répète avec plaisir, ce sont, en général, de très braves gens, ces Gendarmes. Dans l'opulence et la sécurité de leur condition présente, ils se souviennent des situations plus modestes et plus précaires que connut leur jeunesse, et ils se montrent volontiers compatissants à l'extrême dureté de l'existence de beaucoup de leurs administrés. Mais le moyen que, plus redoutables et plus redoutés qu'un préfet, la tête ne leur tourne pas quelquefois? Un officier supérieur fort distingué, avec lequel je voyageais dans la Brousse, me déclarait que rien, dans ce pays, ne l'avait autant abasourdi que cette omniscience du Gendarme. Les vertus que Nadaud a si justement reconnues à cet utile serviteur de la société n'offrent peut-être pas toutes les garanties que paraissent exiger la multiplicité et l'importance de ses fonctions en Nouvelle-Calédonie. Ne pas oublier que les déplacements des citoyens sont, dans la Brousse, difficiles et coûteux, et que Pam est à 100 lieues de Nouméa. Oh! rien ne peut troubler le tête-à-tête du Broussard avec le Gendarme formidable. Il convient de se féliciter qu'il soit ordinairement si bon garçon, et l'admirer de l'être.

« La forme extérieure du despotisme, dit Stendhal dans *Chartreuse de Parme* est la même que celle des autres gouvernements. Il y a des juges, par exemple..... » Aussi y a-t-il des juges à Nouméa, comme à Berlin ou à Parme.

Des juges dont l'indépendance, je le sais, peut se maintenir à l'abri de toute atteinte. Mais leur situation n'a pas toujours la solidité et la fixité désirables. Si loin de la métropole, les cadres sont bien souvent incomplets, et les titulaires des fonctions remplacés par des intérimaires, dont le gouvernement dispose librement au mieux de l'intérêt général. Cet état de choses lui assure « la faculté de se mouvoir », et d'opérer des « virements » de

personnel, autrement dit de soustraire, quand il lui plaît, le justiciable, sinon à sa juridiction naturelle, du moins à ses juges naturels. En 1902, à Nouméa, on eût pu se croire à Parme, en 1816.

Ce qui est aussi grave, c'est, parmi les affaires d'intérêt, la proportion infiniment plus grande, en Nouvelle-Calédonie qu'en France, de celles qui sont jugées par des tribunaux *administratifs*. C'est le Conseil privé, on s'en souvient, qui donne aux deux tiers des affaires de la colonie les titres qui les font valoir. Ce qui est accordé par le Gouverneur, en Conseil privé, est enlevé par le Gouverneur, en Conseil privé. Il arrive d'apprendre qu'on est condamné par ce tribunal, avant de savoir qu'on est accusé. Les cinq fondés de pouvoir de la maison B... dormaient encore sur les deux oreilles, tandis qu'à leur patron était infligée une amende de 130.000 francs.

Mais le Conseil du contentieux revise les sentences du Conseil privé, dont il est fait appel. Précieuse garantie ! Inappréciable recours ! La présidence de ce tribunal est dévolue au secrétaire général, représentant du chef de la colonie, et qui déclare, jusque dans cette enceinte, qu'il n'a pas d'autre rôle ici-bas. L'absence du Gouverneur et l'introduction de deux magistrats distinguent seuls cette cour d'appel de la juridiction de première instance. Même en des temps où les consciences sont troublées par la peur, il n'est pas tout à fait impossible qu'un incoercible dégoût empêche, loin de l'œil du maître, d'honnêtes gens d'être faibles deux fois. M. B..., pour qui le Contentieux n'était que l'étape légale vers la Cour de cassation, a vu l'abus de pouvoir, dont il venait d'être victime, désavoué en seconde lecture par quelques-uns mêmes de ceux qui l'avaient sanctionné un an plus tôt. Mais il est sage de ne point espérer pareille chance. En ces sortes de conflits, il convient de céder au premier choc. Il n'est guère qu'un recours utile, le recours en grâce.

La Constitution a pourtant donné à ce pays deux interprètes de ses besoins et de ses sentiments, l'un en France auprès du Ministre, le délégué au Conseil supérieur des colonies, l'autre auprès du Gouverneur même, le Conseil général.

Le Conseil général pourrait être une institution sérieuse. La loi de finances de 1900, qui a révisé ses attributions, a singulièrement réduit son action, en lui ôtant l'initiative de toute ouverture de crédit. Le mal, après tout, n'est pas si grand qu'on le dit à Nouméa. L'assemblée n'en tient pas moins encore, théoriquement au moins, les cordons de la bourse. Peu importe aussi que le Conseil privé reste le maître de réprimer souverainement des taquineries inconstitutionnelles, qu'elle pourrait se permettre. En fin de compte, elle est l'arbitre suprême de toute action nouvelle qui engage les finances du pays.

Nouméa a vu jadis siéger des assemblées, où le suffrage universel avait rassemblé les plus incontestées compétences de l'île, qui se distinguèrent par une intelligence très nette et très vive des plus grands intérêts locaux, et à qui le courage ne manqua pas. La colonie en pourra voir encore sans doute, quand seront enfin effacés les effets d'un régime de dissolutions, de coups de force et de contrainte. Mais le Conseil général peut servir la liberté, lorsqu'elle existe, non la maintenir contre la formidable compression dont je viens de décrire le mécanisme.

Le délégué en France est un zéro. Le ministre use largement, chacun le sait, de son droit de ne point écouter ni même assembler le Conseil supérieur des colonies. Aussi longtemps que j'ai suivi d'un œil attentif la misérable histoire de la Nouvelle-Calédonie, pas une fois son représentant n'a été consulté sur des décisions prises à Paris, et qui affectaient ses plus considérables intérêts : ce représentant n'était qu'un Calédonien, qui n'était ni député ni sénateur. Aujourd'hui, M. Guicysse, député du Morbihan, qui a remplacé M. Louis Simon, aurait assurément plus d'autorité pour défendre la colonie, s'il en connaissait les besoins; mais ce n'est pas lui faire injure que de supposer qu'il n'a que des notions fort confuses sur le pays qui l'a choisi pour avocat. Sa bonne volonté très insuffisamment ou, ce qui est pire, très inexactement renseignée, ne réhabilitera pas en Nouvelle-Calédonie ce mandat légitimement discrédité.

La colonie est, à 5.000 lieues de la métropole, en tête à

tête avec son gouverneur, comme chacun de ses habitants, dans la Brousse, est en tête à tête avec son gendarme.

Ainsi une terre française est perdue dans l'immensité du Pacifique. La constitution économique de ce pays en voie de formation élargit démesurément l'action directe du pouvoir central, et met à sa discrétion, en le soustrayant pour autant au contrôle judiciaire proprement dit, des portions vitales de l'être de chaque citoyen. Peu de collectivités, même de groupements : l'individu presque partout isolé dans des conditions où risque de s'atrophier tout sens de la vie sociale. Un seul intermédiaire, et de fonction coercitive, entre le souverain et ces individualités désarmées : le Gendarme. A Nouméa même, un public de fournisseurs, qu'impressionne, agite et secoue, de peur ou de colère, le froncement des sourcils du maître ; dans le silence universel, un journal peut bien s'emporter en protestations furibondes : l'impuissance absolue de sa fureur est aussi effarante que le serait la cessation de tout bruit : il aboie à la lune !

Vous avez rencontré à Paris, à la table d'un ami, un monsieur qui vous a intéressé par l'exotisme de son expérience et de ses récits, et vous avez appris que, sous le nom de Gouverneur, il était préfet d'un département énorme et d'une population minuscule en de vagues latitudes. Il vous a d'ailleurs confié sans emphase qu'il craignait quelque « mauvais coup » d'un chef de bureau du Pavillon de Flore, mais aussi qu'il avait l'appui de quatre députés. Ce fonctionnaire, sans prestige et sans morgue en France où il mendie, portait sous sa jaquette la souveraineté tropicale dont j'ai tâché de donner une idée.

Rentré dans son île, il fera savoir, dans ses bureaux à lui, « que X... n'est pas de ses amis », et la moitié de la population sera frappée d'ostracisme. Détenteur d'une autorité illimitée capable de griser et de corrompre les plus fermes, protégé par l'éloignement contre tout contrôle qui la pourrait régler et tempérer, il dira, s'il use volontiers des formules expressives et familières « qu'il s'assied sur le ministre des colonies » ; et assurément, s'il est imprudent de le dire, même de si loin, l'his-

toire du chemin de fer de Nouméa à Bourail nous a appris qu'on peut le faire impunément. Au surplus, l'énormité même des griefs que l'on voudra élever contre lui, ou découragera ceux qui entreprendront de les rassembler, ou discréditera en France les réquisitoires les plus modérés.

M. Chailley-Bert, après avoir soutenu pendant près de huit ans l'œuvre d'un gouverneur à qui la Nouvelle-Calédonie avait été ainsi livrée pieds et poings liés, dégagea en ces termes sa bonne foi surprise : « On voit moins bien ce que *celui-ci* pourra répondre à son chef (le Ministre des colonies), en présence de *constatations précises* rapportées récemment de la Nouvelle-Calédonie par les *trois inspecteurs* qui, pendant plusieurs mois, s'y sont livrés à une enquête minutieuse et approfondie sur les actes de son administration. *Autoritarisme, favoritisme, désordre*, c'est par ces trois mots que peut se caractériser cette administration, qui n'a pu faire illusion pendant si longtemps que *grâce à l'éloignement*, et à une *réclame* par laquelle nous nous sommes laissé surprendre nous-même... On peut dire que la Nouvelle-Calédonie a vécu sous le *régime de la terreur*... Qu'elle ait pu subir pendant huit ans un pareil régime, on a peine à se l'expliquer<sup>1</sup>. »

Je me suis systématiquement refusé à dépeindre cette terreur ; mais j'imagine que mes lecteurs n'auront point autant de peine que M. Chailley-Bert à se l'expliquer. Ce régime, lorsqu'un gouvernement de quelque durée lui fait produire ses pleins effets dans une île séparée de la mère-patrie par quarante-cinq jours de mer, n'a qu'un nom qui lui convienne, celui de *séquestration*. Ce mot éclairera toute la dernière phase de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Il expliquera comment un homme énergique et implacable a pu témérairement violenter sa destinée, sans qu'elle fût en mesure de l'empêcher, et le contraste singulier de l'image de ce pays, fixée par cette étude, avec la fantasmagorie que la *réclame* tendait à faire prévaloir sur son compte.

Il se pourrait, hélas ! que ce mot éclairât aussi d'autres recoins

1. *Quinzaine coloniale*, année 1902, n° 140, p. 619.



de notre domaine colonial, où des jets de lumière inattendus font entrevoir soudainement au public français des spectacles qui l'emplissent de stupeur. Cela est vrai : ce régime est éminemment favorable aux tyrannies à la Soulouque. Sa revanche est de ne l'être pas moins à l'activité féconde des Dupleix. Enfin son excuse est d'être un produit naturel du lieu et du moment.

Mais pronostique qui voudra l'avenir lointain ou même prochain d'une colonie, qui peut être abandonnée de la sorte aux utopies forenées d'un gouverneur omnipotent, et où M. Picanon a failli hier inventer « le petit mineur » après « le petit colon » de M. Feillet.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement souffrante. Tous ses travaux publics sont suspendus; le déficit de son budget est considérable; son élevage subit une crise redoutable; son industrie principale est paralysée par un mal assez obscur; deux sources de sa population se tarissent. Les recrues par lesquelles on l'a violemment augmentée pendant quelques années s'adaptent assez péniblement à leur nouveau milieu, et, dans une terre représentée comme un Eden, un prolétariat maussade réclame du travail « public ». Le Calédonien lui-même n'a plus autant de foi dans le pays qui l'a formé, et ce « colon » s'en va parfois « coloniser » les Nouvelles-Hébrides. N'est-ce pas dans de pareils moments que le médecin, fatigué de droguer son malade, se résout à laisser faire la nature... qui le sauve?

La Nouvelle-Calédonie « veut vivre, elle vivra, écrivait il y a cinq ans M. Jean Carol. Le pessimisme, le découragement, la veulerie ne poussent pas dans son air salubre et sa lumière vermeille ». L'ayant dit moi-même — moins éloquemment — je dirai volontiers en terminant que c'est aussi mon espérance. On m'excusera seulement, à la fin de cette étude où je crois avoir assez exactement expliqué le présent par le passé, d'avoir l'espérance moins lyrique. La Nouvelle-Calédonie elle-même m'a su gré de l'ardente sincérité avec laquelle j'ai défendu là-bas, en Calédonien, ses intérêts méconnus : j'acquitte ici, dans le même esprit, une dette de reconnaissance envers ce décon-

certant et séduisant pays, qui doit une bonne part de ses misères à ceux dont le zèle inconsidéré ou intéressé a dénaturé son image.

MARC LE GOUPILS.

Ancien Président du Conseil général  
de la Nouvelle-Calédonie.

---

*Le Directeur-Gérant* : Edmond DEMOLINS.

















